Dr GEORGE-SAMNÉ

LA SYRIE

AVEC 30 PHOTOGRAPHIES
ET
6 CARTES HORS TEXTE

PRÉFACE DE CHEKRI GANEM



ÉDITIONS BOSSARD
43, RUE MADAME, 43
PARIS
1921

LA SYRIE



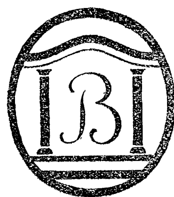
DAMAS (Syrie)
Vue de la ville prise du minaret de la grande Mosquée.

Dr GEORGE-SAMNÉ

LA SYRIE

AVEC 30 PHOTOGRAPHIES
ET
6 CARTES HORS TEXTE

PRÉFACE DE CHEKRI GANEM



ÉDITIONS BOSSARD
43, RUE MADAME, 43
PARIS
1920



PRÉFACE

C'est le livre d'un Syrien sur la Syrie. Je viens d'en lire les bonnes feuilles ; et devant elles je songe...

N'arrive-t-il pas bien tard, ce livre avec ses documents, ses renseignements, ses précieuses indications sur les choses et l'esprit de ce pays demeuré longtemps imparfaitement connu et — à mon grand étonnement — si éloigné de ceux dont, pourtant, il a tant essayé de se rapprocher? Plus tôt, ce livre n'aurait-il pas épargné bien des déconvenues et évité, de part et d'autre, bien des sacrifices ?

C'est peu probable, finit-on par penser en se remémorant les tentatives passées.

Le Comité central syrien dont le Dr George-Samné est le secrétaire général, ne s'était-il pas efforcé par tous les moyens en son pouvoir et en celui de chacun de ses membres d'ouvrir des yeux opiniâtrement fermés et de prêter à d'autres des verres appropriés par quoi ce pays syrien si divers se fût montré sous ses aspects vrais, sans déformation à ceux qui étaient appelés à en disposer? Mais que peuvent les écrits, la parole, le bon sens même sur des peuples ou sur des gouvernements qui reviennent à leur naturel une fois le danger passé pour les uns ou les autres d'entre eux ? On oublie, hélas ! trop vite la solidarité de la guerre et le sang versé en commun.

Une balle de coton pèse, de nouveau, plus lourd pour certains. Erreur, certes ! mais erreur commune aux hommes

des pays devenus puissants et prospères par l'étendue de leur commerce et qui croient infaillible l'instinct qui les avait guidés dans le passé. La mode est au réalisme anglo-saxon. On ne pense pas assez que le réalisme poussé à l'extrême équivaut à l'excès dans l'idéalisme et au mysticisme en ce sens qu'il devient irréalisable comme eux et aussi nuisible aux peuples qui en sont atteints. Mais il semble qu'ils aient été même au delà et que se voyant débordés, ils aient fait un geste qui ne correspond généralement pas à cet état d'esprit : celui de Samson, « sur moi et sur les Philistins ». Le voulurent-ils vraiment en conservant toutefois l'espoir obscur qu'ils échapperaient, eux, au danger ? La politique suivie aussi bien en pays arabes que dans l'Orient européen ne pourrait s'expliquer d'une autre manière.

On dit que devant la mort, l'homme qui s'est décidé au suicide a une vision rapide de toute sa vie et qu'il voit même clairement dans l'avenir. Il hésite alors un moment et, souvent, il arrive qu'il y renonce. Peut-être devons-nous à cette hésitation dont la Syrie a profité le retour au bon sens des nouveaux Samsons qui, s'apercevant, à la lueur de l'instant critique, qu'ils n'échapperaient pas, eux non plus, à la ruine générale, se laissèrent faire une douce violence pour ne point achever leur geste criminel. Mais la civilisation a couru un grand danger, aussi grand que celui qu'elle court en ce moment en Pologne. La menace en persiste. La mer ne s'apaise pas tout de suite quand la tempête l'a agitée jusqu'en ses profondeurs.

En attendant, quel a été le résultat de cet égarement dû, il faut bien le croire, à un instinct que cette guerre eut dû étouffer et qui, espérons-le, n'a reparu que pour disparaître à jamais : celui d'évincer coûte que coûte de partout où l'intérêt anglais trouve sa pâture, toute autre influence étrangère ?

Le panislamisme d'Abdul-Hamid a ressuscité au contact du panarabisme créé par les Samsons modernes. Qui sait

si, encouragé comme il est, le bolchevisme ne finira pas par s'y agglomérer et par faire bloc avec le pantouranisme devant une Europe fatiguée et divisée ? « Il y a des politiques, disais-je au Conseil des Dix en février 1919, qui se retournent à l'inverse des meilleures intentions et produisent d'irréparables chocs en retour. » La politique coloniale de la Grande-Bretagne, telle qu'elle a été conduite en ces dernières années, est de cette sorte.

La guerre avait fait, après quelles coûteuses expériences, l'union entre les alliés et on espérait qu'elle durerait. Mais voici que la paix les désassocie. Pour que cette perspective s'éloigne de l'humanité angoissée, que ne la regarde-t-on de plus près, cette paix ? On verra alors qu'elle n'est qu'un mot. L'état de guerre dure encore. Puissent les vainqueurs, à la faveur de cette claire vision de la réalité et devant le même danger qui les menace, se reprendre et s'unir à nouveau sur le front de cette paix. Il en serait temps. Les bolchevistes sont aux portes de Varsovie. Ils sont en Perse et leur esprit s'insinue partout avec leurs délégués jusqu'en Angleterre. Que demain ils arrivent en Orient, pour donner la main aux nationalistes turcs et arabes, comme ils comptent la tendre aux Allemands sur le corps de la Pologne, le soin exclusif qu'on eut des Indes et de ses routes, en traitant avec eux, celui qu'on poursuit dans un intérêt de négoce et de place lucrative à prendre, n'aura rien sauvé. Il aura, au contraire, précipité le dénouement. Là où il y a amour de la paix, désir de remettre le monde dans son état normal, — en supposant que ce soit là le but, — bolchevistes, Arabes fanatisés, Turcs poussés au désespoir, Allemands hypnotisés sur leur but de déchirer le traité de Versailles, y voient, les uns, de la faiblesse et de la peur, les autres — les excitateurs — un prétexte de le faire croire et d'arriver ainsi à atteindre à leur revanche.

C'est une politique de large envergure, de longue vue, de psychologie aussi et d'observation appuyée sur une solide érudition qui serait nécessaire. L'Angleterre y avait habitué

le monde. Sa politique ancienne, bien que toujours exclusivement anglaise, s'inspirait néanmoins de ces principes généraux. Elle en profita largement et en fit aussi un peu profiter l'humanité. Il semble qu'il n'en soit plus de même à présent, bien que ce peuple honnête et loyal voie où conduit une politique d'impulsifs et de primaires, quelque esprit et quelque humour qu'y mettent les chefs qui la pratiquent.

Mais ces réflexions m'éloignent du sujet du livre : « La Syrie ». Elles nous en rapprocheraient, au contraire et ne seraient point une inutile digression si elles étaient venues en commentaires aux chapitres où George-Samné traite des questions politiques.

Mais la pensée va vite. Attachée aux points principaux de la question, elle s'y précipite et devance l'heure. Je m'en excuse.



A quelque moment que ce soit, un tel livre arrive à temps. Peut-être même est-il plus utile à présent. L'expérience ouvre l'esprit et le rend attentif. Ce que d'aucuns prenaient pour de vains ou prétentieux discours dictés par quelque intérêt ou quelque ambition, apparaît après la leçon, dans sa vérité simple. Une plus sage appréciation succède chez eux au dédain ou à la méfiance. Et le mérite et la gloire revenant aux hommes de décision et d'action et n'étant réclamés par personne autre, le jugement primitivement porté contre ceux qui avaient fait le dur et ingrat métier de prédire, devient passible de revision. Beaucoup parmi eux l'ont déjà revisé dans leur for intérieur. C'est tout ce que nous demandons. Ce livre ne sera que mieux compris par eux. Quant à nous que recherchions-nous ? N'est-ce pas le résultat ? Il est acquis. D'ailleurs si la connaissance d'un pays est utile à ceux qui sont appelés à y aller, elle l'est davantage encore et pour plus d'une raison, à ceux qui y sont et qui se préparent à le pacifier et à l'organiser.

Or, selon nos vœux la France est en Syrie, dans une Syrie tronquée, il est vrai, dont un des tronçons devient le refuge des adversaires de la France et des ambitieux déçus. N'importe! Les pères, les mères, les sœurs, les frères, les amis des soldats qui ont assumé la tâche glorieuse de faire renaître à la civilisation les pays syriens, doivent chercher des livres qui les renseignent sur ces lieux qu'un vague souvenir de classe leur rappelle. L'attention des hommes d'affaires se réveille ainsi que celle des hommes politiques dont certains ne connaissaient la Syrie que par la chanson de la reine Hortense.

Des livres sur la Syrie, il y en a. Il y en a même d'excellents, les uns de savante compilation, œuvre de patience et d'application, les autres d'impressions de voyageurs qui ont tenu à nous faire part de ce qu'ont vu leurs yeux d'Européens. Des écrivains en ont pris prétexte, — heureux prétexte, — pour écrire de magnifiques pages et des géographes n'ont eu garde d'oublier cette terre antique. Le Dr George-Samné s'y réfère d'ailleurs avec un rare sens d'opportunité. Mais sauf quelques volumes récents — celui de M. Gustave Gautherot — où l'on relève des vues justes et des faits vrais, à part les anciens articles de M. Robert de Caix et quelques autres écrits par M. Saint-Brice qui s'est donné la peine d'étudier à fond la question, et par M. Maurice Honoré, — je m'excuse si j'en oublie, — on peut dire des autres que leur « objectivité », comme on dit à présent, n'en a pas écarté la partialité, seul avantage attribué à cette manière de s'exprimer sinon de concevoir. Témoins plus ou moins avertis, un peu prévenus, n'ayant sur l'âme du pays que de vagues aperçus, ils masquent de leur talent réel d'écrivains ou d'orateurs le vide ou l'erreur de leurs écrits ou de leurs discours. Érudits cependant dans le sens littéral du mot, éloquents, merveilleusement doués, leur esprit trop brillant nuit à leur jugement et, comme un phare d'automobile ou comme un soleil aveugle un peu le passant qui, néanmoins, s'en émerveille. Ils

s'écoutent parler et on les écoute par déférence comme ces professeurs ou prédicateurs qui parlent en chaire. Et quand ils écrivent, c'est une composition ou une rigide correction de devoirs. Ils dissertent savamment et parfois ils en imposent à leurs auditeurs peu au courant de ces questions du lointain Orient où ils ont peu d'électeurs. S'ils ne tranchaient sur tout et si on ne craignait l'effet de leur talent pour les peuples et les pays en cause, on les applaudirait avec joie. Heureusement un dosage se fait dans l'esprit. Et le plateau de la balance qui, un moment a semblé s'incliner, remonte et rétablit l'équilibre. Le génie français est fait de mesure et de bon sens. On le constate dans les votes et dans les écrits. Ceux-ci comme ceux-là profitent du temps laissé à la méditation et à la réflexion.

Quant aux livres écrits par des Syriens, ils sont rares. On en connaît à peine un ou deux, sortes de palmarès où des noms de coreligionnaires, d'amis et de parents voisinent avec quelques tableaux de recettes douanières, — instructifs néanmoins parce qu'ils découvrent du caractère qu'ont formé en nous des siècles de servitude et de vie individualiste. Chacun pour soi. L'Arabe au début, le Turc ensuite en ont fait une règle de conduite, une seconde nature à chacun de nous. Cherchons dans ces livres. Qu'y trouve-t-on ? Des personnalités, des religions, des rites, la prédominence du parti religieux auquel l'auteur appartient. Quant à des données sur l'histoire, sur sa philosophie, sur l'âme générale du pays, sur ses aspirations, sur ses ressources morales et matérielles de manière à inciter le Syrien à quelque effort sur son sol, point.

Quelles en sont les raisons ?

Les écoles qui nous ont instruits et à qui nous devons le bienfait de l'éducation étaient des écoles européennes. A part quelques séminaires préparant à la prêtrise de trop nombreux élèves que les parents poussaient dans cette voie comportant certains privilèges et assurant tout au moins le pain nécessaire, à part quelques groupements de bam-

bins récitant dans une cour de mosquée ou de maison commune les versets du Coran, il n'y avait pas d'écoles indigènes.

La Syrie, d'autre part, était turque, c'est-à-dire noyée dans l'état militaire islamique. En enseigner l'histoire c'eut été porter ombrage au padischah pour qui l'histoire ne commençait qu'à l'Empire. Apprenait-on au moins celle-ci? Pas davantage. Il eut fallu tellement la maquiller en ce qui concerne certains sultans qu'il ne s'est pas trouvé un historien fût-il turc pour l'oser. « L'histoire des sultans ottomans », bien que sur plusieurs points favorable aux Turcs était interdite; et son auteur depuis longtemps exilé pour le libéralisme dont il avait fait preuve comme député de Syrie à la première constitution mort-née, eût payé de sa vie cette audace sans nom s'il n'avait été en France et citoyen français. Si bien que les élèves syriens des écoles européennes et plus tard des écoles indigènes dont les professeurs étaient pour la plupart français, connaissaient sur le bout des doigts les uns l'histoire anglaise ou américaine, les autres infiment plus nombreux, l'histoire de France.

Le Syrien en a tiré un grand profit, c'est incontestable; mais il serait injuste de la part de ses éducateurs de lui reprocher cette parenté d'esprit qui le fait paraître aux yeux des amateurs du pittoresque, un peu trop européen à leur gré. C'est à cette éducation qu'il a dû le réveil de sa conscience d'individu et peu à peu de sa dignité d'homme. Il a suivi l'Européen dans ses étapes vers la liberté. Il a vécu, dès l'enfance, de sa vie. Il l'a vu agir. Et ce qui devait surtout le frapper, lui dont le moindre pas vers la liberté politique l'eût conduit à la potence, ce fut la prospérité matérielle de son modèle, but qu'il pouvait atteindre sans s'exposer à la suspicion de ses gouvernants. Il s'aperçut ensuite que la fortune lui gagnait même leurs sympathies, que grâce à son argent il arrivait à jouir d'une certaine considération et qu'individuellement il devenait presque libre dans un

pays esclave et acquérait auprès des gouvernants quelque influence même dont il profitait dans ses affaires.

Une élite cependant regardait de plus haut et plus loin. Une instruction plus complète lui ouvrait les yeux sur un plus vaste horizon. Et malgré l'ignorance où elle restait de la propre histoire de son pays, celle des autres lui avait appris que l'homme ne vivait pas que de pain, que l'argent était un moyen non un but, que la fortune même honnêtement gagnée avait besoin d'excuse et que cette excuse n'était pas seulement dans des secours matériels donnés au prochain mais dans l'aide à lui prêter pour sortir des ténèbres où le tenait un gouvernement barbare et tyrannique. Cette élite apprit par l'histoire des autres pays que généralement un peuple avait le gouvernement qu'il méritait. Et elle se jura de faire en sorte de mériter pour son pays un sort meilleur. Elle s'y employa. Chrétiens et musulmans instruits dans les bienfaisantes écoles françaises s'unirent, les musulmans encore hésitants et clignotant des yeux, comme devant un éblouissant soleil, les chrétiens plus hardis parce que, peut-être, plus mal traités par le Turc. Beaucoup des uns et des autres payèrent leur audace de leur vie. D'autres — n'y en a-t-il pas toujours et partout ? — s'arrêtèrent à mi-chemin et devinrent par la suite les pires ennemis de cette libérté qui avaient failli les perdre. Ils renièrent « l'européanisme » et, outranciers comme tous les rénégats — pour échapper, dirait-on, à leurs souvenirs de lumière — ils s'enfoncèrent dans les étroites et obscures ruelles où, jadis, du temps de leur fanatisme, ils ne permettaient pas à un non-musulman de passer à leur droite. Et ils y demeurèrent. Pas très nombreux en vérité, le soleil finira par aller les y chercher et les ramener à la clarté. N'ont-ils pas eu leurs rédempteurs? Ceux-là dont les corps demeurèrent suspendus sur les places publiques des villes et des bourgades, comme un nouveau drapeau de foi dans l'avenir? Et ils seront rachetés tout comme leurs compatriotes chrétiens moins excusables qu'eux d'avoir trahi.

Quelques-uns se retournent bien encore un peu à l'appel du passé. On l'a vu après le congrès syrien de Paris de 1912. On l'a encore revu quand à cet appel se joignit tout dernièrement la voix venue de La Mecque.

Mais cette voix vient de se taire. Aucune menace n'est plus suspendue sur la tête de personne. Le soleil vient de pénétrer dans les ruelles étroites de Damas, d'Alep, de Homs, de Hama et dans ce qu'il en restait à Beyrouth.

Il les éclaire et les assainit. Les vieux logis qui, bien que misérables, retenaient encore leurs hôtes, demeurent. Ils gardent leur caractère particulier. On n'y attente point. Et leurs habitants, en voyant que la lumière, l'air, la chaleur qu'on leur avait appris à craindre comme agents de maladie et de mort, y pénètrent sans y rien changer, qu'ils peuvent y vivre comme par le passé plus sainement et plus librement même, ouvriront portes et fenêtres au soleil nouveau pour eux, de la liberté. Soleil défendu, diront encore quelques fossiles et quelques énergumènes. Notre religion nous l'interdit. Où ? dans quel livre ? Quel est le verset du Coran qui défend le bien, le progrès d'où qu'ils viennent ? Il n'y a pas de prêtres chez les musulmans et ceux-ci en tirent une supériorité sur les autres cultes. Mais ils oublient leurs commentateurs, traducteurs infidèles de la pensée du Prophète. Ils oublient aussi l'apport de ceux qui, par la force ou le prestige de la victoire et de la conquête, ont embrassé l'islamisme lequel a pris la forme de leur esprit comme le vêtement épouse notre forme physique.

Quoi qu'il en soit, la stagnation dans laquelle demeure l'Islam depuis des siècles lui est mortelle. Il lui faut en sortir s'il ne veut mourir. Mais bondir tout à coup, faire des sauts de carpe ou tourner sur place, ce n'est pas ne point stagner. L'homme qui se meurt, la bête qu'on égorge tressautent et sursautent aussi. Avoir gesticulé devant un jeune bédouin et vu en lui, parce que fils de chérif, la personnification de l'Islam ressuscité, c'est avoir prouvé qu'on était prêt à mourir non à vivre. L'Islam est une

religion, comme le christianisme. Celui-ci est « un » autant que le premier. Il soumet à ses principes ou à ses dogmes des peuples divers sans pour cela les lier en chaînes de prisonniers, sans prétendre même établir de règle à l'épanouissement de leurs facultés particulières et du génie propre à chacun d'eux.

Ils habitent des pays différents. Ils ont des patries distinctes. A la religion commune à tous, s'ajoute parfois une langue commune. Et cependant ils restent bien de chez eux, attachés à leur sol, à la terre qui les a formés et qui, leur ayant donné la même formation physique et morale, leur a inspiré le même idéal.

Or, tant que l'Islam prétendra se substituer à l'idée de patrie, peut-être progressera-t-il comme religion, — ce qui est loin d'être prouvé, — mais devant l'impossibilité d'établir une hégémonie quelconque dans le monde, qu'elle soit politique ou religieuse, devant l'échec de toutes tentatives de ce genre, il est permis d'affirmer que celle de l'Islam, après avoir échoué, même au moment de sa plus grande puissance, n'a aucune chance de succès à notre époque surtout et moins encore dans l'avenir. Si la patrie est une religion, une religion ne peut être une patrie. D'ailleurs, dans l'esprit des musulmans instruits et éclairés, l'idée de séparer la question religieuse de toutes celles qui sollicitent l'attention des peuples quant à leur établissement et au progrès de leurs institutions, cette idée est née et a déjà fait du chemin.

Et maintenant qu'a avorté la tentative d'associer le Syrien à l'apport extérieur d'un nationalisme islamo-arabe, maintenant que la liberté est rendue aux populations, cette élite chrétienne et musulmane va reprendre sa marche en avant, un moment interrompue. Le reste suivra. Les écoles sont là, congréganistes et laïques, d'autres vont certainement s'ouvrir, — le propre de l'influence française, contrairement à d'autres, étant de multiplier les centres d'instruction. — Et dans vingt ou trente ans quand on demandera à un

musulman, à un druze, à un chrétien de n'importe quel rite, qu'êtes-vous ? il répondra : je suis Syrien et non pas ce qu'il répondait dans le passé, ou bien dans les années de début : je suis Phénicien (grand Libanais) ou Damascain, ou Alépin si ces régions demeurent indépendantes les unes des autres et se forment en républiques reliées entre elles par la puissance mandataire. En tout cas, il ne se dira plus chrétien ou musulman ou druze. On a tout lieu de l'espérer. L'instruction fait de ces miracles et le terrain est bon où tombera la parole de vie. Assoiffée, la terre ne boit que plus avidement l'eau du ciel et le Syrien est assoiffé d'apprendre. D'une intelligence très vive il a suppléé jusqu'ici par elle aux lacunes de son instruction. Que de jeunes gens sortis d'écoles primaires ont avec les quelques clés qu'on leur avait données, ouvert les armoires des sciences et des arts et en ont fait d'amples provisions, si bien qu'il serait impossible de les distinguer soit dans leurs écrits, soit dans leurs discours, soit dans leurs œuvres des élèves sortis des écoles supérieures.

Je lisais, il y a quelques mois, dans une revue syrienne qui se publiait à Beyrouth, « La Revue Phénicienne », des articles qui auraient fait figure dans n'importe quelle grande revue de Paris. Elle avait pour directeur M. Charles Corm qui avait réuni autour de lui une pléiade de jeunes écrivains, tous syriens. Je me rappelle notamment des études sur les classiques français qui dénotaient chez leur auteur un sens critique rare, une parfaite érudition et une possession prodigieuse de la langue française. On me dit que cette revue ne paraît plus. Je le regrette. Les Syriens et ceux qui viennent de prendre en mains la destinée de ces pays s'honoreraient en encourageant de telles publications. Peut-être suffirait-il de cette expression de regret pour qu'on y songe. Je ne crois pas que des journaux politiques, fussent-ils rédigés par des maîtres spécialistes, puissent avoir la même utilité. On n'est déjà que trop porté en Syrie à disputer de politique et point n'est

besoin d'encourager cette inclination chez un peuple en voie de formation auquel est nécessaire un pain plus substantiel que cette nourriture creuse. Il y suffit d'ailleurs pour qu'on n'y ajoute pas par des apports extérieurs et je verrais avec joie reparaître cette Revue Phénicienne ou une autre du même genre purement syrienne et toute imprégnée d'esprit français, avec je ne sais quoi de particulier et de séduisant qui est sans doute le parfum d'âme des écrivains indigènes. C'est ainsi que la France attentive apprendra à connaître ce pays qu'elle veut sauver et conduire à la prospérité, comme l'a déclaré le glorieux général qui relève en ce moment d'une main aussi ferme qu'habile le prestige du nom français — et qui s'y prend moins en général d'armées qu'en administrateur sage et avisé, ne cherchant pas la gloire militaire — il en est couvert — mais une chose aussi précieuse pour son grand pays et pour lui-même : une renommée de bonté, par quoi la France se fait aimer et par quoi elle règne sur les âmes, qu'on la connaisse par son histoire ou qu'on la voie agir dans le présent.



Mais quelle est la Syrie actuelle où commence à se mouvoir la France ? George-Samné nous le dit. Et si je ne suis pas entièrement et sur tous les points d'accord avec lui, quant à certaines appréciations, je ne suis pas éloigné de le rejoindre dans ses conclusions.

D'abord la Syrie, notre Syrie, telle que la nature l'a faite, enfermée dans ses frontières comme une image dans son cadre, nous ne la retrouvons plus.

Sans jeter le moindre coup d'œil rétrospectif pour voir ce qu'on avait voulu en faire, voyons ce qu'on en a fait et le parti qu'on en peut tirer toute tronquée qu'elle est.

On verra en lisant ce volume, quelles sont ses frontières naturelles et quelles sont celles qu'arbitrairement, pour des

intérêts secondaires d'une grande puissance amie, on lui a attribuées. Néanmoins à côté de ce qu'elle serait devenue sans l'amitié de la France et la fermeté de Gouraud, on est bien obligé d'être heureux, comme un voyageur qui a été détroussé mais qui a eu la vie sauve et auquel on a laissé de quoi subsister. Nous avons même davantage : l'espoir de nous refaire avec l'aide de notre séculaire amie.

Je recommande toutefois les étapes douloureuses par où ce malheureux pays a passé à l'attention des lecteurs français de ce livre. Quant aux Syriens qu'ils gardent bien dans la mémoire le souvenir de ce calvaire où ils auraient succombé si la France n'avait vaincu dans la guerre et n'avait fini par faire triompher dans la paix cette cause qui lui tenait au cœur. Le Dr George-Samné, dans un raccourci nettement dessiné, en a marqué les nombreuses stations. Il a dit l'effort syrien, l'action du Comité central syrien, puissamment aidé par les Comités de New-York et de San-Paulo du Brésil, par celui d'Égypte, à la tête desquels étaient des patriotes ardents et désintéressés.

Dans ce bouleversement de l'Europe où les plus grands peuples étaient aux prises, quand les destinées du monde et de la civilisation se disputaient sur les bords de la Marne, dans les plaines de la Champagne et de l'Artois, que Verdun brillait comme une étoile sur l'immense champ de bataille où des millions d'hommes se heurtaient, que la victoire oscillait incertaine aux yeux des stratèges, sûre pour les peuples d'énergie et de foi, mais dure et lente à se poser sur les drapeaux du Droit, quand, enfin, les yeux, l'esprit, le cœur de tous étaient entièrement et uniquement occupés de ce qui allait advenir et que d'innombrables veuves et orphelins et que des pères retenus par l'âge à l'arrière avaient l'âme crucifiée, qu'auraient dû peser la question et même les souffrances de la Syrie si, dans le cœur de la France, il n'y avait eu place pour toutes les pitiés? Et au moment où l'angoisse était arrivée à son paroxisme, où Paris menacé et presque sous le canon de

l'ennemi, mais magnifique de calme, sentait battre en lui le cœur de la France et portait l'esperance du monde, une foule, dans cette ville héroique, comme à Bordeaux, comme à Lyon, ailleurs encore ecoutait des voix syriennes, prenait part à nos malheurs et prêtait attention aux recits de notre martyre Le gouvernement lui-même, chargé d'une responsabilite, comme jamais gouvernement n'en eut, le parlement qui siegeait en permanence l'oreille tendue vers le front si proche ne dedaignaient pas de s'occuper de nous C'est auprès du chef de l'Etat, dans cet Elysee ouvert à quiconque sentait le besoin de pleurer et de prier que j'allais puiser de l'espoir et me reconforter l'âme M le President Raymond Poincaré dont le nom devra être grave dans tous les cœurs syriens a ete pour notre pays l'ami le plus compatissant et le plus constant dans son amitie On saura sans doute plus tard ce que dans l'ombre et sans aller au dela des limites etroites d'une constitution qui s'était imposée à son respect malgre ses defectuosites et ses lacunes, il est arrivé à faire en faveur de son grand pays

A force de tact, de volonte, de sacrifices personnels de tous genres, son patriotisme ardent l'elevant même au-dessus de sa haute situation, ce grand Français, parce qu'il ne pensait qu'à la France, etait à tout et a tous Sa foi dans la victoire que dans l'oubli de soi, il a preparee en appelant autour de lui tous ceux qui pouvaient y aider, le rendait prévoyant Il pensait qu'a la France delivree et victorieuse devaient aussi être associes ses amis, tous ses amis, grands et petits peuples, proches ou lointains qui n'avaient vécu que de sa lumiere et qui, souffrant avec elle et pour elle, devaient avec elle et par elle triompher Aussi n'avait-il jamais perdu de vue notre pays syrien Et sa prodigieuse memoire aidant, il se rappelait à l'Elysee ce qu'au Quai-d'Orsay, il avait fait pour nous et ce que la France se devait à elle-même et nous devait a nous, ses fideles, une fois la victoire obtenue

M Raymond Poincaré, Président de la Republique, a

bien mérité de la France qui l'a à deux reprises solennellement déclaré. Les Syriens s'honoreraient en lui élevant un monument disant leur gratitude à sa personne pour sa grande pitié pendant leurs épreuves, pour son aide en toutes circonstances et pour avoir, en dernier, donné à leur pays le général Gouraud.

C'est à lui d'abord et c'est au gouvernement français et au glorieux soldat que nous devons d'avoir échappé au régime dont nous étions menacés qui eut été plus « redoutable encore dans ses effets inéluctables que celui dont nous venions d'être débarrassés. » Que ce danger dont la France nous a délivrés et a délivré l'Orient tout entier demeure dans notre mémoire. Irrémédiablement cette fois, nous étions perdus si « Fayçal surgissant de la boîte des féeries anglo-indiennes » n'avait disparu dans la trappe que sa trop grande ambition avait préparée à son insuffisance.

Il arrive dans les grands cataclysmes de voir surgir des îles de la mer et s'épandre de grands lacs dans des déserts. Cela dure parfois quand ces îles, en plus de leur base, ont soulevé au moment de leur surgissement des contreforts qui les soutiennent contre les assauts de la mer ou contre quelque nouveau frisson de la terre et quand, à ces lacs, le hasard du bouleversement a ménagé un apport continu d'eau capable de les faire résister au sable brûlant des entours et à la puissante aspiration du soleil.

Fayçal a disparu aussitôt apparu. Et il ne pouvait qu'en être ainsi. Sans racines dans le pays, sans d'autre apport que celui de quelques bédouins faméliques, ce phénomène ne pouvait avoir que la vie de tout phénomène : disparaître ou demeurer comme défi et offense à la nature. Nos amis anglais, amateurs de l'étrange ont cru, un instant qu'ils arriveraient à le faire durer, peut-être par curiosité d'esprit, peut-être dans un but qu'il serait difficile de comprendre avec le raisonnement rationnel. Car il ne pouvait échapper à beaucoup d'entre eux que la fantaisie de leurs coloniaux

leur préparait quelque surprise sans agrément ni bénéfice. Un panarabisme militant nuisait, en effet, à l'Angleterre d'abord avant d'atteindre d'autres. On s'en aperçoit à présent. Quel a été, en effet, le résultat de cette politique ? « L'agitation dans les Indes, la révolte en Mésopotamie (l'indignation et la rancune en Palestine), le caractère plus violent des aspirations égyptiennes (rendues encore plus légitimes par l'exemple de l'Hedjaz indépendant), la renaissance du pantouranisme et l'accord menaçant de l'Islam et du bolchevisme envahisseur. » Nous l'avions toujours dit. George-Samné le répète et les événements le confirment. Et comme si cette leçon ne suffisait pas, voici qu'après le « bluff » en Syrie constaté dès le jeu abattu par les « Thomas de la politique » on court après une autre. Nos amis anglais se préoccupent encore de Fayçal comme si l'avenir de l'Angleterre reposait sur la tête de ce jeune bédouin. Les uns, en récompense de quelques rails enlevés au chemin de fer turc, d'ailleurs avec l'aide des soldats anglais et des hommes du capitaine français Pisani, voudraient lui donner le trône de Mésopotamie, d'autres gardent l'espoir de le replacer à Damas. Manie, sans doute, que le bon sens français et le sens réaliste anglais rendront désormais inoffensive. Mais manie curieuse et qui mènerait à un dénouement fatal si l'Angleterre ne restait saine et vigoureuse, et capable, en dépit du spleen de quelques-uns de ses enfants, de se reprendre et de revenir à sa politique ancienne faite de longs et minutieux calculs et de sage prévoyance.

Fayçal en Mésopotamie, ce serait de la part de l'Angleterre non seulement un acte inamical envers sa grande alliée, mais une aggravation de sa propre situation déjà assez critique en Asie. Et ce serait aussi effiler l'épine palestinienne qui s'enfonce dans la chair syrienne et dont il pourrait naître, par le voisinage d'un roi chérifien en Mésopotamie, une infection telle de tout le corps arabe que l'Entente, si précieuse pour tous, courrait le plus grand

danger. Quant au retour des chérifs en Syrie ce serait, s'il était seulement envisagé, à désespérer du sens commun le plus élémentaire des hommes et il constituerait le démenti le plus flagrant aux principes qui ont dominé cette guerre et qui, s'ils ne demeuraient à la base de la paix, feraient de celle-ci une réédition de celle de Brest-Litowsk. Et ce ne serait point une raison, si à Dieu ne plaise, la Pologne était de nouveau crucifiée, pour que les vainqueurs d'hier acceptassent, tous, ce reniement de toutes leurs gloires.

Mais la France est en Syrie, — on se le répète comme un refrain berceur et consolant. — Et parce qu'elle y est, les Syriens n'ont plus rien à craindre du sort. Leur pays participera à l'éternité de cette « plus grande personne morale du monde ».



De quelle manière, sous quel régime la Syrie sera-t-elle constituée ?

Qu'on veuille bien lire la lettre que M. Pichon, ministre des affaires étrangères, m'écrivait en avril 1919 (page 585 de ce livre). Elle précise en termes clairs la nécessité de la collaboration. Ainsi, depuis longtemps et même antérieurement à cette lettre, ce principe était dans l'esprit du gouvernement français, à la base du mandat qu'il devait exercer en Syrie. Procédant de ce principe tout, naturellement, en dépendra. Le Syrien est donc assuré que rien ne se fera sans lui aussi bien « pour la mise en valeur des ressources morales et matérielles de la Syrie dans l'ordre économique administratif, financier et scolaire » que pour tout ce qui concerne le statut qui régira son pays.

La Syrie, étant donnés ses divisions religieuses actuelles et l'état d'esprit de ses populations, héritage de plusieurs siècles de tyrannie, ne peut qu'être formée en trois parties, ou en quatre si la Palestine ne doit pas en rester disjointe.

Le Grand-Liban ou la Phénicie, la région de Damas, celle d'Alep, constituées en états indépendants, démocratiques sous la forme la plus adéquate aux aspirations et à l'esprit des populations aussi bien musulmanes que chrétiennes qui serait la forme républicaine.

George-Samné donne vers la fin de son livre un essai de constitution syrienne qui peut servir de base à la discussion. Il ne m'est point loisible d'en établir une ici à moins de faire de cette introduction un second volume. Mais la collaboration étant admise et même réalisée par le Haut Représentant de la France en ce qui concerne la constitution à donner au Liban, il va de soi que cet exemple sera donné ailleurs et que les Syriens soumettront leurs préférences à leur arbitre dont le libéralisme n'est pas à prouver.

George-Samné ajoute : « Le futur État syrien sera un état fédéral ou ne sera pas. » S'il entend par « ce futur » que ce fédéralisme sera réalisable dans un avenir plus ou moins lointain, je tombe d'accord avec lui. Quant à présent, je doute fort qu'il le soit sans danger. Je parle, bien entendu, du fédéralisme des grandes divisions entre elles dont il a été parlé tout à l'heure.

Le fédéralisme n'est possible et n'est même souhaitable à cette heure que s'il est — en Syrie — local, c'est-à-dire n'affectant que les sous-divisions en les rattachant aux grandes. Mais le fédéralisme, actuellement, des grandes divisions seraient une catastrophe. Si la nécessité du fédéralisme est dans la liaison qu'il établit entre les cantons, ou les provinces ou les petites républiques entre elles, cette liaison ne peut-elle pas exister et être assurée par la puissance mandataire plus impartialement, plus judicieusement que par un Conseil fédéral dont la constitution — à moins de lui donner de telles entorses qu'elle en serait déformée, — ne pourrait que léser des intérêts peu habitués encore à se fondre et froisser des sentiments non encore assez communs chez des populations hier ennemies ou adversaires.

La matière prêterait à un développement tel qu'il me

paraît plus sage et plutôt dans mon rôle de recommander aux lecteurs de « La Syrie » la lecture attentive de cet « essai de constitution » où ils puiseraient de précieuses indications et d'utiles enseignements.

Dissemblables dans la forme, identiques dans le principe — à l'image des populations elles-mêmes — doivent être à mon humble avis, les lois à donner aux états syriens. L'avenir se chargera de les rapprocher, de les « appareiller », de les fondre.

Le Grand-Liban ou la Phénicie qui devra comprendre presque tout le littoral a déjà une constitution embryonnaire qu'une commission instituée par le Haut Commissaire de France complète et améliore. D'autres commissions dans les autres parties de la Syrie s'en inspireront sans doute. Quoi qu'il en soit, la France est là pour guider, conseiller, équilibrer toutes choses et — il ne faut pas craindre de le dire à nos compatriotes qui sont hommes à comprendre — à doser nos libertés selon nos différents états de santé morale.

Que le Dr George-Samné me permette, à la faveur de cette introduction qu'il m'a fait l'honneur de me demander, d'envoyer, pour terminer, à notre pays deux fois délivré mon salut pieusement filial, à nos chères montagnes, mon inaltérable affection et d'adresser à la France libératrice, au général Gouraud qui est sa personnification parfaite et à ses collaborateurs civils et militaires, l'hommage de mon admiration reconnaissante.

CHEKRI GANEM.

Antibes, août 1920.





CHAPITRE PREMIER

ESQUISSE GÉOGRAPHIQUE [1]

A. — Généralités.

« Partout, dit Reclus, les populations, tentées de se considérer comme ayant seules droit au nom d'hommes, s'exagèrent la grandeur de leur patrie, et veulent y trouver le centre du monde ; mais on peut dire que, dans la région comprise entre l'Euphrate et l'isthme de Suez, cette pré-

---

(1) Lire :

Congrès français de la Syrie, 3, 4 et 5 janvier 1919. Séances et travaux. Fascicule II. Section d'archéologie, histoire, géographie et ethnographie. Fascicule IV. Section de médecine et d'hygiène publique (Paris, Champion, 1919).

Élisée Reclus, *Nouvelle Géographie Universelle,* t. IX : Asie antérieure (Paris, 1884).

Vital Cuinet, *Syrie, Liban, Palestine* (Paris, 1898).

Général de Torcy, *Notes sur la Syrie* (Bulletin de la Société de géographie, 15 mars 1913).

Henri Richard, *La Syrie et la guerre* (Paris, 1916).

Dr C. et Paul Rœderer, *La Syrie et la France* (Paris, 1917).

Ludovic de Contenson, *Les réformes en Turquie d'Asie* (Paris, 1913).

Augustin Bernard, *La Syrie et les Syriens* (Annales de géographie, 15 février 1919).

Ed. Suess, *La face de la Terre,* traduction de Margerie (Paris, 1897).

H. Lammens, *L'évolution historique de la nationalité syrienne* (Alexandrie, 1919).

Maurice Honoré, *La Syrie et l'ingénieur* (Mémoires de la Société des ingénieurs civils de France, nov.-déc. 1918).

tention à occuper le centre des terres est jusqu'à un certain point justifiée. Là ne se trouve point, il est vrai, le milieu géographique des trois continents : Asie, Afrique, Europe ; toutefois nul lieu de passage n'est plus important dans le monde méditerranéen (1). » Le grand géographe a vu, dans cette zone de pays habités qui longe la rive orientale de la Méditerranée, entre le Taurus et le golfe d'Akabah, une région nettement délimitée. La nature, en effet, semble s'être employée à faire de la Syrie un tout harmonieux, avec à l'ouest cette longue côte presque rectiligne, écrasée au nord par la masse du Taurus pour former le golfe d'Alexandrette, infléchie au sud par l'obstacle africain en un mouvement lent qui se propage jusqu'aux plages égyptiennes ; avec la frontière précise que lui trace à l'est le cours de l'Euphrate jusqu'à Deir-el-Zor, et « que prolongent au sud les pierres, les laves, les argiles et les sables du désert (2) », puis les hauts seuils pierreux de la mer Morte. Mais tandis que les deux frontières, l'occidentale, celle de la mer, et l'orientale, celle du désert, se rapprochent au midi pour s'achever et se confondre dans la presqu'île sinaïtique, au nord elles divergent et s'éloignent, pour inscrire dans un angle largement ouvert, entre Mersina et Mossoul, un vaste hinterland en arc de cercle dont la corde se tend suivant le tracé de la route qui va d'Alexandrette à Mossoul par Ourfa et Diarbékir.

Pour reprendre et compléter une idée exprimée par M. Ludovic de Contenson, dans son excellent ouvrage sur la Turquie, « la Syrie semble un long corps couché du nord au sud,... dont les pieds viennent nonchalamment se perdre dans les sables de l'Arabie, dont la tête s'appuie au flanc du Taurus arménien », mais dont les épaules mesurent tout l'espace qui s'étend de la mer au Tigre ; car sans son arrière-pays, qui constitue comme la chair et les

(1) Reclus, *op. cit.*
(2) Reclus, *op. cit.*

muscles de sa charpente, la Syrie réduite à l'état squelettique ne saurait subsister. Elle respire et vit par ses deux poumons, Alexandrette sur la mer, où elle entre en contact avec le monde méditerranéen, Mossoul qui l'attache à l'Asie, origine des routes traditionnelles vers la mer Noire par Erzeroum, Trébizonde, Samsoun ; vers la Perse par Ourmiah ; vers le golfe Persique par Bagdad et Bassorah.

Ces limites de la Syrie lui sont consacrées par les plus anciens géographes. Strabon entend déjà le nom de Syrie comme le comprennent les écrivains modernes. La Cilicie et la Transeuphratique, c'est-à-dire les régions enveloppées par le demi-cercle des montagnes de l'Arménie et du Kourdistan, vécurent constamment en communauté étroite avec la Syrie, sous l'empire romain comme du temps des kalifes arabes, et la politique qui les a séparées depuis la conquête ottomane n'a pu ni briser ni relâcher des liens nécessaires à la vie de l'ensemble (1).

Cet arrière-pays est comparable en tous points à la plaine lombarde pour l'Italie. On a observé en effet la singulière identité des caractères généraux de la presqu'île italienne et de la Syrie. La Syrie, entre sa mer et son désert, s'allonge en péninsule, avec une largeur moyenne de 250 kilomètres, sur plus de 1 000 kilomètres de longueur. Aux échelles de la côte, Alexandrette, Lataquiyeh, Tripoli, Beyrouth, Caïffa, Jaffa répondent, presque ville pour ville, les grands caravansérails établis au bord des sables, Mossoul, Alep, Hamah, Homs, Damas, Jérusalem. Comme l'Italie, dont les provinces ont présenté dans l'histoire une tendance à la fragmentation et à l'autonomie, la Syrie offre un territoire morcelé, — plaine d'Adana, Transeuphratique, bassin de l'Oronte, Liban, Palestine, Sinaï. — Mais par delà ces diversités locales, les traits généraux

(1) A ce propos, M. Babelon, au congrès de la Syrie, a rappelé l'existence de monnaies syriennes au nom de Maraios, gouverneur de la Cilicie et de la Transeuphratique (fascicule II, p. 144).

qui font l'unité foncière du pays n'ont cessé de pousser à l'identification des intérêts, de la langue, et même de la race. Enfin des fatalités géographiques pareilles ont fait de l'hinterland syrien comme de la vallée du Pô le champ de bataille des conquérants, arrivant de l'est ou de l'ouest, par les couloirs qui s'ouvrent dans les hautes montagnes ; et dans une certaine mesure, Alexandrette c'est Gênes, et Mossoul, c'est Venise ; les destins religieux et guerriers de Jérusalem s'apparentent également à ceux de Rome. Des deux pays, on a fait « des carrefours de nation », et l'on pourrait écrire de l'Italie ce que Reclus observe de la Syrie : un pays où tant d'hommes ont passé qu'il semble que la terre ait gardé quelque chose de leur vie.

« Pays que la Providence, en dessinant ses contours, prédestinait à devenir le berceau d'un peuple, terre montueuse, bosselée, convulsée, toute en reliefs formidables, avec d'énormes failles s'enfonçant jusqu'à 400 mètres au-dessous de la croûte terrestre et du niveau méditerranéen, des rivières au cours encaissé, torrentueux, hérissé de seuils rocheux[1] », telle est la Syrie, qui, au premier abord, peut sembler un obstacle aux communications d'Est en Ouest, ou inversement, mais qui, au contraire, par sa grande ouverture au nord, par ses multiples couloirs transversaux, a été vraiment dans l'évolution humaine la porte de l'Orient.

Le rôle historique, de tout temps dévolu aux habitants de la Syrie, fut de constituer le contact entre l'Orient asiatique et l'Occident européen et africain. Le rivage méditerranéen n'offre, à la vérité, que des ressources médiocres. Les grands ports de Tyr et de Sidon furent d'abord des créations de l'homme. On ne trouve pas sur cette côte presque droite un grand emporium en quelque sorte ménagé par la nature, et dont l'illustration et la grandeur semblent défier le temps. Si quelques rades abritées ont permis, dès

(1) H. LAMMENS, *op. cit.*

la plus haute antiquité, le développement de cités maritimes subsistant avec des fortunes diverses à travers les âges, leur existence n'a pu s'imposer aux circonstances et y fut plutôt subordonnée. Les conditions politiques, les nécessités commerciales ont constamment déplacé le long du littoral les points vitaux du trafic. Sur les confins du désert, au contraire, les lieux d'échanges sont demeurés permanents.

La découverte des routes maritimes du cap de Bonne-Espérance, l'extension de la navigation à vapeur et plus récemment l'ouverture du canal de Suez, ont pu sembler réduire à rien cette mission de courtier des deux mondes que n'avait cessé de remplir la Syrie jusqu'aux temps modernes. Mais, par un singulier retour, l'intensité accrue des échanges mondiaux tend à lui restituer une importance plus considérable encore, à présent que les transports par voie ferrée apparaissent infiniment plus rapides, plus aisés, moins coûteux au total que les transports par mer. Ces perspectives d'une fortune nouvelle pour les routes de l'Asie Antérieure n'expliqueront-elles pas à l'historien une des causes les plus profondes de la grande guerre ? C'est vers le golfe d'Alexandrette, « la plus remarquable articulation de la côte d'Asie Mineure (1) », que s'orientent les destins modernes de la Syrie.

B. — Relief. Hydrographie.

La Syrie offre le relief original d'une haute masse tabulaire, descendant en pentes généralement douces à l'est et à l'ouest, et présentant dans le sens longitudinal une grande cassure aux bords abrupts. Le littoral épouse le tracé de la chaîne occidentale. Le plateau immense appelé désert de Syrie épaule de l'autre côté le plissement oriental qui

(1) Aug. Bernard, *op. cit.*

s'épanouit au nord du désert de Palmyre en faisceau délié, « en virgation de cassures [1] », rejoignant la vallée moyenne du Tigre et donnant à la Syrie septentrionale son caractère brusquement plus ample, plus évasé. Partout enfin on observe des terrains calcaires que trouent par places les roches éruptives ; seules les vallées montrent des dépôts postérieurs, tertiaires et quaternaires.

Taurus. — Au nord de la Syrie s'étend le rempart en fer à cheval du Taurus et de l'Anti-Taurus, enveloppant la province d'Adana, et les bassins moyens de l'Euphrate et du Tigre. Cette énorme masse montagneuse, qui atteint une hauteur générale de 3000 mètres, isole la Syrie de l'Asie Mineure ; dans l'ouest, les communications entre les deux pays sont très réduites : une route littorale, escaladant contreforts et promontoirs, débouche à Mersina, puis, après avoir traversé la plaine d'Adana, s'engage à nouveau dans la roche qu'elle perce au défilé des Portes Amaniques au nord d'Alexandrette ; plus loin, le défilé des Portes Ciliciennes, ou Gulek Boghaz, par lequel s'engagea l'armée d'Alexandre pour livrer dans la plaine la bataille d'Issus, se maintient à une altitude de 1 000 mètres ; enfin, un peu plus à l'est, le chemin de fer de Bagdad a emprunté dans son tracé la faille jusque-là impraticable de Tchaïkid Sou. Par contre, dans la partie orientale du fer à cheval, les vallées des Deux Fleuves et de leurs affluents offrent des passages nombreux vers la Haute Asie.

La plaine d'Adana, très étendue, chaude et humide, en partie marécageuse, propice à la culture du coton, est traversée par le cours de deux larges rivières, le Seihoun et le Djihoun (anciennement Pyramus et Sarus), descendant entre les pentes du Taurus et de l'Amanus.

L'île de Chypre, primitivement soudée au continent, en a été détachée violemment, ouvrant dans les terres une

---

[1] SUESS, *op. cit.*

large échancrure, entre le promontoire extrême du Taurus, le cap Anamour, et le formidable cap de Ras el-Khanzir, ou la Hure du sanglier, qui termine plus au sud les monts Rouges. Les apports fluviaux ont comblé le rebord septentrional du golfe primitif tandis que la partie inférieure, restée libre, forme la baie d'Alexandrette (1).

A l'est de la plaine d'Adana commence le relief proprement syrien. Les deux chaînes et le fossé qui sont les éléments essentiels de l'orographie de la Syrie peuvent schématiquement se figurer par deux lignes droites parallèles, abordant perpendiculairement du sud au nord la masse du Taurus; dans la réalité, ces deux chaînes sont brisées en un mouvement d'accordéon.

Chaîne côtière. — La chaîne côtière, en se heurtant au système anatolien, a perdu la direction sud-nord et s'est couchée suivant l'axe même du Taurus. Ce premier tronçon, le plus septentrional, c'est le Ghiaour Dagh, incliné d'ouest en est ; la plupart des géographes le considèrent comme un élément purement taurique, ce qui est contredit par ses caractères géologiques : le Ghiaour Dagh est en effet, comme toute la chaîne syrienne, un soulèvement calcaire où se sont fait jour des formations éruptives.

L'Amanus ou Akma Dagh s'appuie à l'entablement formé par le Ghiaour-Dagh ; sa direction est nord-nord-est, se rapprochant par conséquent de la perpendiculaire ; il délimite au sud le bassin de la plaine d'Adana. Puis, la chaîne des monts Rouges, arrêtée par l'arc-boutant de l'Amanus, s'est infléchie d'ouest en est, comme le Ghiaour Dagh, auquel il

(1) Les montagnes de Chypre sont alignées précisément dans le même sens que les chaînes de la côte opposée, dans l'âpre Cilicie ; sauf quelques petites indentations, le parallélisme est complet entre ses côtes septentrionales, du cap Kormakiti au promontoire de Saint-André, et les grèves ciliciennes d'Anamour à l'embouchure du Calycadnus. L'île, par sa flore et sa faune, ressemble à la Syrie ; les naturalistes en infèrent que, vers la fin de l'époque tertiaire, elle était réunie à l'Amanus (Reclus, *op. cit.*).

est parallèle. La montagne de Moïse, légèrement au sud-est, y appuie sa masse, que longe le cours inférieur de l'Oronte débouchant dans la Méditerranée.

Il semble que le plissement syrien ait subi dans le sens longitudinal une pression s'exerçant par le sud ; ce mouvement n'ayant pu se propager par l'effet de la résistance de l'Asie-Mineure, il en est résulté des ruptures, des tassements et des chevauchements. Le couloir par lequel passe l'Oronte est produit par le glissement de la montagne des Ansariés vers l'est, contre l'obstacle des monts Rouges.

La montagne des Ansariés a subi une pression très forte qui l'a plissée en innombrables sinuosités ; c'est un vaste labyrinthe(1), où émerge à 1769 mètres la mont Casius ou Djebel Akra (montagne Chauve).

Après la cassure où s'engage le Nahr el-Kébir (ancien Eleuthère), c'est le mont Liban, le plus important des massifs syriens, énorme renflement dont la direction forme avec celle de la montagne des Ansariés un angle largement ouvert à l'ouest (baie d'Akkar). La hauteur moyenne de la chaîne est légèrement inférieure à celle des Pyrénées. Le Liban est traversé d'un grand nombre de couloirs étroits et de vallées encaissées, lits de cheminement de torrents comme le Nahr el-Bérid, le Nahr Ibrahim, et le Nahr el-Kelb ; une route carrossable, partant de l'excellent port de Beyrouth, le franchit d'ouest en est, vers Damas.

Formée de calcaires grossiers, de dolomites, de marbres, de grès, de marnes, et de quelques basaltes(2), la « Mon-

---

(1) Reclus, *op. cit.*

(2) Les calcaires à *cidaris glandaria* sont la plus ancienne formation géologique du Liban. Ils ont été longtemps ballottés entre le jurassique et le crétacé. Aujourd'hui la question est tranchée ; ils appartiennent incontestablement au jurassique supérieur et en particulier au Kiméridgien et au Séquanien. Ces calcaires jouent un rôle important dans l'orographie du Liban en formant l'ossature de cette chaîne.

Dans leur ensemble ils se présentent dans la partie inférieure sous la forme d'un calcaire massif, compact, grisâtre à la surface extérieure, blanchâtre

tagne » domine la mer comme un rempart uniforme, long de 150 kilomètres ; elle montre partout cet aspect rougeâtre dû à la présence de l'oxyde de fer et vraisemblablement à des phénomènes de décalcification.

Le littoral syrien, constamment montagneux depuis Alexandrette, présente dans l'alignement du Liban une plaine étroite et fertile, le *sahel.* On y plante l'olivier, le mûrier, l'oranger, le citronnier, le bananier. Les ports sont nombreux : Tripoli, Djounieh, Beyrouth où les navires viennent à quai, Saïda, la Sidon des Phéniciens. Plus haut s'étend une seconde zone, le *wust,* où les cultures de tabac, de céréales, de pommes de terre alternent avec des hauteurs boisées. Enfin le *djurd* est la partie la plus élevée du Liban, celle où paissent les chèvres en été ; des vallées profondes y permettent encore la culture. Le versant oriental se brise en muraille abrupte le long de la plaine de la Bekaa.

C'est au mont Liban que se trouvent les sommets les plus élevés de la Syrie, le Timaroun (3 210 mètres), le Mussiyah (3 080 mètres), le Zahr el-Kadib (3 046 mètres), le Djebel Makmal (3 040 mètres), le Djebel Sannin (2 711 mètres).

Le Liban se limite au sud par le cours du Léontès (Nahr el-Litani dans la Bekaa, Nahr el-Kassimieh dans sa traversée

---

dans la cassure fraîche ; par place ils sont remplis de rognons de silex. Ils renferment des spongiaires, un grand nombre de zoanthaires, des nérinées, des natias, etc.

Vers le nord ces calcaires deviennent dolomitiques, grenus, subcristallins, d'un blanc jaunâtre, sans fossiles et sans stratification bien apparente.

Ils supportent des calcaires jaunes avec taches bleues, d'une texture grenue oolithique ; ils contiennent de nombreux radioles du *Cidaris glandaria,* surtout des brachiopodes.

L'épaisseur de cette formation peut atteindre 250 à 300 mètres. La limite inférieure est inconnue...

Les calcaires jurassiques ont été à maints endroits traversés par des éruptions basaltiques. Les basaltes et les tufs basaltiques se rencontrent fréquemment (*Notes sur la géologie du Liban,* par le P. Zumoffen, Congrès de la Syrie, fasc. II).

de la montagne); cette rivière débouche dans les parages de Sour, l'ancienne Tyr. Après les puissantes élévations du système libanais, les monts de Galilée n'apparaissent déjà plus que comme de hautes collines détendues, dont le principal sommet, le Djebel Djarmouk, n'a que 1 200 mètres. Ce sont plutôt des plateaux très ondulés qui commencent. De Saint-Jean-d'Acre au Ghor une ondulation plus forte a creusé la plaine d'Esdrelon ou trouée de Judée, dans l'alignement de laquelle court l'arête du Carmel dont la pointe dans la mer abrite Caïffa. À cette arête s'attachent au sud les monts de Samarie ; mais, dès ce moment, le plissement occidental s'éloigne de la côte qui du mont Carmel jusqu'en Égypte déroule les larges plaines sablonneuses de Saron et des Philistins, ouvertes au vent du large, sans autres ports que les rades de Jaffa et de Gaza, et formées probablement par les sédiments du delta du Nil que drossent les courants marins.

Les monts de Samarie, et plus au sud ceux de Judée, offrent comme la Galilée, l'aspect de larges plateaux, très vallonnés, descendant en pente douce à l'est et à l'ouest, et sillonnés de torrents dont le plus important est le Nahr el-Aoudjeh.

Après Jérusalem, la chaîne s'abaisse encore, et c'est d'un mouvement très lent qu'elle va s'attacher aux plateaux allongés où se creuse le golfe d'Akabah.

D'une façon générale on peut dire que l'ensemble du plissement syrien, arc-bouté par le Taurus, s'est écrasé au Nord, s'est bombé et surélevé au centre, tandis que sa partie méridionale conservait la faible élévation primitive.

Le fossé syrien. — Au moment où s'est produite la pression géologique qui a fait surgir la Syrie, l'imposante arête tendue du sud au nord s'est fendue ou effondrée dans toute sa longueur, laissant, entre les deux masses subsistantes à l'est et à l'ouest, une faille profonde qui commence aux abords du Taurus pour finir dans la mer

Rouge par l'étroit et profond chenal du golfe d'Akabah [1]. Ce sillon, d'inégale largeur, se creuse par endroits jusqu'au-dessous du niveau de la mer, pour atteindre au fond de la mer Morte une *altitude négative* extrême de près de 800 mètres [2]. A l'origine, l'apparition de seuils volcaniques nombreux arrêtait les eaux de pluie glissant le long des pentes ; elles s'amoncelaient pour former des lacs d'eau douce comme celui de Homs, ou bien comme à Tibériade, se mêlaient à une masse salée déjà fixée, en en modifiant lentement le caractère. Mais l'érosion géologique des seuils, le comblement des dépressions, ont bouleversé l'aspect du fossé ; les lacs se sont vidés pour la plupart [3] et leurs eaux, devenues rivières, ont suivi l'inclinaison locale de la grande faille, vers le nord ou le sud, à la recherche d'une issue.

Le Val syrien reste aujourd'hui un des pays les mieux arrosés du monde, et ses terres arrachées aux montagnes sont d'une fertilité exceptionnelle.

Au nord, c'est la vallée du Kara Sou et celle du Nahr Afrin, descendant entre l'Amanus et le plateau d'Alep ; ces deux rivières se joignent dans le lac d'Antioche, au milieu d'une plaine marécageuse, l'Amk, assez analogue à celle d'Adana, et que quelques travaux assainiraient.

---

(1) Le fossé syrien, dit M. Emmanuel de Martonne, professeur à l'Université de Paris, est un accident dont la signification géologique est partout évidente. Il s'agit d'un effondrement récent de l'écorce terrestre, le long de la faille ouverte sur l'axe d'un bombement plus ou moins accentué. C'est le prolongement d'un réseau de fractures qui lézarde tout le nord-est de l'Afrique, depuis les grands lacs du haut Nil et du Zambèze, Nyassa, Victoria, Albert et Édouard-Albert, en passant par les lacs du sud de l'Abyssinie dont le plus connu est le lac Rudolf, la mer Rouge et les deux golfes qui encadrent la presqu'île de Sinaï ; fractures partout accompagnées de phénomènes volcaniques dont nous trouvons encore la trace en Syrie, avec le massif du djebel Aouran et les coulées de laves qui descendent jusqu'aux bords du lac de Tibériade (*L'unité de la Syrie,* congrès français, fasc. II).

(2) La composition des eaux de cette mer n'est pas celle des eaux marines. Jamais la Méditerranée n'a pénétré dans cette fosse (Suess).

(3) On retrouve le dessin de plusieurs de ces formations lacustres disparues. Le sud de la Bekaa, dit M. Honoré (*op. cit.*) a formé jadis un lac qui s'est vidé assez récemment, et dont les traces subsistaient encore au XIVe siécle.

Le sillon se continue par la vallée de l'Oronte qui coule du sud au nord, reçoit les eaux du lac d'Antioche, et va se jeter à la mer, près de Souayadieh, par la large trouée qui longe le flanc de la montagne de Moïse.

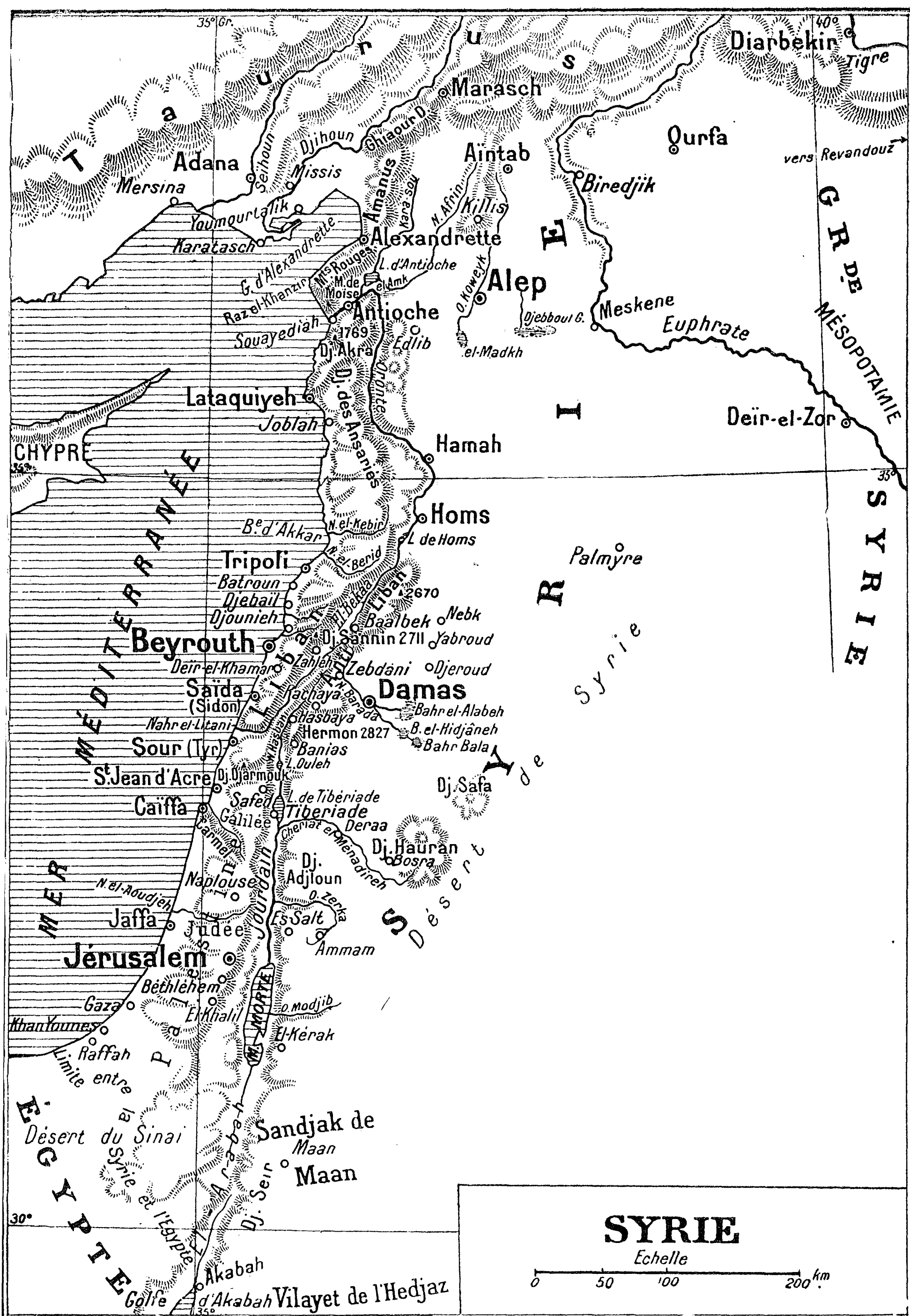
L'Oronte, ou Nahr el-Assi, suit dans son cours l'ancienne Célésyrie ou Syrie Creuse, la terre de Chanaan des Hébreux, aujourd'hui nommée Bekaa, ou Val des Mûriers. C'est une plaine à double pente, d'une altitude moyenne de 1 000 mètres, ayant son sommet à Baalbek (1 170 mètres), entre le Liban et l'Anti-Liban. Le pays est d'un aspect tout européen ; on y cultive les céréales, la vigne, les arbres fruitiers ; les rives des cours d'eau sont ombragées de bosquets et de grands arbres.

Entre sa source, dans l'Anti-Liban, et son embouchure, l'Oronte traverse le lac de Homs, puis la ville de ce nom et arrose Hamah. Séparé de ce fleuve par un léger seuil de coteaux, coule le Nahr el-Kébir (la grande rivière), qui trouve issue vers la mer entre la montagne des Ansariés et le Liban. Le triangle compris entre Antioche, Alep et Hamah portait au début de notre ère plus de 100 villes.

Après Baalbek, qui constitue la ligne de partage des eaux, les rivières coulent du nord au sud ; c'est le Nahr Litani qui, en s'inclinant à l'ouest, s'engage dans le défilé méridional du Liban et débouche dans la mer à Kassimieh, tandis que la Barada, qui lui est parallèle, se détourne à l'est vers le désert.

La plaine de la Bekaa s'abaisse assez rapidement vers le sud et bientôt elle n'est plus qu'à 2 mètres au-dessus du niveau de la mer.

L'effondrement syrien se poursuit par le Ghor (fossé), large de 10 à 20 kilomètres, où coule le Jourdain. Ce fleuve, (en arabe Cheriah el-Kébir) est formé de la réunion de trois rivières, le Nahr el-Hasbani, le Nahr el-Leddan, et le Nahr el-Banias. Il traverse un grand marécage couvert de roseaux qui se termine par le lac d'Oualeh (ou Eaux de Mérou). A sa sortie, le fleuve ne tarde pas à changer de



SYRIE
Echelle
0 50 100 200 km
Taurus
Diarbekir
Tigre
Marasch
Ourfa
vers Revandouz
Adana
Mersina
Seihoun
Djihoun
Missis
Ghiaour D.
Amanus
Aïntab
Biredjik
Killis
N. Afrin
Kara Sou
Youmourtalik
Karatasch
G. d'Alexandrette
Alexandrette
L. d'Antioche
Mts Rouges
M. de Moïse
el Amk
Raz el-Khanzir
Alep
O. Koweyk
Meskene
Djebboul G.
Euphrate
el-Madkh
Antioche
Souayediah
1769
Dj. Akra
Edlib
Oronte
Dj. des Ansariés
Lataquiyeh
Joblah
Hamah
Deïr-el-Zor
CHYPRE
35°
Homs
N. el-Kebir
Bt d'Akkar
L. de Homs
Palmyre
N. el-Berid
Tripoli
Batroun
Djebail
Djounieh
2670
Liban
El Bekaa
Baalbek
Nebk
Beyrouth
Dj. Sannin 2711
Yabroud
Deïr-el-Khamar
Zahleh
Anti-Liban
Zebdâni
Djeroud
Saïda (Sidon)
Rachaya
Damas
N. Barada
Bahr el-Alabeh
B. el-Hidjâneh
Bahr Bala
Nahr el-Litani
Hasbaya
Hermon 2827
Sour (Tyr)
Banias
L. Houleh
St Jean d'Acre
Dj. Djarmouk
Safed
L. de Tibériade
Tiberiade
Dj. Safa
Caïffa
Galilée
Carmel
Cheriat el-Menadireh
Deraa
Dj. Hauran
Bosra
Naplouse
Dj. Adjloun
N. el-Aoudjeh
O. Zerka
Es Salt
Jaffa
Judée
Jourdain
Ammam
Jérusalem
Bethléhem
Gaza
El Khalil
O. Modjib
Khan Younes
Raffah
El-Kérak
M. MORTE
Palestine
Limite entre la Syrie et l'Egypte
Désert du Sinaï
Sandjak de Maan
Maan
El Arabah
Dj. Seïr
ÉGYPTE
Akabah
Golfe d'Akabah
Vilayet de l'Hedjaz
30°
40°
MER MÉDITERRANÉE
SYRIE
Désert de Syrie
GR DE MÉSOPOTAMIE
SYRIE

niveau, et en 40 kilomètres il s'abaisse jusqu'à 200 mètres au-dessous du niveau de la mer. Il traverse le lac de Tibériade dont les eaux poissonneuses sont faiblement salées et qu'entourent des sources tièdes; puis il parcourt encore 150 kilomètres avant d'atteindre son embouchure. Quoique sa pente soit très accentuée, il n'est coupé de rapides qu'en deux endroits, grâce aux nombreux méandres qu'il décrit. Après avoir reçu le Chériah el-Ménadir et le Ouadi Zorba (ou Yabog), il s'achève dans la mer Morte, après un cours de 300 kilomètres.

La mer Morte, ou Bahr Loût, est située au fond d'une large dépression. Cet immense lac salé a 80 kilomètres de long sur 15 kilomètres de large en moyenne ; sa superficie varie légèrement suivant les saisons. Les eaux dont le niveau est inférieur de 394 mètres à celui de la Méditerranée offrent la particularité d'être extrêmement denses. La mer Morte est encore appelée Lac Asphaltique, à cause de l'asphalte qu'on trouve en abondance sur ses bords, comme d'ailleurs en plusieurs autres points de la Syrie.

La mer Morte reçoit encore les eaux de plusieurs torrents, parmi lesquels l'Ouadi Djarafi, qui vient du sud, dans le prolongement du Ghor.

Enfin, la vallée à double pente de l'Ouadi el-Araba, qui atteint 240 mètres à son point culminant, rejoint la mer Rouge et se continue par le golfe d'Akabah, profond de 1200 mètres.

Chaîne orientale. — Le plissement oriental de la Syrie aborde le massif du Taurus par les monts d'Aintab, suivant la direction générale de l'Amanus ; au sud-est de vastes gradins uniformes s'éploient vers l'Euphrate pour former le plateau d'Alep. Une large rivière, le Koweik, descendu des monts d'Aintab, arrose Alep et se perd dans la dépression fermée du lac d'El-Madhkh, aux confins du désert de Palmyre ; un autre cours d'eau, le Djebboul Gheul, après un parcours peu considérable, aboutit à un lac salé. Tout

le pays se ressent du voisinage du désert, il est d'une extrême sécheresse.

A la hauteur de Homs, les altitudes croissent brusquement, et le massif s'oriente en direction nord-nord-est; c'est l'Anti-Liban, dont les pentes très rapides du côté de la Bekaa, s'étagent en terrasses vers le désert. Semblable au Liban, il est comme lui recouvert de la même terre rougeâtre ; ses principaux sommets sont le Cheikh el-Djebel (2 670 mètres), le Halimat el-Kabou (2 510 mètres) et l'El-Akhyar, ou montagne de Blondan (2 352 mètres).

L'important défilé de la Route française ouvre passage au sud de ce massif à la Barada dont les eaux apportent la vie et la beauté au pays de Damas (plaine de Merdj), cette célèbre oasis vantée par les poètes ; la Barada, continuant son parcours, se perd dans les lacs salés de Bahr el-Atabeh, Bahr el-Hidjaneh, et Bahr Bala.

Au delà commence le système du Hermon, ou Djebel ech-Cheikh (2 827 mètres). C'est un massif très boisé, volcanique. Un seuil de laves, creusé de crevasses profondes, rejoint à l'est le Hermon aux deux puissants massifs du Djebel Haouran et du Djebel Safa, formidables cônes de déjection, à peine modifiés par le temps.

Le long du Jourdain, faisant suite au mont Hermon, les monts du Djaoulan sont plutôt le simple rebord occidental d'un vaste plateau autrefois très peuplé, où l'on observe les ruines de 127 villes et villages. Le Djebel Djaoulan est entaillé par le Chériat el-Mandone (ou el-Menadir), affluent du Jourdain.

Au nord de cette rivière, la chaîne se continue entre la vallée du Jourdain et le désert, par le Djebel Adjloun, puis par les monts du Kérak et de la Moabitide, où prospérèrent sous la domination romaine plus de 300 villes. Enfin se dressent les assises granitiques de la presqu'île de Sinaï.

Transeuphratique. — L'orographie de la Syrie comporte

encore le pays montagneux qui enveloppe le cours moyen de l'Euphrate et du Tigre. C'est un vaste croissant dont la flèche serait le Karadja Dagh, haut massif basaltique présentant d'anciennes coulées de lave, sur l'une desquelles est bâti Diarbékir. Le Karadja Dagh se détache nettement d'un dernier contrefort avancé du Taurus, le Mehrab Dagh, dont il est séparé par une dépression profonde, formant col d'est en ouest, d'une altitude extrême de 800 mètres. Le Karadja se ramifie à l'ouest en un vaste plateau qui porte la ville d'Ourfa et que l'Euphrate traverse, le Nimroud Dagh.

A l'est de Karadja s'élèvent les monts de Mardin, coupés par la route de Mossoul à Diarbékir, puis le massif du Sindjar d'où partent une série de crêtes qui descendent vers le sud-ouest et vont se rattacher à l'Anti-Liban ; le Tigre y coule dans une faille encaissée jusqu'à Mossoul où il devient navigable. Sur la rive gauche de ce fleuve se dresse une énorme barrière de grès, haute de 4000 mètres, le Djebel Hamrim, à la fois limite précise du Kourdistan et extrémité orientale de l'arc syrien. La Mésopotamie proprement dite est, au sud, l'immense plateau d'un caractère très spécial, qui s'étend entre le désert de Syrie d'une part, et les contreforts iraniens désignés par les Persans sous la même dénomination de Poutch-i-Kouh.

L'Euphrate n'entre en Mésopotamie qu'après un assez long parcours dans le désert de Syrie, à Deïr el-Zor. Navigable depuis sa sortie des montagnes, au gué de Biredjik, seul des cours d'eau syriens il mérite réellement le nom de fleuve; son débit normal est de 1200 mètres cubes, et dépasse le double de ce chiffre quand la saison des pluies règne sur la montagne ; jadis, grâce à un système d'irrigations, ces eaux fertilisaient de vastes espaces aujourd'hui désertiques ; Palmyre, située à plus de 100 kilomètres de ses bords en reçut sa fortune et son illustration. C'est seulement dans certains quartiers naturellement irrigués, comme le Harran et la plaine du Zor, que l'on retrouve aujourd'hui un souvenir des cultures disparues.

C. — CLIMAT.

Le climat syrien caractérise encore l'unité foncière du pays ; du Taurus au golfe égyptien, ses traits généraux demeurent identiques : on peut en effet considérer comme le fait essentiel de ce climat la réduction des pluies annuelles à mesure qu'on s'éloigne de la côte, et le passage plus ou moins rapide d'une zone bien arrosée aux steppes sub-désertiques. La surface cultivée, plus large au nord, se resserre au midi jusqu'à disparaître. « Abstraction faite du relief, la loi qui domine dans toute la Syrie, la différenciation du climat, des cultures et du peuplement est très simple : progression vers la sécheresse de l'Ouest à l'Est et du Nord au Sud (1). »

Pendant l'été, de juin à septembre, la chaleur est très forte partout, plus humide sur le littoral, plus sèche dans les vallées de l'intérieur ; les montagnes offrent alors le charme de leurs nuits délicieuses, et la douceur de leur climat d'altitude (2). Par contre l'hiver pluvieux embrume les sommets, tandis que la côte et les vallées, dans l'intervalle des ondées fertilisantes, jouissent d'un ciel limpide. Entre les deux saisons, la transition est assez brusque, et il n'y a pour ainsi dire ni printemps ni automne. Le régime des vents modifie faiblement cet ensemble climatérique ; il souffle parfois un vent chaud du S.-E., apportant un air desséché et suffocant, chargé des sables du désert : c'est le Chergui comparable au khamsin d'Égypte et au

(1) Emm. de MARTONNE, *op. cit.*

(2) En Célésyrie, observe le docteur NÈGRE, professeur à la Faculté de médecine de Beyrouth, c'est déjà le climat continental. « Air sec, donc étés chauds et hivers froids ; sautes de température brusques et fréquentes. Mais, au total, comme les températures extrêmes sont mieux supportées en atmosphère sèche, 35° C. dans la Célésyrie sèche sont moins pénibles que 29° C. dans Beyrouth humide » (*Congrès français de Syrie,* fasc. IV).

sirocco algérien ; ses effets sont surtout sensibles dans la Syrie creuse; sur la côte, alternativement chaque jour la brise de la mer et celle de la montagne tempèrent quelque peu les excès de la chaleur estivale ; la brise de mer, s'engageant dans les couloirs de la montagne, pénètre même, à de certaines heures, jusque dans le grand Val.

Les températures moyennes annuelles sont : à Beyrouth, 20°,9, à Jérusalem 17°,2 (1) ; dans la Bekaa, le climat se rapproche de celui du midi de la France, on y observe comme températures extrêmes 3° et 35° ; dans le Ghor, avec une température moyenne de 22°, on rejoint presque le climat tropical, et les terres d'alluvions, avec leur végétation luxuriante, précisent cette ressemblance, plus nette encore dans le bassin de la mer Morte (2).

Dans la zone désertique, c'est la température de fournaise pendant le jour ; la nuit, l'abaissement thermique dû au rayonnement va en hiver jusqu'au froid intense. L'oasis de Damas, au milieu des sables brûlants, y met l'ombre riante de ses beaux jardins.

« En somme il n'est pas exagéré de dire que, par sa gamme étendue des températures et des états hygrométriques, par son atmosphère d'une incomparable pureté, et d'un bleu quelquefois capable d'offenser presque le regard, par ses couchers de soleil, souvent accompagnés du rayon vert, par le coloris de ses montagnes qui prennent toutes les teintes du pourpre et du violet jusqu'aux bleus et aux gris, la Syrie est un des meilleurs climats qui s'offrent à l'homme (3). »

Mais avec un climat salubre, et malgré un système hydrographique très suffisant, la Syrie n'est aujourd'hui cultivée que pour la dixième partie de sa surface arable ; la longue incurie qui a marqué la domination ottomane a laissé

---

(1) H. Richard, *op. cit.*
(2) Dr C. et Paul Rœderer, *op. cit.*
(3) Dr Nègre, *op. cit.*

retomber au néant les efforts des antiques civilisations [1] pour amener l'eau fertilisante partout où la terre peut porter des fruits ; car dans ce pays au sol poreux qui ne retient pas l'humidité des pluies, l'agriculture dépend entièrement de l'irrigation. Ce sera l'œuvre de demain de lui rendre, du Taurus à l'Égypte, cette exceptionnelle fertilité de jardin qui en fit la Terre promise [2].

---

[1] D'après certains auteurs, la Syrie romaine nourrissait plus de vingt millions d'habitants, et pouvait encore contribuer à l'alimentation de la métropole (HONORÉ, *op. cit*).

[2] Le lecteur trouvera en Annexe du chapitre VI (Agriculture et Industrie, p. 145) des détails complémentaire sur le régime hydrographique et pluviométrique de la Syrie.





CHAPITRE II

HISTOIRE DE LA SYRIE JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1908[1]

A. — Les origines.

On ignore quelle race habita la Syrie à l'origine. A l'époque biblique il en subsistait quelques tribus dans les districts situés au nord et au sud du Jourdain où elles offraient l'idée d'une dégradation profonde. Les Septante appellent ces peuplades les Chorréens ; la Vulgate les

---

(1) Lire :
Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique.*
Dussaud, *Grande encyclopédie,* v. au mot *Syrie* (partie historique).
Clément Huart, *Histoire des Arabes* (Paris, Paul Geuthner, 1912-13).
Lavisse et Rambaud, *Histoire générale,* t. I.
A. de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines.*
Bréhier, *L'Église et l'Orient au moyen âge; Les Croisades* (Paris, Gabalda, 1907).
René Dussaud, *Les Arabes en Syrie avant l'Islam* (Paris, Leroux, 1907).
E. Rey, *Les colonies françaises en Syrie aux XII*e *et XIII*e *siècles* (Paris, Picard, 1883).
Louis Madelin, *La Syrie franque* (*Revue des Deux Mondes,* 15 mars 1917).
Gaston Dodu, *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem* (Paris, Hachette, 1894).
Ed. Driault, *La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours.*
Édouard Lockroy, *Ahmed le Boucher* (Paris. Ollendorff, 1888).
René Ristelhuber, *Deux missions maronites à la cour de Louis XIV* (*Correspondance d'Orient,* 15 juillet et 10 août 1916).

nomme Horréens. Esaü habita parmi eux et prit au nombre de ses épouses une de leurs femmes, Oolibamu. On suppose qu'ils appartenaient à la race noire et qu'ils avaient couvert toute l'Asie Antérieure avant l'arrivée des blancs, descendus de la Haute Asie. Au temps d'Abraham ils vivaient au milieu des rochers et se blottissaient dans les cavernes. Misérables à l'excès, les voyageurs les redoutaient pour leur férocité.

« De disette et de faim, ils se tenaient à l'écart, fuyant dans les lieux arides, ténébreux, désolés et déserts.

« Ils coupaient des herbes sauvages auprès des arbrisseaux et la racine des genévriers pour se chauffer.

« Ils étaient chassés d'entre les autres hommes, et l'on criait après eux comme après un larron.

« Ce sont des hommes de néant et sans nom qui ont été abaissés plus bas que terre. » (*Job,* XXX.)

Ces nègres abrutis, analogues aux Boschimens de l'Afrique du Sud et aux Australiens primitifs, avaient succombé devant l'éclat de la civilisation.

Dès que l'histoire commence, en effet, toute l'Asie Antérieure est couverte de riches cités. Des villes florissantes s'élevaient sur les côtes de la Méditerranée. « Sidon étendait au loin son commerce et n'étonnait pas moins le monde par ses magnificences que Ninive et Babylone; Sichem, Damas, Ascalon, d'autres villes encore, renfermaient des populations actives habituées à toutes les jouissances de la vie. Cette société puissante se morcelait en des myriades

---

Édouard de KEYSER, *Une œuvre napoléonienne de pénétration dans le grand désert* (*Mercure de France,* 1er déc. 1916).

Nadra MOUTRAN, *La Syrie de demain* (Paris, Plon-Nourrit, 1916).

Abbé GOBIN, *La Syrie de 1860 à 1861* (Paris, 1862).

Séances et travaux du Congrès français de la Syrie, fasc. II (Louis BRÉHIER, *Les origines des rapports entre la France et la Syrie*; Dr Alfred COURY, *Le martyre du Liban*; Eugène DUPRAT, *Les relations de la Provence et du Levant du Ve siècle aux Croisades*; René DUSSAUD, *Simyra et l'importance de la Côte Nord de la Syrie dans l'Antiquité* ; Paul CASANOVA, *Damas, capitale des Etats musulmans,* etc.).

d'États qui tous, à un degré plus ou moins complet, mais sans exception, subissaient l'influence morale et religieuse du centre d'action placé en Assyrie[1]. »

La communauté de race fut alors le lien puissant qui groupait autour de Ninive toutes les colonies formées par la race blanche dans l'Asie Antérieure. Les Phéniciens, rameau de la grande émigration chamite, après avoir séjourné sur les bords du golfe Persique [2], s'étaient fixés dans la vallée de Chanaan et sur les bords de la Méditerranée. Pour satisfaire aux immenses besoins d'une civilisation très développée, ils y étaient devenus les intermédiaires naturels entre la Mésopotamie et l'Égypte. D'autres groupes ethniques, les Philistins, les Ammonites, les Moabites, les Araméens, s'établissaient en même temps en Syrie et s'y consacraient surtout à l'agriculture. Plus tard les Sémites, descendus à leur tour des hautes montagnes, vinrent se fondre dans ces populations florissantes ; mais la branche hébraïque, plus compacte, plus fortement organisée, put seule se maintenir intacte et sauvegarder son caractère propre.

Les peuples chaldéens n'empiétèrent pas brutalement sur l'autonomie des communautés fixées en Syrie. Tous leurs efforts tendaient à dominer par voie d'influence sur ces peuples habiles. « Si les rois de la Mésopotamie croyaient avoir à se plaindre des États marchands de la Phénicie, ou bien s'ils voulaient, dans une querelle, les amener à composition sans tirer l'épée, quelques mesures fiscales dirigées contre l'introduction des denrées de l'Occident dans les pays assyriens ou dans les provinces égyptiennes, nuisaient beaucoup plus aux patriciens de Tyr, les atteignaient plus profondément et plus sensiblement dans leur existence, et par là, dans leur tranquillité intérieure, que si l'on avait envoyé contre eux d'innombrables armées de cavaliers et de chars[3]. »

Ainsi l'indépendance politique fut dès l'origine une fic-

(1) A. de Gobineau, *op. cit.*
(2) Hérodote.
(3) Gobineau, *op. cit.*

tion pour la Syrie. Ce pays, dit M. Maspero, « semble condamné à la domination étrangère (1) ». Mais la raison profonde de cette singulière destinée fut la rivalité de cent communautés poursuivant chacune des fins particulières et n'acceptant jamais de les soumettre à l'intérêt général. La cohésion du pays, et comme conséquence sa liberté, n'eût été possible que par l'union, par la subordination volontaire des parties à l'ensemble. Désunie, la Syrie était une proie facile pour les conquérants.

Les jalousies et les guerres locales y étaient toujours très vives; les uns réclamaient l'intervention assyrienne, les autres le concours égyptien; les armées étrangères commencèrent à fouler le pays, et la Syrie fut, pour tous les rois dont la puissance s'élevait, un champ de bataille perpétuel d'où les vaincus eux-mêmes repartaient chargés d'opulentes dépouilles.

La Syrie, vivant à l'origine dans l'orbite de la civilisation des Chaldéens, fut conquise par le Pharaon Toutmès Ier, de la 18e dynastie, vainqueur à Mageddo et à Gadech. Elle resta longtemps soumise aux Égyptiens sans réussir, malgré des insurrections assez notables, à secouer le joug étranger. En même temps, un nouvel envahisseur venu du Taurus (les Khatti ou Hittites) s'installa dans le nord de la Syrie et y forma une communauté puissante, assez analogue à celle des Hébreux en Palestine, mais sans posséder le lien religieux qui faisait la force d'Israël; ces Khatti, qui s'étaient soumis finalement aux Égyptiens, ne tardèrent pas à disparaître dans la masse syrienne. Sous la domination égyptienne, on vit grandir des villes comme Arad (2), Hama, Simyra (3), Arpad, Samarie, Damas. Cette dernière cité,

---

(1) MASPERO, *op. cit.*

(2) Le royaume d'Arad, constitué par les Phéniciens du Nord, comprenait avec les ports de la côte, la vallée de l'Oronte, et peut-être Hama. Un délégué du roi d'Égypte y résidait avec le titre de *rabin* (Cf. DUSSAUD, *op. cit.*).

(3) M. Dussaud place Simyra près de l'embouchure de l'Eleuthère.

moins directement placée sous le contrôle militaire des maîtres du pays, put constituer un moment un royaume indépendant qui prit même sous sa protection les Israélites.

Aux IXe et VIIIe siècles, la Syrie commença à tomber au pouvoir des Assyriens. Les Égyptiens, sous Néchao II, étaient définitivement expulsés, et Nabuchodonosor annexait toute la contrée à l'empire de Babylone; puis, l'empire perse se substituait à son tour aux Assyriens vaincus.

Au milieu de ces incertitudes politiques, de ces interventions étrangères de plus en plus fréquentes, la puissance maritime de Tyr et de Sidon ne cessait de décroître. Au sein même de ces grandes cités, la rivalité des partis politiques ajoutait à la confusion. A Sidon les révoltes et les agitations de l'élément populaire obligèrent le patriciat à émigrer à Carthage. Tyr, livré à une démocratie violente, offrit longtemps le spectacle du plus affreux désordre; Alexandre, après le siège fameux pour lequel toutes les villes syriennes envoyèrent des contingents, fit mettre en croix les chefs du peuple, supplice qu'on réservait alors aux esclaves révoltés. A la mort de ce conquérant, la Syrie constitua le royaume des Séleucides (312 av. J.-C.), qui comprenait en outre l'Iran, la Transoxiane, l'Arménie et la Mésopotamie, et dont la capitale, Antioche, devint le foyer de l'héllénisme oriental et l'un des principaux centres commerciaux du monde méditerranéen.

Cette puissante dynastie étrangère, après s'être maintenue par la guerre, succomba sous les coups de ses voisins. En l'an 111 avant J.-C. la Célésyrie et la Phénicie étaient réunies à l'Arménie. En 64, toute la Syrie tombait aux mains de Pompée.

Province romaine, jouissant des bienfaits d'une paix rarement troublée et d'une sage administration, la Syrie connut une ère de prospérité remarquable qui durait encore lorsque, au VIIe siècle de notre ère, elle fut conquise par les Arabes. Partout florissaient des villes heureuses; les ruines causées par les longues guerres et les révolutions

étaient réparées; l'agriculture, le commerce atteignirent un développement inconnu; les études intellectuelles égalaient celles d'Alexandrie, de Rome, de Constantinople[1]. La création de l'empire d'Orient n'avait fait que rendre plus direct l'intérêt attaché par les empereurs à voir briller d'un vif éclat ce pays qui redevenait, comme aux siècles passés, le centre du monde.

B. — La conquête arabe.

Dès le début de l'expansion islamique (de 634 à 640), la Syrie fut enlevée à l'empereur d'Orient Héraclius, par les khalifes Abou Bakr et Omar, vainqueurs à Adjnâdeïn et à Yâqouçâ. Grâce à la possession des côtes de Phénicie et de Palestine, les conquérants purent entretenir une flotte qui ravagea les îles de la Méditerranée et menaça Constantinople à plusieurs reprises.

Lorsque, en 651, à la suite de l'agitation chiïte, Ali succéda, sur le trône des khalifes, à Othman qui avait été assassiné, le chef de l'armée syrienne, Mo'âwiya, refusa de reconnaître son autorité et parvint à se faire proclamer khalife par ses troupes. Son pouvoir et son prestige s'accrurent si rapidement qu'après l'assassinat d'Ali en 661, il fut reconnu comme le seul successeur du Prophète par tout le monde musulman, il fit de Damas la capitale de l'empire arabe.

Les conquérants arabes avaient trouvé la Syrie peuplée presque exclusivement de chrétiens, mais divisée par d'ardentes querelles religieuses. Les khalifes se montrèrent tolérants. Mo'âwiya alla même jusqu'à choisir un chrétien pour son conseiller le plus influent, Sardjoûn ben Mansour.

---

(1) Au IIIe siècle après J.-C. deux écoles se firent remarquer, l'une à Césarée, entre Jaffa et Caïffa, dont il ne reste aujourd'hui que des vestiges; et l'autre encore plus florissante à Béryte (Beyrouth) appelée par Auguste : Julia-Augusta Felix (*Béryte, première ville du droit,* par Jean Jalkh, Revue Phénicienne, juillet 1919).

En somme, sous les premiers khalifes Oméyyades, la Syrie n'eut pas à pâtir exagérément de son changement de maîtres. Bien mieux, les Arabes se mirent à l'école des chrétiens, et Damas fut bientôt le centre d'une société brillante ; le commerce et l'industrie y prospéraient, les sciences faisaient l'objet d'études très sérieuses ; la poésie et l'histoire rayonnèrent avec un éclat incomparable [1].

Après un siècle de prospérité, la dynastie des Oméyyades succombait en 750. Elle fut supplantée par les Abbassides, qui abandonnent Damas et, après s'être fixés peu de temps à Koufa, puis à Haschmété, choisissent définitivement Bagdad pour capitale. La Syrie n'est plus, dès lors, qu'une province effacée. Mais la brillante civilisation des Abbassides n'a été que le prolongement de celle des Oméyyades, et Bagdad fut en somme l'héritière de Damas.

C'est pendant le règne des Abbassides que se nouèrent les premières relations officielles entre la France et le Levant. Les Carolingiens entrèrent en contact avec les khalifes par opposition politique aux hérétiques de l'empire d'Orient. Une ambassade fut envoyée à El-Mançour en 765, par Pépin le Bref, puis à trois reprises, en 797, en 799 et en 802, Charlemagne déléguait des missions auprès de Hâroun er-Rachid, qui, à son tour, en 801 et en 807, adressa deux ambassades à l'empereur des Francs.

Ces échanges de politesses et ces pourparlers aboutirent à la reconnaissance du protectorat franc sur les Lieux Saints dont les clefs avaient précisément été remises par Hâroun er-Rachid à Charlemagne. Sans affaiblir l'autorité du Khalife

---

[1] « Un empire mondial naît en Orient, dit le Père Lammens ; on l'a appelé arabe, quelle erreur ! Cet empire est syrien, syrien par la tête qui dirige, par les bras qui exécutent, organisent, administrent les provinces, la guerre, les finances. Le gouvernement se trouve entre les mains, non des Bédouins immigrés récemment, mais des Arabes depuis plusieurs siècles établis en Syrie et devenus chrétiens... Ils sont imprégnés, pétris d'idées, de civilisation araméenne. C'est leur influence qui déplace la capitale du califat, la fait sortir d'Arabie... Pendant un siècle, on peut l'affirmer, la Syrie gouverne la moitié orientale de l'univers alors connu » (*op. cit.*).

qui ne demanda jamais aux chrétiens que de vivre pacifiquement et de payer régulièrement les impôts, ce protectorat conférait un droit de juridiction au souverain franc sur les chrétiens du Levant et sur leurs différents établissements. Cette juridiction fut exercée en fait par l'intermédiaire du patriarche de Jérusalem, mais la France en tirait un grand prestige. On décida à la même époque de percevoir dans tout l'empire franc, une dîme spéciale destinée à entretenir le Saint-Sépulcre, à faciliter les pèlerinages et à fonder à Jérusalem une bibliothèque, un marché, un hospice, etc...

La prérogative du protectorat des Lieux Saints survécut à Charlemagne et fut revendiquée par ses successeurs. Les chrétiens jouirent jusqu'au XIe siècle des avantages que leur avait concédés Hâroun er-Rachid. Ils purent librement édifier des églises et célébrer leur culte. D'autre part, les chrétiens d'Occident accomplissaient en Palestine des pèlerinages de plus en plus fréquents.

Lors du morcellement de l'empire des Abbassides, au IXe siècle, les gouverneurs de la Syrie profitèrent de la faiblesse du khalifat pour se rendre indépendants, soit de fait, soit officiellement, et fonder des dynasties qui se disputèrent le pouvoir. Au Xe siècle, la région du nord tombait aux mains des Hadamides, déjà maîtres de la Mésopotamie, et forma, pendant près de cent ans, un royaume dont Mossoul et Alep furent les capitales. Enfin, en 969, la Syrie fut conquise tout entière par les khalifes Fatimites qui avaient supplanté, depuis 909, les Aglabites, successeurs des Oméyyades en Égypte.

Avec cette dynastie égyptienne apparaît l'esprit d'intolérance le plus violent. En 1009, un khalife Fatimite, Hakem, dénonça le traité conclu entre Charlemagne et Haroun er-Rachid. Rompant la paix religieuse issue de ce traité, il ordonna la destruction du Saint-Sépulcre, prohiba dans Jérusalem toute relique ou emblème chrétien, chassa les moines, livra les couvents au pillage et persécuta tous les

chrétiens, même les pèlerins occidentaux. Une intervention de Byzance vint heureusement modérer les effets de cette politique brutale et si peu conforme aux intérêts bien entendus de l'État. Un accord, conclu en 1027 entre le khalife chiite du Caire Al-Zahir, fils de Hakem, et l'empereur de Constantinople Constantin VIII, stipula que le Saint Sépulcre pourrait être reconstruit et que les chrétiens de Syrie ne seraient pas inquiétés. Un second traité confirma le premier en 1036 et, en 1048, le Saint Sépulcre était rebâti.

Peu de temps après, les Turcs Seldjoukides, qui avaient fait leur apparition en Arménie et en Asie-Mineure au début du XI[e] siècle, s'emparaient de la Syrie et de Jérusalem (1078). Antioche, seule place que les empereurs d'Orient possédaient encore en Syrie, succombait après une énergique résistance en 1085. Le pays fut divisé en plusieurs États militaires gouvernés par des princes Seldjoukides, relevant théoriquement du Khalife de Bagdad ou de celui du Caire, en fait à peu près indépendants. Leurs soldats vivaient de redevances payées par la population et formaient une caste privilégiée. Le peuple (paysans, artisans, commerçants), en majorité chrétien, était astreint à payer des impôts et n'avait aucune participation dans le gouvernement; mais chaque secte religieuse formait une communauté autonome et s'administrait elle-même sous la direction de son clergé.

L'arrivée des Turcs a modifié profondément le caractère social en Syrie, demeuré pendant la domination des Arabes à peu près ce qu'il était sous le régime des empereurs byzantins. A l'administration civile succède la féodalité militaire. Les chrétiens eux-mêmes s'organisent au Liban spécialement, « en nation armée, avec sa hiérarchie de chefs de guerre, d'émirs et de cheikhs qui deviennent des seigneurs féodaux (1) ».

---

(1) Paul Noujaim, *La Question du Liban* (Revue Phénicienne, août 1919).

La période seldjoukide est marquée par l'invasion de Gengis Khan et la destruction de Bagdad, ville incomparable « aux deux mille bains, aux trois mille écoles, aux édifices prestigieux, qui avait rendu à la philosophie, à la littérature, aux mathématiques, à l'astronomie, aux sciences du droit et de la médecine les services les plus glorieux depuis Athènes et Rome (1) ».

Les Tartares ravagèrent la Syrie d'un bout à l'autre, détruisant impitoyablement toute trace des antiquités grecque et romaine. Après leur passage une grande nuit sombre, faite de silence et de deuil, s'étend sur ces belles régions de l'Orient méditerranéen. Les dernières lueurs des antiques civilisations sont définitivement éteintes. Les Turcs Osmanlis succèdent aux Seldjoukides. Byzance voit s'approcher l'heure du destin.

C. — Période franque.

En Occident, le bruit des grands événements d'Orient, l'approche chaque jour plus manifeste d'une effroyable barbarie venant d'Asie, commençaient à émouvoir les princes. Déjà au moment de la prise de Jérusalem par les Turcs, l'empereur d'Orient, Alexis Comnène, avait fait appel au pape Urbain II au nom de la chrétienté en danger. L'idée d'une expédition des peuples occidentaux au secours de l'Orient, battu par des vagues de plus en plus sauvages, prenait force dans les esprits. On a pu dire que pour l'Europe, les croisades furent les puissantes sorties d'assiégés qui sentent le cercle se resserrer peu à peu autour d'eux, et elles eurent en effet ce résultat d'arrêter la grande poussée asiatique. C'est à l'issue du Concile de Clermont en 1095 que le pape Urbain représenta les souffrances qu'enduraient en Orient les chrétiens.

(1) Nadra Moutran, *op. cit.*



JÉRUSALEM

Basilique du Saint Sépulcre. — Coupole de l'église Sainte-Hélène.

Reste du réfectoire des Chanoines datant des Croisés.

Au cri de « Renonce-toi toi-même, prends ta croix et suis-moi », il les adjura de délivrer la Terre Sainte. De nombreux assistants se croisèrent aussitôt et la croisade fut prêchée dans toute la France, notamment par le moine Pierre l'Ermite. Plus tard, des Anglais, des Allemands, des Italiens se joignirent aux Français, qui demeurèrent pourtant les initiateurs et les chefs de l'expédition ([1]).

Le glorieux Gautier Sans-Avoir partit le premier avec la foule des croisés obscurs et pauvres, recrutés surtout parmi les paysans et les artisans. Dénués de vivres et insuffisamment armés, livrés par Byzance, ils finirent, après de grandes souffrances, par être exterminés à Nicée.

La Croisade des Seigneurs, plus lente à se constituer, fut aussi plus heureuse. A vrai dire, nombre de chevaliers se rendaient en Palestine, moins par piété, que poussés par l'attrait d'aventures et par l'espérance de conquêtes territoriales. Conduits par Raymond de Toulouse, Godefroy de Bouillon, Baudouin, Bohémond et Tancrède, les Croisés se rendirent d'abord auprès de l'empereur de Byzance. Ce prince, d'une méfiance aveugle, qui avait déjà trahi les enfants perdus de Gautier Sans-Avoir, laissa les Seigneurs Latins poursuivre seuls leur expédition dans un pays où le climat leur imposait de vives souffrances et les décimait.

Malgré tout, les croisés, vainqueurs à Dorylée (1er juillet 1097), s'emparèrent d'Antioche ; après y avoir subi un retour offensif des Turcs, ils envahissaient la Syrie et la Palestine, et le 15 juillet 1099, sous le commandement de Godefroy de Bouillon, ils entraient d'assaut dans Jérusalem.

La conquête des Lieux Saints une fois réalisée, beaucoup de Croisés rentrèrent en Europe, et il ne resta guère en Palestine qu'environ cinq cents Chevaliers et des Bourgeois désireux de se livrer au commerce.

Les Seigneurs se partagèrent alors les territoires occupés.

([1]) Voici les dates des croisades : première croisade, 1095-1099 ; deuxième, 1147-1149 ; troisième, 1189-1191 ; quatrième, 1202-1204 ; cinquième, 1217-1221 ; sixième, 1228-1229 ; septième, 1248-1254 ; huitième, 1270.

Quatre baronnies ou principautés furent constituées : la seigneurie de Jérusalem s'étendait au sud, de Beyrouth à Jaffa ; le comté de Tripoli comprenait la région située entre l'Oronte et la mer ; la principauté d'Antioche, plus au nord, s'étendait dans l'intérieur du pays jusqu'aux environs d'Alep, et le long de la côte, d'Alexandrette à Laodicée ; enfin le comté d'Edesse groupait des établissements n'ayant aucun accès à la mer, et situés sur les plateaux d'Alep autour de la vallée supérieure de l'Euphrate.

Chacun de ces États était organisé selon le principe féodal, les trois derniers dépendant officiellement du premier. Mais en fait, les Seigneurs qui les possédaient, plus puissants et plus riches que le Roi de Jérusalem, n'obéissaient guère à un souverain dénué d'autorité réelle, et ils jouissaient d'une indépendance presque complète. En somme, le royaume de Jérusalem, comme beaucoup d'États occidentaux à leur origine, fut une vague fédération de quatre grands fiefs, dont le sol appartenait à la noblesse franque. Les feudataires s'étaient partagé le terrain conquis et touchaient les impôts payés par les Syriens. Ils formaient une hiérarchie de suzerains et de vassaux. Ces derniers, très indisciplinés, résistaient souvent avec succès à l'autorité qu'ils devaient reconnaître officiellement.

Au-dessous des Seigneurs venaient les Bourgeois latins, que les indigènes appelaient tous Bourgeois francs, car ils groupaient sous ce vocable de Francs tous les Occidentaux quels qu'ils fussent. Tandis que la noblesse était presque exclusivement française, la bourgeoisie, en outre des négociants français, comprenait des marchands génois, pisans, vénitiens. Les uns et les autres s'étaient établis dans le pays avec l'intention d'y demeurer et ne demandaient qu'à entrer en relations pour leur commerce, non seulement avec les chrétiens d'Orient, mais aussi avec les musulmans. Plusieurs d'entre eux épousèrent des Syriennes, et de ces mariages naquirent des sortes de métis, qu'on appela des *Poulains*.

Après les Bourgeois latins venaient les Chrétiens indigènes qui, presque tous schismatiques au moment de la conquête, furent tenus à l'écart du gouvernement. La Syrie était déjà peuplée à cette époque par la multitude de races et de religions que nous y rencontrons aujourd'hui. Les chroniques latines réservent la dénomination de « syriens » aux arabes chrétiens qui reconnaissaient l'autorité du pape, mais qui suivaient la liturgie grecque, comme les Grecs catholiques ou Melchites, ou la liturgie syriaque, comme les Maronites. Après la conquête franque, les autres sectes chrétiennes, les Jacobites, les Arméniens, les Nestoriens, les Abyssins et les Grecs schismatiques furent censés adhérer à la suprématie de l'Église de Rome.

Enfin, les Juifs et les Musulmans étaient tenus dans une condition inférieure. Il en était de même des Arabes appartenant aux diverses autres religions tels que les Druses, les Ansariés, les Ismailiés, etc.

Il n'y avait pas de lois écrites, et, comme en Occident, les Seigneurs et les Bourgeois francs étaient jugés par des tribunaux différents, suivant un ensemble de coutumes qui constituaient les « Assises des Chevaliers » et les « Assises des Bourgeois ». Une tradition considère ces assises comme une sorte de reproduction des « Lettres du Saint-Sépulcre », contenant un statut qui aurait été légué par Godefroy de Bouillon à ses successeurs et à ses sujets. Cette tradition paraît être une simple légende imaginée beaucoup plus tard [1].

De leur côté, les Bourgeois italiens continuaient dans chaque ville à obéir aux lois de leur métropole et à relever de ses ambassadeurs. Les Syriens, chrétiens, musulmans et juifs, étaient jugés selon leurs lois et par leurs propres magistrats. Les premiers formaient des communautés dont chacune dépendait de son patriarche. Seuls les Grecs relevaient de l'empire de Byzance.

---

(1) Lavisse et Rambaud, t. II, chap. vi.

La domination turque avait détruit presque toutes les églises de Jérusalem; les croisés les reconstruisirent, et « s'ils laissaient subsister églises grecques, synagogues et mosquées, dit M. Louis Madelin [1], princes et seigneurs édifièrent à l'envi des églises chrétiennes à Tyr, Sidon, Beyrouth, etc... ». Des ordres religieux se constituèrent rapidement avec mission de garder le Saint Sépulcre et de l'empêcher de retomber aux mains des infidèles. Des moines soldats, comme les Hospitaliers de Saint-Jean, et surtout les Templiers et les Chevaliers Teutoniques, devaient jouer, plus tard, un rôle politique important en Europe.

C'est toute une civilisation nouvelle qui se constitue, amalgame des coutumes occidentales et des mœurs orientales. Le sol se couvre de châteaux et d'hôtels français et italiens dans lesquels on vit suivant les mœurs asiatiques. Les Francs adoptèrent en partie le costume et les habitudes arabes. A l'idée d'une lutte sans merci contre les infidèles, se substitua, peu à peu chez les croisés, celle d'une entente et d'un règlement à l'amiable de tous les conflits. Cet apaisement fut parfois une cause de discorde entre les Français du royaume de Jérusalem et ceux d'Occident qui arrivèrent, lors des croisades successives, remplis de haine contre les ennemis du Christ.

Malgré sa prospérité, le royaume de Jérusalem ne devait subsister dans son intégrité que pendant un siècle à peine. Les historiens ne sont pas d'accord sur les causes profondes de sa chute. Contentons-nous de remarquer que l'indiscipline des grands feudataires et le morcellement de l'autorité contribuèrent beaucoup à son affaiblissement, car le roi n'avait pas réussi, comme les Capétiens en France, à réaliser l'unité par la vigueur politique. En 1099, Godefroy de Bouillon, désigné pour ceindre la couronne, l'avait refusée par humilité, et n'avait accepté que le titre d' « Avoué de

(1) Louis Madelin, *op, cit.*

Jérusalem ». Il ne survécut d'aillèurs qu'un an, et le vrai fondateur du royaume fut Baudouin (1100 à 1118).

A cette époque, comme à l'origine de presque toutes les monarchies féodales, le Roi était élu par les plus hauts seigneurs. Cependant Baudouin, désigné par Godefroy de Bouillon pour prendre le pouvoir, à son tour, désigna son successeur qui fut élu à cause de ce choix. Ainsi l'élection se réduisit à une simple formalité, et la monarchie devint héréditaire, sans que les quatre dynasties qui se succédèrent jusqu'à la chute du Royaume de Jérusalem parvinssent jamais à obtenir de leurs vassaux l'obéissance complète.

En 1144, les Francs perdirent Edesse; puis la seconde croisade (1147-1148) entreprise par le roi de France Louis VII, aidé de l'empereur d'Allemagne Conrad III, pour secourir la Terre Sainte menacée, échoua. Il est vrai que la situation fut rétablie par les Seigneurs de Palestine eux-mêmes et que la prise d'Ascalon, en 1153, compensa la perte d'Edesse.

Mais la ruine devait venir du sud. Elle fut consommée par le sultan kurde qui régnait sur l'Égypte, Salah el-Dine, connu en Europe sous le nom de Saladin. Le dernier roi de Jérusalem, Guy de Lusignan, fut battu et fait prisonnier à Tibériade en 1187. Jérusalem dut capituler, et les occidentaux ne conservèrent en Syrie que Tripoli, Tyr et Antioche.

C'est alors que Frédéric Barberousse, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion entreprirent la troisième croisade (1189-1192). Les Lieux Saints ne purent être reconquis, mais les Croisés reprirent Saint-Jean-d'Acre, et autour de cette seconde capitale, un nouveau Royaume franc de Syrie, amoindri, se reconstitua et dura encore un siècle, tandis que la dynastie des Lusignan se réfugiait à Chypre.

La quatrième (1197) et la cinquième (1217) croisades se trouvèrent détournées de la Palestine, et la substitution d'un Empire latin à celui de Byzance ne changea rien aux destinées du Royaume.

Au contraire, la sixième croisade (1239-1240), entreprise par un excommunié, l'empereur d'Allemagne Frédéric II Hohenstaufen, réussit et amena la restauration du trône de Palestine. La politique de Frédéric, conciliant avec les infidèles, et ses négociations avec le sultan d'Égypte, lui permirent de rentrer, pour quelque temps, en possession de Jérusalem. Mais, combattu à la fois par l'Église et les Seigneurs, soupçonné de trahir la chrétienté en pactisant avec ses ennemis, il dut rentrer en Europe. Après son départ, les Chevaliers se révoltèrent et une armée vénitienne vint combattre, en Syrie même, les troupes qui lui étaient restées fidèles. Le sultan d'Égypte profita de ces discordes et prit prétexte de la violation d'un traité qui le liait à Frédéric depuis 1229 pour reprendre Jérusalem avec l'aide des Turcs kharismiens.

Ainsi les efforts des chrétiens d'Occident pour conserver les Lieux Saints avaient définitivement échoué. Au XIIe siècle, la Syrie se trouvait partagée entre les Égyptiens et les débris de l'ancien Royaume de Jérusalem. Ni la septième croisade (1248-1254) ni la huitième (1270), toutes deux entreprises par saint Louis, n'aboutirent à un résultat.

A la fin du siècle, de 1285 à 1291, les Français se virent même définitivement chassés du Levant. Le sultan d'Égypte Bibars, puis son successeur Kilaonoun, détruisirent les principales villes, ravagèrent le pays et massacrèrent les chrétiens. Le 18 mai 1291, Saint-Jean-d'Acre était prise et les derniers descendants des Croisés qui s'y étaient réfugiés périrent ou gagnèrent péniblement l'île de Chypre, abandonnant sans espoir de retour toutes leurs possessions de Syrie.

La domination franque qui avait duré cent quatre-vingt-douze ans devait laisser dans le pays des traces durables. Les monuments religieux, militaires et civils, et surtout les institutions perpétuèrent son souvenir. Les rapports amicaux, les liens moraux qui unissent les Syriens à la France datent de

cette époque. Tandis que les Croisés avaient appris à estimer et à goûter la civilisation orientale, les Syriens, particulièrement les chrétiens, prirent l'habitude de tourner leurs affections et leurs espoirs vers l'Occident personnifié par la France.

D. — Du XII[e] siècle a 1860.

Après le départ des Croisés, la Syrie tout entière tomba au pouvoir des Mamelouks, sous les sultans Eyoubites successeurs des héritiers de Saladin. Les Mamelouks, sortes de soldats esclaves, avaient fini par prendre une telle influence en Égypte que leurs chefs étaient montés sur le trône par un coup d'État militaire. Ainsi régnèrent successivement les sultans Baharites et les sultans Tcherkesses. Ce fut une période troublée et confuse. Les beys, gouverneurs des douze provinces de Syrie, ou généraux commandants d'armées, étaient, pour la plupart, fort indisciplinés. Déjà le pays avait beaucoup souffert de l'invasion du Gengiskhanide Houlagou en 1260 ; celle de Timour Lenk (Tamerlan) en 1400, ne fut pas moins épouvantable. La domination des Mamelouks survécut pourtant à ces invasions et se prolongea jusqu'au XVI[e] siècle.

A cette époque, la Syrie leur fut enlevée par les Turcs, rendus tout-puissants par la prise de Constantinople. En 1516 et 1517, le sultan Osmanli Sélim I[er], vainqueur du sultan d'Égypte Kansou el-Ghouri, à Mardj ad-Debbak, fit son entrée dans Alep, grâce à la trahison du bey de cette ville. Puis il prit Damas et, pénétrant jusqu'à Gaza, rattacha toute la Syrie à l'empire Ottoman.

« Après les croisades, le zèle religieux des missionnaires et l'instinct commercial des Marseillais avaient su retrouver la route de Syrie [1] ». A partir du XVI[e] siècle la France

[1] Augustin Bernard, *op. cit.*

était à nouveau en mesure de jouer un grand rôle en Orient. Son attitude, quoique absolument différente de celle adoptée jusque-là, devait lui valoir un nouveau prestige et donner naissance à l'espèce de tutelle qu'elle n'a pas cessé d'exercer sur les chrétiens du Levant. Rompant avec la vieille tradition qui enjoignait de considérer les infidèles comme des ennemis avec lesquels toute entente était criminelle, François I[er] reprit vis-à-vis des Turcs la politique qu'avait suivie Charlemagne à l'égard de Hâroun er-Rachid. Dans le but de faire pièce à Charles-Quint et de lui susciter, du côté du sud-est, un adversaire dangereux, le roi de France se rapprocha du Sultan, aussitôt après sa défaite de Pavie.

Bientôt, cette amitié alla jusqu'à se transformer en une véritable alliance. En 1535 fut signé, entre le sultan Soliman et l'envoyé du roi de France, Jean de la Forêt, un traité connu sous le nom de « Capitulations ». Les Français obtenaient le droit d'entretenir des relations commerciales dans tous les ports ottomans, et ce droit constituait un véritable privilège, puisque les vaisseaux des autres États étrangers ne pouvaient en bénéficier qu'à la condition d'emprunter le pavillon français. La France était assurée que ses nationaux, pèlerins, voyageurs, moines, jouiraient sur le territoire de l'empire d'une pleine liberté religieuse. Enfin, elle obtenait la garde des Lieux Saints. Cette derniere clause permettait d'étendre peu à peu le droit de protection de la France, d'abord aux chrétiens d'Occident non français, puis à tous les chrétiens sujets de l'Empire ottoman.

La France acquiert ainsi en Orient un prestige que rien ne peut effacer; elle contracte en même temps des responsabilités auxquelles elle n'a pas la possibilité morale de se soustraire. Les services qu'elle pouvait rendre aux populations soumises au joug turc étaient d'autant plus efficaces qu'elle entretenait de meilleures relations avec la Sublime-Porte. Ainsi s'explique son long attachement à la

politique de l'intégrité de l'empire ottoman, attachement qui ne se concevrait plus maintenant que le gouvernement de Constantinople a déchiré lui-même les Capitulations et que, loin de faire contrepoids à la puissance des héritiers de Charles-Quint, il s'en est institué le fidèle et obéissant allié.

Les Capitulations, renouvelées à plusieurs reprises (exactement huit fois de 1535 à 1740), améliorèrent la condition des chrétiens de Syrie, sans cependant faire jamais obstacle aux luttes continuelles et à l'instabilité dont a souffert et dont souffre encore le pays. Le rapprochement entre les chrétiens et la France n'a cessé de s'accentuer. Sous Louis XIV, les Maronites du Liban envoyaient par deux fois des ambassadeurs au roi Soleil; le roi, de son côté, confiait à un maronite, le cheikh Hossun, le poste de Consul de France à Beyrouth, qui fut créé pour lui et conservé par sa famille pendant un siècle (1).

Le dernier renouvellement des Capitulations, celui du 8 mai 1740, fut aussi le plus important, car il confirmait et étendait les avantages économiques de la France. Le protectorat sur les chrétiens était reconnu une fois de plus et les droits et obligations de la France solennellement énumérés. Depuis lors, ces stipulations ne manquèrent pas d'être rappelées dans tous les traités conclus avec la Porte.

Il est à remarquer que ces relations d'étroite sympathie entre la France et les chrétiens du Levant se sont perpétuées sous tous les régimes. La Révolution, par exemple, même à l'époque où elle était le plus hostile à la religion catholique, suivit en Orient la politique traditionnelle de la royauté et continua à prendre la défense des chrétiens.

L'expédition d'Égypte fut une occasion pour Bonaparte de manifester l'importance que la France attachait à la politique orientale. La Syrie était alors dans l'état d'anarchie et de discorde qui fut le sien depuis le XVIIe siècle et que

---

(1) René Ristelhuber, *op. cit.*

perpétuaient la faiblesse et l'incurie du gouvernement turc. On voyait à cette époque deux fonctionnaires ottomans, plutôt chefs de bandes à vrai dire que représentants du gouvernement, le pacha de Damas, Osman, et le cheikh Daher, gouverneur de Saint-Jean-d'Acre, lutter à main armée l'un contre l'autre, sans se soucier des ordres de Constantinople. On voyait un aventurier, Djezzar pacha, surnommé Ahmed le Boucher, résister dans Beyrouth à une attaque des Druses et à une flotte russe, puis devenir pacha de Saint-Jean-d'Acre et gouverner en tyran cruel toute la Syrie.

Au moment où le Sultan, ayant officiellement déclaré la guerre à la France, se préparait à l'attaquer en Égypte par terre et par mer, Bonaparte franchit l'isthme de Suez sous prétexte de poursuivre le chef mamelouk Ibrahim bey. El-Arish, Gaza, Jaffa furent aisément enlevées, après la pénible traversée du désert du Sinaï. Les Metwalis, irrités contre le gouverneur de Syrie, favorisaient la marche des Français, mais le chef des Maronites, Béchir Chéhab, demeurait hésitant. Laissant une partie de ses troupes devant Saint-Jean-d'Acre, Bonaparte s'enfonça en Palestine où il remporta les victoires de Tibériade et du Mont-Thabor ; malheureusement la peste décimait son armée et il dut lever le siège de Saint-Jean-d'Acre énergiquement défendue par son condisciple de Brienne, l'émigré Philippoteaux.

Malgré cet échec, Bonaparte, devenu premier Consul, puis empereur, ne cessa pas de penser à l'Orient et particulièrement à la Syrie. En 1802, un traité passé entre la France et la Turquie confirmait les Capitulations. A la même époque, un envoyé de Napoléon, le colonel Sébastiani, était accueilli dans les villes du Levant, notamment à Saint-Jean-d'Acre, par de chaleureuses manifestations de sympathie. Plus tard, au cours de négociations avec l'empereur de Russie, il fut question de la Syrie et de son attribution à la France ; mais on sait qu'après quelques hési-

tations, Napoléon finit par renoncer à l'idée d'un démembrement de l'empire ottoman (1).

Durant la première partie du XIXe siècle aucun fait notable ne se produit en Syrie. Mais en 1831, le pacha d'Égypte, Méhémet Ali, qui avait apporté son concours à la Sublime Porte contre l'insurrection grecque, réclama, en paiement de ses services, le pachalik de Damas pour son fils Ibrahim. C'était la renaissance de la vieille politique de tous les maîtres de l'Égypte consistant à s'emparer de la Syrie pour dominer la Méditerranée orientale. Sous prétexte que le pacha de Saint-Jean-d'Acre avait refusé de lui livrer des fellahs rebelles qui s'étaient réfugiés dans cette ville, Méhémet Ali envoya en Syrie, sans déclaration de guerre, son fils Ibrahim à la tête de 30000 hommes.

En mai et juin 1832, Saint-Jean-d'Acre, Damas et les régions environnantes étaient occupées, le pacha d'Alep vaincu, et une seconde armée turque battue également à Beylan, dans le nord de la Syrie. Puis Ibrahim continuant à avancer au delà du Taurus remportait une victoire complète à Koniah (21 décembre). L'intervention des puissances sauva le sultan une fois de plus Il fut alors question

---

(1) Voici un fait assez peu connu, qui montre quelle importance Napoléon attachait au Levant. En 1805, il envoyait en Syrie un agent secret, M. de Lascaris, dont les instructions étaient les suivantes :

« 1° Partir de Paris pour Alep. 2° S'attacher comme drogman un arabe dévoué. 3° Se perfectionner dans la langue arabe et surtout dans le dialecte Bédouin. 4° Aller à Palmyre. 5° Pénétrer chez les Bédouins. 6° Dénombrer tous leurs chefs et gagner leur amitié. 7° Les réunir dans une même cause. 8° Leur faire rompre tout pacte avec les Osmanlis. 9° Reconnaître le désert, les haltes, les endroits où l'on trouve de l'eau et les pâturages *jusqu'aux frontières de l'Inde*. 10° Revenir en Europe. »

Dans cette note révélatrice, la Syrie semble avoir été considérée par Napoléon comme la première étape possible d'une marche par terre vers les Indes. M. de Lascaris, sous le nom de Cheikh Ibrahim el-Cabresi et aidé d'un chrétien syrien Fatallalh Seyeghir, qui avait pris le pseudonyme d'Abdallah el-Katib, réussit à réaliser entièrement le programme qui lui avait été tracé. Il se gagna des sympathies précieuses. Mais pour obtenir ce résultat, il lui avait fallu neuf ans et, quand il rentra en Europe, ce fut pour assister à la chute de Napoléon (Éd. de KEYSER, *op. cit.*).

de démembrer la Syrie dont la Sublime Porte aurait conservé la partie septentrionale, tandis que le sud aurait été cédé à Méhémet Ali. Celui-ci refusa une pareille transaction et obtint, par le traité de Kutayeh, le pays tout entier jusqu'au Taurus, inclus le district d'Adana (1833).

Méhémet Ali ne devait pas conserver longtemps sa conquête, car, si la France le protégeait et lui prêtait son concours, l'Angleterre, au contraire, travaillait à le déposséder et poussait le gouvernement de Constantinople à agir. En avril 1839, le Sultan déclara Méhémet Ali traître et rebelle et envoya une armée en Syrie. Ibrahim fut de nouveau vainqueur à Nézil, mais l'Angleterre à laquelle s'étaient jointes la Prusse, l'Autriche et la Russie, lui ôta le fruit de ses victoires par le traité de Londres (15 juillet 1840). Méhémet Ali obtenait le gouvernement de l'Égypte à titre héréditaire, mais il ne conservait en Asie, que Saint-Jean-d'Acre et la Syrie méridionale, et cela à titre viager seulement. Le pacha d'Égypte ne voulut pas se soumettre ; malheureusement la France ne put, ou ne sut le défendre avec assez d'énergie. Une démonstration navale austro-anglaise lui enleva Beyrouth et vint le menacer à Alexandrie.

En novembre 1840, Méhémet Ali dut céder, et accepter des conditions plus dures que celles qui lui avaient été offertes trois mois plus tôt : il abandonnait complètement la Syrie qui était définitivement perdue pour lui et retombait, en Égypte, sous l'autorité effective de Constantinople.

L'influence et le prestige anglais en Orient gagnèrent beaucoup à ces événements. A l'instigation de son agent, sir Richard Wood, qui avait su capter la confiance des Druses en se posant comme leur défenseur [1], le gouvernement britannique débarqua des troupes sur la côte syrienne, au moment du départ d'Ibrahim. Sous prétexte de rétablir l'or-

---

[1] Le prestige de l'Angleterre chez les Druses subsiste encore et fait que ces derniers sont considérés comme les clients naturels de la Grande-Bretagne.

dre, elle occupait militairement une partie du pays. La Syrie était alors en pleine crise; les luttes sanglantes qui se déroulaient entre Druses et chrétiens permirent à l'Angleterre de se présenter comme une sorte d'arbitre dont les deux partis recherchèrent la protection. La France cédait le pas en Orient à sa rivale ; elle paraissait renoncer à son rôle traditionnel de protectrice des chrétiens sujets de la Turquie. La partialité anglaise en faveur des Druses ramena à la France une grande partie de la population et le corps d'occupation britannique dut quitter la Syrie le 1er décembre 1840 sous la pression des puissances et du Sultan.

La courte période de l'influence anglaise était déjà achevée. Les événements de 1860 allaient prouver que la France n'oubliait pas ses protégés syriens et qu'elle était prête à les défendre énergiquement.

E. — Les événements de 1840-1860.

Pour bien comprendre les événements qui ont agité la Syrie de 1840 à 1860, il est nécessaire de remonter plus haut et de voir quelle fut, vis-à-vis de la Porte, depuis la conquête ottomane, la situation du Liban dont l'histoire rappelle de loin et par certains côtés, celle du Monténégro.

Au moment de la conquête arabe, seuls les montagnards du Liban avaient pu opposer une certaine résistance à l'envahisseur. Demeurés chrétiens, ils restèrent, en quelque sorte, en dehors de la conquête qu'ils reconnurent seulement en 685 alors que le littoral avait été soumis dès le début du siècle. Les Maronites, élément primordial de ces chrétiens du Liban, s'organisèrent rapidement. Les propriétaires du sol, vrais chefs militaires et politiques, obéissaient à trois émirs qui se partageaient le pays. Les moines, très nombreux, exerçaient, ainsi que le clergé séculier, une influence prépondérante.

Pendant la durée du royaume de Jérusalem, le Liban fut

partagé entre différents feudataires, mais les Maronites continuèrent à former une communauté particulière ne devant soumission qu'au Roi. Ils nouèrent alors avec les Français, d'excellentes relations, qui n'ont jamais cessé depuis. Peu après, les Druses et les Musulmans s'organisèrent sur les mêmes bases et, sous l'influence des Croisés, le Liban tout entier, partagé selon le système féodal, devint le centre de luttes entre les sectateurs des diverses religions et aussi entre les principaux chefs et propriétaires du sol.

Resté indépendant durant la domination des Mamelouks, il fit sa soumission aux vainqueurs lors de la conquête ottomane; mais il conservait son autonomie sous le gouvernement d'émirs héréditaires qui payaient tribut à la Porte. En 1593, le Liban perdit Tripoli, mais, peu de temps après, au XVII[e] siècle, l'émir druse Fakhr Edine, aidé des Maronites, parvint à faire reconnaître son autorité sur toute la montagne. Maître de la côte syrienne, il dut abdiquer devant une démonstration de la flotte ottomane ; il périt étranglé à Constantinople et, après sa mort, le Liban fut ramené à ses anciennes limites, tout en conservant son autonomie.

Au XVIII[e] siècle, les Maronites et les Druses, qui avaient vécu jusqu'alors en bonne intelligence, entrèrent en rivalité, et leur hostilité ne cessa de s'accentuer jusqu'en 1840, époque à laquelle elle devint aiguë.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé à propos des campagnes de Bonaparte et d'Ibrahim, pendant la première moitié du XIX[e] siècle, de 1788 à 1841, le Liban eut à sa tête, un chef hardi, ambitieux et sans scrupules, l'émir Béchir Chehab, surnommé Béchir le Grand. Parvenu, grâce à l'appui du gouverneur de Syrie, Djezzar pacha, à supplanter son oncle et protecteur Youssouf Chehab, il se trouva investi du fief du Liban. Bientôt renversé, il s'enfuit à Beyrouth où Djezzar pacha le fit emprisonner ainsi que le cheikh druse Béchir Gimblate. Un nouveau soulèvement contre leurs successeurs leur permit de recouvrer la liberté, et ils furent rétablis dans leur ancienne autorité.

Dépossédé derechef par Djezzar pacha, au profit de ses neveux, les fils de Youssouff Chehab, Béchir, rentrant en grâce, obtint pleins pouvoirs sur le sud du Liban et, ayant attaqué et vaincu les fils de Youssouf qui conservaient leur autorité sur le nord, il leur fit crever les yeux, les mutila et assassina leur conseiller Georges Baz. Forcé une fois de plus de s'enfuir dans les monts Hauran, il revint se mettre au service du gouverneur de Saint-Jean-d'Acre en lutte contre celui de Damas; vainqueur, mais inquiet des sentiments du gouvernement turc à son égard, il se réfugia en Égypte d'où il parvint à se faire réintégrer dans son poste de gouverneur du Liban. Son ancien allié, le cheikh Béchir Gimblate, ayant montré des velléités d'indépendance, il lui déclara la guerre, le fit prisonnier et le livra à Djezzar pacha qui le fit étrangler.

Dès lors Béchir Chehab règne sans conteste sur le Liban. Il joue au despote oriental, se fait construire un luxueux palais à Beît Eddine, s'entoure de poètes et intervient pour régler les différends entre ses voisins. D'origine musulmane, il s'était soi-disant converti au christianisme, tout en continuant à pratiquer son ancienne religion. Pour concilier tous les partis, il se faisait passer auprès des Druses, qu'il favorisait particulièrement, pour un des leurs. Si les guerres religieuses ne furent pas empêchées par son autorité, du moins ne revêtirent-elles pas le caractère d'atrocité qu'elles devaient avoir vingt ans après.

Malgré son prestige et son pouvoir, Béchir n'avait cessé de reconnaître la suzeraineté de la Porte; il ne manquait jamais de payer régulièrement tributs et impôts aux pachas turcs dont il se faisait des protecteurs. Il entretenait également d'excellentes relations avec Méhémet Ali, auprès de qui il trouva refuge au cours d'un de ses exils. Aussi fit-il très bon accueil à Ibrahim en 1831. Il devint son principal auxiliaire, reconnut sa suzeraineté et son droit de percevoir des impôts.

Cependant, les Libanais obligés de payer des impôts à la

fois à leur émir et à Ibrahim, se décidèrent à la résistance. Béchir sut alors gagner les Druses par la promesse de leur donner le pas sur les autres sectes. Les Maronites, conseillés par un Français, le vicomte Duffroy, avaient, pour tenir tête à l'émir, fait alliance contre lui avec les autres chrétiens et avec les Metwalis.

Ainsi la rivalité des Druses et des Maronites, qui ne s'était manifestée qu'un court instant dans une longue histoire, et qui en tous cas n'eût dû rester qu'un incident sans lendemain entre des alliés séculaires, était fomentée à nouveau par leur chef commun. Les Druses se rendirent maîtres de tout le sud du Liban où ils commirent de nombreuses cruautés. Cette période de violentes agitations coïncidait avec le départ des troupes égyptiennes de Syrie. Les Anglais qui mouillaient à Beyrouth et avaient débarqué, sous prétexte de sauvegarder l'ordre, arrêtèrent Béchir, compromis par son dévouement à Ibrahim ; il fut déporté à Malte (1841) où il mourut en 1850.

Les troubles, loin de s'apaiser sous le régime turc, recommencèrent de plus belle. La Sublime Porte en profita d'abord pour enlever définitivement le port de Beyrouth au mont Liban et pour confier le pouvoir à un fils incapable de Béchir, l'émir Kacem Chéhab. Peu après, les luttes incessantes et sanguinaires des Druses et des Maronites donnaient au gouvernement un prétexte pour destituer l'émir Kacem et pour le remplacer par un général ottoman, Omer pacha. C'était la suppression totale de l'autonomie du Liban. Les Maronites eurent recours à la France qui obtint le renvoi d'Omer pacha, mais non la restauration de la famille Chehab. Enfin, après de pénibles négociations, on décida, à titre de transaction, de diviser le Liban en deux régions, administrées chacune par un caïmacam, l'un chrétien pour les Maronites, l'autre musulman pour les Druses.

Cette décision était difficile à appliquer, car dans le centre du Liban, il est presque impossible d'établir si cer-

tains territoires sont Druses ou Maronites. De nouveaux désaccords surgirent, d'autant que les Turcs mécontentaient les Libanais en détachant de leur territoire le district de Saïda, tandis que partout les pachas persécutaient plus ou moins les chrétiens pour les punir de s'être plaints. En 1843, une nouvelle protestation de la France aboutit enfin. En 1844, il fut décidé que, dans les districts mixtes, il y aurait deux vékils ou sous-gouverneurs, jouissant d'une autorité parallèle l'un sur les Maronites, l'autre sur les Druses.

Mais la Porte trouva une fois de plus le moyen de ressusciter un conflit qui semblait résolu ; elle excita les Druses contre les chrétiens à propos de l'application des décisions prises. Les Druses, soutenus par les autorités turques et forts de l'appui de l'Angleterre, se soulevèrent et massacrèrent des Maronites en avril et mai 1845. La France obtint, par la menace d'une démonstration militaire, que les coupables fussent punis et réparations accordées aux victimes (octobre 1845).

En 1846, à chaque caïmacam fut adjoint un conseil judiciaire, financier et administratif de dix membres, dont six chrétiens et quatre druses. Le Liban fut ainsi relativement pacifié pour un temps ; mais, moins de quinze ans plus tard, devait surgir une crise plus violente encore.

Le 18 janvier 1856, sous la pression de la France, le Sultan avait promulgué dans tout son empire un hatti-humayoun déclarant l'égalité de tous les cultes, accordant des garanties aux chrétiens, reconnaissant leur représentation au Conseil d'État et leur admissibilité à tous les emplois. Cette mesure, qui ne faisait qu'étendre et appliquer le principe proclamé en 1839 par la Grande Charte de Gulhané, ne produisit pas les résultats espérés. Les musulmans s'indignèrent de ce qu'on allait donner des armes aux chrétiens et, de leur côté, les communautés religieuses s'inquiétèrent en constatant que l'établissement de l'égalité dans l'empire leur retirait leurs anciennes garanties et les mettait à la

merci du fanatisme musulman. Les événements allaient montrer combien ces craintes étaient justifiées.

Une campagne d'excitation religieuse fut menée dans tout le pays par les imams et les ulémas ; il est difficile d'admettre que le gouvernement y soit demeuré étranger. En même temps l'irritation des Druses était soigneusement entretenue ; quand elle atteignit son paroxysme, la lutte entre chrétiens et Druses recommença avec une violence extrême.

Le 15 août 1859 il y eut, à Beit Méri, une véritable bataille entre les deux partis. La période des grands massacres commençait.

En 1860, en avril, mai et juin, les Druses, poussés et aidés par les autorités turques, se jettent sur les Maronites, pillant et dévastant les habitations, égorgeant et torturant leurs propriétaires. Des massacres ont ainsi lieu dans le district de Maten, autour de Beyrouth, à Saïda, à Hasbaya, à Rachaya, à Zahleh, à Jédaïdi et à Deir el-Kamar. Parfois les chrétiens tentent de résister, mais ils succombent devant le nombre et la force. Quand ils se plaignent aux fonctionnaires de la Porte et demandent qu'on les protège, il leur est répondu que les chrétiens sont les premiers responsables des troubles et qu'ils doivent d'abord déposer les armes ; puis on leur promet qu'ils seront défendus contre leurs ennemis, et on profite de leur confiance pour les livrer aux bandes qui pillent, assassinent, violentent et prolongent savamment les souffrances de leurs victimes. Le gouverneur de Beyrouth, Kurchid pacha, le général Tahir pacha, le caïmacam Osman bey ne jettent le masque et n'avouent leur complicité avec les égorgeurs que lorsqu'ils ont hypocritement mis les Maronites dans l'impossibilité d'opposer la moindre résistance.

Un traité conclu au mois de juillet livre les chrétiens aux Druses qui sont reconnus officiellement propriétaires des villages et des territoires qu'ils ont dévastés. Les massacres ne cessent pas d'ailleurs pour cela. Au total, on comptait

près de 8000 victimes ; les dégâts matériels étaient considérables.

A peine la paix conclue dans le Liban, les massacres commencèrent à Damas, préparés par Ahmed pacha, gouverneur de cette ville, et par le grand cheikh Abdallah Halebi. Dans les journées des 9, 10, 11, 12 et 13 juillet, plus de 8000 personnes périrent, malgré le dévouement d'Abd el-Kader. A Saint-Jean-d'Acre, un complot contre les chrétiens n'eut pas de suite. Dans le Liban, le district de Kesrouan, résidence du patriarche maronite, fut organisé défensivement par le grand patriote Joseph Karam.

Cependant, la France s'émouvait de ces atrocités. Le ministre des Affaires Étrangères, M. Thouvenel, saisi de la gravité de la situation par les rapports du consul de Beyrouth, M. Bentivoglio, obtint d'urgence l'envoi d'une escadre à Beyrouth et à Saïda où sa présence seule intimida aussitôt les agitateurs et rappela à leurs devoirs les autorités. Le sultan, voyant la France décidée à intervenir, se déclara prêt à réprimer lui-même avec énergie tous les excès. Fuad pacha fut envoyé sur les lieux pour faire une enquête et prendre des sanctions. En peu de temps, 185 coupables, civils ou militaires, furent exécutés, 235 furent envoyés au bagne, 145 bannis. Ahmed pacha fut arrêté et fusillé sans témoins. Mais ces mesures de répression étaient plutôt destinées à impressionner favorablement l'Europe qu'à prévenir de nouveaux massacres.

La France n'en fut pas dupe, et, après la signature d'un protocole à Paris, le 3 août 1860, un corps expéditionnaire de 6000 hommes fut envoyé en Syrie sous le commandement du général Beaufort d'Hautpoul, avec mission de rétablir l'ordre au nom des puissances (France, Autriche, Grande-Bretagne, Prusse et Russie).

Les Français, partis le 8 août de Marseille, arrivèrent à Beyrouth le 16. Les chrétiens les reçurent avec un enthousiasme indescriptible. Mais le plus gros de la besogne était achevé. Fuad pacha s'en était chargé, comme nous l'avons

dit, en même temps d'ailleurs qu'il avait laissé fuir dans le Hauran la plupart des Druses coupables. Il ne restait qu'à poursuivre ceux qui étaient restés et dont les soldats turcs favorisèrent la fuite.

Kurchid pacha fut destitué et emprisonné à Constantinople. Quant au paiement des indemnités dues aux victimes, le Sultan déclara l'assurer; en fait il ne distribua que des secours minimes et insuffisants. Fuad pacha avait accueilli courtoisement le corps expéditionnaire français; mais il ménageait les Druses qui continuaient à se montrer arrogants et se sentaient secrètement soutenus. Seul le général Ismail pacha paraissait décidé à défendre énergiquement et loyalement les chrétiens; il fut contraint de démissionner en novembre 1860.

Somme toute, la situation demeurait instable. Les troupes françaises s'employaient à aider les Maronites dans la reconstitution de leurs foyers; mais, à leur départ, les massacres pouvaient recommencer de plus belle. D'après l'entente conclue avec les puissances, le corps expéditionnaire ne devait séjourner en Syrie que six mois; on obtint la prolongation de ce délai jusqu'au 5 juin 1861, date à laquelle l'Angleterre réclama son rappel et Napoléon III céda aux puériles méfiances de son alliée.

Si l'expédition de 1860-1861 n'a pas réalisé intégralement les réformes nécessaires à une plus large autonomie, elle a eu par contre, une grande portée morale, elle a resserré les liens de sympathie entre la France et la Syrie.

Le général Beaufort d'Hautpoul ne quitta pas la Syrie sans avoir reçu l'assurance que l'autonomie du Liban serait pleinement rétablie. Un nouveau statut libanais, celui dont a joui la Montagne jusqu'à ces dernières années, fut discuté par une commission internationale siégeant à Beyrouth et signée le 9 juin 1861 (1).

(1) A la commission de Beyrouth furent soumis plusieurs projets :

1° *Projet turc.* — Il était élaboré dans l'unique préoccupation d'établir sur les bases les plus solides l'administration turque en Syrie, en l'appuyant

Le Liban est dès lors administré par un gouverneur général chrétien mais non libanais, nommé par la Sublime-Porte et indépendant des Valis de Beyrouth et de Damas. Il est assisté d'un Conseil élu, chargé de répartir l'impôt, de contrôler la gestion des revenus et des dépenses et de donner son avis sur les questions qui lui sont soumises par le gouverneur. Le Liban est divisé en sept cazas ayant chacune un conseil administratif nommé par les différentes communautés. La justice est rendue par des tribunaux et une cour d'appel statuant au civil et au criminel; l'ordre assuré par un corps mixte de gendarmes, ou milice. La Porte lève, par l'intermédiaire du gouverneur, l'impôt dû par la Montagne.

Depuis les événements de 1861 jusqu'à la révolution turque de 1908, l'histoire de la Syrie n'est plus marquée par aucun fait saillant. Notons, cependant, l'accroissement considérable de l'émigration, soit vers l'Égypte, soit vers la France, soit surtout vers les deux Amériques. Ces éléments syriens, fixés au dehors, ont joué un rôle important pendant la crise mondiale.

---

sur les baïonnettes d'une forte armée. Fouad pacha soutenait naturellement cette thèse — qui supprimait implicitement l'autonomie libanaise.

Soutenu par le commissaire anglais, ce projet tomba devant la résistance des autres commissaires européens.

2° *Projet anglais.* — Il fut soumis par Lord Dufferin à la Commission de Beyrouth. La Montagne était divisée en trois *caïmacamas* : une maronite, une druse, et une grecque-orthodoxe. La Montagne divisée, affaiblie par le projet anglais, était en réalité placée sous l'autorité immédiate de la Porte...

Dès qu'il connut le projet anglais, le commissaire français, M. Béclard, souleva contre lui les plus graves critiques.

3° *Projet français.* — A la « désagrégation » du Liban, M. Béclard oppose la constitution d'une seule province autonome sous un gouverneur chrétien et indigène. L'Angleterre repoussa l'indigénat avec la dernière énergie : « Vous ne devez sous aucun prétexte consentir à ce que le gouvernement de la Montagne soit confié à un seul gouverneur Maronite, etc. » La France obtint que les indigènes ne fussent pas formellement exclus, et le Liban fut placé sous une sorte de tutelle collective de l'Europe et de la Porte.

On trouvera de plus amples détails sur le protocole du 9 juin 1861 au chapitre consacré au *Liban autonome*.

Lorsque, en 1876, Abdul Hamid montant sur le trône promulgua la constitution du 23 décembre qui instituait le régime parlementaire en Turquie, la Syrie envoya à Constantinople des députés chrétiens et musulmans, qui, les premiers surtout, engagèrent immédiatement la lutte contre les abus. On sait que ce parlement ottoman eut une existence éphémère ; ayant congédié les députés, Abdul Hamid fit peser sur la Turquie la plus sanglante des tyrannies.

Sous le régime hamidien, la Syrie, comme la plupart des autres provinces de l'empire, connut des jours d'oppression et des vexations continuelles. Ses gouverneurs furent des fonctionnaires incapables, paresseux et dénués de scrupules. Ceux qui firent exception, Midhat pacha, par exemple, se heurtèrent en haut lieu, à une hostilité et à une inertie systématiques ; leurs efforts pour régénérer le pays échouèrent devant les mauvaises volontés combinées de leurs chefs et de leurs subordonnés. Empêcher le commerce et l'industrie de se développer, opprimer les habitants, les exciter à la discorde, diviser pour régner, telles furent toujours les maximes de l'administration turque en Syrie.

Le régime hamidien a marqué l'apogée de cette politique de destruction et d'entraves. Aussi les Syriens mirent-ils tout leur espoir dans le nouveau régime lorsque éclata à Constantinople la révolution de 1908. Espoirs chimériques ! Quelques années après ce grand événement salué avec joie dans toute la Syrie, le pays était plongé par la guerre dans un état de souffrance qu'il n'avait encore jamais connu.





CHAPITRE III

LA SYRIE DEPUIS LA RÉVOLUTION OTTOMANE JUSQU'A LA GUERRE MONDIALE (JUILLET 1908 — AOUT 1914) (1)

A. — La révolution.

La révolution de juillet 1908, qui prétendit faire de la Turquie autocratique un empire constitutionnel, fut saluée en Syrie, comme dans toutes les autres provinces de l'empire ottoman, par l'enthousiasme général. Chacun crut à l'avènement d'une ère de liberté et de justice.

Une association secrète, qui se réunissait à Salonique et comptait surtout parmi ses adhérents les officiers de la garnison, le comité Union et Progrès, avait résolu d'obtenir le rétablissement de la constitution promulguée en 1876 à l'avènement d'Abdul Hamid, et supprimée quelques mois plus tard, en 1877.

Le mouvement triompha grâce à sa rapidité, et au nombre considérable d'adhérents qu'il avait gagnés dans l'ar-

(1) Cf. Dr George-Samné et Y.-M. Goblet, *La vie politique orientale* (Paris, 1910) ; Nadra Moutran, *La Syrie de demain* (Paris, 1916) ; René Moulin, *Force et faiblesse de la Jeune Turquie* (Paris, 1910) ; J. Aulneau, *La Turquie et la guerre* (Paris, 1915) ; Ludovic de Contenson, *Les Réformes en Turquie d'Asie* (Paris, 1913). *Correspondance d'Orient*, années 1908 à 1914.

mée et les professions libérales. Les officiers de Monastir et de Salonique furent les premiers à afficher publiquement leur haine du régime absolutiste ; l'agitation s'étendit à toute la Macédoine, puis elle gagna l'Asie-Mineure, où les troupes refusèrent de marcher contre les révolutionnaires et demandèrent des ordres au comité de Salonique. Un ultimatum fut adressé au gouvernement ; la capitale devait être occupée si une constitution libérale n'était pas proclamée dans les vingt-quatre heures. Dès le 24 juillet, le Sultan, cédant à la force, ordonnait par un iradé la réunion d'une Chambre des députés conformément à la constitution de 1876.

Tout le monde se félicitait de cette rapide victoire ; les souffrances passées étaient oubliées ; musulmans, chrétiens et juifs s'embrassaient ; dans les villes, les femmes, mêlées à la foule et dévoilées, prenaient part à l'allégresse générale.

Aux termes de la Constitution rentrée en vigueur, le Sultan est irresponsable et sacré ; suivant la formule illustrée par Louis-Philippe, il règne et ne gouverne pas. Le pouvoir exécutif appartient à un conseil de ministres responsables présidé par le Grand Vizir.

Le Parlement se compose de deux chambres : une Chambre des députés, dont les membres sont élus pour quatre ans, et un Sénat composé de sénateurs nommés à vie par le sultan. La liberté individuelle, la liberté des cultes (quoique l'Islam demeure la religion officielle), l'égalité de tous devant la loi et devant l'impôt, la liberté de la presse, la liberté d'association, l'inviolabilité du domicile et de la propriété sont garanties. Dans ses grandes lignes, la constitution suivait, on le voit, le droit public des nations d'Occident.

La Syrie montra son bonheur du triomphe des Jeunes Turcs et de la chute de l'absolutisme, par une grande et joyeuse effervescence. Les citoyens s'assemblaient, écoutaient les discours des hommes politiques, les poèmes enflammés

des idéalistes. La concorde naissait des enthousiasmes communs ; les imams et les prêtres se saluaient obligeamment sur la voie publique.

A vrai dire, le libéralisme et les idées démocratiques étaient depuis fort longtemps chers aux Syriens. A la fois par esprit de revendication nationale et par amour des choses d'Occident, en plein despotisme hamidien, l'élite de Beyrouth se signalait par ses opinions avancées ; une manifestation socialiste put avoir lieu sur une plage libanaise, le 1er mai 1907, et l'on n'avait pas osé en poursuivre les auteurs soutenus par la sympathie publique. Des orateurs populaires jeunes et ardents trouvaient un terrain tout préparé dans le peuple qui acclamait leur éloquence ; tous les progrès politiques et sociaux avaient des panégyristes ardents ; la cause féministe même recruta des adeptes.

Enfin des hommes connus pour leur sagesse et leur expérience s'efforcèrent de tirer des événements tout le bien possible pour leur pays. Tels Daoud bey Nakkach, Souleiman Boustani effendi (plus tard député de Beyrouth, puis sénateur et ministre), Zehrawi effendi qui fut élu député de Hama et sut payer de sa vie son attachement à la cause syrienne ; d'autres enfin qui par la suite ont péri, martyrs de leur patriotisme, assassinés par ces mêmes Jeunes Turcs auxquels ils avaient voulu faire confiance. Ils furent les héritiers et les continuateurs des Boutros Boustani, des Iskandar el-Azar, des Adib Ishak, des Salim Takla, des Kalil Ganem, défenseurs avertis et patients de la cause nationale au XIXe siècle.

On peut regretter cependant que l'agitation politique née de la Révolution, ait présenté au premier moment un caractère un peu impulsif et désordonné. Le mouvement ne manquait pas de chefs; peut-être en eut-il trop. Les partis ne surent éviter ni l'incohérence ni les disputes intestines, ni les rivalités de personnes, sans lesquelles la Syrie eût conquis dès l'abord, dans la vie politique ottomane,

la place à laquelle son passé, son importance et son développement intellectuel lui donnaient droit.

Retenons au moins, de cette période troublée, qu'elle nous révèle un pays actif et intelligent, bien décidé à vivre, à prospérer, à progresser dans la voie de la démocratie et de la justice. La Syrie a en elle des puissances de vie politique et d'essor que ne connut jamais la Turquie. Il serait injuste d'ignorer ou de négliger de pareils facteurs qui permettront à ce pays d'effacer les vieilles haines de religions ou de races, de réparer les ravages causés par une administration néfaste et de constituer un état prospère.

Malgré son succès, la révolution se trouvait beaucoup plus faible qu'elle n'en avait l'air, car si tout le monde était heureux du nouvel état de choses, personne ne l'était pour les mêmes raisons, personne n'attendait de l'avenir les mêmes réalisations. Le parti Jeune Turc était dans le fond et d'abord nettement nationaliste. Les difficultés qui assaillirent le nouveau régime, l'indépendance de la Bulgarie, l'annexion par l'Autriche-Hongrie de la Bosnie-Herzégovine qu'elle occupait déjà, la défection de la Crète, l'agitation de Samos et de l'Albanie, l'attitude menaçante de la Serbie et du Monténégro, allaient exaspérer le chauvinisme des nouveaux maîtres de la Turquie.

Et, tandis que les chrétiens attendaient de la constitution la fin de l'inégalité religieuse et des persécutions, la masse musulmane trouvait suffisant de se réjouir de la révocation des fonctionnaires prévaricateurs et ne songeait pas à aliéner son antique primauté.

Toutes ces considérations, jointes au désordre qui suit toujours les révolutions, expliquent l'espèce de malaise qui se fit sentir, en Syrie, avant même que l'explosion d'allégresse eût disparu, dès que l'on fut entré dans la période de préparation aux élections. Une nouvelle loi en réglait le processus selon le principe du suffrage universel à deux degrés : des groupes de 250 à 500 électeurs nommaient

chacun un électeur du second degré. Les sandjaks constituaient les circonscriptions électorales (sandjaks de moins de 50 000 habitants mâles mais de plus de 25 000, un député ; sandjaks de plus de 125 000 habitants mâles, deux députés ; sandjaks de plus de 175 000 habitants mâles, trois députés ; sandjaks de plus de 225 000 habitants mâles, quatre députés, etc... (1). Tout Ottoman, même militaire, âgé de plus de 25 ans et jouissant de ses droits civils était électeur. Pour être éligible, il fallait avoir plus de 30 ans. Des commissions électorales devaient assurer la liberté du vote.

La campagne électorale ne fut pas sans provoquer quelques troubles, auxquels vinrent s'ajouter, par suite de la surexcitation générale, une agitation n'ayant pas de caractère proprement politique. Les impôts rentraient mal. Dans le Liban, à Beit ed-Dine, on signalait des rixes, tandis que les juifs de Damas se révoltaient contre leur rabbin (2). D'ailleurs les Syriens étaient mécontents d'une clause de la loi électorale qui imposait aux futurs députés la connaissance de la langue turque. En dehors des fonctionnaires, peu de candidats allaient satisfaire à cette obligation, et d'ailleurs, les fonctionnaires en exercice ne pouvaient se présenter, et seuls se trouvaient éligibles ceux de l'ancien régime particulièrement compromis et abhorrés. Les Syriens se voyaient donc contraints de rechercher ceux des leurs qui savaient le turc et de choisir entre des avocats, des hommes d'affaires et quelques intellectuels, si bien que très peu parmi les élus allaient représenter le choix réel du pays. Un vif courant d'opinion réclama sans succès la reconnaissance de l'arabe comme langue officielle. On commençait à s'indigner de la partialité des comités turcs ; ce n'était déjà plus le bel enthousiasme du début, et tandis que les unionistes se distinguaient par la vigueur de leur campagne électorale,

---

(1) Dr George-Samné et Y.-M. Goblet, *op. cit.*
(2) *Correspondance d'Orient,* 1er octobre 1908.

que d'une façon générale tous les journaux menaient activement la lutte, les électeurs affichaient une indifférence inquiétante. On sentait renaître les lourdes rivalités, les antagonismes irréductibles.

A la vérité, aucune main ferme ne dominait les événements. A Beyrouth, le vali, le général gouverneur de la place, le comité Union et Progrès se disputaient le pouvoir, ou même l'exerçaient simultanément (1).

Au Liban, la situation était rendue plus confuse encore par une grave question : le Liban, en tant que principauté autonome rattachée à l'empire ottoman, mais ayant une vie intérieure distincte, ne semblait pas devoir envoyer des représentants au Parlement de Constantinople. Or le gouvernement, dans une pensée d'unification, et pour préparer la voie à la suppression de l'acte de 1861, autorisait les Libanais à participer aux élections, au même titre que les autres Syriens. Parmi les montagnards, les plus éclairés et les plus intelligents crurent voir un piège dans cette mesure ; mais le Conseil administratif se prononça, après délibération, pour la participation aux élections, tout en confiant au peuple la mission de décider par une sorte de referendum. Le Liban se trouva brusquement en proie à une grande effervescence. Des adresses et des protestations furent rédigées par les deux partis. Signalons notamment la manifestation des habitants de Dar el-Kamar qui, prétendant, à tort ou à raison, interpréter les sentiments de la majorité des Libanais, se déclarèrent attachés à l'acte de 1861 et protestèrent contre la démarche faite auprès des consuls des puissances étrangères à Beyrouth par quelques habitants de la ville en vue de demander pour le Liban le droit d'envoyer des députés au Parlement ottoman (2). Peu à peu l'agitation se calma, mais la situation resta longtemps incertaine, moins par suite des événements

---

(1) *Correspondance d'Orient,* 1er novembre 1908.
(2) *Correspondance d'Orient,* 15 octobre 1908.

qu'à cause de la maladresse du vali de Beyrouth qui voulut intervenir dans les affaires libanaises, et peut-être à cause de la faiblesse du gouverneur du Liban, Franco pacha. L'attitude du comité Union et Progrès, celle des quelques individus qui dictaient ses décisions, n'étaient pas faites pour arranger les choses. Le comité ne cessait d'empiéter sur l'autorité des pouvoirs constitués ; il lui arrivait de menacer le gouverneur ; il affichait une attitude arrogante et faisait pression sur les électeurs. En même temps, on s'inquiétait de voir beaucoup de fonctionnaires de l'ancien régime conserver leur place et rester influents. C'est au milieu de ce chaos que les Libanais résolurent finalement de ne pas se faire représenter au Parlement de Constantinople.

Les élections commencèrent dans tout l'empire au mois de septembre 1908, et la Chambre des députés put tenir sa séance d'ouverture le 17 décembre. Les deux tiers des élus étaient partisans du comité Union et Progrès ; les autres se rattachaient à l'Union libérale qui présentait un programme également avancé et se prononçait en outre en faveur d'une certaine décentralisation. L'Union libérale aurait pu sauver peut-être la Turquie ; les unionistes allaient la perdre. Une politique résolument décentralisatrice était seule capable de donner satisfaction aux éléments si divers qui composaient l'Empire et de l'arracher aux rivalités intérieures. C'est ce que comprenaient en France tous les amis de l'Orient [1]. C'est ce que pensait aussi la majorité des Syriens ; mais conscients de la nécessité de constituer un bloc libéral en face d'une contre-révolution toujours possible, ils crurent nécessaire de soutenir le parti Union et Progrès et se serrèrent autour de lui. Certes, ils sentaient bien le danger croissant que présentaient le nationalisme

---

(1) *Correspondance d'Orient*, 1er février 1909 (Enquête sur la question de la décentralisation. Voir les réponses de MM. Salomon Reinach, Denys Cochin, Eugène Gallois, Sabattier, etc.).

et le sectarisme des Jeunes Turcs, mais ils espéraient combattre leurs tendances sans pour cela se séparer d'eux. L'un des plus ardents apôtres de la cause syrienne, Khalil Ganem, n'était-il pas l'un des fondateurs de ce parti ? Nul ne savait alors à quel point Union et Progrès avait dénaturé et oublié l'idéal de ceux dont il se recommandait. D'ailleurs n'était-il pas de bonne politique d'affirmer hautement le désintéressement des Syriens et leur loyauté vis-à-vis du nouveau régime auquel ils ne voulaient pas créer un surcroît de difficultés par une attitude ambiguë et plus ou moins séparatiste ?

Telle est l'explication de l'attitude de la plupart des ligues qui se formèrent à Beyrouth et à Damas. Telle est aussi la raison pour laquelle un groupe de Syriens créa, au mois d'octobre 1908, à Paris, une ligue ottomane (1) qui se proposait de soutenir et de propager en Occident l'idéal des éléments libéraux de Turquie. Le loyalisme et la bonne volonté des Syriens à l'égard de l'Empire étaient affirmés dans les lignes suivantes extraites de l'appel lancé par le bureau de cette ligue :

Fondée par les Ottomans Syriens que l'ancien régime, par une ignorance coupable de l'intérêt général, a acculés à l'émigration, elle aura, par ses fondateurs et leurs concitoyens répandus dans le monde entier, un rôle important à remplir à l'extérieur : celui de rallier les uns et les autres au drapeau national, de faire estimer et respecter, chacun dans son rayon d'action, le nom ottoman, de puiser dans les exemples des États et des peuples parmi lesquels ils vivent, des enseignements pour eux et leurs frères, et de défendre par tous les moyens dont personnellement ou collectivement ils pourront disposer, l'intégralité de la constitution et l'honneur et les intérêts de la patrie.

Quoique de fondation syrienne, cette ligue, comme son nom et son but l'indiquent, est foncièrement ottomane et natio-

(1) Le bureau de la ligue était composé comme suit : MM. Chekri-Ganem, Dr George-Samné, Alfred bey Sursok, Négib Trad. (Cf. *Correspondance d'Orient*, 1er nov. 1908).

nale, ouverte par conséquent à tous les Ottomans de bonne volonté.

Il est pressant, semble-t-il, pour le bien de l'empire que les Syriens, éparpillés en nombre considérable sur toute la surface du globe, sentent un lien commun qui les unisse, et que leur prospérité extérieure profite, au dehors comme au dedans, à la collectivité ottomane.

Il est pressant aussi de faire en sorte que cette émigration, qui appauvrit le pays en hommes et en intelligences, soit indiquée dans ses causes, que celles-ci soient examinées et qu'il y soit remédié dans un large esprit de patriotisme et de saine entente de l'intérêt de l'empire.

Déjà le nouveau régime libéral accentue chez les expatriés la fierté de leur origine et la nostalgie de la patrie. Il faut donc se presser d'assurer à ceux-ci, comme à ceux que pourraient tenter les aventures, ce qu'hier encore ils ne pouvaient trouver chez eux : la liberté, l'égalité, la sécurité et la dignité. Car, si on n'y prenait garde, les semences de l'avenir vite s'épuiseraient.

Il échoit aussi au gouvernement, en ce commencement d'ère nouvelle où la nation n'est pas encore assez forte pour s'organiser seule et prendre d'utiles et hardies initiatives, de l'y aider, de lui aplanir les voies, d'ouvrir à tous indistinctement et sans arrière-pensée les portes du foyer national, de dire à chaque peuple, à chaque race : « Vous êtes chez vous », et de les assurer par des faits qu'il n'y a pas d'ouvriers de la première ou de la douzième heure, que le champ appartient à tous, et l'outil au plus méritant, et que, ayant les mêmes devoirs vis-à-vis de la patrie, chacun y a les mêmes droits (1).

Aucun commentaire ne donnerait mieux que cette citation, une idée de l'attitude des Syriens à l'égard du nouveau régime. Ils lui faisaient confiance, mais ils demandaient la réciprocité. Ils étaient prêts à oublier les hostilités de races à condition que les Turcs les oubliassent aussi. Enfin, ils n'avaient qu'un seul but : confondre leurs revendications avec celles des réformateurs sincères.

Mais en face de la brutalité des Jeunes Turcs qui ne

---

(1) Cf. *Correspondance d'Orient,* 1er nov. 1908.

tardèrent pas à démasquer leur « panturquisme » intransigeant, les Syriens n'étaient-ils pas justifiés à modifier leur ligne de conduite ? Se souciant moins de l'avenir d'un empire qui en faisait des citoyens de deuxième classe, c'est pour leur pays d'abord qu'ils réclamèrent des garanties. Ce mouvement a été appelé l'agitation réformiste.

Plus tard enfin, depuis la guerre, le gouvernement s'étant montré aussi cruel à l'égard des allogènes qu'au temps du pire despotisme hamidien, la nécessité de séparer radicalement la Syrie de l'empire ottoman est devenue évidente à tous les esprits. Nous allons suivre cette évolution de sentiments qu'il n'était pas inutile de marquer dès maintenant.

Nous avons dit que la période électorale en Syrie avait institué un premier désaccord entre la politique des Jeunes Turcs et le sentiment syrien. Mais il s'agissait d'un mouvement de méfiance instinctive plutôt que de réelle désaffection. La sagesse commandait aux chefs de l'opinion publique de poursuivre par tous les moyens la recherche d'un accord satisfaisant pour tous, et ce sentiment était généralement compris. Aussi peut-on dire que l'appel lancé par la Ligue ottomane ne reflétait pas seulement l'opinion des émigrés vivant en France, mais bien celle du plus grand nombre des Syriens. La décision prise par les habitants de Beyrouth de former une milice nationale pour seconder l'armée en cas de besoin, l'enthousiasme de la colonie syrienne d'Argentine qui ouvrit une souscription pour offrir un navire de guerre au gouvernement ottoman, la réunion des Libanais du Caire affirmant leur loyalisme envers le gouvernement, furent des manifestations du même ordre.

Pendant ce temps, à Constantinople, le premier ministère soumis au contrôle parlementaire, celui qu'avait formé Kiamil pacha, vieillard expérimenté et prudent, recevait un excellent accueil. Il se proposait de réformer l'administration, de supprimer les abus, d'appeler les chrétiens sous les drapeaux, de les admettre dans les écoles de l'État,



Photo A.-C. Champagne.

LAC DE TIBÉRIADE

Vue des Bains d'Emmaüs.

de réorganiser la police, les finances, l'armée et la marine en faisant appel à des techniciens et à des instructeurs étrangers. Pourtant, malgré le succès qu'il avait obtenu, Kiamil pacha ne se maintint pas longtemps au pouvoir. Il avait contre lui l'entourage du Sultan, hostile à son projet de réformes, notamment en ce qui concernait l'égalité des musulmans et des chrétiens ; il mécontentait aussi le bas peuple dont le fanatisme s'alarmait des restrictions apportées à l'autorité du Khalife ; enfin il n'avait pas l'absolue confiance des Jeunes Turcs. Il démissionna et fut remplacé par Hilmi pacha, son ancien collaborateur, qu'une sorte de pronunciamiento des Jeunes Turcs porta au pouvoir.

La situation demeurait également imprécise et même troublée dans les provinces. A Mossoul, trente-six personnes furent tuées dans une rixe et les soldats mutinés se rendirent un moment maîtres de la ville. A Jérusalem, où les mouvements d'opinion atteignent toujours une vive acuité, un conflit éclata entre chrétiens grecs et arabes du rite orthodoxe sur la question de savoir si la confrérie du Saint-Sépulcre était fondée à révoquer le Patriarche nommé à vie ; une commission officielle, chargée de départager les deux partis, se prononça pour l'affirmative, mais proposa d'admettre dans le Saint-Synode des dignitaires de l'Église pris dans le clergé arabe-orthodoxe ; le Synode de Jérusalem refusa de se soumettre, protesta auprès du grand Vizir, et la commission ne parvint pas à calmer le mécontentement ni à réconcilier les adversaires.

Dans la capitale même, des événements singulièrement plus graves allaient se dérouler. La position des Jeunes Turcs semblait ébranlée. Le récent assassinat d'un journaliste avait fait grand bruit et leur était attribué ; l'armée et la populace semblaient prêtes à appuyer un mouvement réactionnaire et l'Union libérale s'opposait nettement aux unionistes. Le 13 avril 1909, des soldats de l'entourage du Sultan occupèrent les ponts et le Parlement ; un député druse, l'émir Mohammed Arslan, fut assassiné. Abdul

Hamid était l'âme du soulèvement; par un iradé du 14 avril, il annonçait à la Chambre des députés la démission des ministres et l'amnistie des troupes mutinées. Tewfik pacha était nommé Grand Vizir en remplacement de Hilmi pacha, et Nazim pacha gouverneur militaire de Constantinople. Le 15, la contre-révolution semblait victorieuse; les membres du Comité Union et Progrès étaient en fuite.

Enver bey, alors en mission à Berlin, revient précipitamment à Salonique. Dès le 16, les troupes de Macédoine, grossies de volontaires juifs et bulgares, quittent cette ville et marchent, sous la direction de Chevket pacha, sur Constantinople. Elles y entraient une semaine plus tard, le 24 avril, après une fusillade de rues. Le 25, la victoire était complète. Aussitôt arrêté, Abdul Hamid fut déposé le 28 et envoyé en captivité à Salonique. Les Jeunes Turcs sortaient grandis et fortifiés de l'épreuve (1).

Concurremment avec la tentative de contre-révolution, d'horribles massacres ensanglantaient les confins de la Syrie; à Adana, une rixe entre un Arménien et deux musulmans fut le signal d'atrocités qui durèrent plusieurs jours et causèrent la mort d'un millier de chrétiens. D'Adana, les massacres s'étendirent. A Antioche, à Alexandrette, à Alep, à Mersina, à Tarsous, à Lataqiyeh la population fut décimée ; trois villes et soixante villages furent mis à sac. A la tête des égorgeurs marchaient les Kurdes dont la férocité est proverbiale.

Un détachement naval français parut à Mersina et Alexandrette les 21 et 24 avril et croisa le long des côtes de Syrie. Cette intervention arrêta les massacres. Le contre-amiral Pivet recueillit à bord les chrétiens qui paraissaient le plus menacés. Les consuls de France reçurent l'ordre de donner asile à la population; à Alep M. Roqueferrier, à Lataqiyeh M. Geoffroy, se signalèrent par leur dévouement; partout les Syriens furent assurés de trouver refuge chez

(1) Cf. Dr George-Samné et Y.-M. Goblet, *op. cit.*

les Français, laïques ou religieux. L'Angleterre, l'Italie, les États-Unis, l'Allemagne envoyèrent également des vaisseaux de guerre et prirent des mesures pour assurer la protection de leurs nationaux.

Revenus au pouvoir, les Jeunes Turcs affirmèrent leur volonté de châtier les coupables. Une cour martiale fut réunie, devant laquelle furent déférés les auteurs des massacres et les fonctionnaires coupables d'une indifférence criminelle. Les puissances se déclarèrent satisfaites ; et cependant la répression ordonnée par les Jeunes Turcs n'était pas plus sincère que du temps du despotisme hamidien. On traduisit bien, dit M. J. Aulneau, les fonctionnaires, témoins impassibles de ces horreurs, de ces crimes, devant une cour martiale, mais en même temps que les Arméniens qui, paraît-il, étaient également responsables. Les uns en furent quittes pour des peines légères, les autres furent exécutés (1).

Le 27 avril 1909, le frère d'Abdul Hamid, Rechad effendi, est proclamé Sultan sous le nom de Mahomet V. Il sortait de prison pour monter sur le trône. Débonnaire et sans prétention à une autorité qu'il était bien incapable d'exercer, il allait être un souverain purement nominal. Dans son discours d'avènement, il reconnaissait la constitution et manifestait son intention de la respecter. Hilmi pacha rentra alors en possession du poste de Grand Vizir et forma un ministère qui conservait à Riffaat pacha le portefeuille des affaires étrangères et modifiait à peine la composition du précédent cabinet.

Dès ce moment, les Jeunes Turcs vont se heurter à l'hostilité des différentes nationalités constituant l'empire. La plupart des hommes qui dirigeaient le comité Union et Progrès n'étaient pas Turcs de race, ce qui en vérité n'était pas une nouveauté, car sous l'ancien régime beaucoup d'hommes en place avaient été des Albanais, des Kurdes,

---

(1) J. Aulneau, *op. cit.*

des Arméniens, des Syriens ou des Égyptiens, etc. Adoptant la politique d'Abdul Hamid il s'appuieront uniquement désormais sur l'élément turc, sur la race irréductible et homogène des conquérants. Et ils en arrivaient là, après tant de belles paroles et de belles promesses, parce que leur échec momentané venait de leur montrer le précipice. Avant tout soucieux de se maintenir, ils abandonnaient donc délibérément les principes peu sûrs, les grands mots de fraternité et d'union qui avaient manqué causer leur ruine; ils adoptaient la tactique nouvelle dont les effets allaient bientôt rappeler les plus mauvais jours du règne déchu. Presque tous libres penseurs et anticléricaux, ils ne réclamaient pas du panislamisme, tout en tolérant largement l'expansion de cette doctrine, mais ils pratiquèrent ce que l'on a pu appeler le « panottomanisme » ou le « panturquisme (1) », doctrine de mort pour les races asservies, menace toujours pendante de persécutions et d'atrocités sans pardon.

D'instinct et comme confusément, tous les groupes allogènes de l'empire réagirent aussitôt. Les Albanais se soulevèrent. Chez les chrétiens d'Europe et d'Asie, jusque-là fidèles au pacte d'union, l'inquiétude grandit et se manifesta par des poussées de séparatisme, en particulier parmi les Arméniens et les Libanais. Quant aux Arabes, mécontents de voir qu'on ne les considérait déjà plus que comme des séides subalternes, ils se jetèrent dans l'opposition avec vigueur (2).

Le Comité qui demandait des puissances occidentales l'abandon du régime des capitulations, se trouvait obligé de faire montre d'un sincère désir de justice et d'égalité.

---

(1) Ou encore pantouranisme.

(2) Cf. lettre de M. Chekri-Ganem au *Temps*, et article paru sur cette question dans le *Manar* du Caire (décembre 1909). Il faut entendre ici par mot « Arabe » les populations de langue arabe et non les habitants de la Péninsule Arabique.

Il affecta d'accorder aux nationalités des semblants de concessions. On réforma le code, en substituant à la base religieuse une base nationale, de telle sorte que la loi fût la même pour tous, chrétiens et musulmans. Cet esprit nouveau parut même jusque dans l'attitude des fonctionnaires, qui semblèrent résignés à consulter les intérêts de leurs administrés. Le discours du gouverneur de Jérusalem, en prenant ses fonctions, mérite à cet égard d'être retenu :

J'ai constitué une commission de personnes compétentes pour étudier les besoins agricoles de la province et me soumettre un rapport exposant le résultat de leur enquête. J'ai convoqué une assemblée de négociants afin de créer une chambre de commerce qui puisse devenir un corps consultatif...

Sachant que la ville manque d'eau potable, j'ai confié à un homme énergique l'étude d'un projet d'adduction des eaux de la source Arroub et la formation d'une compagnie qui procurera les capitaux nécessaires. Je me suis mis en relations avec la Compagnie du Chemin de fer de Jaffa à Jérusalem pour lui demander d'envisager la jonction de ses lignes avec celle de Caïffa-Damas et je tâcherai de faire construire des lignes nouvelles facilitant aux voyageurs l'accès de nos régions. Enfin, j'ai demandé à la municipalité d'envisager très sérieusement la construction rapide d'un réseau d'égouts dans la ville (1).

Promesses vaines ! Paroles sans lendemain ! C'est la pièce qu'on joue sur le théâtre et qui fait oublier la sévère réalité. Depuis leur retour au pouvoir, les Jeunes Turcs s'étaient imposés par la terreur au Parlement, qui témoigna d'une servilité complète jusqu'à la clôture de la première session. Mais on peut croire que les députés s'étaient ressaisis en rentrant de leurs circonscriptions. Deux partis nouveaux se constituaient, appuyés par l'Union libérale, le parti libéral modéré et le parti constitutionnel; dans la réalité, il n'y avait là que de timides indications, une faible démonstra-

---

(1) *Correspondance d'Orient,* 1er août 1909.

tion de politiciens impuissants et d'ailleurs hypnotisés par la crainte. En fait les Unionistes conservaient une majorité considérable. Leur comité était écouté par le gouvernement, imposait ses volontés, faisait et défaisait les ministères, bref exerçait une véritable dictature dont le triomphe fut le renversement du cabinet Hilmi pacha et son remplacement par un cabinet résolument orienté dans le sens de la politique la plus extrême (29 et 30 décembre 1909).

Cette prise de possession du pouvoir par les Jeunes Turcs répondit à une volonté de ne plus ménager aucune résistance.

Premier indice de cette attitude franchement brutale, un rapport du sénateur Férid pacha sur la situation générale manifestait un violent exclusivisme turc. On considéra que Férid pacha avait reproduit l'opinion des membres directeurs du Comité Union et Progrès (1).

Dans le même temps, un journal de Constantinople, l'*Ikdam,* ayant grossièrement pris à partie les Arabes, ceux-ci ripostèrent dans leurs journaux. Aussitôt toute la presse jeune turque, eu particulier l'*Ikdam,* le *Jeune-Turc,* le *Tanine,* publièrent des articles d'une violence inouïe (2). On sentait nettement un mot d'ordre, mais on percevait surtout une menace. M. Chekri Ganem, président de la *Ligue ottomane,* intervenait alors en adressant au *Tanine* une lettre que celui-ci refusa de publier et qui parut dans la *Correspondance d'Orient* du 15 juin 1910. Il y exposait avec mesure, mais fermeté, les griefs des Arabes systématiquement écartés du pouvoir. Il rappelait que le Sénat ne comptait que quatre ou cinq Arabes sur cinquante membres, que les Arabes étaient exclus autant que possible des charges et des emplois, qu'on ne leur avait pas accordé un seul gouvernement de province, qu'au moment de la proclamation de la

(1) V. ce rapport dans la *Correspondance d'Orient,* 1er mars 1910.
(2) *Correspondance d'Orient,* 1er avril, 1er juin et 15 juin 1910.

constitution, on les avait presque tous chassés des situations qu'ils occupaient, et qu'ils figuraient à peine dans la proportion de 1 pour 100 parmi les nouveaux fonctionnaires. Enfin il s'élevait une fois de plus contre la mesure qui avait déclaré le turc, seule langue officielle.

A Constantinople, le mouvement en faveur de la dénonciation des capitulations s'accentuait, précisément à un moment où la recrudescence du fanatisme rendait leur maintien plus nécessaire que jamais. D'ailleurs, beaucoup de fonctionnaires les violaient de propos délibéré et semblaient assurés d'une impunité plus complète encore que sous l'ancien régime. D'une façon très marquée, les Jeunes Turcs s'orientaient vers l'Allemagne[1].

En Syrie, à tous ces motifs de mécontentement, — et le rapprochement germano-turc n'était pas l'un des moindres, — s'ajoutaient les difficultés et la cherté de la vie. Les droits de douane venaient d'être surélevés arbitrairement. En y ajoutant les taxes de débarquement, les bakchiches, etc., on arrivait à 20 ou 25 pour 100 de frais grevant les marchandises du dehors. Les prix de vente au détail s'en trouvaient augmentés, et la vie matérielle

---

[1] Les hommes d'Etat germaniques avaient réussi à persuader aux Jeunes Turcs, à Enver surtout, reçu avec des honneurs extraordinaires pendant une mission à Berlin, que la Turquie ne pouvait avoir d'amie plus sûre, plus nécessaire que l'Allemagne; ils avaient fait valoir une prétendue communauté d'intérêts découlant de la nature même des choses entre les monarchies de l'Europe centrale et l'empire ottoman. « La Turquie, disait dans son livre *Notre Avenir*, le général von Bernhardi, forme le complément nécessaire de l'alliance austro-allemande. Il est pour nous du plus grand intérêt d'assurer sa force et sa capacité productrice, en cas de guerre aussi bien qu'en temps de paix, pour l'extension de notre action en Orient. Son démembrement ou son affaiblissement porterait une atteinte tout à fait directe à notre position sur le continent européen. »

Ce langage n'empêcha pas les empires centraux de se désintéresser de la guerre balkanique, ce qui valut à l'ambassadeur d'Autriche à Constantinople ce mot prophétique du grand vizir Kiamil pacha :

« L'Autriche nous abandonne ; elle ne veut pas nous prêter son concours ? Eh bien, rappelez-vous ce que je vous prédis: nous mourrons ensemble, oui, ensemble... »

devenait pénible. Les fonctionnaires, mal payés, ne pouvaient subsister qu'en ayant recours au bakchiche. Les maux et la corruption de l'ancien régime semblèrent reparaître sur une plus vaste échelle.

Enfin, au printemps de 1910, les Libanais s'étaient inquiétés en voyant mentionner sur les documents officiels émanant de Constantinople un « vilayet du Liban » qui n'existait pas, au lieu du « Mutessarifiat du Liban » tel que la charte de 1861 l'avait établi. On craignit qu'un détail, si peu important à première vue, ne fût l'indice révélateur d'une politique qui aurait abouti à supprimer l'autonomie de la Montagne. Un comité patriotique, l'Union Libanaise, protesta, et grâce à l'intervention de Souleïman Boustani effendi, député de Beyrouth, il obtint gain de cause. Mais les Libanais devaient conserver de cet incident une attitude défiante et réservée[1].

D'autre part, dans le Hauran, les Druses, fatigués des nouveaux impôts et se plaignant de la cherté de la vie, descendirent dans la Bekaa où ils causèrent quelques dommages aux propriétés. Cette insubordination des montagnards témoignait assez vivement de l'état de malaise de toute la Syrie. Le gouvernement envoya des troupes contre les rebelles. La proclamation de l'état de siège devait être suivie de sanctions énergiques et du désarmement des tribus. Le général Samy pacha, placé à la tête de l'expédition, commença ses opérations le 1er octobre et mena une guerre de partisans ; l'ordre semblait sur le point de renaître, lorsque, ayant reçu à son camp le chef druse Yahia Attrach venu pour négocier, il le fit traîtreusement arrêter, ce qui provoqua aussitôt la reprise des hostilités. Les insurgés, profitant de la fatigue des soldats turcs, s'enhardirent, attaquèrent les trains et inquiétèrent sérieusement les autorités. Il fallut l'arrivée de renforts turcs qui occupèrent Kérak (1er décembre) pour que la révolte fût enfin réprimée. Un

(1) Cf. *Correspondance d'Orient,* 1er juillet 1910.

projet de réformes administratives pour le Hauran fut élaboré par Samy pacha et accepté par le gouvernement(1). Mais quelques mois plus tard, c'est dans le Yémen qu'éclatait une grave insurrection qui, en définitive, après des fortunes diverses et malgré tous les efforts des Turcs, ne put être vaincue.

Une des conséquences de la prétendue égalité de tous les Ottomans devant la loi, avait été l'incorporation des chrétiens dans l'armée turque ; ils y souffrirent cruellement de la rigueur des règlements militaires destinés aux musulmans et qui allaient à l'encontre de leurs mœurs et de leur caractère. Isolés, sans ministres de leur culte, ils étaient sans cesse brimés et humiliés. Dans certaines unités, on affectait de ne donner des armes qu'aux seuls musulmans ; aux chrétiens étaient réservées les corvées. Tandis que des ordres officiels interdisaient ces inégalités, en fait les officiers turcs se sentaient soutenus, et le fossé entre musulmans et chrétiens semblait se creuser comme aux premiers jours de la conquête turque.

Le gouvernement semblait d'ailleurs décidé à ne rien négliger pour suivre une politique de plus en plus hostile au fédéralisme et passionnément centralisatrice. Le projet de loi sur les vilayets, qu'on a voulu présenter comme très libéral, non seulement ne modifiait pas essentiellement les anciennes divisions administratives fixées dans le seul intérêt de la race dominante, mais encore il renforçait le pouvoir des valis. La seule innovation, mais que la faiblesse de l'organisation budgétaire de l'empire imposait, fut l'octroi de l'autonomie financière aux vilayets ; le budget devait être établi par le conseil général de la province, élu on sait comment.

Ces prétendues concessions n'étaient pas de nature à modifier le sentiment qu'on était lésé dans ses espérances, dans ses droits, dans sa dignité.

---

(1) *Correspondance d'Orient*, 15 août, 1er septembre, 1er novembre 1910 et 1er janvier 1911.

Le conflit permanent entre le Turc et l'Arabe s'accuse, écrivait alors M. Lucien Hubert (1), dans ces fusées de sédition qui montrent combien le second supporte mal l'hégémonie du premier. La Mésopotamie, le Yémen, le centre de la péninsule arabique, le Hedjaz, la Syrie sont en proie à un bouillonnement interne qui révèle un séparatisme obscur.

Il ne faut pas s'y tromper, après les pensées généreuses et chimériques des premiers jours, les rêves de fusion intime des races, de conciliation des antagonismes, la Jeune Turquie est revenue à ce particularisme turco-islamique qu'elle avait un instant espéré fondre dans la conception unitaire.

B. — La Syrie pendant la crise orientale de 1911 a 1914.

La tension entre les différentes races qui constituaient la population de l'empire ottoman était donc très grande, lorsque l'Italie, profitant du désarroi intérieur, estima le moment venu d'intervenir, après l'Autriche et la Bulgarie, et de réclamer la Tripolitaine.

A vrai dire, tous les esprits n'étaient pas complètement aveuglés en Turquie, et des hommes clairvoyants sentaient la nécessité de ménager les nationalités. Le Sultan, lui-même, lors de son voyage à Salonique, le 23 juin 1911, avait reçu avec sympathie la délégation syrienne composée de deux députés, l'un musulman, l'autre chrétien (2). Mais de pareilles manifestations, devenues très rares, avaient pour seule cause le désir de ne pas envenimer les querelles et de donner à l'étranger une impression de concorde et d'union. En fait, les élans spontanés qui avaient porté les musulmans et les chrétiens à fraterniser dans les premiers jours de la révolution, ne s'étaient pas renouvelés. D'ailleurs

(1) Lucien Hubert, député. *Le Réveil de l'Islam* (Correspondance d'Orient, 1er juin 1911).

(2) Ces deux députés étaient MM. Mohamed Bayhoum et Alfred Sursock bey. Cf. *Correspondance d'Orient,* 15 juillet 1911.

le conflit religieux était bien moins aigu que le conflit de races qui s'aggravait sans cesse. Sans que le dissentiment se fût officiellement manifesté, le divorce n'en était pas moins latent entre les vrais Turcs et les allogènes ; la guerre et les difficultés de toute sorte qui assaillaient la Porte allaient faire crever l'abcès.

Dans la nuit du 26 au 27 septembre 1911, l'Italie adressait au gouvernement ottoman un ultimatum par lequel elle manifestait sa détermination d'occuper militairement deux provinces jusque-là soumises à l'empire, la Tripolitaine et la Cyrénaïque. La réponse turque fut rédigée sur un ton conciliant, mais se refusait à tout abandon de territoire. En même temps, le gouvernement envoyait une note aux puissances pour exposer le conflit et défendre sa cause, et le comité Union et Progrès lançait un appel à l'opinion européenne.

La guerre débuta par le débarquement des Italiens sur la côte d'Afrique et se poursuivit de part et d'autre sans succès notables pendant plus d'une année. L'Italie crut frapper un coup décisif en s'emparant des douze îles de la Basse-Egée rattachées à l'empire ottoman ; mais les hostilités se traînaient. Enfin, aux mois de septembre et octobre 1912, on commença à parler de paix et à discuter en Suisse, à Ouchy. Cette époque marque d'ailleurs le début de la guerre balkanique. Par la paix de Lausanne, signée le 18 octobre 1912, les Italiens s'engageaient à évacuer les îles, les Ottomans à abandonner la Tripolitaine et la Cyrénaïque qui devenaient désormais italiennes. Un firman du Sultan (15 octobre) accordait aux îles de la mer Egée les garanties et des réformes exigées par le gouvernement italien.

L'histoire intérieure de l'empire pendant la durée de la guerre avec l'Italie avait été marquée par des événements politiques qui ne le cédaient pas en gravité à ceux de 1909 et 1910. La guerre avait semblé rendre des forces à l'opposition, et le grand vizir Saïd pacha, qui avait succédé à Hakki pacha le 30 septembre 1911, se trouva presque aussitôt

en conflit avec une importante fraction du parlement. Le premier ministre saisit les députés d'un projet de modification de l'article 35 de la constitution réglant la procédure de dissolution de la Chambre ; pour qu'il fût voté, le projet qui touchait à l'ordre constitutionnel devait emporter l'approbation des deux tiers de l'Assemblée. Ce quorum n'ayant pas été atteint, le gouvernement recourut à une mesure illégale et révolutionnaire, et sans plus tarder prononça la dissolution en même temps qu'il convoquait les collèges électoraux pour l'élection d'une nouvelle Chambre.

Partout le Comité Union et Progrès exerça la pression électorale la plus scandaleuse. Grâce à l'intimidation, à la violence, à toutes sortes de procédés malhonnêtes, grâce à son excellente organisation, aux filiales qu'il avait créées dans toutes les villes de l'empire et qui exerçaient une dictature plus ou moins occulte, le comité parvint à faire élire ses candidats dans toutes les circonscriptions sauf quatre. L'opposition se trouva donc réduite à quatre députés contre la masse disciplinée des unionistes. Le Parlement n'était plus qu'une parodie d'assemblée législative.

Le programme politique officiel du comité (1), publié au moment des élections de 1912, avait laissé entrevoir une extension, d'ailleurs insignifiante, des attributions des autorités provinciales et locales ; mais en même temps il rejetait toute espèce de concession aux nationalités. Affirmant fortement l'intransigeance du comité à cet égard, l'article 13 du programme débutait en ces termes énergiques : *Le comité rejette toutes espèces de manifestations qui tendraient à accorder aux vilayets une autonomie politique ou administrative, ainsi d'ailleurs que le confirme la constitution.* Plus loin, dans l'article 14, on relevait ces mots : « *Plutôt que de viser à une modification générale de l'organisation administrative,* il s'efforcera d'adopter toutes mesures propres à procurer à

---

(1) Voir *Correspondance d'Orient*, 15 juin 1912.

la population des facilités dans ses relations avec les autorités, ainsi que des sources de prospérité économique. »

Le doute n'était plus permis à l'opinion syrienne ; toute alliance avec les Jeunes Turcs devenait impossible et il était visible que ceux-ci ne consentiraient jamais à faire droit aux revendications de la Syrie. Les élections, réalisées par la fraude et la violence, ne pouvaient laisser aucun espoir. Il ne fallait plus compter que sur soi. C'est en Syrie, et non dans la capitale, qu'il fallait désormais centraliser les efforts ; chacun le sentit et prit ses résolutions.

Ces sentiments furent partagés par tous les éléments indépendants de l'empire, et on put s'attendre à de graves événements. A Monastir, un pronunciamento des officiers hostiles au comité s'emparait du pouvoir ; l'agitation en quelques jours gagnait la capitale. Le 10 août 1912, le ministre de la guerre Chevket pacha était contraint de se retirer, suivi le 16 par le grand vizir Saïd pacha et tout le cabinet. Ainsi la dictature unioniste périssait de sa victoire électorale, trop cynique, trop éclatante. Le nouveau grand vizir Ahmed Moukhtar pacha dissolvait, le 5 août, la Chambre issue de la fraude. Les nouvelles élections se déroulèrent sans trop de troubles et la liberté du vote semble avoir été respectée. La campagne fut d'ailleurs très vive. Le comité Union et Progrès manifesta énergiquement son opposition tandis que les éléments ethniques musulmans et chrétiens reprenaient les vieilles querelles. En Syrie, on signala quelques bagarres dans le mont Liban, à Sofar, provoquées par les Druses.

Mais la chute des Jeunes Turcs ne devait être que momentanée. Une nouvelle guerre qui allait porter à l'empire des coups si rudes qu'il en fut tout entier ébranlé, fut pour eux l'occasion de ressaisir presque immédiatement le pouvoir. Les succès rapides de la ligue balkanique, formée de la Bulgarie, de la Serbie, du Monténégro et de la Grèce ; des victoires bulgares de Kirk Kilisse, de Lule Bourgas (29-30-31 octobre 1912,) forçaient le ministère Ahmed

Moukhtar pacha à démissionner. Sous son successeur Kiamil pacha, les nouvelles successives et accablantes de l'entrée des Serbes dans Uskub et dans Monastir, de la prise de Salonique par les Grecs, enfin de la retraite turque à Scutari, à Andrinople et devant Constantinople, sur les lignes de Tchataldja, contraignaient l'empire à engager des négociations vers le milieu de novembre. Un armistice fut signé le 3 décembre entre la Turquie et les Balkaniques, à l'exception de la Grèce qui continua les opérations. Le 17 décembre, une conférence se réunit à Londres, mais la discussion n'ayant pas abouti, elle est suspendue le 9 janvier et les hostilités recommencent.

Le 22 janvier, le grand vizir convoquait un divan extraordinaire qui se prononça à l'unanimité pour la paix. Ce fut le signal de l'émeute qui rendit le pouvoir aux Jeunes Turcs, partisans de la guerre à outrance. Un coup d'État renversait, le 23 janvier, le ministère Kiamil pacha, et le généralissime Nazim pacha était assassiné. Le soulèvement avait été préparé et dirigé par Enver, revenu de Tripolitaine, et Talaat ; ces hommes violents, brusquement parvenus à la dictature, l'exercèrent dès lors sans aucune sorte de frein. Mahmoud Chevket pacha nommé grand vizir, on annonça que la guerre serait reprise avec énergie. Mais successivement Andrinople (26 mars) et Scutari capitulaient, et les Jeunes Turcs, qui avaient joué le patriotisme intransigeant pour reprendre le pouvoir, signaient presque aussitôt une suspension d'armes, et peu après les préliminaires de Londres (30 mai 1912).

Une chance inespérée permit à l'empire de reconquérir Andrinople et la Thrace. La Bulgarie en désaccord avec ses alliés s'étant tournée contre eux, la Turquie rouvrit les hostilités et avança sans difficulté, grâce à la situation tragique des Bulgares que l'échec de leur folle équipée livrait aux Grecs, aux Serbes et aux Roumains. Le traité de Constantinople, conclu le 29 septembre 1913, restituait aux

Turcs la majeure partie de la Thrace avec Andrinople, Dimotika et Kirk-Kilissé.

A Constantinople, on avait célébré les Préliminaires de Londres en assassinant, le 11 juin 1913, le Grand Vizir Chevket pacha. Le prince Saïd Halim pacha, ministre des Affaires étrangères, l'avait remplacé à titre intérimaire, puis avait été chargé de former le nouveau cabinet qui comprenait Izzet pacha à la Guerre et Talaat bey à l'Intérieur. Le gouvernement, décidé à maintenir coûte que coûte la dictature unioniste, fit régner à Constantinople une véritable terreur. Il y eut douze exécutions de conjurés plus ou moins marquants qui moururent héroïquement, et douze condamnations à mort par contumace. Saïd pacha fut élu chef du parti Union et Progrès. Toutes les libertés apportées par la Révolution de 1908 n'existaient plus que sur le papier, les adversaires du Comité durent s'exiler ; l'Union libérale transférait son quartier général à Paris.

Pendant que l'empire traverse des crises aussi graves, le réveil de la nationalité syrienne s'accentue. Chrétiens et musulmans de toute secte et de toute communauté s'unissaient sur un programme commun de revendications et pour une action collective. Tous se pononçaient contre l'intransigeance jeune Turque. A la fin de 1912, officiellement, le Grand Vizir Kiamil invita les Syriens à formuler leurs revendications ; une Assemblée de 90 membres fut élue et nomma elle-même, le 12 janvier 1913, une commission de 25 délégués chargée d'élaborer un programme de réformes.

Tandis que cette assemblée officielle délibérait sous l'œil du vali, un comité indépendant, représentant plus autorisé de l'opinion syrienne, se constituait par des réformes, mais pour exiger un changement radical dans l'administration du pays et dans ses rapports avec le pouvoir central. On se croyait revenu aux jours de la Révolution. L'agitation était générale en Syrie, comme d'ailleurs en

Arménie et en Arabie, où les revers de l'armée ottomane avaient exalté les tendances particularistes. On envisageait les solutions les plus diverses et parfois les plus irréalisables : l'autonomie, l'indépendance, l'intervention française, l'occupation anglaise, etc... Des agents allemands cherchaient à exploiter le mécontentement général.

C'est alors que M. Poincaré, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères en France, prononça des paroles qui eurent un grand retentissement en Orient. Dans un discours au Sénat, il définissait en ces termes la politique française dans le Levant :

Au Liban et en Syrie, nous avons des intérêts traditionnels et nous entendons les faire respecter. (*Très bien ! très bien !*) Je suis heureux de pouvoir ajouter que c'est tout à fait sans motif que l'on a imaginé l'existence de je ne sais quels dissentiments entre le gouvernement anglais et nous sur ce point. Le gouvernement anglais nous a très amicalement déclaré qu'il n'avait dans ces régions ni intention d'agir, ni desseins, ni aspirations politiques d'aucune sorte. (*Très bien.*) Nous sommes nous-mêmes très résolus à maintenir en Asie l'intégrité de l'empire Ottoman, mais nous n'y abandonnerons aucune de nos traditions, nous n'y répudierons aucune des sympathies qui nous sont acquises, nous n'y laisserons en souffrance aucun de nos intérêts. (*Très bien ! Très bien !*) (1).

Ainsi la France, qui d'abord avait fait confiance à la Jeune Turquie et ne demandait qu'à la soutenir et à l'aider, tout en souhaitant qu'elle s'orientât dans la voie fédéraliste, qui s'était tenue ensuite sur la réserve en voyant Constantinople se rapprocher de Berlin, commençait à sentir la nécessité de parler haut et d'imposer à la Porte le respect des nationalités allogènes. Une intervention française était alors impossible et aurait risqué d'entraîner l'Europe dans l'aventure. Du moins le gouvernement de la République tenait-il à assurer ses amis et protégés de sa ferme volonté de sauvegarder leurs droits. Cette attitude, adoptée en plein

(1) Cf. *Correspondance d'Orient*, 1er et 16 janvier 1913.

accord avec le gouvernement britannique, conserve aujourd'hui encore une importance capitale. Elle affirme la renonciation de l'Angleterre à toute action en Syrie. L'intégrité de l'empire ottoman paraissait alors nécessaire au maintien de la paix mondiale ; d'ailleurs, puisqu'elle ne voulait pas intervenir par la force, la France n'avait pas d'autre moyen de défendre les intérêts des Syriens que de rester en relations cordiales avec la Turquie ; mais elle ne se bornait pas à manifester son désintéressement , elle se déclarait décidée à ne permettre à aucune autre puissance de se préparer en Syrie une future colonie.

C'est vers cette époque que le programme nationaliste syrien prend figure. Les Syriens ne protestent de leur fidélité à l'empire que par prudence et aussi pour « résister aux appétits possibles de l'Europe ». Voici le programme réformiste tel qu'il est donné par M. Ludovic de Contenson (1).

1° La reconnaissance de la langue arabe comme langue officielle de la province dans tous les bureaux et tribunaux, la langue turque restant langue officielle pour la correspondance avec Stamboul.

Dans le projet rédigé par le conseil du vilayet de Beyrouth, on demande même que l'usage de la langue arabe soit admis à la Chambre des députés et au Sénat.

2° Comme corollaires seront nommés en Syrie des fonctionnaires connaissant la langue arabe. Provisoirement, une exception pour les valis; elle prendra fin au bout d'une période de six ans, à dater de la promulgation de la loi ;

3° Les autorités locales seront consultées pour nommer les fonctionnaires civils et judiciaires, les officiers de la gendarmerie ;

4° Une haute Cour sera instituée pour juger en cassation les jugements rendus dans les provinces de Jérusalem, Damas, Beyrouth et Alep, etc... Actuellement toute cassation se fait à Constantinople;

5° En temps de paix le service militaire sera régional ;

6° Les revenus provinciaux seront divisés en deux catégories :

(1) Ludovic de CONTENSON, *op. cit.*

a) Revenus des douanes, des postes et télégraphes et des impôts militaires à la disposition du gouvernement central;

b) Toutes les autres recettes à la disposition du gouvernement local, pour être appliquées aux besoins de la province;

7° Des conseils de vilayet seront créés, ils auront des pouvoirs administratifs et, dans une certaine mesure, des pouvoirs législatifs étendus;

Toutes les questions, autres que celles de politique générale et de défense nationale, abandonnées au gouvernement central, seront de leur compétence;

8° Des conseillers étrangers seront nommés pour organiser la gendarmerie, la police, la justice, les finances. Ils seront nommés pour quinze ans et choisis parmi les spécialistes européens connaissant les usages locaux, la langue arabe ou turque.

Le coup d'État de janvier 1913 enleva aux réformistes tout espoir d'aboutir par une collaboration avec le gouvernement. Les unionistes, au contraire, considérèrent le mouvement d'opinion auquel on venait d'assister en Syrie, comme un acte de trahison envers la patrie ottomane. L'ancien vali de Beyrouth, Edhem bey, favorable au comité de réforme avec lequel il travaillait, fut remplacé, et son successeur, après avoir en vain essayé de semer la discorde dans le comité, en prononça la dissolution le 8 avril 1913, ainsi que celle de tous les clubs réformistes libres.

L'assemblée générale réformiste de Beyrouth publiait aussitôt, le 12 avril, un document portant la signature des habitants les plus en vue, et protestant énergiquement contre cette mesure dictatoriale ; en voici le texte (1) :

Les catastrophes qui se sont abattues sur la patrie ottomane ont abaissé sa grandeur et lui ont fait perdre une partie de ses possessions, furent uniquement causées par la mauvaise administration et l'obstination dans de regrettables errements politiques. Lorsque la situation devint grave, ces mêmes hommes s'empressèrent de revenir sur leurs errements. Pour mettre fin à tout prétexte de convoitise étrangère, ils s'efforcèrent de suivre

(1) D'après la *Correspondance d'Orient* du 1er mai 1913.

la vraie voie conduisant à la réorganisation administrative de tout l'empire.

La ville de Beyrouth avait eu l'avantage de prendre l'initiative d'exposer à temps la situation. Les hommes d'État alors au pouvoir accueillirent avec bienveillance son exposé des besoins du pays. C'est pourquoi une assemblée générale pour les réformes fut élue par les conseils électifs des divers rites. Elle obtint une autorisation officielle, publia son programme et tint ses premières séances, au su et vu du gouvernement, dans l'Hôtel de Ville de Beyrouth.

L'atteinte à la liberté de réunion et l'étouffement de l'idée réformiste, par le procédé de S. E. le Vali prononçant la dissolution de l'assemblée réformiste, est non seulement contraire à la constitution mais encore paraît nécessairement au monde civilisé comme une pression sur la liberté individuelle et la liberté d'opinion.

L'assemblée réformiste poursuit son but par la persuasion et non par la violence. En supposant que ses projets de réformes ne concordent pas avec l'opinion du gouvernement, celui-ci a le droit de ne pas suivre les principes de cette assemblée ; mais il n'a pas le droit de la dissoudre.

C'est pourquoi nous protestons énergiquement, au nom de la Patrie et devant l'histoire, contre la conduite de S. E. le Vali qui ne peut que préjudicier aux intérêts de la Patrie, et qui est contraire aux principes constitutionnels et aux intentions de S. M. I. le Sultan (1).

En même temps, une dépêche envoyée au Grand Vizir par un groupe de plus de 1300 notables Beyrouthins relevait les prétextes mis en avant pour justifier la dissolution du comité. L'allégation d'après laquelle la constitution d'une telle assemblée était illégale se réfutait d'autant plus facilement que celle-ci avait été réunie avec l'autorisation officielle du gouvernement local.

---

(1) Suivent les signatures de Kamel el-Solh ; Alexandre Azar ; Mohamed Ibrahim Tayara ; Dr E. Tabet ; Jean H. Bustros ; Selim Ali Slam ; Rizkallah Arcache ; Ahmet Mouktar Beyhum ; Ahmet Hassan Tabbara ; Ibrahim Hakim ; Joseph Hani ; Mohamed Fakhoury ; Georges Rizkallah ; Petro Trad ; Abdel Hamid Gandour ; Albert J. Sursock ; Habib Pharaon ; Jean Naccache ; Fuad Hantès ; Selim Baouab ; Abdel Basset Fathallah ; Gemil el-Hossamy ; Hassan Natour.

Quant au second prétexte allégué par le gouvernement, ajoutait la dépêche, suivant lequel certaines réformes demandées par l'assemblée seraient contraires aux principes des lois organiques, outre qu'une telle affirmation n'est appuyée sur aucun fait, le gouvernement n'a pas suffisammemt précisé ces certaines réformes pour qu'il nous soit possible de réfuter une telle accusation (1).

Enfin le comité arabo-syrien de Paris adressait au gouvernement impérial une protestation vigoureuse :

L'histoire de la Turquie, depuis cinquante ans, y était-il dit, apprend que le gouvernement, pour conserver les avantages à la nation conquérante, a toujours étouffé par la force toutes les aspirations capables de relever l'empire, politique qui porta soit au khalifat soit à l'empire les atteintes les plus graves (2).

La réponse du grand vizir au télégramme des 1300 notables Beyrouthins, adressée au nouveau vali de Beyrouth, fut péremptoire et menaçante :

Nous avons reçu un télégramme de Beyrouth signé de plusieurs personnes demandant l'autorisation pour le comité de réformes de se réunir de nouveau. Si les habitants veulent des réformes, ils doivent les demander au Parlement ; et si la majorité du Parlement les accepte, le gouvernement les exécutera. Comme les habitants veulent fonder des comités et faire des demandes contraires à la loi, le gouvernement ne peut pas prendre ces demandes en considération. Le gouvernement a publié la liste des réformes qu'il lui était possible d'accorder. Il est occupé à préparer les autres lois appelées à combler les lacunes existant encore. Nous vous demandons de faire comprendre le présent avis à tous ceux que cela concerne. Il faut livrer à la cour martiale quiconque se livrera à une manifestation illégale afin qu'il soit jugé dans les deux heures. L'autorité militaire a reçu à ce sujet toutes les instructions nécessaires (3).

En signe de protestation, les journaux de Beyrouth

---

(1) Cf. le texte intégral dans la *Correspondance d'Orient*, 1er mai 1913.
(2) Cf. *Correspondance d'Orient*, 1er mai 1913.
(3) *Correspondance d'Orient*, 16 mai 1913.

avaient paru encadrés de noir; deux saisies furent opérées, celle de l'*Itlihad ul Osmany* et celle du *Moufid*; les commerçants avaient clos leurs magasins, et une vive effervescence régnait dans les rues. Le 12 avril, un avis officiel annonça « la mise en exécution de la nouvelle loi des vilayets, contenant de larges concessions conformes à la constitution, et promulguée par iradé impérial ». Le même avis ordonnait le retour à la vie normale, affectait de ne voir dans l'agitation que l'œuvre de quelques mécontents et menaçait de mesures coercitives les commerçants qui ne rouvriraient pas leurs boutiques :

... Quelques citoyens, dans des espérances particulières, ont trompé les habitants et abusé de la bonne foi de ceux-ci et cherchent à entraver l'action du gouvernement et à nuire aux intérêts publics. Le nombre de ces gens n'est que de cinq ou six. Ils ont fait courir le bruit faux que ceux qui fermeraient leurs magasins seraient libérés du service militaire et des impôts. Il va sans dire que ceux qui participent à ce mouvement coupable sont passibles d'une peine sévère prévue par le code pénal. Les contrevenants et les organisateurs du mouvement sont donc tous responsables (1).

Le 20 avril, une délégation de notables se rendait auprès du vali pour obtenir la libération de six réformistes détenus, parmi lesquels MM. Scandar Azar, Zakaria Tabbara, Rizhallah Arcache, Sélime Tayara. Le vali, Hazim bey, télégraphia à Constantinople, et en attendant la réponse, prescrivit à la cour martiale d'élargir les prisonniers; mais celle-ci exigeait des cautions écrites qui ne se réclament généralement que pour les individus prévenus de crimes. Les familles des six détenus refusèrent de souscrire à cette condition humiliante. Sur ces entrefaites, l'ordre de mise en liberté arriva de Constantinople. Dès huit heures du soir, une foule nombreuse, mais calme, attendait les prisonniers sur les places d'Assour et d'Union. Ils ne furent relâchés

(1) *Correspondance d'Orient*, 1er mai 1913.

qu'à dix heures, accueillis par une ovation enthousiaste. Au moment de leur libération, le président de la cour martiale leur avait serré la main en déclarànt qu'il connaissait leur patriotisme, que si, comme soldat, il avait dû les faire arrêter, il était heureux de les voir rendus à la liberté. Les détenus libérés rédigèrent une proclamation invitant les commerçants à rouvrir les magasins et à reprendre la vie normale. Ainsi se termina cette crise qui causa à Beyrouth et dans toute la Syrie une profonde émotion.

Peu de jours après, le sénateur chrétien et syrien, Souleïman effendi Boustani, ministre de l'agriculture dans le cabinet Saïd pacha, parlant au nom du gouvernement dans une interview accordée à un rédacteur du *Jeune Turc*, promettait des réformes prochaines et importantes. Il n'était pas question de décentralisation, mais on assurait officiellement les Arabes et les Syriens des excellentes intentions du ministre de l'Intérieur Talaat bey à leur égard. Ces paroles d'apaisement, venant trop tard, ne produisirent aucun effet; on les crut surtout dictées par la débâcle militaire et par les difficultés financières.

Les dépenses de guerre accablaient le pays, et c'est avec impatience que, dans tout l'empire, on supportait les impôts destinés à y faire face. Au début de 1914, au moment où Enver pacha formait un nouveau cabinet avec Djemal pacha et Djavid bey, trois nouveaux impôts étaient venus s'ajouter aux anciens: l'impôt pour les préparatifs militaires (augmentation de 6 pour 100 sur l'impôt immobilier), l'impôt établi au moment de la guerre balkanique (augmentation de 25 pour 100 sur l'impôt immobilier), enfin un troisième constituant une aggravation générale de l'impôt immobilier. En outre, les vilayets, conformément aux lois nouvelles, et pour couvrir les dépenses de voirie, usaient et abusaient des centimes additionnels. A Beyrouth ce même impôt immobilier fut ainsi accru d'une somme fixe de 24 paras par contribuable; une surtaxe de 10 pour 100 était en outre établie

sur les droits de rachat militaire, et les droits d'exemption de corvée portés de 20 à 36 piastres (1).

Les mesures vexatoires prises contre la presse locale n'étaient pas une moindre cause d'irritation. Depuis le début de la révolution, de nombreuses atteintes à la liberté de la presse avaient été portées par les valis et par le gouvernement. Les tribulations du journal *La Liberté*, suspendu puis mué en *Al Bayan*, qui avaient d'abord semblé exceptionnelles, étaient devenues, vers la fin de 1913, le lot commun de toute la presse d'opposition sans que le prétexte de la guerre, terminée en septembre, pût être invoqué.

A Beyrouth, l'affaire du journal musulman *Al Moufid*, suspendu et poursuivi pour avoir osé discuter une interview de Djavid bey, finit en vraie comédie. Le directeur de cette feuille avait prétendu faire reparaître son journal sur le territoire du Liban autonome où il ne relevait plus du vali de Beyrouth; alors, très aimablement, celui-ci *invita* le journaliste à ne pas quitter Beyrouth, à y continuer la publication de son organe, devenu le *Fata-el-Arabi*; l'administration n'insista même pas sur le dépôt du titre qui n'avait été fait qu'au Liban. Cette conclusion inattendue de l'incident marquait peut-être des ordres nouveaux émanant de haut lieu, un désir réel d'éviter des froissements inutiles à la population. Quoi qu'il en soit le rédacteur d'*Al Moufid* n'en fut pas moins condamné. Incohérence, arbitraire, coups de tête et faiblesse réelle, ruse enfantine, tout le régime turc est dans ce petit fait.

D'autres publicistes virent leurs journaux suspendus ou supprimés, furent arrêtés ou maltraités par la police à la suite de leur campagne réformiste ou simplement d'articles un peu trop hardis; entre autres, les directeurs ou rédacteurs d'*Al Mouktabas*, de Damas, d'*Al Carmel*, de Caïffa,

---

(1) *Correspondance d'Orient*, 1er février 1914.

de la *Palestine,* de Jaffa (feuille unioniste pourtant mais jugée trop indépendante), etc... (1).

La nomination de cinq nouveaux sénateurs arabes, pris parmi les chefs du mouvement réformiste: MM. Abdel Rahman bey el-Youssef, Abdel Hamid effendi Zehraoui, Youssef effendi Sursock, Mohieddine effendi el-Nakib, et Ahmed effendi el-Kehia, n'apaisa pas le mécontentement. Si un certain nombre d'Arabes et de Syriens virent là une mesure propre à engager le gouvernement dans la voie des réformes, la majorité n'y aperçut qu'une manœuvre.

A cet essai de conciliation, en effet, n'étaient pas étrangères les appréhensions éveillées chez les Jeunes Turcs par le grand congrès arabe-syrien, tenu à Paris en juin 1913 et auquel avaient participé des représentants qualifiés des musulmans et des chrétiens de Syrie et d'Arabie, le Comité libanais de Paris, les députés du Comité de réformes de Beyrouth (4 musulmans et 2 chrétiens), des délégations d'Égypte et d'Amérique, etc... L'assemblée, dans l'étude des conditions de réorganisation de la patrie, avait montré un remarquable accord, une unanimité vraiment frappante. La nécessité de l'union, sans distinction de race et de religion, contre la tyrannie subie en commun, fut affirmée avec force (2).

---

(1) Cf. *Correspondance d'Orient,* 1er mai et 1er juillet 1913 : *Les tribulations des journaux arabes en Syrie.*

(2) Le Congrès arabe syrien, réuni à Paris, à l'Hôtel de la Société de Géographie du 18 au 23 juin, avait « donné au monde l'impression d'une assemblée parfaitement disciplinée, hautement consciente des droits qu'elle était chargée de défendre, des intérêts qu'elle avait mission de faire respecter. » Voici le compte rendu de ses travaux d'après la *Correspondance d'Orient* du 1er juillet 1913 :

Zehraoui effendi, ex-député de Hama, appelé par le suffrage unanime de ses collègues à présider leurs débats, a prononcé, en prenant possession du fauteuil présidentiel, un discours très applaudi qui constitue une haute leçon de morale politique.

Après avoir remercié la France pour la généreuse hospitalité accordée aux congressistes, l'orateur a ajouté en substance :

« L'Occident est aujourd'hui le guide de l'Orient. Si nous voulons recon-

Les résolutions votées par le congrès permettent de con-

---

quérir notre place au soleil, nous devons nous assimiler les principes de la civilisation occidentale. Rien n'est plus dangereux pour nous que de rester figés dans une parfaite immobilité.

« D'ailleurs, en adoptant les idées européennes, nous ne faisons qu'user d'un droit de réciprocité. Nous serons reconnaissants à l'Europe pour tout ce que nous lui prendrons, comme elle a été reconnaissante à nos aïeux pour tout ce qu'elle leur doit.

« Si l'opinion du monde civilisé juge notre succès impossible ou improbable, qu'elle se rappelle ce que l'Occident a été avant de devenir ce qu'il est. »

Après avoir reconnu que l'éducation politique des Arabes ottomans était incomplète, quoique au moins égale à celle des Turcs, Zehraoui effendi a affirmé la ferme volonté de ses compatriotes de revendiquer leur part de responsabilité dans les affaires publiques de l'empire, pour sauver ce qui en reste. Les Turcs, jusqu'à présent maîtres exclusifs du pouvoir, ont conduit la Turquie au démembrement. Pour les empêcher d'en consommer la ruine, nous entendons désormais gouverner avec eux pour tous les Ottomans.

D'aucuns s'imaginaient en Europe que de tout temps les chrétiens avaient été en Syrie en butte aux vexations et aux persécutions des musulmans. Il appartenait à M. Nadra Moutran, membre du Comité d'organisation, de redresser cette erreur. Avec une grande sûreté de documentation, l'orateur a historiquement établi la parfaite solidarité qui, pendant treize siècles, a régné entre chrétiens et musulmans. Les sanglants événements de 1860 ne furent dans la vie syrienne qu'un fait isolé, un accident, habilement suscité par le gouvernement central, toujours désireux de diviser ses sujets pour mieux les opprimer tous.

En terminant, Nadra Moutran a exprimé le ferme désir de tous les Syriens, désormais indissolublement unis, de sauvegarder leur vie nationale.

M. Oreissi, directeur du journal *El Mufid*, de Beyrouth, a ensuite défini, avec un rare bonheur d'expression, les droits politiques des Arabes ottomans, en tant qu'Arabes et en tant qu'Ottomans. Après avoir rappelé que depuis la remise en vigueur du régime constitutionnel, les Turcs nous avaient réduits à la portion congrue dans les assemblées législatives, dans l'administration centrale et provinciale, il a hautement revendiqué pour les Arabes la place qui leur revient de droit, en vertu de la loi du nombre, dans les conseils du gouvernement.

Cheik Ahmed Tabbara, délégué du Comité des réformes de Beyrouth, directeur du journal *El-Itihad-El-Osmani* a exposé le problème de l'émigration en Syrie.

Après avoir constaté que plus de 600000 Syriens avaient, depuis un quart de siècle, déserté la Syrie pour se fixer dans les quatre coins du monde, l'orateur s'est demandé comment et pourquoi une province qui sous les Romains avait nourri plus de 16000000 d'hommes ne pouvait plus aujourd'hui en nourrir 3 millions.

« Puisque notre climat reste le même, puisque la nature de notre sol est

stater qu'un peu avant la guerre, la volonté des Syriens s'était nettement orientée. Sans doute les désirs séparatistes n'étaient pas encore formulés, parce qu'il n'était pas possible de les exprimer publiquement ; mais on les devine, et ce document, par sa précision autant que par la qualité de ceux dont il émane, mérite d'être considéré comme formulant un minimum des desiderata du peuple syrien :

1° Des réformes radicales et urgentes sont nécessaires dans l'empire ottoman ;

2° Il importe d'assurer aux Arabes ottomans l'exercice de leurs droits politiques en rendant effective leur participation à l'administration centrale de l'empire ;

3° Il importe d'établir dans chacun des vilayets syriens et arabes un régime décentralisateur approprié à ses besoins et à ses aptitudes;

4° Le vilayet de Beyrouth, ayant formulé ses revendications dans un projet spécial voté le 31 janvier 1913 par une assemblée générale *ad hoc,* et basé sur le double principe de l'extension des pouvoirs du conseil général du vilayet et de la nomination de conseillers étrangers, le congrès demande la mise en application du susdit projet;

5° La langue arabe doit être reconnue au parlement ottoman et considérée comme officielle dans les pays syriens et arabes;

6° Le service militaire sera régional dans les vilayets syriens et arabes, en dehors des cas d'extrême nécessité;

---

inchangée, puisque notre race n'a rien perdu de ses qualités primitives, l'émigration est due uniquement au régime politique qui nous opprime. Pour enrayer ce courant d'émigration, pour faire rentrer les émigrés dans leurs foyers, il suffit d'introduire en Syrie des réformes politiques profondes. »

Dans une allocution très applaudie, M. Alexandre Amoun a démontré l'incompatibilité absolue du régime administratif sous lequel nous vivons, avec la composition hétérogène de l'empire ottoman. La décentralisation s'impose dans un pays où toutes les religions, toutes les races et toutes les langues se croisent. Maintenir une unité administrative, condamnée par une douloureuse expérience, c'est courir tête baissée à l'abîme.

Ensuite, MM. Diab et Moukarzel, délégués des Syriens d'Amérique, exprimèrent l'attachement de leurs mandants à la mère-patrie et l'espoir de finir leurs jours dans la Syrie régénérée.

7° Le congrès émet le vœu de voir le gouvernement impérial ottoman assurer au Mutessariflik du Liban les moyens d'améliorer sa situation financière;

8° Le congrès affirme ses sympathies pour les demandes réformistes et décentralisatrices des Arméniens;

9° Les présentes résolutions seront communiquées au gouvernement impérial ottoman;

10° Il sera fait également communication des mêmes résolutions aux puissances amies de l'empire ottoman;

11° Le congrès exprime ses chaleureux remerciements au gouvernement de la République pour sa généreuse hospitalité;

12° Aussi longtemps que les résolutions votées par le présent congrès n'auront pas été dûment exécutées, les membres des comités réformistes arabes-syriens s'abstiendront d'accepter toute fonction dans l'empire ottoman, à moins d'une autorisation expresse et spéciale de leurs comités respectifs;

13° Les présentes résolutions constitueront le programme politique des Syriens et Arabes ottomans. Aucun candidat aux élections législatives ne sera appuyé s'il ne s'est engagé au préalable à défendre le susdit programme et à en poursuivre l'exécution.

Il est intéressant de rapprocher de ce texte le programme de revendications, identique au fond mais plus énergique encore, que le Comité de réformes et de défense des intérêts syriens adressait aux ministres des Affaires étrangères des puissances pour réclamer leur intervention. Toutes les souffrances de la Syrie, « la province la plus civilisée de l'empire », sont longuement exposées. Les désillusions qui suivirent la révolution de 1908 sont également mentionnées: tyrannie des Jeunes Turcs, caricature du parlementarisme, Chambre des députés composée de créatures du gouvernement « nommés au lieu d'être élus », non-application des réformes, persécutions contre les allogènes et particulièrement les Arabes et les Syriens, etc. (1).

---

(1) Voici la teneur de ce document :

Excellence,

Vous n'ignorez pas la grave situation dans laquelle se trouve la Syrie, ni

Cette adresse, animée d'un sentiment de profonde sincé-

---

la tyrannie endurée par nos compatriotes depuis plus d'un demi-siècle. Après les événements de 1860, organisés et attisés par le gouvernement de l'époque afin de jeter le désaccord entre les différents éléments et les porter à s'entre-tuer, eut lieu la guerre de 1876. Le sort de ces infortunés que cette guerre, par suite du traité de Berlin, devait adoucir, n'a fait qu'empirer ; car les diplomates de l'époque n'ont pas pensé au sort des malheureux chrétiens peuplant la Syrie, ni à celui de leurs compatriotes arabes, tyrannisés, eux aussi, à un degré inimaginable.

On avait conçu beaucoup de réformes qui sont toujours restées lettre morte et qui, au surplus, en vertu de leur non-application, ont amené des catastrophes à la Turquie en forçant les populations à la révolte, telles que la Roumélie Orientale, la Thessalie, la Crète, la Macédoine, le Yémen, le Hauran, le Kerek et l'Acyr ; et ce ne fut qu'après un quart de siècle de lutte et autant d'années de délibération dans vos ministères, que certains de ces peuples ont pu obtenir leur affranchissement.

Seule la Syrie, tout en étant la province la plus civilisée de l'Empire, n'a pu se mouvoir, à cause du manque d'appui et de protection dont elle avait tellement besoin. Et la population était même opprimée à un tel point qu'il lui était presque impossible d'élever la voix sans attirer sur elle-même des redoublements de tyrannie et parfois des assassinats ou même des massacres.

Au moment de la proclamation de la Constitution, au mois de juillet 1908, la population syrienne se réjouit, croyant, sinon à l'égalité et à la justice, du moins à une amélioration du sort, qui lui permettrait de vivoter. Son illusion fut, cependant, de courte durée : la nouvelle Constitution, au lieu d'être une amélioration sur l'état des choses sous l'ancien régime, où le sultan reconnaissait encore l'autorité des Puissances et respectait les cris de la Presse et l'opinion publique, ne fut qu'un prétexte pour jeter de la poudre aux yeux de l'Europe. La Chambre des Députés n'était composée que d'agents du gouvernement qui étaient nommés au lieu d'être élus, et qui, par conséquent, ne représentaient nullement la nation, et ce fut avec leur aide que le Comité Union et Progrès s'avisa de se dérober à la surveillance des Puissances et, une fois ce premier pas accompli, de redoubler ses crimes et ses persécutions.

Et ce fut ainsi qu'en 1910 eurent lieu les expéditions du Hauran et de Kerek (Syrie), suivies du massacre ou de la déportation de tous ceux dont la présence pouvait gêner le Comité : quant aux attaques et crimes dont furent victimes tous ceux qui osèrent montrer leur mécontentement, il faudrait des pages entières pour en donner une liste. Ce fut alors que la population entière, ne pouvant plus d'un côté supporter cet excès de tyrannie, et voyant d'un autre côté les conséquences de l'arbitraire, s'est décidée à solliciter certaines réformes ; celles-ci, grâce au dévouement d'un de nos compatriotes, qui prit à charge de faire parvenir ces desiderata au cabinet Kiamil pacha, par des lettres et rapports officiels et une propagande active dans les journaux, furent examinées par ledit cabinet qui les prit en considération comme légitimes

rité, montre que l'exaspération est dès ce moment complète, que la conviction est désormais formelle chez les Syriens qu'ils ne doivent plus rien espérer des Turcs. Dans la liste des revendications qui la terminait, on remarquera ce vif besoin d'égalité qui est le fond de l'esprit public syrien, et la soif d'un ordre politique fondé sur le contrôle effectif des citoyens :

1° Reconnaissance de la langue arabe comme langue officielle ;
2° Collaboration des gens du pays au service et au relèvement de la Syrie ;
3° Autonomie absolue pour tout ce qui concerne les travaux publics et l'instruction ;
4° Organisation du service de perception des impôts et suppression de certains impôts vexatoires ;
5° Constitution d'une assemblée générale qui contrôlera les actes des fonctionnaires et qui collaborera avec le gouverneur général pour toutes les affaires administratives, sans avoir

---

demandes et invita les comités qui s'étaient constitués pour représenter les diverses communautés à élaborer un projet de réformes selon les besoins du pays. Peu de temps après, ce fut la chute du ministère Kiamil pacha au mois de janvier de cette année, et l'arrivée au pouvoir du comité unioniste, événement qui fut suivi par des excès nouveaux et qui suscita les événements de Beyrouth.

A l'heure présente, Excellence, les Syriens se trouvent donc sans le moindre espoir d'obtenir les réformes désirées, et sont dans les mains du comité au pouvoir.

C'est en face de ce grave obstacle à leur tranquillité et à leur liberté qu'ils font un appel pressant aux Puissances qui se sont mises d'accord pour obtenir les réformes nécessaires au bien-être des populations en Arménie, leur donnant ainsi beaucoup d'espoir. Les Syriens, Excellence, comme vous pouvez le juger d'après la liste suivante de leurs demandes, n'exigent que ce qui est leur droit. Ils ont déjà épuisé tous les moyens légitimes à leur disposition, et ils sont tellement résolus à obtenir ce qu'ils demandent qu'il est fort à craindre qu'ils ne soient portés, à bout de patience, à se livrer à des excès regrettables. Ils ont confiance en leur énergie et ils ne demandent pas mieux que de contribuer pour leur part au progrès de l'Empire. Mais il leur manque l'appui nécessaire. Et c'est parce qu'ils ont toujours vu les Grandes Puissances user de leur influence dès qu'il s'agissait d'obtenir les demandes légitimes d'un peuple opprimé, qu'ils s'adressent à votre gouvernement, pleins d'espoir et de confiance en son impartialité et son humanité (*Correspondance d'Orient*, 1er octobre 1913).

besoin toutefois de demander des instructions à Constantinople;

6° Réorganisation de l'administration de la justice, constitution d'une gendarmerie effective et d'une milice nationale pour veiller à la sécurité politique;

7° Modification des lois de commerce et des lois immobilières(1).

Malheureusement l'intervention collective tant désirée des puissances restait une chimère, en présence des divisions européennes. Par ailleurs l'initiative isolée d'un gouvernement eût peut-être amené des catastrophes. Il a fallu la guerre pour que la voix des Syriens fût entendue.

Malgré l'insuccès de leur appel à l'Europe, les réformistes syriens ne s'abandonnaient point au découragement. Ne se sentant pas encore la force d'aborder la lutte de front, ils attendaient en adoptant une attitude de résistance passive. L'emprunt intérieur, malgré la pression exercée par le vali de Beyrouth sur les commerçants de la ville, n'obtint aucun succès.

Mais une des formes les plus significatives du boycottage politique auquel les Syriens étaient amenés à recourir à l'égard des Jeunes Turcs, fut le refus de participer aux prétendues consultations populaires. On décida l'abstention d'abord pour les élections au Conseil général, à titre de protestation contre la loi de 1912 sur les vilayets. Jusque-là, les membres du Conseil général avaient été élus par les conseils administratifs, ce qui assurait aux chrétiens une représentation proportionnelle à leur importance réelle; c'est sans difficulté qu'il avait été entendu entre musulmans et chrétiens que les deux éléments disposeraient dans l'assemblée d'un nombre égal de sièges. Or, la nouvelle loi était basée sur le suffrage universel à deux degrés, et les chrétiens qui n'avaient nulle part, sauf à Beyrouth, la majorité absolue, allaient voir

---

(1) Cf. *Correspondance d'Orient*, 1er octobre 1913.

réduire de seize à un le nombre de leurs représentants ; c'est pourquoi ils refusèrent de prendre part aux élections. Bon nombre de musulmans firent de même par esprit de solidarité.

Lors des élections législatives, les chrétiens, et avec eux tous les réformistes, pratiquèrent encore la grève des électeurs. Il était en effet trop visible que les suffrages seraient falsifiés par les agents du comité Union et Progrès, et d'autre part que la Syrie n'aurait pas à la Chambre une représentation conforme à son importance. On promettait bien aux chrétiens un siège à Beyrouth, mais cette promesse était dérisoire. L'abstention fut si générale que dans des bureaux comptant de 1 700 à 2 000 inscrits on releva les chiffres de 150, 144, 120, 40 et même 9 votants.

Les unionistes furent élus partout sans coup férir [1]. Mais, en réalité, ils avaient obtenu un résultat opposé à celui qu'ils escomptaient. Dès ce moment, en effet, on peut dire que le divorce est complet entre la population et le comité. Pour les uns, les illusions sont bien tombées, ou ne voit plus d'avenir véritable pour la Syrie que dans le développement de son indépendance nationale. Quant aux membres du fameux Comité, « affamés de richesses et de plaisirs au milieu d'un pays épuisé, écrit M. Nadra Moutran, ils étaient prêts à toutes les aventures pour assouvir leurs malsains appétits ; ils allaient risquer jusqu'à l'existence même de l'empire pour asseoir leur domination personnelle sur la ruine des nationalités définitivement vaincues ».

En quelques années, le comité Union et Progrès avait accumulé les désastres : perte de la Tripolitaine et du Dédocanèse, perte de la Macédoine, de la Thrace et de l'Archipel, révolte de l'Albanie et révolte du Yémen. Il ne pouvait se dissimuler qu'en Syrie, le moment était proche où les habitants allaient essayer d'entraîner, de forcer au

(1) Cf. *Correspondance d'Orient,* 1er février et 1er mars 1914.

besoin l'intervention et l'occupation européenne. Aussi, quand la grande guerre éclate, le parti des Jeunes Turcs est vite pris. Ils vont jouer le tout pour le tout : quitte ou double (1).

(1) Si une politique s'imposait à ce moment aux Jeunes Turcs, c'eût été, bien au contraire, de demander à la France, à l'Angleterre, à l'Italie même, des garanties, des renonciation. Que n'eût pas obtenu une adroite diplomatie jouant des nécessités terribles devant lesquelles, quatre années durant, se trouvèrent les puissances occidentales ?... Toutes les récentes conquêtes réalisées au détriment de l'empire turc pouvaient être remises en question. Un proverbe arabe dit que lorsqu'un Turc veut penser, il lui faut un Arménien qui compte et un Grec qui conseille. Mais Enver pacha n'avait que Marshall et von der Goltz.



Photo A.-C. Champagne.

LE JOURDAIN



CHAPITRE IV

LA SYRIE ET L'ADMINISTRATION TURQUE

Sous le régime ottoman, la Syrie ne constituait pas une unité administrative distincte ; elle était divisée en *vilayets* ou provinces. Ces divisions administratives avaient été adoptées pour tout l'empire en 1867. Chaque vilayet compte plusieurs *sandjaks* (départements) ; le sandjak lui-même est réparti en *cazas* (arrondissements) ; enfin le caza comporte un certain nombre de *nahiés* (cantons) et de *kariés*, villages de la campagne ou quartiers de villes.

Au moment où fut créée cette organisation, le territoire syrien proprement dit comprenait trois vilayets (Adana, Alep, Syrie), et trois *mutessarefliks*, ou sandjaks relevant directement du ministère de l'Intérieur (celui de Zor, de Jérusalem et le Liban autonome). Par la suite en 1888, le vilayet de Syrie a été divisé en deux vilayets de Beyrouth et celui de Damas dénommé aussi vilayet de Syrie ; d'autre part le sandjak d'Ourfa, primitivement placé dans le vilayet de Diarbékir, fut rattaché à celui d'Alep.



Administration. — A la tête de chaque vilayet est placé un gouverneur général ou *vali*, détenteur du pouvoir exécutif civil. Il exerce ce pouvoir au nom et sous la direction du pouvoir central qui le nomme et le révoque à son gré.

Il administre la province, exécute les sentences rendues par les tribunaux ; il est le chef de la police et des services. Divers fonctionnaires le secondent dans sa tâche : un adjoint ou *moavin ;* un directeur des finances ou *defterdar* (celui-ci, pour certaines questions, relève directement du ministère des Finances) ; un secrétaire général ou *mektoubdji*; un directeur de l'instruction publique, un directeur du commerce, un directeur de l'agriculture, un directeur des travaux publics, un directeur du cadastre, un directeur des forêts, un directeur des usines, un chef de la police et un officier commandant la gendarmerie. Il est assisté d'un conseil administratif, composé de membres élus et de membres de droit; ce conseil vérifie les comptes, contrôle la perception des impôts et la gestion des affaires administratives, émet des vœux, et se prononce sur certains litiges.

Signalons, à titre d'exemple, la composition du Conseil administratif de Damas : le vali préside ; les autres membres sont le naïb, le mufti, le defterdar, le mektoubdji, les patriarches et autres chefs religieux, enfin six membres élus par les diverses communautés.

Le Conseil des anciens est élu par les communautés et les patriarches en sont membres de droit; il ne s'occupe que des affaires purement locales.

Au chef-lieu du vilayet siègent aussi un conseil de l'instruction publique, un bureau de recensement, une municipalité, une chambre de commerce, une caisse d'épargne, une imprimerie centrale, un office sanitaire, des agences de la dette publique ottomane, de la régie, des tabacs, des postes et des télégraphes.

Au-dessous du vali, les *mutessarifs* dirigent et administrent chacun un sandjak; ils transmettent leurs ordres aux *caïmakams* (un à la tête de chaque caza). Au-dessous de ceux-ci, nommés non plus par le pouvoir central, mais par le vali, les *mudirs* administrent chacun les nahiés sous le contrôle du caïmakam; ils perçoivent les impôts, exécu-

tent les sentences des tribunaux et font parfois office de juges de paix dans les tentatives de conciliation. Tous ces fonctionnaires sont assistés, comme le vali et dans les mêmes conditions, d'un Conseil administratif. Enfin, chaque karié est administré par un *mouktar* élu par les habitants et assisté d'un Conseil des anciens (sorte de Conseil municipal) ([1]).

Des gendarmes, répartis dans les différents sandjaks, assurent l'ordre.

Au point de vue militaire, le 5e *ordou* (ou région de corps d'armée) comprend les vilayets de Syrie et le mutessariflik de Jérusalem. Il est placé sous l'autorité d'un *muchir* ou maréchal dont le quartier général est à Damas, et qu'assistent un état-major, un conseil d'administration, un conseil de guerre et une commission de fortifications. Sous les ordres du muchir, deux *feriq* ou généraux de division commandent à des généraux de brigade ou *mir-liva*.

Au Liban autonome cette organisation est modifiée. Le gouverneur chrétien (*mutessarif*) a les attributions d'un véritable souverain. Sept caïmakams et quarante-cinq mudirs lui obéissent. Auprès du gouverneur et de chacun de ces fonctionnaires est un conseil chargé de les assister et de les contrôler. Le Conseil central est présidé par le gouverneur que représente son fondé de pouvoirs, ou vice-président, nommé par lui ; il répartit les impôts et donne des avis sur les questions qui lui sont soumises ; mais il n'a aucune attribution semblable à celles des parlements européens. Au siège du gouvernement libanais, à Beït ed-Dîne, sont réunis les services administratifs centraux, soit : la direction des affaires étrangères et le bureau de traduction, le secrétariat pour la correspondance arabe, le secrétariat pour la correspondance étrangère, la direction de la comptabilité, la direction des archives, la direction des postes et télégraphes.

([1]) Signalons que les nahiés du vilayet de Beyrouth sont administrés non par des mudirs, mais par des mouktars.

Le Liban est en dehors de toute circonscription militaire. L'ordre y est assuré par la milice ou gendarmerie libanaise commandée par un colonel et dépendant du gouverneur. Les troupes turques n'ont le droit de pénétrer sur le territoire libanais que si elles y sont officiellement appelées.

Justice. — En Syrie, comme dans le reste de la Turquie, la justice est assurée par deux sortes de tribunaux : les tribunaux civils et criminels qui appliquent le droit moderne ou *bedaïet*, sorte de code Napoléon adapté à l'Islam ; les tribunaux religieux jugeant selon les textes sacrés musulmans qui constituent le *Chéri*. Les tribunaux de droit moderne se composent d'une cour d'appel au civil et au criminel par vilayet (le Liban en compte une), et d'un tribunal de première instance siégeant au civil et au criminel dans chaque chef-lieu de sandjak et de caza. Au chef-lieu de chaque nahié, réside un juge de paix ; dans chaque chef-lieu de caza siègent également un tribunal administratif et une municipalité. En vertu des capitulations, des tribunaux de commerce mixtes jugent les contestations entre Ottomans et étrangers ; il en existe un à Beyrouth, en même temps qu'un tribunal de commerce ottoman. Les tribunaux civils et criminels sont présidés par un juge, nommé par le gouvernement, auxquels sont adjoints des assesseurs élus par les différentes communautés. A chaque tribunal est attaché un notaire nommé par le ministre de la Justice. Il n'y a ni procureur ni barreau.

Les tribunaux de Chéri comprennent dans chaque caza une cour de première instance composée du *cadi*, qui juge seul, et de ses greffiers. Le *Cheikh-ul-Islam*, résidant à Constantinople, fait fonction de cour de cassation. Le cadi préside également au mariage des musulmans et au partage des héritages. Les autres autorités religieuses de l'Islam sont, pour les sunnites, les *naïb*, les *mufti*, et les *imâm*. Les chiîtes ont de leur côté des *cheikhs* particuliers.

A ces tribunaux, il convient d'ajouter les fonctions judi-

ciaires des patriarches sur lesquelles on trouvera plus loin quelques indications (1).

Régime foncier. — En Syrie, comme dans tout l'empire ottoman, la propriété (si l'on met à part le *mulikaneh* ou propriété des anciens militaires) se répartit en trois groupes : la propriété définitive ou *mulk,* dont le possesseur dispose sans condition (constituée par des maisons, des usines et autres immeubles, des jardins, des terres en friche, dans la zone des villes) ; la propriété locative, ou *domaine de la couronne* concédé à des exploitants moyennant redevance (ces concessions sont révocables et les concessionnaires ne sont officiellement que des usufruitiers ; notons au passage que les forêts appartiennent toutes à l'État) ; enfin, le *wakf* ou propriété religieuse provenant des fondations pieuses et affectée aux œuvres charitables de l'Islam (mosquées, médressés, écoles, etc.). Les wakfs sont administrés soit directement par l'État, soit par des particuliers désignés par le testateur. Les communautés chrétiennes possèdent des wakfs de cette seconde catégorie, gérés par les patriarches ou par des congrégations. Bien que pour ces wakfs ce soit la volonté des testateurs qui officiellement a force de loi, les revenus en sont constamment distraits à d'autres usages. La négligence de l'État en cette matière rivalise avec celle des particuliers. « Au lieu de maisons de piété, de mosquées bien entretenues, d'écoles prospères, d'hospices bienfaisants, les détenteurs ne songent qu'à leurs propres profits (2). »

Il sera indispensable, dans la Syrie nouvelle, de réorganiser et d'assainir l'administration des wakfs. Ceux de l'État devront être gérés de manière que leurs revenus suffisent à pourvoir à l'entretien des œuvres auxquelles ils sont affectés. Quant à ceux des particuliers, le droit public mu-

(1) Voir le chapitre sur les *Religions.*
(2) Nadra Moutran, *op. cit.*

sulman interdit de les confier à une administration publique, mais l'État pourrait sans inconvénient, semble-t-il, en exercer le contrôle.

Finances. — D'après l'état des recettes et dépenses des provinces (vilayets) de Syrie, — document confidentiel dont une dizaine d'exemplaires ont été communiqués aux ministres ottomans, — le montant des impôts et revenus syriens s'élevait en 1914 à la somme totale de 3 878 841 livres turques (88 360 007 francs), et celui des dépenses à 1 953 855 livres turques (44 508 817 francs), ce qui fait ressortir, au profit des caisses du Gouvernement central, un excédent de recettes de 1 924 986 livres turques (43 851 190 francs). A ce dernier chiffre, il y a lieu d'ajouter un solde supplémentaire de 56 808 livres turques (1 294 076 francs), ce qui porte l'excédent total des recettes à 1 981 784 livres turques (45 145 038 francs).

L'impôt foncier [1] accuse un total de 409 742 livres turques (9 333 920 francs) : propriétés non bâties, 240 866 livres turques ; et propriétés bâties, 168 876 livres turques ; il s'élève à 444 742 livres turques (10 131 220 francs) en y comprenant le Liban. Ce dernier chiffre est ainsi réparti entre les provinces :

Beyrouth, 114 728 livres turques ; Damas ou Syrie, 124 848 livres turques ; Alep, 70 904 livres turques ; Jérusalem, 59 699 livres turques ; Adana, 36 224 livres turques ; Deir el-Zor, 3 340 livres turques ; Liban, 35 000 livres turques.

Les impôts divers, rachat du service militaire, *temettu*, taxe sur les moutons et autres, timbres, postes et télégraphes, impôts des dîmes, prestations, tribunaux civils, sel, soie, tabac, se totalisent par 2 379 875 livres turques

---

[1] D'après les évaluations du cadastre, base de l'impôt foncier, la superficie totale des terrains non bâtis atteint 35 840 574 *deuneum*, d'une valeur totale de 54 357 702 livres turques (1 238 268 452 francs); celle des terrains bâtis 100 578 052 *zirai-memeri*, d'une valeur totale de 20 539 113 livres turques (467 880 994 francs).

(54 212 546 francs), réparties comme suit entre les six provinces: Beyrouth, 565 621 livres turques; Damas ou Syrie, 501 877 livres turques; Alep, 616 925 livres turques ; Adana, 470 586 livres turques; Jérusalem, 161 820 livres turques; Deir el-Zor, 63 052 livres turques. Il y a lieu d'ajouter à ces chiffres les droits de douane de Beyrouth et d'Alexandrette (port d'Alep).

Les dépenses des quatre vilayets et de deux mutessarefliks se répartissent ainsi entre les divers services : Intérieur : 219 557 livres turques; Finances : 291 269 livres turques ; Justice : 86 681 livres turques ; Instruction publique : 71 121 livres turques; Travaux publics : 48 984 livres turques ; Armée : 733 022 livres turques ; Gendarmerie : 199 012 livres turques ; Police : 46 123 livres turques; Postes et Télégraphes : 70 137 livres turques ; Dette publique : 46 041 livres turques.

Le nombre des fonctionnaires supérieurs est de 1 538, celui des fonctionnaires subalternes de 12 332.

L'organisation financière du Liban est entièrement distincte, et son budget monte à 1 100 458 francs.

En ce qui concerne le total des dépenses des provinces de l'empire, les six provinces syriennes occupent les rangs suivants indiqués par des numéros d'ordre qui vont de 1 à 43. Ces numéros sont suivis du pourcentage des dépenses par rapport au total général des dépenses des provinces et administrations de l'empire : Damas ou Syrie : 7e rang, 2,18 pour 100 ; Beyrouth : 13e, 1,13 pour 100 ; Alep : 15e, 1,02 pour 100 ; Adana : 19e, 0,91 pour 100 ; Jérusalem : 33e, 30 pour 100 ; Deir el-Zor : 42e, 0,10 pour 100 [1].

Il serait bon de majorer toutes les évaluations en recettes et en estimation de valeur des terrains bâtis et non bâtis,

---

(1) Nous n'avons pas compris dans cette statistique les vilayets de Diarbékir et de Mossoul, dont la plus grande part est formée par des sandjaks non syriens. Il y aurait donc lieu d'ajouter à ces chiffres les évaluations afférentes aux sandjaks proprement dits de Diarbékir et de Mossoul, qui appartiennent géographiquement et ethnologiquement à la Syrie.

de 25 à 30 pour 100, ce qui représente à peu près le taux des concussions exercées par les fonctionnaires du régime ottoman [1].

Et d'ailleurs, entre les principes et la réalité, il a toujours existé en pays turc une marge considérable. Sous Abdul Hamid, par exemple, point de budget. Tous les ans, on présentait bien au Sultan un état de prévisions des dépenses et des recettes de l'empire, mais en cours d'année, les fantaisies les plus diverses venaient déranger cet équilibre tout factice. Les prévisions des dépenses étaient chimériques, les recettes hypothétiques. Les règles essentielles de la comptabilité publique étaient dédaignées. Point d'universalité budgétaire, cette règle qui veut « l'inscription budgétaire des dépenses d'une part, et de toutes les recettes de l'autre, chacune sur une liste distincte [2], » puisque l'usage du « Navallé » en était la négation. Le « Navallé », en effet, est une « autorisation de dépenses » accordée à chaque ministre jusqu'à concurrence d'un certain chiffre. Elle est valable indéfiniment jusqu'à consommation complète de son montant et pendant un nombre d'années indéterminé.

Sous l'ancien régime on vit d'expédients, de moyens de fortune. Ce sont de tous côtés des prélèvements arbitraires, des virements perpétuels. Voici le jugement que sir Adam Block a porté sur ces méthodes financières :

Les ministres des finances étaient des zéros ; ils n'avaient aucun contrôle et ils étaient de simples trésoriers-payeurs. Si jamais ils avaient quelque argent disponible, il était immédiatement réquisitionné et, à leur su ou à leur insu, bon gré, mal gré, distribué aux créanciers les plus pressants. Quelquefois c'étaient les fonctionnaires ou les troupes qui obtenaient un mois de traitement ; quelquefois c'était un fournisseur opiniâtre qui devait

---

(1) Nous devons, sur ce sujet, les indications les plus précieuses, à l'irréprochable documentation de M. Albert Carasso, ancien élève de l'École des sciences politiques.

(2) R. Stroune, *Le budget*, p. 139.

être contenté ; parfois c'était une ambassade étrangère agissant pour le compte d'un créancier étranger, et souvent aussi, c'était le palais lui-même qui demandait un versement immédiat. Toute la situation financière était enveloppée du plus grand secret, pour ne pas dire du plus grand mystère ; personne ne savait réellement comment l'argent était dépensé ; et personne ne s'en souciait aussi longtemps qu'il servait à faire taire les mécontents et que les fonds profitaient à la cour et à ses favoris.

Dès leur arrivée au pouvoir les Jeunes Turcs prétendirent apporter des remèdes à cette situation lamentable. Djavid bey prononça de grands mots : Plus de mystères, plus de cachotteries. Dans la Turquie régénérée, tout doit se passer en plein jour. Le public doit connaître ses dépenses, ses revenus, les charges qu'il supporte du fait d'emprunts indispensables... La Jeune Turquie établit donc à l'européenne un budget des dépenses et des recettes de l'empire. De plus, un département fut créé pour exercer un contrôle efficace sur les dépenses et les recettes. On fit appel à des spécialistes des grandes puissances occidentales. Un corps de contrôleurs, formé de 50 membres, fut placé sous la direction de M. Joly, inspecteur des finances. Une commission des réformes financières se tint en permanence au ministère du *Malié* (finances), comprenant parmi ses membres des délégués européens tels que : M. Graves, précédemment consul britannique en Macédoine, M. Steeg, pour la France, M. Maïssa, délégué italien, ancien ministre à Téhéran. Une équipe de fonctionnaires ottomans alla à Paris faire un stage dans les bureaux du ministère des Finances.

Mais ces belles illusions ne devaient être qu'un feu de paille ; et depuis la révolution jeune turque, malgré budgets et réformes de toute espèce, la Turquie n'a semblé retrouver un pas allègre que pour courir plus vite sur le chemin de la banqueroute.

Les Banques d'État. — A côté de cette anarchie, certains

organismes infusaient un peu d'ordre dans la marche des affaires financières de l'empire. C'est au premier chef la *Banque Impériale Ottomane.*

La Banque Ottomane est une société anonyme turque formée par firman spécial le 4 février 1863. En 1875 et 1895, deux conventions portèrent sa durée jusqu'en 1925. Le capital nominal avait été à l'origine de 2 700 000 livres sterling, soit 67 millions et demi de francs; en 1865 le capital fut porté à 101 millions et demi ; en 1874 la Banque Ottomane absorbe la *Banque austro-allemande,* ce qui exigea une augmentation du capital qui actuellement atteint 250 millions de francs

La Banque Ottomane est à la fois banque gouvernementale et banque privée. En tant que banque privée, elle fait toutes les opérations qui sont du ressort d'une banque de cet ordre. En tant que banque d'État elle se charge :

1) d'effectuer dans la capitale et là où elle a des agences, l'encaisse des revenus de l'Empire ottoman ;

2) d'opérer tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger le paiement des coupons de la Dette Ottomane, des bons du Trésor, et des mandats de paiement émanant de l'administration ;

3) de négocier les emprunts et d'ouvrir au gouvernement un compte courant à valoir sur les revenus du Trésor.

La banque fait au Trésor des avances de trois sortes : avances statutaires fixes, avances proprement dites, très variables, et enfin elle tient un compte-courant pour les opérations de trésorerie.

Un comité de 26 membres français, 10 membres anglais et 10 membres autrichiens nomme un conseil d'administration composé de 7 membres et qui siège à Constantinople. Parmi ces membres élus, quatre sont nommés directeurs et trois administrateurs. Ces derniers doivent être agréés par le gouvernement impérial. Un des quatre directeurs élus prend le titre de directeur général et préside le conseil

d'administration. Un sous-comité vient s'ajouter au conseil d'administration. Il est composé de 8 membres dont 4 français et 4 anglais. Le comité toutefois conserve la haute main sur la gestion des affaires.

En sa qualité de banque d'État, la Banque Ottomane a le monopole de l'émission des billets de banque, jusqu'au triple de son encaisse métallique.

A côté de la Banque Ottomane, fonctionne une *Banque agricole*.

Fondée en 1888, on lui a donné comme ressources le prélèvement d'un centime additionnel sur certains impôts. 571 cazas dans l'empire sont soumis à cet impôt supplémentaire. La banque a 464 succursales sur toute l'étendue de l'empire. D'après l'idée qui a servi à sa fondation, le prélèvement extraordinaire du centime additionnel devra cesser le jour où la banque aura atteint un certain capital. Cette limite aurait déjà été atteinte n'étaient les prélèvements successifs d'Abdul Hamid ; le nouveau régime d'ailleurs a succombé à la même tentation. Le capital nominal de la Banque agricole a atteint environ 10 millions de livres turques. La Banque agricole a pour but d'aider l'agriculture ; elle a succédé aux caisses dites d'utilité publique et qui devaient pourvoir aux mêmes nécessités. L'agriculteur ne peut obtenir d'avance en espèces qu'autant qu'il offre comme gage l'hypothèque sur un immeuble, ou une caution. La banque est administrée par un conseil composé d'un directeur général, d'un directeur et d'un conseiller d'État, un conseiller à la cour des comptes, un membre délégué par le ministère du Commerce et des Travaux publics, deux membres pour la chambre de commerce de la capitale et un inspecteur en chef de l'agriculture à Constantinople.

Enfin, un nouvel établissement de crédit a été institué depuis la révolution sous le nom de *Banque de l'Evkaf*. Le capital de cette banque est de 500 000 livres turques, les actions nominatives ne peuvent être possédées que par des musulmans ; c'est en somme une sorte de trésorerie pour le ministère des fondations pieuses, apte à faire des avances foncières, et toutes autres opérations bancaires (1).

---

(1) Cf. R.-G. Levy, « Finances ottomanes », dans la *Revue des Deux Mondes*, du 10 février 1910.

Système monétaire. — Parmi les charges que l'ancien régime avait léguées aux Jeunes Turcs, le système monétaire fut un des plus lourds. Une loi de 1844 a établi en Turquie le régime bimétalliste, avec un rapport de l'or à l'argent de 15,092 à 1. Les deux métaux avaient un pouvoir libératoire illimité et la frappe en était libre. La livre turque or vaut de 22 fr. 76 à 22 fr. 80, elle est au titre de 916,67 et pèse 7 gr. 16. Elle se divise en 100 piastres et la piastre se divise en 40 paras. Le medjidié vaut 20 piastres et cinq medjidiés valent une livre turque. L'argent ayant subi en Europe une dépréciation importante, un décret gouvernemental, en 1881, décida qu'il faudrait à l'avenir 105 piastres 26 pour l'acquis d'une livre turque. Enfin en 1909 le gouvernement décida que la piastre fiscale ne vaudrait plus que 1/102,60 de la livre turque or. Ainsi donc il existe dans l'empire trois sortes de piastres, celle de 1844 valant 1/100 de l'étalon or; la piastre de 1881 valant 1/105,25 du même étalon, et enfin celle de 1909 qui ne vaut plus que 1/102,60 de la livre turque. A ces trois piastres, il faut en ajouter une quatrième, représentation de la valeur courante de la piastre dans les transactions quotidiennes et égale à 1/108 de l'unité monétaire or.

De cette multiplicité de rapports entre la livre turque et la piastre est né un véritable commerce, celui des *sarafs*. Ces derniers accaparent la petite piastre pendant qu'elle est bon marché, pour la vendre avec prime aux époques où elle se raréfie. De ce chef, les sarafs font peser sur le pays une charge évaluée à 8 pour 100.

M. R.-G. Lévy a proposé comme remède à cette situation l'émission de billets de banque remboursables non seulement dans la capitale, mais aussi en province. Des expériences de cette nature ont été tentées sans autre résultat que d'accroître le désordre financier du pays. Pour la Syrie, héritière du régime ottoman, le temps et la bonne administration seront les seuls palliatifs réels.



CHAPITRE V

LES PROVINCES SYRIENNES[1]

Les divisions administratives imposées par le régime turc à la Syrie ne répondent que superficiellement aux indications naturelles; c'est ainsi que le Liban n'a cessé à juste titre de se plaindre d'être comprimé jusqu'à l'étouffement; de même encore le vilayet de Beyrouth, dessiné tout en longueur, s'est vu privé de la riche vallée

---

(1) Les chiffres qu'on trouvera dans ce chapitre et celui des religions sont surtout inspirés des statistiques officielles. Toutefois nous y avons apporté quelques corrections conformes à la vraisemblance, aux évaluations des principaux auteurs, et aux renseignements de première main que nous possédons nous-même. Les chiffres officiels, en effet, ont été établis quelquefois avec une précision heureuse, souvent avec une incurie dont on ne peut s'étonner chez des fonctionnaires turcs, ou dans des intentions politiques faciles à deviner. Quand la statistique nous a paru se rapprocher de la réalité, nous n'avons pas hésité à la suivre ; mais quand elle est manifestement tendancieuse, nous avons cherché des sources plus dignes de foi. Ici pourtant l'obstacle était dans cette déformation automatique des faits sensibles qu'on observe chez les esprits prévenus, et que favorisent encore les rivalités confessionnelles ou de race.

Rappelons en outre que les Turcs ne comprenaient pas dans les provinces syriennes ni Mossoul ni Diarbékir.

Les ouvrages à lire sur les questions traitées dans ces chapitres sont les suivants :

Nadra Moutran, *La Syrie de demain,* Paris, 1916 ; Dr C. et Paul Rœderer, *La Syrie et la France*, Paris, 1917 ; Vital Cuinet, *Syrie, Liban, Palestine,* Paris, 1896 ; Henry Richard, *La Syrie et la guerre,* Paris, 1916 ; Augustin Bernard, *La Syrie et les Syriens,* Paris, 1919 ; René Ristel-

de la Bekaa, son complément géographique, au profit du vilayet de Damas; enfin les vilayets de Diarbékir et de Mossoul sont étendus outre mesure vers le Nord et l'Est, en pleine région anatolienne et mésopotamienne. Toutefois, pour fonder un régime normal, il serait nécessaire de tenir compte dans une certaine mesure des groupements actuels. Une Syrie libérée doit éviter autant que possible les transitions trop brusques; et si la revision des limites provinciales ne fait pas question, on peut souhaiter qu'elle s'accomplisse suivant les grands traits de ce qui existe déjà, en même temps que dans le souci des leçons de l'histoire et des nécessités vitales du pays.

Vilayet d'Adana (ou Cilicie syrienne). — La province cilicienne englobe des parties presque égales de l'Anatolie et de la Syrie. Réduite à ses districts purement syriens, elle offrirait un ensemble remarquable, de Mersina à Alexandrette, avec ses plaines fertiles aux beaux fleuves, entre sa côte profondément échancrée et ses hautes montagnes en demi-cercle. Les Romains la divisaient en Cilicie de la montagne et Cilicie de la plaine; à cette époque, elle comprenait même Chypre qui n'en est, nous l'avons vu, qu'un morceau détaché.

Son chef-lieu, Adana, avec 30000 habitants, chez lesquels le voisinage de l'Anatolie et de l'Arménie n'a pas été sans marquer des traces, est rattaché par le rail au port de Mersina, débouché de la région.

La Cilicie fut de tout temps une marche militaire; pour la Syrie, c'est exactement la clé de la maison; après la victoire de Konieh, Ibrahim pacha ne manqua pas de se la

---

HUEBER, *Traditions françaises au Liban,* Paris, 1918; *Congrès français de la Syrie,* séance et travaux, fasc. II, Paris-Marseille, 1919.

Cf. *La Revue Phénicienne,* Beyrouth (août 1919 : *La question du Liban,* par Paul NOUJAIM; septembre 1919 : *Aperçu historique sur le Liban,* par Auguste ADIB pacha; *La mosaïque syrienne,* par Ibrahim J. TABET).

La Correspondance d'Orient (collection).

réserver. Son organisation future devra être commandée par cette considération.

La population est surtout musulmane, mais les chrétiens sont généralement groupés, et pourraient recevoir un statut de garantie.

Vilayet de Diarbékir. — Ce vilayet compte quatre sandjaks, dont le seul syrien est celui de Diarbékir. La ville elle-même (40000 habitants) possède une population en majorité chrétienne, répartie en sectes très nombreuses (jacobites, melkites, bulgares, arméniens); les Kurdes forment le reste de la population. L'ensemble du sandjak a constitué à plusieurs reprises une principauté indépendante; la fusion des divers éléments y est très avancée. On peut considérer que ce sandjak, une fois doté de son unité distincte dans l'ensemble fédératif, est appelé à jouer dans la haute Syrie un rôle pondérateur. Ses limites toutefois doivent subir quelques modifications peu importantes, mais qui lui donneraient quelques villes et villages actuellement compris dans le sandjak de Sivas, le vilayet de Mamouret ul-Aziz, et le sandjak de Mardin, et dégageraient nettement la route syrienne d'Adana à Mossoul.

Vilayet de Mossoul. — Mossoul a trois sandjaks. Le sandjak proprement dit de Mossoul est habité par des Syro-Chaldéens, type ethnique qui est le fond primitif de toute la Syrie. Cette population se répartit en musulmans, en yezzites, en chrétiens nestoriens et jacobites.

Mossoul est la métropole historique de la Transeuphratique; c'est à elle qu'aboutissent les grandes routes de la haute Asie et de la Mésopotamie; sa population marque des tendances très particularistes; elle constitue l'extrême avant-garde de la nationalité syrienne entre les masses kurdes du nord, et les Arabes de la Mésopotamie.

Vilayet d'Alep. — Le vilayet d'Alep est l'agglomération

de quatre régions distinctes, dont chacune devrait jouir dans l'avenir d'un statut administratif particulier : la plaine, le plateau, la montagne et la boucle de l'Euphrate.

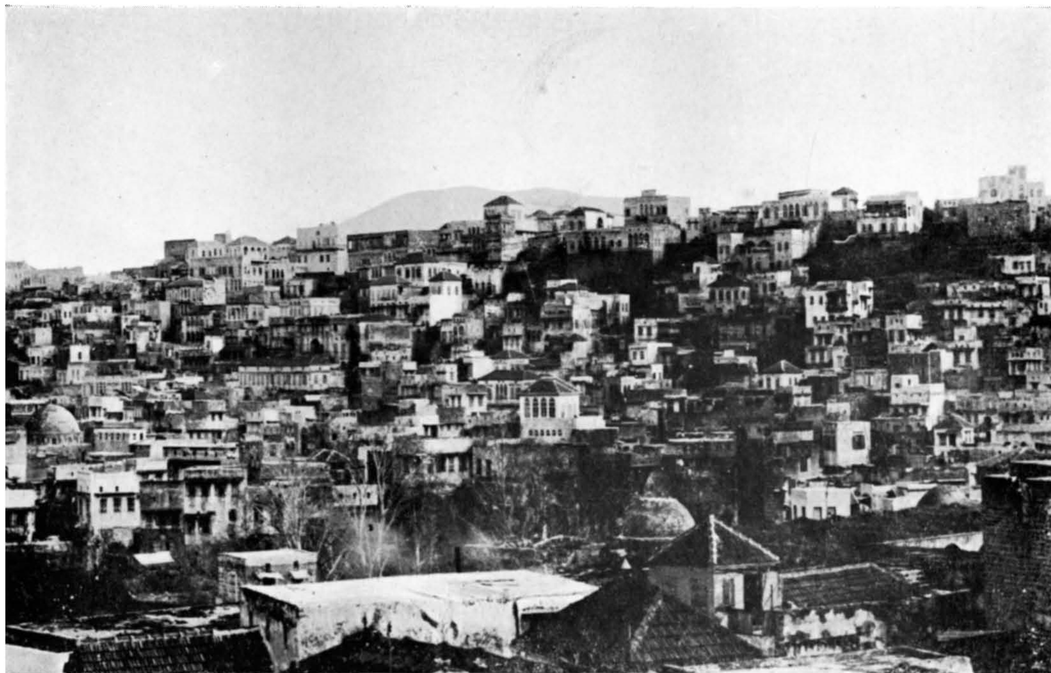
1° La plaine, ou pays d'Antioche. Son fleuve est l'Oronte (Nahr el-Assi), ses ports, Alexandrette (Iskandrouna) (26000 habitants) et Souayadiyieh (10000 habitants) ; les deux vallées du Kara Sou et du Nahr Afrin lui appartiennent géographiquement. Le pays est séparé de la plaine d'Adana par le relief de l'Amanus ; la côte, d'Alexandrette à la trouée de l'Oronte, constitue sa limite maritime. Antioche (Antakié) fondée par Séleucus Nicator en mémoire de son père Antiochus, compte 23000 habitants ; elle fut capitale des Séleucides, et plus tard d'un état Franc. La population du pays est en majorité syrienne ; mais on y compte aussi des Arméniens, des Turcs et des Juifs.

2° Le plateau, ou pays d'Alep est borné au nord par les monts d'Aintab, à l'ouest par la dépression de l'Oronte, à l'est par l'Euphrate, au sud par le vilayet de Damas et le Zor. Alep, capitale de la province, compte 200000 habitants, au croisement des routes les plus importantes de l'Asie Antérieure ; c'est une station du chemin de fer de Bagdad et le terminus de la voie ferrée qui parcourt la Syrie dans toute sa longueur.

3° La montagne, ou pays d'Aintab, forme coin dans le massif du Taurus, entre les plus hauts sommets de l'Amanus et le cours encaissé de l'Euphrate supérieur. Les villes sont Aintab (60000 habitants) et Marache (30000 habitants), où la population a subi l'influence ethnique des éléments arméniens et anatoliens.

4° La boucle de l'Euphrate, ou pays d'Ourfa, est enveloppée presque entièrement par le grand fleuve, sauf à l'est où sa frontière partant des montagnes du Diarbékir s'achève dans le Zor. Ourfa compte 62000 habitants. Cette région a été le siège au moyen âge de la célèbre principauté d'Edesse.

Vilayet de Beyrouth. — Le trait principal de ce vilayet



TRIPOLI
Vue générale.

est son régime purement côtier, dans les limites générales de l'ancienne Phénicie. Les antennes maritimes du Liban autonome ont brisé son unité, et la province se trouve fractionnée en deux parties principales, avec au centre, en plein Liban, une petite enclave formée par Beyrouth et ses environs. Elle compte 727448 habitants répartis sur 30000 kilomètres carrés, entre les cinq sandjaks de Beyrouth, de Saint-Jean-d'Acre, de Tripoli, de Lataqiyeh et de Balga ou Naplouse.

Les principales villes sont, du nord au sud, Lataqiyeh (7000 habitants), Joblah (8000 habitants) et Tripoli (45000 habitants environ), d'où part un chemin de fer qui aboutit à Homs. Les trois villes, situées sur la côte, se trouvent dans la partie septentrionale du vilayet. Beyrouth, l'un des meilleurs ports de la Syrie et son grand centre intellectuel et commercial, compte de 150000 à 180000 habitants ; au sud, les villes de Saïda (de 13000 à 25000 habitants), l'ancienne Sidon, Sour (de 5000 à 15000 habitants), l'ancienne Tyr, Akka ou Saint-Jean-d'Acre (11000 habitants), Caïffa ou Haïffa (de 25000 à 30000 habitants), relié au chemin de fer du Hedjaz, sont des ports de valeur très diverse.

Dans l'intérieur des terres, on rencontre : en Galilée, Nazareth (18000 habitants), le centre juif de Safed (25000 habitants) et Tibériade (4000 habitants) ; en Judée, Djanine (50000 habitants) et Balga ou Naplouse (de 30000 à 70000 habitants).

La province autonome du Liban couvre une superficie de 6500 kilomètres carrés et compte 500000 habitants dont 400000 chrétiens de divers rites et 100000 musulmans et Druses. Le chef-lieu est Beit ed-Dine et les villes principales Zahleh (20000 habitants), au bord de la Bekaa ; Deir el-Kamar, non loin de Beyrouth, et les petits ports de Batroun, Djounieh et Ghazir.

Il n'est pas douteux que, si l'on cherche une division administrative fondée sur la géographie et l'histoire, le

vilayet de Beyrouth ne saurait subsister dans ses lignes actuelles. Au nord, les sandjaks de Lataqiyeh et de Tripoli dépendent davantage du Liban autonome. Le sandjak de Beyrouth a d'autre part trop d'intérêts communs avec la Békaa, pour en demeurer isolé. Enfin, au sud, la région du Mont Carmel et de la Galilée est très arbitrairement liée à la province de Beyrouth. La Galilée offre en effet des traits généraux qui dictent impérieusement son unité et son autonomie. Fait remarquable, ce pays est le seul point où chrétiens, musulmans et juifs se présentent dans les mêmes proportions qu'on observe pour l'ensemble de la Syrie. Son organisation politique, si elle est sagement conçue, dans le complet accord de ces trois éléments, ne manquera pas d'être extrêmement intéressante et de constituer une expérience de premier ordre. Il est à souhaiter que la grande puissance, qui y exerce actuellement un rôle prééminent, en puisse comprendre l'importance et s'attache à en faciliter les moyens.

Vilayet de Damas. — Le vilayet de Syrie ou de Damas comprend tout le territoire qui s'étend du vilayet d'Alep au Hedjaz, à l'exception de la zone côtière. Il est limité à l'ouest par la montagne des Ansariés, le Liban, le Jourdain et la mer Morte ; à l'est il s'enfonce profondément dans le désert ; sa superficie est d'environ 100 000 kilomètres carrés. Sa population est de 955 000 habitants. Il est partagé en quatre sandjaks (ceux de Damas, de Hama, de Hauran et de Ma'an) divisés eux-mêmes en vingt-deux cazas et en quatorze nahiés. Ses limites sont très arbitraires. En particulier le sandjak d'Hama se rattache nettement aux provinces côtières. Quant au Hauran et au Ma'an, ce sont des circonscriptions territoriales dont la nature même semble vouloir l'autonomie.

Damas (250 000 à 300 000 habitants dont 30 000 chrétiens et 6 000 juifs) est reliée par voie ferrée à Beyrouth et tête de ligne du Hedjaz. Elle est également desservie par le chemin de fer français de Syrie qui va d'Alep à M'zérib. C'est l'ancienne ca-

pitale de l'empire arabe des Omeyyâdes et la plus grande ville de la Syrie. Damas, renommée pour le luxe des habitations et pour la beauté de ses jardins, est à la fois l'une des villes saintes de l'Islam et une cité industrielle et commerçante.

Autour de Damas, signalons, aux confins du désert: Yabroud (6000 habitants), Nebk (6000 habitants) et Zebdani (5500 habitants). Dans la Békaa, on rencontre les villes de Hama (40000 à 60000 habitants) et de Homs (50000 à 80000 habitants), toutes deux sur l'Oronte, et stations du chemin de fer français de Syrie (Homs est en outre reliée par voie ferrée à Tripoli), Baalbek, vieille ville célèbre par les ruines du temple du Soleil, Maalakat Zahleh (5000 habitants), et plus au sud, Rachaya (5000 habitants) et Hasbaya (6000 habitants). Sur la rive gauche du Jourdain, Es-Salt compte 14000 habitants dont 11000 musulmans, 3000 Grecs et 900 latins. Enfin, à l'est et au sud de la mer Morte, les seuls centres méritant d'être cités sont Kerak (4000 habitants) et Ma'an (5000 habitants).

Sandjak de Zor. — C'est un pays presque entièrement désertique. Tadmor, l'ancienne Palmyre et Deir el-Zor attendent pour revivre ou prospérer une administration intéressée au développement du pays.

La *Mutessariflik de Jérusalem*, qui comprend tous les territoires à l'ouest et au sud-ouest de la mer Morte, a une superficie de 21300 kilomètres carrés et une population de 382000 habitants. Ces chiffres officiels turcs seraient très inférieurs de beaucoup à la réalité; des évaluations portent la population à 550000 habitants.

Jérusalem compte 110000 habitants dont environ 60000 juifs; son importance est due en partie aux Lieux Saints, mais surtout à sa position exceptionnelle [1].

---

[1] On comptait à Jérusalem avant la guerre 55000 juifs. En 1916, le comité juif de Jérusalem a dressé une liste des juifs de la Ville Sainte en vue du ravitaillement. Il y avait alors : enfants jusqu'à 10 ans, 26 pour 100; de 11 à 20, 23 pour 100; de 21 à 50, 29 pour 100; de 51 à 70, 14 pour 100; de 70, 3 pour 100; divers, 5 pour 100. Et d'après leur origine: Aschkenasim,

Une voie ferrée relie Jérusalem à Jaffa (47000 habitants)[1]. Cette ville avait, avant la guerre, une population flottante assez considérable. On évalue de 15 à 20000 le nombre des pèlerins qui y passaient chaque année en se rendant à Jérusalem. Au bord de la mer également, et non loin de la frontière égyptienne, se trouve la ville musulmane de Gaza (40000 habitants). On peut encore nommer Bethléem (7000 habitants) et les vieilles villes aujourd'hui bien déchues de Jéricho et d'El-Khalil, l'ancienne Halbroun.

Cette province ne saurait être divisée ; partie intégrante de la Syrie, elle y constitue un tout, historiquement et géographiquement homogène, et dont le développement dans le cadre d'une fédération sera suivi avec un patriotique intérêt par la communauté syrienne tout entière. Jérusalem est en effet, pour tous les Syriens, le pôle politique et sentimental, le vrai centre de leurs aspirations et le gage de leur unité, comme le fut Rome au XIXe siècle pour l'Italie.

Pour nous résumer, voici des chiffres qui précisent la situation respective de chaque province dans l'ensemble syrien :

PROVINCES	KILOMÈTRES CARRÉS	HABITANTS
Adana [2] (pour les 3 sandjaks syriens). .	37200	403400
Diarbékir [3] (sandjak de Diarbékir seul).	9000	125000
Mossoul [4] (sandjak de Mossoul seul). .	30000	100000
Alep : 4 sandjaks.	78600	995800
Beyrouth : 4 sandjaks.	30500	727448
Liban.	6500	500000
Damas : 4 sandjaks.	97687	955700
Zor.	85000	81164
Jérusalem.	21300	382061
	395787	4370573

49 pour 100 ; Sephardim, 16 ; Yeminites, 7 ; Marocains, 4 ; Caucasiens, 2 ; Persiens, 6 ; Boukhariens, 3 ; Karaites, 5 ; Alep, 3,5 ; divers, 9. Les Aschkenasim sont les juifs du Nord et les Sephardim les juifs du Midi (*Bulletin sioniste*, déc. 1917.

(1) D'après le *Bulletin sioniste*, décembre 1917.

(2) Ce vilayet compte 5 sandjaks.

(3) Ce vilayet compte 4 sandjaks : *Diarbékir*, Mardin, Saard, Molutra.

(4) Ce vilayet compte 3 sandjaks : *Mossoul*, Thehrirov ou Keskouk et Suléimanié.

La Syrie, comparativement à l'étendue de son sol, ne possède pas, on le voit, une population très dense, environ 12 habitants au kilomètre carré. Mais dans la réalité, tant de terres comprises dans ses 400000 kilomètres carrés sont désertiques, tant de régions purement montagneuses, que la moyenne de la population dans les zones habitées ressort cependant à un taux supérieur. Le Liban, qui n'est pas un pays très riche, offre une densité de 90 habitants. L'existence de grandes villes actives et peuplées, qui sont à la fois des métropoles commerciales et des centres intellectuels, montre d'ailleurs que le pays possède déjà les organes développés qu'on rencontre chez tous les peuples sortis d'un stade primitif. Dans l'ancien empire ottoman, sauf Constantinople, surtout cosmopolite, et la grecque Smyrne, aucune ville n'atteignait l'importance numérique des cités syriennes de Damas, Alep et Beyrouth. Vingt agglomérations urbaines de plus de 25000 habitants, célèbres dans l'histoire traditionnelle du pays, y sont autant de capitales destinées à un rôle de premier plan dans une Syrie fédérale. Elles n'ont cessé de vivre et même de croître, en dépit d'une administration déplorable, des vexations, des massacres, et d'une hygiène rudimentaire.

Toutefois, au XIXe siècle, les campagnes, qui subissaient plus intensément l'arbitraire et les violences, se sont encore dépeuplées ; le territoire cultivé s'est restreint davantage ; les paysans se sont réfugiés dans les villes ou même ont quitté le pays. Les émigrants syriens, après s'être portés d'abord vers l'Égypte et les autres pays méditerranéens, se dirigent aujourd'hui vers les États-Unis, le Mexique, l'Argentine et le Brésil. On en trouve des groupes importants dans l'Afrique occidentale. Ils vont même en Australie et au Japon. Aucun effort ne les rebute : ils débutent comme colporteurs, puis ouvrent de petites boutiques et finissent par diriger des entreprises réellement importantes. En l'absence de statistique, il est difficile d'évaluer avec exactitude le nombre de ces émigrés. D'aucuns l'estiment à

800000. Ce chiffre paraît devoir être ramené à 500000, ce qui représente encore la population d'une grande province. Cette émigration, qui a appauvri la Syrie, lui a été quand même utile en ce sens qu'elle a montré au monde qu'il existait véritablement une question syrienne, digne de l'attention des puissances civilisées; d'autre part, il faut espérer maintenant que leur pays est libre, que ces émigrés y rentreront pour la plupart et y apporteront, avec des capitaux, l'expérience acquise au contact des puissantes civilisations d'Occident.





CHAPITRE VI

AGRICULTURE ET INDUSTRIE[1]

L'ANCIENNE prospérité agricole de la Syrie renaîtra avec le retour du pays aux conditions d'une vie normale. Sous le régime turc, l'exploitation du sol s'est peu à peu restreinte aux besoins d'une population diminuée ; mais à ce titre elle tenait encore un rang important dans la vie économique générale.

La décadence de l'agriculture syrienne est due :

Non seulement à l'incohérence du régime administratif et fiscal auquel elle est soumise, mais aussi :

a) A la misère du cultivateur indigène. Celui-ci, dépourvu de capitaux, est la proie des usuriers qui mangent ce que le fisc a laissé ;

b) A l'ignorance du cultivateur qui pratique encore les méthodes agricoles les plus surannées parce qu'il n'en connaît pas d'autres ;

---

(1) Lire :

P. HUVELIN, *Notes sur la Palestine et la Syrie.* Dr C. et Paul RŒDERER, *La France et la Syrie.* Nadra MOUTRAN, *La Syrie de demain.* Henry RICHARD, Maurice HONORÉ, Vital CUINET, *op. cit.* Paul RŒDERER, *La sériculture et l'industrie de la soie en Syrie* (Mois colonial et maritime, avril-mai 1908).

Dans la *Correspondance d'Orient* :

15 mars 1912, Ferid NAZLY, *L'immigration juive en Palestine.* 15 janvier 1919, Dr T. FARHI, *La Syrie agricole.* 1er mai 1912, W. MÉDAWAR, *La culture cotonnière en Palestine.* 15 août 1910, Paul RŒDERER, *Les Portes occidentales de l'Arabie.*

Dans la *Revue Phénicienne* :

Juillet 1919, Albert NACCACHE, ingénieur, *Notre avenir économique.* Août 1919, Paul NOUJAIM, *La question du Liban.*

c) Au manque de communications dans certaines régions ; au manque d'eau dans certaines autres[1].

Le labour se fait presque partout avec des charrues en bois, la moisson avec des serpes et le battage avec des fléaux. Mais le sol donne un rendement très satisfaisant lorsqu'il est cultivé avec des machines perfectionnées et selon les méthodes scientifiques. L'exemple des exploitations européennes et des colonies juives est à cet égard parfaitement concluant, et l'on peut affirmer que la Syrie pourrait, en adoptant les procédés de la culture moderne, doubler ou tripler la valeur de ses récoltes et devenir ainsi un des centres d'approvisionnement de l'Europe[2].

La réorganisation des irrigations est, avec la transformation du matériel agricole, une condition essentielle de la régénération de l'agriculture syrienne.

Sous tous les régimes, sauf sous le régime turc, la population de la Syrie a parfois triplé ou même quadruplé au cours d'un siècle. Vingt ou trente millions, tel était, d'après certaines données historiques, le nombre des habitants de cette riche contrée à l'époque de son développement économique. Chaque goutte d'eau était alors judicieusement utilisée pour l'irrigation ; le plus petit coin de terre était cultivé ; là où s'étale aujourd'hui le désert dans toute sa désolation, on voyait autrefois des jardins et des champs où l'on récoltait fruits, graines, céréales et autres produits agricoles[3].

Les céréales constituent l'un des éléments essentiels des ressources syriennes. Le blé, l'orge, le maïs, le seigle atteignent une valeur de 150 à 200 millions de francs[4] par an. On les cultive un peu partout, mais particulièrement

---

(1) Cf. P. Huvelin, *op. cit.*

(2) *Correspondance d'Orient,* 15 mars 1912. Ferid Nazly, *L'immigration juive en Palestine.*

(3) Conférence sur la Syrie et les Syriens, par M. Jebara, résumée par le *Manchester Guardian,* 4 avril 1918.

(4) Dr C. et Paul Rœderer, *op. cit.*

dans la plaine de la Békaa, dans les terres d'Esdrelon (en Galilée), dans la vallée du Jourdain, sur les plateaux du Ma'ân et de Transjordanie, enfin sur les plateaux du Hauran [1]. Le Hauran seul fournit, d'après des statistiques déjà anciennes de M. Vital Cuinet, 150 000 tonnes de maïs, 200 000 tonnes de blé. « Le Hauran est une Beauce, une mer de céréales qui va mourir aux horizons infinis où les vagues de sable du désert commencent ». On cultive partout également d'autres céréales comme l'avoine, le sésame, des légumineuses comme les vesces, les lentilles, les fèves, les pois chiches ; et encore l'anis, la luzerne, le pavot. Dans l'oasis de Damas, dans les marécages et le désert même (car, pendant la saison des pluies, le désert est relativement fertile) on entretient des plantations de chanvre et d'alfa.

Les plaines, et surtout le littoral de la Méditerranée, sont des centres tout désignés pour la culture des légumes et des arbres fruitiers. En dehors de ceux déjà cités, on récolte des artichauts, des asperges, des haricots, des cornes grecques, des courges, des choux, des choux-fleurs, des navets, des betteraves, des carottes, des radis, des oignons, de l'ail, du piment, toutes les variétés de salades et aussi des aubergines, des potirons, des concombres, des pastèques, des melons, etc... On plante et on entretient des arbres fruitiers : orangers, citronniers, figuiers, dattiers, bananiers, amandiers, abricotiers, néfliers, pommiers, poiriers, pêchers, cognassiers, cerisiers, pruniers, noisetiers, sumacs, caroubiers, pistachiers ; on récolte des fraises et des fruits exotiques.

Ces légumes et ces fruits variés sont d'ailleurs en quantité telle que l'on pourrait aisément installer des fabriques de conserves dont les produits joueraient un rôle important dans l'alimentation de la Syrie et aussi de l'Égypte pendant l'hiver [2].

---

(1) Dr C. et Paul Rœderer, *op. cit.*
(2) M. Nadra Moutran, *op. cit.*

Sur la côte prospèrent surtout les arbres fruitiers de France (1), et la végétation correspond presque entièrement à celle de la Côte d'Azur. Les orangers donnent des fruits d'une qualité supérieure qui se vendent sur les marchés de Bayas, d'Alexandrette, de Lataqiyeh, de Tripoli, de Saïda, de Caïffa, de Saint-Jean-d'Acre et de Jaffa. Autour de cette dernière ville il existe plus d'un million d'orangers qui fournissent à l'exportation une recette annuelle d'environ 7 millions de francs (2). Les abricotiers et les amandiers sont nombreux autour d'Antioche, sur les plateaux d'Alep et dans l'oasis de Damas (3).

Damas, la vieille cité aux 173 mosquées, érige ses innombrables minarets au-dessus d'une mer d'arbres fruitiers. C'est un éblouissement quand, au sortir des gorges pierreuses de l'Anti-Liban, devant soi, soudain, se déroule à perte de vue le tapis neigeux des abricotiers fleuris (4).

Dans le Ghor, on trouve des palmiers (des dattiers et même des cocotiers, des bananiers, des caféiers).

Il est nécessaire de faire une place à part à l'un des arbres les plus productifs de la Syrie, l'olivier, qui pousse un peu dans toutes les régions, surtout en Judée, en Palestine, et au Mont Liban. C'est une culture fort avantageuse et l'on peut évaluer à 50 ou 60 millions de francs la valeur des 80 000 tonnes d'olives récoltées annuellement (5).

Les mûriers, pour l'élevage des vers à soie, tiennent une place importante dans l'agriculture syrienne. Presque toute

(1) Les poires, pommes, prunes, pêches, etc., viennent en Syrie mais leur qualité est inférieure à celle des fruits français; seuls les fraises, les figues et le raisin peuvent soutenir la comparaison.

(2) Chiffres donnés par M. Henry Richard.

(3) Toute la région de Damas produit beaucoup d'abricots. Il y en a de deux espèces : l'un à peau velue ressemble beaucoup à l'abricot français, l'autre à peau lisse rappelle plutôt la prune avec un arrière-goût d'abricot.

(4) Dr C. et Paul Rœderer, *op. cit.*

(5) Dr C. et Paul Rœderer, d'après un rapp. consulaire, 1911.

la production de soie grège est dirigée sur la France par le port de Beyrouth(1).

Voici, d'après le Dr Farhi(2), la production annuelle de la Syrie, de 1901 à 1913:

ANNÉES	KILOGRAMMES de COCONS FRAIS	ÉQUIVALENCE EN KILOGRAMMES de soie grège	PRIX MOYEN DU KGR. de soie.	VALEUR TOTALE
1901	5 200 000	458 000	47 fr.	21 526 000 fr.
1902	6 340 000	586 000	51	29 886 000
1903	6 002 000	553 000	55	30 415 000
1904	5 580 000	511 000	49	25 039 000
1905	5 894 000	532 000	51	27 132 000
1906	5 712 000	512 000	53	27 136 000
1907	6 530 000	581 000	73	42 413 000
1908	6 116 000	542 000	50	27 100 000
1909	5 600 000	485 000	55	26 675 000
1910	6 730 000	585 000	51	29 835 000
1911	6 550 000	570 000	50	28 500 000
1912	5 050 000	436 000	49	21 364 000
1913	6 135 000	534 000	52	27 768 000

De l'examen de ces intéressantes statistiques, ajoute M. Farhi, il résulte que la production de cocons après avoir suivi une progression continue a tendance à fléchir. A quoi attribuer ce déclin qui, espérons-le, ne s'accentuera pas, surtout si les décisions de la Conférence de la Paix, en comblant les vœux de la majorité de mes compatriotes, rendent plus intimes les relations économiques entre notre pays et la France? Il est imputable à des causes purement agricoles. Le mûrier exploité indépendamment de toute autre culture (comme cela a lieu au Liban) est un arbre peu rémunérateur, incapable de nourrir son homme. D'où cette émigration en masse vers les deux Amériques des paysans libanais soucieux d'améliorer leur existence par un travail plus

(1) La nature et la qualité du cocon de Syrie permettent presque toujours et souvent avec avantage de le substituer aux cocons français qui ne suffisent pas aux besoins de l'industrie séricicole française, et ce qui est vrai pour la France l'est encore davantage pour l'Italie. Il n'est donc pas surprenant que le cocon de Syrie trouve de larges débouchés sur les grands marchés de Marseille et de Milan.

(2) *Op. cit.*

lucratif. Cet exode de la population mâle, en privant les campagnes d'une main-d'œuvre très précieuse, n'a pas été sans porter un certain préjudice aux plantations des mûriers. De plus, dans les plaines, partout où la nature du sol le permet, les paysans remplacent petit à petit le mûrier par des cultures de grand rapport comme, par exemple, les cultures maraîchères, orangers, etc. (1).

La vigne, dont de nombreuses variétés croissent sur le littoral et dans les endroits bien exposés, fournit des raisins frais ou secs et d'excellents vins renommés. Malheureusement le « vin d'or » du Liban et le vin de Sion ne supportent ni le voyage ni la vieillesse et doivent être consommés sur place ; mais cet inconvénient semble provenir surtout d'un défaut de la fabrication, et il faut espérer que dans l'avenir les vins syriens constitueront un élément d'exportation.

La culture du coton, pratiquée autrefois dans toute la Syrie, avait singulièrement décru depuis une cinquantaine d'années. Des efforts ont été tentés avec succès par les Européens dans la région d'Adana et au pied du Taurus ; les anciennes cotonnières qui subsistent dans la Békaa, autour de Homs et de Hama, et dans l'oasis de Damas, ne fournissent qu'un produit de médiocre qualité. Toutefois, la Palestine semble susceptible de redevenir productrice de coton. Des essais ont prouvé que, dans de bonnes conditions d'irrigation, l'excellent coton égyptien y vient admirablement (2).

Le climat, les possibilités d'irrigation, des débouchés faciles rendraient profitable la culture sur une grande échelle du coton non arrosé, ou « boali », dans toute la région qui s'étend de Sour à Jaffa et s'enfonce à l'intérieur des

---

(1) Pour assurer sa production de cocons, la Syrie importe annuellement 150 à 160000 boîtes de graines sélectionnées en France et provenant des diverses races (Alpes-Maritimes, Var, Corse) sans compter les 40 à 50000 boîtes de graines de reproduction qui sont fournies par les magnaneries syriennes. Le prix moyen d'une boîte de graines est de cinq francs et son rendement en cocons frais est estimé à environ 30 kilogrammes, soit un peu inférieur à celui qu'on obtient en France (FARHI, *op. cit.*).

(2) Cf. *Correspondance d'Orient*, 10 avril 1918.

terres, et celle du coton arrosé, ou « saki », dans un sol propice, le long de la côte, de 40 kilomètres au sud de Caïffa jusqu'aux environs de Jaffa, le long des fleuves côtiers, autour du lac de Tibériade et dans les vallées du Jourdain, de ses affluents et de ses nombreuses sources (1). Quoi qu'il en soit, l'exportation du coton syrien est passée de 9000 tonnes en 1905 à 24000 tonnes en 1910 ; elle serait maintenant d'environ 25 000 tonnes (2).

Des plantations de tabac de « tumbeki » (tabac spécial pour narghilé) se rencontrent un peu partout. Celles de Djebail, de Lataqiyeh, du Liban, de la Transjordanie, sont les plus importantes. On pratique également la culture de plantes tinctoriales comme la cochenille et l'indigo, servant à colorer la soie, la vallonée qui sert à la tannerie, et des plantes pharmaceutiques comme la réglisse (la Syrie est l'un des principaux producteurs de réglisse du monde, elle en envoie chaque année 600 tonnes aux États-Unis) (3), et la scamonnée pour laquelle la Syrie alimente le marché mondial.

Dans le Ghor et dans le sud de la région côtière s'est répandue la culture de la canne à sucre. Celle de la betterave a également donné des résultats favorables. Enfin les Bédouins du désert tirent une ressource de la récolte des truffes.

D'autre part, les merveilleux et nombreux jardins syriens sont capables d'alimenter une importante industrie des parfums.

La Syrie était autrefois couverte de forêts qui auraient pu faire l'objet d'une exploitation intelligente, mais, comme presque toutes les provinces de l'empire Ottoman, elle a terriblement souffert du déboisement par suite des mesures imprévoyantes du Gouvernement. On trouve encore dans le sandjak d'Alep et en Palestine des forêts importantes où

(1) Cf. W. Médawar, *La culture cotonnière en Palestine, op. cit.* (*Correspondance d'Orient*, 1er mai 1912).
(2) Chiffres donnés par M. Henry Richard, *op. cit.*
(3) Dr C. et Paul Rœderer, *op. cit.*

poussent surtout des chênes, des pins, des grenadiers, etc... Par contre, le Liban est actuellement très dénudé ; une exploitation maladroite et excessive lui a fait perdre, non seulement ses cèdres (1), mais la plupart de ses forêts. Les noyers, une des richesses du pays, sont en voie de disparition. Il y aura beaucoup à faire pour reboiser la montagne.

Par contre, si les agglomérations considérables d'arbres sont devenues rares, on rencontre beaucoup de bois et de boqueteaux, où les chênes, les platanes et les conifères se mêlent aux mûriers, aux oliviers, aux orangers et à toute espèce d'arbres fruitiers.

Quoique assez développé, l'élevage est insuffisant pour nourrir la population, qui doit faire appel à l'Arabie et à l'Arménie. On trouve un peu partout cependant des bœufs de trait et des vaches laitières, mais les seules bonnes espèces sont celles du Liban et de Damas. La Palestine produit beaucoup de lait et exporte annuellement environ 1 500 000 kilogrammes de beurre.

Les chevaux syriens sont d'excellente qualité. Le cheval arabe des Bédouins du désert est renommé et sa vente forme la principale ressource de ces nomades. L'élevage des chameaux donne aussi d'intéressants profits et est assez répandu ; on pourrait aisément l'intensifier, importer des races étrangères et faire des croisements. Il en est de même pour les ânes qui sont, ainsi que les mulets, vigoureux et vifs.

Le petit bétail est également une source précieuse de revenus. Les moutons du désert ou de la montagne, du Liban par exemple, ne donnent pas une très bonne viande, mais sont appréciés pour leur laine (le Liban en exporte chaque année 900 000 kilogrammes (2), en majeure partie à destina-

---

(1) On a dû entourer ces fameux cèdres d'un mur protecteur afin de prouver au voyageur étonné qu'il y en a eu autrefois.

(2) Dr C. et Paul Rœderer, *op. cit.*

tion de la France). Les chèvres s'adaptent mieux encore aux pâturages maigres des pentes montagneuses ; aussi sont-elles extrêmement nombreuses, tandis que les porcs et les lapins sont presque inconnus, si ce n'est chez les chrétiens. Les volailles produisent en abondance des œufs employés en pâtisserie et en teinturerie.

D'une façon générale il serait à souhaiter que l'élevage fût encouragé et intensifié. Le pays pourrait alors se suffire à lui-même. Il faudrait pour cela accroître le nombre et l'importance des pâturages par des travaux d'irrigation, importer des races égyptiennes ou européennes, créer des haras, etc...

Province d'Adana. — Pour les trois quarts montagneuse, la province d'Adana offre dans ses terres inférieures de grands espaces de terres labourables entrecoupées de marais. Les Allemands y avaient entrepris l'assainissement et l'irrigation de vastes concessions pour la production du coton ; ils évaluaient à 70 millions les dépenses à engager pour la mise en rapport complète d'une superficie de 200 000 hectares. Il y avait là une exagération certaine et une société française, devenue concessionnaire, peu avant la guerre, du territoire de Djihan (60 000 hectares), était loin d'envisager de tels débours. Quoi qu'il en soit, la plaine d'Adana, chaude et humide, offre des perspectives immenses pour la culture du coton.

« Actuellement la culture du coton ne donne, dans la plaine d'Adana, où l'on sème encore à la volée, que 250 francs de revenu net à l'hectare ; elle en donne 450 en Égypte, où, les semailles se faisant mécaniquement, en lignes régulières, on peut donner à la plante les soins très minutieux qu'elle exige. L'amélioration des méthodes permettrait d'atteindre facilement à Adana un revenu net de 350 francs par hectare. L'étendue de la plaine cultivable en coton dépassant 800 000 hectares, on peut escompter, de ce seul chef, un produit net de 200 à 280 millions de francs. Or le

capital à engager n'excède pas 900 à 1 000 francs par hectare, ce chiffre comprenant l'achat du terrain, l'assainissement des parties marécageuses, les frais de construction et d'équipement, et le fonds de roulement : le revenu net est donc de 25 pour 100 et peut, moyennant quelques perfectionnements, s'élever à 35 pour 100[1].

La « *Société allemande pour la culture du coton dans la plaine d'Adana* » se disait certaine de s'affranchir du marché américain pour ce produit.

Mossoul et Zor. — Les principaux produits sont le blé et ses substituts ; en outre la culture du dattier a conservé dans ces districts une partie de leur ancienne importance. Le manque de communications condamnera longtemps encore ces régions à leur actuelle stagnation.

La fertilité de la région de Mossoul, comprise entre le Tigre et l'Euphrate, est prodigieuse. La récolte du blé y est parfois si abondante que les laboureurs doivent laisser sur pied une partie de la moisson, faute de main-d'œuvre et de moyens de transports. Les procédés de culture sont pourtant des plus primitifs ; on se contente presque partout de gratter la surface du sol au moyen d'un soc de bois tiré par deux ânes. La plus grande partie de cette riche contrée appelée jadis le grenier de l'empire romain est demeurée inculte par suite de l'incurie des Turcs qui n'ont jamais su y faire régner la sécurité ni favoriser l'agriculture. Il est à désirer qu'une commission d'ingénieurs soit chargée d'étudier la question de l'irrigation de ces immenses plaines dont les Assyriens et les Romains avaient su canaliser les nombreux cours d'eau.

En dehors des céréales qui sont cultivées surtout dans les régions avoisinant les fleuves, d'innombrables troupeaux de moutons constituent la richesse des tribus arabes

---

(1) Maurice Honoré, *op. cit.* Le calcul est basé sur les prix d'avant-guerre, notamment sur un prix de vente moyen de 1 fr. 25 le kilogramme de coton, le rendement étant de 350 kilogrammes de coton égrené à l'hectare.



JÉRUSALEM
La mosquée d'Omar.



TARSOUS (Syrie)
Cathédrale construite par les Croisés.

qui se partagent les plantureux pâturages de l'intérieur de la Mésopotamie. Le commerce des laines, très considérable, se concentre surtout à Mossoul, d'où elles sont exportées principalement vers Alep et la Syrie. Les troupeaux destinés à la boucherie sont acheminés dans la même direction pour être vendus sur les marchés de la Syrie. Le commerce des céréales, non moins important, se fait aussi avec les villes syriennes. Une moindre partie de ces denrées est expédiée vers Bagdad sur des radeaux qui suivent le cours du Tigre et de l'Euphrate (1).

Province d'Alep (2). — Le merkez-sandjak d'Alep, compris dans le vilayet du même nom, est l'une des régions les plus fertiles de la Syrie. Ses productions sont multiples et variées, dans les plaines, sur les hauteurs et jusqu'au milieu des forêts où poussent de nombreux arbres fruitiers. On évalue ainsi les principaux produits agricoles de cette contrée :

Blé. . . .	122 000	hectolitres environ.
Orge. . . .	112 400	—
Maïs. . . .	12 800	—
Coton. . .	834 100	okes.
Tabac. . . .	218 900	—
Réglisse.. .	1 750 000	—
Pastèques et melons. .	2 650 600	—
Olives. . .	9 766 000	—
Raisin. . .	1 930 500	—

Il faut ajouter le maïs, le seigle, l'avoine, les vesces, le sésame, le riz, les pois, les lentilles, les haricots, les fèves, les pois chiches, le ricin, les figues, les noix, les

(1) R. P. Bené, *Renseignements divers sur les régions comprises dans les limites de la mission des Dominicains français* (Congrès français de Syrie, fasc. III).

(2) Les chiffres qui vont suivre sont empruntés aux ouvrages de M. Vital Cuinet, « *La Turquie d'Asie* », tome II, 1891, et « *Syrie, Liban, Palestine* », 1896. Ils s'appliquent presque tous à l'année 1890, ou à celles qui la précèdent ou la suivent immédiatement. Ils ont par conséquent une simple valeur approximative. Aucun autre travail aussi sérieux et aussi complet n'ayant paru sur la Syrie économique, nous avons cru devoir les reproduire malgré leur ancienneté.

citrons, les oranges, les grenades, les oignons, l'ail, etc...

L'élevage, très répandu dans la plaine, donne de gros profits. On élève surtout des chèvres et des moutons (pour la laine), des chevaux, des chameaux (appartenant surtout aux Bédouins), des ânes, des mulets, des bœufs, enfin des vaches (pour le lait et le beurre).

Province de Beyrouth. — Cette province, nous l'avons vu, se subdivise en 3 zones. Dans la zone nord (Tripoli), les principales productions sont les oranges et autres hespérides, et les oliviers qui donnent lieu à un important trafic d'exportation : on estime le revenu de ces fruits à plus de 2 millions de francs. Dans la plaine d'Akkar, on cultive les légumes, en particulier haricots, lentilles, pommes de terre, et surtout oignons ; l'élevage de la volaille est très développé. On comptait avant la guerre, dans les nombreux pâturages du district, 190 000 têtes de bétail.

Pour Beyrouth même, et la zone qui rejoint la Palestine, les conditions agricoles sont différentes ; ici, les céréales constituent la principale culture, et représentent près de 4 millions d'hectolitres par an, soit 45 millions de francs, prix d'avant guerre ; les autres produits sont l'huile d'olive, les oranges et citrons ; 100 000 têtes de bétail fournissent annuellement pour plus de 3 millions de francs de laine.

Dans l'ensemble de la province, la valeur moyenne du rendement agricole annuel est de 83 023 680 francs. Les produits se répartissent ainsi :

Céréales. . .	4 433 900 hectolitres, d'une valeur de	51 402 100 frs (1).
Oranges. . .	18 092 700 kgs.	1 447 671
Citrons. . . .	8 103 600 hect.	1 053 500
Fruits frais.. .	5 345 000 hect.	1 198 700
Huile d'olive. .	8 392 100 hect.	9 231 300
Laine. . . .	4 555 500 kgs.	4 138 000
Réglisse. . .	5 203 000 kgs.	1 057 300
Sésame.. . .	3 417 600 kgs.	1 095 400
Soie.. . . .	275 300 kgs.	6 227 400
Scamonnée. .	1 002 caisses.	2 505 000
Tabac. . . .	766 800 kgs.	529 000

(1) Dans ces chiffres le blé entre pour 2 474 200 kilogrammes, valant

Le vilayet fournit à l'étranger pour 8 millions de francs de viande sur pied chaque année.

Liban. — Le Liban, comme tous les pays de montagne, n'offre que des ressources limitées. Mais, grâce à sa population très laborieuse, cette province a pu mettre en valeur toute la terre cultivable. La culture du mûrier y reste relativement développée, et l'exportation moyenne annuelle de la soie à destination de la France, atteignait plus de 4000 balles avant la guerre. On comptait en 1914, dans la montagne, 175 filatures de soie, employant 12000 ouvriers.

Certaines plantations d'oliviers sont de véritables forêts ; à Moukthara elles s'étendent sur une étendue de 16 kilomètres. La récolte des olives dépasse généralement 12 millions d'okkes, et l'huile extraite le quart de ce poids.

En ce qui concerne le blé, cette culture ne donne pas au Liban les rendements qui permettraient d'en étendre l'aire et la récolte ne représente qu'un quart environ des besoins de la consommation locale.

La vigne est cultivée sur 2 000 hectares, donnant plus de 2 millions et demi d'okkes par an ; la plus grande part du raisin est exportée, toutefois la fabrication du vin monte à 110 000 okkes.

Enfin le pays produit encore du tabac, du miel, des fruits, et des légumes variés.

Le tableau ci-après montre le nombre d'hectares consacrés à chaque produit du sol cultivé au Liban et sa récolte totale (1).

---

33 445 800 francs, et l'orge pour 1 203 100 kilogrammes, valant 10 930 700 francs.

(1) Nous avons emprunté ce tableau et les données qui le précèdent à une excellente étude de M. Paul Noujaim (*alias* Joumain) parue dans la *Revue Phénicienne* d'août 1919, *La question du Liban*.

DÉSIGNATION	HECTARES	RÉCOLTE TOTALE KEILÉ	RÉCOLTE TOTALE CONVERSION EN HECTOLITRES
Blé..	7533	430000	159110
Orge.	2300	119778	45000
Maïs.	240	22000	9000
Grains divers.	290	21000	8000
Vesces.	80	5000	1850
Fèves.	95	51100	18900
Haricots.	150	60850	22520
Lentilles.	15	26000	10000
Pois.	10	3155	1170
Pois chiche.	200	196000	79000
			OKKES
Tabac..	300.		200000
Pommes de terre.	200.		600000
Raisin.	2000.		2860000
Vin.	»		160000
Olives..	3000.		13575000
Huile d'olives.	»		3420000
			PIÈCES
Oranges et citrons.	1100.		1500000
Total.	17510 hectares.		

Province de Damas. — La partie la plus intéressante de cette province au point de vue du développement agricole est constituée par le plateau de Hauran, les plaines de la Békaa, de Saron, et enfin cette plaine immense qui forme l'hinterland de Homs et Hama ; « les régions de vaste étendue sont considérées d'ailleurs comme les principaux centres des céréales de la Syrie et constituent des terrains de premier ordre qui se prêtent admirablement à la grande culture (1) ». La prodigieuse fertilité du sol et la grande activité du fellah suppléent aux défectuosités de l'exploitation. La Békaa est la vraie région de la vigne vinifère ; elle serait également propice à la culture en grand de la betterave à sucre.

(1) Dr T. Farhi, *op. cit.*

L'agriculture rapporte chaque année au vilayet de Damas 249 638 300 francs sur lesquels les céréales figurent pour moitié, puisque l'on peut évaluer la récolte du blé, de l'orge et du maïs, à près de 120 millions de francs. Voici d'ailleurs le rendement des principales cultures en quantité et en valeur :

Blé.. , . .	245 407 ton.	représent.	une valeur de	42 722 000 frs.
Orge arabi. / Orge roumi.	237 600 ton.	—	—	39 310 000
Maïs. . . .	439 500 ton.	—	—	38 711 500
Légumes frais.	60 500 000 kgs.	—	—	12 100 000
Fruits frais. .	27 000 000 kgs.	—	—	13 500 000
Raisins frais. .	19 000 000 kgs.	—	—	9 500 000
Raisins secs. .	9 000 000 kgs.	—	—	4 500 000
Anis. . . .	13 780 000 kgs.	—	—	27 460 000
Soie. . . .	1 000 000 kgs.	—	—	21 000 000
Sésame. . .	1 190 000 kgs.	—	—	12 326 000

Il faut accorder une place importante à l'élevage, surtout pratiqué par les Bédouins nomades qui échappent à tout contrôle et à toute statistique. On élève des bœufs, des vaches, des buffles, des ânes, des mulets, des chevaux, des chameaux, des chèvres et des moutons ; les bœufs fournissent un revenu de 1 620 000 francs.

Palestine. — « Le sol de la Palestine, dit M. Tolkovsky (1), est prodigue en fertilité envers quiconque se donne la peine de le travailler ; le long de la Méditerranée les plaines se succèdent plus riches les unes que les autres ; d'abord au sud la plaine de Gaza où l'orge de brasserie est meilleure qu'en aucun autre endroit du monde ; puis vers la partie médiane de la côte, autour de Jaffa, l'immense plaine argilo-calcaire de Saron, couverte de noyers, d'amandiers et d'orangers ; plus loin encore, au nord, la plaine d'Esdrelon, dont le sol d'origine basaltique, riche en humus, est célèbre tout comme aux temps anciens pour ses abondantes récoltes de sésame ; et la plaine de Beïsan,

(1) *Op. cit.*

fameuse pour ses champs de blé. » Les monts de Judée, jadis couverts de cultures en terrasses, possèdent encore de nombreux vignobles, des vergers d'oliviers et de figuiers; et dans le désert de Judée paissent d'innombrables troupeaux.

La Palestine, avec la vallée du Jourdain, dépendent entièrement de l'irrigation, et partout où cette condition est réalisée le rendement du sol paie largement les frais de culture et les efforts du travailleur (1).

L'élevage y semble appelé à un grand avenir.

Voici quelques chiffres indiquant les productions de la contrée :

Céréales. . . .	367 260	tonnes.
dont Blé. . .	46 515	—
Orge. . .	26 752	—
Légumes. . . .	1 020 771	—
Raisin	1 830 000	kilogrammes.
Vin.	194 134	—
Fruits.	1 295 300	—
Citrons.. . . .	3 199 000	—
Oranges. . . .	15 000 400	pièces.
Tabac.	15 857	tonnes.
Olives.	4 518 500	kilogrammes.
Huile d'olives. .	2 634 000	—

(1) « Les six rivières de la plaine de Saron et les deux rivières de la plaine d'Esdrelon ont de l'eau pendant toute l'année dans la partie inférieure de leur cours, tandis que le Jourdain et ses divers affluents suffiraient pour l'arrosage de toute la vallée du Ghôr qui s'étend sur un parcours de 140 kilomètres du lac de Mérom jnsqu'à la mer Morte. En outre, en Galilée, en Galaad et dans le Garilân, d'innombrables petits cours d'eau et autant de sources peuvent être mis utilement au service de l'agriculture. Dans la région de Safed, les sources sont assez nombreuses pour permettre la création d'excellents pâturages permanents et d'immenses luzernières ; et sur la rive gauche du lac de Tibériade, les sources qui jaillissent des montagnes fournissent des quantités suffisantes d'eau pour mettre en culture toute la grande plaine de Medjdel (Magdala) et lui faire produire d'importantes plantes coloniales telles que le riz, le maïs, la canne à sucre, le coton. Et que dire de l'immense réservoir naturel que constitue le lac de Tibériade lui-même ! D'autre part il suffit de creuser à des profondeurs variant de 3 à 25 mètres pour trouver des couches aquifères fournissant de l'eau d'irrigation en quantité suffisante; ainsi entre Caïffa et Gaza, d'innombrables puits alimentant des norias à traction animale ou des pompes à moteurs, assurent l'arrosage des vergers et l'approvisionnement en eau potable des villes et des villages (Tolkovsky, *op. cit.*).

Dans l'ensemble les possibilités agricoles de la Syrie sont illimitées. « Quand on songe, dit le Dr T. Farhi (1), qu'avant la guerre, sous le régime turc, une grande partie de son sol était abandonné en friche, on peut préjuger de son avenir lorsque, débarrassée de ce joug oppresseur, la Syrie fédérative se mettra à l'œuvre, aidée et guidée dans sa renaissance économique par sa protectrice séculaire, la France. Mais pour que notre pays progresse et occupe dans les domaines commercial et agricole la place qu'il mérite, et afin de permettre à son agriculture, mère de toutes les industries, de prendre un grand essor, il est urgent de procéder immédiatement à l'étude et à l'exécution d'un plan méthodique pour le relèvement rapide de la Syrie. Voici les grandes lignes de ce programme indispensable.

1° Établissement d'un cadastre qui permettra de répartir équitablement l'impôt foncier perçu jusqu'aujourd'hui d'une façon arbitraire.

2° Création d'une banque nationale agricole afin de venir en aide aux cultivateurs gênés ; prêts à des taux raisonnables pour faciliter l'achat des semences, bétail, matériel, etc...

3° Amélioration et agrandissement des écoles agricoles existantes, et création dans les régions qui en sont dépourvues de fermes-écoles qui serviront de futurs foyers pour répandre parmi les gens de la campagne l'instruction et l'éducation techniques, agricoles.

4° Installation de stations expérimentales pour l'introduction, l'acclimatation et la sélection des graines et des plantes utiles à l'agriculture.

5° Concours agricole qui aurait lieu tous les ans et qui, encouragé et subventionné par le gouvernement, servirait à stimuler les efforts des producteurs et éleveurs.

6° Étude d'un projet d'irrigation susceptible de tirer le meilleur parti de nombreux cours d'eau qui sillonnent la

(1) *Op. cit.*

Syrie. Aménagement et équipement des chutes d'eau en vue de leur utilisation comme forces hydrauliques.

7° Introduction des machines agricoles, ce qui est un des grands moyens de favoriser la culture intensive des céréales, légumineuses, oléagineuses, etc., et de suppléer à la main-d'œuvre là où elle fait défaut. Avance à des coopératives agricoles, sous forme de prêt à long terme et à intérêts réduits, d'un outillage complet des machines agricoles modernes.

8° Création de voies de pénétration (routes et chemins de fer agricoles) afin d'assurer dans des conditions économiques le transport des denrées périssables, des récoltes et marchandises de toutes sortes.

9° Aménagement et équipement de certains ports du littoral pour les rendre abordables aux navires de commerce par tous les temps.

« La réalisation de ce vaste programme exige la participation et la collaboration étroites de toutes les provinces de la Syrie, le concours de conseillers techniques, et un effort financier considérable. D'où le devoir de tous mes compatriotes soucieux de l'avenir et du bien-être de notre pays, et particulièrement de ceux qui ont assumé la charge de défendre sa cause dans ces moments décisifs, de poursuivre quoi qu'il arrive une politique intransigeante en faveur d'une Syrie intégrale. Toute politique contraire, autrement dit tout morcellement du pays n'aboutirait qu'à l'affaiblissement de sa puissance économique, sans compter les fâcheuses répercussions que cette atteinte à notre unité nationale pourrait provoquer ultérieurement dans les domaines moraux et politiques. Négligée en temps de paix par l'inertie d'un gouvernement incapable et aujourd'hui éprouvée par cette longue et épuisante guerre, la Syrie pourra-t-elle se relever seule ? Franchement et sincèrement non. Notre pays aura besoin, pour exploiter ses richesses agricoles et minières insoupçonnées, de faire appel aux capitaux étrangers. J'estime que, pendant cette période de

transition que notre peuple nouvellement né abordera et franchira avant d'être politiquement mûr pour être livré à lui-même, l'appui d'une puissance étrangère lui est utile. »

Perspectives industrielles et mines.

L'industrie syrienne est loin d'avoir une extension comparable à celle de l'agriculture. Non que les matières premières fassent défaut ou que le pays ne se prête à l'activité industrielle, mais les conditions précaires de la vie, la mauvaise administration, l'oppression fiscale et l'absence presque complète d'outillage ont fait obstacle jusqu'ici à la naissance d'une grande industrie indigène.

Le progrès de l'industrie syrienne est d'autant plus souhaitable, dans l'intérêt bien compris du pays, que l'activité industrielle est la seule capable d'engendrer une grande prospérité. C'est ce qu'un Turc constatait avec beaucoup de clairvoyance, à propos de l'empire ottoman tout entier [1].

Nous ne possédons, dans notre état actuel, comme produits que des matières premières. En effet, chez nous, le cultivateur de coton, le sériciculteur, l'éleveur de bétail passent toute l'année dans des travaux pénibles et finissent par céder leurs produits à bas prix aux Européens qui, dans un court délai, les leur revendent transformés par leur industrie, à des prix dix fois plus élevés. Le besoin de recourir à l'étranger pour presque tous les objets de première nécessité démontre l'état arriéré des sciences, des arts et de la fabrication du pays.

Ces réflexions, pour justes qu'elles soient, ne doivent pas d'ailleurs nous faire sous-estimer la valeur d'une importante production de matières premières. Un pays harmonieusement équilibré doit à la fois en posséder et en tirer parti. Ce peut être précisément le cas de la Syrie.

---

[1] Haireddin pacha. *Des réformes nécessaires aux États musulmans.*

L'industrie minière syrienne est encore dans un état si rudimentaire qu'on peut la considérer comme à peu près inexistante. Pourtant le sous-sol renferme des combustibles et des métaux en abondance.

D'importants gisements pétrolifères existent dans les régions voisines de Mossoul, spécialement à Gayara, localité située à quelques heures de marche au sud de cette ville. Un ingénieur français, M. Tassart, a fait sur place, en 1909 ou 1910, des études approfondies sur l'exploitation possible de ces sources. Il y aurait également d'importants gisements inexploités de pétrole dans la région de Zakho, à trois journées de marche vers le nord-est de Mossoul. D'abondantes sources thermales sulfureuses se rencontrent fréquemment le long des rives du Tigre. Une grosse source de bitume se trouve à Hammam Ali, village situé sur la rive droite du Tigre, un peu en aval de Mossoul. De nombreux malades s'en vont, l'été, camper au bord de cette source, dans des cabanes de feuillage qui constituent l'unique établissement thermal, à la turque, de cette contrée(1).

On trouve de la houille et du lignite dans le Djebel Adjloun (gisement très important), au Liban, dans le Hauran, en Transjordanie, dans le Djebel Kenisck, auprès de Aïntab, etc. Quelques exploitations avaient été tentées pendant l'occupation égyptienne d'Ibrahim, mais presque toutes furent abandonnées lors du retour de la Syrie à la Turquie et sont actuellement oubliées. On connaît des nappes de pétrole, dans lesquelles on avait commencé à puiser quand la guerre a éclaté, dans la vallée du Jourdain, dans celle de Yarmouk, dans celle de la Zerka, non loin d'Antioche, etc... Signalons encore la présence de bitume (dont il existe plusieurs gisements, notamment à Hasbaya), de brome (autour de la mer Morte), de chrome (dans le nord,

---

(1) R. P. Berré, *Renseignements divers sur les régions comprises dans les limites de la mission des Dominicains français* (Congrès français de Syrie, fasc. II).

près d'Alexandrette), d'antimoine (autour d'Alexandrette et d'Antioche), de phosphate (excellents gisements à Jéricho et à Salt, en Transjordanie, à 40 kilomètres d'Ammam, station de chemin de fer du Hedjaz) (1), de soufre cristallisé, d'ambre noir et d'ambre jaune (au Liban), enfin de guano (dans les grottes du Yarmouk).

Les lacs salés que l'on rencontre aux confins du désert donnent naissance à de nombreuses salines dont plusieurs sont fructueusement exploitées : auprès d'Alep (salines de Djeboul), de Palmyre, de Djeroud. Du sel gemme est extrait en grande quantité des montagnes du Djebel Ousdoun.

On trouve également dans le sous-sol syrien : du fer à Beit Cheboab (au Mont Liban), à Zahle (autour de Baida) près d'Adana ; en divers points du sandjak d'Alep, à Marash, enfin en Palestine au Mont Carmel ; du cuivre dans le district de Kesrouan, dans le Djebel Akra, dans les environs d'Alep et en Transjordanie ; du nickel dans le Djebel Akra, près d'Alexandrette et dans les environs de Lataqiyeh ; de l'argent et du plomb argentifère dans le Djebel Akra, à Tourfail et à Marash. Il est probable qu'il existe de l'or dans le Hauran, si l'on en croit la tradition.

Dans les montagnes, on a ouvert à l'exploitation d'excellentes carrières de pierre de taille, de pierre meulière (à Tibériade), de pierre noire ou basalte (à Beyrouth). Le basalte est extrait en assez grande quantité pour pouvoir être exporté à Alep, à Safed, à Damas; on exploite aussi du marbre de bonne qualité, rose, jaune ou noir. Enfin, il faut signaler la présence de cristal de roche, de gypse, de plâtre.

Les industries textiles sont actuellement les seules relativement prospères. Celle de la soie est particulièrement active et la production annuelle est d'environ 2 millions de kilogrammes (2) (en 1905) ; celle de la seule ville d'Antioche

---

(1) *Correspondance d'Orient*, 15 août 1910. Paul RŒDERER, *Les portes occidentales de l'Arabie*.

(2) D'après MM. le Dr C. et P. RŒDERER, *op. cit.*

atteignait, en 1890, 35 000 kilogrammes (1). Les filatures du Liban, de Tripoli, de Sour, de Damas, sont nombreuses ; mais la soie syrienne, quoique d'excellente qualité, est encore grossièrement filée. Quand les usines syriennes seront munies d'un outillage perfectionné, l'industrie de la soie sera appelée à se développer aisément. On tisse la soie (en la mélangeant à du coton, ou encore en agrémentant les étoffes d'or ou d'argent) à Homs, à Hamah, à Damas, à Alep. Homs est le grand centre de tissage ; la moitié de la population est employée à ce travail qui rapporte en moyenne 12 millions par an (2). Sous la domination ottomane, par suite du jeu des droits de douane et de certaines clauses des capitulations, le tissage de la soie se trouvait entravé par la concurrence étrangère, mais, lorsque cette situation anormale aura pris fin, il connaîtra certainement une grande prospérité.

A côté des étoffes, draperies légères, châles, voiles en soie pure, ou mélangée, ou lamée d'or et d'argent, on fabrique aussi, mais en moins grande quantité, des étoffes de coton (à Becfaya, au Liban), de poil de chameau, de laine. Les tapisseries de Zouk au Liban, les tapis de laine de Damas, d'Alep, de Hazou, d'Aintab, de Eakieh, sans avoir tout à fait la même renommée que ceux de Perse, sont remarquables par leur beauté, et possèdent la chaleur et l'harmonie de tons qui font la réputation des tapis d'Orient.

Toutes ces étoffes sont teintes avant ou après tissage. Les teintureries sont nombreuses à Sour, l'ancienne Tyr, déjà renommée dans l'antiquité pour les coloris de ses étoffes (3).

Dans le même ordre d'idées, signalons aussi des tanneries à Zahlé, dans la vallée de l'Oronte, et un peu partout ; une usine de produits chimiques à Beyrouth ; des savonneries et des huileries à Beyrouth, à Tripoli, Alep, Caïffa, Naplouse ; des corderies à Damas, à Alep, etc...

---

(1) D'après M. Vidal Cuinet, *op. cit.*

(2) D'après MM. le Dr C. et P. Rœderer.

(3) Paul Rœderer, *La teinture de la soie. Mois colonial,* mai 1908.

Mais en outre de ces quelques industries, la fabrication des objets de luxe tient partout le premier rang. On a vu que les produits des ateliers syriens de filature, de tissage, de tapis, etc... avaient une très grande valeur. La richesse des produits est une des caractéristiques essentielles de l'industrie syrienne.

Damas est le grand centre de l'ébénisterie ; on y fabrique des meubles en bois de luxe incrustés de marqueterie, d'ivoire ou de nacre, tabourets, tables en moucharabieh, chaises décorées d'arabesques, cadres en sycomore, etc... Damas est aussi un grand centre pour l'orfèvrerie ; on sait que cet art est très développé en Orient. Les orfèvres damasquins confectionnent des bijoux en filigrane d'un goût sûr et délicat ; ils utilisent les pierres précieuses ; ils travaillent le cuivre et tous les métaux pour faire des lampes de mosquée ou d'intérieur. S'ils savent conserver leurs traditions locales, s'ils ne sont pas tentés de se lancer dans la fabrication à bas prix, ils pourront conserver la primauté dans une industrie qui fait honneur à leur talent et à l'art oriental.

Jérusalem, par contre, s'est spécialisée dans des articles plus vulgaires, des objets de piété de tous les prix, des meubles en citronnier, des bibelots en bois d'olivier, etc... tandis que Beyrouth travaille la nacre et que Homs élève la fabrication des harnais et des selles à la hauteur d'une industrie d'art par la richesse et la beauté de ses modèles. On rencontre d'ailleurs de nombreuses selleries dans toute la Syrie. La verrerie enfin donne d'excellents résultats à El-Khalil, à Gaza, à Damas et à Antioche.

Les distilleries d'essences de fleurs sont encore peu nombreuses à Beyrouth et en Palestine ; on pourrait les multiplier, et en utilisant les fleurs qui croissent en abondance (anis, thym, menthe, sauge, coriandre, origan, roses, pavots, etc...) on organiserait aisément une importante production de parfums.

Dans le domaine de l'alimentation, aux confiseries nom-

breuses à Damas, pourraient s'ajouter des conserves de légumes et de fruits.

Pour achever cette revue des différentes formes d'activité, il nous reste à mentionner la fonderie de cloches de Beit Choboab dans le Liban, dont le bronze rend un son d'une rare pureté, les moulins mécaniques du Hauran, de Damas, et de Beyrouth; enfin les imprimeries syriennes ou européennes de Mossoul, de Beyrouth, du Liban, de Tripoli, de Damas, d'Alep, d'Homs, de Hama, etc.

L'utilisation des chutes d'eau, qui fait actuellement l'objet de si grands et intéressants efforts en France et ailleurs, ne pourra manquer d'attirer l'attention de tous ceux qui rêvent un développement rapide de la Syrie.

Rien qu'au Liban, à l'époque des basses-eaux, on estime la force motrice à 50000 chevaux. On peut donc penser que l'électrification de tous les chemins de fer syriens n'est pas une utopie.

En Palestine le Jourdain avec ses différences de niveau pourra développer toute l'énergie nécessaire aux besoins d'un grand nombre d'usines. Il en est de même de ses affluents, et de toutes les rivières de la plaine côtière.

Enfin l'industrie hôtelière et touristique, qui rien qu'au Liban rapporte déjà 20 millions de piastres par an (1), peut prendre une extension encore plus considérable dans toute la Syrie. MM. le Dr C. et Paul Rœderer ont caractérisé admirablement dans ces lignes la beauté du pays et l'attrait qu'il peut présenter pour les voyageurs :

Pour sa monotonie un peu mélancolique et ses teintes grises, Octave Uzanne a pu comparer l'Égypte à la Bretagne. La Syrie, elle, a beaucoup de la Suisse. C'est la même grâce des détails, la même variété des couleurs et la même sublimité des cimes. Le Liban, ce sont les Alpes sous le ciel de l'Asie... « Ici, écrivait Lamartine, la nature surpasse infiniment l'imagination ; Dieu n'a pas donné à l'homme de rêver aussi beau qu'il a fait... » La rade de Beyrouth, entourée de bandes de sable rouge comme de

(1) A. Naccache, *op. cit.*

l'ocre, soulignées elles-mêmes par les taches foncées des champs d'oliviers, et tout entière dominée par l'énorme vague fauve du Liban émergeant des vagues bleues, éclaire le voyageur dès le premier contact, sur les distinctives de cette étonnante contrée. Ce sont les contrastes les plus inattendus, le plus hardi mélange de nuances heurtées ou harmonieuses. La Syrie est à la fois souriante et austère. Elle charme mais étonne(1).

Mais, autant que par la beauté de ses sites et la diversité de son relief montagneux, la Syrie peut encore attirer le visiteur par les monuments et les souvenirs historiques ou religieux qui abondent dans ce pays. Les pèlerins se rendent en foule à Jérusalem pour visiter le Saint-Sépulcre; ils parcourent en tous sens la contrée où vécut le Christ, s'arrêtant à Bethléem, à Nazareth, au Mont Carmel, au Lac de Tibériade, etc. Les curieux retrouvent à Sour et à Saïda (les antiques Tyr et Sidon) les vestiges de la civilisation phénicienne; à Djounieh, à Laodicée, à Babylos, ils peuvent évoquer les anciennes légendes. A Baalbek, ils contemplent les restes des temples du Soleil et de Jupiter. Damas, l'une des villes saintes de l'Islam, leur offre le spectacle d'une grande cité musulmane, où l'on peut rêver dans des jardins justement fameux, à l'éclat intellectuel du règne des Omeyyades, en écoutant la voix des muezzins appelant les fidèles à la prière, du haut des minarets. Un peu partout, à Pétra, à Césarée, à Gerasee, à Rabbat Ammon, les ruines rappellent toutes les époques et toutes les civilisations qui se sont succédé sur cette terre. On retrouve des églises, des palais, des forteresses de style occidental construites par les Croisés, et les ruines de Palmyre suscitèrent l'enthousiasme de Volney. La Syrie deviendra sans aucun doute un pays de tourisme extrêmement fréquenté dès que l'industrie hôtelière s'y sera créée et développée sur le modèle de celle de la Suisse. Il faudra améliorer les moyens de communication, rendre les voyages à l'intérieur plus

(1) Dr C. et Paul Rœderer, *op. cit.*, p. 83.

aisés et plus rapides, établir des relations fréquentes et commodes entre Marseille et les ports syriens ; bref, montrer de l'initiative et de l'activité.

Aux touristes pourraient se joindre les malades. La montagne est particulièrement salubre en Orient et les bienfaits du climat s'ajoutent à ceux de l'altitude et du voisinage de la mer. La montagne des Ansariés et le Liban, par exemple, pourraient réaliser des cures merveilleuses. Les sources thermales dans le Ghor, à Emmaüs, à Tibériade, à Hammi, ou dans le sandjak d'Alep, à Top Bachi, et Djif el-Ghor, ont déjà fixé l'attention des thérapeutes.

Les sionistes examinent dès à présent les possibilités qu'ouvrirait l'adaptation de la Palestine à la vie moderne : « Le long de la côte, dont le climat est semblable à celui de la Riviera, on pourrait avantageusement créer une série de plages. La région de Jéricho en hiver, les bords du lac de Tibériade au printemps, les fleurs du Carmel et du Mont Thabor en été, constituent d'excellents lieux de repos. Dans la vallée du Jourdain, les nombreuses sources chaudes sulfureuses avec leurs remarquables vertus curatives pour les affections rhumatismales, sont les embryons tout indiqués de futures villes d'eaux. Quant aux chasseurs ils trouveront dans le pays du gibier nombreux et varié tel que renards, gazelles, capricornes, aigles, canards sauvages, pigeons, perdrix, sarcelles. Les touristes sont en général des gens riches ; aussi n'est-il pas douteux que l'organisation rationnelle de l'industrie des étrangers, qui fait la fortune de la Suisse et de la Riviera, ne devienne pour le pays un puissant facteur de prospérité (1). »

Quant aux pèlerins, dont chaque année près de 100000, venant de tous les points du monde, passent de quinze jours à deux mois dans le pays, moins fortunés sans doute, ils n'en constituent pas moins, par leur nombre, un élément très appréciable de la richesse économique de la Syrie.

---

(1) J. Tolkovsky, *op. cit.*

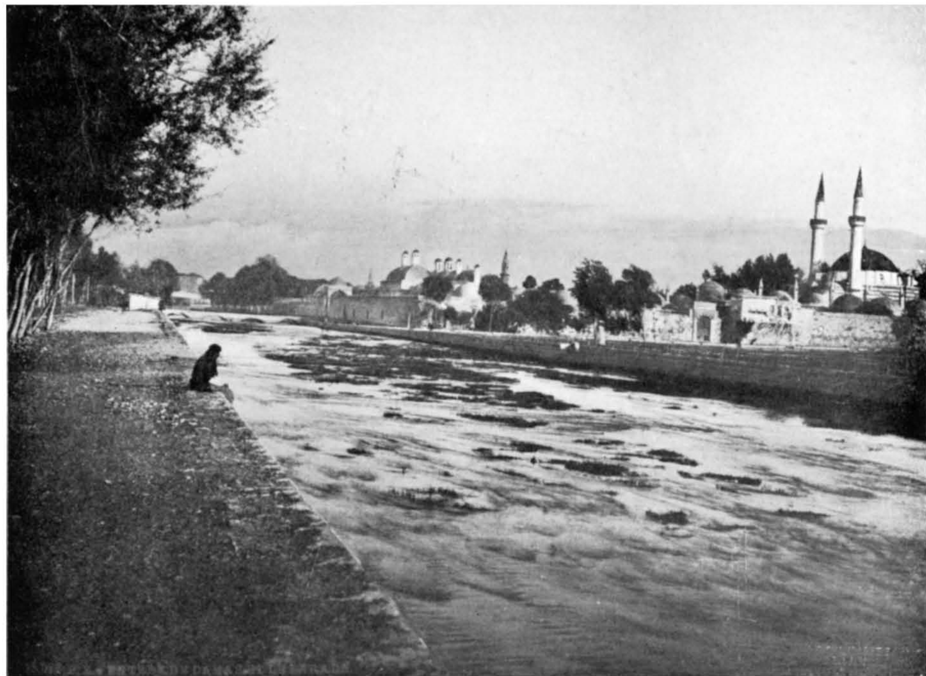


Photo A.-C. Champagne.

DAMAS

Entrée de la ville et le Barada.

ANNEXE

Note sur le régime hydraulique et agricole de la Syrie (1).

Les membres de la mission de Syrie-Cilicie, et notamment les savants spécialistes délégués par l'Université de Lyon et par la Chambre de commerce de Marseille, nous ont paru unanimes à déclarer que les provinces visitées par nous l'été dernier (1919) pouvaient se classer, selon leur valeur agricole, dans l'ordre suivant :

D'abord, la Cilicie;
Ensuite, la province d'Alep;
Plus bas, Beyrouth et Damas;
En dernier lieu, Jérusalem.

Cilicie. — Trois grands fleuves, le Djihan, le Seïhoun, le Tarsous ont créé dans la Basse-Cilicie une plaine de limon, sorte de triple delta, analogue, pour le sol, le climat et la richesse, à celui du Nil.

Au-dessus de la plaine proprement dite, il existe des vallées fertiles qui remontent assez loin vers les montagnes, surtout dans le bassin oriental du Djihan et de ses affluents, le Deli et l'Ara; grâce à la chaleur estivale, qui est vraiment torride, le littoral peut cultiver la banane et la canne à sucre; la plaine, le coton et le sésame; les vallées supérieures, le mûrier et le riz; enfin les Arméniens avaient créé, sur les pentes, des cultures d'arbres fruitiers qui ont été dévastées par les Turcs.

Pour donner une idée de l'importance de ces cultures, il suffira de citer les chiffres relatifs au coton : 100 à 120 000 balles, de 200 kilogrammes chacune, soit 20 à 25 000 tonnes, sur lesquelles le port de Mersina, d'après les statistiques officielles

(1) Cette note a été rédigée par M. l'inspecteur des finances Duchatel, envoyé en mission en Syrie (été 1919) par le *Comité de l'Orient* et le *Comité Central Syrien*. Nous en donnons ici les extraits les plus suggestifs.

que nous avons sous les yeux, a pu exporter 15 000 tonnes en 1911 et autant en 1913. L'année 1919 aura été déficitaire à cause de la *sécheresse* (nous en reparlerons à propos des irrigations). Mais, à la condition de faire les travaux nécessaires et de développer le crédit agricole, les principales autorités consultées estiment entre 100 et 200 000 tonnes la récolte possible du seul coton : prévision de 500 000 balles par M. Debbas, grand cotonnier de Tarsous, de 1 million de balles par Abd er-Rahman, grand propriétaire d'Adana, de 500 000 balles par Ibrahim Sadik, représentant des Fellahs auprès du gouvernement d'Adana.

« La Cilicie, plus particulièrement la plaine littorale, expose un de nos collègues de la mission, est dotée d'un régime pluviométrique dont l'examen, sans permettre de la classer dans la catégorie des régions du globe où le dry-farming est indispensable à la production agricole, conduit cependant à envisager l'application de ces méthodes comme favorables à la régularisation et au développement de cette même production...

« L'examen des relevés pluviométriques de Tarsous fait ressortir que si, sur une période de 22 ans, la moyenne annuelle des chutes d'eaux pluviales a été de 584 millimètres, quantité légèrement supérieure à celle de 500 millimètres, au-dessous de laquelle l'application des méthodes de *dry-farming* est considérée comme indispensable, 12 fois la somme annuelle des chutes d'eau a été inférieure à cette moyenne, et 7 fois elle a été inférieure à 500 millimètres. Donc, durant cette période de 22 ans, 7 fois (*soit une année sur trois*), les méthodes de *dry-farming* eussent été indispensables, et 5 autres fois elles eussent été avantageuses. »

On s'explique ainsi qu'en 1919 nous ayons constaté une récolte déficitaire de coton, réduite, pour cause de sécheresse, à environ 20 000 balles, soit un cinquième d'une récolte moyenne.

Et cependant les fleuves coulaient à pleins bords, même au fort de l'été (juillet-août). De toute cette eau qui va se perdre à la mer, quel parti ne pourrait-on tirer ?

On a vu plus haut que le coton seul pourrait donner un produit *quintuple* selon les uns, *décuple* selon d'autres experts. Il en est de même du sésame, dont la culture accompagne généralement celle du coton. M. l'ingénieur Chartier (Français de Strasbourg, qui a 48 ans de services en Turquie, où il a dirigé les travaux publics du vilayet d'Adana) nous disait, le 28 juillet :

« L'extension des cultures irriguées exigerait qu'il n'arrivât à

la mer que le minimum nécessaire, après qu'il aura servi à laver les terres salées situées en deçà des dunes maritimes, ainsi qu'à colmater les lagunes. Les terres basses du triple delta peuvent valoir, en moyenne, de 20 à 50 francs le deunum (le deunum vaut 8 ares environ). Elles pourraient valoir 10 fois plus, si les eaux étaient bien régularisées et utilisées pour l'irrigation. »

Ces chiffres sont éloquents par eux-mêmes. Ils le sont plus encore si on les rapproche de l'évaluation de la superficie à irriguer.

Nous avons tenu, sur ce point, à confronter les opinions diverses ; celle de M. Chartier, celle de son successeur, M. Jablowski, celle de M. le capitaine Virlot, qui est devenu depuis le représentant à Adana de la *Société française d'Entreprises*. Les résultats des diverses mensurations, faites sur la carte par ces trois ingénieurs familiers avec le pays, varient seulement de 150 000 hectares à 160 000 hectares.

La Syrie du Nord : Alep et Antioche. — La région d'Alep, avec ses grandes plaines et ses grands fleuves, est l'une des principales réserves d'avenir de la Syrie agricole. Actuellement, une faible partie des terres est en culture, une plus faible partie encore est irriguée. Beaucoup de grandes propriétés, dont les tenanciers seraient disposés à amodier des milliers d'hectares à l'Européen capable de les défricher. Voici quel est, en général, le régime de ces grandes propriétés : le propriétaire ou bey possède, en général, tout un village, et non seulement les maisons, mais aussi le cheptel.

Le colon, qui a toujours besoin d'avances, emprunte, en outre, au propriétaire qui devient un véritable bailleur de fonds. L'intérêt payé est plutôt usuraire, mais il est assez difficile à déterminer, car il consiste en un prélèvement sur le produit brut des terres cultivées.

La province d'Alep est, de toutes, la plus asséchée. Mais c'est elle aussi qui possède, en partie du moins, ces deux grands fleuves : l'Euphrate et l'Oronte, avec des cours d'eau intermédiaires, tels que le Koweyk et l'Afrin. En les reliant les uns aux autres, on constituerait un magnifique réseau, dont la valeur ne le céderait qu'à celui de la Cilicie. Encore est-il possible qu'au point de vue de la puissance du débit et de la force électromotrice, l'avantage reste à la province d'Alep, après captage des eaux d'hiver du Haut-Euphrate, dans la passe située en amont de Biredjik.

Pour les relations avec la vallée du Koweyk, il existe déjà un vieux canal qui, au Sud de Aïntab, fait communiquer la haute vallée du fleuve d'Alep avec celle d'un affluent de l'Euphrate, le Sandjour. Il existe un autre canal, latéral au Koweyk, qui alimente, insuffisamment d'ailleurs, la ville d'Alep.

Entre le Haut-Koweyk et la rivière Afrin, le « jardin » ou Bostan en-Noukra, est arrosé, à quelques kilomètres de distance par les affluents des deux bassins : celui de la Méditerranée et celui du golfe Persique. Et l'Afrin rejoint la magnifique vallée du Kara Sou, que suit la ligne du chemin de fer de Bagdad (et qui est également à irriguer), jusqu'à la vaste dépression, *aujourd'hui lacustre,* du lac d'Antioche.

Il n'y a guère qu'une opinion au sujet de ce lac, et le vénérable M. Potton, représentant de la Chambre de commerce de Lyon au sein de la mission, s'en est fait l'organe, en réclamant :

1° « *Le dessèchement du lac,* qui, en assainissant la plaine, rendra à l'agriculture de vastes et fertiles terrains, inondés depuis des siècles.

2° « La vente de ces terrains, de préférence aux petits propriétaires, au besoin à terme, avec paiement par petits acomptes, mais avec obligation de les cultiver et l'interdiction de les vendre pendant un certain laps de temps. »

Syrie moyenne. Beyrouth et le Mont Liban. La Békaa et Damas. — M. Potton propose d'accorder une assistance financière aux petits propriétaires éleveurs, afin de les aider à *reconstruire leurs maisons* détruites en partie,... et dans lesquelles ils habitaient, faisant l'élevage (*celui du ver à soie*) et parfois même logeaient leur bétail. Du reste, l'importance de la sériciculture syrienne, qui permettrait déjà de doubler la production française dans une bonne année d'avant-guerre, est susceptible d'un large développement, surtout dans cette zone centrale de la Syrie.

La demande des fruits sur les marchés d'Europe entraîne un déplacement des cultures, afin de réserver les *terres chaudes* du bord de la mer aux cultures riches, telles que : orangeries et mandarineries, bananeries, primeurs. Il en résulte que le mûrier sera désormais planté à mi-côte, où il réussit encore très bien, de même que dans la Békaa, la grande vallée centrale, qui rappelle au voyageur quelques-unes des plus belles plaines subalpines de la Haute-Italie. Mais dans les deux cas il faut de l'eau : il en faut, sur le littoral, pour les plantes subtropicales, et il en faut aussi pour les mûriers.

M. Coze (Français) et M. Albert Naccache (Libanais) se sont occupés du fleuve Ibrahim. Plusieurs autres fleuves côtiers peuvent également concourir à un réseau d'irrigation, où l'on puiserait aussi l'eau d'alimentation des villes et la force motrice nécessaire aux installations du port et des industries de Beyrouth. Le Liban et la Bekaa peuvent devenir un admirable verger, et, doublés par l'Anti-Liban et la région de Damas, créer sur les marchés de Paris et de Londres une concurrence aux fruits de Californie.

Damas. — La richesse en fruits des « jardins » de Damas est proverbiale. Ce que l'on sait moins, en Europe, c'est qu'on pourrait considérablement étendre ces « jardins » par des travaux où le crédit agricole pourrait trouver une juste rémunération.

Nous empruntons cette conclusion à une note spéciale de M. le professeur Parmentier, chargé de l'enseignement de la botanique agricole à la Faculté des sciences de Besançon et membre de la mission de Syrie (groupe de l'Université de Lyon) :

« A Damas, en amont de la ville, l'eau est mal canalisée, elle se perd un peu partout. En aval, les canaux d'irrigation ne sont plus entretenus, alors qu'on aurait pu les prolonger, ou même les grouper, pour irriguer de plus vastes surfaces destinées aux plantes de grande culture. »

En outre, Abd el-Kader bey Mouayyad indique la possibilité d'un barrage pour capter, à la sortie de l'Anti-Liban, les eaux d'hiver du Barada.

Hamah. — Dans la région de Hamah, que nous avons visitée après Damas, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir prendre l'avis de Khalil bey, ingénieur agronome. Khalil bey reconnaît que le fleuve Assi (l'Oronte) pourrait, avec des barrages en amont de Hamah, permettre d'étendre le rayon des cultures maraîchères et fruitières. Il faudrait, selon lui, remplacer les grandes norias, en usage actuellement, et qui constituent l'une des curiosités de Hamah, par des béliers hydrauliques, tout en garantissant aux usagers actuels de ces norias une quantité d'eau au moins égale à celle dont ils jouissent actuellement.

L'utilisation du lac de Homs (en amont de cette ville) est aussi à envisager, d'après Khalil bey.

Nous croyons également que ce magnifique réservoir naturel doit permettre de régulariser le régime de l'Oronte, au grand avantage, non seulement de l'irrigation, mais de l'amélioration

de la puissance annuelle des usines électriques, qui seront échelonnées sur ce fleuve, le plus important de la Syrie centrale.

Palestine. — Cette région méridionale de la Syrie, qui passe pour être la plus déshéritée au point de vue agricole, présente cependant de multiples ressources, car l'eau n'y fait pas entièrement défaut, et le crédit lui est venu de l'extérieur, sous différentes formes : dons aux communautés religieuses qui ont fondé d'utiles établissements agricoles, secours des Israélites à leurs coreligionnaires, dont les colonies ont créé et dirigent de vastes domaines, surtout viticoles (exemple : Richon le Zion); enfin, les banques égyptiennes, notamment la *Land bank of Egypt,* qui ont suivi l'occupation britannique.

Cette province, étroitement liée par la géographie au reste de la Syrie, comprend, comme les provinces du Centre et du Nord, une zone littorale basse (plaine des Philistins); une chaîne montagneuse (Judée proprement dite); puis la dépression médiane (vallée du Jourdain); enfin les montagnes qui font face au désert et qui prolongent la ligne de l'Anti-Liban (Monts du Moab). Nous passerons en revue ces quatre régions.

1° *Littoral.* — La Philistie est presque déserte, pourtant les plaines y sont belles et l'eau, qui descend des montagnes de Judée, n'y manque pas. Même, à Caïffa et à Jaffa, M. le professeur Parmentier, membre de la mission de Syrie, remarque ceci :

« L'eau est tirée de puits, au moyen de pompes actionnées par des moteurs à gaz pauvre, et dirigée dans de grands réservoirs. Le système de canalisation et d'irrigation des plantations fruitières (orangers, bananiers, etc...) est très défectueux. Pour donner l'eau aux arbres, on creuse une cuvette autour de chaque tronc, où, au moyen de rigoles de communication, on fait arriver, tous les cinq ou sept jours, 600 litres environ, tandis que 100 litres auraient été suffisants, d'où *perte considérable.* »

2° *Montagnes de Judée.* — Vues en plein été, elles évoquent assez mal l'idée d'une « terre promise ». Il est vrai qu'après des siècles de dévastation et d'incurie elles ont perdu toute végétation arbustive. Cependant, là où l'on a creusé de petites cuvettes et planté des arbres, on a obtenu des résultats encourageants. Les pins aux sommets, les caroubiers et les oliviers sur les

pentes, les vignes et les arbres fruitiers dans les vallées, pourraient parvenir à modifier l'aspect quasi désertique de la vieille Judée ; mais il y faudra des siècles, et, nous le craignons, des sacrifices importants de l'Etat et des particuliers.

3° *Vallée du Jourdain.* — Prolongement de la Békaa, cette vallée commence, dans le Nord, par former deux réservoirs naturels (Houlé et Tibériade) qui pourraient servir à régulariser le débit du fleuve ; en outre, de nombreux affluents latéraux perpendiculaires au thalweg, dessinant comme une feuille de fougère dont la tige tremperait dans la mer Morte.

Actuellement, toute cette longue vallée est presque déserte, comme la vaste plaine de Jéricho, à laquelle elle aboutit ; nous n'y avons vu que le bourg de Jéricho, un ou deux villages et quelques couvents grecs. Pourtant la liste civile ottomane y possède un vaste domaine de 3 726 hectares, où il y a des sources (notamment la célèbre fontaine d'Élisée) et quelques beaux jardins produisant des primeurs pour Jérusalem et des oranges dont la maturité est en avance sur celles de Jaffa. Le climat est, en effet, véritablement tropical, et une tribu noire (de Nubie) s'y est facilement acclimatée. L'étude hydraulique de la vallée a été entreprise par M. Pavie, du chemin de fer français de Jaffa à Jérusalem. Il y aurait un intérêt à la fois agricole et industriel que cette étude soit menée à terme, et réalisée, aux portes mêmes de Jérusalem.

4° Le Moab et la région d'Ammon, situés à l'Est du Jourdain et de la mer Morte, sont trop élevés et trop près du désert pour qu'on puisse, en général, y établir des cultures irriguées. Mais ils fournissent des céréales et possèdent des restes de villes importantes qui pourraient renaître à la vie : de même au Sud de la mer Morte, des forages artésiens pourraient, semble-t-il, permettre de relier, par une chaîne d'oasis, la Palestine à son port d'Akaba, sur la mer Rouge, célèbre sous le règne des rois de Judée.





CHAPITRE VII

COMMERCE ET VOIES DE COMMUNICATION [1]

A. — Les routes.

Routes. — Historiquement, le développement commercial de la Syrie a été lié à un bon système de routes. Aux époques lointaines de Tyr et de Sidon, plus tard sous les empires romain et byzantin, et jusqu'à une époque avancée de notre ère, les belles routes qui allaient de la Méditerranée jusqu'à la mer Noire, jusqu'aux régions les plus éloignées de la haute Asie, jusqu'au golfe Persique et à l'Inde, étaient constamment sillonnées par les caravanes des hardis marchands syriens. Sous le régime ottoman, ces routes se sont fermées l'une après l'autre ; la négligence, l'incurie les laissaient dépérir : ici un tronçon vaguement subsistant reliait encore deux villes ; ailleurs la chaussée mal entretenue, creusée d'ornières, faisait abandonner toute idée d'un long voyage aux plus courageux. Il ne subsistait guère de chemins à peu près praticables que

(1) Ouvrages à lire : Henry Richard, Vital Cuinet, Nadra Moutran, Dr C. et Paul Rœderer, *op. cit.*

Augustin Bernard, *La Syrie et les Syriens.* — Société du chemin de fer Damas-Hamah et prolongements. *Notice historique, œuvres économiques de la France en Syrie*

ceux qui présentaient un intérêt militaire pour le conquérant. En 1914 les routes dites carrossables atteignaient un développement de 20 kilomètres pour les vilayets de Beyrouth et de Damas et le mutasserreflik de Jérusalem ; de 208 kilomètres pour le Liban, et de 900 kilomètres environ pour les vilayets d'Adana, de Diarbékir, d'Alep et de Mossoul.

Les voies syriennes les plus pratiquées sont les suivantes :

D'Alexandrette à Mossoul par Diarbékir ; — la route côtière qui va d'Adana en Palestine par les ports ; — les routes transversales de Lataqiyeh à Hama, de Tripoli à Homs, de Beyrouth à Damas (dite *route française*), de Saïda à Baalbek, de Saint-Jean-d'Acre à Nazareth et Tibériade, de Jaffa à Jérusalem ; — enfin la grande voie de communication qui emprunte le fossé syrien, desservant toutes les grandes villes situées dans cette vallée ; — puis encore les routes plus nettement locales d'Alep à Aintab, de Damas à Nebk, de Naplouse à Jérusalem.

En 1911, la *Société française d'entreprises dans l'Empire ottoman* s'est fait concéder la construction d'un certain nombre de routes : une route d'Alexandrette à Bagdad par Alep et la vallée de l'Euphrate, une route de Beyrouth à Caïffa, une nouvelle route de Beyrouth à Damas, et un quadrilatère dans la Samarie.

En 1914, la route Alexandrette-Alep était presque achevée.

Les transports routiers en Syrie se font au moyen de chariots, ou à dos de mulets et de chameaux ; sur certains points il existe des diligences et des malles-poste.

Dans *Kéraban le Têtu,* Jules Verne a dépeint les mille aventures pittoresques d'un voyage en Turquie.

« Les communications sont assez difficiles, mais elles ne sont point impossibles. Sur les routes ordinaires on trouve des relais de poste, et rien n'empêche de voyager à cheval, avec ses provisions, son campement, sa cantine, sous la conduite d'un guide, à moins qu'on ne se mette à la suite du tatar, c'est-à-dire du courrier chargé du service postal ;

mais, comme ce courrier ne doit employer qu'un temps limité pour aller d'un point à un autre, le suivre est très fatigant, pour ne pas dire impraticable à qui n'a pas l'habitude de ces longues routes. » La chaise de Kéraban a ainsi fort à faire tantôt au milieu des vallées marécageuses, tantôt à travers les forêts, ou bien dans des pentes d'une raideur presque inabordable, des tournants dont le coude brusque ne permet pas à l'attelage de tirer d'ensemble, des chemins étroits, bordés de précipices ; « il faut caler les roues pour se tirer de quelque passe difficile, et les caler surtout avec un grand nombre de piastres qui tombent dans la poche des postillons... Ah ! le seigneur Kéraban eut beau jeu pour pester contre le gouvernement qui entretenait si mal les routes de l'empire, et se souciait si peu d'assurer une bonne viabilité à travers les provinces ! Le Divan ne se gênait pas pourtant, quand il s'agissait d'impôts, de taxes, de vexations de toutes sortes. »

Aussi le commerce syrien, avant l'ouverture des voies ferrées, était-il en pleine régression. Non seulement les difficultés de la circulation, mais une administration autoritaire et vénale tout ensemble, un système douanier purement fiscal, des finances déjà déplorables et rongées encore par la malversation, constituaient autant d'entraves au développement économique du pays.

B. — Les voies ferrées et l'effort français.

La Syrie possède aujourd'hui un réseau ferré assez étendu, mais dans la composition duquel l'absence de plan d'ensemble est très sensible. C'est un agrégat de lignes construites isolément depuis une trentaine d'années, à écartements variés, et trop souvent conçues en fonction de leur utilité particulière et immédiate.

Mersina-Adana (67 kilomètres). — Cette ligne à voie

large, construite par des Français en 1883, exploitée par des Anglais, est finalement tombée aux mains des Allemands en 1891 ; elle a surtout constitué pour ceux-ci un excellent moyen de transport pour amener à pied-d'œuvre les matériaux nécessaires à l'établissement du chemin de fer de Bagdad.

Beyrouth-Damas (140 kilomètres). Voie de 1^{m},05. — La ligne a été ouverte en 1895. Le profil est très dur ; il franchit le Liban pour descendre dans la Békaa, remonter les pentes de l'Anti-Liban, et finalement s'abaisser vers la plaine de Damas. Le point le plus élevé du tracé est à 1 486 mètres, ce qui a rendu nécessaire l'établissement d'une crémaillère sur 40 kilomètres. La ligne appartient à la compagnie française *Damas-Hamah et Prolongements.*

Damas à Mzérib (102 kilomètres). — Écartement 1^{m},05. Ligne française (D. H. P.), desservant le plateau du Hauran, ouverte en 1894, détruite pendant la guerre.

Rayak à Hamah et Alep (331 kilomètres). — Ligne à voie normale française (D. H. P.). Le tronçon Rayak-Hamah a été ouvert en 1902, celui de Hamah-Alep en 1906. La concession prévoyait la continuation de la ligne jusqu'à Biredjik sur l'Euphrate.

Homs à Tripoli (102 kilomètres). — Voie normale. Partant de la ligne Rayak-Alep et aboutissant au port de Tripoli. En 1914, la D. H. P. a obtenu la concession d'un tracé nouveau de Homs à Deir el-Zor (350 kilomètres).

Jaffa-Jérusalem (87 kilomètres). — Ligne française exploitée par la *Société du chemin de fer Jaffa-Jérusalem.* La D. H. P. avait obtenu en 1914 la concession d'une ligne partant de Rayak et rejoignant la ligne Jaffa-Jérusalem à Ramleh (280 kilomètres vers le sud) ; on prévoyait en outre

la continuation du tracé par Gaza et El-Arich jusqu'à El-Kantara sur le canal de Suez. Au cours de la guerre, les Anglais ont réalisé pour leur compte la jonction des réseaux égyptien et syrien, par l'établissement du tronçon : *El-Arich-Jaffa.*

Tramways libanais (20 kilomètres). — C'est un petit chemin de fer côtier, de Beyrouth à Mameltein ; avant la guerre on avait commencé un prolongement jusqu'à Djebaïl, l'ancien Byblos (12 kilomètres environ).

Chemin de fer du Hedjaz (1849 kilomètres). — Cette ligne, d'un écartement de $1^{m},05$, part de Damas vers la Mecque (la partie syrienne s'étend jusqu'à une quarantaine de kilomètres au sud de Maan). Elle a été construite à l'aide de souscriptions des musulmans du monde entier ; entre Damas et Deraa son tracé concurrence celui du tronçon français Damas-Mzérib. L'embranchement *Deraa-Caïffa* semble également avoir eu pour but de porter un coup sensible au commerce de Beyrouth avec Damas ; en effet, les taux de transport y sont d'autant moins élevés qu'il n'y a pas de capitaux à rémunérer. Un autre embranchement partant d'*Afouleh,* sur le rail de Caïffa, se dirige sur *Naplouse* et *Bir el-Siba,* coupant à Ramleh le rail Jaffa-Jérusalem. Le gouvernement ottoman a entrepris d'autre part, en Syrie, durant la guerre, la construction d'un tronçon de *Deraa à Bosra* qui est ouvert jusqu'au pied du Djebel Hauran, et à des embranchements de *Rabbash-Ammon Salt*, et de *Maan à Akaba.*

Chemin de fer de Bagdad. — Ce réseau partant de Constantinople pénètre en Syrie par le Tchaïkid Sou, suit la ligne Mersina-Adana, puis franchit l'Amanus, passe à Alep, puis remontant vers le nord, longe le pied des monts du Kurdistan dont le tracé en demi-cercle le ramène à Mossoul. On sait quelle importance cette entreprise allemande

a eue dans le déclenchement de la guerre mondiale. Aujourd'hui les Anglais ne paraissent pas partisans de l'achèvement de l'immense rail qui devait souder l'Asie à l'Europe; il est dès lors possible de reprendre le projet français qui donnait à Bagdad le débouché méditerranéen de Tripoli : la ligne partant d'Homs, vers Tadmor, l'ancienne Palmyre, atteindrait l'Euphrate à Abou Kesnal, puis, après avoir longé ce fleuve, se dirigerait en ligne droite vers Bagdad à travers la Mésopotamie.

La France a fourni un gros effort pour la construction des voies ferrées syriennes. Mais, tandis que les principales lignes construites par les Allemands en Turquie d'Asie sont susceptibles de se raccorder entre elles et de constituer ainsi de grandes voies de pénétration, dont la principale est le chemin de fer de Bagdad, les lignes françaises forment en Syrie un groupe isolé. Elles partent toutes d'un port (Tripoli, Beyrouth, Jaffa) pour aboutir à une ville de l'intérieur. C'est là un inconvénient grave dont les ingénieurs français ne sont guère responsables, car la nature du sol et les conditions économiques du pays ont influé sur le caractère du réseau ferré qui fut établi en vue de besoins locaux et non suivant un plan de pénétration française en Orient (1).

---

(1) « Lorsqu'un de nos groupes financiers avait à examiner un projet de chemin de fer en Turquie d'Asie, écrit M. Charles Rabot, il considérait l'entreprise uniquement au point de vue rendement, comme doivent le faire des hommes d'affaires et ne se préoccupait point d'autre chose. De là une dispersion d'efforts que décèle le tracé de notre réseau. Les lignes françaises forment deux groupes complètement isolés, et sans aucune possibilité de raccord, l'un autour de Smyrne, l'autre en Syrie. A cette première cause d'infériorité s'en ajoute une seconde : toutes les voies ferrées que nous avons créées partent d'un port, Jaffa, Beyrouth, Tripoli de Syrie, Smyrne, pour, à l'exception de Tripoli-Homs, finir dans le vide, pourrait-on dire, ou pour relier à la côte quelque importante ville de l'intérieur, Jérusalem ou Damas, derrière laquelle s'étend le désert à une distance plus ou moins grande; donc des lignes d intérêt régional, ne pouvaient pour des raisons géographiques devenir des voies de pénétration.

« Tout différent apparaît le mode d'opérer des Allemands. Point d'entreprises isolées, ni d'initiatives personnelles ; la chancellerie de Berlin disposant

Toutefois la principale ligne française du réseau syrien, la ligne Alep-Rayak qui se raccorde en ce dernier point à la ligne Beyrouth-Damas-M'zérib et met ainsi en relation les villes les plus importantes de la Syrie du nord et du centre, est destinée à jouer dans la Syrie de demain un rôle de première place. Malheureusement pendant la guerre les Turcs ont détruit le tronçon Homs-Tripoli qui lui servait de débouché; les rails enlevés ont été employés à la construction du tronçon du chemin de fer de Bagdad, *Ras-el-Aïn-Diarbekir*. La voie Tripoli-Homs encaissait, en 1911, 11212 fr. 27 par kilomètre et en 1913, 16900 francs par kilomètre. Ces chiffres suffiront à marquer l'importance du trafic réalisé.

Sur la ligne Beyrouth-Damas, qui aboutit à la station Baramke de Damas et, changeant sa direction ouest-est pour celle du nord au sud, se prolonge jusqu'à M'zérib entre le lac de Génézareth et le Hauran, la recette kilométrique atteignit, pour l'exercice 1911, le chiffre de 11212 fr. 27,

---

d'une influence sans rivale auprès de la Porte élabore le plan de conquête de la Turquie d'Asie par le rail, et toute la banque allemande concerte ses efforts pour assurer l'exécution du programme impérial.

« Très simple et combien logique ce programme : deux grandes lignes épousant le tracé des deux principales voies historiques de cette région, ouvrant des communications entre la capitale et les extrémités de l'empire ; par suite des routes d'intérêt général. D'abord une transversale nord-ouest sud-est, la fameuse *Bagdadbahn,* de Constantinople au golfe Persique, puis se greffant sur cette voie, le chemin de fer du Hedjaz, un nord-sud coupant la Syrie et l'Arabie de Damas à Médine. Représentez-vous un grand Y très ouvert, couché dans la longueur de l'Asie antérieure, dont la queue s'allonge jusqu'au Bosphore et dont les deux branches s'étendent, celle de gauche vers Bagdad, vers l'Inde, celle de droite jusqu'aux lieux-saints musulmans, en direction de l'Égypte. On dirait une armature de rails dressée pour soutenir le grand corps chancelant de l'empire turc, et dans cette armature, premier résultat important pour nos ennemis, toutes les lignes françaises et anglaises se sont trouvées coincées. Se dirigeant de la côte vers l'intérieur, elles ont été les unes recoupées par la queue de l'Y allemand, les autres prises dans sa branche sud, par suite sont devenues affluentes du Bagdad ou du chemin de fer du Hedjaz et sont tombées à la merci des Turco-Allemands. Ont-elles voulu résister à cette emprise, comme le Beyrouth-Damas, nos adversaires ont poursuivi leur ruine en inaugurant contre elles une guerre de tarifs et en construisant immédiatement des lignes concurrentes. »

réalisant en quinze ans une augmentation de 7234 francs. Cette recette a atteint 18000 francs en 1913.

Toutes ces lignes appartiennent à la *Société ottomane du Chemin de fer Damas-Hamah et prolongements* (ancienne Société de la route de Beyrouth à Damas); les capitaux, d'origine française, employés depuis l'origine par cette société, dépassaient en 1911 le chiffre de 150 millions de francs.

Depuis la construction du chemin de fer du Hedjaz, la Société se plaignait de l'hostilité des autorités turques qui accordaient, aux marchandises pénétrant en Syrie par le port de Caïffa, des facilités, des avantages (entre autres des exonérations de certains frais de douane) dont ne jouissaient pas celles qui empruntaient la ligne de Beyrouth-Damas. La Société Damas-Hamah avait même interprété la construction de la ligne du Hedjaz, doublant la sienne en partie, comme une dépossession de sa concession de 1890. Elle offrit au gouvernement ottoman de lui vendre le tronçon Damas-M'zérib, à moins qu'il ne consentît à faire partir la ligne hedjazienne de M'zérib. Le bien-fondé de cette réclamation fut reconnu, mais le gouvernement refusa de choisir un point de départ autre que Karam, près de Damas, « ce lieu d'où le Prophète s'était élevé vers le ciel! ». Quant aux négociations pour le rachat, elles échouèrent; de sorte que la question resta en suspens jusqu'en 1905, tandis que les travaux du chemin de fer du Hedjaz se continuaient grâce à la générosité des fidèles du monde entier. Enfin, la Compagnie Damas-Hamah reçut une indemnité de 150000 livres turques, solution insuffisante qui la laissait sous la menace d'un encerclement.

La *Compagnie du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem* a obtenu sur cette ligne en 1917 une recette kilométrique de 16000 francs.

Citons encore, parmi les entreprises françaises de travaux publics, la *Compagnie des Tramways de Beyrouth et de la côte libanaise, le Port de Beyrouth*, dont les administrateurs

auraient doté le Liban autonome d'un port à Djounieh sans l'opposition des autorités ottomanes.

La route de Beyrouth à Damas, la voie ferrée de Damas à M'zérib, le port, la ligne de Beyrouth à Damas, l'embranchement de Tripoli-Homs, les tramways libanais ont été concédés, construits et exploités *sans aucune subvention ou garantie.* Aussi, leurs débuts ont-ils été très difficiles, comme cela se produit toujours dans les pays où la création des voies de communication perfectionnées a pour objet de provoquer le développement de la production et des transactions commerciales.

Donc, le chemin de fer de Damas-M'zérib, la ligne de Beyrouth-Damas et les tramways libanais ont dû passer par l'épreuve de la liquidation judiciaire. Le port, les quais et entrepôts de Beyrouth, ainsi que l'embranchement Tripoli-Homs s'en sont tirés à meilleur compte, les premiers, grâce à la confiance de leurs bailleurs de fonds : le dernier, du fait que, en 1909, le mouvement commercial de la partie nord de la Syrie avait suivi la nouvelle route qui s'offrait à lui.

Cependant, les inévitables difficultés du début se sont plus ou moins rapidement muées en un acheminement vers une réelle prospérité. Nous pouvons donner comme exemple :

La Société de la route de Beyrouth à Damas qui, de 1872 à 1892, avait pu rembourser toutes ses obligations et distribuer à ses actions des dividendes variant de 45 à 80 francs ;

La Compagnie du Port de Beyrouth qui, en ces derniers temps, avait constitué une réserve de 720000 francs, remboursé par rachat anticipé 1 768 000 francs sur ses obligations en circulation et distribué annuellement 17 fr. 50 à chacune de ses actions, non sans avoir installé dans les entrepôts un système de manutention électrique qui a été cité comme un modèle du genre ;

La ligne de Beyrouth-Damas-M'zérib qui, tout en acquit-

tant l'intégralité de ses charges financières et ses dépenses d'exploitation, a donné en 1913 une participation bénéficiaire de 11 353 francs au gouvernement ottoman, de même que l'embranchement Tripoli pour une somme de 2 188 francs.

Quant à la ligne de Rayak-Alep, sur une garantie annuelle totale de 4500000 francs, elle a demandé au gouvernement : 2110000 francs en 1908, — 1314000 francs en 1912, — 1179000 francs en 1913 ; en tenant compte de l'augmentation des recettes, pendant le premier semestre de 1914, ce dernier exercice, si la paix avait été maintenue, se serait certainement soldé, comme pour la ligne Beyrouth-Damas-M'zérib par une ristourne plus ou moins importante au profit du gouvernement ottoman.

Si nous sommes entrés dans ces détails, c'est pour montrer que les œuvres françaises en Syrie ont exigé beaucoup d'efforts et une certaine patience de la part de leurs fondateurs. Sans doute le concours du gouvernement de Paris leur était acquis, mais c'était un concours sans audace qui laissait souvent le poids de l'entreprise aux initiatives privées. Il suffit en effet de se rappeler que la Société Damas-Hamah a construit 331 kilomètres garantis à 13 600 francs et 352 kilomètres sans garantie ni subvention, tandis que, sur les 3239 kilomètres concédés aux Allemands, 3180 étaient garantis à 15500 francs et 59 kilomètres seulement ne jouissaient pas de la garantie.

Pourtant, en 1914, les chemins de fer français en Syrie, après avoir triomphé de mille difficultés, étaient parvenus à asseoir suffisamment leur situation pour pouvoir envisager de nouveaux efforts.

Incontestablement ces œuvres ont enrichi la Syrie, en même temps qu'elles procuraient au gouvernement ottoman une augmentation de ses revenus douaniers (1).

---

(1) Ces revenus, à Beyrouth seulement, ont *décuplé* depuis la mise en exploitation du port.

En ces dernières années diverses sociétés françaises obtenaient la concession des ports de Tripoli, Caïffa et Jaffa.

Enfin, un consortium français, *La Société générale d'entreprise dans l'Empire ottoman,* consacrait d'importants capitaux à doter la Syrie de routes qui lui font défaut.

Rappelons encore que l'entreprise des *Eaux de Beyrouth* avait été concédée à un Français, que la *Compagnie du Gaz de Beyrouth* est aussi de création française.

D'autre part toutes les questions d'où peut dépendre l'avenir économique de la Syrie n'ont cessé de faire l'objet de l'attention des milieux français. C'est ainsi qu'avant la guerre la question de l'exploitation des phosphates d'Es-Salt, avait été examinée par le Laboratoire de la Société d'Agriculture qui constata la valeur exceptionnelle des échantillons parvenus à Paris. De même, l'exploitation des eaux de la mer Morte, pour l'extraction des sels de potasse, produit actuellement fourni par les usines de Stassfurt (Allemagne), avait été étudiée à fond, dès 1877, par trois ingénieurs des mines et des travaux publics français : MM. Peslin, Bruniquel et Félix Martin. Seules les difficultés de transport entre la mer Morte et Jaffa firent ajourner l'exécution de la concession qui avait été accordée pour une durée de vingt ans.

Toute cette activité française n'a cessé d'être violemment concurrencée notamment par les Allemands, que favorisaient les autorités turques. La plupart des chemins de fer allemands, ou germano-turcs, ont été achevés pendant la guerre dans un but aussi stratégique qu'économique. Le chemin de fer de Bagdad effleure à peine le nord du territoire syrien ; pourtant le tronçon de cette voie ferrée qui sort des Monts Amanus, après les avoir traversés par sept tunnels successifs, pour se diriger vers l'Euphrate, intéresse directement la Syrie, puisqu'il est raccordé avec les principales lignes du bassin du Nord et des plateaux. Ce sont encore les petites lignes allemandes, greffées sur la ligne principale : Erzinel-Alexandrette (favorisant grandement ce port dont une com-

pagnie de Francfort-sur-Main avait obtenu la concession), embranchement d'Aïntab, embranchement Mouslemye-Alep, qui met toute la région en relation directe avec Bagdad et Constantinople (1).

---

(1) Des critiques ont été formulées sur les Œuvres économiques de la France en Syrie, et principalement sur la conception, les études, l'exécution et l'exploitation du réseau ferré de la Société Damas-Hamah. Voici ces critiques et en regard la réponse de M. René Emond, administrateur délégué de la société intéressée, et éminente personnalité qui est la cheville ouvrière de presque toutes les œuvres économiques en Syrie et qui continue avec M. Louis Chenut à en assumer les responsabilités (insérée dans la *Notice historique* de 1918) :

1° *Conception du Réseau syrien.*

On aurait dû établir un projet d'ensemble, tenant compte de toutes les conditions topographiques et économiques du présent et de l'avenir.

Oui, si la divulgation d'un semblable projet n'avait pas dû avoir pour conséquence inéluctable le *non possumus* absolu du gouvernement ottoman, qui y aurait vu une mainmise, sans restriction, de la France sur la Syrie, et ce, à une époque où nous avions en face de nous, soit comme rivaux, soit comme adversaires, non seulement nos ennemis de toujours, mais encore nos meilleurs amis d'à présent. Inutile, pensons-nous, de préciser davantage ; un seul exemple suffira. Lorsqu'en 1893, notre éminent ambassadeur, M. Paul Cambon, obtint, pour notre Société, la concession de la voie ferrée Damas-Biredjik-Telek, le premier mot par lequel l'honorable grand vizir Djevad pacha répondit aux remerciements du représentant de la Société, fut celui-ci : *Cher Monsieur, la France veut nous prendre la Syrie.* Et son Altesse Djevad pacha était sincèrement francophile.

Il a donc fallu prendre des détours plus ou moins compliqués, pour arriver au but désiré.

2° *Les études ont été mal conçues. Les travaux ont été mal dirigés et surveillés.*

Nous nous bornerons à répondre que les études de la ligne Beyrouth-Damas-Hauran ont été contrôlées par M. Geoffroy, ingénieur en chef de la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, et que, pour l'exécution des travaux, l'ingénieur-conseil de la Société était M. Denis Pérouse, depuis directeur général des chemins de fer au ministère des Travaux publics. Auprès de qui donc la Société aurait-elle pu trouver des concours plus compétents et plus éclairés ?

Quant à l'exécution des travaux, elle a été confiée : pour la ligne Beyrouth-Damas à la société des Batignolles, pour les lignes Rayak-Alep et Homs-Tripoli, à la Régie générale des chemins de fer et travaux publics.

3° *Pourquoi avoir fait usage de la crémaillère ?*

Parce que, entre Beyrouth (altitude 0) et Damas (altitude 680 mètres) existaient deux chaînes de montagnes parallèles à la mer : le Liban (altitude au col 1525 mètres) et l'Anti-Liban (altitude 1405 mètres) séparées par la plaine de la Békaâ (altitude 900 mètres).

C. — Le Commerce général.

Ports et marchés de l'intérieur. — La valeur globale des échanges de la Syrie avec l'extérieur était estimée en 1910 à 500 millions environ. Les pays les plus intéressés à ce commerce étaient: au premier rang l'Angleterre, puis la France, et loin derrière elles l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne.

En ce qui concerne les importations, qui excèdent nettement les exportations, l'Angleterre est immédiatement suivie par l'Autriche-Hongrie ; viennent ensuite : la France, l'Italie, l'Allemagne, la Russie, les Indes, la Belgique, la Roumanie, la Bulgarie, etc. Pour l'exportation, l'ordre des clients de la Syrie est le suivant : l'Angleterre, la France, l'Autriche-Hongrie, l'Égypte, l'Italie, l'Allemagne, les États-Unis, la Russie, etc. La valeur totale des échanges de la France avec les trois principaux ports de Beyrouth, Alexandrette, Jaffa a été de 23 millions de francs pour l'année 1913 (un peu plus de 7 millions pour les importations et un peu plus de 15 millions pour les exportations) (1).

Les marchandises qui pénètrent en Syrie ou dans les

Avec un semblable profil, pour franchir le Liban sans crémaillère, il aurait fallu percer un tunnel d'au moins 7 kilomètres et, de ce fait, le coût de la ligne Beyrouth-Damas en aurait été augmenté de 24 000 000 francs, soit une dépense totale de 50 600 000 francs, au lieu de 26 600 000 francs, *toujours sans aucune subvention ni garantie.* Qui donc aurait supporté une pareille charge? sans compter que la modification du tracé, par suite du percement du tunnel, n'aurait plus permis de desservir une quantité de localités et de stations de villégiature, accrochées aux flancs du Liban.

4° *Les constructions et le matériel manquent de luxe.*

Toujours la même cause : La Société a construit *plus de la moitié* de son réseau, *sans aucune garantie ni subvention.* Il fallait être économe pour ne pas ruiner les capitaux français et encore ce n'a pas été sans difficultés.

Ah ! Si la Société avait bénéficié, comme le Bagdadbahn, d'une garantie annuelle de 15 500 francs sur la totalité de son réseau, elle aurait pu faire du luxe et éclipser complètement celui de plus ou moins bon goût qu'ont affiché les Allemands. Mais...

(1) D'après une note émanant de la Chambre de commerce de Marseille.

régions avoisinantes, par son intermédiaire, consistent surtout en cotonnades, soieries, produits pharmaceutiques, café, denrées alimentaires, bois de charpente et de menuiserie, fer, autres métaux, objets manufacturés (quincaillerie, articles de Paris, armes, bijouterie, horlogerie, machines, papeterie, verrerie, etc.). La Syrie exporte ses produits agricoles, et en général beaucoup plus de matières premières que d'objets fabriqués.

Les rapports commerciaux s'effectuent parfois directement entre les commerçants syriens et étrangers; mais dans la majorité des cas, ils ont lieu par l'intermédiaire d'un commissionnaire. La correspondance commerciale se fait généralement en français. L'article de Paris est très recherché, mais, s'ils ne veulent pas se laisser distancer, les commerçants français devront envoyer dans le pays des représentants nombreux et actifs. Il faudra encore se résoudre à fabriquer des articles à bon marché et à accorder des facilités de paiement et de longs délais [1] en même temps que les services maritimes entre Marseille et le Levant devront être assurés d'une façon plus fréquente et plus régulière.

*
* *

Le commerce extérieur de la Syrie s'effectue par les nombreux ports de la côte.

Séleflké (Séleucie), à l'extrême-nord, présente une rade sûre mais étroite, enfermée dans les parois abruptes du Taurus, sans autre débouché qu'une route en mauvais état vers l'est. Le trafic annuel y était, en 1913, d'environ 39 000 tonnes.

Mersina, bien abrité, n'a pas de fonds suffisants et les navires doivent amarrer à deux kilomètres du rivage, ce qui est un gros inconvénient pour le transbordement. Le mouvement de ce port s'est élevé pendant la décade 1900-1910 à

---

(1) *Correspondance d'Orient,* 15 janvier 1911. G. LIGONNIÈRE, *op. cit.*

un tonnage annuel moyen de 600000 tonnes, représentant 28 millions de francs.

A *Alexandrette,* au contraire, approchage et accostage sont aisés. Ce port est relié à Alep par le chemin de fer de Bagdad. Déjà en 1912, on y avait effectué d'importants travaux et creusé trois bassins destinés à recevoir les gros navires d'un fort tirant d'eau. Le mouvement du port pouvait être évalué en 1890 à 290328 tonneaux (1) représentant un transit d'une valeur de 67780045 francs. L'importation s'élevait à 43622070 francs (dont 22516230 francs de marchandises venant d'Angleterre, 7185440 francs de France, 6179975 francs de Turquie, 3805370 francs d'Autriche-Hongrie, etc.); elle consiste en produits manufacturés, cotonnades, droguerie, indigo, soieries, peaux et cuirs, etc. L'exportation s'élevait la même année à 24157975 francs (dont 8556590 francs de marchandises à destination de la Turquie, 4892450 francs pour l'Égypte, 4342445 francs pour la France), le reste étant expédié en Angleterre, en Italie, en Amérique, etc.

Dans la décade 1900-1910, le mouvement du port a atteint une moyenne annuelle de 526000 tonneaux, représentant 50 millions de francs (2).

Souayedieh, à l'embouchure de l'Oronte, peut constituer dans l'avenir la tête d'une voie ferrée vers Antioche. Son trafic est encore presque inexistant.

Le port de *Lataqiyeh,* comme le précédent, n'offre que

---

(1) Tous les chiffres relatifs au transit du port d'Alexandrette sont empruntés à M. Vital Cuinet, *op. cit.* M. Henry Richard, *op. cit.*, donne de son côté les chiffres suivants : transit total, 70 millions de francs; importations, 34 millions de francs; exportations, 36 millions de francs,

(2) Le mouvement commercial d'Alexandrette dépassait 96 millions en 1906; son fléchissement, qui semble démentir ce qu'on a dit de ce port, s'explique fort bien; les lignes de Rayak à Alep et de Homs à Tripoli, ouvertes en 1906 et 1911, ont drainé au profit de Beyrouth et de Tripoli le trafic des régions naturellement tributaires d'Alexandrette. L'ouverture en 1914 de l'embranchement de Toprah-Kaleh à Alexandrette, puis l'achèvement de la traversée de l'Amanus par la ligne de Bagdad vont amener l'essor définitif d'Alexandrette.

des perspectives secondaires ; toutefois mieux abrité, il est aussi plus actif. La valeur de son transit total, vers 1890, était évaluée à 9 497 134 francs, correspondant à un mouvement de 170 891 tonneaux. Parmi les marchandises importées (d'une valeur de 1 536 867 francs) citons des cuirs, des objets manufacturés, de la quincaillerie, du riz, du tumbeki, du vin et de l'alcool ; parmi les marchandises exportées (d'une valeur de 7 960 267), le coton, les éponges, les figues, l'huile d'olive, les œufs, le raisin, les oranges, les fruits, la réglisse, le savon, le tabac, la laine... (1)

Les chiffres ci-dessus n'ont été que faiblement dépassés dans la décade 1900-1910 (moyenne annuelle : 180 000 tonneaux).

Tripoli n'a pas de port à proprement parler, mais deux rades permettent de débarquer les marchandises et qui sont utilisées l'une ou l'autre suivant le vent. Grâce au chemin de fer qui le relie à la voie ferrée Alep-Rayak, il sert de débouché aux villes de Homs et de Hama, mais son importance commerciale est médiocre et les conditions de débarquement sont très défectueuses en hiver ; aussi Tripoli tend-il de plus en plus à céder du terrain devant la concurrence de Beyrouth et d'Alexandrette. M. Henry Richard (2) évalue à 5 millions de francs la valeur de son transit total ; ce chiffre est bien au-dessous de la réalité. Tripoli pendant la période décennale 1900-1910 a présenté un tonnage maritime moyen de 637 000 tonnes, pour une valeur de 38 millions de francs. A l'époque des travaux de M. Vital Cuinet (3) les chiffres étaient les suivants : Mouvement du port, 429 723 tonneaux. Valeur du transit total, 30 597 826 francs. Importations, 11 999 019 francs (fils de coton, produits manufacturés surtout, et aussi café, drap, fer et acier,

(1) Tous ces chiffres sont donnés par M. Vital Cuinet, *op. cit.* M, Henry Richard n'évalue pas à plus de 5 millions le commerce total qui s'effectue par le port de Lataqiyeh.

(2) M. Henry Richard, *op. cit.*

(3) 1890-92.

houille, indigo, peaux de buffles, pétrole, café, riz, sel, soie, sucre, tumbeki, tissus, verrerie, etc...). Beaucoup de ces produits ne sont pas importés directement mais par l'intermédiaire de Beyrouth. Exportations : 18 598 807 francs (blé, orge, laine, savon, soie grège, tissus, bœufs, moutons, chèvres, et, en moins grande quantité, autres céréales, beurre fondu, citrons, oranges, figues, et autres fruits, raisin, fèves, huile d'olive, oignons, pois chiches, pommes de terre, réglisse, éponges, chevaux, etc...).

Le port de *Beyrouth*, exploité par une société à capitaux français, est le grand centre économique de la Syrie ; il commande les échanges de tout le pays, notamment de Damas, de Homs, de Hama, et d'Alep. Il possède un bassin de 23 hectares avec des fonds de 8 mètres sur les deux tiers de son étendue (1). Durant les années qui précédèrent la guerre, son activité n'a cessé de s'accroître ; pourtant, les chiffres donnés par M. Vital Cuinet (mouvement du port : 740 551 tonneaux, valeur du transit total : 87 749 600 francs, importations : 42 693 100 francs) (2) ne correspondent pas à ceux de 284 000 tonnes fournis par MM. le Dr C. et Paul Rœderer, ni à ceux de 66 millions de francs (3) pour la valeur de ce transit (donc 46 millions pour les importations et 20 millions pour les exportations) (4) fournis par M. Henry Richard. La décade 1900-1910 a offert un mouvement maritime annuel de 1 392 000 tonnes, pour 132 millions de francs.

Beyrouth importe de France, d'Égypte, de Turquie, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie et d'ailleurs, des bois de construction et de chauffage, du pétrole, des couleurs et vernis, des produits chimiques et pharmaceutiques, de la quincaillerie, des tissus, de la bougie, du café, du sucre, du riz, et, en moindre quantité, des articles de Paris, de la parfumerie, des lainages, des soieries, des vers à soie,

(1) M. Vital Cuinet, *op. cit.*
(2) Maurice Honoré, *op. cit.*
(3) Dr C. et Paul Rœderer, *op. cit.*
(4) Henry Richard, *op. cit.*

du coton filé, de la sellerie, de l'horlogerie, de la mercerie, des miroirs, du papier, des tuiles, des carreaux, de la faïence, du fer, de l'étain, du cuivre, du plomb, des peaux, notamment des peaux de buffles, du cuir, des tarbouches, du marbre, de l'indigo, de la cochenille, du charbon, des conserves alimentaires, du vin, du poivre, etc... Beyrouth expédie vers la France, l'Angleterre, la Turquie, la Grèce, la Russie, l'Autriche-Hongrie, et d'autres pays, de la soie grège ou en cocons, de la laine lavée, de la scammonée, de la réglisse, de l'huile d'olive, des fruits frais, des ovidés, des chevaux, des mulets, des chèvres, et aussi de petites quantités de blé, d'orge, de sésame, et d'autres céréales, des citrons, des oranges, des figues, du raisin sec, du bitume, des éponges, des os, des peaux, du savon, etc...

En dehors de son port, Beyrouth possède un commerce local actif, et les différents genres de négoce y sont, comme dans la plupart des villes syriennes, assez nettement spécialisés. Beyrouth est un grand marché de tissus et entretient, pour cette catégorie de marchandises, d'importantes relations avec l'Angleterre. On y vend surtout du drap, du coton, des matériaux de construction et des produits coloniaux.

Le port de *Saïda* (Sidon), dont le mouvement peut être évalué à 48 000 tonneaux(1) et le transit à 5 millions de francs (2), est surtout tributaire de Beyrouth. Le port phénicien a subi une importante dénivellation qui explique en partie sa décadence. De même le port de *Sour* (Tyr) ne compte plus. Tous ces emporiums de l'antiquité, « Tyr, Sidon, aussi bien que Byblos, Arad et les autres, n'étaient en réalité que des havres convenant tout au plus aux navires du temps, c'est-à-dire à de très modestes voiliers (3) ».

---

(1) D'après M. Vital CUINET, *op. cit.*
(2) D'après M. Henry RICHARD, *op. cit.*
(3) Maurice HONORÉ, *op. cit.*

Akka ou *Saint-Jean-d'Acre*, qui n'est plus qu'une crique ensablée, avait pourtant avant la guerre un mouvement maritime de 58766 tonneaux, mais constitué surtout par les navires portant des pèlerins.

En face d'Akka, *Caïffa*, très abrité par le Carmel, est un excellent port, dont le progrès au cours de ces dernières années était très marqué. Il assure les échanges commerciaux de la Galilée et d'une partie du Hauran depuis l'ouverture des différents embranchements du chemin de fer du Hedjaz. Des travaux y ont été effectués peu de temps avant la guerre, et en sept ans le chiffre de son transit a triplé ; on peut l'évaluer actuellement à 20 millions de francs [1]. Le mouvement du port était chiffré par M. Vital Cuinet à 110626 tonnes [2] il y a environ 25 ans ; il a atteint en 1910 plus de 600000 tonnes.

Le port de *Jaffa* est le débouché de Jérusalem, de Naplouse et de toute la Palestine. M. Vital Cuinet fournit sur son transit les renseignements suivants : mouvements du port : 554231 tonneaux; valeur totale des échanges : 18827400 francs, dont 7815000 francs d'importation et 11012400 francs à l'exportation [3]. Les chiffres de M. Henry Richard sont sensiblement plus élevés ; valeur totale des échanges : 32 millions de francs dont 25 millions à l'importation et 17 millions à l'exportation [4]. Ces données sont encore inférieures à la réalité : le mouvement maritime atteignait avant la guerre 1263000 tonnes pour une valeur de 41 millions de francs ; en fait, il faut donc multiplier par trois environ les chiffres détaillés du transit tels que les donne M. Vital Cuinet pour l'année 1890. A ce moment par Caïffa pénétraient en Syrie des cotonnades en grande quantité et aussi du drap, des soieries, des lainages, du bois, du fer, du pétrole, de la quincaillerie, du tabac et du tumbeki, des légumes, du riz, des salaisons, des poissons

---

(1), (4) D'après M. Henry Richard, *op. cit.*
(2), (3) D'après M. Vital Cuinet, *op. cit.*

salés ou séchés, du café, du vin, du sucre, etc. Caïffa envoie à l'étranger de l'orge, du sésame, des oranges, du savon, et aussi d'autres céréales, des fèves, des légumes, des fruits (citrons et pastèques), du raisin, du vin, de l'huile d'olive, des œufs, de la volaille, des objets de piété, du cuir, etc... ;

Gaza est un port secondaire presque entièrement ensablé, dont le transit représente une valeur de 8 millions pour un mouvement maritime de 18 000 tonnes. On y importe des produits manufacturés, du sucre, du café, du pétrole, etc... ; on en exporte du blé, de l'orge, du millet, du sésame, de la coloquinte, etc...

Enfin le petit port d'*Anamour*, sans avenir, offre un tonnage maritime encore plus médiocre.

A ces différents ports échelonnés le long de la côte de la Méditerranée, correspondent les villes de l'intérieur, Alep, Hama, Homs, Damas, Jérusalem.

Hama et *Homs* sont plutôt des centres industriels de filature et de tissage que des foyers commerciaux.

Jérusalem n'est pas non plus un centre important à l'heure actuelle ; mais ses débouchés considérables lui promettent un bel avenir. Elle entretient des relations courantes avec le port de Jaffa auquel elle est reliée par voie ferrée ; cependant divers produits, notamment les tissus, lui parviennent par l'intermédiaire de Beyrouth.

Les principaux marchés de l'intérieur sont Alep et Damas.

Alep a une importance considérable au point de vue commercial et son avenir s'annonce sous le jour le plus favorable. Les commissionnaires européens ou syriens qui veulent faire du commerce, non seulement avec le vilayet, mais avec toute l'Asie Mineure moyenne, avec le Haut-Euphrate et le Haut-Tigre, avec des villes comme Diarbékir et Mossoul, se fixent à Alep et ont des représentants ou des correspondants dans toutes les villes de l'hinterland. Le port d'Alexandrette et celui de Beyrouth alimentent la place

qui centralise toutes les importations des régions qui viennent d'être énumérées Les principaux commerces de détail exercés à Alep et dans les cités qui en dépendent économiquement, concernent les articles de fer, les tissus de coton, le drap, la confection, les cuirs, la quincaillerie de luxe (lampes, faïence, verreries, etc...), la serrurerie et la ferronnerie, etc... On y importe du drap et d'autres étoffes (cretonne, indienne, etc...), du fer, du cuivre, de l'étain, de la quincaillerie, de la verrerie, de la verroterie, de la houille, des bougies, du pétrole, du café, de l'alcool, du sucre, du riz, etc... On exporte d'Alep et son vilayet, ou par leur intermédiaire, des peaux, de la laine, des étoffes (en soie, en coton, lamées d'or et d'argent, en laine, en poil de chameau, mousselines, broderies, etc...), des céréales, des graines oléagineuses, des olives, des pistaches, des noix, du raisin sec, de la réglisse, des fruits variés et des sucreries.

Les chemins de fer ont donné à *Damas* un regain d'activité que son éloignement de la mer lui avait fait perdre. Caïffa et Beyrouth rivalisent pour envoyer à l'ancienne capitale des Omeyyades tout ce dont elle peut avoir besoin. Beyrouth l'emporte de beaucoup sur sa rivale, et tous les produits manufacturés, les tissus, les objets de luxe, parviennent à Damas par son intermédiaire. La petite clientèle est particulièrement nombreuse et le commerce peu spécialisé ; on ne cite guère, parmi les maisons limitant leur action à des branches nettement déterminées, que les magasins de tissus, de métaux, de matériaux de construction et d'armes. On importe à Damas et dans tout son vilayet pour 55 413 600 francs de marchandises consistant principalement en coton filé, cochenille, cuir et peaux, métaux, pétrole, sel, riz, sucre, café, fruits confits, oranges, tumbeki, moutons ; à cela, il faut ajouter du drap, de la papeterie, du marbre, des tuiles, des planches, du savon, de l'huile, des tarbouches, des spiritueux, etc... On exporte pour 282 794 800 francs de céréales, farines, fruits, légumes,

beurre, confection, peaux de chèvres, de bœufs, de vaches, de buffles, d'ânes, de chèvres et de moutons ; et aussi, en moins grande quantité, du coton, de la laine, de la garance, de l'amidon, des cordes, de l'anis, des noyaux d'abricots, du sumac, etc...

D. — Les Poids et mesures.

En Syrie, comme dans toutes les provinces qui constituaient l'Empire ottoman avant son effondrement en 1918, le système métrique décimal, — ayant pour unités fondamentales le mètre, le litre et le gramme, — était admis officiellement dans les domaines et les administrations gouvernementales, depuis le 1er mars 1870. Mais l'usage des anciens poids et mesures ci-dessous était facultatif dans les relations commerciales et entre particuliers.

Poids. — L'unité de poids est le drachme (*dirhem*) qui vaut $3^{gr},2$.

Dirhem (drachme) = $3^{gr},2$.
Okkiyé = 66 dirhem 2/3 (213 grammes).
Okka (ocque) = 6 okkiyé ou 400 dirhem ($1^{kgr},283$).
Ratl = 2 okka ($2^{kgr},56$).
Kantar (quintal) = 44 okka ($56^{kgr},450$).
Le dirhem comprend 16 kirat (karats).

Mesures de capacité. — L'unité de capacité est le *moud* qui vaut 18 litres.

La Roub'iyé = 1/4 moud.
Le Kêlé = 2 moud.
Les liquides se vendent généralement au poids, en Syrie.

Mesures de longueur et de superficie. — L'unité de longueur est le *drâ'* (aune) qui vaut $0^{m},6775$. L'unité de superficie est le *drâ'* carré qui vaut 4 590 centimètres carrés.

Le *Féddan* = 1600 drâ' carrés (734 mètres carrés).

Par un décret de mars 1882, les poids et mesures de

l'Empire ottoman ont été assimilés au système métrique français, mais en conservant les anciennes dénominations, ce qui causait les plus grandes confusions. L'*ocque*, égal au kilogramme; le *kantar* à 100 kilogrammes.

E. — Tableau des monnaies turques frappées par l'atelier monétaire de Constantinople en usage en Syrie.

Le tableau ci-dessous donne la valeur sagh *et* chorouk *(officielle et courante) des monnaies en usage dans les principales villes de la Syrie.*

DÉNOMINATION	DIAMÈTRE	POIDS — DROIT	POIDS — TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.	TITRE — DROIT	TITRE — TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.	VALEUR au PAIR
	mm.	gr.				fr. c.
Or						
500 piastres =						
5 livres = 1						
bourse. . .	35	36 082				113 92
250 piastres. .	27 2	18 041	2	916 2/3 pour 1 000	2	56 96
100 piastres. .	22 5	7 216				
50 piastres. .	18	3 608				22 78
25 piastres. .	14 75	1 804				11 39
Argent						
20 piastres =						
1 medjidieh.	37	24 55				4 44
10 piastres. .	27 25	12 027				2 22
5 piastres. .	24	6 013	3	830 pour 1 000	3	1 11
2 piastres. .	18 75	2 405				0 44
1 piastre = 40						0 22
paras. . .	15	1 202				0 11
1/2 piastre. .	13 75	0 601				
Cuivre ou bronze						
40 paras = 1						
piastre. . .		21 386				nominale 0 22
20 paras. . .		10 693		Cuivre pur ou bronze à 95 pour 100 de cuivre.		0 11
10 paras. . .		5 347				0 05
5 paras. . .		2 673				0 02
1 para. . .		0 534				0 005

Nous n'insisterons pas davantage sur le rôle que joue le commerce en Syrie, sur celui qu'il peut jouer. Toute la vie économique du pays est fonction de son agriculture. Avec une agriculture développée, de bonnes routes, un réseau ferré bien ordonné, la Syrie est destinée à une prospérité qui rappellera les grandes époques de l'antiquité.



ANNEXE

Les travaux publics en Syrie (1).

I. *Routes et pistes.* — Nous avons été frappés de l'inégale répartition des routes entre les différentes parties du territoire de la Syrie dite « intégrale », comprenant la Palestine et la Cilicie. Assez rares au centre et au Sud, les routes sont presque inexistantes dans la région Nord (Alep et Cilicie). Pourtant, à peu près partout la traction par voiture tend à remplacer le portage à dos de chameau ou de mulet. Les attelages à bœufs ou à buffles (nous avons particulièrement admiré les superbes buffles de Cilicie) ont besoin de routes, ou tout au moins de pistes. La route est non seulement un moyen de transport pour les hommes et les denrées, un précieux affluent pour la voie ferrée, mais elle est aussi, en pays d'Orient, un élément de sécurité, un moyen d'action politique et militaire. Elle pourrait même, grâce à la traction automobile, permettre des transports rapides en l'absence du rail.

Le pouvoir ottoman ne s'était occupé des routes, même entre Beyrouth et Damas, c'est-à-dire entre les deux plus grandes villes de ce pays, que pressé par l'influence européenne et surtout française. Au début même de cette entreprise, les chameliers, dérangés dans leurs habitudes séculaires, avaient failli la faire sombrer. Et, dès que la route fut rendue à l'administration turque, après la mise en exploitation du chemin de fer, le grand vice oriental, c'est-à-dire l'insuffisance, sinon l'absence d'entretien, eut tôt fait de ruiner cette admirable création du génie français.

Telle que nous l'avons vue en 1919, elle ne pouvait permettre le passage des autos militaires qu'à force de raccommodages, où la terre végétale tenait, hélas ! la place d'un empierrement solide

---

(1) Extrait d'un rapport de M. Duchâtel, chargé de mission en Syrie (été 1919) par le *Comité de l'Orient* et le *Comité Central Syrien.*



LE VIEUX JEFFA (Palestine)

— du moins jusqu'à la prochaine tempête — et une réfection d'ensemble s'imposait visiblement.

Dans la Palestine (zone Sud), nous avons trouvé d'assez bonnes routes (Jérusalem à Jéricho, Caïffa à Nazareth), mais en nombre insuffisant et présentant des lacunes où le défaut d'entretien est tel que le voiturier préfère *passer à travers champs.* D'un bout à l'autre de la Syrie, on constate que le matériel nécessaire à la mise en état fait presque complètement défaut, et surtout les *rouleaux compresseurs.* On se borne généralement à des réparations de fortune.

La région libanaise est relativement en avance, grâce au gouvernement autonome dont elle jouit, sur la plupart des autres régions syriennes, au point de vue des routes. Toutefois, c'est encore loin de la perfection ; les ponts seraient presque tous dangereux, ou fâcheusement placés perpendiculairement aux torrents et à angle droit avec l'axe général de la route, l'entretien serait fait avec des matériaux manquant de solidité.

En somme, pour le Centre et le Sud de la Syrie : voirie mauvaise là où elle existe. En outre, détériorations graves résultant de la guerre et réparations illusoires.

Dans la région Nord, ce qui semble avoir le plus retardé le développement des routes, dans les dernières années précédant la guerre, c'est la lutte organisée par les Allemands, soutenus par les Turcs, contre les entreprises françaises. Nos compatriotes, en possession de concessions régulières, se sont vu d'abord contester leurs plans d'exécution, retarder leurs travaux par l'ingérence abusive des contrôleurs turcs, puis enfin brutalement remplacer par leurs concurrents germaniques. Sans cela la région d'Alep à Alexandrette et à Adana aurait été déjà couverte de routes françaises. Toute autre l'avons-nous trouvée, et la mission a dû trop souvent constater l'absence de voies normales de communication, la difficulté de passer les rivières (surtout en Cilicie) où les fleuves ont creusé, en général, des lits profonds dans un limon durci en été, vaseux après les pluies, et parsemé de *bras morts* et de marécages.

Arrêtée dans ses projets par les lenteurs de la procédure en indemnité qu'elle poursuivait à Constantinople, la Société française d'Entreprises vient seulement de traiter avec l'administration française de la zone Nord pour un contrat d'entretien. Mais ce qu'il y a à entretenir n'est que peu de chose auprès de ce qu'il y a à construire.

II. *Chemins de fer.* — Il y avait, avant la guerre, sur le ter-

ritoire de la Syrie « intégrale », trois catégories de réseaux :

1° Réseau concédé à des Français ;
2° Réseau concédé à des Allemands ;
3° Réseau d'État (ligne du Hedjaz).

Le premier réseau semble devoir seul survivre à la guerre. Les deux autres réseaux doivent, à notre avis, revenir à l'État Syrien. Comme il est peu probable que cet État, à ses débuts surtout, désire assumer l'exploitation directe de ce réseau, il semble naturel d'envisager un accord possible avec les exploitants français des concessions existantes pour leur confier également, dans des conditions à déterminer, le fermage du réseau d'État.

Dans quel état avons-nous trouvé le système ferré syrien?

En ce qui concerne le réseau français Damas-Hamah et prolongements, d'abord deux lignes détruites : Tripoli-Homs et Damas-Mzérib ; une ligne dont les gares ont été incendiées pendant la retraite germano-turque (celle de Homs à Alep) ; enfin un matériel en partie disparu, réquisitionné, pillé, usé ou surmené. Bref, une note dont les termes paraissent modérés (sauf vérification de détail par les techniciens), évalue les indemnités ainsi qu'il suit :

Magasin central. . . .	10 287 000	francs.
Trafic et mouvement. . .	1 066 080	—
Traction.	16 728 540	—
Voie.	23 803 850	—
Total. . .	51 885 470	francs.

(Sans préjudice des majorations résultant de la situation actuelle de la métallurgie et de la main-d'œuvre.)

La situation du Jaffa-Jérusalem est plus lamentable encore. La mission a pu s'en assurer de visu, pendant son séjour en Palestine (les trois premières semaines de juin 1919). La note ci-dessous paraît résumer fort exactement la situation :

Tout au début de la mainmise des Turcs sur l'entreprise, ceux-ci commencèrent à supprimer les rails entre Jaffa et Lydda, soit 20 kilomètres de voie. Puis, par suite du croisement de leur ligne de pénétration vers l'Égypte avec la nôtre, ils élargirent les 67 kilomètres de voie qui restaient entre Lydda et Jérusalem et les mirent à l'écartement de $1^{m},05$, égal à l'écartement du chemin de fer du Hedjaz et du D. H. P., ce qui permit à leur maté-

riel de circuler partout et d'éviter les transbordements. Notre matériel roulant fut modifié en conséquence. Celui qui ne put être emmené au moment de la retraite de 1917 fut détruit, y compris toutes les machines-outils de l'atelier et les ponts de la ligne.

Quand les Anglais prirent possession de la ligne en 1917, par suite du croisement sur notre ligne de leur grande voie Kantara-Caïffa construite à largeur normale, ils la transformèrent à leur tour en voie large à l'écartement de $1^{m},44$. Ils changèrent l'emplacement des gares suivant les besoins stratégiques, et ne s'occupèrent point des agglomérations habitées.

Sur la section Jaffa-Lydda ils posèrent une voie de $0^{m},75$ qu'ils firent aboutir au port.

Actuellement de l'entreprise florissante de 1914, il subsiste l'infrastructure, le ballast et des ponts de fortune. La voie, comprenant les rails et les traverses, a disparu ; il n'y a plus même de ballast entre Jaffa et Lydda, des rails de $0^{m},75$ sont sur la plateforme, avec un peu de cailloutis seulement ; les gares sont délabrées et abandonnées ; les plaques tournantes, ponts-bascules et autres ont disparu ; les ateliers n'existent plus et ce qui subsiste du matériel roulant est au service de la ligne du Hedjaz (la plus grande partie de ce matériel a été envoyée entre Caïffa et Deraa, sur les lignes à $1^{m},05$, où il est encore utilisable).

Bien que nous ne possédions pas le détail de l'évaluation de la compagnie, la simple lecture de la note précédente établit que l'indemnité demandée ne peut être sensiblement inférieure au prix total d'une ligne ainsi démolie, coupée en morceaux et démunie de son matériel.

Mais ici, de même que pour les lignes détruites de Damas à Mzérib et de Tripoli à Homs, se pose une question distincte de celle de l'indemnité — qui est hors de cause — mais étroitement liée à elle pour tout esprit soucieux de l'avenir de ce pays, c'est la question du *remploi* de cette indemnité, en d'autres termes celle de la reconstitution du réseau syrien après la guerre.

Par exemple : la ligne Damas-Mzérib se plaignait à juste titre de la concurrence de la voie parallèle de Damas à Deraa. Celle-ci seule subsiste et elle doit revenir à l'État syrien. Au lieu de reconstruire l'autre ligne, ne paraît-il pas plus économique et plus équitable à la fois de « donner en payement » la ligne actuelle à la compagnie concessionnaire du Damas-Mzérib ?

Autre exemple : certaines des modifications subies par le

Jaffa-Jérusalem, sa transformation partielle en voie large, sont liées à la création de la ligne militaire de raccordement avec l'Egypte, création qui est destinée à durer (sauf règlement des frais de construction avec l'autorité britannique). L'État syrien (si toutefois on le suppose chargé d'administrer la Palestine) aura donc, à un certain moment, la disposition d'une ligne entièrement nouvelle, dont les conditions d'exploitation par une compagnie ne peuvent être fixées que par un contrat nouveau. D'ailleurs même les lignes anciennes (ou anciennement concédées et non encore construites) réclament également de nouvelles conventions, car tout est changé, en Syrie comme en France, dans les conditions d'exploitation, d'entretien et de construction des voies ferrées.

Enfin les anciennes lignes françaises des deux compagnies existantes ont un réseau sensiblement inférieur à la moitié du réseau total constitué par l'apport des lignes allemandes du Nord, turques ou anglo-égyptiennes du Sud ; au lieu de constituer deux *tronçons isolés*, les lignes françaises vont se trouver partie intégrante d'un réseau fait de pièces et de morceaux hétéroclites et mal soudés ensemble, mais constituant déjà l'embryon d'un réseau unique relié à ceux des pays voisins. Il est clair que la valeur de ces lignes s'en trouve sensiblement modifiée. Il en résulte aussi que certaines sections de l'ancien réseau, conçues et exécutées pour s'adapter à des conditions économiques et politiques toutes différentes, ont besoin d'être revisées et mises en harmonie avec les nécessités nouvelles.

Autre raison de procéder à de nouvelles conventions : *l'électrification du réseau.* La hausse du charbon depuis la guerre et le développement de l'industrie électrique ont accéléré un mouvement déjà ancien en faveur de ce nouveau mode de traction. S'il est devenu nécessaire en France, où, selon M. le ministre Claveille, « c'est un véritable anachronisme d'employer la traction à vapeur sur les lignes de montagne », que ne dirait-on pas au Liban, où le combustible minéral est beaucoup plus cher qu'en France ?

L'électrification n'est pas seulement en pays de montagne une source d'économies. C'est aussi le moyen d'étudier et de construire des voies nouvelles comportant des pentes et des courbes inusitées jusqu'ici.

Peut-être, en électrifiant les lignes du Liban, parviendra-t-on à résoudre la question toujours pendante et toujours épineuse de la transformation de la ligne de Beyrouth à Damas en une voie normale accessible aux wagons venant de Constantinople ou

du Caire, sans fâcheux transbordements et ce, à la grande satisfaction des populations intéressées Sans doute aussi, en partant du grand port a construire sur le golfe d'Alexandrette, trouvera-t-on, dans l'électrification, le moyen d'escalader les pentes du plateau arménien pour amener, en droiture, a la Méditerranée, les produits du Caucase et de la Caspienne?

Le nombre des questions nouvelles à traiter dans les futures conventions entre les compagnies françaises et le futur État syrien est tel que l'on serait tenté de conseiller aux futurs négociateurs de ces conventions, pour mieux déterminer les droits et les intérêts des diverses parties en cause, de procéder d'abord a l'évaluation des *droits existants* d'un commun accord avec les compagnies, et ensuite, ayant ainsi liquidé le passé, de procéder a un regroupement général des lignes, dans des conditions nouvelles et moyennant un cahier des charges nouveau

L'une des plus hautes autorités en matière de chemins de fer syriens, consultée par nous au cours de la mission, admet en ces termes non seulement la possibilité, mais la tres grande utilité, d'un « regroupement »

« Dans l'éventualité de l'établissement d'un régime autonome pour une Syrie plus ou moins étendue, un *regroupement* des lignes de chemin de fer comprises dans les nouvelles frontieres paraîtrait devoir s'imposer dans l'intérêt même du bon fonctionnement d'un service public qui touche, au premier chef, a la richesse des régions desservies

« D'une maniere genérale, il est certain que la concentration, dans les mêmes mains, de la direction de toutes les lignes de chemins de fer intérieures d'un pays crée, dans l'exploitation, une unite de vues favorable au public et au service Les intérêts particuliers et contradictoires que peuvent avoir différents réseaux placés sous des directions distinctes et auxquels chacune s'efforce de donner la priorité au détriment des autres, disparaissent devant une conception unique et générale des nécessités à satisfaire

« Sans préjuger de ce que pourront être les limites futures de la nouvelle Syrie, il semble tout d'abord que l'exploitation de toutes les sections du chemin de fer de Bagdad, y compris les embranchements vers Mersina et Alexandrette, etablies dans ces limites encore indéterminées, devrait être sous la même direction que le chemin de fer D H P »

Ports — La situation du port de Beyrouth dans l'été de 1919 était des plus défectueuses des bâtiments de guerre turcs

y étaient coulés depuis la guerre italienne, et gênaient sérieusement la manœuvre ; en outre l'encombrement des quais et de la douane témoignait de l'insuffisance du port actuel, malgré le petit nombre de paquebots et surtout de steamers français desservant la ligne de Marseille.

Le commerce égyptien, déjà favorisé par la voie ferrée d'El-Kantara à Ramleh, l'était aussi par la navigation de bâtiments anglais ou égyptiens (ligne Khédivié). Mais une bonne partie de ce trafic maritime passait par Caïffa, en sorte que Beyrouth, base principale de l'influence française au Levant, était doublement menacée dans sa suprématie commerciale.

La mission a profité du séjour à Beyrouth pour prendre connaissance des plans d'extension du port, et les confronter sur place avec d'autres projets d'initiative privée. Les plans faits avant la guerre et qui alors paraissaient être à la hauteur des besoins, devront sans doute être remaniés si l'on veut tenir compte des nouvelles possibilités d'extension de la ville et de son trafic avec son hinterland, si l'on veut surtout lui permettre de soutenir la concurrence avec les grands établissements qu'il sera difficile de refuser au port du Sud, admirablement placé pour servir d'exutoire à la Palestine, c'est-à-dire Caïffa. Le meilleur projet de port à Beyrouth sera donc, à notre humble avis, celui qui tout en donnant le plus d'espace possible à la navigation laissera, au Sud du port, le plus de place aux installations modernes de docks et entrepôts, élévateurs à grains, magasins généraux, dépôts frigorifiques, abattoirs, etc.

Certains projets comportent non seulement le comblement d'une zone assez étendue au Sud du port, afin de donner ainsi la place nécessaire *aux services commerciaux du port*, mais aussi le dérasement d'une partie d'un quartier réputé insalubre où se trouvent les abattoirs actuels. Cela permettrait de constituer au Nord-Est de Beyrouth tout un grand quartier industriel. Sans pouvoir nous prononcer à ce sujet, nous devons déclarer que nous avons été séduits par l'ampleur de ce projet, développé devant nous par un colonel du génie chargé du service de l'intendance et au courant, par ses fonctions mêmes, des besoins commerciaux du pays.

A Caïffa, nous avons été frappés de l'activité naissante du port, et plus encore du développement que permet son admirable situation. Le développement de la culture que l'on doit prévoir (notamment pour les céréales et pour les fruits) dans les riches plaines de Saron, d'Esdrelon, dans le Hauran et ailleurs, sera tel que deux débouchés ne seront pas de trop. On a déjà vu en

France que de nouveaux ports ne nuisaient pas à des ports anciens, et même qu'il résultait d'une activité commerciale nouvelle, dans une région donnée, un surcroît d'activité pour tous. Il en sera de même pour le développement parallèle de Beyrouth et Caïffa, et il serait vraiment regrettable que seules des initiatives anglaises fussent encouragées à s'occuper du port nouveau de Caïffa.

Région Nord. — Nous avouons ici notre embarras, que nous croyons partagé par la plupart de nos collègues de la mission de Syrie, au point de vue de la conclusion à donner pour les travaux d'avenir. Le seul point qui est hors de doute, après avoir séjourné un mois et demi dans ces riches provinces du Nord, c'est qu'un grand port, véritablement moderne et bien outillé, est à prévoir, là où il n'y a guère que des rades foraines (Mersina-Alexandrette-Soueydié). Nous sommes, personnellement, partisan convaincu de la nécessité d'y faire aboutir, non seulement une grande ligne allant vers l'Euphrate, mais aussi un grand *Transarménien* allant jusqu'à Bakou. Enfin il y faudra prévoir un appui pour une flotte de guerre.

L'examen de la carte semblerait indiquer la possibilité de creuser le port en question à Ayas, en Cilicie, et tel paraît être le projet favori de l'homme éminent qui administre en chef ce beau pays. Mais la marine y fait de graves objections, et il semble bien que la profondeur manque.

Enfin il y a Alexandrette, dont les avantages sont toutefois balancés par le fait qu'il y faudra tout conquérir sur la mer, car la montagne y plonge à pic dans la Méditerranée, et que la protection vers le Nord est incertaine en même temps que les relations difficiles avec l'intérieur.

La *marine* actuelle de Soueydié n'a rien d'un port moderne et il semble bien que ce soit le dernier des points auxquels les ingénieurs aient pensé. Mais, s'il était possible, comme le conseille un de nos collègues, de creuser le port à l'intérieur des terres, de le relier par eau à Antioche (et à notre avis, à Alep et d'Alep à l'Euphrate), un grand avenir lui serait assurément réservé. Reste Mersina, dont la rade est foraine, mais qui rend des services appréciés à la région d'Adana. Étant donné sa situation à l'extrémité Nord-Ouest du pays, il semble difficile de lui refuser le moyen de remplir les fonctions d'un port régional, tout en maintenant que le grand port doit plutôt être placé de manière à desservir le grand entrepôt d'Alep, la grande ville du Nord, et la ligne future de l'Arménie.



CHAPITRE VIII

LES ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ASSISTANCE EN SYRIE (1)

A partir de 1860, la culture française qui, de tout temps, a occupé en Syrie une place considérable, l'emporta nettement sur les cultures italienne et anglo-américaine qui demeurent pourtant encore ses principales rivales, courtoises mais actives. Le français est main-

---

(1) Consulter :

Annuaire de l'Alliance Israélite, 1912 ; Ch. Guérin, *Notes sur la Syrie* ; Maurice Pernot, *Rapport sur un voyage d'études à Constantinople, en Égypte et en Turquie d'Asie*, Paris, 1913 ; *Petites relations d'Orient*, fasc. sept.-oct. 1913 ; *La Palestine et les problèmes actuels* (*Revue pratique d'apologétique*, Paris, 1918)

Congrès français de la Syrie (janvier, 1919) : Fasc. III, Section de l'enseignement : B. Arion, *Le fonctionnement de l'école de Beyrouth* ; P. Huvelin, *Observations sur l'enseignement secondaire et primaire en Syrie* ; R. P. Brémond, S. J., *Le collège Saint-Joseph de Beyrouth* ; R. P. Roux, des Lazaristes, *Les œuvres d'enseignement en Syrie* ; R. P. Dides, S. J., *Les écoles primaires françaises de campagne en Syrie ou écoles de pénétration* ; T. C. F. Justinus, *Les œuvres scolaires de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes en Syrie* ; T. C. F. Amphilogue, *Les établissements secondaires des Petits-Frères de Marie en Syrie* ; R. P. Dom Bernard Etcheverry, *Le séminaire syrien des Bénédictins à Jérusalem* ; R. P. Federlin, supérieur des P. P. Blancs, *Le séminaire oriental de Sainte-Anne de Jérusalem* ; R. P. de Chaumontel, *Les œuvres des religieuses de N.-D de Sion en Terre Sainte* ; R. P. Jérome, de Lyon O. M. C., *L'action des missionnaires capucins pour l'influence française en Syrie* ; R. M. Célina de Bonffo, *Les œuvres scolaires et hospitalières des religieuses de Saint-Joseph de l'apparition en Palestine et en Syrie* ; ***, *Les œuvres des sœurs de la charité de Besançon en Syrie et au Liban* ; ***, *Les œuvres*

tenant, après l'arabe, la langue favorite des Syriens ; presque tous les intellectuels et beaucoup de commerçants le parlent couramment. A côté des écoles entretenues par chaque communauté (maronite, grecque catholique, syrienne catholique, arménienne catholique, grecque orthodoxe, arménienne grégorienne, islamique, druse, metwali, etc...), écoles, dans lesquelles le français est enseigné et constitue parfois la base des études, des missionnaires de différents ordres se consacrent à l'instruction et à l'éducation des jeunes Syriens.

Les établissements français sont nombreux, leurs classes se font en français ; les programmes de France sont suivis presque à la lettre. Ainsi les jeunes gens apprennent à connaître et à aimer ce pays, dont ils deviennent par la suite d'enthousiastes amis. On peut évaluer à environ 500 le nombre des écoles françaises établies en Syrie et en Palestine, et à 50 000 le nombre des élèves (garçons et filles) instruits dans ces écoles (1) ; encore ces chiffres semblent-ils au-dessous de la réalité.

---

scolaires et hospitalières de la Congrégation de la Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue ; ***, *Les œuvres scolaires des religieuses de Saint-Joseph de Lyon à Adana* ; Hubert MORAUD, *Les écoles de Syrie subventionnées pur l'Alliance française* ; Paul HUVELIN, *Observations sur l'enseignement professionnel* ; RIZOLLOT, *L'école d'Ingénieurs de Beyrouth* ; P. R. ROUX, *Les écoles professionnelles des filles de la Charité à Beyrouth* ; R. P. de CHAUMONTEL, *L'Institut Saint-Pierre de Sion*; Joseph DELPECH, *L'enseignement professionnel dans les pays d'Orient* ; R. P. de DIANOUX, S. J., *L'orphelinat agricole de Tanail* ; abbé EYSSAUTIER, *L'œuvre des écoles d'Orient* ; général DOLOT, *L'influence française en Syrie et en Mésopotamie* ; R. P. BERRÉ O. P., *La mission des Dominicains français de la Mésopotamie du Nord*; R. P. LEV, S. J., *L'imprimerie française des Pères Jésuites à Beyrouth* ; André BITTAR, *La création d'un Conservatoire de musique à Beyrouth* Fasc. IV (Section de médecine et d'hygiène publique) : Docteur NÈGRE, *La Faculté de médecine et de pharmacie de Beyrouth.*

(1) Tous les renseignements qui suivent relatifs à l'enseignement en Syrie sont empruntés à nos dossiers personnels ou au rapport de *M. M. Pernot* sur son voyage d'études à Constantinople, en Égypte et en Turquie d'Asie. Paris, 1913. Ils se rapportent aux années 1911, 1912, 1913.

Voici quelques détails sur le régime scolaire en Syrie : 1° A chaque mosquée est attachée une école dite du Coran ; 2° A chaque église catho-

En dehors de la Mission laïque et de l'Alliance israélite universelle qui propagent avec dévouement la culture fran-

---

lique ou schismatique est également attachée une école dite de religion et quelquefois plusieurs, suivant la fortune des fidèles de cette église ; 3° L'empire ottoman a ses écoles spéciales dites d'empire avec un cheikh ou un uléma professeur de religion ; 4° Des particuliers, moyennant certaines formalités, ouvrent des écoles avec un cheikh professeur de religion ou (pour les chrétiens) avec des prêtres destinés à remplir cet office ; 5° En vertu des Capitulations et sous le protectorat de leur consulat, qui n'est cependant pas obligatoire, les missionnaires ouvrent des écoles dans lesquelles le gouvernement de l'empire tolère l'entrée de ses sujets musulmans. Les chrétiens y vont de droit.

Le rapport de M. Pernot attribue aux écoles françaises 52 000 élèves. La population scolaire de la Syrie-Palestine pouvant être évaluée à 90 000 élèves, il en resterait 40 000 environ pour les écoles gouvernementales ou étrangères, autres que les écoles françaises.

Si l'on admet ces chiffres, on se trouve fort loin des proportions constatées en France où les écoles primaires seules comptent 12 pour 100 de la population contre 3 pour 100 en Syrie.

Bien que l'on ne puisse espérer, de longtemps, réaliser en Syrie une proportion analogue à celle de la France, il serait possible de prévoir que le pourcentage des élèves primaires ordinaires, relativement à la population, pourrait atteindre 6 pour 100, ou *le double du pourcentage actuel*, lequel comprend d'ailleurs des élèves des enseignements primaire supérieur et secondaire ou même des Facultés de Beyrouth. Il faudrait, pour obtenir un pareil résultat, un nombre d'écoles au moins double du nombre actuel.

Il y aurait aujourd'hui, d'après le rapport Pernot : 145 établissements français représentant chacun *au moins* 3 écoles, soit environ 500 écoles pour 52 000 élèves, ou 1 école par 100 élèves. Les 90 000 élèves du total (toutes écoles comprises) doivent donc être répartis entre 1 millier d'écoles environ. Si l'on veut doubler la population scolaire il faudrait prévoir un budget extraordinaire pour 1 000 écoles primaires.

Mais il reste à considérer 3 autres catégories d'enseignement : le primaire supérieur, les écoles professionnelles et techniques, et l'enseignement supérieur.

L'enseignement primaire supérieur existe déjà dans une partie des établissements, mais si l'on considère que cet enseignement, orienté dans une voie pratique, doit servir de trait d'union entre l'école primaire et les écoles techniques, — lesquelles sont très désirées, — il conviendra d'être large et de lui affecter au minimum 10 pour 100 des dépenses du budget de l'enseignement.

Le rapport de M. Pernot réclame l'établissement du plus grand nombre possible d'écoles techniques et professionnelles, l'enseignement actuel, un peu trop littéraire, ne répondant ni aux besoins ni peut-être aux aptitudes, de tout temps reconnues, des jeunes Syriens pour les arts et le commerce. Or, des

çaise, citons, parmi les congrégations qui possèdent les établissements les plus importants et les plus nombreux : les Jésuites, les Maristes, les Frères des écoles chrétiennes, les Capucins, les Lazaristes, les sœurs de Saint-Joseph, les dames de Nazareth, les Filles de la Charité, les Sœurs de la Sainte-Famille, etc. Des subventions du Gouvernement français ou de Sociétés de propagande française soutiennent ou aident ces établissements dans une plus ou moins grande mesure.

Les Jésuites (1) occupent en Syrie une situation extrêmement importante. Leur collège de Gazir, fondé en 1844, et transféré à Beyrouth en 1875, devint l'Université Saint-Joseph. Celle-ci se compose d'un collège de garçons, d'un cours préparatoire à la Faculté de médecine et de la Faculté elle-même. Le collège secondaire compte près de 600 élèves, tous payants (sauf faveur spéciale), de nationalités et de rites divers (sur 587 élèves, on comptait 314 catholiques orientaux du rite uni, 59 catholiques latins, 3 arméniens grégoriens, 8 coptes, 112 grecs orthodoxes, 44 musulmans, 1 druse, 16 israélites).

Les cours classiques sont analogues à ceux de France et préparent à un baccalauréat décerné par l'Université. L'enseignement est donné en français (sauf pour la langue arabe

---

écoles techniques modernes nécessitent un outillage coûteux et il y a une dizaine de centres importants à pourvoir.

Il ne resterait donc qu'une somme relativement restreinte pour l'enseignement supérieur. Il est vrai que cet enseignement est relativement le plus développé dans l'état actuel, à Beyrouth du moins.

(1) La Mission des Jésuites de 1841 a été établie directement par le Saint-Siège, sous le Pontificat de Grégoire XVI, et en dehors de tout protectorat européen. Plusieurs consuls étrangers désireux de diminuer l'influence de la France firent savoir aux PP. Ryllo, Riccadona et autres, qu'ils leur accorderaient leur protection définitive. Mais le P. Planchet et après lui le P. Estève, tous deux Français et Supérieurs généraux de la Mission, rejetèrent ces offres. Ils demandèrent à Rome que le Saint-Siège n'accordât aux Puissances aucune faveur qui pût faire échec au rôle de la France en Orient. Le Consul français, touché de cette fidélité, favorisa dès lors la Mission des PP. Jésuites.

qui est enseignée par des Syriens) par une cinquantaine de professeurs et repetiteurs Les elèves se destinent aux carrières les plus variées (médecine, agronomie, sciences, commerce, administration et consulats)

Les cours préparatoires comptent peu d'elèves et sont destinés à perfectionner les jeunes gens que leur culture préalable ne rendrait pas aptes à suivre immediatement les cours plus importants

Le Faculté de médecine et de pharmacie[1] compte de 250 à 300 etudiants, elle en aurait facilement 400 si elle disposait de locaux suffisants Les Jésuites eurent l'idée de cette fondation il y a une cinquantaine d'années Les premières ouvertures à ce sujet furent faites en 1880 au Consul général de France en Syrie qui s'y interessa, ainsi que le général de Torcy, alors attaché militaire français à Constantinople En 1881, un vote du Parlement français ouvrait sur le budget de 1882 un credit extraordinaire de 150000 francs auquel Gambetta, alors président du Conseil, fit ajouter 25000 francs En 1885, le règlement elaboré en collaboration par les ministres des Affaires étrangères et de l'Instruction publique, fut arrêté conformement au programme de MM de Freycinet, Duclerc et Jules Ferry En 1911-1912, des agrandissements indispensables ont ete décides, le Parlement français votait un accroissement d'indemnite, tandis que des associations et des personnalites s'interessant à l'influence française en Syrie fournissaient des subsides

Le personnel enseignant se compose de onze professeurs français (médecins laiques ou pères jésuites, pourvus de titres universitaires et delégués par le Gouvernement français) et de dix chefs de clinique ou assistants indigènes La Faculté possède un musée anatomique, des collections

---

(1) La Faculté de médecine de Beyrouth est rattachée à celle de Lyon Lire l'intéressant rapport de M Joubin, recteur de l'Université de Lyon *L'action de l'Université de Lyon en Syrie* (Congres français, fasc III)

et des laboratoires. Chaque année, trois professeurs de France vont à Beyrouth pour inspecter la Faculté et faire passer les examens. Les Orientaux et les Européens nés et fixés définitivement en Orient, sont seuls admis comme étudiants. Il n'est fait aucune distinction de race, ni de religion ; seize sectes différentes se coudoient à la Faculté et se mélangent en parfaite intelligence(1) : 127 catholiques, 70 arméniens grégoriens et grecs orthodoxes, 24 israélites, 22 musulmans sur 243 étudiants. Les étudiants en pharmacie sont beaucoup plus nombreux que les étudiants en médecine.

Il reste à signaler, pour l'Université des Jésuites, la Faculté (ou Séminaire) d'études orientales, fondée en 1902. Ses 45 élèves, destinés à la prêtrise, suivent les cours du collège Saint-Joseph, en plus de cours spéciaux (consacrés à l'étude de l'arabe classique, de l'arabe dialectal syrien, du syriaque, de l'hébreu, de l'éthiopien, du copte, etc.) ; ils ont à leur disposition une bonne bibliothèque et l'imprimerie de l'Université.

A une quarantaine de kilomètres de Beyrouth, l'observatoire de Ksara (920 mètres), fondé par un Lyonnais, le P. Berloty, sur les pentes de la Békaa, étudie le magnétisme, la météorologie, la sismologie et l'astronomie(2).

En dehors de leur établissement de Beyrouth, de beaucoup le plus important, les Jésuites entretiennent dans toute la Syrie un grand nombre d'écoles de garçons et de filles dont ils s'occupent eux-mêmes ou dont le soin est confié à d'autres religieux ou religieuses, avec le concours de maîtres ou maîtresses indigènes. Les programmes varient avec les écoles, l'arabe est toujours enseigné ; le nombre des maîtres indigènes varie selon les circonstances (un,

---

(1) Cf. pour tout ce qui concerne la Faculté de médecine de Beyrouth, la *Correspondance d'Orient*, 1er et 15 mai 1911.

(2) R. P. Combier, de la Compagnie de Jésus, *L'observatoire de Ksara, au Liban* (Congrès français de Syrie, fasc. III).

deux, trois, quatre ou six par école). Certaines écoles reçoivent une petite subvention du Gouvernement français ou de différentes œuvres.

Les principales écoles de garçons entretenues par les Jésuites sont celles de Beyrouth (5 écoles, plus de 700 élèves), Alep (1 école, 70 élèves), Homs (3 écoles dans la ville même, auxquelles s'ajoutent un dispensaire et un hôpital ; 13 autres écoles dans la région, soit un total de plus de 800 élèves), Damas (5 écoles dans la région, plus de 500 élèves). On peutévaluer à près de 5500 le nombre des élèves garçons des Jésuites dans le Liban, notamment à Zahlé (important centre de Missions jésuites, une école primaire supérieure, 4 écoles primaires dans la région, une école du soir, au total plus de 400 élèves), à Tanaïl (3 écoles dans la région, près de 500 élèves, une école normale, un orphelinat agricole de 50 garçons), à Gazir (26 écoles dans la région, près de 1 700 élèves), à Bikfaya (6 écoles dans la région, plus de 500 élèves), à Gazzine (8 écoles dans la région, près de 500 élèves).

Les écoles de filles des Jésuites sont presque toutes dirigées par les religieuses des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie. Citons celles de Beyrouth (2 écoles, près de 400 élèves), Alep (3 écoles, plus de 500 élèves), Homs (3 écoles dans la ville même, 5 autres dans la région, plus de 500 élèves), Damas (6 écoles dans la région, plus de 500 élèves). Au Liban, près de 5 000 fillettes sont instruites, notamment à Zahlé (un pensionnat d'environ 70 élèves et une école primaire de près de 150 élèves sont installés dans le quartier de Hara ; les quartiers de Saïdat-Ennaïa et Quatali ont chacun une école l'une de 50, l'autre de 150 élèves, et on en compte une ou deux autres dans la région ; soit un total de plus de 600 élèves), à Gazir (19 écoles dans la région, plus de 1 250 élèves), à Bikfaya (5 écoles dans la région, dont un noviciat école normale, près de 50 élèves), à Gazzine (17 écoles dans la région, plus de 400 élèves).

Les Maristes ont un certain nombre d'écoles de garçons

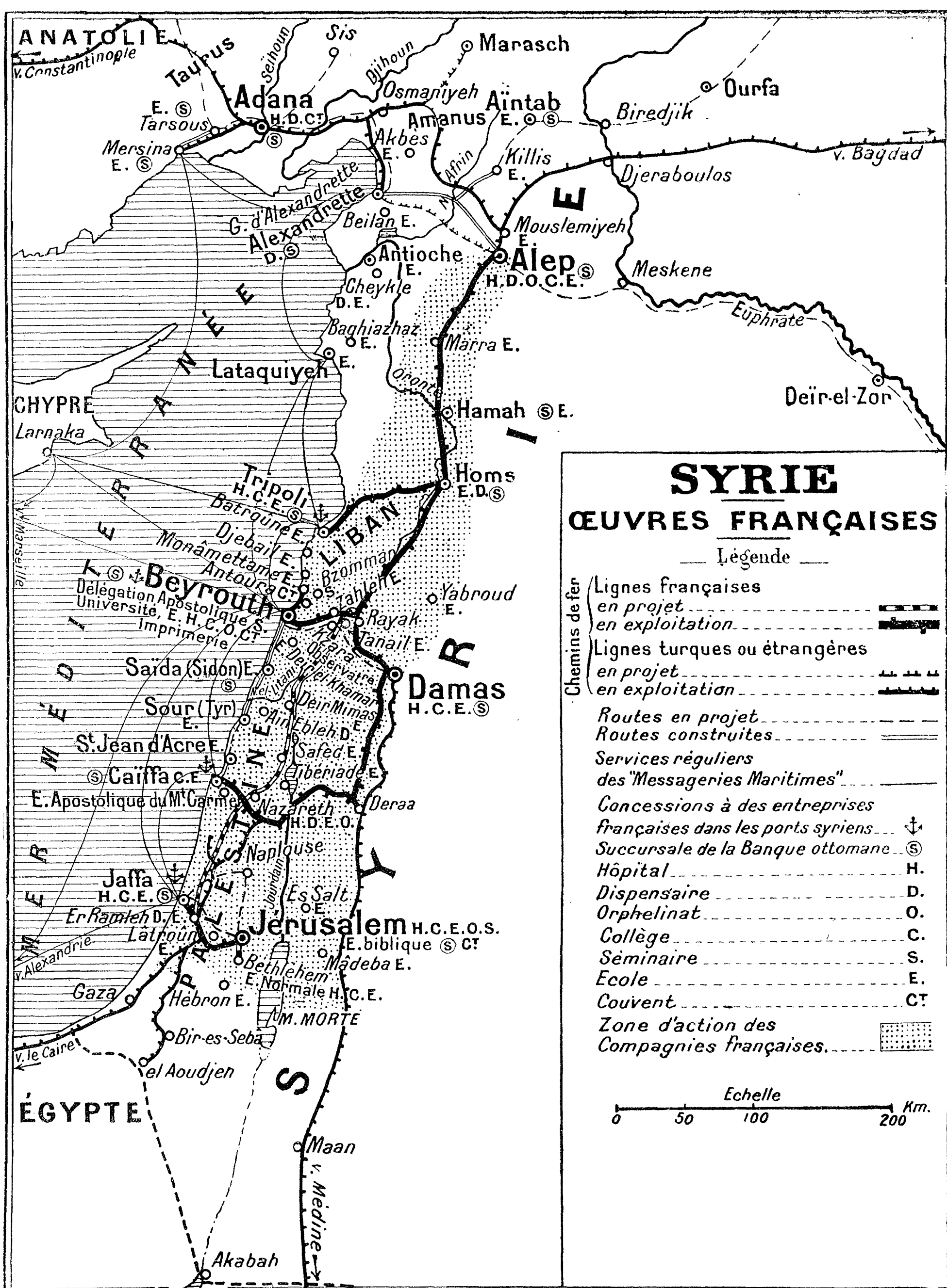
dans le Liban. A Djounich, ils entretiennent une école primaire supérieure et d'enseignement commercial qui compte un peu plus de 250 élèves (dont une dizaine instruits gratuitement). Presque tous ces élèves appartiennent aux rites orientaux unis ; pour 234 orientaux unis, on compte 4 catholiques latins, 20 grecs orthodoxes et 2 musulmans. A Batroum, à l'école primaire est adjointe une école primaire supérieure et d'enseignement commercial ; on n'y compte qu'une soixantaine d'élèves. Citons encore parmi les principales écoles des Maristes au Liban, celles d'Amehit (60 élèves environ), de Gebaïl (plus de 150 élèves), de Deir el-Kamar (près de 250 élèves), de Saïda (plus de 100 élèves). De plus les Maristes dirigent l'école arménienne d'Alep qui compte environ 260 élèves (dont 170 orientaux unis, 10 catholiques latins, 60 grecs orthodoxes, 10 israélites et 18 musulmans).

Les Frères de la Doctrine chrétienne entretiennent de nombreux établissements en Palestine et en Syrie. A Jaffa, ils possèdent un collège (en 1912 : 212 élèves dont 15 orientaux unis, 41 catholiques latins, 41 grecs orthodoxes, 82 musulmans, 27 juifs, 6 protestants) et deux écoles gratuites (la première : 139 élèves, dont 25 orientaux unis, 22 catholiques latins, 80 grecs orthodoxes, 1 israélite, 11 musulmans ; la seconde : 34 orientaux unis, 18 catholiques latins, 137 grecs orthodoxes). A Jérusalem, leur collège donne l'enseignement primaire supérieur à 150 élèves, tandis que leur école gratuite (plus de 200 élèves dont un grand nombre de musulmans) donne une bonne instruction primaire en français. A Bethléem, leur école payante compte une trentaine d'élèves catholiques et grecs orthodoxes, et leur école normale élève gratuitement 20 internes. L'école primaire gratuite de Nazareth est plus importante (en 1912 : 124 élèves dont 50 orientaux unis, 39 catholiques latins, 25 grecs orthodoxes, 2 protestants, 8 musulmans). A Caïffa, leur collège d'enseignement primaire supérieur et secondaire moderne (jusqu'à la classe

de 3e) et leur école gratuite comptent chacune un peu plus d'une centaine d'élèves (sur 241 élèves ainsi instruits par les frères : 114 orientaux unis, 44 catholiques latins, 35 grecs orthodoxes, 3 protestants, 2 israélites, 43 musulmans). Le collège de Beyrouth a plus de 600 élèves qui reçoivent un enseignement secondaire préparant soit au baccalauréat (qui se passe à Alexandrie), soit à un diplôme de commerce délivré par l'établissement. Les Frères de la doctrine chrétienne ont également à Beyrouth trois écoles primaires, l'une payante (près de 100 élèves), les deux autres gratuites (respectivement 300 et près de 150 élèves). Sur un total de 705 élèves payants et 445 gratuits : 672 catholiques, 316 grecs orthodoxes, 31 juifs, 126 musulmans. En outre, l'établissement de Beyrouth entretient une école gratuite de plus de 100 élèves, tous maronites, à Beit-Méry, dans le Liban. Le collège de la Sainte-Famille, subventionné comme celui de Beyrouth par le Gouvernement français, prépare aux carrières libérales et commerciales, selon un programme correspondant assez exactement à l'enseignement moderne ; il compte 350 élèves dont de nombreux externes (en 1913, sur 350 élèves : 115 orientaux unis, 3 catholiques latins, 160 grecs orthodoxes, 5 musulmans) et une école semi-payante dans le quartier de la Marine (en 1913, sur 350 élèves : 30 orientaux unis, 70 grecs orthodoxes, 50 musulmans). Enfin, à Lataqiyeh, ils donnent à environ 150 élèves un enseignement primaire supérieur et commercial (en 1912, sur 159 élèves : 24 orientaux unis, 7 catholiques latins, 110 grecs orthodoxes, 6 protestants, 12 musulmans).

Les Capucins (1), qui reçoivent une très modique subvention, entretiennent en Syrie 107 écoles dans lesquelles sont instruits plus de 500 élèves, presque tous gratuitement. Ces

(1) La Mission des Pères Capucins en Syrie a été fondée en 1625 par des Capucins français. Elle est d'administration et de recrutement français. La Mission se compose actuellement de 24 pères et de 7 frères religieux missionnaires Capucins.


SYRIE
ŒUVRES FRANÇAISES
Légende
Chemins de fer
Lignes françaises
en projet
en exploitation
Lignes turques ou étrangères
en projet
en exploitation
Routes en projet
Routes construites
Services réguliers des "Messageries Maritimes"
Concessions à des entreprises françaises dans les ports syriens
Succursale de la Banque ottomane Ⓢ
Hôpital H.
Dispensaire D.
Orphelinat O.
Collège C.
Séminaire S.
Ecole E.
Couvent CT
Zone d'action des Compagnies françaises
Echelle
0 50 100 200 Km.
ANATOLIE
v. Constantinople
Taurus
Sis
Seihoun
Djihoun
Marasch
Adana H.D.CT
Tarsous E.
Mersina E.
Osmaniyeh
Amanus
Akbes E.
Aïntab E.
Ourfa
Biredjik
v. Bagdad
Killis E.
Afrin
Djeraboulos
G. d'Alexandrette
Alexandrette D.
Beilan E.
Mouslemiyeh E.
Antioche E.
Alep H.D.O.C.E.
Meskene
Euphrate
Cheykle D.E.
Baghiazhaz E.
Marra E.
Lataquiyeh E.
Oronte
Hamah E.
Deïr-el-Zor
CHYPRE
Larnaka
Homs E.D.
Tripoli H.C.E.
Batroune E.
Djebail E.
Monâmettame E.
Antoura CT
LIBAN
Bzommar
Zahleh E.
Yabroud E.
Beyrouth
Délégation Apostolique S.
Université, E.H.C.O.CT
Imprimerie
Rayak
Tanail E.
Kara
Observatoire
Deir-el-Khamar
Saïda (Sidon) E.
Nahr-el-Litani
Damas H.C.E.
Sour (Tyr) E.
Deir Mimas E.
Aïn Ebleh D.
St Jean d'Acre E.
Safed E.
Caïffa C.E.
Tibériade E.
E. Apostolique du Mt Carmel
Nazareth H.D.E.O.
Deraa
Naplouse
PALESTINE
Jaffa H.C.E.
Jourdain
Es Salt E.
Er Ramleh D.E.
Latroun E.
Jérusalem H.C.E.O.S.
E. biblique CT
Mâdeba E.
Bethléhem E. Normale H.C.E.
v. Alexandrie
Gaza
Hébron E.
M. MORTE
Bir-es-Seba
v. le Caire
el Aoudjen
ÉGYPTE
Maan
v. Médine
Akabah
MÉDITERRANÉE
SYRIE

élèves sont en grande majorité des Ottomans, les professeurs également, sauf dans les villes où l'on compte quelques professeurs français ou étrangers. Les élèves sont presque tous catholiques; mais il y a aussi des grecs orthodoxes, des israélites, des musulmans, des druses. Ces écoles donnent un enseignement primaire, cependant à Mersina le collège Saint-Antoine suit à peu près les programmes de l'enseignement secondaire et l'établissement de Tarsons est une école primaire supérieure. En résumé les Capucins possèdent: à Beyrouth, une école, près de 150 élèves; à Mersina, un collège et une classe gratuite (plus de 200 élèves); à Tarsous, une école de 100 à 150 élèves; à Orfa, une école des garçons (120 élèves) et l'école professionnelle; à Diarbékir une école; à Antioche une école, plus de 50 élèves; à Koderbek, près d'Antioche, 2 écoles de garçons, près de 100 élèves à elles deux, une école de filles et un dispensaire où sont soignés environ 10 000 malades par an; et dans le Liban 96 écoles, plus de 4 000 élèves, notamment à Aley (de 100 à 150 élèves, 2 écoles), à Gazir (1 école, plus de 100 élèves), à Baabda (près de 150 élèves, 2 écoles).

Quant aux Lazaristes, qui ont à Jérusalem un séminaire gratuit (28 élèves), presque toute leur activité se trouve concentrée dans le collège Saint-Joseph d'Antoura, au Mont Liban, le plus renommé de la Montagne, et l'un des plus anciens et des plus importants de toute la Syrie.

Fondé par un prêtre, Boutros Moubarak, le collège d'Antoura appartenait aux Jésuites depuis 1734. Lors de la suppression de leur ordre, en 1773, il revint au patriarche maronite qui s'en occupa jusqu'en 1793, date à laquelle les Lazaristes en prirent possession. Depuis 1834, l'enseignement est donné en français ; il est excellent et prépare à toutes les carrières libérales, administratives et commerciales. Le collège délivre un diplôme de fin d'études.

En 1913, ce collège comptait 350 élèves (dont 330 internes presque tous payants, sur lesquels: 190 maronites, 40 grecs orthodoxes, 10 arméniens catholiques, 40 grecs

catholiques, 15 arméniens orthodoxes, 15 catholiques latins, 10 israélites et 30 musulmans). La plupart de ces élèves sont Libanais ou Syriens, à l'exception de 60 Égyptiens, 10 Persans, 15 Grecs des îles et 35 Grecs ottomans. Sur 35 professeurs, 16 sont des Lazaristes français, les autres sont des indigènes, religieux ou laïques. Les Lazaristes d'Antoura, ceux de Beyrouth, ont pris à leur charge 130 écoles primaires dans les villages du Liban (dans le district de Kesrouan, auquel appartient Antoura, on en compte 16 ayant chacune une trentaine d'élèves). L'école de Broumana est le centre de direction pédagogique de tous ces établissements. Enfin il existe à Damas un établissement de Lazaristes comprenant un collège d'environ 200 élèves (sur 205 en 1912 : 110 orientaux unis, 10 israélites, 85 musulmans) où l'on enseigne le français, l'arabe et le turc en vue d'un diplôme de fin d'études équivalant à peu près au baccalauréat, et deux écoles primaires, celle du Midan et celle de Saint-Joseph, comptant chacune à peu près 200 élèves.

Les Dominicains se consacrent spécialement à la partie nord-est de la Syrie. A Mossoul ils possèdent une importante imprimerie qui publie de nombreux ouvrages en français, arabe, chaldéen, syriaque. Ils possèdent des dispensaires à Mossoul, Mar Yacoub, Seert et Achitha ; le seul dispensaire de Mossoul fournit gratuitement chaque année des consultations et des remèdes à 23 000 malades, sans distinction de religion. L'hôpital construit à grands frais dans cette ville a été détruit par les Turcs pendant la guerre ; de même l'école des arts et métiers et l'imprimerie. Les bâtiments de l'école des garçons ont subi le même sort. Le séminaire de Mossoul, fondé en 1880, forme le clergé chaldéen et syrien. Une association d'institutrices indigènes compte une soixantaine d'institutrices formées par les Sœurs de la Présentation de Tours. Ajoutons qu'à Mossoul existent également des sœurs dominicaines et des sœurs françaises [1].

---

[1] L'influence de la France à Mossoul était considérable avant la guerre ;

Parmi les congrégations de femmes qui se consacrent à l'enseignement en Palestine et en Syrie, celle des Sœurs de Saint-Joseph occupe une place particulièrement importante. Ses écoles sont très répandues en Palestine : à Jaffa, où elle a un hôpital, un dispensaire, un orphelinat de jeunes filles, une école payante, une gratuite et un asile d'enfants gratuit, réunissant plus de 400 élèves (sur 419 en 1912 : 73 catholiques, 208 grecques orthodoxes, 5 protestantes, 27 juives et 104 musulmanes) ; à Bethléem, où elle entretient un pensionnat (en 1912, sur 168 élèves : 119 catholiques, 17 grecques orthodoxes, 15 arméniennes grégoriennes, 8 protestantes, 62 juives, 16 musulmanes) ; en outre, à Bethléem l'école paroissiale lui est confiée. A Beit Djala, autre école paroissiale ; à Abou Goxle se trouve un dispensaire ; à Ramleh, 70 élèves apprennent le français tandis que près de 2 000 malades sont soignés chaque année au dispensaire ; à Naplouse, près de 500 malades sont hospitalisés et 24000 soignés à l'hôpital, tandis que près de 20000 sont soignés au dispensaire ; à Nazareth, un établissement comprend : un externat fréquenté par plus de 150 enfants des deux sexes (sur 163 en 1912 : 54 orientaux unis, 74 catholiques latins, 7 grecs orthodoxes, 28 musulmans), un patronage et un ouvroir de 50 jeunes filles, un dispensaire où sont soignés 26 000 malades par an, un hôpital qui reçoit chaque année environ 300 personnes. En Syrie proprement dite, les religieuses Saint-Joseph ont des établissements à Beyrouth : une école gratuite de près de 200 élèves, une école payante de plus de 150 élèves et un petit orphelinat (en 1913, sur 363 élèves pour les deux écoles : 235 orientales unies, 7 catholiques latines, 45 grecques orthodoxes, 1 protestante, 3 juives et 72 musulmanes) ; à Sour, où l'école réunit près de 250 élèves (sur 244 élèves en 1912 : 221 orientales unies, 7 catholiques latines, 45 grecques

---

à vrai dire c'est la seule nation européenne qui y fût connue. Le patriarche de Babylone (rite Chaldéen) qui y réside est protégé français.

orthodoxes, 2 juives, 9 musulmanes) et où le dispensaire soigne environ 5 000 malades par an ; à Deir el-Kamar, dont l'externat gratuit compte plus de 200 élèves et l'externat payant environ une cinquantaine (en 1912, sur 265 élèves : 260 orientales unies, 3 latines, 2 musulmanes) ; à Saïda, dont le groupe scolaire (école gratuite, école payante et orphelinat) instruit plus de 250 fillettes (sur 275 en 1912 : 124 orientales unies, 119 catholiques latines, 2 protestantes, 16 juives, 14 musulmanes), tandis que le dispensaire soigne plus d'un millier de malades chaque année. A Alep, un groupe fort important comprend le pensionnat Saint-Joseph et l'orphelinat de plus de 100 élèves (dont une quarantaine d'orphelines), où les fillettes de familles riches reçoivent un enseignement primaire et primaire supérieur ; les écoles de Djemillié, d'Azize, de Khan el-Arbaïn, de Slemanié comptent chacune de 100 à 150 élèves (sur 645 élèves en tout en 1912 : 528 catholiques, 72 grecques orthodoxes, 22 juives, 24 musulmanes). Il faut y ajouter les écoles des filles grecques catholiques (moins de 100 élèves) et syriennes catholiques (plus de 150 élèves) dont la direction est confiée aux Sœurs de Saint-Joseph. A Alexandrette se trouvent un pensionnat, un externat gratuit, un ouvroir et un dispensaire soignant près de 4 000 malades par an (en 1912, sur 206 élèves en tout : 100 catholiques, 85 grecques orthodoxes, 7 juives, 15 musulmanes). A Antioche, l'école payante, l'école gratuite et la classe enfantine réunissent une centaine d'enfants.

Enfin à Adana, cette communauté possède 4 établissements : un pensionnat (en 1914 : 260 élèves dont 80 catholiques, 40 orthodoxes, 130 arméno-grégoriennes, 5 protestantes, 4 musulmanes) ; un externat gratuit (125 élèves : 17 catholiques, 105 arméno-grégoriennes, 3 juives) ; une école maternelle de petits garçons (11 catholiques, 2 juifs, 92 arméno-grégoriens) et un orphelinat (38 catholiques et 74 arméno-grégoriennes).

Les Filles de Charité se sont également consacrées à l'en-

seignement sur une grande échelle et reçoivent à cet effet, en même temps que pour leurs œuvres d'assistance, une subvention du Gouvernement français. A Jérusalem, en même temps qu'elles dirigent un asile de vieillards, un dispensaire dans lequel 200 malades sont soignés chaque jour, qu'elles s'occupent de l'hôpital municipal et d'un ouvroir externe et qu'elles visitent la léproserie de Silva, elles entretiennent un orphelinat de près de 200 enfants trouvés, qui apprennent le français. A Caïffa, leur petite école payante, leur école gratuite, leur asile gratuit et leur orphelinat, instruisent près de 350 enfants des deux sexes (sur 345 en 1912 : 178 catholiques orientaux unis, 60 catholiques latins, 35 grecs orthodoxes, 2 protestants, 3 musulmans). Ajoutons qu'au dispensaire 3000 malades reçoivent des soins. A Nazareth, elles ont un hôpital, un ouvroir et un dispensaire (12000 à 13000 malades par an). A Bethléem, elles ont un dispensaire gratuit (32000 malades par an) dont dépendent 16 autres dispensaires dans les environs, une crèche dont les enfants (75 environ) apprennent le français, une école d'externes, une classe pour adultes et un orphelinat. Elles sont enfin chargées de l'hôpital français (environ 16000 malades).

Leur établissement de Beyrouth est des plus importants ; il comprend 6 maisons : 1° un hôpital (800 malades par an) et un dispensaire ; 2° l'orphelinat Saint-Charles qui recueille près de 300 enfants ; 3° l'orphelinat Saint-Joseph qui est en même temps, pour ses 200 élèves, une école professionnelle ; 4° le groupe scolaire de la maison centrale qui comprend un petit collège d'environ 150 petits garçons de 1 à 12 ans, un pensionnat de près de 200 jeunes filles, deux externats dont un gratuit, comptant à eux deux plus de 500 élèves, une école normale gratuite (45 élèves), des ateliers de lingerie et de confection accompagnés de cours complémentaires pour plus de cent apprenties ouvrières et un patronage de jeunes filles ; 5° l'école externe de Ras-Beyrouth qui comprend, outre un dispensaire (7000 malades

par an), une école de filles, une école de petits garçons, un asile et un ouvroir, soit plus de 500 élèves (sur 506 en 1912 : 342 orientales unies, 10 catholiques latines, 5 arméniennes grégoriennes, 35 grecques orthodoxes, 4 protestantes, 35 juives, 75 musulmanes) ; 6° l'école de La Quarantaine (à laquelle s'ajoutent l'asile et le dispensaire) compte plus de 400 élèves (sur 435 en 1912 : 375 orientales unies, 8 catholiques latines, 52 grecques orthodoxes).

Les Filles de la Charité instruisent au Liban plus de 1 400 élèves dans 52 écoles ; à Zouck près de 300 enfants sont instruits à l'asile d'enfants trouvés et à l'école (les Filles de la Charité y ont aussi un hospice de vieilles femmes et un dispensaire). A Broumana, en plus du dispensaire, les deux asiles et l'école réunissent près de 200 enfants ; l'école de filles de Sgorta compte 350 élèves, celles de Hasroun plus de 200 ; ces deux villages renferment aussi des dispensaires. Il en est de même de Phannès où se trouve un hospice pour tuberculeux. Enfin, les Filles de la Charité ont encore des établissements à Tripoli dont les deux groupes scolaires, celui de Tripoli-ville et celui de Tripoli-marine, comptent respectivement près de 400 et environ 200 élèves, en outre d'un orphelinat de 100 enfants, d'un hospice d'enfants trouvés, d'un hôpital et d'un dispensaire (30 000 malades soignés chaque année dans celui de la ville, 3000 dans celui du port). A Damas, la maison principale se compose d'un pensionnat d'une soixantaine d'élèves, d'un externat payant de près de 200 élèves, d'un externat gratuit comptant avec l'asile plus de 200 élèves, d'un petit collège de plus 100 petits garçons, d'un dispensaire et d'un asile d'enfants trouvés, soit un total de plus de 600 enfants, dont une centaine de garçons (en 1912 sur 630 élèves : 527 catholiques, 90 grecs orthodoxes, 5 israélites, 8 musulmans). A Damas également, dans le quartier du Midan, la congrégation a la charge d'un dispensaire (environ 200 malades par mois) et de l'école de filles du patriarche grec-catholique qui compte plus de 250 élèves (sur 270

en 1912 : 232 orientales unies, 6 catholiques latines, 32 grecques orthodoxes). Enfin les Filles de la Charité ont le soin de l'hôpital français (plus de 300 malades par an) auquel elles ont annexé une école gratuite d'environ 50 élèves.

Les Sœurs de la Charité de Besançon ont une école ménagère pour la classe aisée et un petit orphelinat à Beyrouth : dans le Liban, à Beskinta, elles ont une école de filles ; à Baabda, elles en ont une également qu'accompagnent un petit externat payant et une classe enfantine de petits garçons ; enfin au Kreye, elles dirigent l'école de la Maison Guérin où sont instruites une centaine d'orphelines.

Les Dames de Nazareth ont un certain nombre d'écoles en Palestine et à Beyrouth. A Nazareth, elles possèdent un orphelinat gratuit où sont élevées une trentaine de jeunes filles, et une école de filles gratuite de plus de 200 élèves, un ouvroir gratuit et un dispensaire (de 100 à 300 malades soignés par jour). Non loin de là, elles ont une autre école à Chefamir, une également à Saint-Jean-d'Acre qui réunit près de 100 jeunes filles ; à Caïffa, outre un dispensaire (200 à 300 malades par jour), elles entretiennent un pensionnat secondaire payant d'une cinquantaine d'élèves et une école gratuite de plus de 200 élèves (sur un total pour ces deux institutions de 270 élèves en 1912 : 195 orientales unies, 8 catholiques latines, 17 grecques orthodoxes). A Beyrouth le pensionnat de jeunes filles de près de 150 élèves prépare au brevet, tandis que le français et l'arabe sont enseignés à 300 fillettes à l'école gratuite (sur 586 élèves en 1912 : 488 orientales unies, 80 arméniennes grégoriennes et grecques orthodoxes, 28 musulmanes). Les Dames de Nazareth ont aussi à Beyrouth un ouvroir, une école ménagère et un grand établissement dont dépendent deux écoles du Liban : celles d'Araya et Smrajabail, comptant respectivement 100 et 50 élèves environ.

A ces œuvres qui sont destinées spécialement à l'enseignement et à l'assistance aux vieillards, à l'enfance ou aux

malades, il sied d'en ajouter quelques autres qui possèdent des établissements d'un ordre différent, mais qui ne négligent pas de prêter leur concours au développement de l'enseignement primaire et de l'assistance sociale sous toutes leurs formes. Citons l'établissement agricole, le dispensaire et l'hôtellerie des Trappistes d'Al-Atroun ; l'orphelinat des Salésiens où une trentaine d'enfants reçoivent une instruction primaire ; l'école française dominicaine d'études bibliques de Jérusalem, malheureusement trop peu fréquentée ; l'orphelinat Saint-Pierre (en même temps école professionnelle) des Pères de Sion à Jérusalem (près de 100 enfants) ; les écoles congréganistes du Hauran ; les établissements des Sœurs de la Sainte-Famille, qui comptent à Beyrouth un pensionnat, une école de petits garçons, une classe enfantine et un orphelinat, soit ensemble 400 élèves (dont 209 orientaux unis, 25 catholiques latins, 80 grecs orthodoxes, 3 israélites, 5 musulmans) ; à Baabda, une école semi-gratuite de près de 200 élèves, un pensionnat d'une cinquantaine de jeunes filles et un dispensaire ; à Lataqiyeh, une école de près de 150 fillettes. Les Franciscaines de Marie donnent un enseignement secondaire à plus de 100 élèves à Salhieh, près de Damas (sur 113 élèves en 1912, 25 catholiques orthodoxes, 3 protestantes, 1 juive et 79 musulmanes), à 300 élèves à Orfa. Les Sœurs du Rosaire de Jérusalem (toutes indigènes, mais sachant et enseignant parfois le français) entretiennent un orphelinat à Jérusalem et 21 écoles dans les villages de Palestine, de Transjordanie et du Hauran, instruisant ainsi plus de 1500 fillettes. Les établissements des Sœurs de Notre-Dame de Sion à Jérusalem se composent d'un orphelinat de plus de soixante enfants, d'un pensionnat donnant une instruction secondaire à une cinquantaine de jeunes filles, d'un second pensionnat d'une trentaine d'élèves, d'un externat musulman de 70 élèves musulmanes, enfin d'un dispensaire (140 malades par jour) et d'un orphelinat de 50 orphelines établis tous deux à Saint-Jean in Montana, près de Jérusalem. L'école française

ouverte par les Sœurs tertiaires du Carmel compte plus de 100 élèves ; le couvent et l'hospice du Mont Carmel sont placés sous la protection de la France, mais les religieuses appartiennent à différentes nationalités. C'est encore l'asile des vieillards et la maternité des Sœurs de Notre-Dame des Douleurs à Beyrouth ; le pensionnat de filles, l'ouvroir et le dispensaire (près de 1200 malades soignés chaque année) des Sœurs du Bon Pasteur ; enfin l'institution de l'Immaculée Conception de Deir el-Kamar avec une école payante de près de 150 élèves et une gratuite de plus de 200 élèves (catholiques, sauf 6 druses) et l'école des religieuses maronites de Batroum [1].

A côté des écoles dirigées par des congrégations françaises ou indigènes dévouées à la France, il faut faire place aux établissements d'enseignement entretenus par les communautés. Dans beaucoup de ces établissements règne en effet un esprit nettement francophile. Parmi ceux-ci, les collèges et écoles maronites : groupe de Beyrouth, fondé en 1875 par Mgr Debs, comprend plus de 300 élèves (sur 315 en 1912 : 300 orientaux unis, 12 grecs orthodoxes, 3 musulmans) ; le collège de Saint-Jean Maron, près de Beyrouth, réunit plus de 100 élèves ; le collège maronite de Saint-Louis de Gazir a plus de 100 élèves et reçoit une subvention ; les écoles maronites de Caïffa, de Saïda ; enfin celles du Liban (dans chaque village il y a une école primaire), dont les principales sont les écoles d'Aramoun, d'Aïn Warka et de Kifarhaï.

---

(1) Ces détails seront peut-être fort incomplets aux yeux de certains de nos lecteurs, bien placés pour juger personnellement des matières que nous traitons ici : qu'ils nous en excusent en pensant que, en Syrie, chaque ville est un monde, à cloisons étanches, et que l'habitant lui-même serait souvent fort en peine de faire un tableau exact et surtout complet de sa cité. On aura intérêt, si on veut une liste à peu près parfaite des établissements scolaires en Syrie, de se reporter à l'*Index* (alphabétique par noms) *des Établissements scolaires en Syrie,* de M. Delpech, professeur à la Faculté de droit de Dijon (Congrès français, fasc. III). Ce travail malheureusement ne concerne que la Syrie côtière et laisse à l'écart l'œuvre accomplie à Mossoul et dans le Diarbékir.

Les écoles grecques catholiques sont également des foyers d'influence française, tels sont : l'orphelinat melchite de Jérusalem (confié à des Bénédictines françaises) ; le collège melchite de Caïffa qui compte 250 élèves ; le collège melchite basilien de Zahlé ; le collège patriarcal melchite de Damas qui compte 200 élèves ; le collège patriarcal melchite de Beyrouth qui compte près de 200 élèves (sur 196 en 1912 : 102 orientaux unis, 3 catholiques latins, 31 grecs orthodoxes, 1 juif et 59 musulmans) ; les nombreuses écoles melchites de Palestine parmi lesquelles celles de Saint-Jean d'Acre, celle de Tibériade et surtout celle de Nazareth qui a plus de 100 élèves.

Les écoles du diocèse de Saïda instruisent plus d'un millier d'enfants ; les écoles de l'évêché à Zahlé comptent près de 1 400 élèves des deux sexes ; l'école gratuite melchite de Damas, 300 élèves ; l'école de garçons d'Alep de près de 250 élèves, l'école de filles de la même ville (déjà signalée à propos des écoles des Sœurs de Saint-Joseph à qui elle est confiée) ; les écoles françaises de l'évêque melchite de Tripoli, installées à Benrge Safita, à Miniara et à Consba.

Signalons également les écoles syriennes catholiques de Beyrouth, de Charfé (Liban), d'Alep (l'école de garçons compte près de 200 élèves et l'école de filles plus de 150), de Damas, de Cana, de Kalat el-Djandal et Rachaïa.

A Beylan, à Broumana, à Alep, il existe des écoles arméniennes catholiques ; celle d'Alep, fort importante, puisqu'elle instruit 300 enfants, est confiée aux Maristes. Elle est complétée par une école gratuite de 150 élèves et une école de filles de près de 150 élèves.

Enfin à l'école grecque du Saint-Sauveur qui compte plus de 200 élèves, à Beyrouth, l'enseignement du français est obligatoire comme celui de l'arabe (sur 216 élèves en 1912 : 177 orientaux unis, 28 grecs orthodoxes, 11 musulmans).

Si ces écoles chrétiennes contribuent beaucoup à faire aimer la France en Orient, l'Association juive qui porte le

nom d'Alliance israélite universelle n'est ni moins active, ni moins dévouée à ce pays. A Jaffa elle instruit 250 enfants israélites (dont 150 garçons et 100 filles) ; à Jérusalem, elle possède une école professionnelle payante comptant une soixantaine d'élèves, une école de garçons où sont instruits plus de 300 élèves, une école de filles de plus de 250 élèves, et un asile fréquenté par près de 100 enfants. Une soixantaine de pensionnaires ottomans ou balkaniques reçoivent un enseignement professionnel complété de leçons d'hébreu, de français et de turc à l'école d'agriculture de Mikweh Israel. A Caïffa, l'école de garçons réunit plus de 200 élèves et celle des filles plus de 150. A Tibériade, plus de 100 garçons et plus de 250 filles fréquentent chacune de ses écoles. Le nombre des élèves des écoles de garçons de Beyrouth et de celle des filles approche respectivement de 250 et de 200 ; un jardin d'enfants compte de 50 à 100 enfants. L'établissement de Damas se compose d'un dispensaire, d'une œuvre d'apprentissage et des deux écoles : dans l'une plus de 200 garçons apprennent le français, l'hébreu et l'arabe ; dans l'autre près de 250 filles reçoivent une bonne instruction primaire. A Alep, l'Alliance israélite, qui s'occupe aussi d'œuvres d'apprentissage, de nourriture et d'habillement, instruit plus de 1 100 enfants ; plus de 300 dans une des écoles de garçons se consacrent à l'enseignement, plus de 250 à l'école populaire des filles, près de 200 à l'école maternelle, près de 200 également à l'école des filles et à l'école maternelle du quartier Djemilié.

« Grâce à leurs méthodes rationnelles et à l'esprit de leur enseignement, les écoles de l'Alliance israélite sont de précieux auxiliaires de l'influence française ; elles propagent notre langue et nos idées dans tout le bassin de la Méditerranée, depuis Tanger jusqu'à Constantinople et de là jusqu'en Mésopotamie et en Perse [1]. »

---

(1) Honel Meiss, grand rabbin de Marseille, *Les œuvres scolaires de l'Alliance israélite en Syrie* (Congrès français, fasc. III).

Quant à l'enseignement laïque, par suite des circonstances et notamment de l'importance des différentes Églises, il est demeuré jusqu'ici assez rudimentaire, non pas que des efforts dignes d'encouragement n'aient été tentés; mais il n'a pas encore été possible de lutter contre les écoles entretenues par les divers clergés. Citons l'école primaire française de M. Gasier, à Beit Méry, au Liban, fréquentée surtout par des Druses; l'école de M. Haage, à Gezzine; celle de M. Gabriel Makari, à Eufeh, près de Tripoli; le cours de jeunes filles de Mlle Plassat, à Beyrouth; l'école de Mlle Nejeh Rahmé, à Bcherie, qui a presque 150 élèves.

Réservons une place à part à la Mission laïque qui a obtenu, à Beyrouth, un fort beau résultat avec ses deux collèges, celui des garçons qui compte de 200 à 250 élèves (14 orientaux unis, 13 catholiques latins, 13 arméniens grégoriens, 46 grecs orthodoxes, 3 protestants, 38 israélites et 68 musulmans) et celui des filles.

L'Alliance française, qui propage l'influence française par des salles de lecture, des conférences, des dons de fournitures scolaires, etc., comptait en 1912, en Syrie, 225 adhérents.

L'influence de la France tant sur le terrain de l'enseignement que sur celui des œuvres d'assistance se heurte pourtant à une très forte concurrence. Les Anglais et les Américains, principalement, possèdent des établissements nombreux et très actifs. On évalue à une centaine le nombre des écoles anglaises que fréquentent environ 7000 élèves (1) dans toute la Syrie. Au Liban seulement, environ 3000 enfants sont instruits dans une soixantaine d'écoles anglo-américaines. Ces écoles, ainsi que des orphelinats, des hôpitaux, des dispensaires, hospices, etc., furent fondés et sont dirigés par des Missions protestantes britanniques (anglaises, irlandaises ou écossaises) ou américaines, ou encore anglo-américaines. Telles sont la Mission britannique (3 écoles de filles et 1 école de garçons à Damas, une école normale d'institutrices,

(1) Cf. *Correspondance d'Orient*, 4 février 1914.

6 écoles primaires, 2 écoles d'aveugles à Beyrouth, 36 écoles dans la région, 2 écoles à Antioche, etc...) ; la Mission des presbytériens réformés, dont le siège est à Lataqiyeh ; la Mission irlandaise dont le siège est à Damas ; la Mission écossaise dont le siège est à Choueir (2 collèges de jeunes filles dont un pour les jeunes musulmanes, une école de garçons et une école de filles à Beyrouth, un hôpital à Nazareth) ; les Quakers établis à Broummana ; l'English Church de Beyrouth et de Damas, etc. ; enfin la Mission presbytérienne américaine dont les principaux centres sont à Beyrouth, Saïda, Zahlé, Tripoli, et qui instruit 5000 enfants (écoles à Damas, à Homs, à Ramleh, à Alep, à Zahlé, à Mallakat, à Baalbeck, à Tripoli, à Saïda, un orphelinat à Saïda ; à Beyrouth, lycée et école préparatoire, soit 400 élèves, Faculté, école de nurses, écoles d'arts et sciences, soit près de 250 élèves, deux hôpitaux, une clinique ; à Alep, service de l'hôpital arménien grégorien, etc...).

La Faculté américaine joue un rôle particulièrement important à Beyrouth ; plus ancienne que la Faculté des Jésuites, elle fut créée en 1868 pour remplacer le collège d'Abeih fondé en 1846 par l'Américain C. Van Dyck. L'enseignement y était d'abord donné en arabe et il exista à cette époque un vif engouement en sa faveur. Depuis, la Faculté française a contre-balancé l'influence anglo-américaine ; mais la Faculté américaine n'en demeure pas moins très fréquentée et très estimée en Orient. Elle se compose d'une Faculté de médecine, d'une école de pharmacie et d'une clinique dentaire, et possède un observatoire, des musées, une bibliothèque. Les établissements américains d'enseignement de Beyrouth (Faculté, collèges et écoles) réunissent près d'un millier d'élèves et d'étudiants.

L'Italie a fait également, avant la guerre, de gros efforts. En 1914, elle avait ouvert à Damas, une maison de santé et une école de filles. La Société italienne de Turin et l'Association nationale des Missions sont riches et puissantes. Cette dernière exerce son influence par l'intermédiaire de congré-

gations comme celles des Salésiens, des Carmes, des Franciscains de la Terre-Sainte, des Carmélites. des Sœurs d'Ivrée, etc. En dehors de l'école Dante Alighieri, des écoles de Beyrouth, de Tripoli et de Jérusalem et de celles fondées par Crispi en Palestine (transformées depuis en écoles primaires) et l'orphelinat des Salésiens à Bethléem, il faut citer les écoles franciscaines de Bethléem, de Ramleh, de Nazareth, de Tibériade, de Saint-Jean-d'Acre, de Damas, d'Alexandrette et de sa région, l'école des sœurs de Saint-Joseph de Ramleh, les écoles des Carmes d'Alexandrette, Beylan, etc..., l'école paroissiale de Beit Djala, les établissements de la Procure de Terre-Sainte d'Alexandrette, etc...

La plupart des établissements grecs-orthodoxes étaient soutenus par les Russes, notamment le collège et les écoles de Beyrouth, le collège de l'évêché de Homs, les écoles ou collèges de Bethléem de Nazareth, de Beskinta, de Tripoli, de Lataqiyeh, de Damas. La « Société impériale russe de Jérusalem » avait installé et dirigeait un hospice pour les pèlerins russes, un hôpital gratuit, une école de garçons et une école de filles à Jérusalem ; un hospice et une école à Jéricho, un hospice, un hôpital, une école normale et des écoles primaires à Nazareth ; une école normale de jeunes filles et une école primaire modèle à Beit-Djala ; une école de garçons et une école de filles à Zahlé ; deux écoles à Maallakat, des maisons très prospères à Damas, à Tripoli, à Homs, etc... en tout plus de 100 écoles très fréquentées.

Nombreux également sont les établissements austro-allemands. Leurs deux centres de propagande en Palestine et en Syrie, étaient, avant la guerre, Caïffa et Beyrouth : dans la région de Tanaïl et Zahlé au sud du Liban, ils déployaient une remarquable activité scientifique. L'influence allemande s'exerçait par la Mission protestante allemande, par la Palestina Verein, en même temps que par la Société catholique allemande et quelques congrégations. Elle possède aussi plusieurs établissements à Jérusalem, entre autres

une succursale de l'Institut d'études bibliques, fondé à Rome par le jésuite Fonck. A Nazareth, elle soutient l'école des arméniens grégoriens ; à Caïffa les sœurs de Saint-Charles ont un hospice, un hôpital, un orphelinat et des écoles de filles ; à Beyrouth, on trouve un hôpital prussien et des établissements de diaconesses : un orphelinat, une école primaire et un collège secondaire de jeunes filles. Alep est un foyer actif de l'influence germanique ; signalons la présence d'une banque berlinoise, d'écoles, de cours du soir et d'une bibliothèque. Au total, les écoles allemandes étaient fréquentées avant la guerre par près de 2 000 élèves.

Les Autrichiens ont aussi quelques établissements. Ceux de Jérusalem et de Nazareth, celui des Frères Saint-Jean de Dieu sont de nationalité autrichienne quoique officiellement protégés français.

Nous devons mentionner maintenant les écoles indigènes officielles. Les établissements musulmans sont nombreux et fréquentés, mais l'instruction y est assez rudimentaire ; ils consistent en écoles supérieures de théologie et de droit musulmans, qui sont des sortes de séminaires, en lycées de garçons et de filles et en écoles primaires rattachées aux mosquées. La plupart de ces écoles supérieures, lycées et écoles dépendent du gouvernement, c'est-à-dire que l'influence turque y domine. Très peu nombreux sont les établissements entretenus par les différentes sectes non sunnites se rattachant plus ou moins directement à l'Islam.

Voici à peu près l'état de ces écoles musulmanes en Syrie : dans le mutessarriflik de Jérusalem 4 lycées de garçons, 4 lycées de filles et plus de 200 écoles primaires ; dans le sandjak de Saint-Jean-d'Acre, 2 écoles supérieures, 5 lycées et plus de 200 écoles primaires ; dans le sandjak de Beyrouth, 18 écoles supérieures, 2 lycées (dont le collège osmanié de Beyrouth qui essaye d'unir la culture islamique à la culture moderne) et plus de 300 écoles primaires ; dans le sandjak de Tripoli, 4 lycées, 567 écoles primaires ; dans le sandjak de Lataqiyeh, 18 écoles supérieures,

4 lycées, 1 pensionnat de jeunes filles, plus de 1 200 écoles primaires ; dans le sandjak de Naplouse, 1 école supérieure, 4 lycées et plus de 200 écoles primaires ; dans le sandjak de Damas, près de 300 écoles supérieures, 10 établissements secondaires et plus de 700 écoles primaires ; dans le sandjak de Hama, 15 écoles supérieures, 6 écoles secondaires, plus de 400 écoles tcherkesses chiites, 7 écoles metwali ; dans le sandjak de Maan, près de 200 écoles secondaires et primaires, 4 écoles tcherkesses ; au mont Liban, 151 écoles supérieures druses, 1 collège secondaire druse également, 49 écoles musulmanes et 151 écoles druses ; dans le sandjak d'Alep, 10 écoles supérieures, 9 lycées et 419 écoles primaires.

Certes, il reste encore beaucoup à faire en Syrie, dans le domaine de l'enseignement. Il reste, pour unifier les efforts, à établir un Département de l'Instruction publique qui organisera l'enseignement en tenant compte des aspirations et des besoins des populations, et s'efforcera de mettre fin aux rivalités confessionnelles, trop souvent simple masque des ambitions impérialistes étrangères.





Cl. Bérard.

VUE DANS LE LIBAN
(Région de Broumana)



Cl. Bérard.

LE PORT DE BEYROUTH



CHAPITRE IX

LE LIBAN AUTONOME
(DE 1861 A NOS JOURS) [1]

Rappelons brièvement l'histoire du Liban depuis le statut de 1861, qui garantissait son autonomie, jusqu'à l'année 1914 qui a vu, avec la déclaration de guerre de la Turquie aux Alliés, la violation des accords concédant une situation privilégiée à cette province dans le sein de l'Empire ottoman.

Le statut du 9 juin 1861, signé à Beyrouth par les représentants de la France, de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et de la Turquie [2], assurait au Liban un gouvernement autonome dont les rapports avec Constantinople devaient être régis par une constitution conforme aux termes de l'accord international et approuvée par les puissances.

---

(1) Cf. *Mémoire sur la question du Liban* (publié par le Comité Libanais de Paris); Aulneau, *La Turquie et la guerre*, Paris, 1915 ; Ludovic de Contenson, *Les Réformes en Turquie d'Asie*, Paris, 1913 ; H. Levantin (Lammens), *Quarante ans d'autonomie au Liban* ; Ferdinand Tyan, *France et Liban*, Paris, 1917 ; Mgr Debs, *Histoire de la Syrie* (en arabe) ; Jouplain, *La question du Liban*, Paris, 1908 ; Nadra Moutran, *La Syrie de demain*, Paris, 1916.

La Correspondance d'Orient, n° du 15 mai 1912 ; *Au Liban*, n° du 1er octobre 1912 ; *Les origines de l'autonomie du Liban*, n° du 16 octobre 1913 ; *Les Gouverneurs du Liban*, n° du 16 juin 1914 ; *Les Finances du Liban*.

L'*Asie Française* : nos de septembre 1911, février et mai 1912.

(2) Voir en annexe au présent chapitre le texte des protocoles de 1861 et 1864.

La duplicité des Turcs, la rivalité des puissances firent négliger la rédaction de cet instrument indispensable dont le protocole du 6 juin 1864 reconnaissait l'urgence. « C'est un phénomène extraordinaire dans l'histoire des gouvernements, observe M. Nadra Moutran, de voir tout un pays s'administrer pendant cinquante-cinq ans, selon un code dont le texte dépasse à peine deux pages ! Aussi que d'ambiguïtés, que d'équivoques et que de conflits pour commenter l'esprit de la loi, ou pour définir les attributions des fonctionnaires et des divisions administratives ! Ce fut, la plupart du temps, la force qui, naturellement, eut à trancher le nœud gordien, au détriment du droit et de l'équité (1). »

C'est par une interprétation chaque jour plus abusive du règlement de 1861 que la Turquie maintint et fortifia au Liban une autorité qu'on pouvait croire impérativement limitée. Aux termes de la charte libanaise en effet, le seul droit effectif laissé à la suzeraineté de la Porte, c'était le choix du gouverneur; encore celui-ci devait-il être chrétien, et avoir reçu l'agrément des puissances protectrices. Mais moralement, du jour de sa nomination, on pense bien que ce gouverneur sera l'homme-lige de la Porte, bien plus que le scrupuleux défenseur des droits de la population qui lui est confiée ; il ne voudra pas se faire d'ennemis à Constantinople où les bureaux ministériels seuls peuvent lui assurer, à la fin de sa mission, un poste avantageux; la toute-puissance que lui accorde le statut d'autonomie, il la tiendra au service de ses maîtres turcs dont il escompte la reconnaissance. « Rustem pacha, au caractère si énergique et indépendant, a poussé la turcophilie jusqu'à faire renoncer le Liban aux sommes annuelles que le protocole international lui avait fait reconnaître par Constantinople ; Wassa pacha obligea les tribunaux libanais à adopter le système judiciaire de l'empire afin d'augmenter leur dépendance de

(1) *Op. cit.*

Stamboul. Leurs successeurs rivalisèrent de zèle aux dépens du pays qui leur était confié [1]. »

On a dit que la diplomatie, assez généralement, néglige de se rappeler qu'elle coupe et tranche dans de la matière vivante ; et quand elle a fixé un ordre de choses théoriquement impeccable, elle oublie qu'elle n'a pas supprimé l'action des forces contraires.

Quoi qu'il en soit, le statut de 1861 fait du gouverneur général la cheville ouvrière de l'autonomie libanaise ; il dirige l'administration, les finances, les travaux publics, la justice, etc., rend compte de sa gestion au gouvernement central, sans passer par l'intermédiaire des pachas de Damas ou de Beyrouth dont il est complètement indépendant. Ses pouvoirs, dans les limites de la province, sont à peu près dictatoriaux.

Près de lui, le Conseil administratif général n'est qu'un organe consultatif et ne connaît que des affaires que lui soumet le gouverneur.

A la tête de chacun des six arrondissements, ou cazas, est placé un caïmacam nommé par le gouverneur et assisté d'un conseil administratif élu par les différentes communautés. Le Liban conserve ses tribunaux et son droit coutumier, ainsi qu'un corps de gendarmerie ou milice. Au chef-lieu de chaque caza siège un tribunal de première instance, tandis que la cour d'appel juge en dernier ressort.

Au point de vue financier, la Porte conserve les revenus des douanes, postes et télégraphes (soit environ 80 000 à 100 000 livres turques) [2]. Les dépenses de l'administration autonome sont assurées par un impôt de répartition s'élevant à 3 500 bourses (392 750 francs) et pouvant être porté au double ; tout excédent des recettes sur les dépenses doit faire retour à l'empire, mais en revanche, si les frais géné-

---

(1) Nadra Moutran, *op. cit.*

(2) D'après l'estimation de S. E. Saïd pacha Shoucair.

raux dépassent les rentrées, la différence incombe au Trésor impérial (Article 16 du règlement organique).

Le protocole du 6 septembre 1864 confirma cet ensemble de dispositions et enregistra l'adhésion de l'Italie.

Pendant son demi-siècle d'autonomie, le Liban a évité persécutions et massacres, mais il n'a pas joui de la prospérité économique. La pauvreté relative de cette terre montagneuse, simple rocher encaissé entre la mer, sans port, s'aggrava des effets d'une administration égoïste, peu intéressée au développement du pays.

L'influence turque sembla même s'y exercer plus jalousement que par le passé : là où vivaient des montagnards indépendants, attachés à la terre, unis par le sentiment de leurs intérêts communs, la corruption, les promesses frauduleuses apportèrent le dégoût du travail agricole, les divisions à l'infini, l'affaiblissement du caractère, l'émigration. En somme, les conditions de l'expérience d'un régime autonome ont été pendant plus de cinquante ans déloyalement viciées.

Le premier gouverneur, arménien catholique, Daoud pacha, occupa ses fonctions de 1861 à 1868. Ces premières années de l'autonomie furent relativement heureuses ; la population se faisait entendre du gouverneur ; celui-ci soutenu par les puissances semblait prendre son rôle au sérieux ; enfin le gouvernement ottoman, un peu déconcerté par les événements, n'avait pas encore adopté à l'égard du Liban la politique de duplicité et de division qu'il allait bientôt mettre en pratique.

Bref l'autonomie vivait, et c'était l'essentiel. Daoud passe pour avoir honorablement géré les affaires du pays ; il s'intéressait au développement de l'instruction publique qui fut réorganisée avec le concours des deux Boustani. Mais l'acte de 1861 avait provoqué dans la Montagne une véritable révolution sociale, par la suppression pure et simple du régime féodal auquel les Libanais étaient redevables d'avoir gardé à travers des siècles d'oppression leur liberté

et leur religion. Daoud eut à réprimer les efforts des chefs traditionnels pour tenter de sauver leur séculaire autorité. Le grand patriote Joseph Karam, qui avait organisé la résistance contre les Druses, dut, après une longue lutte d'influence avec le gouverneur, se résigner à l'ordre nouveau ; il prit la route de l'exil, abandonnant son pays à des divisions qu'il prévoyait irrémédiables ; il devait mourir dans l'amertume et l'oubli, loin de la terre des ancêtres.

Une des questions qui semblèrent alors vitales à toute la population fut celle de l'extension du territoire ; on étouffait dans les limites fixées par l'acte de 1861. Le port de Saïda demanda spontanément à être rattaché au gouvernement autonome. Daoud pacha se fit très énergiquement l'interprète des désirs du pays qui réclamait un port. En outre il demandait l'adjonction au Liban des territoires de la Békaa qui avaient toujours vécu en étroite communauté de race, de religion, et d'intérêts avec la Montagne. Les Puissances semblaient favorables aux rectifications demandées, mais la Porte « voyait avec effroi se rouvrir la question libanaise sous le jour des revendications nouvelles de Daoud pacha [1] ».

Le grand vizir Fuad pacha fit venir le gouverneur, l'assura de sa bonne volonté personnelle ; mais les milieux dirigeants, remarquait-il, étaient généralement hostiles à toute nouvelle concession ; pour obtenir le résultat désiré il semblait nécessaire de placer le gouvernement en présence d'un fait nouveau : si Daoud offrait sa démission, il n'était pas douteux qu'on céderait, par crainte de nouvelles difficultés avec les Puissances ; il n'y avait pas d'autre solution que de forcer la main à l'entourage du sultan. Le gouverneur, naïvement convaincu, laissa entre les mains du grand vizir cette démission fictive qui allait si bien arranger les affaires de ses administrés. Il fut aussitôt remplacé par Franco pacha (1869).

---

(1) Nadra Moutran, *op. cit.*

Franco pacha fut l'homme à tout faire de Constantinople. Dès son arrivée, on ne parlera plus ni d'un port pour le Liban, ni d'une extension territoriale dans la Békaa. D'ailleurs la guerre franco-allemande et la défaite française, en même temps qu'elles fortifiaient l'action turque dans la Montagne, décourageaient les Maronites et les portaient à la résignation. Franco pacha n'eut pas le bénéfice de sa servilité ; il mourut prématurément.

Rustem pacha, son successeur (1873-1883) fut un vigoureux administrateur, n'acceptant ni discussion ni contrôle. Les chefs maronites ne comptaient déjà plus pour rien ; c'est au clergé qu'il s'attaqua. Mais il oubliait que là où les hommes se divisent et se combattent, l'Église sait rester une. L'Église maronite, en présence de l'effondrement des autorités féodales, sera désormais le centre de ralliement de la nationalité libanaise. On a dit que les Patriarches, comme de simples fonctionnaires, allèrent souvent mendier à Constantinople. Soyons justes : pour un intérêt supérieur, il faut parfois savoir faire plier l'amour-propre ; mais on ne peut contester que l'élément le plus ferme de la résistance des Libanais aux empiétements de la Porte n'a pas cessé d'être depuis cinquante ans le clergé catholique de la Montagne. Sous la terne administration de Franco pacha, les volontés s'étaient en quelque sorte assoupies, engourdies ; la lutte que Rustem engage avec le patriarche les réveille. On croyait n'avoir plus de chefs pour mener le bon combat ; en voici un qui s'offre, il sera suivi.

Jusqu'à Rustem pacha, les dépenses engagées pour le développement matériel du pays avaient souvent dépassé le revenu de l'impôt libanais, et conformément au statut de 1861, c'est le Trésor impérial qui faisait la différence ; il s'agissait de quelque 25 000 livres turques par an. Rustem reçut des instructions formelles pour supprimer ces dépassements, qui pourtant étaient loin d'égaler les prélèvements exercés par l'État au moyen des impôts indirects. Tous les employés publics furent réduits à la demi-solde. Ce fut dès lors le

régime du bakchisch. La vénalité des fonctionnaires devint rapidement proverbiale[1].

Rustem fut remplacé par Wassa pacha (1883-1892). Cet ignorant Albanais n'eut jamais même le désir de gouverner, encore moins de résister aux ordres de la Porte. Livré à des subalternes, il s'en rapportait à eux de l'administration du pays. Son temps marque la fin des vieilles juridictions libanaises et la suppression du droit coutumier ; le code ottoman est promulgué, et l'organisation judiciaire turque adoptée pour les tribunaux. On a reproché encore à Rustem l'abandon moral d'une partie du territoire du Liban ; Wassa fit mieux, le mutessarif de Tripoli ayant réclamé le droit de lever l'impôt dans la petite ville de Moaissara et quelques villages libanais situés autour de Tripoli, Wassa ne fit aucune objection à laisser ce fonctionnaire libre de disposer à sa guise de ces revenus libanais. Cette anomalie subsistait encore en 1914.

Ainsi s'en allait en pièces, peu à peu, cette autonomie qui avait coûté à la France les frais d'une expédition, et peut-être l'inimitié de l'Angleterre, si regrettable lors de ses revers de 1870. Matériellement même, le Liban était tout à fait déchu ; que lui restait-il de son apparence de prospérité ?

« Il avait ses salines, dit le *Mémoire sur la question du Liban* publié par le Comité libanais de Paris ; il surveillait ses côtes et possédait un croiseur, le *Liban*. Ce croiseur est supprimé ; les salines sont confisquées, et si le soldat libanais monte encore la garde sur les côtes, c'est pour en fermer l'accès au commerce, et parquer ses conci-

---

(1) Pour être nommé à une place dont les honoraires mensuels sont de 60 francs, on propose communément un pot de vin de 4, 5 et 6000 francs. Le Caïmacamat druse du Chouf, rapportant 700 francs par mois, a été payé jusqu'à 100000 francs ! La raison de ces anomalies apparentes est au fond logique : outre la satisfaction de dominer, le détenteur de la place se refait sur ses administrés (Nadra Moutran, *op. cit.*).

toyens dans leur prison de roche. » La Porte était rentrée en maîtresse au Liban, et elle n'y avait laissé que la façade des institutions par lesquelles l'Europe avait pensé garantir l'avenir d'une intéressante population. L'autonomie, ainsi comprise, c'était pour le Liban la mort sans gloire. Aux habitants qui étouffaient dans leur petite province infertile, défense d'utiliser les côtes pour le transit ; leur commerce et leur industrie doivent passer par les douanes turques ; les marchandises qu'ils reçoivent d'Europe payent pour entrer à Beyrouth, Tripoli ou Saida, et payent encore pour pénétrer dans la Montagne; et n'oublions pas les bakchischs. Comment vivre dans ces conditions ?

Le résultat fut l'exode en foule des montagnards vers des pays plus prospères et plus hospitaliers. L'émigration dépeupla en partie le pays ; elle eut surtout le gros inconvénient de le priver de son élite intellectuelle, qui désertait aussi volontiers, sinon davantage, que les commerçants ; seuls demeurèrent les petits cultivateurs, les bergers, ceux qui vivent quand même et partout. Le mémoire libanais que nous avons cité contient sur l'émigration des chiffres suggestifs : le district de Zahlé, sur 3 000 contribuables, a fourni 1 507 émigrants ; celui de Gezzine, sur 5 983 contribuables, 2 231 émigrants ; celui de Kesrouan, sur 15549 contribuables, 10 206 émigrants ; celui de Batroun, sur 16 220 contribuables, 6 817 émigrants(1). Or ces émigrants quittaient non seulement le Liban, mais aussi la Syrie ; les plaines fertiles de la Békaa ou du Ghor ne les attiraient pas, ils y auraient retrouvé l'arbitraire et les persécutions. C'est vers l'Égypte, vers la France, vers les deux Amériques qu'ils se dirigeaient.

Le successeur de Wassa pacha, Naoum pacha (1892-1902) poursuivit la politique néfaste dictée par Stamboul. Il vécut au Liban en s'entourant d'individus louches. Tou-

(1) Le nombre des Libanais vivant à l'étranger est actuellement évalué à 500 000.

tefois on lui doit quelques routes; il écoutait aussi avec bienveillance les avis des conseils administratifs, mais ne les suivait pas.

Nommé Sous-Secrétaire d'État à Constantinople, il fut remplacé par le Polonais Mouzaffer pacha (1902-1907) qui arriva au pouvoir en annonçant qu'il allait réorganiser l'administration, la justice, la milice, reviser le système électoral, étudier, afin d'y porter remède, les questions les plus essentielles: celles des ports, de la délimitation du territoire, de l'établissement du cadastre, des finances, de l'émigration, etc. Il voulait aussi encourager l'industrie et les exploitations minières, favoriser le reboisement, bref, modifier entièrement l'état des choses et satisfaire aux vœux de la majorité de ses administrés. Malheureusement en Turquie, ces beaux programmes sont généralement tout l'effort des administrateurs qui entrent en fonctions. Par la suite ils songent d'abord à garnir leurs poches et à éviter les tracas. Au Liban, il n'y avait d'ailleurs pas d'autre politique pour un gouverneur soucieux de ses bons rapports avec Constantinople. Mais Mouzaffer ne sut même pas s'enrichir ; son entourage seul pilla; lui, mourut chargé de dettes, laissant sa femme dans la misère, après avoir dépensé des sommes considérables.

L'administration de Youssouf Franco pacha (1907-1912), fils du second gouverneur du Liban, est surtout marquée par les agitations de la période révolutionnaire qui s'ouvre pour tout l'Empire ottoman en 1908. Chacun critique la déplorable gestion des affaires du pays, chacun a son idée, chacun son espérance. Incertain de la ligne de conduite à tenir, le gouverneur s'entoure de gens du pays, mais il les choisit mal. C'est le régime de l'incohérence.

Nous avons relaté précédemment, à propos de la Syrie, certains incidents dus à l'effervescence révolutionnaire. La question la plus grave qui se posa alors fut de savoir si le pays répondrait à l'invitation du Gouvernement de Constantinople de nommer des députés au parlement ottoman. Nous

avons dit comment, après bien des controverses, le Liban se prononça par un refus prudent, provisoire d'abord, puis renouvelé définitivement par le Conseil administratif après referendum populaire. La question ainsi réglée, la longue rancune des Libanais contre les gouverneurs oppresseurs et concussionnaires se donna carrière à l'égard de Franco pacha. Le nouveau gouverneur, qui ne pouvait prévoir la Révolution de 1908, avait, dès sa prise de pouvoir en 1907, adopté à l'égard de ses administrés un attitude de violence tyrannique dont le souvenir tout proche encore ne pouvait être effacé par l'attitude plus conciliante que lui dictaient les événements.

C'est ainsi qu'à peine arrivé au Liban, il avait, sous un léger prétexte, fait arrêter à brûle-pourpoint, au cours d'une fête, et sans même avertir le caïmacam du lieu, les notables du village de Gazir. Cette manière d'affirmer dès l'abord son autorité avait fâcheusement impressionné la population. Quelque temps après, des soldats libanais ayant été insultés et dévalisés par des brigands, au lieu de punir les coupables, on avait destitué les victimes ; enfin, au cours d'une élection dans le Koura, le gouvernement avait fait intervenir des soldats turcs de Beyrouth, contrairement au statut de 1861, et un grand nombre de personnes avaient été arrêtées. Ces violences constituaient autant de griefs à l'encontre de Franco pacha.

Dès les premières heures de la révolution de 1908, on s'était donc attaqué d'abord à la personnalité du gouverneur et de ses conseillers. Les comités politiques qui se formaient partout estimaient qu'il fallait, à son endroit, user de vigueur plutôt que de diplomatie. On résolut donc d'exiger sans plus tarder des satisfactions pour l'opinion publique; à cet effet une députation se présenta au Palais du Gouverneur à Beit ed-Dine. Franco pacha, d'abord arrogant, fut bientôt intimidé par la fermeté des émissaires qui avaient gagné à leur cause les soldats eux-mêmes et que soutenait au dehors une foule nombreuse ; il s'adoucit, consentit à faire des

excuses et à révoquer cinq hauts fonctionnaires. Selim bey Ammoun, le représentant le plus en vue du parti libéral, fut appelé à la présidence du Conseil administratif, conformément au vœu de l'immense majorité.

Ce délégué de la population assuma avec énergie le contrôle de l'administration ; il rendit publiques les délibérations du Conseil d'administration, de façon que chacun pût suivre les affaires du pays. Mais sa mort soudaine, en 1909, priva le Liban de son guide le plus qualifié. Quoi qu'il en soit, et souvent malgré l'opposition du gouverneur général, on peut dire que, pendant quelques mois, la gestion des intérêts publics appartint réellement aux représentants du pays. Pendant cette période de liberté à laquelle la réaction jeune turque allait mettre un terme, on put réaliser quelques réformes intéressantes, demandées vainement depuis des années :

L'effectif de la milice fut augmenté et porté à 950 hommes, la solde relevée et les logements améliorés. D'une façon générale les traitements des fonctionnaires subirent une majoration de 30 à 50 pour 100. Le surcroît de dépenses qui en résulta fut couvert grâce à des économies et à un contrôle sévère des agents fiscaux. Un résumé du budget général fut publié régulièrement au Journal Officiel. Une caisse de prêts aux agriculteurs nécessiteux fut créée. Le reboisement et les travaux publics de toute nature furent encouragés [1].

Mais, dès 1910, à l'instigation de Constantinople, Franco rejette ouvertement la tutelle des comités locaux, et se fait l'agent de la volonté à peine dissimulée des Jeunes Turcs d'en finir avec l'autonomie libanaise. Toutes les lois nouvelles, qui, en droit, ne pouvaient recevoir d'application au Liban sans le consentement exprès des Puissances, sont promulguées dans la Montagne, et les habitants doivent payer les impôts établis pour tout l'empire. Cette violation inouïe du statut

---

[1] V. *Correspondant d'Orient,* nº du 16 janvier 1914.

de 1861 n'alla pas sans violences de la part du gouverneur, sans résistance dans le peuple. Force pourtant resta à l'autorité. L'opposition, se plaçant sur le terrain légal, saisit inutilement de la question les Puissances protectrices. Le cheikh Chein el-Khazen, membre de l'union libanaise, formulait ainsi les revendications de la Montagne.

1° Qu'ordre soit donné au gouvernement libanais de refuser les *Tesekers-Nefous,* contraires au règlement organique du Liban et de se conformer textuellement aux protocoles de 1861 et de 1864, qui ne forment qu'un seul et même règlement ; d'annuler tout ce qui a pu ou peut nuire à l'intégrité de ce règlement ;

2° Qu'on arrête tout recensement tant que le gouvernement ne serait pas constitué conformément au règlement ;

3° Abolition de toutes les lois irrégulièrement introduites au Liban, surtout celles qui ont été nouvellement votées à Constantinople sur le vagabondage, sur la presse et sur les associations ;

4° Abolition des impôts et perceptions nouvelles ;

5° Organisation d'un gouvernement strictement conforme au règlement organique, avec la faculté de porter des lois stables. Sans cette faculté, sans ce pouvoir législatif d'ailleurs dans l'esprit de la constitution, le gouvernement est incapable d'administrer le pays ;

6° Reconnaissance des droits à l'accostage des bateaux à vapeur dans les ports du littoral ; faculté de posséder et d'administrer librement les domaines ; création d'un tribunal de commerce au Liban ;

7° Restitution au Liban des territoires expropriés comme ceux de Mohayssera, les dix villages appelés Barbar, l'Ouest de la Békaa Occidentale ;

8° Création et indépendance des postes et télégraphes libanais ;

9° Enfin, pour obvier aux complications possibles et inévitables, qu'on définisse clairement les privilèges particuliers du Liban et les droits de l'empire ottoman sur ce pays (1).

En ce qui concerne la réforme administrative visée par

---

(1) V. *La Correspondance d'Orient* du 1er juillet 1910.

ce programme (paragraphe 5°), elle avait trait surtout au mode de recrutement du conseil d'administration du Liban. Ses membres, en principe, étaient élus par les cheikhs de villages, eux-mêmes désignés par le choix de la population; dans la réalité des faits, cheikhs et conseillers étaient toujours imposés par les autorités officielles. Pour que le conseil pût être la représentation vraiment indépendante du pays, comme l'avaient compris les négociateurs de 1861, il apparaissait nécessaire d'entourer de garanties formelles le système électoral (1).

En 1912, année marquée par l'agitation réformiste en Syrie, la crise déterminée par l'autocratisme des Jeunes Turcs devint aiguë. Au moment du bombardement de Beyrouth par les Italiens, quelques désordres s'étant produits à la frontière qui sépare la banlieue de la ville du Gouvernement du Liban, la Sublime Porte prévint les ambassades que si la situation chaotique de la Montagne persistait, elle se verrait sans doute dans l'obligation d'y intervenir militairement. Elle se fût bien gardée, il est vrai, de mettre à exécution une menace qui aurait entraîné automatiquement le débarquement des troupes des Puissances. Mais le but qu'on poursuivait, c'était de démontrer que le régime d'autonomie de la province libanaise constituait une entrave au développement normal des nouvelles institutions de l'empire.

Sur ces entrefaites, un double incident vint tendre encore les rapports de la population avec Constantinople. Le cuirassé français *Jules Ferry*, ayant fait escale dans le port de Djounieh, son état-major fit officiellement visite au Patriarche maronite. Cette démarche semblait répondre à celle des Jeunes Turcs auprès des Puissances; la population y vit surtout une manifestation de sympathie de la part de la France et fit un accueil enthousiaste aux officiers français.

---

(1) Cf. Charles de Millon : *Au Liban* (*Correspondance d'Orient*, 15 mars 1912).

Le gouverneur se formalisa d'avoir été négligé ; aussi un groupe d'officiers turcs fut dépêché pour le saluer à Baabda. C'était la contre- épreuve. Ils furent l'objet de l'indifférence et de la froideur générales ; bien mieux, le Conseil Administratif porta plainte pour violation du règlement organique, et refusa de solder les frais de réception de la délégation ottomane. Cette différence d'accueil fut soulignée violemment par la presse turque (1).

La présence du *Jules Ferry* à Djounieh avait rendu une vive actualité à la question de l'ouverture de ce port à la navigation à vapeur. Le protocole ne s'était pas prononcé au sujet d'un droit qui semblait aller de soi.

D'ailleurs la navigation à voile y était autorisée ; il était donc aussi illogique qu'arbitraire d'y interdire celle des bateaux à vapeur (2). Le comité libanais de Paris, présidé par M. Chekri Ganem, se présenta chez M. Poincaré, alors Président du Conseil, pour obtenir de la France une action favorable à cette revendication. M. Poincaré, peu de jours après, prononçait au Sénat français quelques paroles pour appuyer le vœu des montagnards.

Il faut noter que l'action des Libanais émigrés en faveur de leur pays s'est toujours soutenue, et que bien des résultats ne furent obtenus que par leur intervention. Leur persévérance inlassable a frappé l'opinion et les gouvernements européens.

La démarche de la colonie libanaise de Paris auprès du premier ministre français n'avait pas eu pour seul objet la question de Djounieh. Un mémoire avait été remis exposant l'en- semble des revendications libanaises (3). A cette même époque, une assemblée des Libanais du Caire adoptait à l'unanimité le programme suivant pour l'administration du Liban :

---

(1) V. *Ibid.*

(2) V. *Correspondance d'Orient*, n° du 1er août 1912.

(3) *Mémoire sur la question du Liban*, publié par le Comité Libanais de Paris.

1° Modification du mode d'élection des membres du conseil administratif, soit en étendant le droit d'élection à tous les citoyens, soit en augmentant le nombre des électeurs ;

2° Extension de la juridiction des tribunaux civils aux affaires commerciales ;

3° Enlever au gouverneur du Liban la faculté de pouvoir destituer les magistrats et les fonctionnaires du gouvernement libanais, cette destitution, le cas échéant, devant être subordonnée à un arrêt du conseil de discipline ordonnant la destitution ;

4° Augmenter les revenus du gouvernement par le renouvellement du recensement et du cadastre, mais en conservant l'ancienne assiette des impôts. Exiger formellement du gouvernement du Liban la publication d'un budget annuel en due forme ;

5° Ne plus s'opposer à ce que les bateaux à vapeur touchent les ports du Liban, actuellement ouverts à la navigation à voile ;

6° Application stricte et rigoureuse de toutes les dispositions déjà ordonnées par les anciens protocoles ainsi que de toutes celles qui le seront à l'avenir (1).

A ces vœux, un évêque du Liban, interviewé par l'*Iktiham*, ajoutait la réforme de la milice, l'attribution au budget libanais des taxes postales et télégraphiques, la dévolution de biens *Kharadj* au peuple (exception faite des biens impériaux), le droit pour la cour d'appel de juger en dernier ressort sans recours éventuel à la Cour de Cassation, la résidence obligatoire du gouverneur dans le Mutessarifat, etc... (2).

La visite du *Jules Ferry*, le discours de M. Poincaré avaient coïncidé avec les événements balkaniques et la chute momentanée des Jeunes Turcs. Les démarches répétées des divers représentants de l'opinion libanaise n'allaient pas tarder à porter des fruits.

Le 12/23 décembre 1912, les six Puissances protectrices et la Turquie signaient un nouveau protocole. Un arménien catholique, Ohanès bey Couyoundjian, était nommé gouver-

(1) V. *Correspondance d'Orient*, n° du 1er juillet 1912.
(2) *Ibid.*

neur, en remplacement de Franco pacha. Le mode d'élection des membres du Conseil administratif était modifié; désormais ils devaient être élus par des délégués spéciaux, à raison de un pour cent contribuables. Le droit de suspendre les membres du Conseil était retiré au gouverneur, sauf dans le cas de faute grave, et encore ne pouvait-il prononcer la suspension que sur avis conforme du Conseil. Le budget devait être discuté en Conseil et rendu public; le nouveau gouverneur était chargé d'établir un plan de réformes financières pour être soumis à la Porte et aux Puissances. Les tribunaux libanais recouvraient le droit de connaître des difficultés commerciales. L'effectif de la gendarmerie était porté de 800 à 1 200 hommes. Enfin les ports de Djounieh et de Nebi Younès étaient ouverts au commerce [1].

En reprenant le pouvoir, à quelques jours de là, le parti Jeune Turc se trouva en présence de ces concessions qui, en principe, donnaient satisfaction à l'opinion libanaise. Obligé d'appliquer un régime qui fortifiait le principe de l'autonomie, il le fit de manière à en annuler l'esprit: si les ports de Djounieh et de Nebi Younès furent ouverts à la navigation, leur administration était confiée à des fonctionnaires ottomans; quant au budget libanais, Constantinople décida qu'il serait fixé selon les ressources de l'empire, non selon celles du pays [2].

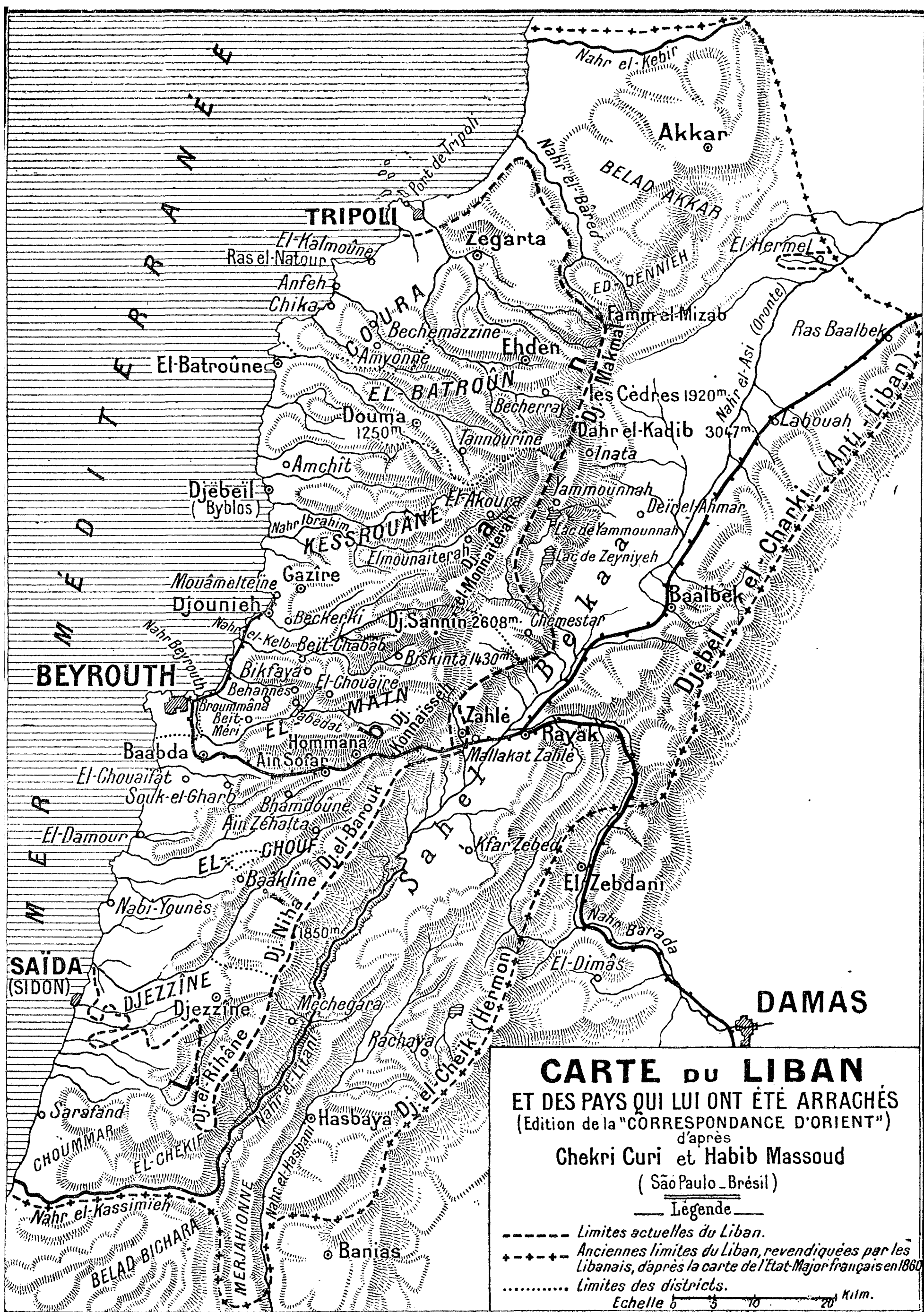
A partir de 1912, c'est cette question financière que l'opposition libanaise mettra en avant; n'était-ce pas la seule, à vrai dire, qui permît à la population de faire entendre sa voix par ses délégués au Conseil administratif?

Le 20 février 1913, le Gouvernement libanais, en soumettant à l'approbation de la Sublime Porte son budget pour 1913-1914, l'accompagnait d'un vœu du Conseil tendant à faire reverser au Trésor libanais les impôts perçus à Moais-

---

(1) V. Ludovic de Contenson, *Les Réformes en Turquie d'Asie*. Cf. *La Correspondance d'Orient*, n° du 1er janvier 1913.

(2) V. Aulneau, *La Turquie et la Guerre*.


CARTE DU LIBAN
ET DES PAYS QUI LUI ONT ÉTÉ ARRACHÉS
(Edition de la "CORRESPONDANCE D'ORIENT")
d'après
Chekri Curi et Habib Massoud
(São Paulo _ Brésil)
Légende
Limites actuelles du Liban.
Anciennes limites du Liban, revendiquées par les Libanais, d'après la carte de l'Etat-Major français en 1860
Limites des districts.
Echelle 0 5 10 20 Kilm.
MÉDITERRANÉE
TRIPOLI
Port de Tripoli
BEYROUTH
SAÏDA
(SIDON)
DAMAS
Akkar
BELAD AKKAR
Nahr el-Kebir
Nahr el-Bâred
Zegarta
El-Hermel
ED DENNIEH
Famm el-Mizab
El-Kalmoûne
Ras el-Natour
Anfeh
Chika
KOURA
Bechemazzine
Amyoune
Ehden
El-Batroûne
EL BATROÛN
les Cèdres 1920m.
Becherraï
Douma
1250m.
Tannourine
Dahr el-Kadib 3047m.
Inata
Amchît
Djébeïl
(Byblos)
Yammounnah
Deïr el-Ahmar
Nahr Ibrahim
KESSROUANE
El-Akoura
Lac de Yammounnah
Lac de Zeyniyeh
Elmounaiterah
Ras Baalbek
Nahr el-Asi (Oronte)
Labouah
Djebel el-Charki (Anti-Liban)
Mouâmelteïne
Gazire
Djounieh
Baalbek
Nahr Beyrouth
Nahr el-Kelb
Beckerki
Dj. Sannin 2608m.
Chemestar
Beït-Chabab
Biskinta 1430m.
Bikfaya
Behannès
El-Chouaire
MATN
Broummâna
Beit-Méri
EL
Abedat
Hommana
Dj. Konnaisseh
Zahlé
Rayak
Mallakat Zahlé
Baabda
Ain Sofar
El-Chouaifât
Souk-el-Gharb
Bhamdoûne
Ain Zehalta
El-Damour
EL CHOUF
Dj. el-Barouk
Kfar Zebed
El-Zebdani
Baaklîne
Nabi-Younès
Dj. Niha
1850m.
Nahr Barada
El-Dimas
DJEZZÎNE
Djezzîne
Mechegara
Dj. el-Rihâne
Rachaya
Dj. el-Cheik (Hermon)
Nahr el-Litani
Hasbaya
Sarafand
CHOUMMAR
EL-CHEKIF
Nahr el-Kassimieh
MERJAHIONNE
Nahr el-Hasbani
Banias
BELAD BICHARA
A. Deschamps

sara au profit du Trésor d'Empire et d'une note réclamant le concours de la Porte, conformément au statut organique, pour faire face à un déficit de 27000 livres turques. Voici le texte de ce document :

Note du gouvernement libanais accompagnant le budget de l'exercice 1913-1914 soumis à l'approbation de la Sublime-Porte. — En vertu de l'article 3 du protocole international daté du 10/23 décembre 1912, le budget des dépenses et recettes du gouvernement du Liban a été établi pour la prochaine année financière 1329. Les recettes ont été évaluées à 4 461 059 piastres et 20 paras, et les dépenses à 7 143 451 piastres. Ces évaluations ont été basées sur les documents officiels des années précédentes. On y a ajouté les dépenses supplémentaires résultant des dispositions dudit protocole, comme les traitements de 400 gendarmes en plus de l'effectif actuel de la milice, et l'indemnité due au nouveau membre du conseil administratif pour Deir el-Kamar.

En défalquant les dépenses des recettes, le déficit est de 2 682 391 piastres. Il y a lieu cependant de remarquer que l'impôt d'El-Moaissara s'élevant à 59 140 piastres et demie par an, et qui fait partie de l'ensemble des revenus de la Montagne, n'a pas été porté au chapitre des recettes étant donné que la perception en est devenue impossible depuis quelques années et qu'il a été régulièrement porté au débit du Trésor impérial.

Considérant que le déficit annuel était comblé pendant les années précédentes aux dépens des *Mahmoulats* qui représentent des taxes communales levées pour des améliorations locales, et qu'il n'est plus possible désormais qu'il en soit ainsi, le Trésor impérial est prié de bien vouloir combler le déficit précité conformément à l'article 15 du règlement organique du Liban (1).

Pour saisir la portée de la réclamation du Conseil libanais, il faut se rappeler qu'en dehors des contributions indirectes perçues au compte de l'empire, il ne doit exister au Liban, par application du protocole de 1861, qu'un seul impôt direct produisant un maximum de 7000 bourses (787500 francs) et servant à payer les frais d'administration et de gouvernement. Cet impôt, nécessairement impôt de répar-

(1) *Correspondance d'Orient* du 1er mai 1914.

tition, s'établissait au moyen d'une taxe foncière dont le rendement était évalué à 25660 livres turques, et d'une taxe sur le capital calculée à 8750 livres turques.

L'assiette fiscale, très anciennement fixée, ne répondait plus depuis longtemps à la figure exacte du pays. Mais, de toute manière, l'impôt libanais ne permettait pas de faire face aux dépenses réelles. Quand il n'avait plus été possible de compter sur le Trésor impérial pour solder le déficit, on avait dû recourir à des taxes communales, spécialement établies pour payer les travaux de voirie répondant à des besoins locaux. Ces taxes, dites « mahmoulats », n'auraient jamais dû être détournées de leur emploi spécial ; or tous les gouverneurs, depuis Wassa pacha, s'en étaient attribué la disposition, et les employaient à couvrir les dépenses d'administration. Il y avait là une violation du statut organique, puisqu'en matière de frais administratifs, la convention de 1861 avait spécifié qu'ils incombaient à la Porte en tant que l'impôt de 7000 bourses serait insuffisant. Ainsi donc, à côté du budget officiel soumis au gouvernement central, il y avait au Liban un budget spécial dont le gouverneur disposait en maître absolu. C'est contre cette situation irrégulière que s'élève la note précitée, en réclamant le retour aux conditions prévues par le statut libanais.

A la demande pourtant légitime du Conseil administratif, la Porte répondit par une fin de non recevoir. Elle discutait certaines dépenses, prétendait que d'autres devaient être couvertes par les mahmoulats, constatait que le Liban était la seule province de l'empire où les impôts n'avaient pas subi d'augmentation, et concluait en invitant le Conseil et le gouverneur à créer des taxes nouvelles ([1]).

Le Conseil administratif répliqua par une longue note (du 28 mai 1913). Il expliquait que les réductions suggérées par le gouvernement impérial n'étaient pas possibles et protestait contre la prétention de faire couvrir par les

(1) Voir aux annexes.

mahmoulats des dépenses d'administration générale. Enfin il repoussait l'idée d'émettre de nouveaux impôts, en invoquant la pauvreté du pays, l'aridité du sol, les progrès de l'émigration (1).

Ces discussions, tout en manifestant la volonté décidée du Conseil de ne pas se laisser écarter du terrain légal, tel qu'il résultait des actes internationaux, n'amélioraient cependant pas une situation financière sans issue. Elle allait s'aggraver encore par une mutinerie des miliciens réclamant une augmentation de solde. Les soldats envoyés contre les révoltés se joignirent à eux. Sans écouter leurs officiers débordés et impuissants les mutins se rendirent en foule à Baabda, devant la résidence du gouverneur; Conyoundjian pacha leur donna de bonnes paroles et leur promit de s'employer à leur faire obtenir satisfaction. Ces promesses incertaines parurent insuffisantes. Réunis à nouveau à Baabda, les mutins adressèrent au gouverneur une sorte d'ultimatum réclamant une augmentation de la solde, la suppression des retenues à titre disciplinaire, l'abolition du favoritisme, un congé annuel, des frais de tournées et une indemnité d'uniforme, etc. Ils eurent satisfaction sur tous les points, mais ne s'en retournèrent qu'après avoir obtenu du Conseil qu'on ne les inquiéterait pas du chef de rébellion (2).

Ces revendications, sans être légitimes dans leur caractère, étaient justifiées par la condition misérable des miliciens ; mais le budget libanais allait se trouver encore surchargé précisément au moment même ou le Trésor impérial refusait de lui venir en aide (3). La situation était donc des plus critiques, et le gouverneur et le Conseil administratif allaient se voir obligés de recourir à des impôts nouveaux :

---

(1) Voir aux annexes.

(2) V. *Correspondance d'Orient*, n° du 16 mai 1913.

(3) Cf. aux annexes. Note adressée au nom des Comités de Paris, du Caire, de Sao-Paulo, de New-York, à la Commission financière des Balkans. *Correspondance d'Orient*, 16 juillet 1913.

on mit à l'étude des taxes sur la propriété bâtie, sur les maisons de jeux, sur les revenus des capitaux, sur les alcools, sur les successions, sur les mutations de propriétés foncières, sur les terrains à bâtir, etc. (1). A ce moment même éclatait la guerre mondiale.

De tous ces événements, de toutes ces difficultés il ressort que le Liban autonome a pu connaître à partir de 1861 la sécurité de la vie et des biens, mais sa situation économique n'a cessé d'être précaire.

Resserré entre la Békaa, le vilayet de Beyrouth et la mer, dépossédé des grands ports de la côte, il est incapable de se suffire à lui-même.

Cette considération doit dicter la seule politique qui reste possible à un pays qui dépend des provinces voisines pour ses besoins les plus essentiels ; l'autonomie du Liban n'est rien sans l'organisation d'une grande Syrie. Même avec Beyrouth et la Békaa, la Montagne, isolée de l'ensemble du corps syrien, écartée des grands courants du monde, est réduite à une vie médiocre, incertaine, sans avenir.

C'est pourtant ce rôle mesquin que la diplomatie des alliés de la France a prétendu lui réserver. Dès l'entrée de la Turquie dans la guerre mondiale, la politique britannique s'efforça de contrebalancer et d'atténuer les effets moraux d'un conflit avec la Porte en soulevant contre celle-ci le monde musulman arabe ayant à sa tête le Chérif de la Mecque, personnage doué d'un grand prestige religieux. Les agents britanniques méditaient en même temps la création, au détriment de la Turquie, d'un Dominion arabe s'étendant de Diarbékir au Golfe Persique et dont l'Angleterre serait l'heureuse bénéficiaire. Pour atteindre ce but, ils ont d'abord inventé un royaume d'Arabie ayant à sa tête le Chérif Hussein et limité à la péninsule ; puis ils ont imaginé de toutes pièces une Confédération groupant la

(1) *Correspondance d'Orient*, n° du 16 juin 1914.

Syrie et la Mésopotamie sous la souveraineté du fils du nouveau roi de La Mecque.

Ce plan, plus malaisé à réaliser qu'à concevoir sur le papier, devait se heurter à un fait matériel : la situation de la France en Syrie. Comment concilier le rêve et la réalité ?

Pour y arriver, les coloniaux britanniques entreprirent une propagande ayant pour objet de semer la discorde parmi les Syriens. Ainsi on vit quelques Libanais à leur solde prendre position contre la France et réclamer l'indépendance totale et illimitée du Mont Liban. Pendant ce temps, la majorité des Montagnards, manquant de vues larges, et préoccupés exclusivement des privilèges dont ils jouissaient dans l'État turc, prônaient simplement l'autonomie locale et la confirmation de ces privilèges. A la faveur de ces débats s'est créée la confusion qu'il s'agissait de faire naître. Pour les diplomates, il existe désormais deux Syries : celle de la côte, comprenant le Mont Liban, et celle de l'intérieur avec les villes de Damas, Homs, Alep, Hamah, etc.

Telle est la conception qui a été suggérée par des agents anglo-indiens et qui a dominé dans la conclusion des accords Sykes-Picot.

L'histoire dégagera la part de responsabilité qui incombe à ces Libanais du fait de leur campagne particulariste. Elle dira sans doute d'eux qu'ils ont été les pires ennemis de l'unité syrienne et qu'ils auront préparé eux-mêmes l'asservissement de leur Montagne ; elle dira qu'ils ont agi en politiciens à courte vue et en stratèges médiocres, car pour défendre utilement une frontière, c'est au delà de cette frontière qu'il faut livrer bataille ; pour empêcher un débarquement, ce n'est pas sur la plage, mais en haute mer qu'il faut se porter.

Le statut du Liban et ses privilèges n'ont jamais été en péril ; ils le seraient moins que jamais si la saine conception d'une Syrie intégrale réussissait à prévaloir. Au contraire, la perte de ces privilèges serait fatale si les Bédouins

venaient de consolider leur installation à Damas d'où ils exerceront en direction de la côte, une pression dont la Montagne ressentira fatalement les effets.

Il y eut donc, parmi les Libanais vivant hors de Syrie, — les seuls à ressentir, pendant les cinq années de guerre, les effets de la politique qui vient d'être indiquée, — trois tendances qu'il est indispensable de noter dans cette contribution historique.

En premier lieu, quelques stipendiés, réclamant à cor et à cri l'incorporation du Liban à un empire hedjazien. Ces quatre ou cinq individus, entretenus sur les fonds de la propagande du Caire, n'avaient pour mission, à Paris, à New-York, à Rio de Janeiro, que d'épouvanter leurs compatriotes et de les pousser à couper toutes attaches avec la Syrie. Nous ne citerons pas ici les noms qui sont dans toutes les bouches ; leur rôle infamant leur a conquis une peu enviable notoriété.

Parmi les autres Libanais, une minorité, manœuvrée comme nous venons de le dire, par la peur de voir leur Montagne régie par les Bédouins, abondait dans le sens prévu par le machiavélisme indien ; elle proclamait la nécessité du maintien pur et simple de l'autonomie libanaise. Le *divide ut impera* avait chez ces Libanais de bonne foi, mais aveugles, triomphé des résistances du patriotisme syrien.

Toutefois un grand nombre d'émigrés libanais, prenant fait et cause pour les libertés syriennes, affirmait qu'aucun régime politique ne pouvait être instauré en Syrie sans la consultation et l'accord préalables de toutes les parties de la nation ; que le Liban, partie intégrante de la Syrie, avait le droit et le devoir de faire entendre sa voix au sujet de l'organisation future du pays entier. Et ils mandataient le *Comité Central Syrien* de Paris, pour réclamer en leur nom des puissances alliées un statut d'indépendance et de démocratie pour la Syrie fédérée sous le mandat de la France.

La fin de la guerre, le contre-coup de la publication des

accords de 1916 sur l'opinion syrienne et française, en même temps que l'activité du prince Fayçal à Damas, eurent malheureusement pour effet de généraliser des craintes que l'Angleterre s'était si habilement attachée à faire naître. Pendant qu'une partie de l'opinion française paraissait accepter avec résignation un traité qui morcelait la Syrie, la population libanaise, celle qui avait plus directement supporté les cruelles épreuves de la guerre, travaillée avec méthode durant la longue occupation anglaise, se prononçait pour l'autonomie de la Montagne. Il est vrai que dans la pensée de beaucoup, il s'agissait de sauver le Liban des Bédouins, pour qu'il subsistât au moins un coin de la Syrie où on pût vivre en citoyens libres et en hommes civilisés. L'appréhension d'un régime hedjazien semblait d'autant plus fondée que chacun pouvait se rendre compte que Fayçal était l'homme de l'Angleterre, alors que la France n'apparaissait, malgré sa victoire, que dans une situation diminuée et impuissante. Les faits eux-mêmes semblaient donc confirmer toutes les inquiétudes. En désespoir de cause, deux délégations libanaises vinrent à Paris réclamer l'autonomie radicale de la Montagne (1) restaurée dans ses frontières naturelles.

---

(1) On trouvera un écho de cet état d'esprit dans les déclarations faites par Daoud bey Ammoum, chef de la première délégation libanaise à la Conférence de la Paix, et publiées dans le *Temps* du 29 janvier 1919 : « Nous voulons un Liban dégagé de toute entrave et de toute servitude, un Liban libre de ses destinées nationales et rétabli dans ses frontières naturelles — toutes conditions indispensables pour qu'il puisse vivre de sa vie propre et prospérer en paix.

« Or, nous le savons tous, il ne nous est pas possible de nous développer économiquement et d'organiser notre liberté sans le concours d'une grande puissance, car nous manquons de techniciens au courant des rouages de la vie moderne et de la civilisation occidentale. De tous temps, la France nous a défendus, elle nous a soutenus, guidés, instruits, secourus ; nous éprouvons pour elle une invariable amitié ; c'est son concours que nous désirons pour nous organiser ; c'est son appui que nous sollicitons pour garantir notre indépendance.

« *En ce qui concerne le reste de la Syrie, nous ne nous croyons pas qualifiés pour parler en son nom,* car nous sommes ici pour défendre les intérêts

La relève des troupes britaniques a pourtant montré qu'on s'était laissé trop facilement abuser. Une nouvelle délégation libanaise arrivait à Paris au début de 1920, aussitôt après la proclamation de Fayçal à Damas comme roi de la Syrie par un pseudo-congrès, elle défendit comme les deux premières le programme de l'autonomie.

Du moins la Montagne aura monté une garde constante près la Conférence de la paix.

Quant à nous nous maintenons notre point de vue, le Liban doit pouvoir s'incorporer dans la confédération syrienne, sans perdre aucun de ses droits et aucun de ses privilèges. Ses voisins acquerront des droits semblables, et les uns comme les autres connaîtront enfin, sous l'égide de la France unique mandataire, un régime stable, honnête et démocratique.

Des traités qui feront partie intégrante de la Constitution confédérale garantiront l'autonomie intérieure du Liban et régleront toutes les questions en suspens. La question des ports et de l'accès à la mer, celle des douanes et de la circulation des marchandises, celle du ravitaillement en céréales, celle des finances seront étudiées d'un commun accord et résolues de façon à ne léser personne et à profiter à tous. La question des frontières sera également examinée et réglée avec une bienveillance mutuelle et avec l'entier désir que les annexions éventuelles ne nuiront à personne et ne porteront atteinte à aucun droit.

Ainsi le Liban, comme les autres régions syriennes, les Maronites et les Druses, comme les autres communautés, subsisteront en tant qu'unités distinctes, mais s'associeront avec leurs voisins afin de faire régner l'entente et l'harmonie du Taurus au Sinaï.

---

libanais et nous devons limiter nos efforts à la reconstitution de notre petite patrie. Nos sentiments ne sauraient cependant laisser place au doute. Si la France est appelée à donner son appui à l'ensemble de la Syrie, nous saluerons cette décision avec joie, car, en obtenant notre autonomie intérieure dans une grande Syrie d'influence française, nous bénéficierions sans conteste de réels avantages au point de vue économique et notre sécurité serait encore mieux assurée. »

ANNEXES

I

RÈGLEMENT ET PROTOCOLE

relatifs à la réorganisation du Mont Liban, en date du 9 juin 1861 (30 zilcadé 1277).

Article premier. — Le Liban sera administré par un gouverneur chrétien nommé par la Sublime Porte et relevant d'elle directement. Ce fonctionnaire, amovible, sera investi de toutes les attributions du pouvoir exécutif, veillera au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans toute l'étendue de la Montagne, percevra les impôts, nommera, sous sa responsabilité, en vertu du pouvoir qu'il recevra de S. M. I. le sultan, les agents administratifs ; il instituera les juges, convoquera et présidera le *medjliss* administratif central et approuvera l'exécution de toutes les sentences légalement rendues par les tribunaux, sauf les réserves prévues par l'article 9. Chacun des éléments constitutifs de la population de la Montagne sera représenté auprès du gouverneur par un *vekir* nommé par les chefs et notables de chaque communauté.

Art. 2. — Il y aura pour toute la montagne un medjliss administratif central composé de douze membres : deux Maronites, deux Druses, deux Grecs catholiques, deux Grecs orthodoxes, deux Metwalis, deux Musulmans chargés de répartir l'impôt, contrôler la gestion des revenus et des dépenses et donner un avis consultatif sur toutes les questions qui lui seront posées par le gouverneur.

Art. 3. — La Montagne sera divisée en six arrondissements administratifs, savoir :

1° Le Koura, y compris la partie intérieure et les autres fractions du territoire avoisinant, dont la population appartient au rite grec orthodoxe, moins la ville de Kulmoon, située sur

la côte et à peu près exclusivement habitée par des musulmans.

2° La partie septentrionale du Liban, sauf le Koura, jusqu'au Nahr el-Kelb.

3° Zahlé et son territoire.

4° Méten, y compris le Sahel chrétien et les territoires de Kala et de Solima.

5° Le territoire situé au sud de la route de Damas à Beyrouth jusqu'à Djézin.

6° Le Djézin et le Teffah.

Il y aura, dans chacun de ces arrondissements, un agent administratif nommé par le gouverneur et choisi dans le rite dominant, soit par le chiffre de la population, soit par l'importance de ses propriétés.

Art. 4. — Il y aura dans chaque arrondissement un medjliss administratif local, composé de trois à six membres, représentant les divers éléments de la population et les intérêts de la propriété foncière dans l'arrondissement. Ce medjliss local, présidé et convoqué annuellement par le chef de l'arrondissement, devra résoudre en premier ressort toutes les affaires de contention administrative, entendre les réclamations des habitants, fournir les renseignements statistiques nécessaires à la répartition de l'impôt dans l'arrondissement et donner son avis consultatif sur toutes les questions d'utilité locale.

Art. 5. — Les arrondissements administratifs seront subdivisés en cantons, dont le territoire, à peu près réglé sur celui des anciens *aklins*, ne renfermera autant que possible que des groupes homogènes de population, et ces cantons en communes qui se composeront d'au moins cinq cents habitants. A la tête de chaque canton, il y aura un agent nommé par le gouvernement sur la proposition du chef de l'arrondissement et à la tête de chaque commune un cheikh choisi par les habitants et nommé par le gouverneur. Dans les communes mixtes, chaque élément consultatif de la population aura un cheikh particulier dont l'autorité ne s'exercera que sur ses coreligionnaires.

Art. 6. — Égalité de tous devant la loi, abolition de tous les privilèges féodaux et notamment de ceux qui appartenaient aux mohâtagis.

Art. 7. — Il y aura dans chaque canton un juge de paix pour chaque rite. Dans chaque arrondissement, un medjliss judiciaire de première instance composé de trois à six membres représentant les divers éléments de la population et au siège du gou

vernement un medjliss judiciaire supérieur composé de douze membres dont deux appartenant à chacune des six communautés désignées dans l'article 2, et auquel on adjoindra un représentant des cultes protestant et israélite, toutes les fois qu'un membre de ces communautés aura des intérêts engagés dans le procès. La présidence des medjliss judiciaires sera exercée trimestriellement et à tour de rôle par chacun de leurs membres.

Art. 8. — Les juges de paix jugeront sans appel jusqu'à concurrence de 500 piastres. Les affaires au-dessus de 500 piastres seront de la compétence des medjliss judiciaires de première instance. Les affaires mixtes, c'est-à-dire entre particuliers n'appartenant pas au même rite, quelle que soit la valeur engagée dans le procès, seront immédiatement portées devant les medjliss de première instance, à moins que les parties ne soient d'accord pour reconnaître la compétence du juge de paix du défendeur. En principe, toute affaire sera jugée par la totalité des membres du medjliss. Néanmoins, quand toutes les parties engagées dans le procès appartiendront au même rite, elles auront le droit de récuser le juge appartenant à un rite différent; mais dans ce cas même, les juges récusés devront assister au jugement.

Art. 9. — En matière criminelle il y aura trois degrés de juridiction; les contraventions seront jugées par les juges de paix; les délits par les medjliss de première instance et les crimes par les medjliss judiciaires supérieurs dont les sentences ne pourront être mises à exécution qu'après l'accomplissement des formalités en usage dans le reste de l'empire.

Art. 10. — Tout procès en matière commerciale sera porté devant le tribunal de commerce de Beyrouth, et tout procès, même en matière civile, entre un sujet ou protégé d'une puissance étrangère et un habitant de la Montagne, sera soumis à la juridiction de ce même tribunal.

Art. 11. — Tous les membres du medjliss judiciaire et administratif, sans exception, ainsi que les juges de paix, seront choisis et désignés après une entente avec les notables, par les chefs de leur communauté respective et institués par le gouvernement. Le personnel des medjliss administratifs sera renouvelé par moitié tous les ans, et les membres sortants pourront être réélus.

Art. 12. — Tous les juges seront rétribués ; si, après enquête, il est prouvé que l'un d'entre eux a prévariqué ou s'est rendu,

par un fait quelconque, indigne de ses fonctions, il devra être révoqué et sera, en outre, passible d'une peine proportionnée à la faute qu'il aura commise.

Art. 13. — Les audiences de tous les medjliss judiciaires sont publiques et il en sera rédigé procès-verbal par un greffier institué *ad hoc*. Ce greffier sera, en outre, chargé de tenir un registre de tous les contrats portant aliénation de biens immobiliers, lesquels contrats ne seront valables qu'après avoir été soumis à la formalité de l'enregistrement.

Art. 14. — Les habitants du Liban qui auraient commis un crime ou délit dans un autre sandjak seront justiciables des autorités de ce sandjak ; de même que les habitants des autres arrondissements qui auraient commis un crime ou délit dans la circonscription du Liban seront justiciables des tribunaux de la Montagne. En conséquence, les individus indigènes ou non indigènes qui se seraient rendus coupables d'un crime ou d'un délit dans le Liban et qui se seraient évadés dans un autre sandjak, seront, sur la demande de l'autorité de la Montagne, arrêtés par celle du sandjak où ils se trouvent et remis à l'administration du Liban. De même, les indigènes de la Montagne ou les habitants d'autres départements qui auront commis un crime ou délit dans un sandjak quelconque et autre que le Liban et qui s'y seront réfugiés, seront sans retard arrêtés par l'autorité de la Montagne, sur la demande de celle du sandjak intéressé et seront remis à cette dernière autorité. Les agents de l'autorité qui auraient apporté une négligence ou des retards non justifiés dans l'exécution des ordres relatifs au renvoi des coupables devant les tribunaux compétents, seront, comme ceux qui chercheraient à dérober ces coupables aux poursuites de la police, punis conformément aux lois. Enfin les rapports de l'administration du Liban avec l'administration respective des autres sandjaks seront exactement les mêmes que les relations qui existent et qui seront entretenues entre tous les autres sandjaks de l'empire.

Art. 15. — En temps ordinaire, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois seront exclusivement assurés par le gouverneur au moyen d'un corps de police mixte recruté par la voie des engagements volontaires et composé à raison de sept hommes par mille habitants. L'exécution par garnisaires devant être abolie et devant être remplacée par d'autres modes de contrainte, tels que la saisie et l'emprisonnement, il sera interdit aux agents de police sous les peines les plus sévères d'exiger des

habitants aucune rétribution, soit en argent, soit en nature. Ils devront porter un uniforme ou quelque signe extérieur de leurs fonctions et dans l'exécution d'un ordre quelconque de l'autorité on emploiera, autant que possible, des agents appartenant à la nation ou au rite de l'individu que cette mesure concernera. Jusqu'à ce que la police locale ait été reconnue par le gouvernement en état de faire face à tous les devoirs qui lui sont imposés en temps ordinaire, les routes de Beyrouth à Damas et de Saïda à Tripoli seront occupées par les troupes impériales ; ces troupes seront sous les ordres du gouverneur de la Montagne. En cas extraordinaire et de nécessité, et après avoir pris l'avis du medjliss administratif central, le gouverneur pourra requérir auprès des autorités militaires de la Syrie l'assistance des troupes régulières. L'officier qui commandera ces troupes en personne devra se concerter, pour les mesures à prendre, avec le gouvernement de la Montagne durant le temps de son séjour dans le Liban et agira sous la responsabilité de ce dernier. Les troupes se retireront de la Montagne, aussitôt que le gouverneur aura officiellement déclaré à leur commandant que le but pour lequel elles ont été appelées a été atteint.

Art. 16. — La Sublime Porte ottomane se réservant le droit de lever par l'intermédiaire du gouverneur du Liban, 3 500 bourses qui constituent aujourd'hui l'impôt de la Montagne, impôt qui pourra être augmenté jusqu'à la somme de 7 000 bourses, lorsque les circonstances le permettront, il est bien entendu que le produit de ces impôts sera affecté avant tout aux frais d'administration de la Montagne et à ses dépenses d'utilité publique ; le surplus seulement, s'il y a lieu, entrera dans les caisses de l'État.

Si les frais généraux strictement nécessaires à la marche régulière de l'administration dépassaient le produit des impôts, la Sublime-Porte aurait à pourvoir à ces excédents de la dépense. Mais il est bien entendu que, pour les travaux publics ou autres dépenses extraordinaires, la Sublime Porte n'en serait responsable qu'autant qu'elle les aurait préalablement approuvées.

Art. 17. — Il sera procédé le plus tôt possible au recensement de la population par communes et par rites et à la levée du cadastre de toutes les terres cultivées.

Arrêté et convenu à Péra le 9 juin 1861.

Signé : A'ali, H.-L. Bulwer, Lavalette, Prokesch, Osten-Goltz, Lobanoff.

PROTOCOLE

adopté par la Porte et les représentants des cinq grandes puissances, à la suite de l'entente à laquelle a donné lieu, de leur part, l'examen du projet ci-dessus de règlement élaboré par une commission internationale pour la réorganisation du Liban.

Ce projet de règlement, daté du 1er mai 1860, ayant été, après modifications introduites d'un commun accord, converti en règlement définitif, sera promulgué sous la forme de firman par S. M. I. le Sultan et communiqué officiellement aux représentants des cinq grandes puissances.

L'article 1er a donné lieu à la déclaration suivante faite par S. A. A'ali pacha et acceptée par les cinq représentants :

Le gouverneur chrétien chargé de l'administration du Liban sera choisi par la Porte dont il relèvera directement. Il aura le titre de muchir, et il résidera habituellement à Dïr el-Kamar qui se trouve replacée sous son autorité directe. Investi de l'autorité pour trois ans, il sera néanmoins amovible, mais sa révocation ne pourra être prononcée qu'à la suite d'un jugement. Trois mois avant l'expiration de son mandat, la Porte, avant d'aviser, provoquera une nouvelle entente avec les représentants des grandes puissances.

Il a été entendu également que le pouvoir conféré par la Porte à ce fonctionnaire, de nommer sous sa responsabilité les agents administratifs, lui serait conféré une fois pour toutes, au moment où il serait lui-même investi de l'autorité et non pas à propos de chaque nomination.

Relativement à l'article 10, qui a trait au procès entre les sujets ou protégés d'une puissance étrangère, d'une part, et les habitants de le Montagne, d'autre part, il a été convenu qu'une commission mixte siégeant à Beyrouth serait chargée de vérifier et de reviser les titres de protection.

Afin de maintenir la sécurité et la liberté de la grande route de Beyrouth à Damas en tous temps, la Sublime Porte établira un blockhaus sur le point de la susdite route qui lui paraîtra le plus convenable.

Le gouverneur du Liban pourra procéder au désarmement de la Montagne lorsqu'il jugera les circonstances et le moment favorables.

Pera, le 9 *juin* 1861.

Signé : A'ali, Henri L. Bulwer, Lavalette, Prokesch, Osten-Goltz, A. Lobanoff.

ARTICLE ADDITIONNEL

Il est bien entendu que le chiffre de 7 000 bourses mentionné dans l'article 16 du règlement du 9 juin 1861, ne constitue pas une limite absolue et que si, d'une part, avant d'élever l'impôt de la Montagne jusqu'à concurrence de cette somme, il convient d'attendre que la crise causée par les derniers événements ait cessé, il se peut, d'autre part, que l'augmentation de dépenses résultant de la nouvelle organisation nécessite la levée de contributions dont le total, ajouté à l'ancien impôt, dépasserait même le chiffre de 7 000 bourses.

Le gouverneur devra, d'ailleurs, n'user de cette faculté qu'avec une extrême réserve et rechercher toujours et avant tout un juste équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires de la Montagne.

II

Note de la Sublime-Porte au sujet du budget du Liban pour l'exercice 1913-1914 :

En prenant connaissance de la note émanée du Conseil des ministres en date du 10 Djemadi 1331 (4 mai 1329) contenu dans le rescrit grand-viziriel en date du 6 mai 1329 sub n° 11, communiquée à la Sublime-Porte en date du 21 mai 1329 en réponse à la note communicative du budget des recettes et dépenses du Liban pour l'année financière 1329, il a été constaté que les revenus ont été prévus et inscrits au budget, au-dessous de la réalité ; que des augmentations non négligeables ont été apportées à certaines dépenses, et que celles-ci ont été majorées de certaines affectations qui auraient dû être prélevées sur les *Mahmoulats*.

La note en question résume ces observations de la manière suivante :

1° Les terrains d'El-Moaissara ont été considérés comme litigieux, et leur impôt se montant à 59 140 piastres et 20 paras a été déduit des recettes et porté au débit du trésor impérial.

En réalité, l'impôt de ces terrains est depuis longtemps et n'a pas cessé d'être afférent à le trésorerie du *lewa* de Tripoli, ainsi que cela ressort de la note adressée par le Conseil d'État au ministère des Finances en date du 14 juin 1320 pour être communiquée à la comptabilité du Liban. Ces terrains ne relèvent donc

pas de la Montagne et par conséquentl eur impôt ne doit pas être porté parmi les revenus du Liban ;

2° Les recettes ont été évaluées à un montant qui est de 258 411 piastres inférieur aux recettes du dernier exercice sans que l'on ait justifié cette diminution, alors que partout les recettes sont en continuelle augmentation. Il n'y a pas de doute qu'elles atteindront le chiffre des années dernières tels qu'ils résultent des correspondances du gouvernement libanais. Il n'y a donc pas lieu de déduire la somme susmentionnée, des recettes. Celles-ci devront, par conséquent, être évaluées pour l'année 1329 à 4 778 611 piastres.

Quant aux dépenses, elles contiennent une augmentation de 686 840 piastres sur les traitements du personnel de l'administration civile, les allocations personnelles, les frais d'entretien, le mobilier, les frais de déplacement, les fournitures de bureau, les frais divers, les prisons et les dépenses ordinaires, ainsi que 100 000 piastres sous le titre d'augmentation dans l'habillement de la gendarmerie ; 1 200 000 pour les traitements de l'inspecteur, des officiers et des unités qui seront ajoutés à l'effectif actuel de la milice ; 50 000 piastres pour les postes vacants à pourvoir et enfin 50 000 piastres pour des augmentations à accorder aux fonctionnaires.

3° Étant données la nécessité de conclure un emprunt pour combler le déficit très élevé du budget général par suite des dépenses militaires énormes subies par l'Empire, et d'autre part, la nécessité des économies dans les dépenses publiques, en ayant soin de remettre à plus tard les dépenses susceptibles de renvoi et de supprimer les augmentations pour un certain temps, cette règle devra être également suivie au Liban. Par conséquent, les augmentations et les dépenses superflues devront être tenues en suspens. Considérant d'un autre côté que les revenus vont bientôt augmenter par suite de la revision du cadastre qui aura lieu prochainement, ainsi qu'il résulte de la correspondance reçue de la Montagne, on pourra alors, et en proportion du surplus qui sera constaté dans les recettes, approuver les augmentations demandées et les autres dépenses qui auront été tenues en suspens.

4° Il a été relevé parmi les dépenses : 9 800 piastres pour médicaments ; 13 800 piastres pour éclairage ; 7 800 piastres pour soins médicaux au chef-lieu du Gouvernement ; 8 300 piastres pour l'asile des aliénés ; 3 800 piastres pour soins antiratiques ; 12 500 piastres pour la prison et l'hôpital de Beiteddine ; 11 600 piastres pour frais de déplacement du siège du Gouvernement et du télégraphe.



DJOUNIEH (Syrie)
Vue vers le Liban.

Considérant que toutes ces dépenses sont du ressort de la municipalité, il y a lieu de les prélever sur les *mahmoulats* comme par le passé, sauf en ce qui concerne celles de la prison de Beiteddine. Celles-ci devront être portées au budget et seront naturellement approuvées dès que le montant en aura été déterminé.

5° La somme de 40 000 piastres relative aux prisons des cazas a été jugée acceptable.

6° Quant à la somme de 7 000 piastres figurant pour l'alimentation d'eau du sérail, on ne comprend pas l'objet de ces dépenses ni comment elles étaient réglées par le passé. Et du moment que la somme de 1 080 piastres affectées ordinairement aux dépenses de Beiteddine est comprise dans celle de 1723 piastres virée au compte des finances en même temps que les allocations de bienfaisance, il y a lieu de s'en tenir aux prévisions de l'exercice 1328.

7° En ce qui concerne la somme de 48 000 piastres portée comme dépenses extraordinaires, considérant la gêne financière, il y a lieu de surseoir maintenant aux dépenses extraordinaires, ainsi qu'il est dit plus haut.

Néanmoins, considérant que le budget établi ainsi qu'il vient d'être exposé présentera un excédent des revenus sur les dépenses se montant à la somme de 67 039 piastres, il a été jugé opportun de porter ladite somme comme fonds de réserve en vue de l'augmentation éventuelle des crédits ou des dépenses imprévues.

8° Accroissement des dépenses de la gendarmerie. Il est vrai que le protocole du 12/23 décembre 1912 dit que l'effectif de la milice sera porté à 1 200 hommes ; qu'un des officiers actuellement au service de la gendarmerie ottomane sera nommé en qualité d'instructeur, et que le surcroît des dépenses qui en résultera sera supporté par le Trésor impérial, sans autant que possible le surcharger. Mais il est dit, au troisième paragraphe de la note collective datée du 4 décembre 1912, remise aux ambassadeurs des Puissances et exposant les conditions auxquelles le Gouvernement impérial soumettait l'acceptation et la signature du protocole en question, que « les dépenses qui seront fixées pour l'augmentation de l'effectif de la milice et le traitement de l'officier que le Gouvernement impérial enverra au Liban pour y apporter les réformes nécessaires, devront être prélevées sur les *mahmoulats* de façon à ne pas surcharger la trésorerie impériale. »

Étant donné que deux officiers de gendarmerie ont été envoyés au Liban pour procéder à une enquête au sujet des chefs de la gendarmerie libanaise, il a été jugé opportun d'examiner cette

question à part et d'attendre le résultat de l'enquête en cours pour lui donner une solution définitive. On verra par la suite, et s'il y a lieu, à faire partager dans une certaine mesure les dépenses résultant de ce chef par le Trésor impérial.

9° La revision du cadastre au Liban est opportune étant données l'amélioration qu'elle apportera dans le régime des transactions foncières et immobilières, les contestations qu'elle préviendra et l'augmentation des revenus qui en résultera. Et comme les négociations relatives à la modalité de cette révision et les dépenses qu'elle entraînera ont lieu ici avec la société intéressée, il a été jugé convenable de prévenir le Gouvernement de la Montagne que le nécessaire sera fait aussitôt que ces négociations auront abouti, ce dont ledit Gouvernement sera informé en temps opportun.

10° Les impôts et taxes prélevés actuellement au Liban sont restés les mêmes qu'ils avaient été fixés par le passé, et ils sont très minimes par rapport à ceux qui sont prélevés ailleurs, d'autant plus que les impôts et taxes perçus dans les autres provinces ont été depuis de nombreuses années et tout dernièrement encore augmentés de plusieurs surtaxes. Des impôts et des droits nouveaux ont été créés selon les besoins de l'Empire à l'exemple des autres États. Après un mûr examen de la question il a été décidé de faire part au Liban qu'il conviendrait d'une part d'augmenter d'une façon modérée les taxes existantes en rapport avec les besoins locaux et conformément à l'article additionnel du protocole du 9 juin 1861, confirmé par le règlement modifié de 1864, et d'autre part, d'établir des taxes nouvelles de manière à porter les revenus actuels à leur point maximum.

De cette façon on pourra augmenter les dépenses en proportion de l'augmentation des recettes dans le but de mieux développer la Montagne et de hâter l'amélioration de la situation des fonctionnaires de l'État.

Réponse du Conseil administratif du Liban à la note de la Sublime-Porte au sujet du budget de 1913-1914 :

Le Conseil administratif a examiné avec une très grande attention les observations contenues dans la note de la Sublime-Porte, ainsi que le projet de budget établi par ses soins et qu'il a étudié dans tous ses détails. Il a ensuite décidé de soumettre au plus tôt les explications et les vérités suivantes à la considération de la Sublime-Porte en vue de justifier le budget qui lui a

été déjà soumis par ce Conseil et de dégager la responsabilité de celui-ci des conséquences de sa non-approbation.

1° Le fait que la somme de 59 140 piastres et demie, représentant l'impôt de Moaissara n'a pas été portée au chapitre des recettes, est dû à ce que les terrains en question appartiennent au Liban et sont compris dans ses frontières conformément à l'article 3 du règlement organique disant que « le Koura, y compris la partie inférieure et les autres fractions avoisinantes » relevant du caza de Koura font partie du Liban. Au moment de la péréquation de l'impôt, ces terrains ont été cadastrés en même temps que les autres territoires libanais, et l'impôt qui les frappe fait partie des impôts revenant au Trésor de la Montagne. Depuis lors, le Gouvernement du Liban a continué à percevoir directement cet impôt jusqu'en 1887, ainsi qu'il résulte des documents officiels. Mais lorsque le Mutessarifat de Tripoli prétendit indûment que ces terrains dépendaient de sa circonscription et que leur impôt lui revenait, on refusa d'en faire le paiement au Liban malgré les protestations de ce dernier, et malgré celles que ce Conseil a formulées à plusieurs reprises. A partir de cette date, le montant de l'impôt du Moaissara fut porté chaque année au débit du Trésor impérial sur le budget envoyé à Constantinople, et la Sublime-Porte l'a approuvé sous cette forme sans formuler la moindre objection. Dans ces conditions, il n'y avait rien que de très juste en supprimant le montant de cet impôt du chapitre des recettes pour le porter au débit du Trésor impérial dans le cas où celui-ci ne le faisait pas parvenir à la caisse de la Montagne.

La note du Conseil d'État à laquelle il est fait allusion ne saurait être prise en considération, car elle constitue une spoliation illégale et injustifiée des terrains appartenant au Liban pour les céder à une autre province.

2° Les recettes que l'on a trouvées comme inférieures de 258411 piastres à celles de l'année dernière, ont été établies sur la base de la moyenne des trois dernières années, ainsi que c'en est la règle. On ne peut effectivement pas baser les prévisions sur les chiffres d'une seule année, de même qu'il n'y a pas espoir de voir les recettes augmenter dès lors que le courant de l'émigration est plus fort que jamais, ce qui ne peut qu'avoir sa répercussion sur tous les revenus du Gouvernement. On peut même dire que, si la population libanaise continue ainsi à décroître, il n'y a pas de doute que les revenus du Trésor iront aussi en décroissant.

D'autre part, il y a erreur de la part du département des

Finances en estimant qu'il y a eu diminution dans l'évaluation des recettes. Il a en effet considéré comme recettes de la Trésorerie certaines sommes prélevées sur les *mahmoulats*, pour payer les traitements des membres de la Cour d'appel, s'élevant à 72 000 piastres, et pour payer le déficit des soldes de la milice, soit 250 000 piastres. Or, ces sommes ne peuvent en aucun cas être considérées comme les revenus de la Trésorerie. Il a en outre considéré les revenus de la forêt d'El-Hermel comme périodiques, alors que l'affermage du bois sec de cette forêt est expiré cette année et qu'il n'a en conséquence pas été possible d'évaluer les recettes provenant de ce chef au-dessus du chiffre porté sur le budget.

Quant à la somme de 686 840 piastres qui a été considérée comme représentant des augmentations dans les traitements et les crédits, elle ne représente, en réalité, aucune augmentation nouvelle, mais bien des dépenses rendues depuis longtemps nécessaires au Liban en raison de la cherté de la vie et de l'urgence qu'il y avait d'expédier les affaires. En fait, le Gouvernement libanais y pourvoyait depuis plusieurs années en puisant les sommes nécessaires dans les *mahmoulats* à titre d'avances provisoires. Or, les *mahmoulats* ne sont plus en état de supporter ces charges en raison de nombreux travaux commmunaux auxquels ils sont obligés de faire face et en vue desquels d'ailleurs ces taxes ont été prélevées, travaux que l'on ne saurait absolument pas renvoyer ou négliger plus longtemps. D'autant que les mahmoulats n'arrivent plus à suffire à tous les appels de fonds qui leur sont adressés de tous les côtés.

3° En ce qui regarde la teneur du quatrième paragraphe de la note de la Sublime-Porte au sujet des dépenses afférentes aux médicaments, éclairage, soins médicaux, prisons, hôpital, asile des aliénés, déplacements du siège du gouvernement et du télégraphe dont les dépenses, sauf en ce qui concerne les prisons, devraient être prélevées sur les *mahmoulats*, il y a lieu de remarquer que cette méthode serait contraire aux règles établies par le Gouvernement impérial, ainsi qu'il résulte des instructions budgétaires envoyées de Constantinople et des dispositions du Code financier, desquelles il appert clairement que les dépenses dont il s'agit ne sont nullement des dépenses communales, mais bien des dépenses d'administration dont aucun gouvernement ne saurait se passer. Le fait que certaines d'entre elles, notamment celles relatives aux prisons, ont été acceptées, prouve amplement qu'elles constituent toutes les nécessités d'administration qu'en toute équité le Gouvernement doit supporter. Sans compter que ces

dépenses sont absolument urgentes et qu'elles ont été estimées le plus bas possible, à peine de quoi suffire aux besoins en vue desquels elles ont été prévues.

4° La somme de 7 000 piastres relative à l'alimentation d'eau du sérail n'est autre que les frais de transport de l'eau nécessaire aux soldats, prisonniers et autres gens du sérail de Baabda, où le gouvernement a son siège d'hiver. Naguère ces dépenses étaient prélevées, à titre d'aide, sur les *mahmoulats*. Mais étant donné que ce sont là des dépenses d'administration, elles ont été portées comme de juste au budget de la trésorerie. Ceci, du reste, n'a rien à voir avec les frais d'eau dont il est question pour Beiteddine dans la note de la Sublime-Porte.

5° La suggestion faite au huitième paragraphe de la susdite note à l'effet d'équilibrer l'accroissement des dépenses devant provenir par suite de l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie et de la nomination d'un inspecteur, en prélevant sur les *mahmoulats* les sommes nécessaires à ces réformes afin de ne pas surcharger le Trésor impérial, est pratiquement et logiquement impossible, pour plusieurs raisons. D'abord, établir la sécurité et la tranquillité dans le pays en augmentant l'effectif de la milice est le premier devoir du Gouvernement et il doit en supporter toutes les charges. Les *mahmoulats* n'ont rien à voir là-dedans, en ce que ces fonds ne sont en réalité que des dépôts confiés au Gouvernement par la population de la Montagne en vue de les dépenser à des travaux publics exclusivement locaux. Les revenus perçus de ce chef suffisent à peine à accomplir quelques-uns de ces travaux. D'autre part, les *mahmoulats*, malgré leur peu d'importance, sont également en déficit à cause des prélèvements qui y sont faits depuis plusieurs années pour combler le déficit de la trésorerie.

Dans ces conditions, il est bien clair qu'il sera impossible de réaliser les réformes prévues par le protocole, tant que le Trésor impérial ne se résoudra pas à pourvoir aux dépenses nécessaires.

6° Le paragraphe 10 dit que les impôts et taxes levés actuellement au Liban sont restés tels qu'ils avaient été fixés par le passé, c'est-à-dire très minimes, surtout en comparaison avec les impôts levés dans les autres provinces de l'empire, et qu'il conviendrait de les augmenter de façon qu'ils répondent aux besoins de l'administration locale.

En fait, cependant, bien que l'article 15 du règlement organique du Liban ait limité le montant des impôts à prélever pour assurer l'administration de la Montagne; bien que d'autre part la Turquie se soit engagée par ce même article à prendre à sa

charge les dépenses occasionnées par la réalisation des projets de travaux publics préalablement approuvés par la Sublime-Porte, et à combler le déficit du budget de la Montagne, engagement qu'elle a effectivement tenu pendant quelques années, les Libanais ont été grevés, malgré leur pauvreté et la modicité de leurs ressources, de nouveaux impôts s'élevant à 600 000 piastres en plus du montant fixé par le protocole, et figurant présentement au budget en plus de l'impôt fondamental et des revenus des biens domaniaux. Ils supportent, en outre, des dépenses que le Trésor impérial aurait dû prendre à sa charge puisqu'elles concernent des travaux d'utilité publique, tels que les ponts, les routes, les immeubles du gouvernement, les postes de gendarmerie, etc. Bieu que ces taxes n'équivalent pas à celles payées par les gros commerçants et les propriétaires dans les autres provinces de l'Empire, elles n'en sont pas moins très lourdes pour les Libanais parmi lesquels l'émigration a déjà accompli tant de ravages. Il est donc vain d'essayer de les surcharger de nouvelles taxes.

7° De la lecture de la note du Conseil des ministres, il résulte que le Gouvernement impérial refuse de venir en aide au Liban en comblant le déficit de son budget et qu'il vise à en équilibrer les dépenses et les recettes d'abord au moyen des *mahmoulats*, puis par de nouvelles impositions, puis enfin par l'excédent qui résultera dans les revenus lorsque aura lieu la revision du cadastre.

Or, dans les conditions actuelles de la Montagne, cela est impossible.

Nous avons déjà dit que les impôts constituant le fonds *mahmoulats* déjà très lourds et prélevés en vue de certains travaux publics, mais dont on se sert également pour payer une partie des traitements des fonctionnaires, sont au-dessous des besoins pour lesquels ils sont destinés et qui exigeraient annuellement des sommes considérables pour amener le Liban dans la voie du progrès désirable. Il est donc impossible de les faire servir aux besoins de l'administration. Déjà les faibles sommes prélevées sur ce fonds au profit de l'administration, au cours des dernières années, ont été cause que la plus grande partie des routes et des travaux sont tombés en ruine. Or, cette situation ne peut plus durer par suite des protestations continuelles et véhémentes de la population, sans compter qu'il serait profondément injuste d'affecter des fonds à une autre destination que celle pour laquelle ils ont été recueillis.

Quant à l'idée de créer de nouveaux impôts elle est tout à fait irréalisable, étant données la pauvreté de la Montagne, l'ari-

dité de ses terres et surtout la situation fâcheuse provoquée dans le pays par suite de l'émigration. Il y a lieu de noter en outre que les principaux produits du pays, la soie et le tabac, sont en décadence d'abord à cause de la baisse du prix de la soie, et ensuite de la régression des récoltes du tabac, à cause de la concurrence qui lui est faite par le tabac de la régie. Déjà le gouvernement libanais a toutes les peines du monde à percevoir les impôts actuels en raison de la crise financière et de l'émigration. Celle-ci a privé le Liban de tous ses jeunes gens dont les contributions sont quand même payées par ceux de leurs parents restés au pays.

Sans doute, la revision du cadastre apportera quelque excédent dans les revenus, mais cet excédent ne suffira pas aux dépenses indispensables. D'ailleurs, le Gouvernement libanais ne peut pas, dans les conditions présentes de ses finances, songer à exécuter cette revision, surtout après le dernier incident de la gendarmerie qui est venu augmenter de moitié le déficit du budget et réveiller chez les fonctionnaires de l'administration, touchant tous des appointements dérisoires, des idées de mécontentement et de récrimination, qui pourraient avoir de sérieuses conséquences.

8° Il reste un point sur lequel le Conseil administratif croit nécessaire d'attirer l'attention du Gouvernement impérial : un examen superficiel des relations du Liban avec le Gouvernement ottoman pourrait faire supposer que ce dernier ne profite aucunement de celui-là au point de vue financier, et qu'en conséquence le Trésor impérial ne serait pas obligé de venir en aide au Liban pour lui permettre d'assurer son administration et son développement normal. Il suffirait cependant d'un peu de réflexion pour s'apercevoir que c'est là une profonde erreur. On ne manquerait pas de se rendre compte que rien qu'en fait de droit de douanes, de postes et de télégraphes à Tripoli, Beyrouth et Saïda, le Trésor impérial retire du Liban non moins de 300 000 livres par an sans compter les droits de même nature qu'il perçoit dans le Liban même ; sans compter les souscriptions pécuniaires consenties généreusement au profit de l'empire aussi bien par les Libanais du Liban que par les Libanais des pays d'émigration ; sans compter enfin les avantages que ces émigrés valent à la Turquie par suite des échanges commerciaux qu'ils établissent entre les pays où ils se trouvent et la Turquie. A ce point de vue-ci on peut même dire que le Liban a été plus avantageux pour le Trésor impérial que n'importe quelle autre province de l'empire.

D'autre part, si nous examinons les dépenses de l'empire, nous constatons que, en dehors des frais d'administration, qui sont d'ail-

leurs beaucoup plus considérables qu'au Liban, le Gouvernement impérial dépense annuellement des sommes très importantes en vue du maintien de l'ordre, de la répression des révoltes, du rétablissement de la tranquillité, etc., alors qu'il ne dépense pas un sou de ce chef au Liban. A ce point de vue aussi la Montagne est avantageuse au Trésor impérial en ce qu'elle lui économise des sommes considérables dépensées d'une façon permanente dans d'autres provinces. Dans ces conditions, le Liban a bien droit à la sollicitude et à l'aide de l'empire.

En conclusion, si l'on prend en considération tout ce qui précède, si l'on tient compte que le budget a été établi par ce Conseil en ayant égard à la réalité des recettes et des dépenses actuelles et en réalisant toutes les économies possibles, et ce avant que le déficit n'ait été aggravé par la somme de 1 500 000 piastres ajoutée à la solde de la gendarmerie, à la suite des événements que l'on sait, on arrivera à cette conviction formelle qu'il n'est absolument pas possible de combler le déficit existant, autrement que par un subside du Trésor impérial, ou la création de nouvelles sources de revenus sans augmenter les taxes et les contributions locales. On s'apercevra en outre de la position très difficile faite au Gouvernement du Liban en ce qui concerne le problème financier, et l'on arrivera à cette conclusion que, si le Trésor impérial ne remédie pas au plus vite à cette situation, la marche de l'administration risquerait d'être paralysée, et dès à présent le Conseil administratif tient à récuser toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en résulter.

Pour ces motifs, le Conseil maintient l'exactitude du budget soumis et sollicite que le Trésor impérial veuille bien pourvoir au déficit du Liban ainsi qu'à la récente augmentation survenue dans les dépenses de la gendarmerie, et ce conformément à l'article 15 du règlement organique de 1864.

Le 28 mai 1329.

Note adressée au nom des Comités de Paris, du Caire, de Sao-Paulo, de New-York, à la Commission financière des Balkans.

Dans le tableau *ad hoc*, dont ils ont saisi la commission financière, les délégués de la Turquie ont omis de faire figurer, parmi les éléments constitutifs de la Dette flottante ottomane, l'ensemble des sommes dues au gouvernement libanais par le Trésor impérial. Cette omission est d'autant plus inadmissible que la Dette omise découle expressément d'un traité international.

En effet, aux termes de l'article 15 du statut libanais garanti par les grandes puissances, le Trésor ottoman s'est engagé à pourvoir aux excédents des dépenses si les frais généraux de l'administration libanaise dépassaient le montant des impôts fixés à un maximum de 7 000 bourses, soit 35 000 livres turques.

La Turquie s'acquitta de cet engagement jusqu'en 1878. Mais depuis elle refusa de combler le déficit constant et progressif du budget libanais, se contentant de porter à l'actif du Liban la somme due et réclamée. Le Gouvernement libanais est en possession de pièces officielles constatant depuis 1878, année par année, les sommes que la Turquie reconnaissait devoir au Liban.

Quant aux origines de l'article 15, assurant au Liban ces avantages d'ordre pécuniaire, il faut les trouver dans la perte de ses limites naturelles et historiques et d'importants droits constitutionnels qu'il subit en 1860. Les charges de l'article 15 étaient destinées, dans la pensée des puissances signataires du statut libanais, à compenser cette perte.

En conséquence, les comités libanais demandent que le gouvernement libanais soit admis à faire constater et vérifier sa créance contre le Trésor impérial ottoman.

III

RÉSOLUTIONS

votées par le Conseil administratif du Mont Liban, avant le départ pour Paris des Membres de la première Délégation libanaise à la Conférence de la Paix (janvier 1919).

Attendu que le Mont Liban a, de tout temps, et notamment depuis la conquête turque de la Syrie sous le sultan Sélim Ier, joui d'un gouvernement national autonome ; que ce gouvernement comprenait le Liban et ses frontières géographiques et économiques et englobait même sous un de ses princes, le fameux émir Fakre eddine Ma'ân, les villes d'Acre, de Caïffa et de Césarée ;

Attendu que cette autonomie n'a jamais été contestée, même par la Sublime-Porte, ainsi qu'il appert des instructions adressées par ledit gouvernement à Chekib effendi, envoyé en Syrie pour y rétablir l'ordre en 1845 ;

Attendu qu'en 1860, à la suite des événements regrettables fomentés par le gouvernement turc, l'Europe, dans la conférence

de Beyrouth, a confirmé l'autonomie du Mont Liban et a assuré à cette autonomie une forme nouvelle qu'elle a placée sous sa garantie (accords de 1861-1864);

Attendu que l'habileté du plénipotentiaire ottoman Fouad pacha a su exploiter les rivalités des États européens pour rendre illusoire le droit à l'autonomie qu'on reconnaissait au Liban, en le dépouillant de ses ports de Beyrouth, Saïda et Tripoli et leurs dépendances, d'un côté, et de ses plaines du Liban, de Baalbek et de l'Anti-Liban, y compris les districts de Hasbaya et de Rachaya, de l'autre, ce qui réduit les Libanais à se disperser dans tous les coins du monde, si nombreux que plusieurs États ont dû prendre contre eux des lois particulières qui les assimilaient tantôt aux nègres et tantôt aux jaunes;

Attendu que le Liban actuel ne produit en fait de céréales que ses besoins pour deux mois, qu'il suffit de lui fermer les ports et les plaines précités pour condamner sa population à la famine, ainsi que le cas s'est produit durant cette guerre où l'on a vu la moitié des habitants du pays mourir misérablement de faim;

Attendu que, aujourd'hui, les peuples sont admis à présenter leurs revendications devant le plus grand tribunal de justice que l'humanité ait jamais institué,

Arrête ce qui suit :

Une délégation composée de : M. Daoud bey Ammoun, membre en exercice du Conseil administratif du Mont Liban, premier délégué; de MM. Mahmoud bey Djoumblat, membre du Conseil administratif; Abdallah Khouri, premier drogman du gouvernement libanais; Emile Eddé, avocat; Ibrahim bey Abou Khater, ancien préfet; Abdel Halim effendi hajar, ancien membre du tribunal; représentera le gouvernement autonome du Mont Liban à la conférence de la paix pour transmettre et défendre les réclamations suivantes :

1° Extension du territoire du Liban actuel à ses limites historiques et géographiques et conforme à ses besoins économiques, de manière qu'il puisse constituer un pays capable d'assurer la vie de ses habitants, leur aisance et les besoins d'un gouvernement régulier;

2° Confirmation de l'autonomie de ce pays par son droit d'assurer son administration et sa justice par ses nationaux;

3° Institution pour le Mont Liban d'une Chambre représentative élue par le peuple d'après le système de la représentation proportionnelle, pour assurer les droits des minorités. Cette

Chambre aurait le droit de légiférer et jouirait de toutes les attributions des Parlements dans les pays démocratiques ;

4° L'appui du gouvernement français pour la réalisation des vœux précités, sa collaboration avec l'administration nationale pour répandre l'instruction publique, assurer le progrès du pays, effacer les causes de dissentiments et de discorde, assurer la marche des différents services sur les principes de la justice, de la liberté et de l'égalité, et enfin la garantie dudit gouvernement français de notre indépendance en question, de manière à la protéger contre toute atteinte.

IV

STATISTIQUE DU LIBAN

Reproduction du tableau annexé à la carte dressée par l'État-Major du corps expéditionnaire de Syrie en 1860-1861.

DISTRICTS	MARONITES	GRECS ORTHODOXES	GRECS CATHOLIQUES	DRUSES	MÉTOUALIS	MUSULMANS	ISRAÉLITES	TOTAUX
Akkar.	5 000	5 000	»	»	»	2 500	»	12 500
Dennieh.	1 000	1 000	»	»	»	6 000	»	8 000
Tripoli (ville). . .	1 200	4 800	25	»	»	18 000	60	24 085
El-Koura inférieur	500	1 500	»	»	»	1 000	»	3 000
El-Koura supérieur	1 800	4 000	»	»	200	»	»	6 000
Ez-Zaouia. . . .	4 000	200	»	»	»	100	»	4 300
Bécharri.	30 000	»	»	»	»	»	»	30 000
El-Batrounn. . .	15 000	3 450	300	»	100	320	»	19 170
Gebail.	17 500	1 500	»	»	»	200	»	19 200
El-Mouneitra. . . El-Fetouh. . . .	5 300	»	»	»	6 000	»	»	11 300
Kesraouann. . . .	25 000	»	300	»	»	25	»	25 350
El-Matn. . . . . Zahleh.	30 000	10 000	8 000	5 000	130	300	»	53 430
Es-Sahel.	650	904	255	»	1 000	50	»	8 705
Beyrouth (ville). .	10 000	13 500	3 500	200	»	18 000	1 000	46 200
El-Gharp.. . . .	4 000	3 500	200	4 400	200	»	»	12 300
El-Manacef. . . . Ech-Chahhar. . .	8 500	400	1 100	4 600	»	50	300	14 950
El-Jourd.	3 500	1 200	150	3 500	»	»	»	8 350
El-Arkoub. . . .	3 300	450	600	2 500	»	»	»	6 850
Ech-Chouf. . . .	1 500	»	2 000	8 500	»	»	»	12 000
Gezzinn. . . . . Rohann.	10 100	»	1 000	60	1 490	250	»	12 900
El-Kharroub. . . . Et-Teffah. . . .	6 000	»	6 500	»	4 200	5 500	»	22 200
Saïda (ville).. . .	1 000	200	1 800	»	300	8 000	700	12 000
Ech-Chekif. . . . Choumar.. . . .	750	»	150	»	15 500	»	»	16 500
Belad-Bechara. . .	4 000	»	1 000	»	15 000	»	»	20 000
Merj-Ayounn. . .	860	2 650	125	600	1 000	790	»	6 025
El-Houleh. . . .	150	180	100	2 200	»	3 140	»	5 790
Hasbaya.	820	4 610	170	5 080	»	3 140	»	13 820
Rachaya.	800	4 000	»	7 000	»	500	»	12 300
El-Beka'.	4 100	3 000	2 100	500	3 000	7 500	»	19 200
Ba'albek.	6 000	2 000	4 000	»	8 000	1 200	»	21 200
TOTAUX. . . .	208 180	68 040	33 475	44 160	55 120	76 565	2 060	487 600



CHAPITRE X

LE RÉGIME PROVINCIAL DE L'AVENIR
LE GRAND LIBAN[1]

La réorganisation administrative de la Syrie aura pour point de départ la formation de provinces homogènes et leur fédération dans un tout. Ces provinces, nous l'avons montré, existent déjà en puissance, dessinées par la nature elle-même. La Judée avec Jérusalem, la Galilée avec Caïffa, le Hauran, le Maan, peuvent dès à présent recevoir une constitution conforme à leur caractère et à leurs besoins. Au nord Adana, le plateau d'Alep, Aïntab, Diarbékir, Ourfa, Mossoul, ne laissent aucune possibilité à la discussion quant à leurs limites. Là où des oppositions sont à prévoir c'est dans la région centrale. La délimitation du pays d'Antioche présentera quelques difficultés ; mais surtout, et d'abord, la question qui va primer toutes les autres sera celle du Liban autonome.

Depuis 60 ans, la Montagne libanaise a été pour ainsi dire retranchée de la Syrie, et ce qu'elle a gagné en sécurité et en liberté, elle l'a payé par l'abandon de ses besoins

---

(1) Lire :
Adib pacha, *Le Liban après la guerre* (Le Caire, 1919) ; Paul Noujaim, *La question du Liban* (*Revue Phénicienne*, août 1919).
Albert Naccache, *Notre avenir économique* (*Revue Phénicienne*, juillet 1919).
René Ristelhueber, *Traditions françaises au Liban*.

vitaux les plus évidents, de ses intérêts les plus certains. Pour beaucoup de ses enfants l'autonomie a signifié l'émigration. Aujourd'hui le Liban demande à la fois plus d'espace pour respirer, vivre, et se développer matériellement; mais il entend en même temps sauvegarder le régime de liberté auquel il s'est adapté. On ne peut donc sans violence, et faut-il l'ajouter ? sans injustice, porter atteinte à un état de choses devenu traditionnel. Mais laisser le Liban à son sort, le vouer à la portion congrue quand toutes les provinces autour de lui grandiront et se développeront au souffle vivifiant de l'indépendance nationale, ce serait au point de vue syrien un véritable non-sens. Nous sommes donc en présence de ce dilemme : y aura-t-il, comme aujourd'hui, dans une province de Beyrouth plus ou moins agrandie, une Montagne fermée où les énergies sommeilleront, sans profit pour la patrie syrienne, ou bien verra-t-on un Grand Liban autonome, actif et vivant avec ses trois ports de Beyrouth, Tripoli et Lataqiyeh, avec sa riche vallée de la Békaa, ouvert à tous les courants de la civilisation, préparé par une longue expérience déjà à être le guide des autres provinces du pays sur la route de la liberté ? Pour nous, la question était résolue dès les premiers jours. Un Grand Liban autonome sera pour la Syrie tout entière, le gage de son dévelopement intégral. Rien en effet n'est supérieur à l'exemple ; déjà le nationalisme syrien est sorti du nationalisme libanais et les Jeunes Turcs ne s'y trompaient pas quand ils s'efforçaient d'éteindre au Liban le foyer d'un prosélytisme dangereux à leurs yeux.

Maintenant, il ne s'agit plus de résister à la tyrannie, mais chose plus grave encore, d'organiser la liberté ; une riche province, peuplée presque également de chrétiens et de musulmans, ayant déjà, par la majorité de ses habitants, l'habitude d'un régime d'autonomie, saura aborder et résoudre, dans un esprit de solidarité sincère, les délicats problèmes que pose la question religieuse ; ses finances seront gérées avec le souci exclusif des intérêts généraux :

en un mot le Grand Liban devra être le prototype de toutes les parties confédérées de la nation.

Pour que l'expérience soit complète, pour que les fruits en soient profitables, il importe donc de fixer avec générosité les limites de la Montagne. Nous avons dit que le Liban proprement dit comportait environ 400 000 chrétiens de sectes diverses et 100 000 musulmans, metwalis et druses. Dans un Grand Liban, s'étendant depuis le Nahr el-Kébir au nord, jusqu'au cap Ras en Nakoura au sud, où commence l'arrondissement de Saint-Jean-d'Acre, et depuis la mer Méditerranée à l'ouest jusqu'au sommet des pentes de l'Anti-Liban, sorte de parallélogramme régulier de 193 kilomètres de long, d'une largeur moyenne de 62 kilomètres et d'une superficie de 12 000 kilomètres carrés environ (1), — la population serait de 356 000 maronites, 184 000 musulmans sunites, 37 000 metwalis, 75 000 grecs catholiques, 124 000 chrétiens orthodoxes ou divers et 103 000 druses, au total 879 000 habitants (2).

Ainsi donc, maintien du régime autonome, d'une part; d'autre part, son extension à un territoire plus large: voilà, nous semble-t-il, la première réforme qui pourra ouvrir aux patriotes des perspectives précises pour la future constitution syrienne. C'est dès à présent qu'il importe de

---

(1) La carte dressée par l'État-major du corps expéditionnaire français de Syrie en 1860-1861 et le tableau statistique de la population des districts du Liban, qui l'accompagne, reconnaissent à ce dernier pays les circonscriptions suivantes (voir aux annexes du chapitre VIII) :

1° Les districts qui forment actuellement la province autonome du Liban ; 2° la ville de Beyrouth à l'ouest, celle de Tripoli et les districts d'Akkar et de Dennïek au nord, la ville de Saïda et les districts de Choumar, de Belad ech-Chékif, de Belad Bechara, de Merj Ayounn et d'El-Houleh au sud, qui relèvent maintenant du vilayet de Beyrouth ; 3° les districts de Hasbaya, de Rachaya, d'el-Beka et de Ba-albek, à l'est, qui dépendent du vilayet de Syrie.

(2) On pourrait même concevoir pour les groupes religieux compacts des garanties spéciales, tant au Liban que dans les autres provinces. Ainsi pour les Ansariés, ainsi dans le Hauran pour les Druses, dans le sandjak de Djebel Bereket (province d'Adana) pour les chrétiens.

réaliser et de pousser l'expérience ; une fois que la nouvelle province fonctionnera normalement comme entité administrative, une fois qu'elle aura pris conscience de son unité ethnique et géographique, qu'elle aura éprouvé, au contact des réalités, quelles retouches indispensables doit subir son statut; alors son organisation complétée, mise au point, sera celle qu'il faudra étendre progressivement à chacune des autres provinces également reconstituées sur des bases sincères.

Liban administratif. — Quant au Liban administratif, proprement dit, voici d'après M. Naccache (1) ses principales spécifications :

Superficie totale, environ.	3 800	kilomètres carrés.
— des bonnes terres cultivables.	100	—
— des terres pauvres mais cultivées.	400	—
— couvertes par les bois. . .	500	—
Habitants selon le recensement en 1913.		415 000
Densité de la population.	109	par kilomètre carrés.
— — rapportée à la terre cultivable.	830	— —
Densité de la population dans les vilayets limitrophes.	10	— —

REVENUS :

Rentrée d'or d'Amérique.	130 000 000	piastres.
Départ d'or en Amérique.	30 000 000	—
	100 000 000	—
1. Or d'Amérique restant au Liban. . .	100 000 000	—
2. Récolte des cocons.	50 000 000	—
3. Filature des cocons et sous-produits de cette fabrication.	20 000 000	—
4. Industrie hôtelière et villégiature. . .	20 000 000	—
5. Industrie agricole et diverses petites industries.	20 000 000	—
6. Revenus agricoles divers..	30 000 000	—
Total des revenus.	240 000 000	—

(1) *Op. cit.*

DÉPENSES :

1. Importation de blé de l'intérieur. . .	40 000 000	piastres.
2. Importation d'autres céréales de l'intérieur..	40 000 000	—
3. Importation de bestiaux de l'intérieur..	10 000 000	—
4. Importation de matériaux de constructions..	10 000 000	—
5. Importation de beurre, café, sucre et autres produits alimentaires.. . . .	10 000 000	—
6. Peaux, tannerie.	5 000 000	—
7. Fils, lainages, produits textiles.. . .	5 000 000	—
8. Habillement.	70 000 000	—
9. Divers.	10 000 000	—
Total des dépenses.	200 000 000	piastres.

Les intrigues de Fouad pacha, délégué de la Sublime-Porte auprès de la commission européenne chargée d'établir, après les événements de 1860, les limites et les statuts du Liban, réussirent à confiner les Libanais dans un territoire rocailleux et improductif; il espérait ainsi arrêter tout essor et détruire l'équilibre économique du pays ; en détruisant cet équilibre économique, il enrayait tout développement politique postérieur. Le chiffre de 830 habitants par kilomètre carré de terre cultivable montre, à lui seul, l'étendue du crime voulu par Fouad pacha, et la détresse des montagnards.

Les qualités intrinsèques des Libanais déjouèrent en partie les plans de Fouad pacha, grâce uniquement à l'amour du sol et au travail du paysan.

Les Libanais employèrent le surplus de leurs revenus au défrichement de nouvelles terres, à la création de l'industrie de la soie, de l'industrie hôtelière, de certaines industries agricoles et au développement de leur réseau de routes.

Le voyageur qui parcourt le Liban ne peut qu'être frappé en voyant s'étager en amphithéâtre les gradins de retenue des terres établis par le paysan libanais grâce à un labeur constant et presque surhumain.

Il est étonné en constatant le nombre d'usines à soie. Ses yeux sont surpris par les propres et coquettes maisons d'habitation où les touristes venus de la Caramanie, de l'hinterland et d'Égypte trouvent un confort inattendu, mais réel.

La longueur considérable du réseau des routes du Liban, qui atteint 1 200 kilomètres et qui est supérieur au réseau des routes de toute la Syrie et la Palestine, montre clairement la grandeur des sacrifices consentis par les Libanais pour leur développement.

Mais le précaire équilibre économique du Liban administratif dépend de *trois facteurs* principaux sur lesquels le pays n'a aucune action.

Il suffit qu'une perturbation politique, économique ou sociale se manifeste en dehors du pays, mais qu'elle agisse sur l'un de ces facteurs, pour que l'équilibre économique soit rompu et que le Liban en souffre : le premier de ces facteurs est la liberté de recevoir *l'or d'Amérique,* le second facteur est la libre importation des graines de *vers à soie* de France et d'Italie et la libre exportation de la soie en France. Le troisième facteur est la liberté de *recevoir de l'intérieur les céréales* nécessaires à la subsistance des hommes et des bêtes.

Durant cette guerre mondiale, l'importation du numéraire d'Amérique a été arrêtée, la soie a été réquisitionnée ; malgré cela, les Libanais quoique très gênés auraient pu subsister en utilisant leurs réserves de numéraire sans l'arrêt sciemment et intentionnellement médité, des céréales de l'intérieur.

En résumé le Liban administratif, même accru, conformément aux désirs de la population, même assuré d'un approvisionnement suffisant en céréales, est l'image de la Syrie qui dépend tout entière de l'organisation de ses échanges, dans l'ordre, la paix et la liberté.

Mais tout d'abord, il est équitable et juste que le Liban ne soit plus réduit à une expression administrative, et qu'il

comprenne une entité politique et économique qui lui permette de vivre, de suffire à ses besoins et de se développer librement.

Outre son territoire actuel, dit M. P. Noujaim [1], le Liban naturel engloberait, au sud la ville de Beyrouth et ses dépendances les districts de Saïda, de Sour et de Merdj Ayoun avec leurs plaines de Choummar et de Bled Bichara ; au nord la ville de Tripoli avec ses dépendances les districts de Akkar, de Husn ul Akrad et de Safita qui sont compris géographiquement dans le Liban et les chaînes secondaires ; ces deux tronçons appartiennent actuellement au vilayet de Beyrouth ; à l'est les districts de Hasbaya, de Rachaya, de la Békaa et de Baalbek, c'est-à-dire, toute la vallée de l'Oronte et du Léontès. Ces districts situés entre le Liban et l'Anti-Liban font partie en ce moment du vilayet de Syrie ; habités par des milliers de Libanais, il n'est que juste qu'ils retournent au Liban.

Examinons maintenant au point de vue de la superficie, de la population et de la situation économique les districts qui sont réclamés par les Libanais comme formant le Liban naturel. C'est ce même travail qu'il serait indispensable par la suite d'effectuer pour chacune des futures provinces de la confédération syrienne :

Zone sud et sud-est : La ville de Beyrouth est enclavée dans le Liban ; elle a sous sa dépendance les trois districts du sud et sud-est :

1° Saïda (Sidon) avec ses trois *nahiés* ou cantons de Chequif, de Djeba'à et de Choumar et leurs 137 villages, bourgs et hameaux ;

2° Sour (Tyr) avec ses trois *nahiés* de Tebnin, de Qana et de Méèrkeh et leurs 133 villages hameaux et bourgs, le Bled Bichara compris ;

3° Merdj Ayoun avec ses trois *nahiés* de Merdj Ayoun, de

---

(1) *Op. cit.*

Hounin et de Houlet et leurs 53 villages, bourgs et hameaux. Les deux districts de Sour au sud et celui de Merdj Ayoun limité à l'est par le mont Hermon constituent la frontière sud et sud-est de la chaîne du Liban.

La superficie totale de cette zone est 4500 kilomètres carrés environ et sa population totale y compris la ville de Beyrouth qui est pour plus de la moitié est de 250 000 habitants.

La production agricole de cette zone se compose généralement de céréales et représente en moyenne une valeur totale de 24491 100 francs environ par an, dont 10615000 francs de céréales (974 000 hectolitres de blé, orge, maïs et millet). Les autres produits représentent une valeur de 13 876 100 francs et se composent principalement de la soie, de la scammonée, de l'huile d'olives, etc. (1).

De plus les filatures de soie et de coton, les huileries, les savonneries, les minoteries, la sellerie, la glace artificielle forment les principales industries de cette zone sud.

L'élève du bétail produit en moyenne un total de 200 000 têtes dont le district de Saïda est pour 60 000 têtes, celui de Sour 100 000 têtes et celui de Merdj Ayoun, en raison de son peu d'étendue, 40 000 têtes de bétail. La taxe moyenne annuelle perçue sur les moutons, chèvres, vaches, etc., s'élève à environ 687 000 piastres (158 745 francs).

On trouve encore, dans cette zone, plusieurs mines et minerais, qui n'ont pas été l'objet d'une étude sérieuse, ni exploités régulièrement. On rencontre dans le district de Saïda et à Haïtoura dans le Liban, des mines de fer, de cuivre, d'ambre noir et d'ambre jaune ; à Berteh, à El Mérah, à Ain Tadjoura et dans d'autres localités des gisements importants de lignite. Dans le caza de Sour, des schistes bitumineux importants se trouvent à Ain Ebel, Aidib et Hereïka.

---

(1) Notre chapitre sur l'Agriculture en Syrie contient également des détails sur cette zone.

Zone nord et nord-est : La ville de Tripoli est entourée de trois côtés par le Liban et par la mer. Elle n'est ouverte que du côté nord ; elle a sous sa dépendance — outre les cinq nahiés ou cantons qui sont Iskelé, Dennyé, Tartous, à 55 kilomètres au nord de Tripoli, Rouad (Aradus et Hazour) — les trois districts : 1° de Akkar à 40 kilomètres est de Tripoli et ses 174 bourgs, villages et hameaux ; 2° de Husnul Akrad situé à 40 kilomètres nord-est de Tripoli et ses 100 villages, bourgs et hameaux ; 3° de Safita situé à environ 62 kilomètres nord-est de Tripoli, à 30 kilomètres au nord de Husnul Akrad ; à 50 kilomètres d'Akkar et à environ 150 kilomètres nord-est de Beyrouth et ses 202 bourgs, villages et hameaux.

La superficie totale de cette zone est d'environ 6 000 kilomètres carrés, et sa population totale est de 172 250 habitants.

La production agricole est moins abondante dans cette zone : elle consiste principalement en céréales qui représentent plus du tiers du rendement total, et en d'autres denrées et fruits divers, surtout les citrons, oranges, cédrats, bigarades ou oranges amères, etc. qui donnent lieu à un commerce d'exportation assez considérable. On estime le revenu des orangers et des oliviers à plus de 2 150 000 francs. La culture maraîchère est assez développée ; dans la plaine d'Akkar on cultive en grand l'oignon en vue d'expéditions considérables en Égypte qui atteignent par an jusqu'à 3 000 tonnes.

Les districts de Akkar et de Safita sont un centre séricicole assez important ; ils produisent en moyenne à eux seuls plus de 250 000 kilogrammes de cocons ; Dennyé et Husnul Akrad y sont pour 200 000 kilogrammes sans compter Tripoli et ses environs.

Par contre l'industrie est plus variée que dans la zone sud et comprend des produits accessoires : telles les savonneries qui sont assez importantes : 2 500 000 kilogrammes de savons par an en six mois de travail ; la fabrication de

l'albumine et du jaune d'œuf dont les procédés si faciles, si peu coûteux et si rémunérateurs, ont suscité dans une grande mesure le développement de l'élevage de volailles ; les magnaneries et filatures de soie, les filatures de coton, les huileries et diverses fabrications de tissus indigènes, spécialités du pays ; la fabrication des tapis *siralis* à Husnul Akrad et à Akkar dans les villages de Nahryé, Roumiyé et Aïdemoune.

Il n'y a pas de mines proprement dites dans toutes ces régions ; mais on rencontre partout des gisements d'ocre jaune et d'ocre rouge (sexquioxyde de fer) surtout aux environs de Safita et d'Akkar.

Les recettes actuelles de cette zone nord, nord-est, sont en piastres :

	Piastres
Impôt foncier et patentes.	1 708 831
Exonération du service militaire.	695 605
Dîmes des céréales.	2 308 396
Taxe des bestiaux.	622 955
Douane..	14 573 208
Régie des tabacs.	1 485 157
Dette publique.	1 398 077
	22 792 208

ou environ 5 230 000 francs.

Zone est : Située entre le Liban et l'Anti-Liban, la zone est comprend toute la vallée de l'Oronte (Assi) et du Léontes (Litani) ; elle est formée des quatre districts suivants :

1° Le district de Hasbaya situé sur les premières pentes du versant ouest du mont Hermon, à 700 mètres d'altitude, faisait partie du Liban proprement dit avant 1860. Il compte 19 villages, bourgs et hameaux et une population totale de 17 500 habitants.

2° Le district de Rachaya, situé entre le versant oriental du Liban et les pentes occidentales de l'Hermon, fut avec Hasbaya l'ancienne résidence des princes du Liban, de la

famille Chéhab. Il compte 16 villages, bourgs et hameaux et une population totale de 12 200 habitants.

3° Le district de la Bekaa, ou Syrie creuse, est situé entre les deux versants occidentaux de l'Hermon et de l'Anti-Liban et le versant oriental du Liban actuel. Ce caza compte en tout 67 villages, bourgs et hameaux et une population totale de 17500 habitants.

4° Le district de Baalbek, situé sur les pentes occidentales de l'Anti-Liban à 65 kilomètres au nord-ouest de Damas et à 1 170 mètres d'altitude, forme le point culminant de la plaine. Il compte 76 villages, bourgs et hameaux et une population totale de 24 000 habitants.

Cette zone est essentiellement agricole et de grande production.

Sa production s'élève en moyenne à 147 000 tonnes de céréales (blé, orge, maïs...) d'une valeur approximative de 15 570 000 francs et à 142 500 000 kilogrammes de produits divers (soie, tabac, laine, cuirs, beurres, raisins, fruits frais, etc.) dont la valeur approximative est estimée à 34 540 000 francs.

La dîme des céréales calculée sur une moyenne de trois années rapporte 3550000 francs environ par an.

Les coteaux de cette région sont d'excellents herbages naturels où pâturent de nombreux troupeaux de chèvres et de moutons. Il en est de même de l'Anti-Liban tout entier où le bétail de toute espèce abonde grâce aux vastes et gras pâturages. On estime d'une façon aussi approximative que possible le produit annuel de l'élevage du bétail de cette zone à 250000 têtes environ, rapportant une taxe annuelle de 400000 francs [1].

Conclusion. — Dans le Liban agrandi comme dans le Liban administratif les rapports ethniques demeureront sensiblement les mêmes. Dans ces conditions, le régime

(1) Paul Noujaim, *op. cit.*

administratif qui a fonctionné au Liban autonome proprement dit et qui a satisfait chrétiens, musulmans et druses, semble pouvoir être étendu sans péril à la circonscription plus vaste que nous avons dessinée.

Que la Puissance tutrice, en l'espèce la France, fasse confiance au Liban. Qu'elle aille résolument et rapidement de l'avant dans le sens des aspirations libanaises, et la question de la Syrie toute entière sera bien près d'être résolue.

N'est-ce point d'ailleurs là le sens de la politique traditionnelle française, puisée dans l'enseignement même de l'histoire, qui dictait ces belles paroles à M. Gabriel Hanotaux dans la préface à l'intéressant ouvrage de M. René Ristelhueber, *Traditions françaises au Liban* :

« La Montagne du Liban n'atteint pas les hautes altitudes ; mais c'est une des cimes les plus élevées de l'histoire universelle. De Salomon jusqu'à Renan, la sagesse humaine s'est assise à l'ombre des cèdres séculaires. Ces paysans qui ont sauvé leur liberté, leur religion, leur race, *en tenant* là, quand de plus riches et de plus puissants courbaient la tête ailleurs, ces paysans — amis de la France, de père en fils, depuis douze siècles — ont un arbre généalogique qui égale leurs beaux cèdres.

« De loin, ils ont vécu la vie de nos pères, — non sans leur causer quelques dépenses et tribulations ; mais, en somme, ils sont nôtres ; ils détiennent une parcelle de notre pensée, de notre volonté, de notre cœur. La France ne les a jamais abandonnés, elle ne les abandonnera pas. »



ANNEXES

I

Géographie administrative du Liban (1).

Le Liban autonome. — Cette province, appelée en arabe Mutassarifiat Gebel Lebnann, est bornée au nord par les districts de Tripoli et d'Akkar, appartenant à l'arrondissement de Tripoli ; au sud par le district de Saïda qui relève de l'arrondissement de Beyrouth ; à l'ouest par la ville de Beyrouth et la mer Méditerranée, et à l'est par les districts de Baalbek, d'El-Beka et de Marj-'Ayounn, qui dépendent de l'arrondissement de Damas. La ville de Beyrouth constitue enclave dans la province. Le territoire autonome s'étend sur une longueur de 130 kilomètres environ et une largeur moyenne de 31 kilomètres; sa superficie est de 5 600 kilomètres carrés approximativement.

D'après le recensement de 1914, la population de la province autonome du Liban s'élève à 404 000 habitants, dont 233 000 maronites, 52 000 grecs orthodoxes, 47 000 druses, 30 000 grecs catholiques. 24 000 métwalis, 15 000 musulmans sunnites et 3 000 divers. Mais ces chiffres sont bien au-dessous de la réalité, et l'on peut évaluer le total de la population à 500 000 âmes.

Administration. — Le Liban est administré par un gouverneur général de religion catholique, qui est nommé par le Sultan de Turquie, après entente avec les Grandes Puissances, pour une durée de cinq ans, mais dont les pouvoirs peuvent être renouvelés. Il nomme et révoque les fonctionnaires et employés de tout rang et de toute catégorie. Il est assisté d'un conseil admi-

(1) Nous empruntons ce travail consciencieux et complet à l'ouvrage de Adib pacha (*op. cit.*).

nistratif (mejlis-idara), composé de 13 membres, dont 5 maronites, 3 druses, 2 grecs orthodoxes, un grec catholique, un sunnite et un métouali. Ce conseil, présidé par le gouverneur général ou son représentant (ouékil) qui est maronite, est chargé, aux termes du statut organique du Liban, de répartir l'impôt, de contrôler la gestion des revenus et des dépenses et de donner son avis consultatif sur toutes les questions qui lui sont posées par le gouverneur général. En vertu de cette disposition, le conseil administratif arrête le budget, autorise des dépenses de toute nature, en vérifie le payement, procède lui-même à l'adjudication et à la réception des travaux et des fournitures et, en un mot, centralise entre ses mains toute l'administration financière du Liban.

Les services administratifs du siège central comprennent un bureau des affaires étrangères et de traduction, un bureau pour la correspondance arabe et un bureau pour la correspondance turque, la direction de la comptabilité, la section des archives, celles des travaux publics et les services auxiliaires relevant de ces divers bureaux. A la tête de la comptabilité se trouve un directeur turc, nommé par le ministère des finances ottoman. Le rôle de ce service se borne à percevoir les revenus, à effectuer les payements et à tenir les écritures, le contrôle des recettes et des dépenses étant du ressort du conseil administratif.

Finances. — Le budget est alimenté principalement par les contributions directes, impôts fonciers, impôt personnel et taxe sur les moulins et les pressoirs d'huile. Les autres recettes sont : les produits des domaines nationaux, les droits judiciaires, les droits de passeport, la taxe sur les moutons et les chèvres, la contribution payée par la régie ottomane des tabacs pour la consommation de ses produits du Liban, les permis de chasse, la taxe sur les voitures et les charrettes, etc... Aucun impôt ne grève la propriété bâtie. Les Libanais ne sont pas soumis à la taxe sur l'exonération du service militaire, ni aux droits de patente, ni aux impositions indirectes qui atteignent le contribuable sous forme de monopoles. Cependant, une contribution basée sur la quotité de l'impôt et destinée à la construction de routes carrossables, est perçue des habitants des villages desservis par ces routes (*Mahmoulats*).

Les ressources budgétaires, qui produisent, au total, 70 000 livres turques (1 610 000 francs) environ par an, sont loin de suffire aux charges de l'administration et aux besoins du pays. Conformément à l'article 15 du statut organique le déficit du

budget libanais devrait être couvert par le trésor ottoman; et les sommes dues de ce chef par le gouvernement de Constantinople, depuis 1877, se sont accumulées d'année en année jusqu'à dépasser un demi-million de livres turques (11 500 000 francs).

Pour équilibrer le budget, l'administration libanaise s'est vue contrainte de comprimer les dépenses jusqu'à la dernière limite, en réduisant les traitements des fonctionnaires et employés, en fermant toutes les écoles nationales et en ajournant indéfiniment les travaux d'utilité publique qui ne sont pas défrayés par une imposition spéciale. Le gouverneur général qui émargeait 3 600 livres turques par an (82 800 francs) a été ramené au chiffre, encore très élevé, de 2 400 livres (55 200 francs) et reçoit, en outre, une allocation supplémentaire de 780 livres (17 940 francs). Les autres fonctionnaires et employés touchent des émoluments très modiques. Le vice-président du conseil administratif reçoit 420 livres (9 660 francs). Les fonctionnaires les plus élevés en grade après lui atteignent un maximum de 360 livres (8 280 francs), la solde du colonel de gendarmerie est de 279 livres (6 417 francs); le président de la cour d'appel, le substitut du procureur général reçoivent 240 livres (5 520 francs); les conseillers de la cour d'appel, 180 livres (4 140 francs); les présidents des tribunaux de première instance, 120 livres (2 760 francs); les juges, 90 et 60 livres. Le traitement des employés des services administratif et judiciaire varie entre 216 et 36 livres (4 968 et 828 francs).

Le montant des droits de douane perçus, au profit du trésor ottoman, tant à Beyrouth, Tripoli et Saïda, que dans les ports de la province autonome du Liban, sur les marchandises importées d'outre-mer pour l'usage des habitants de cette province et sur les produits de son sol et de son industrie exportés à l'étranger s'élèvent en 1913 à 100 000 livres turques (2 300 000 francs). En outre le Trésor impérial est seul à bénéficier des recettes des Postes et télégraphes, du monopole de la vente du tabac, du tombac et du sel, ainsi que du produit de la taxe sur l'alcool et les spiritueux.

Justice. — Le service judiciaire comprend, au siège central du gouvernement, une cour d'appel en matière civile et une cour jugeant au criminel, ayant chacune un président et six membres appartenant aux communautés maronite, grecque orthodoxe, druse, grecque catholique, metwali et sunnite. On adjoint à ces cours un représentant des cultes protestant et israélite toutes les fois qu'un membre de ces communautés est en cause. Le

président de la cour civile est maronite, celui de la cour criminelle est druse. Un seul procureur général remplit auprès des deux cours les fonctions du ministère public. Dans chaque district siège un tribunal composé d'un président et de deux juges. Le président appartient au rite dominant dans le district, les autres communautés les plus nombreuses sont représentées par les juges. Les procès en matière commerciale ressortissaient au tribunal de commerce de Beyrouth jusqu'au dernier protocole de décembre 1912 d'après lequel les tribunaux de la Montagne sont compétents en première et deuxième instances. Les questions du statut personnel sont de la compétence du clergé chez les chrétiens, des cadis chez les musulmans et les métoualis et des cheikhs-el-'akl chez les druses.

Instruction. — L'instruction est répandue. Il existe plus de 800 établissements scolaires : collèges, séminaires, écoles primaires et élémentaires, fondés et entretenus par les diverses communautés et par des ordres religieux latins ou des missionnaires protestants et fréquentés par près de 40 000 élèves des deux sexes. Le nombre des illettrés dans la population mâle est relativement faible ; mais la proportion est bien plus élevée dans la population féminine.

Milice. — La force publique comprend la gendarmerie libanaise et un détachement de dragons ottomans, qui tient garnison à Beit ed-Dinn, sur la demande d'un des premiers gouverneurs généraux, après avis favorable du conseil administratif. La gendarmerie se compose d'un colonel, de deux chefs de bataillon, d'une cinquantaine d'adjudants-majors, capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, médecins militaires et officiers d'intendance et d'environ 1 200 sous-officiers, gendarmes à pied et à cheval et musiciens. Le colonel est maronite ; il est nommé et révoqué par le gouverneur général avec l'assentiment du ministère de la guerre ottoman. Les chefs de bataillon sont l'un maronite, l'autre druse. L'uniforme des sous-officiers et des gendarmes se rapproche de celui des zouaves français.

Résidence du Gouvernement. — La ville de Deir el-Kamar est officiellement le chef-lieu de la province du Liban ; mais le gouverneur général réside en été au village de Beit ed-Dinn, appelé communément Bteddinn, dans le vaste palais de style mauresque construit par l'émir Béchir Chébab en 1814, sur le penchant d'une colline, à moins de deux kilomètres de Deir el-Kamar. Ce

palais est aussi le siège du Gouvernement. En hiver, les bureaux se transportent dans le bourg de Ba'Abda à 8 kilomètres au sud-est de Beyrouth, tandis que le gouverneur général établit généralement sa résidence dans cette dernière ville.

Circonscriptions administratives. — La province autonome du Liban est divisée en 8 districts qui comprennent 47 cantons et 943 villes, bourgs, villages, et hameaux. Ces districts sont, d'après l'ordre de leur population : *Ech-Chouf, El-Matn, El-Batrounn, Kesraouann, Gezzinn, El-Koura, Zahleh et Deir el-Kamar.* Ils sont administrés par des *caïmacams* (sous-préfets) et sont désignés pour cette raison, sous le nom de *caïmacamïehs,* on les appelle aussi *cadas,* caza en turc c'est-à-dire territoire sous la juridiction d'un cadi ou juge. Cependant, le petit district Deir el-Kamar est placé sous l'autorité d'un *moudir.* Les caïmacams et le moudir de Deir el-Kamar relèvent directement du Gouverneur général. Chaque district, sauf ceux de Zahleh et de Deir el-Kamar, se subdivise en *moudirieh*s (cantons), ayant à leur tête des agents administratifs rétribués appelés moudirs, qui dépendent des caïmacams et sont nommés sur leur proposition.

District d'Ech-Chouf. — Ce district est situé dans la partie méridionale du Liban, entre le district d'El-Matn au Nord et celui de Gézzinn au Sud, et entre la mer à l'Ouest et la plaine d'El-Béka à l'Est. Il est partagé entre 13 cantons contenant 220 localités ; sa population est de 110 000 habitants, répartis en 41 000 Druses, 34 800 Maronites, 11 700 Sunnites, 11 000 Grecs orthodoxes, 8 200 Melkites, 1 500 Metoualis et 1 800 divers. Le caïmacam et le président du tribunal sont Druses.

Le chef-lieu du district est Ba'aklinn, gros bourg qui s'élève sur un mamelon couvert d'oliviers, à deux kilomètres et demi en ligne droite au Sud de Deir el-Kamar, dont il est séparé par une profonde vallée, et à 24 kilomètres au Sud-Est de Beyrouth. Ce bourg fut construit par les émirs Ma'nn et était le siège de leur gouvernement avant qu'ils vinssent résider à Deir el-Kamar. Il est à l'altitude de plus de 1 000 mètres et compte 3 500 habitants presque entièrement Druses. Pendant la saison d'hiver, la ville de Choueifat devient le siège de l'administration du district. Elle est construite sur la lisière de la forêt d'oliviers qui porte son nom, à 10 kilomètres au Sud de Beyrouth et à 200 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. On évalue ses habitants à 4 500, dont la majorité est Druse et le reste Grec orthodoxe et Maronite ; leur principale industrie est la fabrication de l'huile d'olives

'Aley, Souk el-Gharb, Bmekkinn, Bhamdounn, Aïnn Zehalta et Aïnn Sofar sont des stations estivales très fréquentées par les habitants de Beyrouth et les Égyptiens Ma'allakat ed-Damour, à peu de distance de la mer et à deux kilomètres au Nord de l'embouchure du fleuve Tamyras, possèdent les plus belles plantations de mûriers du Liban. Les autres centres de population les plus importants sont : Btéter, Rechmaya, Abeih, 'Aramounn, El-Barouk, El-Moukhtara où les Jomblat possèdent un palais, Mazra'at-ech-Chouf et Niha à 1 100 mètres d'altitude. Dans le voisinage de ce dernier village, un rocher de 300 mètres de haut forme une forteresse naturelle, dans laquelle l'émir Fakhr ed-Dinn Ma'nn soutint un siège contre les Ottomans en 1632.

District d'El-Matn. — Ce district occupe le centre du Liban ; de cette circonstance il tire son nom qui veut dire en arabe dos, milieu. Il forme à peu près un parallélogramme resserré entre le district d'Ech-Chouf au Sud et celui de Kesraouann au Nord, et s'étendant de la mer et de la banlieue de Beyrouth à l'Ouest jusqu'à Zahleh et aux plaines d'El-Beka et de Baalbek à l'Est. Il comprend 6 cantons et 179 villes, bourgs, villages et hameaux, et compte 98 000 habitants, dont 60 700 Maronites, 16 600 Grecs orthodoxes, 10 000 Druses, 6 300 Melkites, 3 500 Metoualis et 900 Sunnites et divers. Le caïmacam et le président du tribunal sont Maronites.

Le siège de l'administration, en hiver, est El-Gedaïda, village de 800 habitants environ sis à un kilomètre du rivage de la mer et à six kilomètres à l'Est de Beyrouth. En été, les bureaux se transportent à Bhannis, petit village qui s'élève à trois kilomètres et demi au Sud-Ouest de Bikfaya. Cette dernière ville est une des plus considérables du district. Bâtie sur une hauteur, à 950 mètres d'altitude, au-dessous d'un bois de pins et de nombreux vignobles, et jouissant d'une belle vue sur la mer et la vallée profondément encaissée du Nahr el-Kalb, Bikfaya possède un bon climat, bien que les brouillards n'y soient pas rares en été. Le vin qu'on y fabrique est excellent. Elle est distante de 17 kilomètres de Beyrouth, dans la direction de l'Est, et elle est devenue un centre favori de villégiature. Sa population est de 3 500 âmes, dont la majorité est Maronite. Les Grecs orthodoxes y sont nombreux, et on y compte quelques familles grecques catholiques.

A 5 kilomètres à l'Ouest de Bikfaya est situé le collège maronite de Kornet-Chahouann, résidence de l'archevêque de Chypre. La ville de Beit-Chabab, renommée pour sa fabrique de cloches,

ses tissus de coton et ses poteries, est à 2 kilomètres au Nord de Bikfaya; elle compte 5 000 habitants, presque tous Maronites. Biskinta, gros bourg de 4 000 habitants, en majorité Maronites, s'élève à 1 430 mètres d'altitude sur le versant occidental du Gebel-Sanninn à 11 kilomètres à l'Est de Bikfaya. On peut citer encore le bourg de Chouaïr où l'élément grec orthodoxe domine et dont le climat est très sain ; le bourg de Hammana, renommé pour ses filatures de soie, et non loin duquel prend naissance l'un des affluents du Nahr Beyrouth; les bourgs de Ras el-Matn, Salime, el-Moutaïnn et 'Antourat el-Moutaïnn (1 360 mètres de hauteur) ; le bourg de Baabda, siège du gouvernement libanais en hiver, et le bourg d'El-Hadeth, où subsistent encore les ruines de palais des émirs Chéhab. Les villages de Beit Méri et de Broummana, assis sur une crête de montagne, à une hauteur de 700 à 750 mètres dans un site admirable, et entouré de bois de pins, sont très fréquentés pendant la saison d'été, en raison de leur proximité de Beyrouth.

District d'El-Batrounn. — Ce district est le plus septentrional du Liban, il est borné au Sud par le district de Kesraouann, à l'Est par la plaine de Baalbek, au Nord par les districts de Tripoli et de 'Akkar et à l'Ouest par le district d'El-Koura et la mer. Il est divisé en 9 cantons comprenant 150 communes. La population est de 91 000 âmes dont 77 000 Maronites, 6 900 Métoualis, 5 400 Grecs orthodoxes, 1 100 Melkites et 600 Sunnites. Le caïmacam et le président du tribunal sont Maronites.

Le chef-lieu est la ville d'El-Batrounn (l'ancienne Botrys) sur la Méditerranée, à 43 kilomètres à vol d'oiseau au Nord de Beyrouth. Fondée par Ithob'al, roi de Tyr, au xe siècle avant Jésus-Christ, pour servir de forteresse et défendre la côte, elle n'acquit jamais une grande importance et fut ruinée par un tremblement de terre en l'an 550 de notre ère. On y voit des grottes sépulcrales et des sarcophages qui datent des Phéniciens. Cette ville compte actuellement 4 000 habitants dont la majorité est Maronite. El-Hadeth, gros village maronite, situé dans un cadre merveilleux à 1 550 mètres au-dessus du niveau de la mer et à 26 kilomètres à l'Est d'El-Batrounn, est le siège de l'administration du district en été.

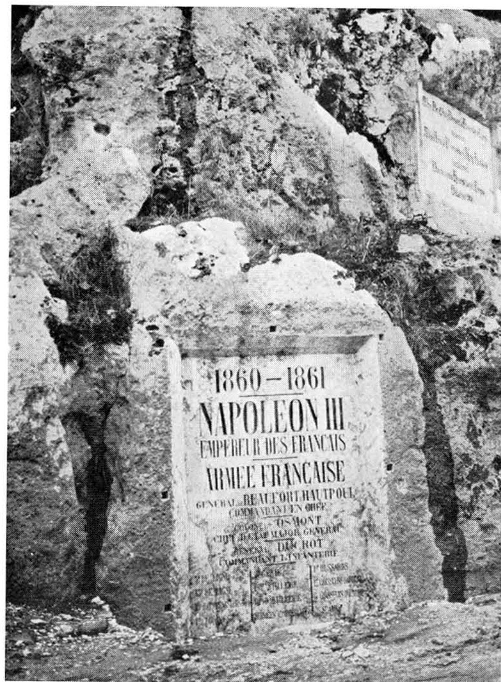
A moins de 2 kilomètres au Nord d'El-Hadeth, on aperçoit la résidence d'été du patriarche maronite à Ed-Dimann. Becharri, à 8 kilomètres à l'Est d'El-Hadeth, est un gros bourg maronite de 4 000 âmes bâti à 1 500 mètres d'altitude sur le bord de la gorge du Nahr Kadicha, à quelque distance au-dessous du

célèbre bois des cèdres. Les autres bourgs et villages les plus remarquables sont : Ehdenn (1 445 mètres) qui domine la vallée du Nahr Kadicha, à 7 kilomètres au Nord d'El-Hadeth, et dont le climat est un des meilleurs du Liban. Hasrounn dans un site pittoresque, à 4 kilomètres à l'Est d'El-Hadeth; Zegharta à 7 kilomètres au Sud-Est de Tripoli, résidence d'hiver des habitants d'Ehdenn; Tannourinn el-Foka et Douma à 1 250 mètres d'altitude. Le village métouali d'El-Hirmil, situé à 2 kilomètres à l'Ouest du Nahr el-Aci dans un pays boisé, est enclavé dans le district de Baalbek.

District de Kasraouann. — Ce district est borné au Nord par le district d'El-Batrounn, à l'Est par celui de Baalbek, au Sud par le district d'El-Matn, dont il est séparé par le Nahr-el-Kelb, et à l'Ouest par la mer. Il se compose de 10 cantons et renferme 234 centres de population et compte 68 000 habitants savoir : 55 700 Maronites, 9 600 Métoualis, 4 900 Grecs orthodoxes et 800 Melkites et Sunnites. Le caïmacam et le président du conseil sont Maronites.

Les bureaux résident en été à Ghazir et en hiver à Jounieh. Ghazir est un gros bourg bâti en amphithéâtre sur un coteau faisant face à la mer à une vingtaine de kilomètres au Nord-Est de Beyrouth. Comme il ne s'élève qu'à 300 mètres d'altitude, la température n'y est pas très fraîche durant la saison des chaleurs. Les eaux courantes y sont abondantes. On y remarque un collège maronite sur un mamelon dominant la vallée, et l'ancien collège tenu par les jésuites avant la fondation de leur université à Beyrouth en 1875. Ghazir compte 3 500 habitants tous Maronites. La petite ville de Jounieh, sise au fond de la baie dont elle porte le nom à 16 kilomètres au Nord-Est de Beyrouth, est l'échelle maritime la plus importante de la province du Liban et un entrepôt considérable de céréales ; elle est entourée de jardins et de potagers et possède plusieurs filatures de soie. Jounieh se développe de jour en jour; sa population est Maronite et s'élève à 4 500 âmes.

A un kilomètre et demi au Sud l'on voit Bkir-keh, résidence d'hiver du patriarche maronite. Dans les environs de Jounieh se trouvent le bourg de Zouk Mikaïl, célèbre par ses tissus de soie, ses brocarts et son eau-de-vie ; la ville de Zouk Mousbeh, qui produit de bons vins; celui de Sarba; le village de Ghousta (Augusta) situé sur une colline couronnée de pins et au Nord duquel est le séminaire maronite de 'Aïnn Ouarka; le village de Sahel Alma renommé pour ses jardins d'orangers, de citronniers



Cliché Bérard.

INSCRIPTION AU NAHR EL KELB

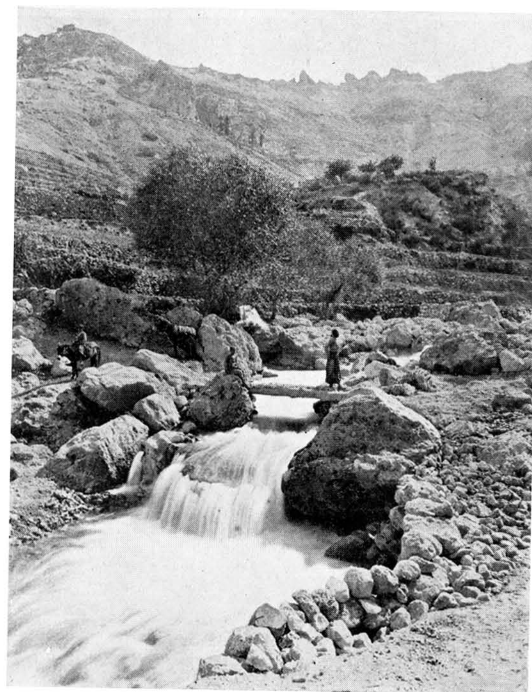


Photo A.-C. Champagne.

MONT LIBAN
Cours du Kadicha.

et de cédratiers et où l'on découvre des poissons fossiles, et le petit village de 'Aïnn Toura (appelé communément Antoura), qui n'est connu que par son collège fondé par les jésuites vers la fin du XVIIe siècle et dirigé actuellement par les Lazaristes. On remarque sur le versant occidental de Gebel Sanninn le village de Mazra'at Kafr Débiann, plus au Nord celui de Meirouba sur le Nahr el-Salib, un des confluents du Nahr el-Kalb, puis le village de Kartaba au-dessus de la gorge sauvage de Nahr Ibrahim et celui de 'Akoura, à 1 400 mètres d'altitude, auprès duquel on trouve les vestiges d'une voie romaine qui traversait le Liban de Gebaïl à Baalbek.

A 6 kilomètres au Nord de l'embouchure de Nahr Ibrahim est la ville maritime de Gebaïl autrefois Gebel (la Byblos des Grecs), l'une des plus anciennes villes de Phénicie et même du monde. Elle était le centre du culte du dieu Adonis. On y voit une citadelle construite par les Croisés et encore bien conservée. La ville et le fond du port sont parsemés de fragments de colonnes antiques et granit. Aux environs on a découvert des nécropoles, dont beaucoup de tombeaux sont creusés dans le roc. La population actuelle de Gebaïl est de 4 000 habitants en majorité Maronites. A 3 kilomètres au Nord, se trouve le gros village de 'Amchit, dont les habitants se servaient, pour la construction de leurs maisons, des pierres des ruines de Gebaïl. A l'Est sont les villages d'Ehmej et de Lehfed.

District de Gezzinn. — Ce district forme la partie méridionale du territoire de la province du Liban. Il est borné au Nord par le district d'Ech-Chouf, à l'Est par les districts d'El-Beka' et de Merj' Ayounn, au Sud et à l'Ouest par le district de Saïda. Il comprend 3 cantons et 103 villes, bourgs, villages et hameaux, et sa population est de 27 000 habitants, dont 15 200 Maronites, 6 700 Melkites, 3 500 Métoualis, 800 Grecs orthodoxes et autant de Sunnites et autres. Les Druses n'y sont que quelques dizaines. Le caïmacam et le président du tribunal sont Maronites.

Le chef-lieu du district est la petite ville de Gezzinn, située à 830 mètres d'altitude sur un mamelon à 18 kilomètres à l'Est de Saïda. La petite rivière qui porte son nom et qui jaillit au pied d'une colline voisine la traverse avant de former une cascade appelée Chalouf Gezzinn et de se précipiter dans la vallée pour se réunir au Nahr el-Barouk et former le Nahr el-Aouali. Cette ville compte 4 000 habitants dont la grande majorité est Maronite, le reste Grec catholique. A deux kilomètres

au Nord-Ouest on voit le village de Bkacinn près d'un bois de pins, et plus loin le village de 'Azour au milieu d'une forêt de pins et de chênes, à l'Ouest le village de Roum et au Sud-Ouest celui de Kaïtouleh.

District d'El-Koura. — Ce district est resserré entre celui d'El-Batrounn à l'Est et au Sud, la mer à l'Ouest et le district de Tripoli au Nord. Sa limite orientale suit le cours du Nahr Kadicha dans la dernière moitié de sa longueur, jusqu'à quelques kilomètres de Tripoli. El-Koura forme 4 cantons comprenant 49 villages et hameaux. Sa population est de 26 000 habitants, dont 20 400 Grecs orthodoxes, 3 400 Maronites et 2 200 Sunnites. Le caïmacam et le président du tribunal sont Grecs orthodoxes.

L'administration du district réside en été à Amiounn, ancienne petite ville à 9 kilomètres de la côte et à 13 kilomètres à l'Est-Nord-Est de la ville d'El-Batrounn. Ses habitants, au nombre de 4 500, sont tous Grecs orthodoxes. La résidence d'hiver est Anfa (le Néphin des Croisés), petit village sur le bord de la mer, intéressant par ses ruines anciennes, ses grottes sépulcrales, ses piscines, ses pressoirs et les restes d'un château-fort du temps des Croisades. Les autres localités principales sont Kousba, dans une forêt d'oliviers, Bechmezzinn kafr Hazir, Chekka, etc. Le village de Heri produit du miel estimé. Le village d'El-Calmounn (Calamos des anciens), bien qu'enclavé dans le district d'El-Koura et distant de Tripoli de 8 kilomètres au Sud-Ouest, relève du district auquel cette dernière ville a donné son nom.

District de Zahleh. — Ce district, situé à l'Est de la province autonome entre le district d'El-Matn et celui d'El-Beka', ne comprend que la seule ville de Zahleh, à laquelle se rattachent les deux petits hameaux de Aïnn ez-Zaouk et Aïnn el-Mazra'a. Bâtie en amphithéâtre, à 945 mètres d'altitude, sur deux coteaux, entre lesquels coule le Nahr el-Bardaouni, l'un des affluents du Nahr el-Litani, la ville de Zahleh jouit d'un climat sain qui la fait rechercher durant la saison d'été. Elle est entourée de vignobles, et les deux rives d'El-Bardaouni sont couvertes de platanes serrés qui donnent un bel ombrage et en font une promenade très agréable. Zahleh, la plus grande agglomération urbaine de la province du Liban, compte 14 000 habitants, dont 9 300 Grecs catholiques, 3 200 Maronites et 1 500 Grecs orthodoxes, Sunnites et autres. Le caïmacam et le président du tri-

bunal sont Grecs catholiques. La ville produit des eaux-de-vie et des vins estimés. Elle fait un commerce actif de céréales de la plaine d'El-Beka. Elle a beaucoup souffert des Druses en 1860.

District de Deir el-Kamar. — Le plus petit district de la province du Liban est celui de Deir el-Kamar, qui est enclavé dans le district d'Ech-Chouf, et ne forme qu'un canton comprenant 7 communes. Il est administré par un moudir, qui est Maronite, de même que le président du tribunal. Sa population, d'après le recensement de 1914, est de 6 000 âmes, dont 5 000 Maronites et un millier de Melkites. Le chef-lieu du district est la petite ville de Deir el-Kamar (ce mot signifie en arabe le couvent de la lune), sise sur le penchant d'une colline couronnée de cyprès et de pins, à 850 mètres d'altitude et à 22 kilomètres en ligne droite au Sud-Est de Beyrouth. Les maisons étagées, aux terrasses grises parsemées çà et là de toits en tuile rouge et ses rues dallées, étroites et escarpées, lui donnent un aspect pittoresque. Elle est entourée de vignobles et de plantations de mûriers et de figuiers, qui lui font un cadre de verdure plein de charme. L'air y est sec et salubre. Une source qui jaillit du flanc de la colline, au centre même de la ville, lui fournit une eau pure, fraîche et abondante. Ses habitants sont industrieux et actifs. Ils possédaient de nombreux métiers à main pour la fabrication des tissus de soie et de coton ; mais cette industrie a périclité, ne pouvant soutenir la concurrence des produits manufacturés importés de l'étranger. La ville de Deir el-Kamar fut la résidence des émirs Ma'n'et Chéhab; on y voit encore le palais construit par l'émir Faklr ed-Dinn. Elle était devenue, sous la domination de ces émirs, le marché général de toute la région avoisinante. Entourée de villages druses, elle eut avec eux de nombreux démêlés qui, parfois, dégénérèrent en conflits sanglants. En 1860, elle fut incendiée par les Druses, et une grande partie de sa population mâle massacrée. Elle ne s'est pas encore relevée entièrement de cette catastrophe. Elle compte actuellement 5 000 habitants environ dont les trois quarts sont Maronites. Une belle route carrossable, qui contourne la vallée, relie Deir el-Kamar à Beit ed-Dinn, résidence d'été du gouverneur général. Beit ed-Dinn veut dire en arabe maison de la religion. On croit que ce nom est une corruption du mot Beit Diana, maison de Diane. On y voit une jolie petite cascade. Les autres villages et hameaux du district de Deir el-Kamar sont: Khalouat-Gernaya, Derdourit, Ma'acer Bteddinn, Ouadi ed-Deir et Bkirzaï.

Situation économique du Liban autonome. — Le Liban est avant tout un pays agricole. La plupart des familles, dit M. Paul Noujaim [1]. exploitent elles-mêmes leurs terres avec une activité extraordinaire; si bien que l'on a pu dire qu'ils rendaient les rochers fertiles. Il n'est pas un petit lopin de terre cultivable qui ne soit couvert d'une végétation assez luxuriante. Tout a été utilisé. C'est ainsi que sur la côte et les flancs s'étalent en terrasses, sur de vastes étendues, des plantations de mûriers, de figuiers, d'oliviers, d'orangers, de céréales et de vigne.

Le développement toujours croissant de la culture du mûrier a nécessité le déboisement d'une grande partie des forêts du Liban. Malheureusement cette culture a été forcément négligée pendant la guerre; une grande partie a été ensemencée par les Libanais pour subvenir à leurs besoins immédiats, une autre a été détruite par les Turcs pour se procurer du bois de chauffage, ce qui a causé un grand recul dans cette industrie [2].

La culture des céréales est très répandue, mais le rendement est insuffisant pour assurer les moyens d'existence à une population très dense et qui s'accroît continuellement. Les terres arables manquent dans ces rochers, et c'est à peine si elles suffisent à nourrir les habitants pendant trois mois de l'année.

Toute l'industrie du Liban actuel est, à peu de chose près, essentiellement agricole ; elle se compose, surtout, de la fabrication de la soie, de l'huile, du vin, d'araqi (eau-de-vie blanche de raisin), de tabac, d'une fonderie de cloches à Beit Chebab et de quelques métiers, tissant le *dima* et autres spécialités du pays : A Zouk, par exemple, on façonne encore, aujourd'hui, des tissus de soie et coton brochés, lamés d'or et d'argent, très recherchés et justement appréciés.

Il n'y a presque plus de forêts dans le Liban. On ne trouve plus qu'un certain nombre de petits bois de chênes et surtout de pins. Et de ce peu qui reste, la hache du Turc abattit la plus grande partie. Des fameux cèdres, on ne compte plus qu'une douzaine d'arbres dont l'un mesure 17 mètres de circonférence. Cependant une seule région forestière, vraiment digne de ce nom, existe encore, c'est celle du Hirmil.

L'élève du bétail est assez important au Liban; le plus prati-

---

(1) *Op. cit.* M. Paul NOUJAIM a signé l'anagramme de M. JOUPLAIN une intéressante étude historique que nous avons citée en son lieu : *La question du Liban* (Paris, Rousseau, 1908).

(2) On trouvera au chapitre « Agriculture » les chiffres atteints pour les diverses productions du Liban.

qué est celui du mouton et de la chèvre. Il y a aussi l'élevage de la race bovine, chevaline, celui de l'âne et du mulet. Le produit annuel représente une moyenne de 150 000 têtes de toute espèce.

Dans le Liban on rencontre de nombreux gisements de minéraux ; le principal est la lignite ; et d'autres variétés naturelles d'oxyde de fer sanguine, ocres jaune et rouge, aétite ou pierre d'aigle, etc. Tels les gisements de lignite de Kornail exploités de 1835 à 1838 pour le compte de Méhemet Ali ; les quatre mines de charbon fossile au pied de Djebel Kneisseh dans la vallée de Nahr Beyrouth. Près du village de Meïrouba on trouve un excellent gisement de minerai de fer, mais le produit est insignifiant [1]. A Kartaba et dans les districts du Meten et du Chouf il existe de nombreux gisements de fer, autrefois exploités.

II

Les districts du Liban naturel.

Territoires dépendant du vilayet de Beyrouth. — Les territoires qui, bien que relevant au point de vue administratif du vilayet de Beyrouth, font partie géographiquement du Liban, sont : l'arrondissement de Beyrouth et une partie de celui de Tripoli.

L'arrondissement de Beyrouth comprend la ville de ce nom et les districts de Saïda, de Sour et de Merj-'Ayounn.

Ville de Beyrouth. — La ville de Beyrouth (anciennement Beryte), chef-lieu du vilayet et de l'arrondissement de même nom, est située par 33° 54′ de latitude Nord et 33° 10′ de longitude Est (35° 30′ du méridien de Greenwich), sur le bord septentrional d'un promontoire qui s'avance d'une dizaine de kilomètres dans la mer. Son territoire, peu étendu, est resserré entre la mer, au Nord et à l'Ouest, et la province autonome du Liban à l'Est et au Sud. La plaine qui l'environne est couverte de riches plantations de mûriers. Un bois de pins la protège au Sud-Ouest

---

(1) Voir sur cette matière l'excellent article : l'Agriculture et l'industrie au Liban de M. Sélim ASFAR inséré dans le livre « Lobnan », comprenant diverses études de différentes cultures sur le Liban, et paru à Beyrouth en 1918 (1334).

contre l'envahissement des sables. Son climat est doux en hiver; mais en juillet, août, septembre, la chaleur oblige les habitants aisés à se réfugier dans les montagnes du Liban.

Fondée par les Phéniciens, vers le XXII[e] siècle avant Jésus-Christ, Beyrouth fut détruite par Typhon, roi de Syrie, en l'an 137 avant notre ère, et rebâtie par les Romains, qui lui donnèrent le droit de cité et le nom de Julia Augusta Felix. A la suite d'un tremblement de terre, qui la ruina au VI[e] siècle, elle perdit beaucoup de son importance. En 635, elle tomba au pouvoir du calife Omar. Baudouin I[er], roi de Jérusalem, s'en rendit maître en 1110, et, après avoir été reprise par Salah ed-Dinn en 1187, elle fut de nouveau soumise à la domination des Croisés de 1197 à 1290. Les Ottomans la conquirent en 1516, avec le reste de la Syrie. Elle appartint longtemps aux émirs du Liban, et fut une de leurs résidences favorites. L'émir Fakhr ed-Dinn y fit prospérer le commerce. Ibrahim Pacha, fils de Mohammed Aly, vice-roi d'Égypte, l'occupa en 1831 et l'évacua en 1840 après qu'elle eut été bombardée par les flottes européennes alliées. A la suite des massacres de 1860, beaucoup de chrétiens vinrent s'y établir, et, depuis lors, elle n'a cessé de s'accroître et de s'embellir.

Beyrouth fut autrefois la métropole des lettres et des sciences. Son école de droit romain était célèbre dès le III[e] siècle. Aujourd'hui, elle est encore la ville la plus intellectuelle d'Orient. Parmi ses nombreux établissements scolaires, les plus remarquables sont l'université et la faculté de médecine des Jésuites, celles des missionnaires américains, le collège maronite de la Sagesse, le collège patriarcal des Grecs catholiques, le collège grec orthodoxe, le collège des Frères des écoles chrétiennes, l'école israélite, le pensionnat des Dames de Nazareth admirablement situé sur une hauteur qui domine la ville, les pensionnats de Saint-Joseph, des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, etc. Parmi les édifices consacrés au culte, l'on peut citer la belle cathédrale maronite et la grande mosquée, qui fut autrefois l'église Saint-Jean, construite par les Croisés.

On évalue sa population à 130 000 habitants, dont 39 000 Sunnites, 38 000 Grecs orthodoxes, 31 000 Maronites, 10 000 Melkites et 12 000 protestants, israélites, latins, Syriens catholiques, Arméniens, Druses et autres.

District de Saïda. — Ce district est borné au Nord par celui de Gezzinn, à l'Est par le district de Merj Ayounn, au Sud par le district de Sour et à l'Ouest par la mer. Il est divisé en 3 can-

tons et contient 137 communes. Sa population est de 25 000 habitants, se répartissant en 9 500 Sunnites, 5 500 Maronites, 3 500 Grecs catholiques, 3 000 Grecs orthodoxes, 2 500 Métoualis et un millier d'israélites, de protestants et de latins.

Le chef-lieu du district est la ville de Saïda (l'antique Sidon), située au Sud-Ouest de Beyrouth. Construite vers le xxve siècle avant Jésus-Christ, elle est considérée comme la plus ancienne ville de la Phénicie, sur laquelle elle exerça longtemps une suprématie, qui lui fut ensuite ravie par Tyr, sa fille et sa rivale. Conquise tour à tour par les Musulmans et les Croisés, elle fut fortifiée par saint Louis en 1253. Son commerce fleurit sous l'émir Fakhr ed-Dinn, qui y construisit des mosquées, des bains, un palais et des khans (hôtelleries et entrepôts de marchandises). Le château-fort du port fut bombardé et détruit en 1840 par les flottes européennes alliées. Sa nécropole phénicienne attire l'attention. De beaux jardins d'orangers et de citronniers, dont les fruits sont exportés, s'étendent autour de la ville jusqu'au Nahr el-Ouali.

Saïda compte environ 12 000 habitants, dont 7 500 Sunnites, 1 500 Grecs catholiques et 3 000 Maronites, Israélites, Métoualis, protestants et latins.

Les principales localités du district de Saïda sont : Geba', En-Nabatieh, Sarafend l'ancienne Sarepta, Mazar, Ech-Chékif près du château-fort de Kala' at-ech-Chékif, etc.

District de Sour. — Ce district est limité au Nord par celui de Saïda, à l'Est par le district de Merj 'Ayounn, au Sud par l'arrondissement de Saint-Jean-d'Acre et à l'Ouest par la Méditerranée. Il comprend 3 cantons et 133 villes, bourgs, villages et hameaux, et compte 17 000 habitants, dont 4 000 Sunnites, 3 600 Grecs catholiques, 3 200 Grecs orthodoxes, 1 900 Métoualis, 1 700 Maronites, 1 600 Syriens catholiques et un millier d'Arméniens, latins et autres.

Il a pour chef-lieu Sour, la célèbre Tyr, à 35 kilomètres au Sud-Ouest de Saïda, Tyr, dont la fondation remonte à près de vingt-trois siècles avant Jésus-Christ, fut une des cités maritimes les plus florissantes de l'ancien monde. Ce furent ses habitants qui commercèrent avec les pays les plus lointains et créèrent le plus grand nombre de colonies, parmi lesquelles Carthage fut la plus puissante. La pourpre fabriquée à Tyr était la plus estimée. Cette ville fut détruite par Nabuchodonosor roi de Babylone, après un siège de 13 ans. Reconstruite quelques années après, elle fut de nouveau ruinée par Alexandre, en 332 avant notre ère. Elle

conserva son indépendance jusque sous Auguste. En 638 elle fut conquise par Yazid, lieutenant de 'Omar. Les Croisés s'en emparèrent en 1124, et en 1202 un violent tremblement de terre n'en laissa subsister que quelques maisons. Elle tomba, en 1291, au pouvoir d'El-Malek-el-Achraf-Khalil-Ibn-Kalaounn, sultan d'Égypte.

Tyr est aujourd'hui bien déchue de son ancienne splendeur. L'absence de toute végétation en rend l'aspect triste. On y voit des restes de fortifications, entre autres ceux d'une tour sur le rivage, au Sud de la ville, et les ruines d'une église bâtie par les Vénitiens durant les Croisades et consacrée à saint Marc. Cette ville contient une population de 6 000 âmes, dont 2 700 musulmans sunnites et chiites, 2 600 catholiques de tous rites et 700 Grecs orthodoxes.

On remarque dans le district de Sour le village de Tibninn (l'ancien Toron), où s'élève un château-fort qui fut pris d'assaut par Salah ed-Dinn en 1188 ; le village de Kana, renommé par son miel ; Ma'arka, Ras el-Aïnn, Iskandarouna, etc.

District de Merj 'Ayounn. — Ce district est compris entre celui de Hasbaya au Nord et à l'Est, l'arrondissement de Saint-Jean-d'Acre au Sud et les districts de Saïda et de Sour à l'Ouest. On y compte 3 cantons et 53 communes, et sa population est de 11 000 habitants, parmi lesquels il y a 4 300 Grecs orthodoxes, 3 500 Sunnites, 1 000 Chiites, 900 Maronites, 800 Grecs catholiques et quelques centaines d'Arméniens, de latins et autres. Le chef-lieu est El-Gedaïda, gros village de 3 000 habitants, situé au milieu de riches vergers. Les principales localités sont : Houninn où l'on voit les ruines d'une ancienne forteresse, El-Houla, BintGebaïl, Kadès, etc.

Les territoires de l'arrondissement de Tripoli qui appartiennent géographiquement au Liban sont : une partie du district de Tripoli et le district de 'Akkar en entier.

District de Tripoli. — Ce district est borné au Nord par l'arrondissement de Lataqiyeh, à l'Est par les districts de Safita, de Housn el-Akrad et de 'Akkar, relevant de l'arrondissement de Tripoli, au Sud par la province du Liban et à l'Ouest par la mer. Il comprend 6 cantons et 91 villes, bourgs, villages et hameaux, avec une population de 40 000 âmes, dont 31 000 Sunnites, 5 000 Grecs orthodoxes, 2 500 Maronites, 1 000 Grecs catholiques et le reste composé d'israélites et de latins.

Il a pour chef-lieu la ville de Tripoli de Syrie (Tarablous-ech-Cham), qui a reçu des historiens grecs le nom de Tripolis, parce qu'elle était formée de trois colonies fondées par les Tyriens, les Sidoniens et les Aradiens. Le sénat de la confédération phénicienne y avait son siège. Elle était florissante sous la dynastie des Séleucides, et, après eux, sous la domination romaine. Les Arabes y entrèrent sans résistance en 638 et elle fut prise en 1109 par les Croisés, après un long siège, durant lequel ils construisirent, sur une hauteur voisine, un château-fort qui subsiste encore et qui est connu sous le nom de Kala'at-Sangil (Saint-Gilles). Tripoli, érigée en comté, prospéra sous les Francs jusqu'à ce qu'elle tomba, 180 ans après, au pouvoir de Kalaounn, sultan d'Egypte, qui la détruisit complètement et rebâtit sur ses ruines une ville nouvelle. Durant le moyen-âge, elle fut plusieurs fois ravagée par de violents tremblements de terre.

La ville actuelle est située près du château-fort, sur le Nahr Abou Aly, à 2 kilomètres de la mer et à 67 kilomètres au Nord-Est de Beyrouth. Le port El-Mina, qui forme une commune distincte de 5 000 habitants et qui est relié à la ville par une ligne de tramway, est à près de 3 kilomètres au Nord-Ouest. La plaine qui les sépare est couverte d'orangers et de citronniers. La population de Tripoli, non compris le port, est de 27 000 âmes, dont 22 000 Sunnites, 3 400 Grecs orthodoxes, 1 400 Maronites et environ 200 latins, israélites et melkites.

Les principales localités du district de Tripoli sont : Tartous (Tortosa), où l'on voit encore un château-fort et une église qui datent des Croisades ; l'île de Rouad (l'antique Arad), à 3 kilomètres de la terre ferme, et dont les 2 000 à 3 000 habitants sont marins et pêcheurs d'éponges ; 'Amrit ; 'Arka ; le village d'El-Calmounn, enclavé dans le district d'El-Koura, etc. La partie du district de Tripoli qui appartient géographiquement au Liban, comprend le village d'El-Calmounn et la bande littorale qui s'étend de la ville de Tripoli, au Sud, jusqu'au Nahr el-Kébir (Eleuthérus), au Nord.

District de 'Akkar. — Ce district a pour limites celui de Housn el-Akrad au Nord, l'arrondissement de Hama à l'Est, le district de Baalbek et la province du Liban au Sud et le district de Tripoli à l'Ouest. On y trouve 174 bourgs, villages et hameaux, et sa population est de 20 000 habitants, se divisant en 16 200 Sunnites, 1 600 Nouçaïriehs, 1 100 Grecs catholiques, 600 Maronites, 200 Grecs orthodoxes et quelques centaines d'israélites et de

protestants. Le chef-lieu du district est le bourg de 'Akkar, peuplé de 3 500 habitants en majorité Sunnites. Les principaux villages sont : Kabey'at, Nahrieh, Roumnieh, 'Aidamounn, etc. Dans ce district, on cultive beaucoup l'oignon pour l'exportation, et on fabrique des tapis rayés très estimés.

Territoires dépendant du vilayet de Syrie. — Les territoires qui, tout en dépendant administrativement du vilayet de Syrie, font partie géographiquement du Liban, sont les districts de Hasbaya, de Raschaya, d'El-Beka' et de Baalbek qui relèvent de l'arrondissement de Damas.

District de Hasbaya. — Ce district est borné au Nord par celui El-d'Beka', à l'Est par le district de Rachaya, au Sud par l'arrondissement de Hourann et le district de Merj Ayounn et à l'Ouest par le district d'El-Beka'. Il comprend 19 communes et sa population est de 14 000 habitants, parmi lesquels sont 3 500 Sunnites, 3 400 Druses, 3 200 Grecs orthodoxes, 2 000 Maronites, 1 600 Melkites et 300 israélites et protestants. Il a pour chef-lieu Hasbaya, petite ville de 5 000 habitants au milieu de vignobles et de bois d'oliviers, sur le versant occidental du Gebel ech-Cheikh, à 670 mètres d'altitude et à peu de distance d'une des sources du Jourdain. Cette ville fut incendiée par les Druses en 1860 et une partie de sa population massacrée. Les autres localités sont : El-Habbarya, Aïnn-Hercha, Rachaya el-Fokkar, Chaba'a, etc. On trouve dans ce district beaucoup de ruines phéniciennes et romaines.

District de Rachaya. — Ce district est limité au Nord par celui d'El-Beka', à l'Est et au Sud par le district de Ouadi el-Ajam relevant de l'arrondissement de Damas et à l'Ouest par le district de Hasbaya. Il compte 16 villages, bourgs et hameaux, avec une population de 14 000 habitants, dont 6 000 Druses, 5 400 Grecs orthodoxes, 1 000 Sunnites, 1 000 Maronites et quelques centaines de Melkites et de Syriens catholiques. Le chef-lieu du district est le gros bourg de Rachaya, bâti sur le penchant d'une colline, au pied du Gebel ech-Cheikh et entouré de vergers. Il est dominé par un ancien château-fort des émirs Chehab. Il fut très éprouvé dans les événements de 1860. Sa population actuelle est de 3 500 habitants. Les principaux villages sont : Aïha, Kafr Kouk, Roukla, Kafr Chouba, Mimas, Ed-Deir-el-Ahmar, renommé pour ses poteries, etc.

District d'El-Beka'. — Ce district est borné au Nord par la province du Liban et le district de Baalbek, à l'Est par le district de Ouadi el Ajam, au Sud par ceux de Rachaya, de Hasbaya et de Merj Ayounn et à l'Ouest par la province du Liban. On y compte 67 localités contenant une population de 13 000 habitants, dont 8 300 Grecs catholiques, 3 000 Maronites, 1 400 Grecs orthodoxes et quelques centaines de Sunnites et de Métoualis. Il a pour chef-lieu Ma'allakat-Zahleh, gros bourg de 35 000 habitants qui touche à la ville de Zahleh à l'Ouest. Parmi les autres centres de population, on remarque les villages de Chtaoura renommé pour ses vignobles et son vin, Ta'nayel où les Jésuites possèdent une ferme modèle, le village de Kabb Elias au-dessus duquel l'on voit les ruines d'une très ancienne forteresse, Majdel 'Anjar, El-Karak, Saghbinn, etc. La plaine d'El-Beka' est très fertile et vient après le Hourann pour la production du blé.

District de Baalbek. — Ce district a pour limites au Nord l'arrondissement de Hama, à l'Est les districts de Nabk et de Ouadi el-Ajam relevant de l'arrondissement de Damas, au Sud le district d'El-Beka' et à l'Ouest la province du Liban. Il comprend 76 communes et sa population est de 30 000 habitants, dont 9 800 Sunnites, 6 600 Métoualis, 6 200 Grecs catholiques, 4 500 Grecs orthodoxes, 2 300 Maronites et quelques centaines de protestants.

Le chef-lieu du district est la petite ville de Baalbek, sise dans la plaine de même nom, à 1 170 mètres d'altitude. Dédiée par les Phéniciens au culte du dieu Ba'l, elle reçut des Grecs le nom d'Héliopolis, ville du soleil. Elle est célèbre par les ruines grandioses du temple du Soleil, dont six énormes colonnes cannelées de 19 mètres de hauteur, surmontées de chapiteaux corinthiens, sont encore debout. Dans la cour qui précède le temple et qui mesure 130 mètres de long sur 110 mètres de large, l'empereur Théodose avait construit une basilique dont quelques restes subsistent encore. L'avant-cour avait été transformée en forteresse par les Arabes. Dans le mur d'enceinte, l'on voit trois blocs gigantesques de près de 20 mètres de longueur, sur 4 mètres de hauteur et plus de 3 mètres de largeur. Au Sud du grand temple du Soleil, se trouve le temple de Jupiter, un des monuments antiques les plus beaux et les mieux conservés de Syrie. Un petit temple circulaire, qui était consacré à Vénus et qui a échappé à la destruction, s'élève à quelque distance à l'Est.

Baalbek, qui était prospère sous les successeurs d'Alexandre et la domination romaine, fut saccagée une première fois par les Mongols en 1260, puis détruite par eux au commencement du xv[e] siècle. Depuis lors, elle eut à souffrir des tremblements de terre. Aujourd'hui elle compte 5 000 habitants, en majorité Sunnites et Métoualis.

Les autres localités principales du district sont : En-Nébi-Chit, Ras-Baalbek, Fakih, Britann, etc.

III

Population des districts du Liban en 1913 (1).

DISTRICTS	CHRÉTIENS					MUSULMANS et RELIGIONS POST-ISLAMIQUES			ISRAÉLITES	TOTAUX
	Maronites.	Grecs Orthodoxes.	Grecs Catholiques.	Arméniens.	Protestants.	Musulmans.	Métoualis.	Druses.		
Batroun..	70 341	4 890	1 085	»	»	561	5 343	»	»	83 220
Koura. .	3 060	18 920	11	»	26	2 005	41	»	»	24 063
Kesrouan	58 526	1 811	480	67	8	310	8 995	»	»	70 197
Metn. .	54 911	15 229	6 158	»	506	313	3 382	9 177	»	89 676
Chouf. .	32 316	9 989	7 732	»	1 626	10 790	1 429	38 056	»	101 938
Zahlé. .	2 721	820	8 676	»	211	230	»	»	»	12 658
Deir el-Kamar.	6 858	»	1 440	»	52	11	»	8	86	8 455
Djezzin. .	13 575	697	6 354	»	386	309	3 223	49	»	24 593
	242 308	52 356	31 936	67	2 815	14 529	23 413	47 290	86	414 800
	329 482 soit en % 79 %.					85 232 soit en % 21 %.			86	414 800

(1) Nous donnons ces chiffres d'après le recensement officiel effectué en 1913 par S. E. Ohannès pacha, gouverneur du Liban administratif ; pour répondre à la réalité ils doivent être augmentés de 10 pour 100 en ce qui concerne les chrétiens, et de 25 pour 100 pour les musulmans, les druses et les métoualis.

IV

Population des districts du Liban naturel en 1920.

LIBAN NATUREL	MARONITES	GRECS ORTHODOXES	GRECS CATHOLIQUES	LATINS	ARMÉNIENS	PROTESTANTS	MUSULMANS	MÉTOUALIS	DRUSES	NOUSSAÏRIS	JUIFS	NAHIÉS	VILLAGES	TOTAL
Sour.	5 000	1 000	5 500	200	»	300	1 000	30 000	»	»	»	3	133	43 000
Saida.	6 800	3 500	4 200	200	»	300	15 000	20 000	»	»	»	3	137	50 000
Merdj-Ayoun. . .	3 000	6 500	3 500	200	»	1 300	1 000	17 000	»	»	»	3	53	32 500
Hasbaya. . . .	2 500	5 000	1 000	»	»	»	4 500	»	4 500	»	»	»	19	17 500
Rachaya. . . .	1 000	4 000	500	»	»	»	700	»	6 000	»	»	»	16	12 200
Beka el-Aziz. . .	4 500	2 500	5 000	»	»	»	2 500	2 500	500	»	»	1	67	17 500
Baalbek. . . .	4 000	2 500	5 000	»	»	»	6 000	7 500	»	»	»	»	76	24 000
Beyrouth. . . .	35 000	37 000	8 000	2 500	»	2 500	45 000	1 500	1 000	»	3 500	»	Ville	124 500
Liban.	194 818	42 095	25 677	»	54	2 264	11 683	18 021	38 023	»	70	16	975	332 695
Tripoli.	6 500	11 500	100	20	»	65	48 500	»	»	»	65	5	10	66 750
Akkar.	10 000	11 500	1 000	»	»	550	12 000	»	»	»	»	»	174	35 000
Hosn el-Akrad. .	2 000	13 500	500	»	»	200	2 800	»	»	10 000	»	»	100	29 000
Safita.	4 500	6 500	300	»	»	200	10 000	»	»	20 000	»	»	202	41 500
	279 618	147 095	60 277	3 120	54	7 679	160 683	96 521	50 023	30 000	3 635	61	1 962	846 145



CHAPITRE XI

RELIGIONS[1]

Presque toutes les formes de la pensée religieuse ont, en Syrie, des adeptes plus ou moins nombreux, constitués en groupes séparés et défendant avec un soin jaloux leur autonomie cultuelle. Peu de contrées offrent, à ce point de vue, une telle diversité. Cela tient, sans doute, au rôle considérable que la Syrie, — dont le nom revient presque à chaque page de la *Bible*, du *Nouveau Testament* ou du *Coran*, — a joué pendant des siècles dans l'évolution de l'humanité. « La Syrie, remarque M. Augustin Bernard, a donné naissance aux trois plus grandes religions de l'humanité, celles qu'ont adoptées tous les peuples du monde civilisé, le judaïsme, le christianisme et l'islamisme. D'autres cultes, qui ont eu une grande importance dans le monde antique, comme les cultes phéniciens, le culte de Mithra, si répandu à Rome sous la dynastie syrienne des Sévères, sont également partis de ces rivages (2). » C'est ce qui fait que la Syrie nous apparaît, dans le passé et le présent, comme une vaste mosaïque de religions. La fermentation idéaliste n'y est pas encore éteinte aujourd'hui : toujours des idées religieuses, mysticisme, messianisme, sionisme, bouillonnent dans ce milieu extraordinairement favorable,

---

(1) Voir note au chapitre sur les *Provinces syriennes*.
(2) Augustin Bernard, *op. cit.*

aussi bien chez les musulmans et chez les chrétiens que chez les juifs.

Ethniquement, cet état d'inquiétude religieuse a ses causes. Les Syriens forment en effet une race très particulière, issue de la fusion de tous les envahisseurs successifs, Perses, Romains, Phéniciens, Araméens, Hellènes, Chrétiens ; la conquête arabe les islamisa pour la plupart, et leur imposa sa langue. Il est donc inexact de prétendre que les Syriens sont des Arabes. Les conquérants arabes en petit nombre furent au contraire absorbés par eux ; à leur contact fut perfectionnée la langue des nouveaux maîtres, et par leurs qualités propres fut fondée la brillante civilisation arabe[1].

Bien que la population de la Syrie ne dépasse guère aujourd'hui quatre millions d'habitants, on rencontre dans le pays jusqu'à vingt-neuf groupements religieux inégalement répartis, quant au nombre de leurs adhérents, et offrant des différences de foi et de culte, souvent profondes, quelquefois insensibles aux yeux du profane. Ces collectivités très particularistes comprennent non seulement les fidèles des trois grandes religions qui ont évolué sur le sol syrien, mais encore des adeptes de doctrines très spéciales, héritières des croyances répandues en Asie antérieurement à la mission des juifs, et fondées sur l'idée de la réincarnation indéfinie de l'âme, pourtant superficiellement teintées d'islamisme, ce qui les fait qualifier de religions post-islamiques.

Pour se guider dans ce dédale de confessions et de rites, il n'est d'autre moyen que de suivre l'ordre de leur importance intrinsèque qui résulte à la fois du nombre de leurs fidèles en Syrie et de leur rôle dans le monde. Nous les classerons donc en quatre groupes irréductibles : musulmans, chrétiens, juifs, zoroastriens. Le tableau suivant permet d'embrasser d'un coup d'œil la multiplicité et la variété des religions de la Syrie contemporaine :

---

(1) Voir chap. Histoire.

	NOMBRE DE FIDÈLES	NOMBRE DE COMMUNAUTÉS
I. — ISLAMISME (6 communautés : 2 610 000) :	—	—
Sunnites	2 344 000	1
Chiites (266 000) :		
Métwalis	120 000	1
Tcherkesses ou Circassiens	40 000	1
Turcomans	40 000	1
Kurdes	40 000	1
Persans	6 000	1
II. — CHRISTIANISME (13 communautés : 1 400 000) :		
Catholiques (820 000) :		
Maronites	450 000	1
Melkites-unis	200 000	1
Arméniens-unis	25 000	1
Syriens-unis	35 000	1
Chaldéens-unis	80 000	1
Latins	30 000	1
Non Catholiques (580 000) :		
Orthodoxes ou Melkites	280 000	1
Grégoriens ou Arméniens	75 000	1
Jacobites ou Syriens	70 000	1
Nestoriens ou Chaldéens	120 000	1
Protestants de confessions diverses	45 000	3
III. — JUDAÏSME (2 communautés : 121 000) :		
Israélites	120 000	1
Samaritains	1 000	1
IV. — DOCTRINES POST-ISLAMIQUES (8 communautés : 380 500) :		
Druses	175 000	1
Nosaïris [1] (Haïdaris, Chamalis, Kalasis, Chamris)	170 000	4
Ismaïlis	21 000	1
Yéridis	10 000	1
Béhaïs	500	1
Totaux :	4 370 500	29

[1] Ou Ansariés.



JÉRUSALEM
Vue prise de la terrasse du Couvent des Dames de Sion.

La question religieuse en Syrie a été, avant comme après la conquête arabe, prépondérante ; à cet égard, on peut dire que chaque communauté semble avoir hérité de l'esprit particulariste des Hébreux, et avoir inconsciemment aperçu dans le lien religieux le fondement et la garantie de toute vie sociale. « Si vous voulez réussir dans ce pays, pouvait écrire un négociant français à un de ses représentants, n'oubliez jamais qu'on n'y a pas de patrie, mais une religion. » Cet esprit traditionnel du Syrien a commencé à céder, dès la fin du dernier siècle, devant la leçon des événements. Il est indubitable qu'une Syrie uniquement préoccupée de ses intérêts religieux ne constituera jamais qu'une entité fragmentaire, où les collectivités rivales voudront s'imposer à l'ensemble au détriment de l'idée nationale. Ce danger, qui n'échappe pas aux patriotes, se présente aujourd'hui sous un triple aspect :

1° Le conservatisme chrétien, ou politique des patriarcats, qui tend au maintien d'un état de choses utile sans doute, nécessaire, indispensable même sous la tyrannie turque, incompatible toutefois avec un régime d'indépendance nationale ;

2° Le prétendu panislamisme, dont la première forme, le pantouranisme jeune turc, n'a pas disparu sans laisser sur toute la Syrie ses sanglantes empreintes ; dont la nouvelle forme, l'impérialisme hedjazien ou chérifat panarabique, est un nouveau péril de mort pour la société syrienne tout entière ;

3° Le sionisme juif, qui prétend distraire une grande province de l'ensemble syrien et asseoir l'avenir d'une utopie messianique sur la sujétion d'une population indigène importante par un petit nombre d'immigrés.

Que demandons-nous aux champions des thèses théocratiques ? Rien que d'apercevoir qu'ils abandonnent de précieuses réalités pour des chimères incertaines. En s'opposant aux grands courants de l'histoire contemporaine, qui seront quand même les plus forts, ils sacrifient les

intérêts qu'ils croient défendre ; c'est aujourd'hui qu'ils peuvent mériter, par une adhésion sincère à l'œuvre nationale, la reconnaissance d'un peuple qui aspire à croître. Demain, s'ils persistaient dans une attitude funeste, ils auront peut-être un moment arrêté le développement démocratique de la Syrie, mais ils auront surtout créé de leurs propres mains un mouvement d'anticléricalisme, d'autant plus dangereux dans une race où toutes les convictions acquièrent une force ardente de prosélytisme, et qui placera, à côté de toutes les religions, de tous les rites, des sectes de dissidents animés d'un esprit de violence et de vindicte. Un croyant et un patriote a le droit de redouter de voir quelque jour un nationalisme aigri et persécuteur se dresser sur les ruines des communautés dispersées.

Chrétienté et patriarcats (1).

Les chrétiens de la Syrie sont des Araméens convertis au christianisme par les apôtres ; leur nombre s'élève à 1 380 000, dont la plus grande partie, 820 000 environ, reconnaît l'autorité spirituelle de Rome, et 560 000 appartiennent à des rites indépendants.

Melkites. — Les chrétiens du rite grec constituent l'élément le plus nombreux ; ils sont issus des races principales fusionnées à l'époque byzantine : Phéniciens, Araméens, Hellènes et quelques éléments arabes convertis ; leur type est généralement fin, et ils marquent une grande aptitude aux affaires et à la poésie. Ils se divisent en *orthodoxes* et en *melkites unis*.

---

(1) On trouvera dans l'ouvrage de M. Nadra Moutran une étude très complète sur les différents rites chrétiens, et des aperçus particulièrement originaux sur les melkites catholiques. Pour l'organisation même du patriarcat il faut lire le remarquable ouvrage de Mgr Duchesne, membre de l'Institut : *Origines du culte chrétien.*

Les orthodoxes sont 250 000 dans l'Église d'Antioche, et 30 000 dans l'Église de Jérusalem, y compris le Sinaï ; jusqu'à une époque récente ils ont relevé du siège œcuménique de Constantinople, mais vers la fin du XIXe siècle, ils ont adopté un régime purement indépendant et national. Les deux patriarches de cette Église portent les titres de Patriarche d'Antioche et de l'Orient, et Patriarche d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem, de l'Arabie, de Chanaan, Galilée et Palestine.

Le nom de melkites, qui signifie impériaux, c'est-à-dire partisans de l'empereur de Byzance, fut longtemps commun aux orthodoxes et aux catholiques ; c'est qu'en effet tous les Grecs avaient suivi le mouvement de scission qui, sous les patriarches Photius (858) et Michel Cérularius (1054), détacha l'Église d'Orient de la tutelle de Rome. Les premiers qui firent retour à la papauté appartenaient aux populations presque purement araméennes fixées dans le Hauran. Ces melkites-unis vécurent néanmoins en bons termes avec les autres chrétiens, s'administrant comme ils pouvaient, sans être reconnus en tant que communauté officielle ; au XIXe siècle seulement, la France leur fit conférer par la Porte les mêmes droits qu'aux autres communautés ; c'est aussi à ce moment que les melkites non-unis adoptèrent, pour mieux marquer leurs divergences de doctrine, le nom de Grecs orthodoxes, dénomination qui a d'ailleurs perdu sa raison d'être depuis que, par esprit national, ils ont eux-mêmes rompu avec le siège du Phanar.

Maronites. — Au cinquième siècle, sous l'impulsion d'un pieux anachorète, saint Maroun, quelques chrétiens se groupèrent et constituèrent le premier noyau des Maronites.

Maroun s'était distingué par l'ardeur de sa foi, vivant retiré aux environs de Hama avec quelques disciples qui, à sa mort, continuèrent son exemple et répandirent ses enseignements.

Cependant le nombre des fidèles de saint Maroun grossissait, en dépit des persécutions, et au septième siècle un savant prélat, Jean Maron, résolut de quitter les plaines d'Antioche pour aller chercher dans la montagne un asile où les Maronites eussent la liberté de pratiquer leur culte.

Les émigrants trouvèrent au Mont Liban des païens qu'ils évangélisèrent. Ces païens, d'origine phénicienne ou hébraïque, ne tardèrent pas à se fondre parmi les nouveaux venus, et ainsi se trouva créée une véritable nation, remarquable par son unité comme par l'ardeur de sa foi, et dont aucun événement, au cours des siècles, n'a modifié les sentiments et les mœurs.

Religieuse avant tout, la communauté maronite présente un type tout particulier et original d'organisation politique. Ce ne fut jamais ni une monarchie, ni une démocratie au sens où nous entendons généralement ces mots. Le respect de la morale religieuse forme la base de sa constitution, et le chef incontesté est le patriarche, successeur de Jean Maron.

Le patriarche maronite porte le titre de patriarche d'Antioche et de tout l'Orient ; le siège du patriarcat est à Kanouba et sa résidence habituelle est Bkerké (1).

Seul le nom de Maronites, parmi ceux qu'on emploie habituellement pour la dénomination des rites chrétiens orientaux, comporte donc à la fois une signification religieuse et ethnique, car ils sont tous originaires du Mont Liban. Au contraire les appellations de Grecs, Arméniens, Chaldéens ne doivent pas être interprétées comme marquant aujourd'hui un caractère spécial de race ; les uns et les autres sont des Syriens.

Arméniens. — Les Arméniens ont eu avec la Syrie et la Palestine des relations historiques très étroites, spéciale-

(1) Cf. *Correspondance d'Orient,* 15 sept. 1919.

ment à l'époque des Croisades, où les Francs trouvèrent en eux de bons alliés. « Presque toutes les reines de Jérusalem et bonne partie des princesses régnant alors furent ou arméniennes de religion ou de sang arménien (1) ». Ce sont des Araméens, conservés avec une pureté relative, en dépit des tribulations incessantes qu'ils ont subies. Au début de l'ère chrétienne, ils étaient déjà fixés sur le pourtour nord de la Syrie; les Actes des apôtres, en effet, les situent « *en Judée* », entre la Mésopotamie et la Cappadoce, et saint Jérôme a remarqué qu'il fallait plutôt lire « *en Syrie* », ce nom ayant une compréhension géographique plus large. Sous l'empire byzantin, les Arméniens possédaient une centaine d'établissements religieux de première importance tant en Syrie qu'en Égypte; la décadence de ce groupement ethnico-religieux commença à la prise de Jérusalem par Saladin. Dès ce moment, leur action religieuse diminue en Syrie, ils sont refoulés de la Petite Arménie, cette région même que désignent les Actes des apôtres. Au XIVe siècle, le moine arménien Hayton, décrivant les quatorze royaumes d'Asie, parmi lesquels la Grande Arménie et la Syrie, observe que la Cilicie est redevenue entièrement syrienne : « La quarte province (du royaume de Syrie) est nommée Silice (Cilicie), là est la cité de Tersot (Tarse) en la quele fu nez l'apotre Saint Pol (2). »

Au XVIIIe siècle, Rome fit d'énergiques efforts pour ramener à elle l'Église arménienne. Le patriarche de Sis reçut le pallium des mains de Benoit XIV (1742). Son successeur, en difficulté avec sa communauté, alla s'installer au Liban, dans le beau monastère de Sainte-Marie de Bezommar; des séminaires catholiques furent établis à Venise, Vienne et Constantinople.

Le culte arménien suit la doctrine de Grégoire l'illumi-

---

(1) *Les Arméniens en Syrie et en Palestine,* communication de M. Frédéric Mader, au Congrès français de Syrie (séances et travaux, fasc. II).
(2) *Fleur des histoires de la terre d'Orient.*

nateur, apôtre de l'Arménie (IVe siècle), du moins en ce qui concerne ceux qui ne reconnaissent pas l'autorité de Rome ; les grégoriens (ou arméniens orthodoxes) sont en Syrie au nombre de 75000, répartis surtout dans les provinces du nord ; les arméniens-unis, bien moins nombreux, 25000 environ, sont établis dans les évêchés d'Adana, Marach, Diarbékir, Deïr el-Zor, Alep, Damas, Beyrouth et dans le vicariat de Jérusalem.

Les Syriens. — Les Syriens sont divisés en non-unis ou Jacobites, et Syriens catholiques. Jacob Baradaï, fondateur de cette secte (Ve siècle), professait le monophysisme, c'est-à-dire ne reconnaissait dans le Christ que la nature divine. La langue de la liturgie est le syriaque.

Les Syriens ont, comme les Arméniens, une origine araméenne ; ils dérivent des races autochtones refoulées par la conquête romaine sur le pourtour oriental de la Syrie, et furent portés au schisme par esprit de conservatisme ethnique.

Une partie des adeptes du jacobisme s'est rattachée à Rome au XVIIe siècle et le ralliement s'est encore accentué au dernier siècle. Ils ont leur patriarche à Antioche. Le patriarche jacobite est à Mossoul.

Non-unis et catholiques sont restés fixés, pour la plupart, là où leur rite a pris naissance. Ils sont respectivement, en Syrie, les uns 70000, les autres 35000 environ.

Les Chaldéens. — Les Chaldéens [1], d'origine assyrienne,

---

[1] Les Nestoriens de la région de Mossoul méritent, par l'originalité qu'ils offrent à l'ethnographe et au philosophe, une mention toute spéciale. Ils forment une petite communauté religieuse ou, comme on dit dans la langue administrative turque, un petit « millet » qui se gouvernait jusqu'à ces dernières années, en matière religieuse et civile, par ses propres autorités ecclésiastiques, selon le régime de tolérance un peu méprisante que les conquérants avaient accordé aux populations soumises qui conservaient la foi chrétienne. Le *Times*

et de souche araméenne juive, ont suivi la doctrine de Nes-

---

a donné des détails intéressants sur l'histoire et l'extension de cette Église, autrefois grande, maintenant très réduite :

La légende dit que de bonne heure, dans le premier siècle de l'ère chrétienne, l'apôtre saint Thomas se rendant dans l'Inde aurait laissé deux de ses compagnons, mar Mari et mar Addai, des « soixante-dix », pour prêcher les indigènes de l'Azerbeidjan et organiser l'Église qui commençait à exister parmi eux. Celle-ci se répandit rapidement sur tout le Nord de la Perse, dans le Turkestan et dans l'Asie centrale, elle pénétra même jusque bien avant dans l'Inde et dans la Chine. Dans un temps, la communauté des Nestoriens ou Syriens orientaux était gouvernée par vingt-cinq métropolites et une centaine d'évêques, tous sous l'autorité suprême d'un patriarche qui résidait à Ctésiphon, sur le Tigre. Pendant près de cinq siècles, l'Église de la Syrie orientale fleurit et se développa jusqu'à un tel point que ses convertis pouvaient être plus nombreux que ceux de l'Église de Rome.

Le soulèvement de l'Islam, suivi par les massacres de Tamerlan et de Genghis-Khan, réduisit graduellement le nombre des Syriens orientaux. La plupart de ceux qui survécurent habitèrent, et leurs descendants habitent encore, entre Mossoul, le lac de Van et le lac d'Ourmiah. On peut les classer en deux sections : les Achirets ou hommes libres, et les Ryats ou peuple soumis.

Les Achirets habitent la vallée du Grand-Zab. Le Nestorien du Tiari, un district de cette région, est un individu fort belliqueux. Tout homme ayant dépassé l'âge de quinze ou seize ans possède un fusil moderne ou plus rarement un vieux fusil à pierre et il porte un poignard à la ceinture. Il lui arrive très rarement de sortir de sa maison sans ses armes et il les a à côté de lui la nuit pendant son sommeil. L'homme du Tiari est très religieux. Dès le samedi matin il se prépare au dimanche par des ablutions. Sa femme et ses filles le lavent et ensuite elles lavent les vêtements qu'il vient de quitter ainsi que les leurs propres. Il semble d'ailleurs que ces dames ne possèdent qu'un seul vêtement en dehors de la robe de soie qu'elles mettent dans les grandes circonstances, car pendant les après-midi du samedi, c'est-à-dire du jour du grand lavage, on peut voir dans la vallée un grand nombre de formes nues errant sur les rives du torrent jusqu'à ce que leur habillement ait eu le temps de sécher. On peut dire que le dimanche commence dès le samedi soir au coucher du soleil. A ce moment le prêtre du village va à l'église et frappe avec un maillet une longue pièce de bois. Il lui donne trois coups, fortement espacés, en l'honneur de la Trinité, puis douze plus rapides pour rappeler les douze apôtres et il finit en reproduisant les trois premiers. Bientôt les villageois arrivent et, quittant leurs chaussures, ils se baissent pour franchir la porte de l'église, haute d'un mètre à peine. Dans peu de cas, en effet, elle est plus haute et elle a reçu, dit-on, cette proportion pour rappeler aux fidèles leur humilité — il semble plus probable que, si les portes de l'église ont une dimension aussi singulière, c'est pour empêcher les Kurdes de les profaner en y introduisant leur bétail. En entrant, le Nestorien s'avance jusqu'en haut de l'église, baise la croix ou tout autre objet sacré qu'il rencon-

torius (ve siècle), qui distingue deux natures en Jésus-Christ. Le patriarche nestorien, dit Mar Simoun, réside dans le Hakkiari ; le patriarche catholique à Mossoul ; le mouvement d'union avec Rome d'une notable part des Chaldéens a commencé au xvie siècle et s'est poursuivi depuis lors. Ils sont surtout répandus dans la région d'Alep, le Kurdistan et la Mésopotamie. Leur nombre en Syrie s'élève pour les nestoriens à 120000 et pour les unis à 70000. La langue liturgique est le chaldéen.

---

tre. Les femmes restent dans le bas de l'église. Si le fidèle sait lire, il prend place autour de l'énorme livre qui est sur un pupitre et il contribue aux chants du service ; s'il ne le peut pas, il passe le temps de l'office à peigner ses cheveux ou à tirer les cordes des cloches qui pendent des murs.

Les églises des montagnes sont toujours construites en pierres — elles sont petites et sans fenêtres. Un mur de pierre sépare le sanctuaire de la nef et il n'y a que le prêtre et le diacre, et seulement lorsqu'ils sont à jeun, qui peuvent pénétrer dans le sanctuaire. Il y a une porte au centre de ce mur qui sépare le sanctuaire de la nef et cette porte possède un rideau que l'on ferme à certaines phases de la liturgie. Les Nestoriens exècrent tout ce qui ressemble à des images et jamais on n'en voit dans leurs églises. Les seuls instruments de musique qu'ils tolèrent dans leurs temples sont les cloches et les cymbales. Dans l'ensemble c'est une race profondément dépourvue du sens musical et presque jamais on ne trouve deux de ces indigènes qui soient capables de chanter sur le même ton. Les mercredis et les vendredis, pendant toute l'année, et durant des périodes entières de certaines saisons, les Nestoriens se soumettent à un jeûne rigide. A ce moment ils n'accepteraient aucune nourriture animale, pas même des œufs ou du lait.

Les Nestoriens du Tiari, de même que tous les Achirets, ne paient pas de taxe directe aux Turcs, mais ils versent une contribution annuelle au patriarche qui, lui, s'arrange avec le gouvernement de Constantinople.

La contrée de Djilou possède une église remarquable. Elle passe pour contenir un mouchoir de Mahomet, soigneusement enveloppé dans sept couvertures. C'est cette relique qui a protégé l'église contre le pillage turc. Aussi a-t-elle pu conserver une bibliothèque d'anciens manuscrits syriens admirablement calligraphiés et des ex-voto rapportés par les anciens missionnaires nestoriens de régions lointaines, même de Chine. Les ex-voto les plus récents proviennent de personnages moins considérables, souvent de mendiants. Dans cette église on peut voir d'exquis vases chinois remontant probablement au ve siècle, chefs-d'œuvre de céramique, qui fraternisent avec des réveille-matin de provenance américaine. Les murs sont couverts de soieries chinoises sur lesquelles pendent des étoffes provenant de Russie ou de Rome et aussi des cotonnades à bon marché imprimées à Manchester.

Les Latins. — Les Latins se composent d'éléments indigènes, qui ont adopté le rite romain depuis les croisades, et d'immigrés. Ils sont une trentaine de mille, disposant d'une influence politique et morale très considérable, par le nombre et l'importance de leurs congrégations et de leurs écoles ; ils sont placés sous la juridiction spirituelle de deux délégués apostoliques, siégeant l'un à Beyrouth et l'autre à Jérusalem.

Les Protestants. — Les Protestants, moins influents, comprennent également des immigrés, mais surtout des indigènes ; ceux-ci sont des rameaux détachés des rites orthodoxe, grégorien, et nestorien ; on peut estimer leur nombre à 45 000.

Pour apprécier exactement le rôle et l'importance des patriarcats il est utile de les situer dans leur cadre historique, et, pour cela, de rappeler en peu de mots, l'organisation et le développement de la hiérarchie dans la primitive Église catholique.

La religion d'Israël, de laquelle le christianisme est issu, avait pour base et pour cadre des communautés jouissant, sous la domination grecque, puis sous la domination romaine, de larges privilèges dont l'origine remontait aux monarchies macédoniennes. Seul un sentiment national très vif, se superposant à l'identité de croyances religieuses, formait un lien entre ces communautés. L'esprit de prosélytisme qui l'animait finit par provoquer contre le Judaïsme les persécutions qui aboutirent à la ruine de Jérusalem, à l'abandon de la propagande monothéiste et à l'isolement de plus en plus complet du peuple juif.

C'est à ce moment qu'apparut l'Église chrétienne, dont les premiers fidèles furent recrutés parmi les communautés juives. Ces premiers chrétiens se calquèrent en quelque sorte, aussi bien pour la hiérarchie que pour le culte, sur le Judaïsme ; ils eurent à leur tête des diacres, des prêtres

et des évêques groupés autour d'un évêque en chef auquel ce titre finit par être exclusivement réservé et qu'assistait un conseil formé de prêtres.

En maint endroit, parmi le peuple juif, puis dans le monde entier, les chrétiens conquirent la majorité, puis l'unanimité, s'emparèrent des pouvoirs locaux, organisèrent des circonscriptions épiscopales. Sous Constantin, ils étaient déjà maîtres de l'Empire.

A l'époque de Dioclétien, il existait en Orient quatre diocèses : Orient proprement dit, Pont, Asie et Thrace. Théodose y ajouta, un peu plus tard, un diocèse d'Égypte. En 381 ces cinq diocèses formaient autant de juridictions ecclésiastiques ; plus tard, au v[e] siècle, on y substitua quatre grandes circonscriptions ecclésiastiques nouvelles indépendantes les unes des autres, les patriarcats de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie avec la province autonome de Chypre. Les Églises nationales d'Ethiopie, de Perse et d'Arménie, au delà des frontières de l'empire, étaient à tour de rôle rattachées à l'un de ces grands patriarcats.

Mais dès le vi[e] siècle l'autorité des patriarches d'Antioche se trouvait battue en brèche par le schisme jacobite qui se constitua en Église séparée pourvue d'une hiérarchie complète, et d'un nouveau patriarche.

Au vii[e] siècle, c'est le pseudo-schisme maronite qui s'organisait en patriarcat indépendant, et d'ailleurs ne fit aucune difficulté pour rentrer partiellement dans l'Église romaine en 1182 et se soumettre définitivement au pape au xvi[e] siècle tout en conservant son organisation.

Enfin, Nestoriens et Grégoriens avaient également conquis leur indépendance hiérarchique et constitué des patriarcats séparés.

A côté de ces patriarcats, dont les origines se rattachent à des dissidences doctrinales, le patriarcat officiel et orthodoxe d'Antioche se maintint, très affaibli, il est vrai, par tant de sécessions. Sa liturgie particulière fut même supplantée par celle de Constantinople, la seule qui soit

maintenant en usage dans les églises grecques du patriarcat d'Antioche [1].

Il existe aujourd'hui, dans le monde chrétien, dix-sept hauts dignitaires religieux ayant le titre de patriarches, dont treize appartiennent à l'Église catholique. Ce sont les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, de Jérusalem, de Cilicie, de Babylone, les quatre patriarches d'Antioche (maronite, melkite, syrien et latin), des Indes Orientales (résidant à Goa), de Venise, de Lisbonne et des Indes Occidentales (résidant à Tolède). Ces trois derniers sont des évêques ou des archevêques pour lesquels le patriarcat est un titre purement honorifique.

Les quatre patriarches qui ne reconnaissent point l'autorité du Saint-Siège sont ceux des Églises de Chaldée, d'Arménie, de Syrie et le patriarche orthodoxe.

Les dix premiers patriarches ont un rôle et une autorité religieuse fort dissemblables. Les uns sont des évêques *in partibus* relevant directement du pape et n'ayant ni privilège, ni initiative. Les autres jouent un rôle politique et religieux, et sont, tels les quatre patriarches d'Antioche [2], des chefs d'Églises autonomes, n'ayant avec Rome que des liens d'obédience relativement lâches. Le principe de l'élection des prélats s'est perpétué en Orient, et les patriarches catholiques sont désignés par les suffrages des évêques.

Le plus indépendant d'entre eux est le patriarche maronite. De tous les patriarches orientaux, le chef de la communauté maronite seul n'était point soumis du temps de la domination ottomane à l'agrément impérial. Le régime de l'autonomie libanaise a accru son autorité et ses privilèges politiques et les fidèles ont pour lui respect et obéissance

---

(1) DUCHESNE, *op. cit.*

(2) En droit, il ne devrait y avoir en Syrie que le patriarcat melkite. L'existence des autres tient à ce que le Saint-Siège a cru devoir respecter les distinctions introduites depuis des siècles, quelle qu'ait été, à l'origine, leur légitimité (Mgr DUCHESNE, *op. cit.*).

aussi bien au point de vue civil qu'au point de vue religieux. Il est assisté de dix évêques.

Le patriarche melkite (grec catholique) siège à Damas. Son autorité s'étend sur 12 évêques résidant à Damas, Alep, Beyrouth, dans le Hauran, à Homs, Saint-Jean-d'Acre, Tyr, Saïda, Tripoli, Zahlé, Baalbeck et Panéas. Il a aussi une large indépendance et une incontestable autorité, apportant traditionnellement toute sa sollicitude aux œuvres d'enseignement et protégeant ou entretenant une foule de collèges et d'écoles où les sympathies françaises sont pieusement conservées.

Le patriarche syrien catholique d'Antioche, résidant également à Damas, gouverne neuf diocèses, qui sont ceux d'Alep, Damas, Homs, Beyrouth, Mossoul, Diarbékir, Mardin, Djezireh et Bagdad.

Le régime ottoman avait compris la nécessité de montrer de la tolérance et même, à dire vrai, une certaine bienveillance à l'égard des patriarcats. Dès l'époque de l'Empire byzantin, quand le Khalife Omar s'empara de Jérusalem, le patriarche melkite de cette ville se vit renouveler par le conquérant le privilège qu'il tenait de l'Empereur de Constantinople. Bien plus, Omar étendit ces privilèges en investissant le patriarche de pouvoirs judiciaires et civils plus étendus et en lui conférant en fait une véritable souveraineté sur les chrétiens de son ressort. Ces privilèges ont été maintenus sous toutes les dynasties et Mahomet II, après la prise de Constantinople, reprenant la politique d'Omar, fit du patriarche de cette capitale l'intermédiaire entre son trône et ses sujets chrétiens. Les mêmes avantages furent successivement octroyés à tous les autres patriarches.

Les firmans d'investiture nous donnent une idée des droits civils conférés au patriarcat en Syrie. En voici une liste résumée [1].

---

[1] Cf. C. Charon, *Histoire des patriarcats melkites*.

1° Questions de fiançailles, mariages, présents de noces, pensions alimentaires, séparations de corps et de biens.

2° Testaments et régime successoral, sauf décision contraire des intéressés.

3° État civil, passeports.

4° Enseignement à tous les degrés.

5° Droit de faire appel à la force publique pour l'exécution des sentences patriarcales, d'arrêter et de punir certains délinquants.

6° Administration des biens de l'Église, et des legs en faveur des pauvres.

7° Participation des évêques et des prêtres, chefs de circonscription, à la commission gouvernementale ; droits de présentation de candidats aux Conseils administratifs et aux tribunaux civils.

8° Droits aux honneurs officiels.

Les privilèges du patriarche maronite ne sont pas, comme ceux des autres patriarches syriens, consacrés par firmans ou par arrêté viziriel. Ils n'en sont pas moins très étendus.

Dans une Syrie nouvelle organisée suivant le droit public moderne, il y a lieu de penser que les patriarches se confineront exclusivement dans l'administration spirituelle.





CHAPITRE XII

RELIGIONS (SUITE)

A) Islamisme.

On sait que les musulmans se divisent en orthodoxes, ou *sunnites,* et en dissidents, ou *chiites.* Les sunnites, beaucoup plus nombreux, admettent que la vérité enseignée par le prophète doit être interprétée d'après la tradition ou *sunna.* Le chiisme qui s'est étendu à la Perse tout entière rejette la *sunna,* et proclame que le Coran doit être commenté par les lumières de la raison; il considère en outre que les trois premiers successeurs de Mahomet, Abou Bakr, Omar et Othman, ont usurpé le khalifat qui devait appartenir à Ali, gendre et cousin de l'Envoyé. Dans le même esprit, les *zeïdites* attribuent à Zeïd, fils d'Ali, la succession de Mahomet. Quant aux *Ouahabites,* c'est une secte de réformateurs, qui ont substitué aux dogmes et aux rites en usage dans l'Islam des pratiques rigoristes et un enseignement fondé sur le libre arbitre ; ils firent des progrès remarquables et foudroyants vers la fin du XVIIIe siècle, et sortis du Nedj, menacèrent l'Oman et la Syrie. Le zeïdisme et le ouahabitisme, variétés du protestantisme islamique, ont peu d'adeptes en Syrie ; et les chiites proprement dits y figurent seuls officiellement à côté des orthodoxes. Mais tandis que, au cours de l'histoire, les sunnites se dévelop-

paient librement et assimilaient par la conversion la masse des habitants de la Syrie gréco-romaine, le chiisme n'a progressé que dans des circonstances spéciales, généralement là où la nature même, les difficultés d'accès, avaient favorisé, à travers les époques romaine et byzantine, la persistance des groupes ethniques réfractaires. L'esprit d'indépendance vivace de ces communautés les porta d'abord, après le grand effort de prosélytisme de l'Islam, à se singulariser de nouveau en embrassant des doctrines schismatiques. Tels sont les *Metwalis,* qui se disent d'origine arabe, que certains croient venus de Perse, en réalité race autochtone remontant à l'origine des temps, et continuant à vivre à part. Au nombre de 120 000, ils sont établis dans 300 villages, sous le commandement de quatre cheikhs, aux environs de Baalbek et dans la Galilée. Leur opposition au régime ottoman se traduisait en dernier lieu par une entente amicale avec les chrétiens et, spécialement, les Français.

Les autres chiites établis en Syrie sont descendus des pays limitrophes, apportant de leurs montagnes natales un esprit de cohésion et d'indépendance héréditairement développé.

Les *Kurdes,* au nombre de 60 000, sont fixés dans les hauts districts de la Syrie ; ils s'y livrent à l'élevage, mais, pillards et féroces, ils sont entourés de l'inimitié de la population. « Sauf les Barazi, établis à Hamah et assimilés, tous les autres, dit M. Nadra Moutran, sont considérés comme une véritable plaie, dont la Syrie voudrait à tout prix se débarrasser... Leur centre principal est dans le quartier Salihya, de Damas [1]. »

Les *Tcherkesses,* émigrants du Caucase dont ils furent délogés en 1878 pendant la guerre turco-russe, sont établis aux environs de Damas, Homs et Alep. « Ils travaillent à l'agriculture et un peu au pillage de leurs voisins qui s'en plaignent en vain au gouvernement [2]. »

---

(1) *Op. cit.*

(2) Nadra Moutran, *op. cit.*

Les *Turcomans,* tribus disséminées sur les bords de l'Euphrate, sont arrivés en Syrie à une époque incertaine. Sont-ce des restes seldjoucides ou des descendants des tribus de Tamerlan ? Leur type physique affiné en ferait plutôt les derniers vestiges d'une des populations primitives de l'Anatolie, un élément hellène peut-être, refoulé dans le sud après quelques siècles de cohabitation avec les Turcs. Ils vivent aujourd'hui à la bédouine, mais, différents des autres nomades, ils ne pratiquent pas le pillage et sont généralement pacifiques.

Enfin les *Persans,* commerçants avisés, vivant dans les villes, sont des immigrés de date récente pour la plupart.

Nommons encore les *Bohémiens,* de la même race que ceux qu'en France on distingue sous le nom de Bohémiens noirs, par opposition aux Bohémiens blancs, ou d'origine française. Ils pratiquent en Syrie comme en France les métiers les plus divers, mais surtout le vol de grand chemin. Ces *Naouars* ou *Baramka,* islamisants peu orthodoxes, ne constituent pas une communauté reconnue.

En Syrie, l'importance numérique des musulmans ne permet pas d'esquiver le problème islamique, ni même de l'écarter provisoirement. Il s'agit de savoir si l'élément syrien musulman entrera sans arrière-pensée dans la future communauté nationale. Nous le croyons ; nous pensons que les agitations successives provoquées d'abord au nom d'un panislamisme intransigeant, ensuite à l'appel d'un prétendu impérialisme arabe, n'ont aucunement répondu aux aspirations véritables du pays.

Sans doute, il a pu sembler, à de certaines heures, que la situation était grave ; mais quelle part doit-on faire à l'exagération dans les récits d'une presse intéressée. Il n'y a pas en réalité chez le musulman syrien les partis pris qu'on lui suppose. Pour l'immense majorité, le désir est de vivre dans l'ordre, la paix, le progrès et la prospérité, en bon accord avec ses compatriotes chrétiens ou juifs. Les revendications panislamiques ne sont pas son fait ; il les ignore.

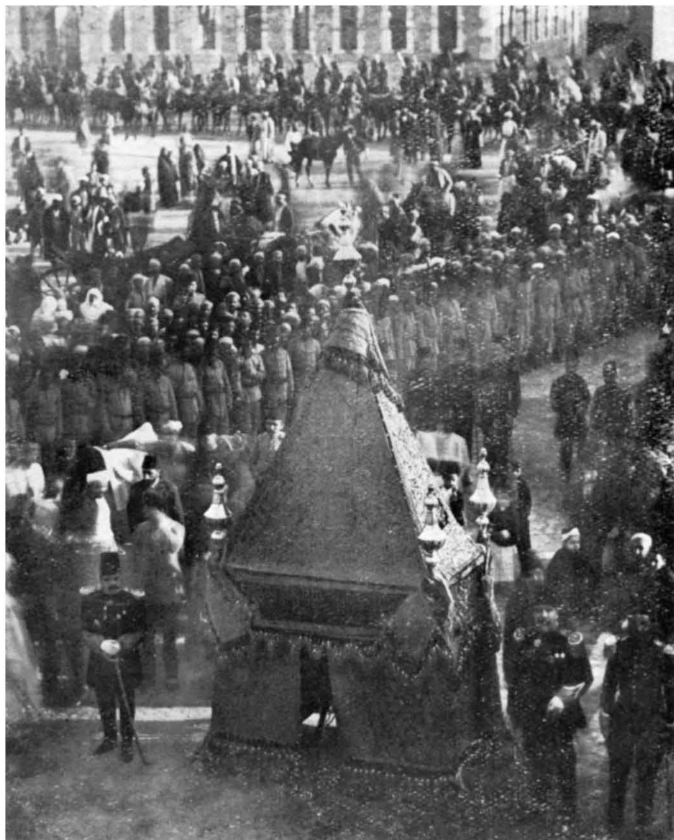


Photo A.-C. Champagne.

DAMAS

Cérémonie du départ du pélerinage pour La Mecque.

Quant au royaume arabe dont on parle, il faut ignorer totalement le Syrien pour croire que, citadin ou paysan, il puisse appeler de ses vœux un régime où les tribus nomadiques de l'Arabie viendront lui dicter la loi.

Mais il importe d'examiner tour à tour et dans tous leurs à-côtés, ces deux questions. A la lumière de la discussion nous verrons qu'il s'agit là d'importations étrangères, obéissant essentiellement à des buts de conquête, et qui ne peuvent obtenir en Syrie qu'un succès de clientèle tout provisoire, comme le pantouranisme des jeunes Turcs.

B) Le Khalifat et le Panislamisme (1).

Conception politique, le panislamisme n'est pas l'Islam ; c'est une idée au service d'une ambition, l'épouvantail dont

(1) *Le Koran* de Mahomet. Augustin Rey, *Le réveil de l'Islam est-il possible?* Michel bey Schagavat, *Mahomet et les khalifes*, Paris, 1912. *Pensées et souvenirs d'Abdul Hamid*, recueillis par Ali Vahbibey, Paris-Neuchâtel. El-Bokhari (O. Houdas et W. Marçais, traducteurs), *Les traditions Islamiques*, Paris, 1906. Maurice Verne, *Histoire sociale des religions*, t. I, Paris, 1911. Nadra Moutran, *La Syrie de demain*, Paris, 1916. Édouard Montet, *L'Islam et la France*. Dr Snouck Hurgronje (traduit du hollandais par Antoine Cabaton), *Guerre sainte « made in Germany »*.

La Correspondance d'Orient : 1er septembre 1909, Camille Fidel, *Le chemin de fer panasiatique et panislamisme*. 1er juin 1912, Lucien Hubert, *Le réveil de l'Islam*. 15 février 1912, Ch. de Millon, *Un prophète du Panislamisme*. 14 mai 1912, Dr George-Samné, *L'Europe et l'Islam*. 1er et 15 juillet 1912, Dr George-Samné, *La question musulmane*. 1er août 1912, Henry Bergasse, *L'Islam futur*. 16 juillet 1913, Dr George-Samné, *Le khalifat ottoman*. 16 septembre 1913, Segrid Kamel, *L'Égypte et le califat ottoman*.

La Dépêche coloniale : 19 novembre 1906, Henri Lorin, *Le péril de l'Islam*. 28 décembre 1906, Dr George-Samné, *L'épouvantail panislamique*. 9 mars 1916, P. de H. *Les Musulmans et la guerre*. 1er mai 1917, A. Viator, *L'Islam et la guerre*.

L'Asie Française : janvier-mars 1917, *La révolte du Hedjaz*, traduit du journal hollandais *Nieuwe Rotterdamsch courant*.

Le Correspondant : 10 mars 1917, Jean Pozzi, *Le Khalifat et les revendications arabes*.

Le Mercure de France : 1er et 15 octobre 1916, M. Y. Bitar, *Le Califat*

se servit adroitement Abdul Hamid pour obtenir des Puissances ce qu'il désirait, en leur faisant croire qu'il restait redoutable sinon par la force de son empire, du moins par son prestige de khalife. Contentons-nous, pour le moment, d'examiner la nature de l'agitation panislamiste qui fut prêchée depuis les Indes jusqu'aux rives de l'Atlantique par des oulémas, des muftis, des chérifs, des marabouts fanatiques, ou soudoyés secrètement par le Sultan de Constantinople.

L'Islam, profondément unitaire en principe, s'est morcelé complètement, par une rapide adaptation aux conditions différentes de lieux, sort commun de toutes les grandes invasions.

Le sentiment de l'unité musulmane est si fragile, si purement théorique, que chacun des peuples de l'Islam, — parfois même, chacune des tribus, — a entretenu des guerres séparées sans que ses coreligionnaires songeassent à lui porter secours. Chaque peuple musulman, malgré sa foi, a ses traditions propres, ses intérêts particuliers ; les nécessités politiques ou économiques s'imposent à lui, le guident dans sa conduite, l'opposent parfois à ses coreligionnaires et peuvent même, à l'occasion, le placer aux côtés de l'infidèle. Aussi à l'idée originelle de la solidarité religieuse s'est substituée peu à peu et par la force des choses, celle des intérêts locaux ou, si l'on veut, du patriotisme national.

Aux yeux de la plupart des musulmans, pour tout ce qui a trait aux problèmes métaphysiques et moraux, pour tout ce qui conditionne la vie intérieure et profonde des individus, l'Islam n'a certes pas dit son dernier mot ; il a beaucoup à enseigner au monde. Voilà en vérité le vrai

---

et la guerre. 1er novembre 1916, M. Y. Bitar, *Pèlerins et délégués français à La Mecque*.

La Gazette de Lausanne : 9 juin 1917, Aly El-Ghaiaty, *La question du Khalifat*.

La Tribune de Genève : Aly El-Ghaiaty, *Panislamisme et Panarabisme*.

Islam. Mais c'est là un sentiment de foi, de fidélité et d'espérance dans les paroles du Prophète et rien qui ressemble à une volonté de domination autoritaire sur l'humanité. En ce qui concerne les conditions de la vie politique, les rapports de peuple à gouvernement et d'État à d'État, chaque musulman est en réalité libre de suivre ses propres aspirations.

Ce sont tous ces sentiments que méconnaissent les panislamistes, lorsqu'ils prêchent l'union, impossible à réaliser, de tous les musulmans pour lutter contre les autres races.

Certes, il existe plusieurs sortes de panislamisme : il y a celui des intransigeants, qui pensent que l'Islam doit faire la guerre sainte contre les infidèles et se refusent à la plus minime concession ; il y a celui des traditionalistes libéraux, sortes d'opportunistes qui répudient le dogmatisme théocratique et l'impérialisme belliqueux des précédents, mais qui conservent vis-à-vis de l'étranger une attitude réservée et défiante. Le chef et l'initiateur de ce dernier mouvement fut un homme éminent, Syyed Djemal ed-Din El-Afghani, qui, comme son ami et successeur, le cheikh Mohamed Abdou, exerça une prodigieuse influence en Perse et en Egypte. Djemal était partisan du progrès et de l'instruction ; il interprétait les textes dans un esprit large et combattait les excès du cléricalisme et du sectarisme. Mais sans aller jusqu'à prêcher l'union des musulmans pour des conquêtes qu'il savait impossibles, il encourageait une propagande nationaliste, fondée sur l'unité religieuse, celle de la patrie islamique. Quant à Moustafa Kamel, chef des modernistes progressistes égyptiens, il acceptait la culture occidentale et essayait de régénérer l'Islam non en excitant le fanatisme, mais par la diffusion des sciences et le développement de l'initiative personnelle. Les modernistes séparent nettement le terrain religieux du terrain politique. Très souples et peu difficiles sur les moyens à employer, ils n'hésitent pas à se servir du fanatisme, que pourtant ils combattent en principe ; ils vont même jusqu'à l'exciter,

s'ils espèrent ainsi arriver à leurs fins. Ils peuvent faire beaucoup de bien à leurs coreligionnaires, mais ils sont aussi susceptibles de devenir dangereux le jour où ils seraient l'instrument d'un ambitieux adroit et sans scrupules.

Sur quoi se base la campagne panislamiste à laquelle l'Europe eut le tort d'attacher plus d'importance que n'en comportait son caractère avant tout théorique ?

Certains passages du Coran et des textes sacrés relatifs au khalife et à la Guerre Sainte ont reçu une interprétation excessive. Aux Européens eux-mêmes, le seul mot de Guerre Sainte fait entrevoir une lutte épouvantable entre l'Orient et l'Occident, et le khalife leur apparaît comme une sorte de pape à cheval qui, s'il a perdu la puissance temporelle sur la totalité des musulmans conserve du moins sur eux une autorité spirituelle sans limites. La vérité est autre.

Dégageons le point de vue doctrinal qui est celui de la masse : le khalife est le commandeur des croyants, le chef des musulmans, le successeur de Mahomet et, à ce titre, le représentant de Dieu. D'après l'historien El-Mawardi, il veille au maintien du dogme, rend la justice, protège les fidèles, assure le respect des prohibitions religieuses et la sécurité des croyants, perçoit les impôts (ceux dus par les musulmans et ceux dont sont frappés les infidèles soumis à son autorité par droit de conquête), les répartit, nomme des fonctionnaires probes et intelligents, enfin veille à tout ce qui concerne la vie publique. Il appelle les fidèles à la guerre sainte quand la croyance est menacée. Le khalife doit être choisi parmi les membres de la tribu de Koreïch, à laquelle appartenait le Prophète ; mais ce fut là plutôt une coutume qu'une obligation doctrinale, car Mahomet s'était contenté de déclarer que le khalife devait être le plus digne, le plus savant, le plus intelligent, le plus honnête des croyants. Le khalife peut être élu par la nation (on n'en cite pas d'exemple, mais rien ne s'y oppose), ou nommé par une assemblée de chefs, considérée comme

représentant le peuple entier ; enfin, il peut être désigné par le khalife précédent. Les premiers khalifes furent élus par les chefs ; les autres furent désignés par leurs prédécesseurs, et c'est ainsi que le khalifat apparaît comme une théocratie essentiellement élective ; si l'on tenait absolument à comparer le khalife à un souverain chrétien, c'est bien moins du pape qu'il faudrait le rapprocher que des premiers rois Capétiens. On ne doit pas oublier surtout que jamais le khalife n'a été qualifié pour interpréter les textes sacrés. Ce soin revient aux oulémas et, pour les interprétations *ex cathedra,* aux Cheikhs ul islam qui seuls ont un caractère sacerdotal.

Mais ce qui donne au khalife un caractère plus religieux qu'à tout autre souverain de droit divin, c'est l'esprit même de l'Islam qui mêle intimement la vie religieuse et la vie politique. Théoriquement, en effet, l'Islam ne forme qu'une seule nation. La dignité du khalifat, telle qu'elle est définie dans les textes, correspond à cette conception purement spirituelle. L'Islam s'est morcelé dès l'origine en plusieurs États sans que la doctrine eût à en souffrir, et les khalifes, eux-mêmes, n'ont jamais compris l'unité de l'Islam autrement que comme un lien moral, intérieur. Tandis qu'ils étendaient leurs conquêtes militaires, l'Arabie, berceau de leur religion, demeurait, quoique musulmane, divisée entre une multiplicité de tribus indépendantes.

Voilà l'antinomie qu'il fallait signaler entre l'Islam, et le panislamisme. Dans l'ensemble, les croyants musulmans ne considèrent pas la guerre sainte comme un moyen de conquêtes politiques, mais comme un effort solennel qu'exigerait une situation menaçante pour leur foi. Quant aux khalifes, s'ils sont incontestablement des chefs religieux, leur autorité comme souverains temporels ne s'exerce véritablement et directement que sur leur propre armée, leur tribu, leurs conquêtes.

« L'Histoire des divers empires musulmans qui se sont succédé est pleine d'exemples de dépositions califales qui furent presque toujours sanglantes. Des quatre khalifes

Patriarcaux (Ar-Rachidoûne) : Oumar (631-647), Outhmâne (644-656) et Alî (656-661), furent assassinés. Bien que l'ardeur de la foi fût à cette époque intense, cela n'empêcha pas la fin tragique de ces malheureux « Vicaires » qui avaient été les compagnons du Prophète. Et le monde musulman n'en fut point ébranlé...

« De la dynastie des Oumaïyades, trois khalifes trouvèrent la mort violente : Marwâne Ibn'oul Hakame (684-685), étranglé ; Walid II (743-744) et Marwane Ibn Mouhammad Ibn Marwâne (744-749).

« Sous les Abbassides, le nombre des dépositions khalifales, presque toujours suivies d'effusion de sang, augmente. Est-il besoin de rappeler l'assassinat d'un des fils de Hâroune ar-Rachid, Al-Amine (809-813), qui avait succédé à son père ; l'égorgement d'Al-Moutawakel (847-871), le meurtre d'Al-Mousta'ine (862-866), la fin d'Al-Mou'tazz (866-869), enterré vivant ; le sort de son successeur Al-Mouhtâdi (867-870), celui d'Al-Mouqtadir (908-932), d'Al-Gâhir (932-934), d'Al-Moûttaqî (940-944), d'Al-Moustakfi (944-946), d'Al-Moustarchid (1118-1135), et d'Ar-Râchid (1135-1136).

« On creva les yeux à plus d'un de ces khalifes infortunés et tous subirent des supplices cruels (1). »

Ces dépositions et ces meurtres sont la monnaie courante de l'histoire des khalifes ; le caractère électif de la mission du Commandeur des croyants s'en trouve affirmé d'une façon très suggestive (2).

---

(1) Bitar, *op. cit.*

(2) Au sujet de la Guerre Sainte ou Djihad, les mêmes erreurs sont généralement commises. A la vérité, cette question est extrêmement confuse. Si l'on se reporte au Coran et aux textes sacrés, on se trouve en présence d'un grand nombre de préceptes qui se répètent ou se contredisent Ici, la Guerre Sainte est présentée comme l'acte le plus méritoire qu'un musulman puisse accomplir et des détails sont donnés qui confirment le caractère effectif de cette guerre ; là, au contraire, il est dit que la Guerre Sainte la plus recommandée est un pèlerinage à la Mecque ; on trouve même cette prétendue parole du Prophète : « La guerre est une tromperie. » Dans ces conditions, il est difficile aux orientalistes européens de se faire une opinion.

Pourtant, tout le monde s'accorde à reconnaître que la Guerre Sainte,

Entre les brigues et les violences des compétiteurs, on chercherait en vain cette cohésion politique et guerrière de l'Islam, dont on a fait l'épouvantail des apprentis diplomates. C'est dès le règne du troisième khalife, Othman (644-646), que les discordes entre musulmans commencent. Sous son prédécesseur, Omar Ebn al-Khattab (634-656), l'Islam avait réalisé de rapides et considérables progrès, grâce à la conquête de la Syrie, de la Mésopotamie et de l'Égypte ; mais ces succès avaient donné naissance à des rivalités entre généraux. Aussi, à l'avènement d'Othman, ses concurrents évincés s'unirent-ils aux mécontents qu'irritait le favoritisme du nouveau khalife, pour organiser un vaste complot dirigé surtout contre les protégés du souverain, la famille des Benou Omaya ou Omeyyades. Othman, cerné par les insurgés, feignit de se soumettre ; mais, aussitôt délivré, il revint sur sa promesse. Cette duplicité provoqua une profonde indignation et le khalife fut assassiné en 656.

Le règne d'Aly Ebn Abou Taleb (656-661) fut plus troublé

---

c'est la prise d'armes de tous les croyants pour convertir de force, ou soumettre le monde entier à la foi musulmane. La Guerre Sainte n'est pas constante ; elle peut être menée plus ou moins activement ; elle peut être interrompue, mais jamais pour une période excédant dix années. Les juifs et les chrétiens appartenant aux territoires conquis peuvent être autorisés à pratiquer leur culte à condition de demeurer dans un état de sujétion ; mais les païens doivent à tout prix se convertir. Le khalife, dont c'est une des fonctions principales, est chargé de mener la Guerre Sainte comme il croit devoir le faire, de l'interrompre et de la reprendre au mieux des intérêts du monde musulman. En fait, toute guerre entreprise ou subie par le khalife est une guerre sainte, par définition. Chaque fois que la Turquie est en guerre, la Guerre Sainte existe de fait. La déclaration lancée à Constantinople en 1914, était donc absolument superflue ; du même coup, elle était vaine et les Alliés eurent tort de s'en inquiéter, car, par le fait que toute guerre où la Turquie se trouve mêlée est la Djihad, celle-ci a perdu toute valeur. En vertu de la loi sociologique qui a dissocié l'Islam et rompu le lien entre les différents pays musulmans, la Djihad a cessé d'être une croisade contre les chrétiens et, pratiquement, n'existe plus, si tant est que, en dehors des deux premiers siècles de l'hégire, elle ait jamais existé. Désormais, ne participent à la Djihad que les sujets effectifs du sultan parce que l'idée de nationalité l'a emporté sur la conception d'un Islam cohérent.

encore. Son rival l'Omeyyade Mourgah, gouverneur de Damas, se fit proclamer khalife en contestant la validité des droits d'Aly. Il y eut alors deux khalifes, l'un à la Mecque et l'autre à Damas. La mort d'Aly, assassiné en 661, mit fin à cette dualité ; car, après six mois de règne, Hassan, fils d'Aly, céda ses droits et son titre à Moawyah (661-680), qui fonda à Damas la dynastie des Omeyyades. Celle-ci se maintint de 661 à 759. Continuant les guerres victorieuses qui ne s'étaient pas ralenties, malgré les troubles, sous Othman, ni sous Aly, les Omeyyades portèrent les conquêtes de l'Islam à leur apogée en s'emparant de l'Arménie, du Caucase, de toute l'Afrique du nord et de l'Espagne. Ils auraient envahi la France entière, si Charles Martel ne les avait arrêtés à Poitiers en 732. Les Abbassides parvinrent à supplanter les Omeyyades, grâce au désordre qui régnait dans l'empire pendant la première moitié du VIIIe siècle. Cependant, un Omeyyade, Abder Rahman, échappé à la vengeance du premier khalife Abbasside, Aboul Abbas, parvint à s'enfuir en Afrique et de là en Espagne, où il fonda à Cordoue, un khalifat qui dura près de trois siècles (756 à 1037). Enfin, un troisième khalifat fut fondé en Égypte, en 909, par un Fatimite (c'est-à-dire un descendant d'Aly ebn Abou Taleb et de Fatima, fille du Prophète), Abou Mohamed Obedallah, surnommé el-Mahdi. Les Fatimites se maintinrent au Caire jusqu'en 1171, date à laquelle le conquérant kurde, Salah el-Dine (Saladin), fondateur de la dynastie des Ayoubites, s'empara de l'Égypte et destitua le khalife fatimite.

Cependant, les Abbassides connaissaient en Asie une fortune agitée. Peu de temps après leur prise de possession du khalifat, ils avaient, en 764, fondé Bagdad dont ils avaient fait leur capitale. La vie des khalifes de Bagdad était extrêmement brillante, mais jamais ils ne connurent les succès des Omeyyades. Bien plus ils ne tardèrent pas à voir leurs possessions asiatiques envahies par les conquérants mongols et seldjoukides. Au IXe siècle, le huitième khalife abbasside, El-Mootassem Bellah, menacé dans

sa capitale même, dut la quitter pour aller se fixer à Samara où il se fit entourer d'esclaves turcs achetés en Turkestan. Ces esclaves, destinés à protéger le khalife, finirent par s'imposer à lui, si bien que le vingt-huitième khalife abbasside, el-Mostazhar Bellah, voyant sa puissance réduite à néant, résolut, en 1094, d'envoyer des insignes royaux et des patentes de sultan à un prince conquérant seldjoukide qui, fixé à Bagdad, était, depuis longtemps, le maître effectif de la Perse et de la Mésopotamie. Dès lors, le pouvoir réel des khalifes s'étend à peine à la Syrie, d'ailleurs livrée aux rivalités des petits princes locaux ; mais du moins on respecte en eux l'autorité religieuse et sacerdotale. Enfin, en 1257, les khalifes abbassides voyaient cette souveraineté illusoire leur échapper à son tour. Le trente-septième monarque de leur dynastie, Mostazem Bellah, fut massacré par l'ordre du conquérant tartare Houlagou, petit-fils de Djengh-iz-Khan.

Un seul prince abbasside, Ahmad, parvint à gagner le Caire, où il se réfugia auprès du sultan d'Égypte, Bibar, qui le rétablit dans la dignité khalifale, simplement nominale, tandis que le pouvoir effectif n'appartenait qu'au sultan. Ainsi, pendant 267 ans, un fantôme de khalifat arabe survécut en Égypte auprès des sultans mamelouks circassiens, au prestige et à l'autorité desquels il prêtait l'appui de son titre.

Enfin, en 1517, lorsque le sultan ottoman Selim Ier eut battu le dernier sultan du Caire, Kansa el-Ghoury et se fut emparé de l'Égypte, il emmena en captivité le khalife Metoikkel Alallah III, le dernier des Abbassides, et, le déclarant déchu du khalifat, s'empara de son titre.

Ainsi, le khalifat passait des mains des Arabes à celles des Ottomans. Du point de vue de la stricte application des textes, c'était une usurpation ; le nouveau khalife ne pouvait en effet prétendre appartenir à la tribu de Koreich ni directement, ni indirectement; pourtant, tous les musulmans soumis par la conquête turque reconnurent sans difficulté

le khalifat ottoman, attaché au titre de Sultan de Constantinople. Cette docilité des Arabes vaincus s'expliquait par la puissance prodigieuse des conquérants osmanlis qui avaient envahi la péninsule des Balkans, et brisé la résistance de Constantinople, menaçaient la Hongrie et inquiétaient l'occident tout entier. Très arriérés comparativement à la masse arabe cultivée, à peine dégrossis par leur conversion, ils avaient vu dans le khalifat une proie facile et ils l'avaient saisi. Du même coup ils avaient effacé le long effort de l'Islam arabe pour distinguer l'une de l'autre la puissance des princes de la terre et l'autorité suprême et mystérieuse du khalife, inspiré par Dieu. Ils avaient ravalé la dignité des successeurs du Prophète à n'être plus qu'un des insignes de la force ottomane.

Ceux des Arabes qui n'avaient pas été vaincus par ces hordes violentes et barbares n'acceptèrent pas un tel abaissement pour l'Islam. En dehors de la Perse et des Indiens Chîîtes qui s'étaient déjà affranchis depuis l'avènement des Omeyyades, la plupart des États musulmans de l'Asie et de l'Afrique centrale rompirent le lien tout nominal qui les rattachait au khalifat. En Afrique du nord, si le nouveau maître de l'Algérie, le sultan turc Arroudj Barberousse, se plaçait naturellement sous la suzeraineté des sultans-khalifes de Constantinople, au contraire, son voisin, le souverain arabe du Maroc, qui se faisait déjà appeler khalife, comme descendant direct du Prophète, institua officielle ment un khalifat marocain qui s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Il est incontestable que la prise de possession du khalifat par les Ottomans a changé dans son essence le caractère même de cette institution. Avec les sultans Osmanlis, le khalifat fut avant tout une puissance politique ; il cessa d'être ce qu'il était, une fonction sacrée, à laquelle l'autorité politique n'avait été attachée que subsidiairement à l'origine. Les premiers khalifes étaient d'abord les représentants et les interprètes de la volonté divine. Les sultans ottomans

sont d'abord des princes temporels, et subsidiairement ils ont le titre de khalifes (1).

Pour Abdul Hamid, l'Islam et le khalifat furent mieux encore : ils furent le seul moyen de défense. L'Europe ne craignait plus depuis un siècle les armées du sultan ; mais elle redoutait encore son prestige. Chaque gouvernement était hypnotisé par l'idée d'une formidable guerre sainte. C'est pourquoi, beaucoup plus que dans l'espoir chimérique de diriger un jour tous les croyants insurgés à l'assaut de l'Europe, Abdul Hamid encouragea le panislamisme, soutenant secrètement ses apôtres en Turquie et ailleurs, excitant les oulémas fanatiques. C'est également pour en imposer à l'Europe qu'il se présentait à elle, non seulement comme un souverain temporel, mais comme une sorte de hiérarque, respecté et obéi de tous les musulmans. Et telle fut la constance de son attitude qu'il finit par convaincre la masse ignorante.

Les massacres de chrétiens qui ont signalé le règne d'Abdul Hamid ont été donc voulus dans un but politique : ils furent exécutés, le plus souvent, par les Turcs eux-mêmes avec l'aide de quelques musulmans fanatisés. C'est dans une pensée politique également que furent rappelés dans l'empire les sujets musulmans d'autres puissances, Circassiens, Bosniaques, Bulgares, Crétois, Algériens. Le recueil des souvenirs du souverain déchu est intéressant à lire. Au sujet de l'Islam, il émet par exemple l'opinion suivante :

« Jamais il ne faut trop appuyer sur l'idée de l'Empire Ottoman, mais souligner surtout le fait que nous sommes tous musulmans. Toujours et partout, il faut insister sur le fait que je suis l'Emir ul-Muminin (le prince des Croyants), mon titre de souverain des Osmanlis ne doit venir qu'en deuxième ligne, car notre religion est la base même de tout

(1) Un phénomène analogue vaut d'être noté dans le rôle religieux que se sont attribué les Tsars.

l'édifice politique et social de notre État. Par malheur, l'Angleterre a réussi, par sa politique perfide, à allumer le foyer d'incendie de l'idée nationale dans diverses parties de mon empire. »

En réalité, « l'incendie de l'idée nationale » s'était allumé de lui-même. Les sujets chrétiens du sultan, qui n'avaient jamais accepté la servitude qu'à leur corps défendant, furent les premiers à s'y jeter ; puis les Arabes avaient fini aussi par voir clair et comprenaient qu'on jouait d'eux et de leur foi pour la grande gloire de Stamboul, et pour eux, malgré les efforts de la Porte, la race parlait plus fort que la religion.

En Égypte, c'est également au nom du patriotisme qu'une partie des habitants menait la lutte contre l'occupation anglaise. Abdul Hamid a très bien senti que l'affirmation du patriotisme de race par les Égyptiens était la négation même du panislamisme politique et du khalifat ottoman ; il écrit à ce propos : « Sans s'en douter, les patriotes égyptiens font le jeu de l'Angleterre ; ils ruinent le prestige de l'Islam et le prestige de notre khalifat. »

Parvenus au pouvoir à la suite de la révolution de 1908, les Jeunes Turcs, tout à leur succès, s'inquiétèrent fort peu du panislamisme ; les défaites, les désillusions que leur apportait l'attitude des éléments non turcs de l'Empire, devaient les rejeter dans la tradition hamidienne. Déjà, lors de la guerre de Tripolitaine, Enver s'était appuyé, pour lutter contre l'Italie, sur les tribus arabes et particulièrement les Senoussi qui le soutenaient par solidarité musulmane et malgré leur hostilité ordinaire à l'égard des Turcs. Il semble même qu'il ait un moment songé à se tailler un royaume en Tripolitaine et à rénover le khalifat à son profit. C'est en 1913 que le gouvernement de Constantinople, sans abandonner les aspirations pantouraniennes qu'il allait exposer librement pendant la guerre, parut revenir au particularisme turco-islamique du régime précédent. Dans la capitale fut fondée une ligue panislamiste à

laquelle adhéraient des Égyptiens, des Tunisiens, des Indiens, des Tripolitains, des Arabes du Yémen et du Hedjaz et dont le programme religieux et humanitaire cachait plus ou moins la politique anti-européenne.

L'Allemagne, qui, sous le règne d'Abdul Hamid, encourageait le Sultan dans sa politique musulmane et affectait de se poser en champion de l'Islam (c'est comme tel que Guillaume II s'était donné lors de son voyage à Damas et en Palestine), a, dès le début de la grande guerre, cherché à utiliser le panislamisme. C'est elle qui a poussé les Jeunes Turcs à déclarer la Guerre Sainte par les voix du Sultan et du Cheikh-ul-Islam (1).

---

(1) Le savant orientaliste hollandais, le Dr Snouck Hurgronje, a judicieusement prouvé que la déclaration solennelle de la Guerre Sainte était un contre-sens au point de vue islamique, puisque le Djihad existait du fait même de l'entrée en guerre de la Turquie. Retenons de sa démonstration que, sous cette mise en scène, il faut voir la main de l'Allemagne. Celle-ci, en effet, chercha, d'accord avec le gouvernement ottoman, particulièrement à la fin de 1915, à soulever tous les musulmans contre les Alliés. A cet effet, elle mena une active propagande auprès des prisonniers musulmans internés chez elle; elle chercha à exciter à la désertion ou à la révolte les troupes africaines; elle répandit dans les colonies de l'Entente des tracts et des articles rédigés en plusieurs langues pour adjurer les croyants de défendre le khalife et de se joindre aux Ottomans contre les Alliés. Il est piquant de rapprocher de cette propagande les instructions données par les gouverneurs des colonies allemandes à leurs subordonnés, instructions qui leur enjoignent de combattre la propagande islamique dans les possessions germaniques, tout en sauvegardant les apparences. Dans l'un de ces documents, par exemple, on trouve exposée toute une politique coloniale aussi nettement anti-islamique qu'habilement adaptée aux circonstances.

« Il paraît difficile de prendre une décision en vertu de laquelle la propagande islamique serait absolument interdite aux fonctionnaires (indigènes) du gouvernement. La vie privée ne doit pas et ne peut pas être contrôlée. Une interdiction absolue de se livrer à la propagande islamique aurait pour unique conséquence que celle-ci serait pratiquée tout à fait en secret et que par là elle produirait peut-être d'autant plus d'impression. Il semble au contraire très réalisable, très conforme aussi au but poursuivi et très pratique, de promulguer un ordre d'après lequel il serait défendu à tout fonctionnaire (indigène) du gouvernement de remplir une charge spéciale dans la vie ecclésiastique musulmane. La population serait par là très frappée de la bienveillance du gouvernement, restant complètement neutre à l'égard de l'Islam, mais se réservant toutefois de porter sur lui en quelque sorte un

En résumé, le panislamisme n'est qu'un système politique, au service de certaines ambitions, il n'est pas l'Islam (1). Quant au Khalife ottoman, son autorité a cédé devant l'écrasante défaite. Les Arabes ne le reconnaissent plus que provisoirement comme leur chef religieux.

Certes, la proclamation solennelle de la guerre sainte pourra toujours susciter quelques fanatismes aveugles, honorables pourtant ; ceux qui se lèvent alors ignorent qu'ils sont trompés ; de bonne foi, ils croient que l'Islam est menacé ; s'ils savaient que, sous le couvert de la religion, les provocateurs du mouvement n'ont en vue que des desseins politiques, ne seraient-ils pas les premiers à les mépriser ? Dans les colonies anglaises et dans les colonies françaises, où les libertés politiques sont très larges, où l'Islam est profondément respecté, où les gouvernements se glorifient de compter au nombre des puissances musulmanes, les théories panislamistes subissent de trop près le contrôle des faits pour prétendre à une action sérieuse ; elles n'ont pas empêché les soldats musulmans de combattre vaillamment dans les rangs des Alliés ; elles n'ont pas entamé les 70 millions de musulmans anglais des Indes, ni les 30 millions de musulmans français d'Afrique.

L'Islam, religion très noble, qui prêche une morale élevée

---

jugement critique. Si ce point de vue était connu de la population, ce qu'il serait aisé d'obtenir en agissant d'une manière convenable sur les fonctionnaires (indigènes) les mieux disposés, sans rien de blessant pour eux, on trouverait là le meilleur moyen pour briser la propagande islamique. »

Ainsi l'Allemagne, qui se pose en champion de l'Islam, qui a toujours favorisé les progrès du panislamisme en Turquie et dans les possessions françaises et anglaises, qui a même cherché depuis la guerre à provoquer des troubles en vue d'un soulèvement en masse, adoptait dans ses colonies une attitude radicalement opposée et cherchait au contraire, en sous-main, à combattre la religion de Mahomet. Cette duplicité n'est-elle pas de nature à faire réfléchir ceux des musulmans qui auraient pu être tentés de se laisser séduire par une diplomatie à double visage ?

(1) Mais si le panislamisme n'offre pas le danger qu'on lui attribue, il n'en a pas moins des effets sporadiques qui peuvent amener des désordres alternativement sur un point et sur un autre. Les musulmans amis de l'ordre, et ils sont l'immense majorité, feront bien d'y veiller.

de dévouement et de courage, n'entend plus servir de marche-pied à un sultan ottoman qui compromet l'idéal et les enseignements du Prophète, en appelant les croyants à la Guerre Sainte pour la gloire du Kaiser allemand. Les musulmans, depuis plus de temps qu'on ne croit, ont compris que l'Islam grandit quand grandissent ses éléments ; l'esprit de nationalité, étant un principe de force, ils croient que l'Islam ne peut que gagner au développement des grands peuples auxquels ils sont incorporés et dans le sens desquels ils sont appelés par leur nombre à jouer un rôle considérable. Dans cette idée, il faut que musulmans et chrétiens s'habituent à se considérer de plus en plus comme des frères. En ce qui concerne la Syrie, nous sommes assurés que le grand nombre de ses habitants comprennent l'importance de l'union et de l'ordre. Les souffrances endurées en commun ont resserré les liens du sang.

Nous écrivions, il y a plus de dix ans :

« Répondant à la satisfaction de besoins matériels, ces groupements (les groupements ethniques) strictement économiques et politiques seront égyptiens, syriens, arabes. Ce seront des nations nées par la force des choses dans le but de défendre leurs intérêts commerciaux, pour trouver des débouchés à leurs produits et lutter contre la concurrence étrangère. Par suite, une caractéristique de ces groupements sera l'absence de toute idée religieuse ; dans la formation de ces États : musulmans, chrétiens et juifs seront, au même titre, enfants d'une même patrie (1). »

Depuis, ces prévisions ont reçu d'éclatantes confirmations. Et les Jeunes Turcs eux-mêmes, bien qu'essayant parfois encore de se servir du panislamisme, lui ont porté un coup fatal en adoptant le programme pantouranien et en se déclarant Turcs avant d'être musulmans.

Comment résoudre dès lors la question du Khalifat ?

---

(1) Dr George-Samné, *L'épouvantail panislamique. Dépêche coloniale* (28 décembre 1906).

Puisque l'idée de nationalité se précise chaque jour davantage en Orient, puisque la conception d'un khalifat universel ne fait pas partie intégrante de la doctrine musulmane, puisque plusieurs jurisconsultes musulmans ont affirmé qu'il n'était pas interdit d'élire deux khalifes à la fois, nous en arrivons à cette conclusion que le khalife devra être considéré, non comme le commandeur de tous les croyants (le mot « tous » ne se trouve pas dans les textes), mais comme le commandeur des croyants résidant à l'intérieur de chaque enceinte de frontières. En d'autres termes, nous envisageons la possibilité d'un khalifat correspondant à chaque nationalité. L'idée qu'il y aurait autant de khalifes que d'États musulmans ne peut choquer personne, puisque le khalifat a été morcelé de tous temps et l'est encore aujourd'hui.

Nous avons eu la satisfaction de voir affirmer cette thèse par une personnalité musulmane, Si Kaddour ben Ghabrit, chef de la mission française de pèlerinage à La Mecque. Dans une conférence faite à la Sorbonne, le 4 décembre 1916, il s'exprimait en ces termes :

« Dans le monde islamique, le titre de khalife ne correspond nullement à une autorité qui s'exercerait au profit d'un souverain sur toute l'étendue de l'Islam. Ce titre définit à la fois un pouvoir temporel et spirituel, limité aux frontières mêmes des territoires effectivement dominés par ce souverain. C'est en vertu de ce principe qui semble échapper aux entendements européens, qu'il existe ou peut exister autant de « commandeurs des croyants » qu'il y a d'États et de souverains musulmans. Aucune loi religieuse, tirée du Coran ou des commentateurs, ne peut obliger le sultan du Maroc, celui de Turquie, celui d'Afghanistan et jusqu'au sultan de Mascate, de reconnaître sur terre un autre commandeur des croyants que lui-même.

« Je signale d'ailleurs à ce sujet que les titres du sultan de Constantinople sont faiblement fondés ; un Hadith (parole du Prophète) prescrit en effet que le Khalife ou commandeur des croyants doit être un descendant du Pro-

phète et par conséquent un chérif. Il est donc manifeste que c'est par usurpation et abus de force que les sultans de Constantinople ont pris le titre de Khalife, puisque aucun de ces sultans n'est ou n'a été chérif.

« Les droits du sultan du Maroc au titre de commandeur des croyants sont bien plus solides, puisque la dynastie des Alaouites qui règne actuellement dans l'empire chérifien descend directement du Prophète.

« En un mot, l'Islam n'a jamais connu d'unité nationale. L'histoire est là pour nous le démontrer. »

Ainsi toutes les difficultés disparaîtraient. La tradition serait respectée ; les musulmans de chaque État obéiraient à leur khalife, et la liaison intime entre la religion et la vie civile ne serait pas brisée ; le représentant de Mahomet, et par suite de Dieu sur terre, se trouverait au sommet de la hiérarchie politique, mais ce représentant varierait selon les pays, comme il varie déjà selon que les croyants sont Marocains ou Turcs, par exemple.

Chaque pays musulman a donc intérêt à avoir son khalife, et l'organisation démocratique exige que le spirituel soit séparé du temporel.

Nous croyons avoir montré que le morcellement du khalifat n'est pas une nouveauté historique et que le khalife n'a pas toujours été un souverain.

D'où cette conclusion naturelle : le khalifat est une institution purement religieuse et les États non musulmans n'ont pas à s'y immiscer. Seuls les croyants ont qualité pour désigner leurs commandeurs.

La Syrie de demain doit pouvoir compter parmi ses enfants le chef de tous les musulmans syriens, un khalife syrien indépendant du Turc.



Dr GEORGE SAMNÉ.

ANNEXE

La proclamation de la Guerre Sainte en 1914.

La proclamation de la Guerre Sainte en 1914 a fait l'objet d'une remarquable étude du savant orientaliste hollandais, le Dr Snoulk Hurgronje. Il importe de donner ici des extraits de cette puissante contribution à l'étude des questions islamiques :

Nous savons la Turquie engagée pour l'instant dans une guerre sainte telle que la préconisaient Grothe et ses amis. La plus haute autorité juridique de Constantinople, le Cheikh ul-Islam qui, depuis la révolution de 1908, a toujours été une créature du Comité Jeune Turc, a répondu « oui » à toute une série de questions qui lui avaient été posées par l'insignifiant successeur d'Abdul Hamid. En réalité ces questions et leurs réponses constituent une proclamation d'Enver et de Talaat, les principaux ministres du Comité Jeune Turc ; le questionneur (le Sultan) et celui qui donne la réplique (le Cheik ul-Islam) ne sont là que des marionnettes. Cette proclamation est due aux membres du Comité « Union et Progrès ». Ils avaient rêvé d'abord l'union des différentes races sous le Croissant et leur progrès en tant qu'Etat moderne. Leur proclamation veut démontrer que lorsque le chef de tous les musulmans déclare la guerre à tous les ennemis de l'Islam, qui dépouillent les terres de l'Islam, massacrent ou réduisent en esclavage les populations de ces pays, il y a devoir pour tous les musulmans à participer à cette guerre. Par suite, tout spécialement les sujets musulmans de la France, de la Russie, de l'Angleterre, doivent y prendre part ; le courroux de Dieu tombera sur ceux qui négligeront ce devoir et esquiveront ce danger. En outre, les musulmans, sujets des puissances désignées, et qui font avec elles la guerre contre l'Allemagne et l'Autriche protectrices de la Turquie, commettent un grand péché capable de leur attirer la colère de Dieu. Cette proclamation des volontés de la loi divine appliquées à la situation politique actuelle par leur interprète officiel servit de base à un manifeste du Sultan à l'armée et à la flotte lancé le 12 novembre 1914.

Ce manifeste prétend que la Russie, la France et l'Angleterre ont commencé les hostilités ; que la Turquie fut ainsi contrainte à prendre les armes; que la Russie, et cela depuis environ trois siècles, n'a laissé échapper aucune occasion de nuire à la Turquie; que des millions de musulmans pâtissent sous la tyrannie des puissances susdites; qu'à cause de cela une guerre sainte a été déclarée de laquelle dépend non seulement la prospérité de l'empire turc, mais encore la vie et l'avenir de trois cents millions de musulmans (cette évaluation est empruntée au discours prononcé en 1898 par l'empereur allemand à Damas, au tombeau de Saladin) (1). La miséricorde d'Allah et l'appui du Prophète tourneront en victoire le combat entrepris de concert avec l'Allemagne et l'Autriche contre les ennemis de l'Islam.

Constantinople ne serait plus Constantinople si ces extravagantes déclarations du Comité (2) n'avaient été suivies d'une manifestation ou *noumâvech*. En 1908, où je fus témoin des deux premiers mois de la révolution faite par l'armée sous l'impulsion du Comité, il ne se passait pas de jour sans *noumâvech* ; des masses de gens, serrés derrière une couple de drapeaux, sur lesquels on lisait « Liberté, Égalité, Fraternité », faisaient halte devant quelques monuments publics, ou la demeure de quelques notabilités, et là, applaudissaient des harangues auxquelles personne ne comprenait mot. Demandait-on aux enthousiastes pourquoi ils manifestaient, on recevait cette réponse : « Révolution, Liberté ! La police n'est-elle pas abolie ? » ou toute autre semblable.

C'est ainsi que les hommes du Comité régalèrent, le 14 novembre, la population d'un *noumâvech*, qui dura huit grandes heures. Dans la Mosquée de Mehmet le Conquérant, qui commémore la plus grande victoire des Turcs sur le christianisme, la prise de Byzance en 1452, on lut à haute voix les questions et les réponses résumées plus haut, ainsi que les *fetwa* sur la guerre sainte. Des prières furent dites, de longues harangues prononcées, la joie était sans limites. Le cortège se déroula à travers les principales rues de la ville, présenta ses hommages au Grand Vizir et au Sultan, et fit une démonstration devant les ambassades d'Allemagne et d'Autriche.

---

(1) M. Snouck Hurgronge ajoute en note : « La population semble donc n'avoir pas augmenté en ces seize années. »

(2) Pour apprécier complètement l'onctueux et fanatique *fetwa* ainsi que la proclamation, il faut considérer que les vrais auteurs de ces deux factums : Enver, Talaat et consorts sont libres penseurs (*note du Dr Hurgronge*).

Nazim bey et Mouktar bey, séides du Comité, complimentèrent respectivement les ambassadeurs allemand et autrichien, lesquels leur répondirent. Les compliments adressés à l'ambassadeur allemand eussent pu être signés par le Dr Grothe lui-même. L'ambassadeur allemand parla non seulement de l'Allemagne et de la Turquie, mais de leur commun combat pour le salut effectif du monde musulman, de l'amitié allemande à l'égard de l'empire ottoman, mais plus spécialement à l'égard de tous les musulmans qui, après la victoire des armes allemandes et turques, marcheront vers un glorieux avenir. L'ambassadeur autrichien se montra plus réservé, moins « islamisé » dans sa réplique ; il parla seulement de la guerre sainte que la Turquie menait de concert avec l'Autriche, et de la sympathie unissant l'Autriche à la Turquie. Toute cette comédie dut donner l'impression aux musulmans, qui n'avaient pas pu penser comme nous, à la représentation d'une opérette d'Offenbach, que l'Allemagne et que l'Autriche s'étaient mises d'elles-mêmes au service de la Turquie pour la conduite d'une djihad où la Turquie, seule de ces trois puissances, s'était d'abord trouvée engagée. Donner à une guerre entre kafirs le nom de djihad serait pour tout bon musulman à la fois ridicule et blasphématoire (1).

---

(1) L'islamologue allemand Hartmann qui, comme tous ses compatriotes, a célébré avec joie la proclamation de la guerre sainte en Turquie, avait, peu d'années auparavant, donné à propos des Turcs l'opinion qu'ils sont de tout leur empire la race la moins apte à être rénovée ; partout où l'élément turc s'est imposé par le glaive à d'autres musulmans il en a *anéanti la civilisation personnelle sans avoir jamais rien, absolument rien créé lui-même en fait de valeurs culturelles*. Leur orgueil religieux est encore plus insupportable que leur orgueil national. Les Turcs de Constantinople sont *une affreuse racaille* et l'*honnête Levantin* une invention légendaire. Et une nation aussi inférieure *voudrait être l'élément dominateur dans le vaste empire qui s'étend de Scutari et Prévésa jusqu'à Van* ! (G. Snouck Hurgronje, *Guerre Sainte made in Germany*).





CHAPITRE XIII

RELIGIONS (SUITE)

Les religions post-islamiques [1].

Les vieux cultes syriens n'ont pas entièrement succombé devant la prodigieuse effloraison des trois grandes religions du monde moderne ; pourchassés, enveloppés par l'hostilité générale et les persécutions, ils se sont réfugiés au milieu de quelques populations montagnardes ou de tribus nomades. Toutefois, entre ces groupes isolés, les doctrines peu à peu se sont différenciées ; l'ésotérisme zoroastrien a subi successivement l'influence des religions qui ont tour à tour prédominé en Syrie, et en fin de compte il s'est plus ou moins imprégné d'islamisme.

Il nous a paru inutile d'insister sur l'origine et l'histoire des grands cultes ; leur caractère dépasse les bornes étroites de la Syrie qui les a vus naître. Mais il n'en saurait être de même pour des communautés religieuses purement syriennes, dont l'originalité même constitue un nouveau problème pour le politique et le sociologue. Druses, Nocaïris (ou Ansariés), Ismaïliés, Yezzidis et Béhaïs méritent qu'on s'arrête un moment à leur conception spéciale du monde et de l'homme, si éloignée de la pensée européenne. Quant à nous, nous

---

[1] Ce chapitre a été fait avec la collaboration de M. Vincent Jamati.

estimons que, dans la future confédération syrienne, une place à part doit être faite à ces éléments religieux et ethniques qui ne revendiquent rien parce qu'ils se savent trop peu nombreux, et qui placent surtout leur confiance dans une force de résistance indomptable que les siècles n'ont pas lassée. Ces petits peuples ont droit à la vie ; que l'on se montre généreux à leur égard, et ils seront les meilleurs défenseurs de la nationalité syrienne ; au contraire, qu'on cherche à les comprimer, et ils constitueront des forces de trouble et de dissolution. C'est pourquoi il semble indispensable de leur attribuer le plus tôt possible des statuts d'autonomie dans le sein des provinces où ils seront incorporés.

L'idée générale qui relie les divers corps de doctrines post-islamiques est la croyance à la réincarnation, théorie en vertu de laquelle la vie de l'homme est considérée « comme un seul jour dans la grande et véritable vie de son âme [1] ».

Cette doctrine que les occidentaux trouvent étrange et qui est acceptée par des millions d'hommes aux Indes, en Chine, au Japon, compte actuellement plus d'adhérents qu'aucune autre religion (environ 720 000 000). Elle résout bien des problèmes d'ordre moral dont nulle autre n'a encore pu donner la solution. En effet les idées innées, les aptitudes naturelles qu'on constate souvent chez les enfants et, par-dessus tout, l'impossibilité de concilier l'existence d'un Dieu juste avec les inégalités physiques, intellectuelles, morales et sociales, montrent l'importance de l'idée de réincarnation dans l'explication de l'énigme de la vie.

Mais dans son expansion vers l'Occident, l'idée fonda-

---

(1) Il ne faut pas confondre la réincarnation avec la métempsycose, d'après laquelle l'homme qui, durant sa vie, a manifesté des tendances analogues à celles d'un animal quelconque, peut renaître sous la forme de cet animal. La réincarnation, telle que l'admettent les Brahmanistes et Bouddhistes éclairés, implique une idée de progrès et, très rarement, de régression. En tous les cas, cette régression n'est que temporaire.

mentale de la réincarnation n'a pas toujours conservé sa pureté originelle. Elle a souvent subi des déformations et, à ce point de vue, les communautés syriennes peuvent être considérées comme des rameaux, plus ou moins desséchés, que les tempêtes politico-religieuses ont jetés loin des deux grands troncs brahmanique et bouddhique.

Druses. — Les historiens et les géographes qui ont étudié l'ethnographie orientale constatent que les Druses sont extrêmement circonspects pour tout ce qui touche à leurs croyances. Leurs livres religieux rédigés en arabe n'ont pas encore été publiés ou ne l'ont été que partiellement (1).

Le style de ces manuscrits est métaphorique, conventionnel, prolixe et intentionnellement obscur. Les textes sont généralement peu corrects et parfois contradictoires. D'autre part, la glose qui les accompagne comprend non seulement des commentaires, mais encore des surcharges mystérieuses consistant en points de différentes couleurs.

Dégager des idées nettes et précises de l'ensemble de ces données est une tâche ardue, malgré l'aide précieuse du savant ouvrage du baron Sylvestre de Sacy (2).

L'idée d'un Dieu unique dont la nature et les attributs incompréhensibles ne peuvent être définis, l'inspiration par la divinité des *imams* ou directeurs de la foi, la croyance dans la réincarnation, l'interprétation allégorique des textes sacrés, constituent les points fondamentaux de la religion des Druses.

Cette doctrine, fondée par le Persan Hamza, contient des réminiscences des nombreuses hérésies islamiques qui ont surgi durant les quatre premiers siècles de l'hégire. On sait que ces hérésies furent favorisées surtout par la traduction en langue arabe des philosophes grecs et par les

(1) On en trouve des exemplaires au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et dans quelques bibliothèques de Rome, Vienne, Leyde et Oxford.

(2) Sylvestre de Sacy, *Exposé de la religion des Druses*, 1838.

anciennes croyances des partis hindous et bouddhistes convertis au mahométisme.

D'après les manuscrits druses, la divinité s'est manifestée plusieurs fois aux hommes sous une forme humaine, mais sans participer à aucune de leurs faiblesses et de leurs imperfections. Dans la dernière de ces manifestations, elle a paru sous le nom du khalife El Hakem Ibiamr Illah, ce qui signifie : « Commandant par ordre de Dieu. » Ce khalife est le sixième de la puissante dynastie fatimite qui faisait remonter son origine à Ali, gendre du Prophète, et par conséquent à Mahomet lui-même, par sa fille Fatima. Tous les historiens musulmans ou chrétiens qui en ont parlé le considèrent comme un homme aux idées bizarres, au caractère capricieux et sanguinaire. Tout en tenant compte du parti pris de ces historiens à l'égard d'un ennemi de l'orthodoxie musulmane, on doit reconnaître néanmoins que le khalife Hakem ne méritait aucune sympathie. Sa cruauté froide était le résultat d'un profond mépris de la vie humaine et il s'est fait son propre bourreau, dans le but évident de terroriser ses sujets et leur montrer qu'il n'éprouvait aucune répugnance à verser le sang.

C'est en l'année 408 de l'hégire, la 22e de son règne, que Hakem afficha ses prétentions à la divinité, cherchant à persuader au peuple qu'il connaissait tous les secrets et jusqu'aux pensées intimes de chacun. A cette époque, il y avait un an qu'était arrivé à Misr, près du Caire, un étranger d'origine persane ou turque, Mohammed, fils d'Ismaïl, surnommé Darasi, et plus connu dans les livres druses sous le nom de Nachtékin Darasi. C'était un daï, c'est-à-dire un missionnaire, de la secte *des Bat'énis* (1), qui interprétaient les préceptes de l'islamisme et les versets du Coran d'une façon allégorique et croyaient à la métempsycose. A son arrivée en Égypte, Darasi s'attacha au service du calife et

(1) Le nom des Bat'énis vient de la doctrine connue chez les Arabes et les Persans sous le nom de *Ilm-el-bat'en*, c'est-à-dire *science du sens caché*.

travailla à sa déification, enseignant publiquement que Hakem était le dieu créateur de l'univers et invitant le peuple à l'adorer. Il composa dans ce but un livre où il disait que l'âme d'Adam s'était incarnée dans Ali, fils d'Abou T'aleb, que l'âme d'Ali avait passé successivement dans les ancêtres de Hakem et s'était enfin arrêtée dans ce prince. Il donna lecture de ce livre dans la grande mosquée du Caire, ce qui provoqua une émeute sanglante. Darasi parvint à s'enfuir avec l'aide de Hakem et à se retirer en Syrie où il propagea sa doctrine dans les montagnes du Liban et aux alentours, où les Druses sont encore nombreux.

Darasi ne fut pas le seul à déifier Hakem. Un autre étranger, le Persan Hamza, fils d'Ali, fils d'Ahmed, surnommé *El Hadi* ou « le Guide », entreprit, avec plus de succès, d'accréditer les prétentions d'Hakem. On ignore la date de l'arrivée de Hamza en Égypte et, bien qu'il n'ait exposé publiquement sa doctrine qu'en l'an 408 de l'hégire, il est certain qu'il l'avait déjà enseignée secrètement et avait fait des prosélytes, parmi lesquels Darasi lui-même, que Hamza combattit plus tard. Hamza est vénéré par les Druses comme le premier ministre de Dieu, et désigné dans leurs livres sous les noms spirituels et symboliques de *l'Intelligence, la Volonté, Zaïm el zaman* (Prince du siècle).

Des détails contradictoires ont été donnés par les chroniqueurs sur la disparition de Hakem survenue en 411 de l'hégire (1036 de l'ère chrétienne) ; ils sont sans intérêt. Quoi qu'il en soit de la vie de Hakem et de sa disparition mystérieuse, un très grand nombre de ses contemporains ont refusé de croire à sa mort, et les Druses attendent encore son retour.

Quels sont maintenant les dogmes de la religion druse :

Dieu, l'éternel, Notre-Seigneur, est unique, « mais, déclare Hamza [1], non en la manière que ce mot s'entend de l'unité

---

[1] Pièce XXI du *Recueil des Manuscrits Druses*, n° 1408. Bibliothèque Nationale.

dans les nombres, c'est-à-dire qu'il ne peut être accru. Les hommes ne peuvent donner de Dieu une définition qui réponde à son essence ; les yeux ne peuvent le saisir ; sa nature ne peut être comprise par la réflexion la plus soutenue et la méditation la plus profonde. Il est fort au-dessus du *comment* et du *où,* très différent de toutes les fausses opinions que les hommes ont de lui, et au-dessus de toutes les dénominations qu'ils imaginent pour le désigner ».

Les Druses pensent que l'on ne peut définir que les créatures, ils n'accordent pas à Dieu les attributs de l'intelligence, de la volonté, de la justice, etc... et font de ces attributs des êtres créés par la divinité, ses ministres.

Le principe de l'unité de Dieu dans toute sa rigidité, ce que les Arabes appellent le *Tawhid* (culte de l'unité), forme donc le caractère primordial et essentiel de la religion druse. Aussi ses fidèles considèrent-ils comme une gloire insigne et une précieuse prérogative leur titre de *Mouah'hidin,* c'est-à-dire « ceux qui confessent l'unité », autrement dit les unitaires.

Quant à la manifestation de la divinité sous une forme humaine, le formulaire des Druses (1) nous apprend que Dieu a paru de la sorte dix fois, sous les noms des « lieux » dans lesquels il s'est montré. Par lieu, les unitaires entendent les personnages humains qui ont été les véhicules de la divinité. Ces personnages sont : Ali, Albar, Alya, Moïll, Kaïm, Moëzz, Aziz, Abou Zakaria, Mansour, Hakem. D'après un des écrits de Hamza (2), la divinité avant de paraître sous la figure d'Albar s'était déjà manifestée souvent, mais non parmi les hommes. Tamini, ministre de la religion unitaire, insiste dans son traité de la *Division des sciences* (3) sur le fait que, si Dieu s'est montré aux hommes sous la forme humaine, c'est afin que leur intelligence pût arriver

(1) Man. 1444 (Bibliothèque Nationale). Ce manuscrit est du XVIIe siècle.
(2) Pièce XII du recueil, *loc. cit.*
(3 Pièce XXXVI du recueil, *loc. cit.*

à le saisir. Mais ce serait une erreur de croire que cette figure est lui-même. D'autre part, pour justifier aux yeux du public les bizarreries de la vie de Hakem, Hama suppose que toutes ses actions sont allégoriques.

Après les dogmes de l'unité de Dieu, de sa manifestation sous la figure de Hakem, la connaissance des ministres constitue une partie essentielle de la religion druse. Ceux-ci se divisent en deux classes : les ministres supérieurs et les ministres inférieurs. Les premiers sont les vérités de la religion, ses dogmes, ses préceptes. On peut les considérer soit comme des êtres purement spirituels, soit comme des personnages sensibles ayant une âme et un corps. Sous le premier aspect, ils portent toujours le même nom ; sous le second, ils en changent avec leurs différentes réincarnations. Le premier ministre supérieur est *l'Intelligence* ou Hamza; le deuxième, *l'Ame* ou Tamini ; le troisième, *la Parole* ou Koréichi ; le quatrième, *le Précédent* ou Samourou ; le cinquième, *le Suivant* ou Béha eddin. Les ministres inférieurs ne sont point des êtres spirituels permanents; ils ne se distinguent des simples fidèles que par un plus grand degré de vertu et de connaissance de la religion et tiennent leurs pouvoirs du cinquième ministre supérieur, *le Suivant*.

Le premier des ministres supérieurs, le seul dont la création soit l'œuvre immédiate de la divinité, est *l'Intelligence universelle,* élément mâle, renfermant en elle tous les dogmes, toutes les vérités de la religion. Toutes les connaissances que les autres ministres et les fidèles possèdent ne sont que des émanations de l'intelligence universelle, des impressions produites par son action médiate ou immédiate.

Le deuxième ministre, *l'Ame universelle,* élément féminin, procède de l'intelligence par une sorte d'émanation. Les autres ministres tiennent leur existence de l'âme universelle fécondée par l'intelligence (1).

(1) Pièce XIII du recueil, *loc. cit.*

D'après le formulaire des Druses, Hamza revêtit sept fois la forme humaine. « A l'époque d'Adam, Hamza se nommait *Schatnil*; du temps de Noé, on l'appelait *Pythagore* ; du temps d'Abraham, son nom était *David* ; il se nommait *Schoaïg* du temps de Moïse ; du temps de Jésus, il était le vrai Messie et se nommait *Eléazar* ; du temps de Mahomet, on l'appelait *Salomon Farési* ; enfin on le nommait *Saleh* du temps de Saïd. »

L'idée que se font les Druses de la création de l'univers ressort nettement d'un passage de la pièce LXIX du recueil des manuscrits, confirmé par l'autorité de Moktana. En voici un bref résumé :

Le Seigneur créa le monde dans l'état où on le voit aujourd'hui, composé d'hommes et de femmes, de vieillards et de jeunes gens. Il leur fit croire qu'ils avaient des pères, des mères et des aïeux. Chacun se trouva instruit de son métier, qu'il croyait avoir appris d'un autre. Tout le passé n'existait que dans leur imagination, par un effet de la toute-puissance du Créateur ; ensuite les âmes passèrent successivement d'un corps dans un autre.

Cette doctrine n'est cependant pas acceptée par d'autres livres druses. D'après l'auteur du Formulaire, les âmes ont été créées après l'intelligence, qui est Hamza. Leur nombre, fixé d'avance, n'augmente ni ne diminue pendant la durée des âges. Si le monde, dit Moktana (1), augmentait à chaque millier d'années, ne fût-ce que d'un seul homme, la terre deviendrait trop étroite pour contenir la population qu'elle aurait à nourrir ; si, au contraire, le monde diminuait d'un seul homme, il n'en resterait finalement qu'un seul. Les hommes paraissent sur le globe sous des figures différentes, selon le bien ou le mal qu'ils ont fait.

Dans son traité de l'*Amadou* (2) Ismaïl, deuxième ministre druse, expose la conception de l'âme d'après la doctrine

(1) Pièce LXVII du recueil, *loc. cit.*
(2) Pièce XXXVII du recueil, *loc. cit.*

unitaire. L'auteur distingue dans l'homme trois parties : deux qu'il désigne sous le nom de *Substances,* l'intelligence et l'âme, et la troisième, dont le nom arabe signifie proprement *accident,* constitue l'image changeante, la partie matérielle ou corps.

L'âme peut s'avilir en se bornant à recevoir les sensations qui lui sont transmises par les corps ; ou bien elle peut s'ennoblir par son union avec les émanations de l'intelligence. Ces émanations, qui sont les dogmes de la vraie religion, sont perçues par l'âme, et s'attachent à elle comme les étincelles à l'amadou. Lorsque ces émanations ont pris sur l'âme un fort ascendant, qu'elles se sont multipliées et étendues, elles forment une figure spirituelle parfaite, c'est-à-dire un fidèle unitaire.

En ce qui concerne la réincarnation, les livres druses mentionnent deux espèces de métamorphoses de l'âme. La première purement spirituelle, *Taghire-el-souar,* « changement de figures », consiste dans un avilissement de l'âme, une diminution de croyance aux dogmes de la vraie religion ; la seconde, indiquée par le mot *Meskh* « transformation », signifie une métamorphose corporelle.

Malgré un passage où il est dit que les chrétiens seront métamorphosés en singes et en pourceaux, il n'est guère permis de supposer que Hamza ait admis la transmigration des âmes dans les corps d'animaux. Ce texte doit donc indiquer une grande dégradation intellectuelle et morale, ou signifier une réincarnation dans des corps humains, de plus en plus dominés par la matière. D'ailleurs l'auteur de la pièce XV du recueil, qu'on suppose être Hamza lui-même, réfutant un dogme des Nocaïris, expose qu'il n'est point sensé ni juste, lorsqu'un homme s'est rendu coupable de quelque iniquité, qu'il subisse son châtiment sous la figure d'un chien ou d'un pourceau, puisque ces animaux n'auraient point connaissance de ce qu'ils auraient pu faire sous une forme humaine. Le châtiment que l'on peut, en pareil cas, infliger à un homme, c'est de le faire passer d'un rang élevé

à un rang abject, de le faire rétrograder d'une « enveloppe » supérieure dans une autre, plus grossière. Quant aux âmes parvenues au sommet des connaissances spirituelles, elles n'ont plus à passer dans de nouveaux corps. Elles vont se réunir à l'imam pour se confondre avec lui, en attendant l'instant où il doit reparaître plein de gloire, et où elles l'accompagneront pour lui former cortège. Ainsi dégagées des liens du corps et réunies dans l'imam, ces âmes sont nommées le *Peuple élevé,* le *Peuple très haut,* les *Lumières saintes,* les *Mèches de la grande lampe,* etc. Par la même allégorie, Hamza est nommé le *Séjour des lumières,* le *Séjour des Saintetés.* C'est le corps glorieux des chrétiens.

Malgré certaines réflexions où la puissance divine apparaît sous un aspect sévère, les Druses sont partisans du libre arbitre. Pour eux, les commandements du Seigneur ne sont qu'une invitation à choisir le bien, et ses défenses une exhortation à s'abstenir du mal, contrairement à la croyance de certaines sectes musulmanes qui affirment que Dieu, maître absolu de ses créatures, peut disposer d'elles à son gré.

La question du libre arbitre conduit à noter l'opinion des auteurs druses sur les chrétiens et les juifs et sur leurs religions. On sait que ces auteurs avaient intérêt à combattre les sectes musulmanes au milieu desquelles ils vivaient. C'est pour cela qu'abondent dans leurs écrits les arguments faisant ressortir dans ces sectes, tout ce qui peut prêter à la critique. N'ayant rien à craindre, au contraire, des juifs ni des chrétiens qui, sous la domination musulmane, avaient une existence précaire, les unitaires les ont rarement pris à partie. Cependant, Béha eddin, qui exerçait les fonctions de cinquième ministre en Syrie, chercha à prouver aux chrétiens qu'ils avaient altéré la doctrine du Messie et que l'apparition de Hamza est l'accomplissement du second avènement de Jésus-Christ. Dans le même ordre d'idées, l'auteur du Formulaire déclare que l'Évangile est vrai, car il contient la parole du véritable Messie qui, du temps de

Mahomet, portait le nom de *Salomon Farési*, lequel n'est autre que Hamza, fils d'Ali. Le faux Messie est celui qui est né de Marie, car il est fils de Joseph.

Au sujet des Druses *Djohhal*, c'est-à-dire ignorants, non initiés, le Formulaire contient un enseignement important : il n'y aura jamais de salut pour eux, dit-il ; ils seront pour toute l'éternité auprès de Notre-Seigneur dans un état d'assujettissement et de honte.

La morale druse se résume en sept commandements : véracité dans les paroles ; assistance et protection mutuelles ; renoncement à toute autre religion ; renoncement à tout autre culte ; croyance à l'enseignement de la doctrine unitaire dans tous les temps ; admiration des œuvres de Notre-Seigneur quelles qu'elles soient ; résignation à ses ordres dans le bonheur comme dans l'adversité.

Le cinquième commandement ne peut être regardé que comme une branche du dogme, puisqu'il prescrit de croire que la prédication unitaire a eu lieu, à chacune des époques où un *natek* (législateur) a paru pour établir une nouvelle loi. On peut donc rapporter aux quatre points suivants tout ce qui est prescrit par ces commandements :

Véracité dans les discours. — Il faut professer la religion unitaire, et ne se permettre aucun mensonge envers ses frères. Le mensonge est permis envers ceux qui professent une autre religion.

Protection et assistance mutuelles. — L'auteur du Formulaire limite l'obligation de l'aumône au cas où elle s'exerce en faveur des unitaires *Okkal*, c'est-à-dire des initiés.

Renoncement à toute autre religion et à tout autre culte. — Quoique plusieurs textes expriment l'opinion adoptée aujourd'hui par les Druses, qu'on peut pratiquer *en apparence* une religion autre que la religion unitaire, la plupart, notamment les écrits de Béha eddin, exigent formellement des unitaires une profession publique de leur croyance. Cette doctrine rigide rencontre néanmoins peu d'adhérents.

Soumission et résignation aux volontés de Dieu. — Les unitaires doivent être heureux d'accomplir la volonté du Seigneur, de se soumettre à ses décrets en tout temps et en tous lieux. « S'il exigeait, dit Hamza [1], que quelqu'un d'entre vous tuât son propre fils, celui-là devrait le faire sans aucune répugnance ; car celui qui fait une chose à contre-cœur n'en recevra aucune récompense. »

Outre ces commandements, d'autres devoirs concernent soit la morale, soit le droit civil qui, chez les Druses comme chez les musulmans, tient étroitement à la religion. Les unitaires doivent être purs de toute tache et se comporter de manière à éloigner jusqu'au moindre soupçon sur leur conduite.

Les livres druses permettent de constater que la religion unitaire, telle qu'elle était enseignée par Hamza et Moktana, réprouvait la doctrine immorale attribuée à Darasi, et enseignée depuis par quelques novateurs qui n'avaient embrassé la religion druse que dans l'espoir qu'elle leur permettrait de satisfaire leurs passions. L'auteur anonyme de la LXIXe pièce du Recueil confirme cet enseignement : « Prenez bien garde qu'il n'y ait parmi vous ni meurtrier, ni voleur, ni fornicateur, ni ravisseur du bien d'autrui, ni homme violent ou injuste, ni aucune personne adonnée à quelqu'un des vices qui sont en horreur à tous les unitaires. »

Le même auteur ajoute que celui qui se sera rendu coupable d'un crime doit s'en repentir devant l'imam, ce qui indique l'existence d'une sorte de confession expiatoire, dont on ne trouve pas d'autre trace dans le Formulaire. L'initié qui se rend coupable de fornication doit s'humilier pendant sept ans, et aller visiter les autres initiés en pleurant son péché.

La vie monastique existe-t-elle chez les Druses ? Bien qu'on n'en trouve aucune indication dans les écrits des premiers unitaires, le Formulaire en parle assez clairement : « Quel

(1) Pièce IX du recueil, *loc. cit.*

est le but que l'on se propose en demeurant dans un lieu séparé et en y affligeant son âme ? — Réponse. Notre intention est, quand Hakem viendra, qu'il nous élève, selon nos œuvres, et nous établisse dans ce monde vizirs ou pachas, revêtus de hautes dignités. »

Les maisons où les plus religieux d'entre les Druses se renferment pour prier se nomment Kh'alouet, mot arabe qui signifie *lieux solitaires, lieux de retraite.* Ce sont des temples, des constructions modestes, placées au sommet des montagnes, à une certaine distance des habitations. Là se retirent les *Okkals* (initiés) pour discuter entre eux les questions religieuses et politiques intéressant leurs coreligionnaires.

On évalue à 175000 le nombre des Druses habitant le Liban et le Hauran.

Noçaïris (ou Ansariés). — Les Noçaïris ne sont pas seulement une secte, mais aussi, et contrairement aux Druses, une peuplade homogène, installée depuis longtemps dans la partie septentrionale de la Syrie, où ils habitent un massif montagneux qui porte leur nom « *Djabel el Noçaïris* ». Ce massif, le *mont Bargylus* (1) des Romains, prolonge le Liban, le long de la Méditerranée, en face de l'île de Chypre. Pline l'Ancien mentionne la *tétrarchie des Nazerini.* Après avoir indiqué que le mont Bargylus domine les larges plaines où aboutissent les deux chaînes parallèles du Liban, il cite Apamée, parmi les villes de la Célésyrie, et note qu'elle est séparée de la tétrarchie des Nazerini par le fleuve Marayas (Oronte) (2). Il est difficile de mieux préciser le territoire occupé actuellement par les Noçaïris.

Le témoignage de Pline — confirmé par l'historien grec Sozomène (3) — est d'autant plus précieux que le géogra-

(1) Pline, *Histoire naturelle,* liv. V, 17.
(2) Pline, *Histoire naturelle,* liv. V, 19.
(3) Sozomène, *Hist. Ecclés.,* VII, 15. Ainsi que le fait remarquer M. R.

phe latin était bien placé pour être exactement renseigné sur l'ethnographie et la topographie de la région. En établissant que le nom de Noçaïris est bien antérieur à l'invasion islamique et par conséquent à la propagation de la langue arabe en Syrie, et qu'il ne désigne pas une secte musulmane quelconque, mais un peuple dont la première mention historique date du début de notre ère, les indications de Pline anéantissent l'hypothèse de ceux qui ont voulu voir dans Noçaïris le diminutif du mot arabe *nosrani*, c'est-à-dire chrétien. Elles infirment aussi l'opinion de l'historien Bar-Haebraeus (XIIIe siècle) qui prétend que les Noçaïris tirent leur nom d'un bourg appelé *Nasaria*, situé près de Koufa, au sud-ouest de Bagdad. Elles doivent également faire rejeter comme légendaire la tradition d'après laquelle les Noçaïris eux-mêmes considèrent comme leur éponyme Ibn-Nosaïr en Noumaïri ou, selon une autre version, Nosaïr, affranchi d'Ali. Il n'y a là sans doute qu'un rapprochement dû à une simple coïncidence. N'a-t-on pas prétendu, pendant longtemps, que les Druses descendaient du comte de Dreux qui avait été en Syrie, à l'époque des Croisades ? D'ailleurs, avec une étymologie aussi simpliste, on aurait pu aussi bien faire remonter l'origine des Druses à l'un des nombreux Drusus mentionnés dans l'histoire romaine.

Ces divergences sur l'étymologie du mot *Noçaïris* sur lesquelles il convenait d'insister montrent combien l'origine de ce peuple est obscure. Elle nous échappe, en effet, et les débuts de son histoire ne reposent que sur de vagues conjectures. En tout cas, il faut rappeler qu'à l'arrivée d'Alexandre le Grand en Syrie, tout le territoire occupé aujourd'hui par les Noçaïris relevait du royaume phénicien d'Arad, dont la capitale était dans l'île de ce nom — aujour-

---

Dussaud dans son *Hist. et Relig. des Noçaïris* (p. 19, n° 2), Sozomène a certainement confondu, dans le passage signalé, les Noçaïris avec les Nazaréens.

d'hui île Rouad, occupée par la France. — Aussi n'est-il pas surprenant qu'après des siècles d'assimilation, les Noçaïris aient pu garder longtemps, même après la chute d'Arad, les vestiges de la civilisation qui y florissait, ses traditions et ses croyances (1).

La conquête de la Syrie par les Arabes, tout en entravant la prospérité d'Arad, n'atteignit que superficiellement la vie et les conditions sociales des Noçaïris. Il en a été de même des conquêtes successives et temporaires des Byzantins et des Croisés. Les uns et les autres se contentèrent, comme les Arabes, d'occuper certains points stratégiques pour assurer leur domination militaire et la sécurité des routes. Entre temps, sous l'influence des Ismaïliés, les Noçaïris subirent une évolution religieuse à tendance Islamoïmamienne (2) de même qu'ils avaient subi, par leur contact avec les Byzantins et les Croisés, l'influence de certaines croyances et pratiques chrétiennes.

Vers le milieu du XIIIe siècle, les Noçaïris coururent un danger aussi grave qu'inattendu, qui aurait pu aboutir à l'extinction de leur race. Bibars, quatrième sultan de la dynastie des Mamelouks Baharistes, ayant lutté avec succès contre les Francs établis en Syrie et détruit la puissance des Ismaïliés, voulut contraindre les Noçaïris à embrasser l'islamisme.

Après la conquête de la Syrie par Sélim Ier, sultan des Turcs Ottomans, et par suite de l'éloignement du gouvernement central et de la difficulté des communications, de petits potentats s'installèrent dans toute la région méditerranéenne, à Saint-Jean-d'Acre, Tripoli, Antioche. Les Noçaïris en profitèrent pour recouvrer leur ancienne autonomie.

En 1831, à l'arrivée en Syrie d'Ibrahim pacha, fils de Méhémet Ali, la montagne des Noçaïris était gouvernée par

---

(1) R. Dussaud, *Histoire et Religion des Noçaïris*, 1900.
(2) R. Dussaud, *op. cit.*

des chefs indigènes qui payaient tribut au pacha de Tripoli. La population était divisée en tribus, ou *achiras,* souvent rivales. Le dernier chef local fut Ismaïl bey qui eut des démêlés avec le gouvernement ottoman, fut vaincu et assassiné en 1858.

Considérés aujourd'hui par les Turcs comme des infidèles et des renégats, les Noçaïris sont en butte à toutes les vexations de la part des fonctionnaires ottomans, avides et prévaricateurs. Presque exclusivement agricole, au point que le nom de Noçaïris devint synonyme de *fellah,* c'est-à-dire paysan, cette malheureuse peuplade, accablée d'impôts, en arriva peu à peu à ne plus cultiver que le strict nécessaire pour subvenir à ses besoins les plus urgents. Aussi la densité de la population qui, depuis la conquête turque, n'avait jamais été forte, a-t-elle encore beaucoup diminué ces dernières années [1].

Ce rapide coup d'œil sur l'histoire des Noçaïris était indispensable pour comprendre la genèse et le développement de leur religion.

Les Noçaïris, comme leurs ennemis les Druses, se sont toujours efforcés de tenir leurs croyances cachées. La connaissance en a toujours été exclusivement réservée à des privilégiés qui ne peuvent l'acquérir qu'après une initiation à trois degrés. Grâce à ces précautions qui eurent l'inconvénient de susciter contre eux des accusations malveillantes et injustifiées sur leurs mœurs, le secret put être gardé, et, pendant longtemps, on ne savait pas grand'chose en Europe de leurs doctrines. La pénurie de documents était à peu près complète et les éléments d'appréciation qu'on pouvait se procurer — visant seulement des questions de détail — se réduisaient aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale formant deux petits volumes [2], à un manuscrit de la Bibliothèque royale de Berlin, et à diverses pièces imprimées et

[1] Dussaud (R.), *loc. cit.*
[2] Bibl. Nationale. Départ. des Manuscr. Fonds arabes n° 1449-1450.

commentées par la Société Asiatique, notamment la lettre druse de réfutation de la doctrine Noçaïrié [1] attribuée à Hamza et le *fetwa* d'Ibn-Talmiya [2]. Mais en 1863, un Noçaïri d'Adana, Soleïman effendi, converti au protestantisme, publia à Beyrouth le *Kitab-el-Bakourah* (Livre de début ou Prémices), qui fournit des renseignements précieux sur la doctrine de ses anciens coreligionnaires et contient le texte arabe de l'un de leurs principaux livres sacrés, *Al-Madjmou* (Le Recueil), lequel est surtout un recueil de prières liturgiques. Soleïman effendi fut assassiné peu de temps après cette publication.

Ces documents permettent de se faire une idée de cette secte et des bases de son enseignement religieux, mélange de sabéïsme syro-phénicien, de judaïsme néo-platonicien et de mahométisme imamien. A ces documents il faut joindre la remarquable monographie de M. R. Dussaud sur les Noçaïris [3]. A la fin de son ouvrage cet auteur donne une excellente traduction d'*Al-Madjmou*.

Les Noçaïris croient à l'existence d'un Dieu suprême en trois personnes : un principe métaphysique primordial et deux hypostases ou substances qui en dérivent par voie d'émanation. Le principe primordial est appelé *Ma'na,* mot arabe qui signifie « sens intime » ; c'est la divinité type, l'essence même de Dieu. Les deux hypostases sont désignées sous les appellations également arabes de *Ism,* « nom », et de *Bab,* « porte ». L'*Ism* représente la Divinité devenue concrète ; c'est sa manifestation extérieure, son Verbe. Le *Bab* est chargé de faire entrer les hommes dans le domaine de la connaissance de Dieu et de leur expliquer la doctrine dont l'*Ism* est le vivant emblème.

Cette trinité s'est incarnée à sept époques différentes. La dernière de ces manifestations a eu lieu lors de l'appari-

---

(1) Bibl. Nationale. Manuscr. n° 1429 (XIIe pièce du recueil).
(2) *Journal asiatique,* t. XVIII, 1871, p. 158-198.
(3) Dussaud (R.), *loc. cit.*

tion de l'islamisme ; Ali Ibn Abi Taleb était le *Ma'na* : Mohammed apôtre, prophète et fondateur de l'Islam, était l'*Ism* ; Salomon el-Faresi, dont il a déjà été fait mention à propos des Druses, était le *Bab*.

Les Noçaïris représentent leur trinité par le mot cabalistique « *Ams* », composé des trois initiales des noms d'Ali, de Mohamed et de Salman (aïn, mim, sin). Ce monogramme vénéré joue un grand rôle dans les séances d'initiation (1).

Ali ibn Abi Taleb, manifestation du *Ma'na,* n'a pas été engendré et n'a pas engendré (2). Il est la lumière des lumières, de lui émanent les autres ; c'est l'*Émir des abeilles,* c'est-à-dire des étoiles, de même que Dieu est considéré, dans la Bible, comme le chef des armées célestes, — il est caché par la nature incompréhensible de son essence divine, et non par un corps lui servant d'enveloppe.

La divinité d'Ali est la caractéristique la plus nette de la religion des Noçaïris. Le terme même de *Ma'na,* « sens intime », finit par avoir chez eux une valeur particulière, en devenant l'épithète même d'Ali-Dieu. Voilà pourquoi la doctrine noçaïrié a été aussi appelée *el-ma'nawieyeh,* c'est-à-dire la doctrine du sens intérieur, de la signification cachée.

A propos de la seconde personne de la trinité noçaïrié, l'*Ism,* « nom », on lit dans *Al-Madjmou* la déclaration suivante : « J'atteste que mon maître, l'Émir des abeilles, Ali, a créé le seigneur Mohammed de sa propre lumière, et qu'il l'a appelé son nom, son âme, son trône, son siège, ses attributs, réuni à lui et non séparé de lui, mais sans qu'il y ait vraiment union, ni séparation ; uni avec lui par la lumière, séparé de lui par la manifestation de l'apparition.

---

(1) « On pourrait rapprocher *Ams noçaïri* du « *Am* » bouddhiste, murmuré par tout l'Extrême Orient, au début des prières liturgiques, et de l'*Amen* pétraïque des lettres AM symbolisant la matière qui s'anime. L'*S* du « Ams » noçaïrié a ajouté l'idée d'une évolution spirituelle indéfinie » (De Séraroy).

(2) Al-Madjmou', sourate XIV.

Mohammed est issu d'Ali comme le sentiment est issu de l'âme, ou comme les rayons solaires viennent du disque du soleil, ou comme le bruit de l'eau vient de l'eau, comme la lueur de l'éclair provient de l'éclair, ou le regard de l'œil, ou le mouvement du repos. »

« De même que l'Émir des abeilles a créé le seigneur Mohammed, celui-ci a créé la troisième personne de la trinité noçaïrié, le seigneur Salman al-Faresi, « lumière de sa lumière ». — Il en fait sa porte, dit *Al-Madjmou,* et le porteur de son livre ; c'est la direction et la certitude, c'est indubitablement le maître du monde. »

De son côté, Salman al-Farési créa les cinq Yatims ou incomparables, qu'il ne faut pas confondre avec les cinq élus, membres de la famille d'Ali. Ces incomparables, soutiens du monde et de la religion, représentent les cinq planètes, suivant le système des anciens (non compris le soleil et la lune) ; ce sont des créatures animées ou plutôt des émanations de Salman. A leur tour, les incomparables ont produit, par le même procédé, tout le monde actuel.

La conception des astres, comme celle des êtres animés, est nettement formulée dans la doctrine péripatéticienne. Les âmes des Noçaïris, qui résidaient primitivement dans les étoiles, n'ont été condamnées à la vie terrestre, sous la forme humaine, qu'après la *chute,* que le *Kitab-al-Bakoura* de Soliman Effendi [1] donne comme origine du bien et du mal.

Le système Noçairi admet l'existence de deux mondes : le monde supérieur qui comprend sept plans correspondant aux sept cieux de la Bible et du Coran, et le monde inférieur qui comprend sept terres. A chacun de ces deux mondes se rattachent sept apparitions divines. La septième et dernière apparition dans le monde supérieur porte le nom d'*Al Younan,* mot arabe qui désigne les Hellènes ; elle avait pour *Ma'na,* le philosophe Aristote ; pour *Ism,*

---

[1] Soleiman Effendi, Kitab-al-Bakoura, Beyrouth, Syrie, 1863. Chap. iv.

Platon ; et pour *Bab,* Socrate ; l'Adversaire, c'est-à-dire Satan, était Darmaïl.

Dans ces doctrines religieuses des Noçaïris, l'idée de métempsycose se trouve souvent implicitement contenue. Il ne pouvait pas en être autrement, puisque parmi les croyances que les Noçaïris ont gardées de l'antiquité, celle de la transmigration des âmes semble être restée intacte et généralement admise par le peuple. Aussi *Al'Madjmou'* reconnaît-il sept variétés, ou plutôt sept états distincts de transformation. Il se contente d'en donner les sept noms sans entrer dans des détails jugés superflus pour les initiés, lecteurs ordinaires de ce livre sacré. De ces sept noms, trois sont inconnus aux lexicographes arabes, très familiarisés cependant avec l'idée de réincarnation admise par plusieurs sectes islamiques : le *Waskh,* le *Tachchcet* et le *Cachchache.* Les quatre autres états dont la signification est connue, sont : le *Naskh* ou passage d'une âme humaine dans un nouveau corps humain ; c'est la réincarnation proprement dite, connue aussi sous le nom de *Tacnis* ou enrobement ; le *Maskh,* passage d'une âme humaine dans le corps d'un animal, de caractère similaire, par exemple l'âme d'un homme courageux dans le corps d'un lion, ou d'un poltron dans celui d'un lièvre ; le *Raskh,* passage de l'âme dans une plante ; le *Faskh,* passage de l'âme dans un corps organique.

Pour le croyant noçaïri, le séjour de l'âme sur la terre et son emprisonnement dans un corps humain, constituent une déchéance humiliante et douloureuse ; aussi considère-t-il la réincarnation comme un grand malheur et envisage-t-il avec effroi son retour ici-bas. La terre est, en somme, le purgatoire des Noçaïris, si bien que leurs prières les plus instantes demandent de n'y plus revenir (1).

On lit dans le Formulaire des Druses que tout Noçaïri, purifié en passant par les différentes révolutions et repre-

---

(1) Dussaud (R.), *loc. cit.* (p. 87).

nant la forme humaine, devient après cette purification une étoile dans le ciel, son premier centre. S'il s'est rendu coupable de péché, il est réincarné, comme juif, musulman sunnite, ou chrétien, jusqu'à ce qu'il se soit amendé. Quant aux païens ils deviennent des animaux domestiques destinés à servir l'homme ou à le nourrir.

Il reste à signaler une particularité relative à la conception que les Noçaïris se font de la métempsycose. Le nombre des transformations est limité à sept pour l'adepte fidèle. Très probablement, les sept noms différents qu'*Al-Madjmou* donne à la métempsycose indiquent les sept états que l'âme doit traverser avant d'arriver à la délivrance finale et à sa réintégration parmi les astres. C'est ce que le livre sacré appelle le *retour brillant*.

Telle est, succinctement résumée, la doctrine religieuse commune à tous les Noçaïris. Mais, sur certains points, parfois d'une importance capitale, ils ne sont pas toujours d'accord. C'est ainsi qu'en plus de la triple incarnation de la divinité dans Ali, Mohammed et Salman, la manifestation essentielle de ces trois personnes divines réside éternellement dans les formes naturelles comme elle fut figurée par certains astres. Les quatre principales sectes sont en désaccord sur ce point. Les *Haidaris* ont plus facilement admis des croyances étrangères ajoutées sinon substituées aux anciens rites : les *Chamalis* ou sectaires du nord, connus sous le nom de *Chamsis* (solaires), ont conservé le souvenir des cultes naturistes de la Syrie relatifs aux dieux solaires ; les *Kalazis* (partisans de la doctrine d'Ib-Kalazi), ou *Camarïa* (lunaires) ont gardé certains vestiges cultuels des anciens dieux lunaires ; les *Chaibis* déclarent que la divinité est devenue invisible après s'être manifestée ; ils croient qu'elle réside dans l'air ambiant, dans l'atmosphère.

L'initiation est exclusivement réservée aux hommes, et parmi eux, à ceux qui en sont jugés dignes. Elle revêt un caractère rituel dont les détails varient avec les sectes et pour une même secte suivant les lieux.

Le candidat à l'initiation doit être issu d'un père et d'une mère noçaïris. Il faut aussi, d'après *Kitab al-Bakourah,* qu'il ait 18 ans révolus et que les renseignements pris sur son compte le déclarent incapable de dévoiler les mystères qui lui seront révélés sous serment. En cas de trahison, le coupable est menacé des châtiments les plus terribles. « Si tu dévoiles ce mystère, dit l'initiateur à l'initié, la terre ne souffrira pas que tu y sois enterré, et, à ton retour, tu ne rentreras pas dans des enveloppes humaines ; non, quand tu mourras, tu rentreras dans l'enveloppe d'une transformation avilissante, d'où il n'y aura plus de délivrance pour toi à jamais ([1]). »

L'initiation noçaïrié comprend trois degrés dont les délais doivent être scrupuleusement observés. Ils ont été choisis par analogie avec la durée de la gestation, l'initié étant pour ainsi dire appelé à une vie nouvelle. S'il survenait un retard fortuit, tout serait à recommencer, toujours par analogie avec les accidents pouvant survenir pendant la grossesse.

Entre l'initiateur et l'initié s'établit une parenté spirituelle identique à la parenté réelle, c'est ce qui fait qu'un Noçaïri ne peut initier son fils, ni un de ses proches. Leur situation est à peu près la même que celle du parrain et de son filleul. L'initiation est suivie d'une cérémonie, dont les détails sont indiqués par Soleiman Effendi.

Il existe deux classes d'initiés : les *Cheikhs* et les *Fellahs*. Pour devenir *Cheikh,* il faut appartenir à une famille de Cheikhs, avoir déjà subi l'initiation ordinaire, celle des Fellahs, et être resté six mois au moins chez un autre Cheikh, chargé de parfaire la première initiation. Les initiés supérieurs constituent une caste spéciale, une véritable aristocratie religieuse.

On donne le nom de *Khassa* (notables) aux initiés des deux classes, et d'*Amma* (gens du commun) aux non initiés,

---

([1]) Al-Bakourah, p. 6.

ce qui correspond exactement aux *Okkals* et aux *Djohhal* des Druses.

Les Noçaïris n'ont pas de fêtes correspondant exactement à leurs croyances, sauf peut-être celle du Chadir. Ils chôment les principales fêtes de la population musulmane ou chrétienne du voisinage. Ces fêtes donnent lieu à des prières liturgiques et à des cérémonies qui se font, non dans un édifice affecté au culte, mais dans la maison d'un riche particulier ou en plein air, le plus souvent autour d'un tombeau vénéré.

Les Noçaïris de la classe populaire, et surtout les non initiés, ont une vénération toute particulière pour un guerrier légendaire, revêtant à la fois le caractère d'un saint et d'un preux chevalier. La renommée de ce personnage célèbre, connu sous le nom de Khodr et qui, comme Persée, délivra le pays d'un monstre auquel il fallait chaque année livrer une jeune fille, ne repose sur aucun texte sacré. Cette légende est répandue sur toute la côte syrienne ; elle hante l'imagination des foules et est personnifiée par saint Georges chez les chrétiens et par Khodr, chez les musulmans.

On évalue le nombre des Noçaïris à 170000.

Ismaïlis. — Numériquement les Ismaïlis viennent immédiatement après les Druses et les Noçaïris. Historiquement, leur doctrine est apparue bien avant les deux autres, qui lui ont fait de nombreux et larges emprunts, notamment en ce qui concerne le système interprétatif du Coran.

Ce système *'Ilm el-baten,* science du sens intime, qui permet de transformer complètement la signification normale des écritures révélées, constitue un point si caractéristique de la religion des Ismaïlis qu'il leur a valu le nom de *Batinis* de la part des historiens arabes, bien qu'à vrai dire le batinisme soit plutôt une méthode d'enseignement, une façon d'expliquer et de commenter le Coran qu'une doctrine religieuse particulière.

On désigne parfois les Ismaïlis sous différents autres noms tels que : *Ta'limiya* ou doctrinaires, parce qu'ils affirment qu'on ne peut recevoir la vérité que d'un Imam : *Mélahidas* ou hérétiques : *Haschichin* ou consommateurs de haschisch [1] ; *Khodjas, Bohoras, Hôroufis,* etc... Mais Ismaïlis est la dénomination qu'ils se donnent eux-mêmes et sous laquelle ils sont actuellement connus en Syrie. *Ta'limiya* et *Melahidas* s'appliquent aux adhérents de cette secte habitant le Khoraçan. Les Haschichin constituaient, comme on le verra, un ordre religieux et politique essentiellement militaire et terroriste, confiné dans les montagnes de la Perse et de la Syrie. Ajoutons enfin qu'on confond souvent les Ismaïlis avec d'autres groupes similaires qui en sont dérivés, notamment avec les Karmates.

Il ne faut pas s'étonner de cette multiplicité de noms, étant donnée la puissance formidable mais éphémère de l'ismaïlisme qui fit trembler les khalifes et les sultans et menaça de supplanter l'islamisme orthodoxe. S'il avait triomphé, — et il s'en est fallu de bien peu, — le nombre des êtres humains croyant à la divinité une et panthéistique, à l'éternité de la matière et à l'évolution de l'homme par des réincarnations successives, se serait accru de plus de 100 000 000.

En somme le mouvement libéral issu du système interprétatif du Coran, pendant les trois premiers siècles de l'hégire, est analogue à celui de la Réforme en Europe. Si les historiens musulmans ont compté plus de 70 hérésies islamiques pendant cette période de fermentation religieuse et d'activité intellectuelle, le protestantisme a donné naissance à un nombre plus grand encore d'Églises néo-chrétiennes de croyances variées.

On sait que la mort de Mahomet, survenue l'an II de l'hégire (631 de l'ère chrétienne), donna naissance à des

---

(1) Le *haschisch* est une préparation hypnotique obtenue avec les feuilles de chanvre indien (*cannabis indica*).

discordes, qui, sans empêcher là rapide et prodigieuse extension de la nouvelle religion, devaient aboutir quelques années plus tard à une scission. Le législateur arabe n'ayant pas eu la prudence d'indiquer comment on choisirait après lui le chef de l'Islam, les partisans d'Ali, cousin du Prophète et époux de sa fille Fatima, s'élevèrent contre les décisions de l'assemblée des Ashabs, c'est-à-dire des compagnons de Mahomet, appelant successivement au khalifat Abou Bakr, Omar et Othman.

Telle fut l'origine du schisme qui devait séparer le monde musulman en deux grandes fractions ennemies. Au nom de *Chiïtes*, c'est-à-dire les séparés, les sectaires, que leur donnaient leurs ennemis, ceux-ci substituèrent celui d'*Alides* ou partisans d'Ali et d'*Adeliya*, c'est-à-dire amis de l'équité.

Mais les *chiïtes* eux-mêmes finirent par se diviser. Réunis par leur vénération pour la famille d'Ali, ils se trouvèrent en désaccord sur les prérogatives attachées à cette famille et sur la branche à laquelle devait être transmise la dignité d'Imam. Ce nom qui renfermait l'idée de toute la puissance temporelle et spirituelle restait cependant le mot de ralliement de tous les chiïtes contre les khalifes issus de la maison de Moawia et celle d'Abbas (1).

Enfin, sous les premiers Abbassides, les Arabes, déjà ethniquement fondus dans la masse des peuples conquis, commencèrent à s'imprégner de l'influence de la philosophie grecque, de la théologie persane et du mysticisme hindou, et s'affranchirent de plus en plus de l'intransigeance orthodoxe.

Les sectes hétérodoxes se multiplièrent et furent impitoyablement combattues. La plus terrible de ces guerres sociales et religieuses fut celle que fomenta, au début du IIIe siècle de l'hégire, un novateur persan, Babek, qui prêchait l'irresponsabilité des actes humains et la communauté

(1) S. de Sacy, *Mémoire sur la dynastie des Assassins*, Paris, 1809.

des biens; elle dura vingt ans et finit par la défaite et la mort de Babek.

Les échecs retentissants des essais de réforme de l'Islam précédés de véritables hécatombes et suivis de la mort violente de la plupart des promoteurs de ces mouvements devaient servir de leçon aux autres novateurs. L'un d'eux particulièrement célèbre, Abdallah, fils de Maïmoun al-Zaddah, vivait au IXe siècle dans la ville d'Awaq, en Perse. C'était un homme versé dans toutes les sciences. Son père et son grand-père, qui avaient essayé de propager dans l'Islam le dualisme et la doctrine des Mages, l'avaient élevé dans les anciens principes monarchiques et religieux des Persans. Convaincu qu'il est toujours dangereux d'entrer en lutte contre la religion et la dynastie dominantes, tant qu'elles ont pour elles l'opinion publique et une puissante armée, il résolut de les miner en secret, en enveloppant provisoirement de mystère son enseignement subversif. Il résolut donc de n'exposer « sa doctrine que par gradation et de la diviser en sept degrés, à l'exemple de Pythagore et des Hindous. Le septième degré enseignait la vanité de toutes les religions et l'indifférence de toutes les actions humaines, parce que, soit ici-bas, soit là-haut, elles ne devaient avoir ni châtiment, ni récompense(1) ». ...Par prudence, il se posait en défenseur des descendants de Mohammed, fils d'Ismaïl, le septième khalife légitime de la famille d'Ali. On nomma ces partisans *Ismaïlis* et telle fut là l'origine de cette secte.

On sait d'autre part que la dynastie des *Fatimites* s'appuyait sur la doctrine ismaïlienne pour justifier ses droits à l'imamat. L'intérêt de leur politique et le désir de se maintenir au pouvoir obligeaient ces khalifes à déguiser leur enseignement secret.

Pour étendre leur puissance et se préparer à de nouvelles conquêtes au détriment des Abbassides, les Fatimites favo-

---

(1) J. de HAMMER, *op. cit.*

risaient la propagande des *Daï*, ou missionnaires Ismaïlis. Parmi ces daïs, se fit remarquer un homme particulièrement énergique et entreprenant, nommé Hassan ibn Sabbah, né dans le district du Roi, en Perse, vers 1054. Il fut le fondateur d'une nouvelle branche de la secte, celle des Ismaïlis de l'Est, qui se constitua en Perse et en Syrie, et fut connue dans l'histoire des Croisades sous le nom de secte des *Assassins*, du mot arabe *Haschichin*.

Hassan et ses deux premiers successeurs ne laissaient pas de pratiquer publiquement les lois de l'islamisme ; mais le quatrième prince de cette dynatie, Hassan, fils de Mohammed[1], prétendit avoir reçu de l'Iman des ordres secrets, en vertu desquels il abolit les pratiques extérieures du culte, permit à ses sujets de boire le vin et les dispensa de toutes les obligations de la loi[2].

Ibn-Khaldoun donne aux Haschichins le nom de *Fidawiva*, qui dérive de *fidawi* (dévoué, prêt à tout faire). C'est Hassan Ibn Sabbah qui avait institué ce corps de sicaires prêts à assassiner tous ceux qu'il leur indiquait. Endormi par le haschich, le fidawi était transporté « dans un jardin délicieux où il trouvait un avant-goût de toutes les voluptés du paradis musulman ; après un séjour de quelques heures, il était de nouveau endormi, et on le faisait sortir du jardin mystérieux, prêt à tout désormais pour reconquérir cet Eden à peine entrevu[3] ».

Ajoutons que le chef des *Haschichin* (Assassins) de Syrie était appelé ordinairement *Cheikh al-Jobal*, le *Vieux de la Montagne*, si célèbre dans l'histoire des Croisades.

Si le rôle politique des Ismaïlis et de la branche des Haschichins qui en dérive est bien connu, il n'en est pas de même de leur enseignement ésotérique. Aucun écrit doctrinal complet n'en est parvenu jusqu'à nous, et il

---

(1) Il régna de 537 à 561 de l'hégire (1152-1166 de l'ère chrét.).

(2) Sylv. de Sacy, *loc. cit.*

(3) Marcel Devic, *Dictionnaire étymologique des mots français d'origines orientales.*

n'existe, dans les bibliothèques publiques et privées, aucun manuscrit original sur la question. Cela tient sans doute à ce qu'à différentes reprises, les livres des Ismaïlis ont été détruits par leurs ennemis. On sait notamment que le conquérant mongol Houlagou livra aux flammes la fameuse bibliothèque d'Alamout qui contenait une riche collection de manuscrits relatifs à cette secte.

On peut cependant essayer de donner un aperçu de la doctrine ismaïli, d'après quelques fragments originaux reproduits par les auteurs musulmans. Les recherches faites par les savants orientalistes Syl. de Sacy, J. de Hammer, S. Guyard, O. Houdas, Cl. Huart, Van den Steen de Jehay, D. Menant, B. Carra de Vaux (1) sont également d'un secours précieux, notamment le magistral exposé du credo des Ismaïlis, par S. Guyard.

Dieu est dépourvu de tout attribut inaccessible à la pensée. « C'est parce qu'il a donné la science aux savants qu'on l'appelle Savant, la force aux forts qu'on l'appelle Fort ; en ce sens qu'il a donné la science et la force, et non en ce sens que la science et la force sont en lui. » Dieu étant ineffable, mieux vaut s'abstenir de discuter sa nature. Lorsqu'on parle de lui, tout ce qu'on en dit ne l'atteint point dans son essence.

Ce n'est pas Dieu qui a créé l'univers, du moins directement : il a simplement manifesté, par un acte de sa volonté, la « Raison universelle (2) » qui, primitivement se

---

(1) Sylv. de Sacy, *Mémoire sur la dynastie des Assassins, op. cit.*; *Religion des Druses, op. cit.* J. de Hammer, *Histoire de l'ordre des Assassins,* Paris, 1833. S. Guyard, *Fragments relatifs à la doctrine des Ismaïlis,* Paris, 1833. Imp. nat., 1874, in-4. Van den Steen de Jehay, *De la situation légale des sujets Ottomans non musulmans,* Bruxelles, 1906. O. Houdas, Art. Ismaïlis dans la *grande encyclopédie*. C. Huart, Art. Ismaïlis dans *Revue du Monde musulman,* tome IX, 1909, pages 237-246. D. Menant, Art. Ismaïlis dans la *Revue du Monde musulman,* tome X, 1910, pages 465-493. R. Carra de Vaux, Art. Batinina dans *Encyclopédie de l'islam,* Paris, Alphonse Picard, 1914.

(2) Dans le langage allégorique des Ismaïlis, soleil est synonyme de « raison universelle ».



Photo A.-C. Champagne.

DAMAS

Lieu où saint Paul s'est converti.

confondait avec lui, — en laquelle résidaient tous les attributs divins, — qui était, en un mot, *Dieu extériorisé.* Aussi doit-on considérer la raison comme la véritable divinité des Ismaïlis ; leurs prières, ne pouvant atteindre l'Être suprême inaccessible, s'adressent à sa manifestation extérieure. De même, on ne peut parvenir à la connaissance de Dieu, mais seulement à celle de la « raison universelle » qui, pour cette cause, reçoit les noms de *Voile* et de *Lien.* Aussitôt manifestée, la Raison universelle, dont l'attribut essentiel est la Science, créa l'Âme universelle dont l'attribut essentiel est la Vie ; le rapport de « l'âme » et de la « raison » est celui de l'imparfait au parfait, du germe à l'être complet, du père au fils. A son tour « l'âme » produisit la « matière première » dont l'attribut essentiel est la passivité, et qui reçoit les formes idéales dont l'existence est dans la « raison » ; c'est de cette matière que sont formés les globes célestes et la terre avec ce qu'elle renferme. Enfin, deux derniers êtres, nécessaires et primitifs, sont l'Espace et le Temps. Ces cinq êtres primordiaux constituent le monde spirituel.

Grâce à leur action combinée, les sphères célestes ont été créées et se meuvent en épicycles, alors que les éléments ne se meuvent qu'en ligne droite, occupant chacun une sphère. La terre, étant la dernière des émanations, subit nécessairement les influences de toutes les manifestations supérieures, et, sous ces influences, les éléments se combinent pour donner naissance aux animaux, aux végétaux et aux minéraux. L'apparition de l'homme s'explique par le besoin qu'éprouve l' « âme universelle » de s'élever jusqu'à la « raison universelle » pour acquérir la science parfaite. Lorsque, dans le cours des siècles, ce but sera atteint, tout mouvement cessera ; la création entière et la « raison » rentreront dans le sein de Dieu.

L' « âme universelle » vient donc sur terre sous forme d'âmes individuelles. Mais comme elle ne pourrait réussir seule à atteindre à la perfection, puisque son essence est

imparfaite et que, par suite, elle oscille constamment entre son principe spirituel, la « raison », et son principe matériel, « la matière première », la Raison universelle envoie sur terre son émanation ou intellect actif, qui pénètre dans les individus et y engendre l'intellect acquis ou raison humaine.

Pour diriger les raisons humaines dans la voie du salut qui consiste, pour elles, à retourner dans le monde supérieur, la « raison universelle » leur accorde son incarnation sur terre, c'est-à-dire le Prophète. Comme la vie humaine est très courte, la même incarnation se manifeste dans une série de personnages. C'est ainsi que la « raison universelle » s'est incarnée successivement dans les sept *Natiqs* (1), ou *prophètes parlants* — la parole étant un des attributs essentiels de la raison Ces sept prophètes révélateurs de la parole, distincts par la forme extérieure, sont identiques au fond, en tant que réincarnation, de la « raison universelle ». La religion révélée par chaque *Natiq* doit être en progrès sur la précédente.

Du vivant du *Natiq,* il n'y a qu'un ministre, *Asas* (2), chargé de transmettre sa doctrine ; mais dès que le natiq disparaît pour donner à sa révélation le temps de se répandre, d'être comprise et adoptée, les *Hodjas* (3) ou *Nasib* (4) et les *Dai* (5) se montrent et viennent assister l'*Asas* dans sa mission.

Après chaque *Natiq,* il y a toujours sept *Imams* (6) dont l'*Asas* est le premier. D'ailleurs, c'est ce même asas qui se réincarne dans les six autres imams. Le dernier *Imam,*

---

(1) Dans la langue allégorique des Ismaïlis, le mot *ciel* est synonyme de *natiq*

(2) Mot arabe qui signifie *base* Dans le langage des Ismaïlis, le mot *terre* est synonyme d'*asas*

(3) *Hodja* signifie preuve. Le hodja étant chargé de donner aux hommes les preuves de la mission de l'asas

(4) *Nasib* signifie protecteur

(5) *Dai* signifie missionnaire chargé de faire des Prosélytes.

(6) *Imam* signifie directeur, chef suprême.

c'est-à-dire le septième, parvient, après un certain temps, au rang de *Natiq*. D'après ce système, Mahomet, par exemple, fut d'abord le septième imam de Jésus-Christ, et c'est seulement à 40 ans qu'il devint *Natiq*.

Les six premiers natiqs où s'est incarnée la « raison universelle » sont Adam, Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Mahomet. En ce qui concerne le septième, quelques Ismailis croient que c'est Ismail, fils de Djafar, d'autres, que c'est Mahomed, fils de cet Ismaïl; Hassas Sabbah, en Perse, et Raschid addin-Sinar en Syrie, se faisaient passer pour le dernier *Natiq*.

Il y avait aussi désaccord sur le septième asas. Les six premiers furent : Seth, Sem, Ismaïl, Aaron, Simon-Pierre et Ali.

Pour faire accepter de tels enseignements, il fallait de la part des daïs (missionnaires) une grande habileté et beaucoup de prudence. « Aussi l'initiation était-elle divisée en plusieurs degrés. Primitivement il y en avait sept, et plus tard neuf. Les daïs commençaient par poser à celui qu'ils voulaient convertir, des questions dans lesquelles ils étalaient toute leur science afin d'exciter chez le futur prosélyte le désir de s'instruire. C'est alors qu'ils employaient la symbolique et qu'ils montraient combien tout, dans la nature, est disposé suivant les mêmes lois et les mêmes proportions. Ils parlaient des nombres sept et douze, qui se retrouvent partout dans l'univers, prouvaient que tout ce qui vit au ciel a sa représentation sur la terre, que tout a un sens apparent qui frappe le vulgaire et un sens caché que doit rechercher l'homme intelligent. Ils venaient à appliquer au Coran leur séduisante interprétation, et, une fois que le prosélyte s'était rendu à leurs arguments, ils lui faisaient prêter serment de ne pas révéler les secrets qu'on lui confiait, lui enseignaient que, pour être sauvé, il faut se soumettre aveuglément à la direction de l'Imam. Ils le laissaient alors à ce degré d'instruction ou le recommandaient à leurs supérieurs pour qu'ils lui révélassent les derniers

mystères. Il est clair que, pour franchir tous les degrés de l'initiation, il fallait embrasser l'ensemble des connaissances humaines. Aussi un petit nombre d'hommes supérieurs pouvaient seuls y parvenir ; les daïs eux-mêmes ne dépassaient guère le sixième degré et la masse des adeptes, le premier ou le deuxième...

« Il est hors de doute que les chefs de la secte laissaient les initiés de la classe inférieure croire à l'existence d'un paradis et d'un enfer, semblable au paradis et à l'enfer de Mahomet...

« Mais, dans les degrés supérieurs, le paradis et l'enfer étaient envisagés tout autrement. Le mot paradis n'était plus qu'une expression allégorique qui désignait l'état de l'âme parvenue à la science parfaite et comprenant le mystère de l'unité absolue de Dieu et le but de la création et du retour dans l'autre monde ; l'enfer était l'ignorance, l'éloignement de Dieu, la rébellion aux ordres du véritable Imam, et cet état de l'âme prenait le nom de *Meskh* (1) ; ce même terme s'appliquait aussi au séjour de l'âme rebelle et ignorante, séjour qui n'est autre que la terre.

« D'ailleurs, aucune âme n'était condamnée à l'enfer éternel ; seulement, elle revenait sur terre (2) jusqu'à ce qu'enfin elle eût reconnu l'Imam de l'époque et eût appris, sous sa direction, les sciences théologiques.

« Quant au mal, il était, dans cette doctrine, synonyme d'ignorance, et, par suite, envisagé simplement comme l'absence du bien, comme une conséquence de la loi d'émanation, en vertu de laquelle certaines choses étaient plus ou moins éloignées de leur principe. Donc le mal devait disparaître un jour, puisque, à un moment donné, toute la création atteindrait son but suprême qui est de s'élever à la nature de la « raison universelle » en s'y assimilant. C'est pourquoi les Ismaïlis n'admettent point l'existence

---

(1) *Meskh* veut dire métamorphose.
(2) Par des réincarnations successives.

d'un principe du mal opposé à celui du bien. Le mal n'est pour eux que la privation du bien, de même que les ténèbres sont la privation de la lumière (1). »

Les Ismaïlis, qui ont joué un rôle si important dans l'Islam par le nombre de leurs adeptes et l'influence de leurs doctrines, ne comptent plus aujourd'hui, en Syrie, que 25 000 sectateurs.

Yézidis. — On possède peu de documents sur l'enseignement ésotérique des Yézidis : quelques courts fragments de manuscrits originaux et des relations plus ou moins exactes.

Pour le public européen et oriental, les Yézidis sont les « adorateurs du diable ». Victimes de cette erreur aussi grossière que tenace, ces malheureux ont été partout odieusement calomniés, persécutés, honnis, ridiculisés. On trouve étrange que les Yézidis affirment que Satan recouvrera un jour le « ciel qu'il a perdu », sans se rendre compte de l'idée qu'ils se font de l'ange déchu. Pour les Yézidis, *Iblis,* — Satan, — est un être coupable de désobéissance, mais extrêmement malheureux, conscient de sa déchéance et partant, digne de pitié et de sympathie. Il personnifie le mal ; mais le mal doit finalement se muer en bien. Il est donc naturel que les Yézidis croient à la réhabilitation future d'Iblis.

Les Yézidis constituent à la fois une peuplade et une secte. Leur nombre, s'élevant, il y a quelques années, à 300 000, a été fort réduit depuis, par de nombreux massacres, dont le plus odieux fut celui de 1883 ordonné par le féroce Omar pacha. Ils sont disséminés au sud et à l'est de la presqu'île anatolienne, ou bien mêlés aux Kurdes et aux Arméniens. Ils habitent la province d'Erivan, la région au nord des lacs de Van et d'Ourmia, celle au nord de Mossoul, où se trouve le tombeau du fondateur de leur secte, Cheikh'Adi, et la chaîne du Sindjar. On trouve aussi, en

---

(1) S. Guyard, *Fragments relatifs à la doctrine des Ismaïlis.*

Syrie, dans le vilayet d'Alep, des Yézidis sédentaires, paisibles et inoffensifs ; ce sont les seuls dont il sera question ici.

Les Yézidis parlent la langue kurde, mais il n'est pas prouvé qu'ils soient de race kurde. Il y a, d'ailleurs, tout lieu de croire que cette dénomination répond à une religion plutôt qu'à une race, et c'est dans ce sens qu'il faut probablement entendre les prétentions des Yézidis disant que leurs premiers rois ont régné anciennement sur toute la terre, à Rome, en France, dans les Indes, en Perse, etc... et voulant affirmer par là qu'ils appartiennent à la religion primitive de l'humanité dont toutes les autres se sont séparées par des schismes.

Quelle est l'origine du mot Yézidi ? Il est difficile de répondre à cette question, en raison des nombreuses étymologies proposées et, toutes, plus ou moins plausibles. On a proposé comme éponyme de la secte, Yazid, second khalife ommiade, et Yerd, ville persane. Dans une étude publiée en 1892 par le « Musée Guimet », Joachim Menant assure, sans donner aucune preuve ni référence, que le nom de Yézidi « était déjà employé longtemps avant l'avènement de l'islamisme » L'étymologie la plus accréditée est celle qui attribue l'origine de cette appellation à *Yezd* ou *Yezdan*, mot persan qui signifie « Dieu (1) ».

Plus on approfondit l'étude des anciennes religions, plus on s'aperçoit qu'à la base de toutes les doctrines et de toutes les mythologies, on trouve l'idée d'un dieu suprême, déléguant ses pouvoirs à des dieux subalternes qu'il faut considérer comme les vassaux responsables. L'existence d'un être souverain et absolu, dirigeant la marche de l'univers, ressort nettement de la teneur même des textes et légendes yézidis qui, malheureusement, ne nous fournissent pas de détails sur l'essence et les attributs de cette divinité.

Le résumé doctrinal de cette secte peut être tiré de deux

---

(1) Perdrizet (P.), *Documents du XVIIe siècle relatifs aux Yézidis.*

manuscrits syriaques de la Bibliothèque nationale (1) en mettant également à contribution d'autres travaux plus récents, notamment les *Documents du XVIIe siècle relatifs aux Yézidis,* publiés en 1903 par Perdrizet (2), et l'étude savamment documentée de Louis Massignan, sur le Satan yézidi (3).

Notons que les conceptions de la secte revêtent souvent le voile de l'allégorie et du symbole. Il faut d'autant moins les prendre à la lettre qu'il n'est pas sûr que les textes aient pour auteurs des adeptes suffisamment initiés. Au surplus tout ce qui a été publié jusqu'à présent sur les Yézidis n'est qu'un essai, une contribution à leur histoire, en attendant de nouveaux documents.

Abstraction faite du Dieu suprême, dont ils ne parlent guère qu'incidemment, probablement parce qu'ils sont persuadés qu'il dépasse l'entendement humain, les Yézidis admettent l'existence de sept dieux. L'un d'eux descendit sur la terre, créa l'enfer et le paradis, puis Adam et Ève. La race des Yézidis tire son origine d'Adam seul, à qui Dieu fit pousser des mamelles pour allaiter ses enfants. Adam connut ensuite Ève qui eut deux jumeaux, un couple mâle et femelle, desquels sont nés les chrétiens, les juifs, les musulmans. Seth, Enoch, Noé, les hommes justes, les patriarches yézidis tirent leur origine d'Adam seul.

Après le déluge, les Yézidis reconnaissent comme ancêtre Na'mi, personnage noble, roi de la Paix, qu'ils nomment Malik Mîram. Cham, qui se moqua de son père, fut l'ancêtre des autres hommes. L'arche de Noé s'arrêta dans le village de Aïn Siphni, éloigné de cinq parasanges de Mossoul et de Ninive. A cause du mépris qu'ils témoignèrent

---

(1) *Notice sur les Yézidis,* publiée d'après deux manuscrits syriaques de la Bibliot. Nation. et traduite par M. J.-B. Chabat, 1896. Les deux manuscrits du *Fonds Syriaque* sont cotés 306 et 324.

(2) PERDRIZET (Paul), *loc. cit.*

(3) MASSIGNAN (L.), Al-Hallag, *Le phantasme crucifié des Docètes et Satan selon les Yézidis,* 1911.

aux Yézidis, les hommes, issus du mariage d'Adam et d'Ève, furent victimes d'un second déluge. L'arche fut soulevée et portée par les eaux au-dessus de la montagne du Sindjar. Là, elle heurta contre un rocher et fut percée ; mais le serpent s'enroula et boucha le trou.

Depuis le déluge, 7000 ans se sont écoulés. Tous les mille ans, un des sept dieux descend sur la terre, pour y établir des signes, des règles, des lois. « De notre temps, le dieu yézidi est descendu pour confirmer les Yézidis dans la vérité et leur enseigner la justice. Il naquit de Mo'ssi, serviteur de Mahomet, prophète de l'Islam et d'une vieille femme de 80 ans, qui, le lendemain de son mariage, parut n'en avoir que 25. » Les nations étrangères, ajoute le texte manuscrit, pensent et disent que, quand notre dieu descendit sur la terre, il fut chassé et repoussé par le *Dieu suprême*. Mais en cela, ils blasphèment contre lui ; ils errent et ils divaguent. Il vint, il nous donna des symboles et des sandjaks, puis il remonta au ciel. »

Les Yézidis donnent le nom de « sandjak », — qui, en turc, signifie « étendard », — à un symbole de bronze ayant la forme d'un paon, qui est pour eux la représentation de la divinité. Chacun des sept dieux qui vinrent sur la terre donna un sandjak. Ces sandjaks séjournèrent chez Salomon le Sage qui, après sa mort, les laissa à un roi yézidi. On les promène tous les ans, en grande cérémonie, pour la collecte des aumônes et dons pieux ; tous ces pèlerinages aboutissent au sanctuaire de Cheikh'Adi. Les *Qawals*, qui sont les prédicateurs de la secte, exécutent aussi les danses et chants religieux. L'année yézidi, qui commence le 1er avril, est l'occasion d'une solennité spéciale, au cours de laquelle on nourrit les passants et les pauvres. Ce jour-là, le *Dieu suprême,* dit le manuscrit, « délivre un diplôme au dieu qui descend sur la terre et remet entre ses mains le pouvoir de faire tout ce qu'il veut ». Dieu ne demande ni jeûne, ni prières, mais des aumônes et des bienfaits.

Les Yézidis croient à la réincarnation qui, souvent, revêt

chez eux les caractères de la métempsycose, en ce sens que les âmes des morts, au lieu de suivre, dans leurs renaissances successives, une gradation ascendante en s'incarnant dans des hommes de plus en plus parfaits, peuvent régresser en s'incarnant dans des corps d'animaux. En effet, à propos des « Hondjacks » qui, spécialement chargés de l'entretien matériel des édifices de Cheikh'Adi, sont en rapport avec les esprits célestes et prient pour les âmes des morts, on lit dans la *Notice sur les Yézidis* (1) que ces Hondjacks interprètent des visions, des songes, des révélations, pour faire connaître aux parents du défunt ce qui lui arrive après sa mort, ou sous quelle figure ou sous quelle forme il revient de nouveau en ce monde. « L'esprit des méchants s'incarne dans un chien ou dans un autre animal, pour, après un certain temps d'épreuves et de souffrance, s'incarner de nouveau dans un corps humain. » Les Yézidis, d'autre part, « croient que les esprits des hommes droits et justes habitent l'air, et manifestent les choses secrètes de notre monde... »

L'existence d'un enfer, où les peines seraient éternelles, leur semble incompatible avec l'idée de la justice et de la clémence divines. D'après eux, l'enfer fut créé au temps du premier Adam qui, à ce moment-là, engendra un fils, Ibriq'-Sa'outa. Celui-ci eut à supporter, pendant six ans, des infirmités telles qu'il ne cessa de gémir. Ses larmes tombaient dans une aiguière et, quand celle-ci fut pleine, « il la répandit sur le feu de l'enfer. Le feu fut éteint et l'humanité n'en souffrira plus ». Si la légende est naïve dans sa forme, elle décèle du moins, dans son esprit, une grande délicatesse.

Contrairement aux affirmations calomnieuses dont ils ont été et sont encore victimes, les Yézidis n'adorent pas le Diable ; ils ne le vénèrent même pas. Ce qui est vrai, c'est qu'ils ne le maudissent pas, et qu'ils évitent de prononcer

(1) *Loc. cit.*

son nom. Voici ce qu'écrivait à ce sujet, il y a plus de deux cents ans, Michel Febvre, dans son *Théâtre de la Turquie* (1). A cette époque les Yézidis étaient moins persécutés que de nos jours et, par conséquent, moins méfiants, ce qui ne donne que plus de poids à la relation du célèbre voyageur et aux déclarations qui lui ont été faites. « Le principal point de leur religion consiste à ne vouloir point maudire le diable ; il n'est pas possible de les induire à cela par la raison, non plus que par les supplices ; jusque-là, que quelques-uns d'eux se sont laissé écorcher tout vifs plutôt que de le faire. Voici les raisons qu'ils allèguent en leur faveur ; à savoir, que nous ne pouvons pas, en conscience, maudire les créatures, ce droit n'appartenant qu'à Dieu seul qui en est l'auteur, et que nous n'avons aucun commandement ni précepte dans l'Écriture, de faire des imprécations sur le Diable, et qu'ainsi nous ne sommes pas obligés, encore qu'il soit rebelle et désobéissant à Dieu, de l'injurier, comme font à tout propos les chrétiens et les Turcs, non plus que nous ne serions pas obligés de maudire à tout moment le premier ministre d'État, qui serait déchu des grâces de son Prince ; tant s'en faut, que la charité nous oblige à faire le contraire et lui souhaiter du bien. Qui sait, ajoutent-ils, si le Diable ne fera pas quelque jour sa paix et s'il ne se réconciliera point avec Dieu. » Quelle belle leçon de tolérance, de bonté et de grandeur d'âme !

Cette attitude des Yézidis vis-à-vis d'Iblis a été expliquée par les citations et les considérations de L. Massignan, dans son étude sur *Al-Hallâj, le phantasme crucifié des Docètes et des Yézidis* (2). En voici un passage traduit d'après les *Tawassin* (3).

« O frère, si tu voulais comprendre ; les orateurs n'en

---

(1) Febvre MICHEL, *Théâtre de la Turquie*. Traduit de l'italien par son auteur, 1682 (Art. V, sect. II, p. 367).

(2) *Loc. cit.*

(3) KITAB, al *Tawassin*.

ont pas parlé, et les savants là-dessus ont manqué de science : c'est lui, Iblis, qui en a su plus long qu'eux sur la véritable adoration due à Dieu, plus rapproché qu'il était de l'essence, s'y dévouant avec plus d'élan, tenant davantage les engagements pris, s'humiliant plus bas aux pieds de l'Adoré... »

Après avoir relaté la légende de la transmigration de l'âme d'Al-Hallâj, — le martyr soufi, — dans le corps de son neveu, L Massignan ajoute « Cette légende, conforme à ce que nous savons des Yézidis, précise dans quels rapports étroits de filiation la doctrine du Cheikh'Adi a pu se trouver vis à-vis d'Al-Hallâj. Il était pour eux l'auteur des *Tawâssin*, l'élève, selon ses propres paroles, de Satan. Et, l'histoire et la légende, — l'ouvrage et l'apostolat Al-Hallâj, — s'éclairant mutuellement, — on comprend mieux aussi, pourquoi le gouvernement khalifal dirigea la procédure et rédigea la condamnation contre ce musulman, *comme contre un Zindiq* (1). Ce soufi n'était pas comme les autres. N'est-il pas de lui, très sûrement, le distique dont Ibn'Ata aimait le ton de tristesse étrange, fervent et passionné :

« Je *te* désire Je ne *te* désire pas pour ma liesse ; non, pour moi, je *te* désire dans ma souffrance.

« Ah ! tout ce qui m'était nécessaire, voici que j'en ai fait l'abandon, — sauf de pouvoir être extasié d'amour, au fond de mes supplices. »

Tel est le langage qu'Al-Hallâj, crucifié le 26 mai 922, faisait tenir à son maître Iblis, peu de temps avant son martyre On est loin, bien loin du Satan traditionnel, rongé par l'envie et la haine, et se délectant dans les souffrances qu'il peut provoquer Le Satan Yézidi est noble et loyal

(1) Ce mot, d'origine ismaienne, signifiait, avant l'islamisme, « hérétique qui prie Ahriman, qui croit que le mal peut être bienfaisant » Depuis, il prit le sens judiciaire de *manichéen*, musulman secrètement manichéen, et désigne dogmatiquement l'hérésiarque de cette nuance Enfin ce mot, philosophiquement généralisé, signifie aujourd'hui couramment Libre Penseur. (D'après L Massignan)

chevalier, supportant stoïquement le poids de sa faute, et brûlant d'amour pour son Souverain Créateur.

Le nombre des Yézidis, en Syrie, ne dépasse guère 15 000.

Béhaïs. — Les adeptes du béhaïsme habitant la Syrie sont très peu nombreux, mais cette religion nouvelle fut auréolée par d'odieuses persécutions, et fécondée par le sang de ses martyrs à Saint-Jean-d'Acre [1].

Bien qu'il ne faille pas confondre le béhaïsme avec le babisme qui en a été la préparation, il convient d'indiquer tout d'abord les principes posés, quelques années auparavant, par Bab lui-même, qui en fut le précurseur.

Les débuts du babisme remontent à 1844 (1260 de l'hégire). Au cours de cette année, Seyyed Ali Mohammed, né à Chiraz le 20 octobre 1819, de condition modeste, mais descendant de Mahomet par l'imam Hussein [2], déclara être envoyé de Dieu pour réformer et purifier l'Islamisme. Il prit le nom de « Bab », de l'arabe « Porte », voulant indiquer par là, qu'il était la porte du sanctuaire de la Vérité, celle qui donne accès à la doctrine permettant aux hommes de parvenir à la connaissance de l'essence suprême.

Jeune et déjà célèbre par sa science théologique, il s'était également fait remarquer par la simplicité de ses mœurs

---

(1) Nicolas (A. L. M.), *Seyyed ali Mohammed, dit le Bab,* 1905. Bab (Seyyed Ali Mohammed, dit le), *Le Beyan arabe,* le livre sacré du babisme, traduit de l'arabe par M. L. Nicolas, 1905. Balteau (J.), *Le Babysme,* 1897. Gobineau (Comte Arthur de), *Les religions et les philosophes dans l'Asie centrale,* 1865. Beha Ullah, *Le livre de la certitude,* « Kitab el ikan », un des livres sacrés du babisme, traduit du persan par H. Dreyfus et Kélib Allah, 1904. Beha Ullah, *Les préceptes du Béhaïsme,* traduits par E. Dreyfus et Habib Allah, 1905. Abd-oul-Béha, *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre,* recueillies par Laure Clifford Barney, traduit du persan par H. Dreyfus, 1905. Dreyfus (H.), *Essai sur le Béhaïsme,* son histoire, sa portée sociale, 1909. Dreyfus (H.), *Le Béhaïsme.* Conférence faite par H. Dreyfus, préface de M. Édouard, 1911.

(2) Les adversaires du babisme mettent en doute l'authenticité de la filiation de Seyyed Ali Mohammed. On sait, d'ailleurs, que « pendant les longues persécutions subies par les Alydes, sous les Khalifes Omeyyades et surtout les Abassides, tous les documents généalogiques propres à établir la descendance sacrée ont été détruits ou perdus... » (Gobineau, *loc. cit.*).

et par une connaissance approfondie des philosophes grecs, hindous et persans. Aussi, parvint-il vite, grâce à son éloquence et au respect qu'il inspirait, à se créer un noyau de disciples. Bien plus, sa renommée ne tarda pas à s'étendre dans les contrées les plus reculées de la Perse et, parmi les assoiffés de justice et de vérité, beaucoup reconnurent en lui celui dont on attendait le retour depuis des siècles [1] pour la délivrance des nations.

Les autorités civiles et religieuses prirent ombrage de l'influence de cet ardent réformateur, assez audacieux pour s'attaquer au fanatisme de l'enseignement officiel, à la tyrannie des interprètes du Coran, et surtout au relâchement des Mollahs. Quand, en 1845, le Bab, qui avait été en pèlerinage à la Mecque, revint en Perse, il fut arrêté et interné à Chiraz. Défense fut faite de prêcher sa doctrine.

Précautions inutiles; le mouvement réformateur grandissait de jour en jour, et lorsque le Bab qui était parvenu à s'évader fut repris et réincarcéré en 1845, une formidable insurrection éclata. On crut la briser en mettant à mort le promoteur même du mouvement; il fut exécuté, à Tabriz, le 8 juillet 1850.

Avant de mourir, le Bab avait, dit-on, désigné pour lui succéder un jeune homme de vingt ans, Mizza Yahia Cobhé Ezel, qui n'avait ni l'énergie ni l'envergure nécessaires pour continuer l'œuvre du maître. Tout autre fut le rôle que devait jouer, peu de temps après, sous le surnom de Béha Ouallah, le frère aîné de Cobhé Ezel.

La doctrine du Bab est contenue dans son Béyan [2] dont M. L. Nicolas a publié une excellente traduction. Elle proclame l'existence d'un Dieu impersonnel, très différent de celui de la Bible et du Coran, et elle reconnaît la divinité de Jésus-Christ où s'est incarnée l'essence spirituelle ; elle

---

(1) Depuis 904, date de la disparition du 12e Imam, les musulmans chiïtes vivent dans l'attente de son retour.

(2) *Loc. cit.*

prêche l'abolition de la polygamie et la fraternité entre les hommes.

Après l'exécution du Bab, la lutte continua plus violente et plus implacable que jamais ; mais en dépit du sang versé et des supplices les plus cruels, on ne put venir à bout de ceux qui s'étaient déclarés les disciples du réformateur « Des foules entières, sans avoir lu ses écrits, sans connaître de sa doctrine autre chose que ce qui se transmettait de bouche en bouche, se convertissaient au babisme Elles savaient seulement qu'une ère nouvelle de liberté et de progrès allait commencer, pour le triomphe de laquelle des milliers de musulmans n'avaient pas hésité à sacrifier leur vie, et qu'il fallait attendre un prophète nouveau, la grande manifestation de Dieu, pour l'annonciation duquel le Bab était venu, comme Jean-Baptiste avait été l'annonciateur et le précurseur de Jésus (1) »

De guerre lasse, le gouvernement persan exila à Bagdad, en 1851, d'accord avec la Porte, de nombreuses familles affiliées à la secte nouvelle de l'Iran. L'émigration volontaire des persécutés augmentait sensiblement la petite colonie des proscrits. « Parmi ceux qui arrivaient ainsi à Bagdad à la fin de 1852, se trouvait un Babi qui allait être appelé à transformer du tout au tout le caractère de la nouvelle doctrine, ou plutôt, à tirer de son sein le corps d'une véritable religion universelle, destinée à unir et à développer toutes les religions existantes A regarder de près l'œuvre du Bab, malgré toute la hauteur de ses vues inspirées, on ne peut manquer d'y remarquer certain particularisme sectaire qui risquait de confiner dans l'Islam chiite les bienfaits d'une réforme qui pourtant contenait en germe un merveilleux instrument pour le progrès de l'humanité. Il était réservé à Béha Oullah, un des disciples de la première heure, de donner à ce mouvement la portée que le Bab lui-même lui avait annoncée, et, en reconnaissant le caractère

(1) *Loc cit*

sacré de toutes les religions antérieures, de les réunir dans une forme nouvelle, plus conforme que les autres aux tendances de l'humanité du XIX[e] siècle. Il fit plus en rompant avec les traditions ritualiques, en libérant la raison de l'outrance du dogme, il prépara l'entente, réputée jusqu'alors impossible, des religions et de la libre pensée (1) »

Béha Oullah, qui signifie en arabe « Splendeur de Dieu », est le surnom du fondateur du béhaisme, Mirza Houssein 'Ali Nouri, né à Nour, dans le Mazandéran, en 1817, d'une vieille et puissante famille de l'aristocratie terrienne. En dehors de sa rare intelligence et de son étonnante aptitude pour les études philosophico-religieuses, le trait le plus frappant de son caractère était la bonté qui, jointe à une énergie inflexible, l'attirait irrésistiblement vers les déshérités de la fortune, dont il voulait soulager les misères. Par delà l'Islam, la pensée de Béha Oullah s'étendait à toutes les souffrances humaines Bien qu'il n'eut jamais l'occasion de le rencontrer, le Bab n'avait pas tardé à reconnaître tout ce qu'il pouvait attendre de ce nouvel et ardent disciple, et une correspondance suivie s'était établie entre eux.

Ce fut en 1852, à son arrivée à Bagdad, que s'affirma le rôle de Béha Oullah qui venait de sortir de la prison de l'Ambar à Téhéran, lors des terribles persécutions qui suivirent un attentat dirigé contre le Chah, par deux jeunes fanatiques qui voulaient venger le Bab Comme les proscrits rassemblés sur les bords du Tigre formaient une collectivité hétérogène, composée d'hommes de toutes conditions, n'ayant d'autre lien commun que leur foi dans la mission du Bab, Béha Oullah s'efforça de mettre un peu d'ordre parmi eux et de se consacrer entièrement à cette œuvre « Bien que rien ne le désignât officiellement comme leur chef, il avait, dès le premier jour, confié secrètement à ses plus intimes amis qu'il se sentait appelé à prendre dans l'avenir la direction du mouvement, et il leur avait laissé deviner

(1) DREYFUS (H), *Essai sur le Behaisme*

que celui que le Bab leur avait annoncé comme étant la manifestation suprême n'était autre que lui-même, et que Dieu lui donnait la mission de les diriger. . Il résolut, néanmoins, de laisser pendant quelque temps ses compagnons livrés à eux-mêmes et, désireux probablement de chercher, dans le calme du recueillement, les forces nouvelles qui allaient lui être nécessaires pour accomplir son œuvre, il partit brusquement de Bagdad, au grand désespoir des siens Ce fut dans les montagnes qui se trouvent au nord de Soleymanyieh qu'il se fixa pendant deux ans (1) »

On finit cependant par connaître le lieu de sa retraite et on lui envoya des émissaires pour lui représenter l'etat lamentable où son absence laissait la communauté. Il revint alors de Soleimanyieh et donna aux Babis la direction morale qui leur était nécessaire

Comme il fallait s'y attendre, le clergé chiite s'émut, et bientôt les gouvernements de Téhéran et de Constantinople entrèrent en pourparlers à ce sujet De Bagdad, trop rapprochée de la frontière Iranienne, Béha Oullah fut transféré à Constantinople, ainsi que ses principaux disciples.

Avant son départ, il annonça publiquement à ses compagnons d'exil, à Rézwan, près de Bagdad, ce que précédemment il avait révélé à ses intimes, « à savoir qu'il était celui dont le Bab avait prophétisé la mission, le désignant comme la manifestation suprême de Dieu qui accomplirait l'œuvre commencée par lui ». Il leur déclara en même temps que l'impureté légale des infidèles, aux yeux des musulmans chiites, était désormais abolie. « Dieu, leur dit-il, a fait de tous les hommes les gouttes d'eau d'une même mer, et les feuilles d'un même arbre . »

A quoi servent toutes les religions de la terre si les hommes ne voient pas le lien commun qui les unit derrière la diversité des dogmes et des rites . ? Ainsi, l'œuvre commencée par le Bab allait trouver en lui son accomplisse-

(1) Dreyfus (H), *loc cit*

ment et sa fin, dans la rénovation èt l'unification de toutes les religions (1).

Après cette solennelle déclaration, — qui ne laissa pas d'émouvoir quelques-uns des compagnons de Béha Oullah, trop imprégnés des préjugés islamiques, — les Babis, devenus les Béhaïs, partirent pour Constantinople sous la direction de leur chef.

Ils n'y restèrent pas longtemps, — quatre mois au plus. — Inquiet de paraître approuver tacitement un mouvement hétérodoxe et subversif, le Cheikh ul-Islam supplia le sultan d'éloigner de nouveau Béha Oullah et de lui assigner comme résidence Andrinople.

Les proscrits arrivèrent, à la fin de 1864, dans la capitale de la Roumélie où ils restèrent près de cinq ans. C'est là que Béha Oullah rédigea son fameux *Couraton'l-Molouk* contenant les épîtres qu'il avait adressées aux souverains et chefs d'États d'Europe et d'Amérique, — y compris le pape, — pour les inviter à se joindre à lui en vue de faire triompher des idées de fraternité et de paix universelle.

Si l'appel de Béha Oullah resta sans réponse et sans effet, son autorité morale et son prestige se répandirent dans le monde entier. Par contre, il fut l'objet de vives critiques de la part d'un certain nombre d'adeptes. Lors de la proclamation du Rézwan, quelques Babis, effrayés de voir leur religion perdre son caractère strictement islamique, avaient hésité à suivre Béha Oullah. Son demi-frère Cobhé Ezel était à la tête de ce mouvement d'opposition. Il accusa Béha Oullah, auprès du Sultan, de poursuivre uniquement un but personnel et de nourrir contre le gouvernement ottoman des desseins qui mettaient sa sûreté en péril. A la suite de cette perfide insinuation, Béha Oullah fut transféré à Saint-Jean-d'Acre, et Cobhé Ezel, à Famagouste.

Dans la ville où il était arrivé avec ses compagnons en

(1) *Loc. cit.*

août 1868, Béha Oullah se consacra entièrement jusqu'en 1892, époque de sa mort, à rédiger ses œuvres doctrinales, dans le Livre du Pacte. Il avait eu le soin de désigner pour lui succéder, son fils aîné Abdou'l Béha, surnom qui veut dire, en arabe, « Esclave de Béha ».

Celui-ci bénéficia de la liberté accordée à tous les prisonniers politiques lors du rétablissement de la Constitution ottomane en 1876 ; il en profita pour travailler ardemment au succès et à la diffusion de la nouvelle doctrine qui prit une extension inattendue

Le béhaïsme peut être considéré comme une sorte de synthèse des religions existantes, sans autre dogme que celui de la croyance à un Dieu qui se manifeste dans tout ce qui existe, et plus complètement dans les grands prophètes de l'humanité : Zoroastre, Moïse, Bouddha, Jésus, Mahomet, Beha Oullah. Point de clergé, point de culte public, point de prières en commun, le béhaïsme s'exerçant dans tous les actes de la vie qu'il faut accomplir dans l'amour du prochain. Il constitue un mouvement libéral « à la fois religieux, éthique et social, faisant de l'union de toutes les classes la condition principale du progrès »

Bien qu'on ait dit avec un semblant de raison, en faisant allusion à son absence de rites, que le béhaïsme n'est pas une croyance mais un genre de vie, on ne peut nier cependant que c'est une religion au sens le plus vrai du mot, puisqu'il est un merveilleux instrument d'union internationale. A ce point de vue, on a affirmé avec juste raison que le béhaïsme est « moins une religion nouvelle que la religion renouvelée et unifiée ».

Voici en quels termes Abdoul Beha expose lui-même l'enseignement du béhaïsme

Prier, savoir, aimer, pourvoir, toute la vie est là. L'homme devient un homme uniquement par l'intelligence, mais il ne reste un homme que par le cœur Dans ce monde de pratiques égoïstes et d'ambitieuse activité, si peu satisfaisantes pour une âme noble et fière, nous devons apprendre

à vivre, car c'est le monde des hommes, et ces hommes sont nos frères.

Gardez-vous de fuir le souffle divin; il faut aimer et vivre. Veillez, disciples de la vie et de l'amour, veillez et travaillez à développer ce que vous avez de meilleur en vous. Le but de notre vie est de nous rendre divins; alors seulement pourrons-nous dire que nous possédons la vérité sans crainte de la perdre, car elle ne sera plus hors de nous, mais nous serons elle et elle sera nous. Nous sommes nous-mêmes une vérité, une volonté, une œuvre de Dieu. La liberté devient la nature, la créature ne fait qu'un avec son créateur ; elle s'unit à lui par l'amour.

La vie éternelle se conquiert éternellement; ce n'est pas la vie future, c'est la vie en harmonie avec l'ordre véritable des choses, la vie en Dieu.

L'homme qui, tant soit peu s'est efforcé de contribuer à l'œuvre de l'univers, a véritablement vécu. L'homme simple sert le monde par ses actions, comme une roue dans une mécanique ; le penseur le sert par son intelligence, comme une lumière sur le chemin. L'homme à l'âme méditative qui se lève pour réconforter et soutenir ses compagnons de route, mortels et fugitifs comme lui, a un rôle encore plus beau, car il réunit les deux services.

L'action, la pensée, la parole, sont les trois modes de la vie humaine; l'artisan, le savant, l'orateur sont les trois ouvriers de Dieu. Agir, découvrir, enseigner, c'est tout le travail, tout le bien, et ces trois choses sont nécessaires. Chacun de nous est un dompteur de bêtes féroces, et ces bêtes féroces sont nos passions ; leur arracher dents et griffes, les museler et les apprivoiser de façon à en faire des animaux domestiques, impatients peut-être, mais soumis, tel est le but de notre éducation.

Espérer la justice en ce monde est le signe d'une sensibilité maladive. Nous devons être capables de nous en passer. Renonçons à nous-mêmes, acceptons la coupe qui nous est offerte avec le miel et le fiel tour à tour. Faisons

descendre Dieu dans nos cœurs. Parfumons notre âme en Dieu. Efforçons-nous de faire le bien et de rendre les autres plus heureux et meilleurs. Comme il est impossible d'être en dehors de Dieu, le mieux est de consciemment demeurer en Lui.

Le chemin de la souffrance est le témoignage qu'une âme se porte à elle-même. La souffrance est une malédiction que l'homme évitait, elle devient une purification de l'âme, une épreuve sacrée qu'envoie l'amour éternel, un don divin qui nous sanctifie et nous grandit, un précieux secours pour la foi et une mystérieuse initiation au bonheur. O puissance de croire ! tout est resté semblable et pourtant tout a changé. Ce qui est inévitable, c'est la volonté de Dieu. Le Destin a deux moyens de nous écraser : en nous refusant ou en nous accordant ce que nous désirons. Mais celui qui veut ce que Dieu veut échappe à l'une et à l'autre catastrophe (1).

Tel est l'enseignement ésotérique du béhaïsme ; mais, à côté de cet enseignement, il en est un autre réservé aux seuls adeptes initiés. Peut-être pourrait-on recueillir quelques données sur cet enseignement dans l'ouvrage de Beha Oullah sur les paroles cachées du Bab (2), mais cet ouvrage est presque introuvable.

Tout ce que nous savons, d'après les *Leçons de Saint-Jean-d'Acre* (3), c'est que le béhaïsme n'admet pas, — d'après l'exposé fait à Miss Laure Clifford Barney par Abdoul Beha lui-même, — la théorie de la réincarnation telle qu'elle est formulée par les autres religions, c'est-à-dire se manifestant par des renaissances successives sur la terre. Par contre, le béhaïsme considère cette vie comme uniquement la première étape de notre évolution, laquelle *se poursuit à l'infini dans des mondes dont les religions dogmatiques n'ont donné qu'une interprétation symbolique*... En

(1) Dreyfus (H.), *Le Béhaïsme, loc. cit.*

(2) Beha Oullah, *Les paroles cachées du Bâb,* traduites par H. Dreyfus et Habib Ullah.

(3) *Loc. cit.*

enlevant à la prière tout caractère rituel, il en fait une sorte de gymnastique de l'âme..., l'effort de l'infini, qui est au fond de chacun de nous, pour s'élever vers l'infini, que nous sentons au dehors, et communier plus parfaitement avec l'harmonie de l'univers (1).

Le béhaïsme a recruté et recrute encore des adeptes un peu partout. Actuellement il y a, affirme-t-on, des Béhaïs non seulement dans les pays musulmans, mais en Europe, aux États-Unis, au Japon, aux Indes, en Birmanie, etc... C'est évidemment sur le territoire iranien que la secte compte le plus d'adhérents.

En Syrie, le nombre des Béhaïs, manifestant au grand jour leurs croyances religieuses, ne dépasse guère 500 (2).

---

(1) Dreyfus (H.), *Le Béhaïsme, loc. cit.*
(2) Y compris les Bédouins.





CHAPITRE XIV

LE CHÉRIFAT DE LA MECQUE ET L'IMPÉRIALISME HEDJAZIEN (1).

La Mecque et Médine sont les villes saintes par excellence de l'Islam. La Mecque possède la Kaaba et la Pierre noire; elle est la ville natale du Prophète. Médine renferme son tombeau; elle fut le centre et le point de départ de ses prédications, la première capitale de l'Islam, alors que celui-ci était encore un minuscule royaume que

(1) Cf. Nadra Moutran, *La Syrie de demain,* Paris, 1916. J. Aulneau, *La Turquie et la guerre,* Paris, 1915. André Mandelstam, *Le sort de l'empire ottoman,* Paris-Lausanne, 1917 (les trois premières proclamations du Grand-Chérif sont reproduites intégralement aux pages 360, 363 et 392). Dr George-Samné et Y. M. Goblet, *La vie politique orientale en 1909,* Paris, 1910. (Cf. page 297, traduction d'un long fragment d'un article du *Manar* du Caire en novembre-décembre 1909, sur la scission entre les Arabes et les Turcs). Michel bey Chagavat, *Mahomet et les khalifes*, Paris, 1912.

Correspondance d'Orient: 15 juin 1910, Chekri Ganem, *Turcs et Arabes.* 1er décembre 1910, Dosane Beaulieu, *La route de La Mecque et le mahmal égyptien.* 10 juillet 1916, *Bulletin politique, Les aspects nouveaux de la question d'Orient*; *Les Arabes.* 25 août 1916, X. X., *A propos de la révolte arabe.* 25 octobre 1916, V. J., *L'initiative du Chérif et l'empire arabe.* 10 novembre 1916, Chekri Ganem, *Les Arabes pendant et avant la Grande guerre.* 10 janvier 1917, Chekri Ganem, *Les Arabes pendant et avant la Grande guerre*; *Le califat et le pouvoir temporel.* 25 janvier 1917, Y. M. Goblet, *L'opinion arabe en Amérique.* 25 avril 1917, Aly El Ghaiaty, *Le mouvement arabe vu de Berlin.* 10 août 1917, Dr George-Samné, *Les dangers du panarabisme* (titre censuré). 25 septembre 1917, Dr George-Samné, *L'unité syrienne.* Et passim toute la collection, particulièrement les années 1916 et 1917.

devaient accroître rapidement la progagande et surtout la conquête. Des deux cités, la Mecque, conquise par Mahomet vingt ans après le début de sa prédication (1), est la plus vénérée, la plus respectée ; c'est le foyer même de l'Islam, le but principal des pèlerinages, le lieu sacré vers lequel tout croyant doit, s'il le peut, se rendre une fois dans sa vie pour prendre part aux fêtes qui, chaque année, réunissent des fidèles venus de tous les pays et appartenant à toutes les races.

Dans les premiers temps de l'empire arabe, les khalifes confièrent la garde de la Mecque et de Médine à leurs lieutenants qui devaient y assurer l'ordre, empêcher ou apaiser les querelles fréquentes entre nomades, et surtout garantir la sécurité et la vie des pèlerins.

Lors de l'affaiblissement et du premier démembrement de cet empire, le Hedjâz continua à en dépendre officiellement ; mais les troupes du khalife furent rappelées, et le pays se trouva livré à l'anarchie.

Dans cette occurrence, des descendants de Fatima, fille du Prophète, restée en Arabie, réussirent, peu à peu, à s'imposer à leurs compatriotes. Comme descendants de Mahomet, les Alides portaient le titre de Chérifs et de Saïds et jouissaient de la vénération attachée par les musulmans à cette qualité. Cette vénération ne leur conférait d'ailleurs

---

L'Asie Française : Avril-juin 1916 : *La révolte du Chérif de La Mecque.* Janvier-mars 1917, *La révolte du Hidjâz. Le califat de Constantinople et le chérifat de La Mecque* (traduit du journal hollandais *Nieuwe Rotterdamsche courant*).

Les Études : N° du 5 décembre 1916, Henri LAMMENS, *La révolte du Chérif.*

Le Correspondant : N° du 10 mars 1917, Jean POZZI, *Le khalifat et les revendications arabes.*

La Gazette de Lausanne : N° du 13 mars 1917, L. de S., *La scission turco-arabe.*

La Tribune de Genève : N° du 3 août 1917, Aly el-GHAIATY, *Panislamisme et panarabisme.*

(1) Mahomet désigna lui-même le premier gouverneur de La Mecque, qui fut Atab Ibn Assiad.

aucune dignité religieuse ou sacerdotale, pas plus qu'elle ne les autorisait à exercer une autorité temporelle quelconque ni à monter sur un trône. Les lois de l'Islam sont basées sur l'égalité de tous devant le khalife, et toute idée de hiérarchie leur est étrangère. Il n'en reste pas moins que le respect fanatique dont ils étaient l'objet fut habilement exploité par les Alides de la Mecque et, notamment, par les membres de la famille de Katâda, dont l'actuel roi du Hedjâz est l'héritier. Profitant du désordre qui régnait dans le monde arabe, les Katâda affirmèrent leur autorité sur les Lieux Saints et fondèrent la dynastie des Grands Chérifs, émirs de La Mecque.

Selon les circonstances, le Grand Chérif, que les fidèles appellent Saïdna (notre seigneur), étendait son pouvoir plus ou moins loin autour de la ville. Parfois, il réussissait à se rendre maître de Médine, qui ne lui appartint d'ailleurs que rarement. Les luttes intestines usèrent les forces de la principauté et empêchèrent les Grands Chérifs de parvenir au rôle important que, peut-être, s'ils avaient eu un sens politique plus avisé, les événements leur auraient permis de jouer. D'incessants conflits de succession divisaient sans cesse ces héritiers du Prophète : le souverain régnant voyait son autorité sapée par des prétendants nouveaux ; s'il était assez heureux pour garder le pouvoir, il demeurait faible ; s'il succombait, son successeur ne jouissait pas d'une situation plus stable. Les luttes à main armée ensanglantaient le pays. Les Bédouins du désert dépouillaient les Hadji (pèlerins), tandis que les habitants de La Mecque les maltraitaient et les exploitaient sans scrupules.

Le fondateur de la dynastie, le hassanide Djafar, chargé du gouvernement de La Mecque en 968 par le khalife Fatimite Al Moïz Lidin Illah, ne chercha pas plus que ses successeurs à se rendre complètement indépendant ; au contraire, il reconnut la souveraineté nominale des Abbassides qui affectèrent de l'ignorer.

La situation des Chérifs de La Mecque se trouva renforcée

par la suite, à cause de l'importance qu'attachaient tous les princes musulmans à voir leur nom cité (et si possible, en premier lieu) dans les « bénédictions » ou cérémonies officielles, et leurs représentants occuper un rang digne d'eux dans les fêtes du pèlerinage. Les Grands Chérifs disposaient ainsi d'une arme morale qu'ils surent exploiter et, suivant l'importance des sommes reçues, ils donnèrent la première place dans la prière soit au khalife de Bagdad, soit à celui du Caire. Ils passèrent ainsi de la vassalité des Abbassides à celle des pseudo-Fatimites du Caire et de leurs successeurs, les sultans kurdes et mamelouks.

L'Égypte exerça, du XIIIe au XIVe siècle, un protectorat effectif sur le Hedjâz qui dépendait d'elle pour son ravitaillement (1).

---

(1) Le Gouvernement de La Mecque resta au pouvoir des fils de Djafar jusqu'en 1063. Il passa alors à la famille des Hâchimes, frères de Djafar, qui le conserva jusqu'en 1200. Ces chérifs sont connus sous le nom des *Hawâchimes* et ont la réputation d'avoir été fort cruels.

En 1200, le Gouvernement de La Mecque échut au chérif Qitâda, descendant d'Ali. Son fils Hassan lui succéda. Mais les Yéménides le dépossédèrent et La Mecque resta en leur pouvoir jusqu'en 1232.

Le chérif Râjih, fils de Qitâda, réussit alors à s'emparer de l'Émirat de La Mecque, qui passa ensuite de mains en mains, dépendant tantôt des souverains d'Égypte, tantôt de ceux du Yémen.

Cet état d'incertitude dura jusqu'en 1268, époque où l'Émirat fut enlevé par le chérif Abi Nama, qui reconnut la suzeraineté de Bibars d'Égypte. Celui-ci le confirma dans sa fonction et fit le pèlerinage de La Mecque. Mais le chérif Abi Nama, à la suite de combats avec les troupes égyptiennes, fut forcé d'abdiquer (1301).

De 1301 à 1497, l'Émirat resta dans la famille d'Abi Nama. Cette période fut particulièrement troublée.

En 1497, l'Émirat fut dévolu au chérif Barakât, qui dut s'imposer par la force à ses frères et, lorsque l'Égypte tomba au pouvoir du sultan turc Sélim Ier, fut confirmé dans son autorité par ce prince.

En 1584, à la mort du chérif Abi Nama, son fils Hassan lui succéda et donna son nom à la dynastie actuelle des chérifs Hassanites. En 1592, l'Émirat passa aux fils et neveux de Hassan jusqu'en 1787. Cette année-là, le chérif Ghâlib arriva au pouvoir, en pleine période d'effervescence wahabite.

Le chérif Ghâlib fut exilé par Méhémet Ali à Salonique où il mou-

En 1517, les sultans ottomans s'emparèrent de la vallée du Nil, et le protectorat des Lieux Saints passa tout naturellement entre leurs mains. Ils n'annexèrent pas le Hedjâz, mais leur suzeraineté fut plus lourde que celle de leurs prédécesseurs. Ils se firent appeler « Serviteurs de La Mecque », s'engagèrent à assurer la sécurité de la ville et prirent à leur charge son ravitaillement par l'envoi de blé, par le paiement d'une liste civile au Grand Chérif et de pensions aux dignitaires religieux des deux villes saintes. Ils assurèrent encore l'entretien des fondations pieuses, la réparation des mosquées et des sanctuaires. En retour, ils entretinrent une garnison à La Mecque et modifièrent l'administration de la contrée. Le Grand Chérif conserva son titre et ses honneurs et put, grâce à l'incapacité et à l'incurie des fonctionnaires turcs et à la faiblesse du pouvoir central, recouvrer bientôt une quasi-indépendance.

Cependant, à la fin du XVIII[e] siècle, le Hedjâz traversa, avec toute l'Arabie, une crise grave et le Chérifat fut mis en péril. La secte réformatrice des Wahabites souleva les tribus du centre de la péninsule, parvint à s'emparer de La Mecque et de Médine et obligea le Grand Chérif à faire sa soumission (1). Mais en 1813, le pacha d'Égypte, Méhé-

---

rut. Le Khédive d'Égypte confia l'Émirat en 1813 au chérif Yahia Ibn Sourour.

En 1840, le Hedjâz étant redevenu dépendance turque, le sultan Abd ul-Medjid fit nommer le chérif Ibn Aoun qui conserva ses fonctions jusqu'en 1857. Il fut remplacé par le chérif Abd Allah Pacha Kamel qui, le premier, eut le titre de pacha.

De 1877 à 1879, l'Émirat fut détenu par le chérif Hassan pacha, frère du précédent, qui fut assassiné à Djedda, où on l'appelle le « martyr ».

Le chérif Abd el-Mottaleb, nommé en 1879, fut destitué en 1882 et remplacé par le chérif Aoun el-Rafiq.

(1) Dans l'ouvrage de M. Nadra MOUTRAN, *La Syrie de demain,* on trouvera des détails très complets sur le mouvement wahabite (p. 311 et suiv.). M. Moutran a consulté Niebuhr, Burckhardt, Sadlier ; il a recueilli en outre de la bouche même du regretté patriarche melkite, Pierre Gérégiri, le récit d'un long séjour dans le Nejd en 1862 ; enfin il a eu entre les mains la relation du voyage du jésuite anglais Palgrave, publiée en 1865.

Le plateau du Nejd est fertile et peuplé et jouit d'un climat sain ; séparé

met Ali, rendit la ville sainte à l'Islam orthodoxe et recon-

du reste de l'Arabie et des côtes maritimes par des déserts pierreux, il a conservé sans alliage la race arabe primitive, qui s'y retrouve avec son esprit d'indépendance, son amour de la tradition, son courage, son bon sens, son horreur des brigandages. « Les Arabes n'ont pas honte comme les Turcs d'apprendre quelque chose des Européens (Niebuhr). » La différence entre un Bédouin nomade et un Arabe des villes est aussi sensible, dit M. Moutran, qu'entre un nègre du Congo et un habitant de la France. Les populations du Nejd parlent l'arabe classique, la langue du Coran.

L'esprit indépendant des tribus du Nejd les a toujours portées à constituer un milieu d'opposition dans le monde arabe. Soumis parfois par les princes du Yémen, ils paraissent avoir secoué cette domination extérieure dès avant l'apparition de Mahomet; l'islamisme triomphant les soumit à nouveau sous le Khalifat d'Abou Bekr ; mais ils soutinrent Ali contre le khalife Mouawya. Les Omeyyades eurent raison de cette constante insubordination, et le Nejd fut gouverné très étroitement par Damas. A l'avènement des Abbassides, nouvelle révolte du Nejd qui se rallie à la doctrine d'Abou Saïd el Karmout ; l'Arabie toute entière est alors secouée par une lutte religieuse sanglante qui dure trente années. Cette longue période de combats marque décidément le point de départ de l'indépendance du Nejd. Pendant des siècles, le pays vit dans une sorte de féodalité sans contrôle, livré aux rivalités des chefs locaux. La doctrine musulmane y dégénère rapidement et on voit renaître les anciennes pratiques sabéennes, le fétichisme à peine teinté d'islamisme, et même l'indifférence parfaite. Les invasions tartares, mongoles, turques, s'arrêtent devant les déserts qui entourent le Nejd. Dans ce milieu très fermé devait éclore la fameuse doctrine de Mohammed ibn Abd-el-Wahad. Ce réformateur religieux avait d'abord visité tout l'Islam en marchand ; il entreprit de ramener le Nejd à la pure tradition islamique, telle qu'il l'interprétait lui-même. « Depuis onze siècles, l'islamisme n'était plus pour les Nedjéens qu'un souvenir confus qui s'affaiblissait chaque jour. Le culte de Djann que l'on adorait à l'ombre des grands arbres ou dans les cavernes profondes de Toweyk; les honneurs rendus aux morts et les sacrifices accomplis sur les tombeaux se mêlaient aux superstitions sabéennes ; nul ne lisait le Coran, ne s'informait à quel point de l'horizon est située La Mecque ; les cinq prières étaient mises en oubli ; les dîmes, les ablutions, les pèlerinages tombés en désuétude » (Palgrave).

La prédication de Wahab se place au milieu du XVIIIe siècle, vers 1760. Le réformateur prescrivait à ses adeptes de ne point fumer, de ne porter ni or ni soie, de ne point parler ni avoir de la lumière dans sa maison après l'office du soir, de ne jouer d'aucun instrument de musique ni de chanter, de ne pas jurer par un autre nom que Dieu ; il enseignait que les Turcs, les Égyptiens, les Syriens, étaient des infidèles ; enfin il condamnait au feu éternel les neuf dixièmes de la population du globe. Par ailleurs, le wahabisme attachait peu d'importance à des règles suivies par les autres musulmans, telles par exemple que les ablutions rituelles ou l'usage d'enlever ses sandales pour entrer dans les mosquées. « Les wahabites ont la prétention d'être les seuls dans la vraie tradition. Ils évitent de parler des Khalifes et des saints

quit le Hedjâz au nom de la Turquie. Le Chérif qui s'était

---

de l'Islam. Mahomet seul trouve grâce à leurs yeux ; encore son nom n'est-il jamais accompagné des formules élogieuses que partout ailleurs on ne manque pas d'y joindre ! » (Palgrave).

La puissance du mouvement wahabite fut telle que vers la fin du XVIIIe siècle, le Nejd entier était soumis ; Sooud, successeur de Wahab, soumit à son tour tous les pays entre La Mecque et le golfe Persique. En 1800, Abd el-Aziz, fils de Sooud, s'empare des îles Bahraïn et force le sultan d'Oman à payer tribut. Poignardé par un sectaire chiïte, il est remplacé par son frère Abdallah (1806) qui détruit Kerbéla, sanctuaire vénéré des Chiïtes, puis s'empare de La Mecque et passe au fil de l'épée ses chérifs ; les mosquées de la Ville Sainte furent pillées avec d'autant moins de scrupules que les wahabites ne respectent pas les autels du culte. Médine fut également saccagée et les cendres de Mahomet et des deux premiers Khalifes jetées au vent. « Les meilleures tombes, disait Adallah, sont celles dont il ne reste aucun vestige. » Le conquérant envahit ensuite la Syrie qu'il dévasta de Karak jusqu'à Palmyre, et qu'il eût infailliblement soumise sans une insurrection qui éclata à ce moment dans le Nejd même.

Les Turcs, inquiets de l'extension formidable de la puissance wahabite, firent appel à Méhémet Ali qui résolut de porter la guerre dans le Nejd. L'armée égyptienne, commandée par Ibrahim, entra en Arabie par l'Acyr, sur les côtes de la mer Rouge, et avançant rapidement, vint mettre le siège devant la capitale même du Nejd, Dereya. La plus grande partie des défenseurs de la ville fut massacrée ; Abdallah, envoyé à Constantinople y fut décapité (1819).

Tourki, fils d'Abdallah, avait pu s'échapper et s'était réfugié à Bassorah. Mais il préparait son retour et comptait sur le fanatisme de ses partisans. Le Nejd avait été organisé en province égyptienne par Ibrahim, mais la population nejdéenne regrettait sa liberté. Tourki ne tarda donc pas à reparaître ; en 1830, il avait repris possession de ses États, et l'armée égyptienne était exterminée dans le désert de Dahna. Le nouveau roi du Nejd gouverna dans une paix profonde, mais peu de temps, car il devait tomber sous le poignard d'un assassin (1830). Son fils Faysoul reprit la politique de conquête des premiers princes wahabites ; de nouveau une armée égyptienne fut envoyée dans le Nejd en 1844, défit le prince et s'en empara ; Faysoul fut enfermé dans une forteresse près de Suez, mais à la mort de Mehemet-Ali, il eut des facilités de s'évader. Son retour dans le Nejd contraignit l'armée d'occupation à la retraite, et entraîna la chute du prince Ibn-Thesseyan qui avait été intronisé à sa place.

Les wahabites reprennent dès lors leur politique de conquête. En 1854, l'Oman doit leur payer tribut ; en 1856, les îles Bahrein sont occupées ; en 1863, La Mecque est à nouveau enlevée. Toute l'Arabie était soumise. Mais à la mort de Faysoul (1867) une révolte générale de l'Arabie contraignait son fils Abdallah à restreindre son pouvoir au seul Nejd. Depuis cette époque le royaume des successeurs de Sooud a vécu isolé ; et même une partie du pays s'est rendue indépendante et a été entraînée dans l'orbite de la politique turque.

laissé battre fut banni avec ses proches parents et remplacé par un membre d'une autre branche de sa famille. A partir de ce moment, le Grand Chérif fut nommé par la Porte. Les concurrents cessèrent dès lors de lutter à main armée et le Hedjâz connut une période relativement calme.

Jusqu'à 1840, Méhémet Ali, qui s'était rendu presque indépendant du sultan de Constantinople, exerça lui-même une tutelle sur ce pays qu'il avait reconquis et dont il avait ouvert de nouveau l'accès aux musulmans orthodoxes. Il se chargea de l'envoi du *Mahmal* annuel, dont le gouvernement du Caire n'a pas cessé, depuis, d'assumer les frais et la responsabilité. Le Mahmal est une sorte de tabernacle ou petit pavillon, recouvert d'étoffes précieuses ; on y enferme la kiswa ou tapis sacré destiné à couvrir la Kaaba. L'envoi du Mahmal est d'ailleurs l'un des privilèges du suzerain du Hedjâz. Bien que Méhémet Ali ait cessé en 1840 d'exercer le protectorat, l'Égypte, par le Mahmal annuel et par les subsides qu'elle fournit par les wakoufs (fondations pieuses), a conservé des liens étroits avec La Mecque.

En 1840 le Hedjâz perdit donc toutes ses anciennes prérogatives et fut annexé à l'Empire ottoman, dont il devint une simple province. Toute l'autorité revint au vali qui résida d'abord à Djeddah, puis à La Mecque. La Turquie y entretenait deux divisions chargées de faire respecter son administration, et gouvernait avec l'aide de toute une hiérarchie de fonctionnaires. Le Grand Chérif était maintenu dans sa charge, mais il était écarté autant que possible du pouvoir. La Porte se contentait de lui payer une pension importante et de lui abandonner la plus grosse part du revenu des offrandes apportées par les pèlerins [1].

---

[1] Le vilayet possédait un conseil (medjliss) qui en administrait les affaires importantes et était composé : *a*) du *cadi* de La Mecque : *b*) du *daftardâr* ; *c*) du directeur du sanctuaire ; *d*) du gardien des clefs de la *Kaaba* ; *e*) du *moufti* hanéfite ; *f*) du secrétaire du vilayet ; *g*) du naqib el Achrâf ; *h*) de

Après la nouvelle charte de La Mecque en 1863, devant l'invasion wahabite, le Hedjâz retomba dans des troubles qui ne cessèrent que par la victoire finale de l'armée turque. Mais, depuis ce moment, la rivalité entre le Gouverneur et l'administration d'une part, le Grand Chérif et ses dignitaires de l'autre, ne fit que grandir. Un Chérif, l'Émir Aoun, de 1882 à 1905, parvint à forcer tous les gouverneurs ottomans successifs à s'incliner devant lui,

En 1908, dès le début de la révolution jeune-turque, le grand Chérif actuel Hussein prenait le titre d' « Émir de La Mecque ».

C'est sous son règne que l'hostilité latente entre Turcs et Arabes allait atteindre peu à peu son paroxysme pour finir par se résoudre en une crise soudaine, désastreuse pour l'Empire ottoman (1).

---

l'administrateur du sanctuaire ; *i*) du *caïmacam* (représentant) ; *j*) du directeur de la santé publique ; *k*) du *naqib* des Husseinites.

Le vilayet du Hedjaz est divisé en *nahiés* ou *cantons* dont l'administrateur est appelé *moudir nahié* et le gouverneur *caïmacam*. Chaque caïmacami possédait un conseil composé du caïmacam, du procureur du Char, de l'administrateur des finances et de notables choisis par le Chérif.

Quant aux tribus arabes elles possèdent des tribunaux qui jugent, d'après le droit coutumier, en première instance et en appel. Ces tribunaux sont composés du Cadi, de certains *Cheikhs*, de certains chefs de tribus, de juges choisis par les demandeur et défenseur. Ces derniers ont le droit de récuser les tribunaux et d'en appeler au Chérif qui peut confirmer les jugements, ou les infirmer. Les décisions du Chérif sont sans appel.

La Mecque est la capitale du Hedjaz et le siège du Gouvernement.

Tous les habitants du Hedjaz (évalués à 2 500 000) sont des nomades, à part ceux de La Mecque et de Djeddah. Montagnards, ils vivent des produits de leurs troupeaux ; riverains, de la pêche.

Deux forteresses commandent la ville de La Mecque. Elles étaient occupées par des garnisons turques. Ce sont la forteresse de *Djiâd* construite par le chérif Souroûr, en 1781 et située au Sud ; et la forteresse d'*Al Hindi*, construite par le chérif Galib en 1806 et située au Nord. Sur la route de Djeddah à La Mecque, se trouvent quatorze forteresses. Quelques-unes datent de l'époque du chérif Galib (1787-1813), d'autres de Méhémet-Ali ; quelques-unes ont été construites par la Turquie et remontent à l'époque où les pèlerins affluaient par voie de mer.

(1) L'actuel Grand Chérif de La Mecque est né en 1854.

Al Hussein Ibn Ali a reçu une éducation moderne sous la direction de

A la vérité, il n'y eut jamais aucune fusion entre les deux races. Les Arabes avaient de tout temps accueilli les Turcs à leur corps défendant et parce que ceux-ci s'imposaient par la force. Quand les conquérants Osmanlis semblèrent devoir assurer le triomphe de l'Islam, les Arabes, par fanatisme musulman, acceptèrent le joug ; mais peu à peu, à mesure que la puissance militaire des Turcs s'affaiblissait, l'antagonisme se manifestait de nouveau. Abdul Hamid, qui se rendait exactement compte de la situation, essayait d'ajourner le conflit en n'insistant jamais sur l'idée de nationalité et sur le caractère turc de son empire ; il espérait, par l'appui accordé au panislamisme, jeter le voile sur les rivalités de races.

A la suite de la Révolution de 1908, les Jeunes-Turcs ne manifestèrent pas un sens politique aussi pénétrant. Se plaçant sur le terrain des races, accentuant les principes exclusivement turcs et pantouraniens de leur politique, ils irritèrent les Arabes et élargirent encore le fossé.

Plus que toutes les mesures vexatoires prises par les Jeunes-Turcs, leurs attitudes hautaines, leur irréligion, leur mépris pour la langue et la race du Prophète, eurent une influence considérable sur les nomades d'Arabie demeurés très attachés à leurs traditions.

La perte de la Tripolitaine cédée par le sultan aux Italiens, leur apparut comme l'humiliation suprême de l'Islam devant l'Occident, et contribua grandement à accroître leur irritation et leur mépris pour le khalife turc, incapa-

---

professeurs particuliers, à Constantinople. Il connaît à fond l'arabe, le turc, le persan et parle aisément le français. La jurisprudence musulmane lui est familière. Il rend en personne la justice et apporte ses lumières aux juges et aux *ulémas*. Poète, il rime avec élégance et sa verve s'exerce plus spécialement dans le genre épique.

Après avoir été émir de La Mecque, sa ville natale, sous le règne d'Abdul Hamid, Hussein ajoute maintenant au titre d'émir celui de roi.

Le royaume d'Arabie, proclamé le 29 octobre 1916, a été officiellement reconnu par les Alliés.

Le roi Hussein a quatre fils : Ali, Abdallah, Faïçal et Zaïd.

ble de défendre le patrimoine de la Communauté musulmane.

L'hostilité des Bédouins à l'égard des Turcs dégénéra en véritable conflit, lorsque la Porte entra en guerre contre l'Entente. Déjà l'affaiblissement de l'Empire ottoman, l'agitation des nationalités en faveur des réformes avaient eu leur contre-coup en Arabie. Devant la mauvaise volonté dont Stamboul faisait preuve à leur égard, les émirs du Hedjâz, de l'Irak, du Yémen, du Nejd, du Hadramout, du Koweït et d'El-Hassa, décidèrent, au début de 1914, de se réunir en un Congrès pour discuter leurs intérêts communs. La guerre accentua la colère des populations de la Péninsule. Les habitants de La Mecque étaient les plus lésés, car la rupture des relations avec l'Égypte et avec les colonies musulmanes françaises et britanniques, suspendait le ravitaillement du pays et, en arrêtant les pèlerinages, privait les habitants de leur unique source de revenus. Pendant l'hiver 1915-1916, Enver pacha, craignant un soulèvement en masse, avait dû se rendre dans le Hedjâz avec des présents de toute nature.

L'Angleterre saisit cette occasion de tirer parti du mécontentement général. Ses agents surent offrir aux Bédouins de l'argent, des vivres, et la protection des Alliés. Aussi, dès juin 1916, La Mecque rompait tout lien avec la Porte et peu après, le Chérif proclamait l'indépendance du Hedjâz sous sa souveraineté.

Le soulèvement débuta le 10 juin à La Mecque. Les casernes turques furent entourées et leurs occupants sommés de se rendre ; sur le refus du commandant turc de livrer la position, la bataille s'engagea. Le 11, un premier fort était pris ; le 12, un second tomba ; le 13, les Arabes étaient maîtres de La Mecque, et les Turcs, chassés de la ville, bombardaient la Kaaba, ce qui est, aux yeux des musulmans, un suprême sacrilège. Peu après, Djeddah et Taïf se rendaient également (22 septembre). Le mouvement avait réussi : l'occupation du port de Djeddah ouvrait au



AKABA (frontière arabe)
Le camp français.

Chérif Hussein l'accès de la mer Rouge par laquelle purent affluer les secours britanniques. En même temps, les autres chefs influents de la péninsule se joignaient à l'insurrection. C'est ainsi que le cheikh Ibn Sood, du Nejd, et le cheikh Mbarak, de Koweit, devinrent les utiles auxiliaires du mouvement. Dans le Yémen, Seyed Idris, vieil ami des Anglais, reprenait la lutte et s'emparait de Kounfoda (sur la mer Rouge), dont il captura la petite garnison. D'autres tribus se rallièrent en grand nombre, celles des Beni-Harb et des Khaouazems remportèrent des succès notables. Les forces hedjaziennes, appuyées par les contingents anglo-indiens, obtenaient, pendant ce temps, l'avantage sur les troupes turques surprises et mal ravitaillées. Al-Vajh, Mouaïah, Debba furent prises, de nombreux prisonniers capturés, le chemin de fer du Hedjâz détruit en plusieurs endroits. Enfin l'occupation de Médine sanctionnait la victoire chérifienne.

Dans quatre proclamations successives, le Grand Chérif avait expliqué les causes de sa révolte et porté contre les Jeunes Turcs les accusations les plus graves au point de vue musulman. Il dénonçait la politique néfaste des maîtres de l'Empire ottoman, la déclaration de guerre aux Alliés qu'il avait déconseillée, les crimes des gouvernants, les pendaisons, les atrocités dont étaient victimes les Grecs et les Arméniens, la misère et la famine. Il accusait nettement de tous ces maux Enver, Djemal et Talaat, responsables de la guerre. Il passait en revue les actes d'impiété et de profanation, les violations du droit des gens, la déchéance du Khalifat et les infractions aux règles qui les régissent, le mépris des préceptes concernant le jeûne du Ramadan. Enfin il s'indignait surtout contre le bombardement de la Kaaba et le pillage du tombeau du prophète à Médine. Il terminait en exhortant les musulmans de Turquie à venger cet outrage à l'Islam, et menaçait d'exclure le nom du sultan de la prière du Vendredi.

Les Jeunes Turcs déposèrent officiellement le Chérif

Hussein et le remplacèrent par Ali Haïdar, petit-fils du grand patriote arabe Abdel el-Mouttaleb

Le Chérif Hussein riposta à cette manifestation platonique en prenant le titre de roi du Hedjâz. Il rappela que sa famille descendait de Fatima, fille de Mahomet, en intitulant son gouvernement « Gouvernement Hachimite » (de Hachem, branche à laquelle appartenait la famille du Prophète).

En même temps qu'il proscrivait tous les titres importés de Turquie (tels que « Pacha », « Bey », « Effendi »), il s'occupait d'organiser un rudiment d'administration dans ce pays tout à fait primitif. Il constitua le premier ministère que connut le Hedjâz. D'autre part, obligé de s'appuyer sur le clergé pour maintenir et accroître son prestige, il tripla les appointements des religieux (muezzins, lecteurs du Koran, serviteurs des mosquées, etc.), de sorte que, malgré quelques mesures d'apparences modernistes, son royaume demeure une théocratie religieuse et militaire ne connaissant d'autre loi que les textes sacrés, d'autre forme de gouvernement qu'un régime patriarcal, plus ou moins européanisé dans la forme. Il est nécessaire d'insister sur ce point, non pour attacher à ces remarques un sens désobligeant, mais pour montrer ce qu'auraient de chimérique certains rêves de grande envergure dont se grisent dangereusement différents cercles de l'entourage du Chérif ou, tout au moins, des personnages qui prétendent, à tort ou à raison, être en rapport avec ces cercles.

On ne saurait trop insister sur ce fait que le Grand Chérif n'est en rien qualifié pour revendiquer le khalifat universel, auquel sa dynastie n'a songé à prétendre en aucun moment. L'Islam ne reconnaît au Grand Chérif, émir de La Mecque et gardien des Lieux Saints, aucun caractère sacerdotal ou pontifical, aucune prérogative religieuse que ne possède le plus humble des croyants. Le système coranique ne possède ni liturgie, ni sacrements, ni sacrifice officiel, ni caste cléricale L'émir de La Mecque ne peut donc revendiquer aucun privilège, qui le sorte de la

condition ou communion laïque, la seule reconnue par l'Islam.

De même qu'un khalifat panislamique serait incompatible avec les conditions diplomatiques et politiques modernes, de même un khalifat hedjazien signifierait en réalité l'asservissement de la race arabe par la grande puissance européenne qui semblerait en favoriser l'ambition

L'idée d'un khalifat religieux et universel des chérifs de La Mecque a pu être émise par tel ou tel Européen écrivant sur l'Islam, mais dans le monde musulman il n'en a jamais été question.

Il est même invraisemblable qu'une influence étrangère puisse déterminer les chérifs de La Mecque à tenter de jouer un rôle qui les dépasse. Mais le Chérif de La Mecque peut et doit être Khalife dans son propre royaume, de même que chaque pays musulman devrait avoir son propre Khalife. Telle est la solution raisonnable de la question du khalifat.

Tous les Arabes clairvoyants ont, d'ailleurs, compris les dangers que présente pour eux l'étalage d'un panhedjazisme outrancier. C'est ainsi que le cheikh Aly El-Ghaiaty a pu écrire : « L'avenir des pays musulmans d'Asie, d'Europe ou d'Afrique, ne peut, en aucune façon, être envisagé dans l'organisation du futur royaume d'Arabie, dont la base, la pierre angulaire, se trouve posée à La Mecque et pas ailleurs. »

Mais dès à présent, la politique hedjazienne a vu plus loin que La Mecque, et il n'est plus douteux qu'elle vise à une domination étendue sur la Syrie, la Palestine, et même la Mésopotamie.

Le vaste empire des Omeyyades semble une proie incomparable et bien faite pour tenter les Bédouins qui seraient enchantés d'annexer à leurs déserts des pays riches et actifs sur lesquels ils vivraient.

Or, la réunion de la Syrie au royaume du Hedjâz apporterait la plus néfaste et la plus illogique des solutions au problème syrien.

Tandis que les musulmans d'Arabie ne reconnaissent

d'autre religion, d'autres mœurs, d'autres lois que celles de l'Islam, vivent dans des régions absolument stériles en pasteurs, en nomades, excellents cavaliers, guerriers courageux, cruels parfois mais généreux, les musulmans de Syrie sont des commerçants sédentaires et des cultivateurs. Les premiers, dont la race est purement arabe, mènent la même existence que leurs ancêtres des âges les plus reculés ; ils ne considèrent nullement le pillage et l'attaque à main armée comme des actes répréhensibles, et la pratique du brigandage n'exclut pas chez eux les sentiments d'honneur et de noblesse Les seconds, au contraire, on le sait, sont de race extrêmement mêlée et forment ethniquement un agrégat d'Araméens, de Chananéens, de Chaldéens, de Phéniciens, d'Assyriens, de Perses, de Grecs, de Francs même Arabes de langue parce que l'Islam envahisseur la leur imposa, certains cultivent la terre , les autres vivent dans les villes de l'intérieur ou les ports, beaucoup s'y sont enrichis par le commerce La plupart aiment le luxe et rien, dans leurs manières, ne rappelle la simplicité un peu fruste des gens du désert. Leurs idées ne sont pas les mêmes . tandis que les nomades sont restés fidèles aux conceptions de l'Islam primitif, les Syriens, même lorsque leur piété est demeurée intangible, se sont européanisés , ils viennent en Occident, ils étudient ses littératures, ses arts, ses sciences, ses méthodes de gouvernement; ils réfléchissent sur ce qu'ils ont assimilé et rêvent d'appliquer dans leur pays libéré, les réformes qui le placeraient au niveau des nations d'Europe Si le gouvernement hachimite annexait la Syrie, on assisterait donc à ce paradoxe d'un peuple civilisé, sédentaire, riche et capable de le devenir davantage, condamné à travailler au profit de populations primitives, pauvres et oisives.

Tout semble faire présumer aussi que la Syrie sera une démocratie. L'avenir montrera vers quelle politique elle orientera son gouvernement, mais il est permis d'affirmer dès maintenant que l'autocratie n'a aucune chance d'y

triompher. Le gouvernement du Hedjâz, au contraire, est une monarchie s'appuyant sur la tradition et le clergé musulman. Donner satisfaction au prétendu panarabisme de la politique hedjazienne serait donc soumettre un pays d'aspirations libérales à une autocratie cléricale. Ce régime convient admirablement au Hedjâz, mais ferait peser un véritable joug sur la Syrie ; et ce, par la force même des choses, quelque intelligence, quelque droiture, quelque sens politique qu'ait pu manifester depuis son avènement le roi Hussein.

Les Syriens n'étant pas Arabes, il est paradoxal de considérer les habitants de l'Arabie et ceux de la Syrie comme constituant une nationalité cohérente. Le paradoxe devient plus flagrant si nous nous plaçons sur le terrain religieux. Certes les musulmans qui se rattachent de plus ou moins près à la tradition islamique, forment la majorité en Syrie, mais la minorité (chrétiens de toutes nuances, israélites, libres penseurs, ayant plus ou moins ouvertement rompu avec l'Islam) est assez importante pour faire valoir ses droits. Dans une Syrie dont l'indépendance et l'unité seront sauvegardées par la France, la liberté de penser sera complète ; dans une Syrie soumise à un descendant du prophète, même si celui-ci devait quitter La Mecque pour se fixer à Damas, il n'en serait pas de même. Pour qui connaît l'âpreté des rivalités religieuses en Orient, il est évident que les musulmans prendraient le pas sur les chrétiens. Bien plus, les musulmans non orthodoxes, les Wahabites, les Béahistes, les Druses, les Noçairiés, les Yezidiés, les Ismaïliés, etc., ne tarderaient pas à être persécutés à leur tour. L'animosité serait d'abord latente, puis elle éclaterait, et des troubles sanglants pourraient fort bien surgir brusquement. La position du gouvernement serait très difficile. Voudrait-il se montrer tolérant et impartial, qu'il ne le pourrait pas, car il serait obligé, pour se maintenir, de ménager les susceptibilités de ses partisans.

Ainsi le pseudo-panarabisme est aussi dangereux pour le

roi du Hedjâz que pour les Syriens et les Arabes tout à la fois, car il risque de créer des suspicions entre des peuples qui ont intérêt à s'entendre et qui s'entendront, pourvu qu'aucun d'eux ne veuille dominer les autres. La Syrie vivra en bonne intelligence avec les nomades d'Arabie, mais elle ne devra être unie à eux par aucun lien politique. Elle formera vite, malgré la confusion qui y règne actuellement, une patrie fédérale, tandis que l'Arabie semble devoir rester morcelée pendant longtemps encore.

Des liens politiques n'ont pu d'ailleurs jamais s'établir entre La Mecque et les empires musulmans. Damas, Bagdad, le Caire, voire Constantinople se désintéressaient de la Terre Sainte, éloignée, pauvre et impropre à toute organisation.

Annexer la Syrie à l'Arabie serait donc l'affranchir d'un joug odieux pour la placer sous un autre qui ne tarderait pas à lui peser lourdement ; ce serait résoudre le problème des races et des religions en Orient, au profit d'une seule des parties

Et qui d'ailleurs aurait intérêt à réaliser ce projet ? La Syrie ? elle continuerait à travailler pour un maître, alors qu'elle aspire à l'indépendance ; elle ne connaîtrait ni la liberté ni la paix intérieure. L'Angleterre ? elle créerait un foyer d'agitation et de guerre civile incompatible avec la paix religieuse indispensable à son empire musulman. L'Arabie elle-même ? ne sait-elle donc pas quelle plaie terrible constitue, au flanc d'un État, une population nombreuse, intelligente, active, aspirant à la liberté et cherchant sans cesse à la conquérir ? n'a-t-elle pas entendu dire que l'Alsace-Lorraine, la Pologne, la Bohême avaient été pour leurs maîtres des causes de faiblesse bien plus que des éléments de force ? Dès lors, pour asseoir son pouvoir, le Hedjaz devra compter sur un concours étranger et par là il aliénera fatalement la liberté arabe. Déjà on peut observer que rien ne se fait à La Mecque sans l'assentiment des agents anglo-indiens. Déjà il faut se demander si le panarabisme hedjazien est autre chose qu'une machine de guerre manœuvrée de Calcutta.

ANNEXES

Manifeste du Grand Chérif.

I

Il est notoire que les personnes avisées du monde musulman, Ottomans et autres, ont vu d'un mauvais œil la Turquie se jeter dans la guerre. L'Empire ottoman avait été éprouvé par deux guerres. Ses armées, ses finances, l'ensemble de ses intérêts et de ses institutions se trouvaient dans une anarchie et une désorganisation complètes. Le gouvernement et toute l'économie nationale en étaient lourdement affectés. Il n'était point difficile de prévoir le sort d'une nation, dont les individus avaient été cruellement éprouvés, si elle venait se jeter de nouveau dans une guerre qui ne ressemble en rien à toutes celles qui l'ont précédée.

C'est là une considération d'ordre intérieur, mais il en est d'autres d'ordre extérieur. L'Empire ottoman est un État musulman, dont le territoire étendu présente un développement de côtes considérable. Commandée par cette double considération, la politique des grands sultans ottomans a consisté à se maintenir en bons rapports avec les puissances qui possèdent le plus de sujets musulmans et qui détiennent en même temps la suprématie maritime.

C'est justement contre ces puissances que le gouvernement unioniste prend parti, pour se ranger du côté de leurs adversaires, qui, à cause de l'étroitesse de leurs territoires par rapport à la densité de leur population, nourrissent des ambitions démesurées et des appétits voraces.

Alors les musulmans instruits par l'expérience eurent de sinistres pressentiments, et purent prévoir déjà les suites désastreuses qu'une pareille politique allait entraîner.

Je fus de ce nombre, et lorsqu'on me demanda télégraphiquement mon avis, j'ai cru de mon devoir de désapprouver la guerre. Je rappelle ce fait comme une preuve de mon loyalisme

à cet empire et de l'intérêt que je lui portais et que je porte à l'Islam.

Nos appréhensions se réalisèrent : la frontière de l'empire en Europe touche presque aux murs de la capitale ; les éclaireurs russes pourchassent les populations ottomanes jusque dans la campagne de Sivas et de Mossoul ; l'avant-garde de l'armée anglaise fait des milliers de prisonniers dans le Sinaï, après s'être emparée ailleurs de la province de Bassora et de la moitié de celle de Bagdad. La guerre se prolonge et l'on en arrive à cette conclusion dont la conséquence pratique, pour nous, ne pouvait être que l'une de ces deux alternatives : nous laisser aller et disparaître de la carte du monde ou réagir et marcher vers l'affranchissement.

Nous laissons au monde le soin de nous juger. Toujours est-il que nous ne saurions douter un seul instant du bien fondé de notre soulèvement. Il vient à son heure, avant que les fatalités se soient appesanties sur le reste de cet empire.

Nous ne pouvons nous empêcher de proclamer que la cause unique de l'effondrement de l'Empire ottoman et de l'extermination de ses populations, c'est l'aveugle tyrannie des chefs de la faction unioniste : Enver, Djemal, Talaat et leurs complices ; c'est l'abandon des traditions politiques fondées par les grands hommes d'Etat ottomans et basées sur l'amitié des deux grandes puissances dignes d'être glorifiées, l'Angleterre et la France. Il faut rejeter toute l'histoire pour ne point voir les bienfaits de ces deux nations.

Pour juger d'un trait les chefs unionistes, leur loyauté et le souci de l'honneur, il suffit de se rappeler le temps écoulé entre la période critique où la France leur apporta son concours financier et celle où ils se sont joints à ses ennemis pour lui déclarer la guerre. Si nous citons ce fait, c'est précisément à cause de sa notoriété et de sa date encore fraîche.

Ajoutez à cela toutes les horreurs, toutes les iniquités que subissent les populations ottomanes, tant chrétiennes que musulmanes, iniquités et horreurs qui s'amoncellent au point d'obscurcir la lumière du soleil. Nous signalons spécialement à la réprobation du monde les atrocités commises sur les Grecs et sur les Arméniens, atrocités que notre sainte loi ne peut que réprouver. Puis, ce sont les populations arabes en Syrie, en Mésopotamie et ailleurs, les horreurs commises dans les environs de la lumineuse Médine, sur la population d'Aivali, les matrones arabes enlevées et traînées dans les casernes, défi sanglant à la loi de l'Islam et à la fierté arabe !

Et nous nous sommes soulevés! Notre haine, notre inimitié sont dirigées contre les chefs responsables de ces agissements, les Enver, les Djemal, les Talaat et leurs complices. Nous séparons notre cause de la cause des tyrans, et en association avec tous les croyants et toutes les âmes libres de l'Empire ottoman et de l'Islam universel, pour tous les malheurs et la destruction qu'ils ont entraînés sur l'empire de l'Islam, nous leur déclarons haine et inimitié et devant Dieu nous séparons notre cause de la leur. C'est là une parole de vérité, par laquelle nous vivrons et pour laquelle nous sommes prêts à mourir.

Comment ne pas en venir à ces suprêmes déclarations devant les graves leçons que les événements nous apportent tous les jours? Voilà Djemal pacha, maître de la Syrie et de ses populations, qui fait constituer dans ce pays de mœurs et de traditions essentiellement islamiques, une société féminine parmi les matrones musulmanes et les fait chanter dans un banquet et haranguer la foule!

Ne sont-ce pas là, pris sur le fait, les projets de ces tyrans contre la loi musulmane et les traditions arabes? C'est une leçon pour les musulmans de l'Empire ottoman et du monde entier; elle les édifiera et les empêchera peut-être d'encourager, par leur silence, l'aveugle passion de ces monstres dans la profanation des choses saintes et la provocation de Dieu, pour acquérir une vaine gloire et de gros appointements.

Il n'y a pas d'obéissance à devoir par une créature contre la loi du Créateur. Aussi, quiconque, par son bras, sa langue ou son cœur, possède la force de mettre fin à ces sacrilèges doit le faire!

II

Étant donné l'état de guerre existant entre le gouvernement hachimite et le parti touranien qui s'est emparé du gouvernement ottoman, tous les ressortissants ottomans, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, sont priés de quitter le territoire du Hedjâz, s'ils veulent garder leur première nationalité. Ceux qui désirent continuer à habiter ce territoire et acquérir leur naturalisation doivent s'adresser au bureau de la gendarmerie et y inscrire leurs nom, qualité et profession, leur pays d'origine et présenter les garanties d'usage.

Cet avis a été donné par le bureau de naturalisation au ministère des Affaires étrangères, par suite de l'absence de représentants pour les intérêts ottomans dans le Hedjâz.

III

.... Un seul regard jeté sur ce qu'était notre pays hier et sur ce qu'il est devenu aujourd'hui, suffirait à montrer combien grand est déjà le progrès réalisé. Notre gouvernement est devenu autonome : il a ouvert aux diverses classes de la société les portes de l'action....

Notre gouvernement a inscrit dans son programme le développement de l'instruction publique pour assurer l'éducation de la jeunesse. Tout ce qui a été fait jusqu'à présent par nous, dans cet ordre d'idées, n'est qu'une infime partie de ce qui sera fait d'une façon progressive et continuelle. Notre gouvernement marchera sans cesse dans cette voie, il ouvrira toutes grandes les portes des écoles, écoles commerciales, agricoles, industrielles, médicales, d'arts et métiers.... (1).

IV

.... Nous avisons les Musulmans de l'Empire turc, principalement l'armée et ses cadres, que s'ils ne se soulèvent pas pour renverser le gouvernement de ces fats Touraniens en proclamant qu'aucun lien ne les lie à eux, le dernier espoir dans le retour de la grandeur de l'Islam à cet Empire sera éteint en nous. Nous commencerons par nous « désolidariser » du sultanat en négligeant la mention du nom du sultan dans les prières du vendredi, — chose que nous avions jusqu'alors omise dans l'espoir qu'il se trouverait quelqu'un pour délivrer l'Empire de la tyrannie touranienne.... (2).

V

D'après une communication faite par l'émir Faïçal, commandant des forces arabes sous les murs de Médine, les Turcs ont redoublé de cruauté dans la Ville sainte. De malheureux innocents ont été menés au supplice pour terroriser la population;

(1) Extrait du manifeste d'après *Al Qibla* de La Mecque.
(2) *Al Qibla*, n° 58. Ce document porte la date du 10 Joumad 1335.

des femmes, des vieillards, des enfants, ont été conduits sur le front et opposés comme un rempart aux attaques des forces arabes. La tribu des Awalis, qui pourtant n'a en rien participé aux opérations militaires, a été traitée avec une cruauté révoltante : les femmes ont été déshonorées et enlevées ; les hommes qui ont essayé de se défendre ont été exterminés et les autres soumis aux travaux forcés.

Les populations qui ont conservé encore quelque contact avec Médine sont venues supplier l'émir arabe, par le tombeau sacré de son aïeul, de les délivrer de cette tyrannie féroce, dont les Lieux Saints n'avaient jamais été le théâtre.

Au nom de l'humanité et de la justice, nous venons protester devant le monde civilisé et le monde musulman contre ces atrocités que les tyrans touraniens et leurs complices unionistes ont commises et commettent tous les jours sur la personne des femmes, des enfants et des vieillards inoffensifs, alors que les prisonniers turcs sont traités par nous avec les plus grands égards.





CHAPITRE XV

JUDAISME ET SIONISME [1]

Le problème juif préoccupe au plus haut degré ceux qui estiment qu'il n'est de développement national possible pour la Syrie que dans la subordination des intérêts particuliers de race et de religion aux nécessités supérieures du pays.

Nous assistons en effet à un effort qui, né hors de Palestine, tend à y ramener tout un peuple pour y fonder un État juif, une nouvelle Sion. Puisque la Syrie et la Palestine forment un seul pays, dont on ne peut séparer aucun fragment sans contredire à la fois la géographie et le droit des peuples, les nécessités économiques et le bon sens

---

(1) Voir pour ce chapitre : Ilia Grinberg, *Le Sionisme*, 1898 ; *Antisémitisme et Sionisme*, 1900. Legras, *Le Sionisme et ses aspirations actuelles*, Genève, 1905. Elie Eberlin et Georges Delahache, *Juifs russes : Bund et Sionisme*, 1904. Angel Marvaud, *Le Sionisme*, 1911. Alfred Valensi, *Sionisme et Socialisme*, 1911. *Le Sionisme*, 1912. Baruch Hagani, *Le Sionisme politique et son fondateur : Théodore Herzl* (1860-1904). Dr Kellner, *Theodor Herzl's zionistiche Schristen*, Berlin-Charlottenburg, 1905. Louis Alexander, Ben Avraam, Lazare Atlas, Brozet, Buschbinder, Hyman, Jabolinski, Idelsohn, Joffe, Miller, Rabinourtch, Slontsh, Warburg, etc. : publications diverses en langue hébraïque. S. Tolkovsky, *La colonisation Juive en Palestine*, Paris, 1919. Cheikh Youssef el Khazen, *L'Etat juif en Palestine*, Paris, 1919. X..., *La Grande-Bretagne, La Palestine et les Juifs*, Londres, 1918. E.-F. Braunstein, *Du Sionisme*, Paris, 1919. I. Grunberg, *Les Juifs à la Conférence de la Paix*, Genève, 1919. N. Slontah, *Le monde Juif*.

politique, on comprend toute l'importance de ce mouvement connu sous le nom de Sionisme.

A vrai dire, l'idée d'un retour à Jérusalem n'est pas neuve chez les Israélites. Bien longtemps avant la naissance du sionisme, elle soutint durant les longs siècles de persécutions, au moyen âge comme dans les temps modernes, le courage et la résignation des Juifs, chaque fois qu'on les traitait en ennemis publics. Ces vagues aspirations trouvaient leur expression dans la prière quotidienne. Depuis plus de dix-huit siècles, les Juifs répètent à l'Éternel : « ... Rapproche nos exilés du milieu des peuples, rassemble nos dispersés des extrémités de la terre et fais-nous retourner vers Sion avec des cris de triomphe et vers Jérusalem, ta sainte maison, au milieu de l'allégresse de l'univers ! » Mais combien de ceux qui la répétaient, cette prière, étaient-ils prêts au voyage ?

Pour les Juifs dispersés, l'ancienne patrie n'était pas plus attirante pour eux qu'à l'époque de l'exode; passée tour à tour des mains des Arabes dans celles des Croisés, de celles des Croisés dans celles des Arabes, de celles des Arabes dans celles des Turcs, elle ne pouvait offrir toutes les ressources des grands États européens ; y auraient ils d'ailleurs échappé aux souffrances de l'adversité, aux vexations, à l'instabilité politique et sociale ?

A des rêves d'une mystique imprécision, le sionisme, il y

Le Mercure de France (année 1909); M[me] Alexandra DAVID, *Les Colonies sionistes en Palestine. La Société nouvelle* (janvier 1911) ; article de M. Alfred NAQUET.

La Correspondance d'Orient (15 mars 1912); Ferid NAZLY, *L'immigration juive en Palestine* (16 décembre 1912) ; Y.-M. GOBLET, *Les Israélites orientaux et l'influence française* (25 août 1917). D[r] George-SAMNÉ, *Le Sionisme et le sort de la Syrie* (10 novembre 1917)

La Tribune de Genève (30 novembre 1917) ; ALY EL GHAISTY, *Le Sionisme et l'unité syrienne.*

La Renaissance du Peuple juif (ancien *Écho sioniste* : *Le Peuple juif* et *La Renaissance juive* réunis), collection complète. Onze années.

Pro-Israël, fondé en 1917, paraissant à Salonique, etc...

La Revue de Paris (15 avril 1918) ; M. André SPIRE, *Le Sionisme.*

a peu d'années, a voulu donner une forme pratique. Fort de l'influence de personnalités israélites considérables, il chercha à faire triompher son programme en dépit de toutes les difficultés.

Si les Juifs avaient joui partout de l'égalité et de la liberté dont ils bénéficient dans les pays de droit moderne, si partout ils avaient été assimilés aux autres citoyens, jamais les théories sionistes n'eussent vu le jour. Mais à la fin du XIX[e] siècle, plus de la moitié de l'Europe continuait à infliger aux Juifs un sort particulièrement pénible et humiliant. Les Juifs de Russie, jusqu'à la chute du tsarisme, furent traités comme des êtres inférieurs ; l'accès de certaines villes, de certaines régions leur était interdit, les carrières libérales leur étaient fermées ; enfin les massacres, les sinistres pogroms se renouvelaient sans cesse, tolérés, sinon provoqués par la police et les fonctionnaires.

De même en Roumanie : leur situation juridique restait incertaine, et leurs conditions d'existence précaires. Il leur était interdit d'exercer les professions d'avocat, de pharmacien, d'employé de chemin de fer, de débitant de tabac, de colporteur, etc., de posséder des terres, de se louer comme ouvriers agricoles, etc. Seules les carrières commerciales leur restaient ouvertes ; aussi, pour quelques-uns qui s'enrichissent, la grande masse végète-t-elle misérablement.

En Galicie, les 900000 israélites disséminés au nord des Karpathes paraissaient plus malheureux encore.

Les influentes associations juives d'Occident ne pouvaient abandonner tant de leurs malheureux coreligionnaires à leur déplorable fortune.

On peut faire remonter les origines du sionisme aux ouvrages de deux précurseurs : *Rome et Jérusalem* (paru en 1860) de Moïse Hesse et *Auto-émancipation* (paru en 1880) du D[r] Pinsker. Mais le véritable apôtre de la doctrine fut le Juif autrichien Théodore Herzl, dont le livre l'*État juif* (paru en 1896), après avoir posé nettement le

problème, préconisait la reconstitution de la cité juive et recherchait par quels moyens il serait possible de la réaliser. A côté de Théodore Herzl vinrent bientôt se ranger des israélites de toutes les nations, désireux d'améliorer le sort de leurs coreligionnaires. Parmi eux, le Dr Max Nordau et le Dr Mamorek se distinguèrent par l'ardeur de leur apostolat (1).

La résolution votée, lors du premier congrès sioniste, le 24 août 1897, était directement inspirée par Théodore Herzl et résumait ses idées d'une manière succincte et précise :

« Le sionisme a pour but la création en Palestine pour le peuple juif d'une patrie garantie par le droit public. »

Il espère y parvenir :

« I. En favorisant de manière efficace l'établissement en Palestine de cultivateurs, d'artisans et d'industriels juifs.

« II. En organisant et en associant tous les juifs à l'aide de sociétés locales et de fédérations générales dans la mesure permise par les lois du pays où elles sont fondées.

« III. En affermissant le sentiment de dignité personnelle et de conscience nationale du peuple juif.

« IV. En favorisant des démarches préparatoires pour obtenir le consentement des gouvernements, nécessaire pour atteindre le but du Sionisme. »

En somme, on le voit, l'ensemble du programme sioniste, en tant qu'il s'agit d'organiser l'autonomie du peuple juif, n'est pas absolument incompatible avec l'organisation d'une Syrie fédérale Mais il semble que les idées très larges de Herzl se soient réduites peu à peu, chez ses disciples, à un particularisme intransigeant qui serait une grave menace pour l'intégrité nationale de la Syrie.

Quoi qu'il en soit, les Sionistes se heurtèrent à des diffi-

---

(1) M André Spire a publié une étude très complète sur l'œuvre de Herzl, sur l'évolution de sa pensée et sur l'accueil que lui firent tant les différents gouvernements européens que ses coreligionnaires Il ressort de cet historique que les plus grands adversaires du sionisme furent souvent les Juifs eux-mêmes (*Revue de Paris*, 15 avril 1918)

cultés pratiques considérables. Ils avaient pour adversaires un grand nombre de Juifs de l'Europe occidentale qui ne voulaient voir dans Israël qu'une religion, et craignaient que le sionisme ne rouvrît les voies à l'antisémitisme. A l'origine, tous les gouvernements leur furent nettement hostiles, particulièrement la Porte.

Abdul Hamid se montra très opposé à leurs revendications, d'accord là-dessus avec une partie des Juifs habitant l'empire. En 1892, il interdit aux israélites de s'installer en Palestine et d'y acquérir des terres. Les sionistes essayèrent de le faire revenir sur sa décision. Herzl obtint plusieurs audiences à Yildiz Kiosh ; il fut reçu avec la plus grande courtoisie, arracha au sultan la promesse de rapporter son interdiction et de ne plus s'opposer à la réalisation du programme sioniste moyennant le versement de 50 millions de francs. Mais Herzl et ses amis ne parvinrent pas, malgré leurs démarches pressantes auprès des financiers israélites, à réunir une somme aussi considérable. Les pourparlers furent pourtant repris ; Abdul Hamid aurait sans doute consenti à traiter dans des conditions plus douces ; mais, s'il était prêt à accorder aux Juifs des terres de colonisation en Turquie, il refusait d'autoriser leur établissement en Palestine même. L'accord était donc impossible ; ces démarches infructueuses laissèrent le sionisme très affaibli et battu en brèche par les dissidences. La majorité de l'opinion israélite évolua très nettement vers les projets de colonisation africaine ou américaine destinés à procurer un refuge aux Juifs russes et roumains.

Après la révolution ottomane, les Jeunes Turcs, en tant que doctrinaires d'un pantouranisme exclusif, ne pouvaient manquer de persister dans une politique de défiance et même d'hostilité à l'égard d'un réveil national juif. En 1914, peu de mois avant la guerre, le gouvernement de Constantinople édictait une série de mesures tendant à restreindre au minimum l'immigration en Palestine.

Les difficultés que rencontrait un établissement israélite

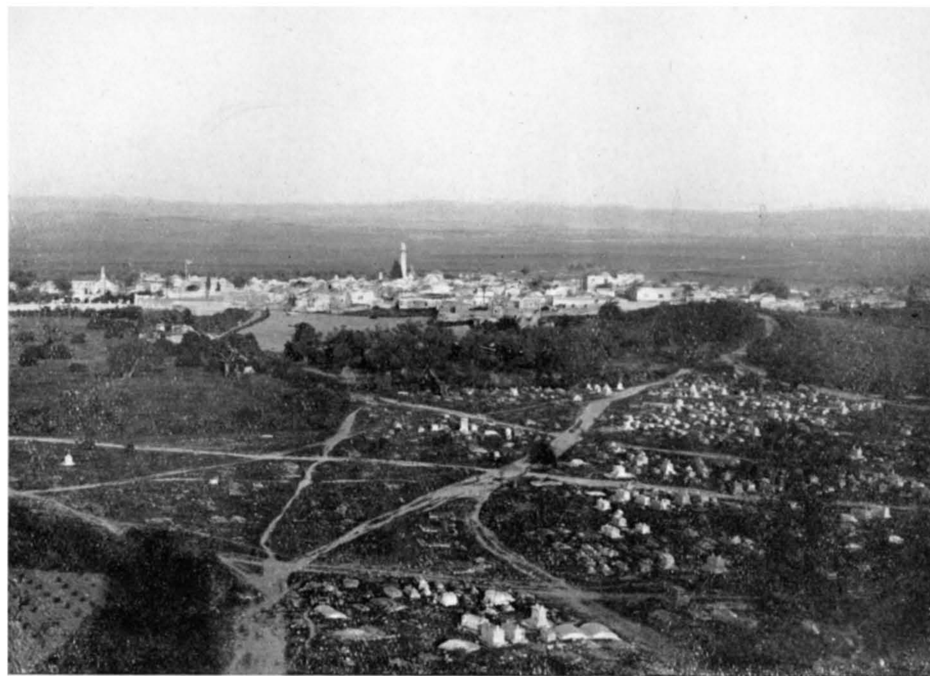


Photo A.-C. Champagne.

RAMLEH (Syrie)
Vue générale prise de la Tour.

en Syrie n'avaient pas été sans décourager beaucoup de sionistes. Un groupe important, ayant à sa tête l'écrivain Israël Zangwill, en arriva à considérer comme une erreur funeste de poursuivre la reconstitution de la nation juive sur les lieux mêmes où elle s'était jadis développée. Pour ces « territorialistes », peu importait le lieu où s'édifierait la nouvelle Jérusalem. On ne pouvait pas attendre éternellement la bonne volonté des Turcs, ou l'appui des gouvernements européens pour réaliser l'effort de libération de la nation juive ; trop de malheureux, soumis à un sort précaire, attendaient l'heure où ils s'arracheraient enfin à des servitudes millénaires, mais de plus en plus mal supportées. Il fallait agir et agir tout de suite. Zangwill et ses disciples songèrent à la Cyrénaïque, puis à la Mésopotamie. Mais là, comme en Syrie, l'opposition turque restait la même. Dès lors, Zangwill dirigea les émigrants juifs sur Galveston, au Texas, sans espoir d'ailleurs qu'ils pussent y reconstruire Sion [1].

Tandis que les sionistes politiques luttaient et se divisaient, les « philopalestiniens », qui n'entretiennent aucune visée politique et se contentent de faciliter l'établissement de colons juifs en Palestine, poursuivaient leur action réalisatrice et pratique, commencée en 1880, et par conséquent bien antérieure au sionisme de Herzl. Ils avaient fondé un certain nombre de colonies dont les débuts avaient été très difficiles, mais qui avaient fini par prospérer, grâce à l'aide puissante de quelques financiers. Les Juifs, qui sont plutôt des commerçants et des hommes d'affaires, se mettaient

---

[1] La *Jewish Territorial organisation* a été fondée en 1905, après la mort de Herzl, par Israël ZANGWILL. Peut-être, s'il eût vécu, Herzl aurait-il été d'ailleurs le premier à se rallier au programme d'Israël Zangwill ; son attitude au congrès sioniste de 1904 permet de le penser. Quoi qu'il en soit, les résultats de cette émigration n'ont pas répondu aux espérances. Les émigrants transplantés brusquement dans un pays nouveau, trop nombreux pour trouver immédiatement à s'employer, firent baisser les salaires, et provoquèrent, parmi tous les autres travailleurs, des colères et des jalousies. L'antisémitisme apparut en des endroits où il était inconnu auparavant.

difficilement au travail de la terre. Pourtant les terres de colonisation finirent par se développer, mais au prix de dépenses considérables. Des capitaux, un excellent outillage, de bons agents techniques européens, enfin la collaboration des Juifs indigènes, permirent de tirer du sol un rendement supérieur à celui qu'obtenaient les cultivateurs du pays. Les établissements juifs purent être cités comme des modèles aux indigènes et aux autres colons.

Le nombre des Juifs habitant la Palestine était évalué, au début de 1914, à 100 000 environ[1], dont 50 000 indigènes et le reste immigré. Les Juifs indigènes vivent surtout dans les villes, de petits métiers et du commerce ; un effort important a été fait pour leur développement. Beaucoup d'immigrés aussi se sont fixés dans les agglomérations urbaines, où ils exercent la banque et les professions libérales. La moitié de la population de Jérusalem est israélite (70 000 indigènes et immigrés) ; ils ont leurs écoles, un gymnase, un lycée et un séminaire, ou école normale. On compte également à Safed, à Tibériade, à El-Khalil, à Jaffa, à Caïffa, etc., des groupes juifs importants et dotés d'intéressants établissements d'éducation.

Mais les Juifs, à juste titre, espèrent surtout la rénovation de leur race par le travail agricole. 15 000 colons, pour la plupart immigrés, sont fixés dans 40 villages où ils mettent en valeur de 30 à 40 000 hectares de bonne terre.

Pour l'achat des domaines agricoles, pour les frais qu'avait pu nécessiter un effort à vrai dire tenace, il avait fallu, nous l'avons dit, beaucoup d'argent. Ces capitaux furent recueillis en Europe et en Amérique, dans les milieux israélites les plus divers, par des sociétés créées pour soutenir le mouvement d'émigration.

La plus ancienne de ces sociétés, les « Choveve zion » ou

---

(1) Sur une population de 500 000 habitants, et sur un chiffre total de 11 millions de Juifs pour le monde entier.

« Amis de Sion », correspond au mouvement philopalestinien, dont le Dr Pinsker et Samuel Mohilever étaient les plus ardents protagonistes. Des sociétés plus ou moins rattachées aux « Choveve-Zion » : « Esra » de Berlin, « Kadimali » de Vienne, « Bnei-Zion » de Londres, s'intéressèrent aussi à la création immédiate d'établissements juifs en Palestine, tandis qu'en France, un comité ayant à sa tête M. Edmond de Rothschild et le grand rabbin Zadoc-Kahn, poursuivait le même dessein (1). Ces efforts eurent pour résultat la création de plusieurs colonies : celle de Yamania, fondée en 1884, qui possède 280 hectares ; une autre, très importante, établie en 1891 entre Caïffa et Saint-Jean-d'Acre ; une troisième, située entre Jaffa et Naplouse, organisée sous les auspices du comité de Paris ; enfin l'établissement de Jaffa créé en 1892 par Zib Timokine, délégué d'une association philopalestinienne russe, affiliée aux « Choveve-Zion ».

Mais le grand inspirateur de l'émigration juive en Palestine a été M. de Rothschild dont l'action personnelle obtint au total des résultats encore plus importants ; le nombre des colonies qu'il a créées ou subventionnées est considérable. A Hébron, il installait en 1884 une centaine de paysans israélites de Russie ; le succès de l'entreprise fut immédiat parce que, cette fois, les colons étaient des ouvriers agricoles ; en 1914 cette colonie possédait 700 hectares de terres cultivées, une école et une synagogue. Un groupe aussi important créé, en 1882, entre Yazour et Gaza, cultive 600 hectares de vignes ; le village est doté d'une synagogue, d'un hôpital et d'une école. Le grand vignoble de Zaumar, situé dans les environs de Caïffa, couvre une superficie de 2500 hectares, répartie en quatre villages. Il faut ajouter à ces établissements dus à la générosité du baron Edmond de Rothschild, la colonie de Kastina (630 hectares), réservée

(1) Cf. Baruuh HAGANI, *Le Sionisme politique et son fondateur, Théodore Herzl*, 1917.

aux Juifs de Bessarabie, celle de Manheim (570 hectares, entre Safed et Houlé), une autre sur les bords du lac de Houlé (216 hectares), etc... M. de Rothschild abandonna toute activité en 1899, et tandis que les colonies continuaient à se développer d'une façon indépendante, il chargea la « Jewish Colonisation Association » (J. C. A.), de Paris, de poursuivre son œuvre.

L' « Association parisienne de Palestine » a donné naissance à trois colonies considérables : près des sources du Jourdain (1000 hectares), dans le Hauran (12000 hectares) et au pied du mont Hermon (9000 hectares).

Le banquier Montefiori a fondé également deux colonies, l'une près de Jaffa, l'autre pour des émigrés de Pologne et de Russie, ou d'Espagne et de Portugal, dans les faubourgs de Jérusalem.

Citons encore parmi les établissements israélites : celui de Ramleh (950 hectares), fondé par les « Notables israélites russes » ; près de Caïffa, la colonie Berghem (4000 hectares); autour de Safed, plusieurs colonies d'une superficie totale de plus de 2000 hectares ; sur les rives du Jourdain, plus de 300 hectares en exploitation; dans la plaine d'Esdrelon, 3000 hectares, etc. Toutes ces œuvres sont soutenues par les associations que nous avons déjà nommées et d'autres, comme l' « Anglo Jewish Association », la « Palestine Land Development Company », le « Fond national juif », la « Banque juive de colonisation », l' « Anglo-Palestine et Cie », la « Société de colonisation Erez Israël », l' « Association des femmes pour la culture », la « Fondation Wolffsohn » (1).

---

(1) Voici d'après *Die Welt*, 1910, l'énumération des colonies juives en Palestine :

1. « Mikweh Israël », école d'agriculture, près de Jaffa, fondée en 1868-1870 par l'Alliance Israélite Universelle. La population est de 150 âmes.

2. « Petach-Tikwah », fondée en 1878 par les Juifs de Russie, parmi lesquels on compta quelques étudiants. La population est de 1600 personnes.

La célèbre « Alliance Israélite Universelle », qui apporte

---

3. « Rischon le Zion », fondée en 1882, par les Juifs de Russie, à 12 kilomètres sud-est de Jaffa. La population est de 900 âmes.

4. « Jehudie », fondée en 1883. La population est de 15 personnes.

5. « Sichron Jacob », fondée en 1882, par les Juifs de Roumanie. La population y est de 800 habitants.

6. « Rosch-Pinah », fondée en 1882. La population est de 800 habitants.

7. « Katra », fondée en 1882 par des étudiants juifs de Russie. Elle est située à quelques heures de Ekron. La population est de 140 habitants.

8. « Jessod-Hamalah », fondée en 1883. La population est de 255 âmes.

9. « Ekron », vers le sud de la colonie de Rechoboth, fondée en 1884 par Edmond de Rothschild, pour les juifs de la Russie du Sud. La population est de 300 habitants.

10. « Wadi-el-Chanin », fondée en 1887, près de « Rischon-le-Zion ». La population est de 200 habitants.

11. « B'né Jehuda », fondée en 1888, près du lac de Tibériade, par la Société « Esra » (Berlin). La population est de 83 personnes.

12. « Um-el-Deschemal », fondée en 1889. La population est de 88 familles.

13. « Mozah », fondée en 1890 par l'ordre de « B'nei Brith » de Jérusalem, avec le concours de la société de « Colonisation juive de Cologne ». La population est de 28 personnes.

14. « Rechoboth », fondée en 1890, près de la station de chemin de fer Ramleh. La population est de 600 âmes.

15. « Ain Setun », près Safed, fondée en 1890 par la société « Dorsche Zion » de Minsk (Russie). Population de 51 âmes.

16. « Mischmar Hajarden », fondée en 1890, par des ouvriers juifs. La population est de 110 âmes.

17. « Chederah », fondée en 1890. La population est de 164 habitants.

18. « Schefeja », fondée en 1891. La population est de 40 âmes.

19. « Kastanie », fondée en 1896 par le Comité d'Odessa. La population est de 100 habitants.

20. « Methula », fondée en 1896. La population est de 311 âmes.

21. « Atlit », fondée en 1897. La population est de 50 âmes.

22. « Sedschera », fondée en 1899. C'est une colonie modèle, peuplée de 200 habitants.

23. « Artuf », p.ès de la ligne de chemin de fer « Jaffa-Jérusalem ». La population est de 96 habitants. La colonie fut fondée en 1896 par un groupe de Juifs de Bulgarie.

24. « Machanaïm », fondée en 1899. La population est de 30 habitants, en grande partie des Juifs montagnards du Caucase.

25. « Jamma », fondée en 1902. La population est de 300 âmes.

26. « Bed'schen », fondée en 1902. La population est de 21 habitants.

27. « Mes'cha », fondée en 1902 sur le mont Tabor. La population est de 145 âmes.

également son concours aux œuvres de colonisation, a spécialement pour objet le relèvement de la race indigène par l'instruction et le progrès matériel. Elle entretient des écoles d'arts et métiers ou d'agriculture à Jérusalem, à Caïffa, à Safed, à Tibériade, près de Jaffa, etc., et des écoles primaires partout où le besoin s'en fait sentir. Très influente, elle n'a jamais cessé de mettre au service de la France l'autorité dont elle jouit près de ses coreligionnaires en Orient.

Dans le même esprit, la « Société de secours des Juifs allemands » a ouvert un séminaire d'instituteurs et d'institutrices, une école de rabbins, des écoles primaires, des asiles, des écoles d'adultes, des écoles de commerce, etc., à Jérusalem, à Hébron, à Safed, à Caïffa, à Beyrouth, à Tibériade, à Kattra. L' « Association libre des Juifs orthodoxes », la société « Thorere Zion », propagent également l'enseignement. Enfin, à côté de ces grandes organisations, il faut mentionner : le « Gymnase Théodore Herzl » de Jaffa, l'école secondaire ou « Tochkémonie » de Jaffa, le « Gymnase hébraïque » de Jérusalem, l'école des Arts et Métiers « Bezalel » de Jérusalem, l' « Ecole polytechnique des Juifs allemands » de Caïffa, l'école d'agriculture établie entre Jérusalem et Jaffa, grâce à la fondation de Ch. Netter[1].

Malgré cet effort énorme et soutenu, en dépit du succès

---

28. « Methamie », fondée en 1902. Les habitants sont au nombre de 110 âmes.

29. « Chefzibob », fondée en 1905.

30. « Lydda », fondée en 1906. La population est de 50 habitants.

31. « Ain Ganim », fondée en 1908 par le Comité d'Odessa. La colonie est habitée par 100 familles ; en majorité montagnards juifs caucasiens.

32. « Kinereth », fondée en 1908. La population est de 30 âmes.

33. « Ber Jakob », fondée en 1909 par le Comité d'Odessa. Les habitants sont des Juifs du Caucase.

34. « Mizpah », fondée en 1909. La population est de 50 habitants.

36. « Esra », avec une population de 25 ouvriers.

37. « Ness-Zionah ».

38. « Em el Tut », avec 5 familles.

39. « Tantura », avec 16 âmes.

(1) Cf. *Correspondance d'Orient*, nº du 15 septembre 1912.

des colonies agricoles, l'immigration israélite en Syrie n'a pu être comparée à aucun moment aux chiffres qu'elle atteint en Amérique, en Angleterre, en France même. Les places à prendre dans le commerce ont été bien vite remplies, car les conditions économiques actuelles de la Palestine restent fort limitées; l'absence d'industrie locale, en outre, ne permet pas d'espérer la rémunération des connaissances techniques qui trouvent un si facile débouché dans les métropoles d'Occident. Pour l'immigrant, la culture du sol reste à vrai dire la seule ressource; encore faut-il tenir compte de l'impréparation habituelle des colons qui a causé tant de déboires et coûté tant d'argent.

Il n'est pas douteux que les doctrines sionistes, qui se sont substituées au programme modeste des philopalestiniens, portent en soi une erreur fondamentale qui les voue à l'échec final. Comment croire en effet, après une expérience de quarante années, décisive pour tout esprit non prévenu, que la Palestine pourra jamais nourrir aisément des masses juives considérables? Si 15000 cultivateurs ne peuvent y vivre qu'à très grands frais, comment des centaines de milliers de Juifs pourraient-ils y parvenir?

Dans une brochure de propagande sioniste (2) nous pouvons lire que « l'idéalisme qui avait poussé les colons à émigrer s'évanouit peu à peu et fit place à des tendances plus matérialistes: au lieu d'élever leurs enfants à la campagne et de façon à en faire des fermiers palestiniens, nombre d'entre eux commencèrent à les envoyer dans les écoles des villes, où l'enseignement donné en français, en allemand, en anglais, *préparait la jeune génération à l'émigration future en Europe et en Amérique* ». Ainsi ces colons palestiniens ne songent déjà plus, pour la plupart, qu'à aller tenter fortune ailleurs.

---

(1) Cf. *Correspondance d'Orient*, n° du 15 mars 1912, Férid Nazly, *L'immigration juive en Palestine*.
(2) J. Tolkovsky, ingénieur agricole à Jaffa, *op. cit.*

D'autre part, partout où les Juifs n'ont point à redouter l'hostilité des gouvernements, ni l'antisémitisme de la foule, ils préféreront rester où ils sont, plutôt que d'aller se vouer à la misère en se livrant à un travail qui leur est pénible, dans un pays dont le seul mérite serait d'être l'ancienne patrie des Hébreux.

Restent les opprimés, les victimes, juifs polonais, russes, roumains, autrichiens. Pour eux, après la guerre récente, les perspectives sont infiniment meilleures. Mais qu'ils se décident cependant au départ, les grandes cités d'Europe et d'Amérique, qui en doutera, exerceront d'abord sur eux leur puissante attraction. Quant à ceux qui voudront émigrer en Syrie-Palestine, ils y seront accueillis certes comme doivent l'être partout les malheureux courbés par le destin, mais ce sera le petit nombre.

Dès lors, l'État juif de Herzl n'est-il point purement chimérique? Le grand courant d'émigration juive qu'il suppose est encore dans les limbes de la théorie. En Palestine, le fait brutal, indiscutable, c'est l'écrasante majorité des populations non juives. Mais si l'on veut fonder le présent en escomptant l'avenir, peut-on croire de bonne foi qu'un jour les proportions existantes pourront être renversées? En admettant toutes les conditions économiques, financières et politiques, qui rendraient possible une forte émigration juive en Palestine, le développement des populations indigènes ne bénéficierait-il pas lui aussi de ces circonstances exceptionnelles, et dans une mesure assez large pour maintenir les rapports numériques actuels entre les éléments musulmans, chrétiens et immigrés ? Mais que si l'on entend, par des moyens politiques, faire de la Palestine une sorte de « réserve » israélite, à la façon de celles que l'Amérique a instituées pour ses Peaux-Rouges et l'Afrique du Sud pour ses Cafres, et d'où les non Juifs seraient progressivement éliminés, alors le droit de tout Syrien, le devoir de tout homme qui pense, est de dire : non.

Nous ne sommes nullement hostiles au retour d'un grand

nombre de Juifs en Palestine, mais nous demandons à ceux-ci d'entrer dans la fédération syrienne en toute sincérité et sans nourrir aucune arrière-pensée de domination. Avec les philopalestiniens qui se contentent de désirer et de favoriser l'immigration, l'entente serait tout à fait facile ; nous ne leur imposons pas des conditions humiliantes, nous nous contentons de réclamer l'égalité pour tous, nous admettons que les Juifs, comme les autres communautés religieuses, jouissent de leur autonomie administrative dans le sein d'un État qui, édifié sur le modèle de la constitution suisse, aura seul qualité pour traiter les affaires intérieures ou extérieures intéressant l'ensemble du pays depuis le Taurus jusqu'au Sinaï.

Avec les sionistes politiques, les disciples de Théodore Herzl et de Max Nordau, l'accord sera plus difficile. Les sionistes politiques, en effet, ont toujours moins cherché à établir des colonies juives en Palestine qu'à obtenir, par leur action auprès des gouvernements et un mouvement d'opinion, la reconnaissance d'une nation juive. S'ils veulent se contenter de leur incorporation dans le sein de la fédération avec une représentation proportionnelle à leur nombre, les israélites peuvent être assurés du concours cordial du peuple syrien ; mais il ne faut pas qu'ils commencent par déclarer comme le fait un de leurs auteurs : « Nous espérons que la France, qui a été la première à reconnaître aux Juifs les droits du citoyen, qui a été le champion de la cause des opprimés, et qui a été aussi la première à se solidariser avec l'Angleterre en faveur de la réalisation de l'idéal sioniste, *ne se laissera pas détourner par une campagne d'un impérialisme syrien qui commence à déployer une activité aussi nerveuse qu'inquiète dans des milieux singulièrement complaisants* (1). » Nous ne sommes ni nerveux ni inquiets ; c'est au contraire avec une fermeté tranquille que nous revendiquons pour les Syriens leur patrie intégrale, et les

(1) I. Grenberg, *op. cit.*

complaisances dont on parle ne sont qu'un hommage instinctif à la justice de notre cause. Le gouvernement français a pu promettre aux Juifs de favoriser leur établissement en Palestine, il n'a pu leur garantir le droit de s'y imposer par la force, car un tel engagement resterait nul et non avenu pour la majorité des Français qui ne veulent pas que la justice pour les uns soit l'injustice pour les autres.

Nous pouvons parfaitement nous entendre. Essayons donc de le faire sans nous blesser mutuellement, sans que les uns puissent parler d'intolérance, sans que les autres éprouvent aucun soupçon.

La Syrie est un tout ; il y a une nationalité syrienne qui doit finalement prévaloir, envers et contre tous. Il ne faut pas que l'élément israélite se mette en travers de ces aspirations d'un peuple ; il ne faut pas qu'il s'imagine qu'il pourra instituer l'État juif sur les ruines de la patrie d'autres hommes ; il ne faut pas qu'il croie pouvoir poursuivre *in anima vili* son expérience ou sa chimère.

Que les Juifs tiennent compte de ce fait qui a nom : Syrie, et les Syriens s'efforceront de comprendre et d'épouser le vœu d'Israël.

Les Juifs peuvent, avec une large autonomie administrative, prendre place dans la collectivité syrienne ; un État fédéral, qui fonctionnerait comme la Suisse, n'aurait rien à redouter de voir un de ses cantons présenter des caractères de race, de religion et de langue différents de l'ensemble national. La délimitation d'une circonscription juive constituera à vrai dire une difficulté, mais le même cas est prévu pour les Ansariés, pour les Druses, pour les Maronites ; et dans un esprit de concorde mutuel, des solutions pourront être envisagées. Il ne saurait être question de faire de la Palestine une province juive ; mais les Juifs, garantis par un statut analogue à celui du Liban, pourraient prendre part en outre, par leurs députés, à l'administration de la province, de même que celle-ci sera représentée au sein du pouvoir fédéral.

Nous souhaitons que les Juifs de toute opinion sentent la nécessité d'un accord avec les Syriens ; il serait profondément maladroit et injuste de vouloir imposer par la contrainte aux populations indigènes un régime qui leur paraîtrait intolérable. Car, il faut bien le dire, et qu'on le veuille ou non, c'est un fait que le musulman, par exemple, accepte malaisément de plier devant le Juif ; il y a là un état d'esprit qu'on ne peut changer en un jour, qu'il faut considérer avec prudence, et qui, de toute manière, ne s'effacera que par la bonne entente et les services mutuels.

Enfin, au point de vue mondial même, peut-on sérieusement concevoir un État juif indépendant, et comme le voudrait Herzl, revendiquant pour siens tous les israélites de l'univers ? Croit-on que les Juifs français, anglais, américains, accepteraient tous d'être ainsi ramenés à la condition d'étrangers au milieu des grands peuples occidentaux ?

Il est clair qu'une pareille situation serait intolérable pour la plupart. Peut-on admettre, par exemple, qu'un Juif français puisse être officier, préfet, juge, député, ministre sans relever uniquement et exclusivement de la France ? Un pareil état de choses aurait pour résultat de placer les Juifs, en Europe et en Amérique, dans une situation exceptionnelle. Onze millions de Juifs répandus dans le monde seraient mis en demeure de choisir entre Sion rebâtie et leur patrie d'adoption (1).

Il est enfin un dernier danger auquel les Juifs devront prendre garde : c'est celui du cléricalisme. Une communauté juive, comme un État juif, aura bien de la peine à ne pas dégénérer en une théocratie, c'est-à-dire en une nationalité basée sur la religion et gouvernée par les prêtres. Si le sio-

(1) Cette perspective n'a pas échappé aux Juifs d'Amérique, et c'est sans doute pourquoi l'*Irish Times*, de Dublin, a pu écrire : « Du million de Juifs qui vivent dans la ville de New-York, il n'en est peut-être pas plus de 5 pour 100 qui donnent plus qu'un intérêt académique à l'avenir de la Palestine et au projet d'y établir uu État juif. » *Correspondance d'Orient*, 10 décembre 1917.

nisme devait amener ce résultat, dont les philopalestiniens ne se sont pas suffisamment méfiés, cela seul suffirait à le condamner (1).

Les Juifs non plus que les musulmans ni les chrétiens ne doivent se montrer intransigeants ; il leur faudra, au contraire, faire toujours preuve, en Syrie, d'une grande liberté de pensée et se défier de toute ingérance de la religion dans la politique et dans leurs relations avec les autres communautés. Sans ce libéralisme, la Syrie deviendrait de nouveau le théâtre des pires luttes et des rivalités les plus sanglantes, en même temps que les Juifs libéraux ou libres penseurs, et ils sont nombreux, feraient figure de persécuteurs. Non seulement le libéralisme, mais la pleine liberté de pensée, non seulement la paix intérieure, mais l'entente absolue et l'union, doivent être le mot d'ordre en Syrie. Le jour où le sionisme se ralliera entièrement à ces principes, il fera lui-même bon marché de ses exagérations (2).

Avant la guerre, les sionistes les plus avisés ne se montraient-ils pas d'ailleurs modérés dans leurs revendications ? Dans sa brochure « Sionisme et Socialisme », M. Alfred Valensi affirme que les sionistes se contenteraient d'un régime d'autonomie sous la domination turque ; à plus forte raison faut-il espérer qu'ils l'accepteront au

(1) Or le péril clérical juif n'est pas imaginaire : « Le khakham Bachi, chef de la communauté juive, écrit M. le vicomte de la Jonquière (*Histoire de l'Empire ottoman*, 1914), est assisté de deux conseils. Le premier veille à la conservation de la loi religieuse qui, chez les Juifs comme chez les Turcs, se confond avec la loi civile ; le second s'occupe de l'administration, de la gestion des finances et est aussi tribunal de paix. Les rabbins sont les maîtres absolus dans la communauté juive, et ils tyrannisent leurs administrés de la façon la plus cruelle. Les exactions des évêques grecs sur leurs ouailles sont peu de chose en comparaison des procédés des rabbins, d'autant plus que ces derniers ne pressurent jamais que de pauvres diables qui gagnent à peine de quoi manger, eux et leurs familles. » Quelqu'un peut-il souhaiter que la Syrie échappe au joug turc pour tomber sous la férule rabbinique ?

(2) Cf. sur ce sujet un très substantiel article de M. Ameen Rihani, *La Palestine, qui l'aura? qui la gardera?* paru dans la revue américaine *The Bookman* (septembre 1917), résumé et analysé dans la *Correspondance d'Orient* (n° du 25 octobre 1917).

sein d'une Syrie libérale. Dans une lettre adressée à M. Yves Guyot et citée par M. Valensi, dans son second ouvrage « Sionisme », le Dr Max Nordau déclarait ne songer qu'aux Juifs « pour qui le pays de naissance n'est pas une patrie », les autres devant en somme se considérer comme satisfaits de leur sort.

Depuis la guerre, le mouvement sioniste a redoublé d'activité. Stimulé par l'espoir du succès, il est devenu plus intransigeant sur certains points de son programme. Le temps n'est plus où Théodore Herzl, après de grands efforts, n'obtenait que des promesses vagues au cours de ses entrevues avec Guillaume II, avec le ministre russe Plehve, le ministre anglais Chamberlain, le roi d'Italie, le pape, etc... Le Souverain Pontife lui-même se montre conciliant et même favorable, ainsi qu'en font foi les paroles qu'il a adressées à M. Sokolow, lors de l'audience accordée à celui-ci (1).

Pourtant, les Juifs les plus réfléchis continuent à mettre leurs coreligionnaires en garde contre de trompeuses espérances. Dans un manifeste publié par le *Times,* le 24 mai 1917, M. David Alexander, ancien président du comité des députés juifs britanniques, et Claude G. Montefiore, président de l'Association anglo-juive, ont mis en relief les dangers d'un programme sioniste outrancier. Les sionistes ont protesté violemment, mais ils n'ont pas enlevé leur force aux arguments des deux notables israélites anglais. D'ailleurs, l'une des personnalités les plus en honneur auprès des sionistes, le Dr Gaster, dans un article du *Pall Mall* de Londres (2), affirme qu'aucune atteinte ne sera portée aux intérêts des Arabes. « Là où il sera possible, dit-il, de compter trois nationalités : la mahométane, la chrétienne, la juive... chacune de ces nations aura droit à

---

(1) Cf. *Correspondance d'Orient*, n° du 10 juillet 1917.

(2) Traduit et reproduit par l'organe sioniste *La Renaissance du peuple juif* (15 juin-15 juillet 1917).

une administration indépendante... Les Juifs ne rêvent pas de conquêtes politiques... etc... » Ce sont là des paroles modérées auxquelles chacun peut volontiers souscrire.

Quant aux gouvernements, les premiers qui aient fait connaître leur point de vue sont la Grande-Bretagne et l'ancien gouvernement provisoire de Russie. Ce dernier, par l'organe de MM. Kerensky et Tcheretensko, s'était, lors d'une interview accordée au Dr Tehlenow, montré favorable au sionisme, « sous condition que le peuple juif détermine lui-même s'il constitue une nation ou une secte religieuse » (1). On ne pouvait tenir un meilleur langage. Mais aujourd'hui que le gouvernement de M. Kerensky a été balayé par une nouvelle révolution, l'attitude de la Russie à l'égard des Juifs est provisoirement fort obscure.

Quant à la Grande-Bretagne, son opinion a été connue par une réponse de M. Balfour à une question de lord Rothschild, le 2 novembre 1917; M. Balfour s'est exprimé en ces termes :

« *Le gouvernement britannique envisage favorablement l'établissement, en Palestine, du peuple juif et fera de son mieux pour le faciliter sous réserve que rien ne soit fait qui puisse léser les droits civils et religieux des collectivités non israélites existant en Palestine, ni les droits et statuts politiques dont les israélites jouissent dans tout autre pays* » (2).

Un mois plus tard, la déclaration de M. Balfour était confirmée par lord Robert Cecil, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui s'exprima ainsi dans un meeting sioniste tenu à Londres :

« *Nos vœux sont que les pays arabes soient aux Arabes, l'Arménie aux Arméniens et la Judée aux Juifs...* »

Cette déclaration, plus accentuée que celle de M. Balfour, amena M. Israël Zangwill à proclamer la fin de la

(1) Nous employons les propres termes dont s'est servi pour relater l'interview le journal sioniste *Pro Israël* (30 octobre 1917).

(2) Cf. *Correspondance d'Orient* du 10 novembre 1917.

dissidence et l'union des purs sionistes et des territorialistes sur le terrain du programme britannique [1]. Pourtant, M. Israël Zangwill, esprit profondément réaliste, ne paraît pas avoir partagé l'enthousiasme que lord Balfour avait déchaîné dans un grand nombre de milieux israélites, car il ne devait pas tarder à déclarer que, pour lui, la condition essentielle de l'État juif devait être un protectorat, de préférence britannique [2].

Quelle serait, après la déclaration de la Grande-Bretagne, l'attitude des autres puissances ?

Les empires centraux, tenant avant tout à ménager leurs sujets israélites, se rallièrent, en novembre et décembre 1917, au mouvement sioniste. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie se déclarèrent prêtes à appuyer le sionisme auprès du gouvernement turc, et ce dernier, par l'organe du grand vizir, promit aux Juifs, pour l'après-guerre, une large autonomie [3].

En France, les Juifs, qui n'ont pas à se plaindre de leur sort actuel, se montrent le plus souvent indifférents au sionisme, quand ils ne lui sont pas nettement hostiles [4]. Toutefois, dès le 10 février 1918, M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, déclarait à M. Sokolow, représentant des organisations sionistes, « que l'entente était complète entre les gouvernements français et britannique en ce qui concerne la question d'un établissement juif en Palestine » [5].

La formule était heureuse, car si elle ouvre un horizon de justice et de liberté pour les Juifs désireux de retourner sur le sol des ancêtres, elle n'engage point la France à soutenir l'établissement d'un gouvernement purement juif et dans lequel les chrétiens et les musulmans seraient soumis

---

(1) André Spire, *op. cit.*

(2) *Correspondance d'Orient* (10 mars 1918).

(3) André Spire, *op. cit. Correspondance d'Orient*, 10 janvier 1918.

(4) Voir les articles de Polybe (M. Joseph Reinach) dans le *Figaro*, notamment n° du 13 décembre 1917.

(5) *Correspondance d'Orient*, 25 février 1918.

au rabbinisme. Les paroles de M. Pichon s'appliquent aussi bien au plan d'organisation — le seul qui puisse satisfaire tous les intérêts — d'une Syrie fédérale dans laquelle chaque groupe ethnique jouirait de la plus large des autonomies, mais verrait sa liberté limitée par celle des autres groupes.

Ainsi l'accord est complet entre Paris et Londres pour faciliter aux israélites la création d'un établissement juif en Palestine. Du moment qu'il s'agit d'un foyer, non d'un État juif, du moment que les intérêts des non israélites seront sauvegardés, qui hésiterait à se rallier à une politique d'active collaboration entre Juifs et Syriens ? Les Juifs qui croiront devoir s'établir en Palestine apporteront à la jeune Syrie libérée, en même temps qu'un esprit de concorde et d'entente, l'aide de leur intelligence, de leur savoir, de leur travail et de leurs ressources.

Comment les Juifs ont-ils accueilli la lettre de M. Balfour à lord Rothschild ? « La déclaration du gouvernement britannique en faveur de l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif constitue l'événement le plus décisif de l'histoire des Juifs depuis leur dispersion », déclare une brochure de propagande sioniste(1). Pour tous, les paroles du ministre anglais constituent la « charte du sionisme ». Cette charte nationale juive a été célébrée par des fêtes, des meetings ; mais les discours prononcés au cours de ces manifestations ont reflété plus d'enthousiasme, plus d'élan idéaliste, qu'un plan concret, pratique pour l'avenir. Toutefois, au cours du grand meeting du 2 décembre 1917, à l'Opéra de Londres, puis à la démonstration de 5 décembre, à l'Hippodrome de Manchester, un catholique, un ami fervent des sionistes, le colonel Sir Mark Sykes, député de Hull, a fait entendre des paroles de haute sagesse, qui sont comme le commentaire proclamé au nom de la chrétienté tout entière de la

---

(1) *La Grande-Bretagne, La Palestine et les Juifs, op. cit.*

charte de la nouvelle Sion. A Londres, il précise qu'il ne peut s'agir d'organiser la main-mise de la race juive sur un pays qui compte un nombre infiniment supérieur d'habitants appartenant à une autre race; il fait entendre qu'il s'agit bien plutôt d'une Ligue de races, d'une Ligue d'idéals, à laquelle Israël participera en toute sécurité, en toute indépendance. A Manchester, revenant sur cette idée, il en tire les conclusions logiques, qui sont absolument conformes aux nôtres. Voici ce document tel que les brochures sionistes le reproduisent. Sa haute valeur tient non seulement aux idées exposées, mais au fait qu'elles ont obtenu l'adhésion immédiate et publique des grands leaders du sionisme, M. le Dr Weizmann, et M. N. Sokolow :

« Sir Mark Sykes regarde comme essentiel au succès de l'entreprise sioniste le fait qu'elle doit être basée sur une entente des Juifs et des Arabes.

« Lorsqu'il parle des Arabes, il ne fait aucune distinction subtile entre Syriens, Mésopotamiens, Mossoulins, Alepins; leur religion les faisait appeler Chrétiens, Musulmans, Druses, Metoualis, Ansariés ; par le sang, il y avait du côté paternel un peu d'infusion du sang des Croisés en Syrie, et en Mésopotamie du sang touranien et iranien, mais les savants déclaraient que ce n'était guère là que des traces. Quatre-vingt cinq pour cent d'entre eux étaient sémites par la race. Pendant 800 ans les Arabes avaient été sous le joug de dynasties turques. Leurs canaux de la Mésopotamie avaient été ruinés, et lorsque Vasco da Gama avait doublé le Cap de Bonne-Espérance, il leur avait enlevé le commerce européen. Ils étaient liés, appauvris, divisés par les intrigues turques et isolés par les événements. Etaient-ils morts? Nullement! « Vous savez que le Sémite dort, mais ne meurt « jamais. » (*Applaudissements prolongés.*) Partout où il y avait des hommes de sang arabe, que ce fût au Niger, à Chicago, à Java, ou à Manchester, l'on trouvait des esprits éclairés qui s'intéressaient aux arts, à la littérature, à la philosophie, et avaient une position importante dans le com-

merce. Les Arabes d'aujourd'hui avaient la même vitalité et les mêmes capacités que les Arabes qui sous les Omeyyades avaient porté la civilisation de Damas à Cordoue en Espagne, et de Basra jusque dans les steppes sauvages de l'Asie Australe, de même que les Abbassides avaient répandu la littérature et les arts de Bagdad jusque dans tout le monde civilisé.

« Aujourd'hui les Arabes étaient « nationalistes ». Ils étaient liés entre eux par le sang et par la langue. Ils étaient au nombre de sept ou de huit millions, et ils étaient prolifiques. Il y avait là une combinaison de grande natalité, de sol vierge, de puits de pétrole et d'esprit d'entreprise. Qu'en résulterait-il en 1950 ? Il en résulterait inévitablement que les sept ou huit millions d'Arabes deviendraient une vingtaine de millions, que le système des canaux de la Mésopotamie serait reconstruit ; que la Syrie deviendrait le grenier de l'Europe ; que Bagdad, Damas et Alep seraient des villes aussi importantes que Manchester ; et que des universités et une presse importante naîtraient à leur tour.

« La civilisation arabe y viendrait ; aucun Sultan, aucun Kaiser ne l'en empêcheraient ; et lorsqu'elle y viendrait, aucun impérialiste, aucun financier ne pourrait la diriger à sa guise. Par destinée, les Juifs étaient intimement liés à la renaissance arabe, et la coopération et la bonne volonté dès le début étaient nécessaires, sans quoi une catastrophe finale écraserait à la fois le Juif et l'Arabe. C'est pourquoi il voulait prier les Juifs de voir les choses à travers des lunettes arabes. (*Cris* : « *Nous le ferons, nous le ferons !* »)

« Quelles étaient les craintes de l'Arabe ? Il craignait les corporations financières, ayant leur pivot en Palestine, et dirigeant la Syrie et la Mésopotamie. Il craignait que le sol de la Palestine ne fût acheté par des compagnies, et il craignait ainsi de devenir un prolétaire travaillant la terre au compte de maîtres étrangers. Il craignait de voir les colons de la Palestine quitter leurs établissements agricoles, et s'en aller en Syrie et en Mésopotamie comme intermé-

diaires, et ainsi lui rendre la vie impossible. Il était essentiel que les Sionistes comprissent ce danger et y fissent face. S'il osait dire ces choses, c'est qu'il avait foi dans le mouvement sioniste, et qu'il savait que c'était un mouvement idéaliste et non une manœuvre financière. (*Applaudissements prolongés.*) Les Arabes devaient comprendre que les Juifs ne cherchaient pas à avoir des terres qu'on ne voulait pas leur vendre ; que toutes les terres qu'ils achèteraient ne seraient mises en valeur que par la main-d'œuvre israélite (*Applaudissements prolongés*) ; que les colons seraient de vrais colons, et que les Juifs voulaient conquérir la Palestine, non pas par des manœuvres financières, mais à la sueur de leur front. (*Applaudissements prolongés, beaucoup d'auditeurs se levant et applaudissant.*) La coopération des deux races ouvrait de telles perspectives à l'humanité, l'hostilité des deux races signifiait au contraire une tragédie si épouvantable qu'il croyait de son devoir de leur donner cet avertissement.

« Le second avertissement qu'il se permettait de leur donner était le suivant : les Sionistes devaient se rappeler que Jérusalem était un endroit trois fois saint, sacré au Chrétien, au Juif, et au Musulman, pour lui, en tant que catholique, il avait baisé la pierre du Saint-Sépulcre, et il savait par conséquent ce que le Musulman devait ressentir pour la Mosquée d'Omar et ce que le Juif devait ressentir lorsqu'il plaçait la main sur les pierres du mur des Lamentations. Jérusalem rayonnait d'histoire : elle était un terrain inflammable au plus haut point, et un mot ou un geste fait par mégarde pouvait mettre le feu à la moitié d'un continent. Le mouvement sioniste ne deviendrait pas une réalité uniquement par la diplomatie, le tact, la délicatesse ou les vertus de politique de salon. Jérusalem demandait d'autres qualités. Jérusalem ne demandait pas la tolérance, « mais la sympathie, la bonne entente, la compassion, le sacrifice, la sympathie pour le Musulman, pour qui la Mosquée d'Omar est l'endroit le plus sacré de la terre ; l'entente avec

le chrétien, qui, comme moi-même, sent qu'en venant au secours du sionisme il contribue à réparer une grande injustice. Renoncez à tout sentiment de triomphe, à tous les anciens souvenirs des injustices du passé. Abordez la question, non pas dans un esprit de tolérance, mais dans un esprit de fraternité et d'affection.

«Pour lui, il croyait que le sionisme, si on se mettait dans ce mouvement avec l'esprit qu'il convenait, serait la cause d'une grande réconciliation, non pas d'une fusion, mais d'une bonne amitié entre les membres des trois religions ayant une origine commune.

«Le sionisme mal compris pouvait devenir le commencement de la lutte la plus sanglante que le monde ait jamais vue. La timidité était le chemin qui menait au désastre ; ils devaient donc envisager les faits hardiment. Il voyait dans la réalisation de leur idéal l'assurance de la paix du monde. Il les voyait coopérant comme les protecteurs et les garants moraux des petits États, étant eux-mêmes les plus petits et les plus grands à la fois. Il les voyait en train de panser les plaies religieuses qui avaient séparé les meilleurs d'entre tous les esprits pendant des siècles. Jérusalem serait comme un cœur énorme et plein de vie, et ainsi se cicatriseraient les blessures de l'Europe, et l'Asie renaîtrait de nouveau. » (*Applaudissements prolongés.*)

A ces paroles de mâle franchise, les chefs éminents du sionisme répondaient sur le même ton. Et d'abord le Dr Weizmann :

« L'on nous a donné ce soir plus d'un avertissement ; ces avertissements sont graves, sages et importants ; ils sont d'autant plus significatifs qu'ils viennent de celui qui a contribué plus que personne à amener la déclaration du gouvernement. Il s'est appelé ce soir le pilote, et à vrai dire il a été, il est, et j'espère qu'il sera pendant longtemps encore un grand pilote pour nous tous. Mais qu'on me permette de dire que j'écoutais quelques-uns de ces avertissements avec un certain sentiment d'étonnement

et d'humiliation, parce qu'il me semblait qu'ils n'étaient pas entièrement nécessaires, du moins en ce qui concerne les Sionistes. Car n'est-ce pas l'essence même du sionisme de ne pas faire ces trois choses dont Sir Mark Sykes a voulu nous prémunir ? N'avons-nous pas lutté constamment, nous autres Sionistes, membres d'un mouvement démocratique, contre les spéculateurs financiers juifs internationaux ? Ce type spécial du Juif a toujours été l'ennemi implacable du sionisme. D'où est venue l'opposition au sionisme ? Elle n'est pas venue des ghettos où les traditions juives existent encore. Elle n'est pas venue de ceux qui sont prêts à aller s'établir en Palestine. L'opposition au sionisme vient surtout du Juif cosmopolite, des faits et gestes duquel nous ne voulons pas être responsables, puisque nous les méprisons. Je crois qu'il n'y a pas de danger qu'il prenne le premier train pour Jérusalem. (*Rires.*)

« Tant que la terre est achetée par les Juifs et n'est pas travaillée par les Juifs, elle n'est pas une terre juive ; c'est là une vérité banale pour les Sionistes. (*Applaudissements.*) La terre devient juive, non pas par l'acte d'achat, mais par l'acte de possession et par le travail. Parmi les nombreuses colonies que nous avons en Palestine, il en est une, peut-être la moins imposante, peut-être la moins remarquable. Elle s'appelle Chedera, mais elle est la plus juive de toutes les colonies. Et pourquoi ? La réponse à cette question est écrite dans le cimetière de Chedera, où des générations successives sont allées dormir, parce qu'elles avaient préféré travailler sur ce coin de terre et mourir de la fièvre, plutôt que de partir et d'abandonner le travail à d'autres colons. C'est pourquoi cette colonie est devenue la plus juive de toutes.

« Les dix dernières années de notre activité colonisatrice ont montré une tendance de plus en plus forte à remplacer systématiquement et quelquefois à un très grand désavantage économique la main-d'œuvre arabe par la main-d'œuvre israélite ; et ici je voudrais prier les Arabes de se rappeler

que, si nous agissons ainsi, ce n'est pas que nous soyons contre les Arabes, mais c'est que nous désirons tenir compte de l'avertissement que Sir Mark Sykes nous a donné ce soir.

« L'on nous demande en outre de comprendre et de respecter autrui. Qui pourrait comprendre et respecter autrui plus que les Juifs qui ont tant souffert et pendant si longtemps, faute d'être compris ?

« Pour ceux qui désirent se joindre à nous, nous ferons un pont d'or, nous les rencontrerons à moitié chemin, nous leur demanderons de coopérer avec nous pour la solution de ces grands problèmes pratiques dans lesquels nous pouvons coopérer sans sacrifier les principes fondamentaux du mouvement. Lorsque viendra le jour de commencer la construction et l'organisation de la Palestine, l'une de nos tâches les plus importantes sera de faire un règlement de comptes très juste avec nos voisins. Nous ne pouvons vivre en harmonie avec eux autrement. Telle est la logique obligatoire des événements. Il y a assez d'air et de terre et d'eau en Palestine, pour que chacun y vive en paix.

« S'il a existé dans le passé des malentendus entre les Arabes et les Juifs, nous ne les avons pas créés ; ils ont été créés par ceux qui étaient les maîtres de la Palestine, par la main mortelle du Turc, qui n'a jamais pu gouverner son empire qu'en mettant aux prises une partie de la population avec l'autre. Tout cela, nous l'espérons, va disparaître maintenant.

« N'est-il pas impératif, n'est-il pas logique que nous qui avons tant souffert de la force physique, nous essayions de reconstituer en Palestine le règne de la justice et du droit pour tout le monde ? Il est étrange en vérité d'apprendre que l'on craint de voir le Juif devenir un agresseur en Palestine, de voir le Juif qui a toujours été la victime, le Juif qui a toujours combattu pour la liberté d'autrui, devenir tout d'un coup un agresseur, parce qu'il aura touché le sol de la Palestine. Le monde a-t-il oublié que c'est sur ce sol

de la Palestine que le génie juif a donné naissance au code social qui est devenu le fondement de la civilisation moderne? La paix, nous le croyons fermement, régnera en Palestine, et la Parole de Dieu jaillira de Sion comme autrefois. Dans un monde sans frontières artificielles et sans canons Krupp, où des nationalités différentes vivront côte à côte en paix, travaillant et peinant pour la civilisation nouvelle qui sortira de cette guerre, le Juif reprendra la place qui lui appartient.

« La Palestine que nous espérons édifier ne sera pas une copie pure et simple de ce qui existe déjà dans le monde, elle sera quelque chose de mieux. Elle ne sera pas nécessairement une copie de la Suisse ou de la Belgique, — à quoi bon multiplier les copies? Elle sera quelque chose qui sortira du sol juif, de l'âme juive, du génie juif. Nous utiliserons l'expérience accumulée de milliers d'années de souffrances. C'est là l'idéal que nous avons devant nous, pour lequel nous vivons et nous travaillons, et cet idéal exclut toute agression, exclut toute animosité à l'égard de ceux avec qui nous devons travailler et vivre » (*Applaudissements prolongés.*)

Enfin M. N. Sokolow s'exprimait en ces termes :

« Pour nous autres Sionistes, car j'ai l'honneur de vous parler au nom de l'organisation sioniste, l'un des points les plus importants du programme sioniste a toujours été de se faire reconnaître officiellement et d'obtenir une sécurité politique pleine et entière pour ce que nous allons édifier en Palestine, afin de pouvoir construire sur des fondements solides... Ce principe de sécurité et d'autonomie politique est essentiel au succès et à l'accomplissement de notre tâche en Palestine, et c'est pourquoi nous autres Sionistes nous débordons de joie en cette heure solennelle, puisque nous recevons une partie considérable de ce que nous revendiquions, sous la forme de la Déclaration du gouvernement de Sa Majesté. (*Applaudissements.*)

« Nous apprécions hautement les remarques importantes

qu'a faites notre ami distingué, Sir Mark Sykes, au sujet des relations entre Juifs et Arabes. Ma réponse à ces remarques sera la suivante : Nous sommes sionistes, non seulement sionistes pour nous-mêmes, mais aussi pour les Arabes. Sionisme signifie fidélité à son ancienne patrie, à son ancien foyer. Nous autres Juifs pouvons-nous ignorer le fait que la nation arabe est une noble nation qui a été persécutée ? La coopération, qui a existé entre les Arabes et les Juifs au moyen âge pour la civilisation et la vraie culture, n'est-elle pas écrite dans nos cœurs et profondément enracinée dans notre conscience ? Le fait que nous faisons partie de la race sémite, notre titre à avoir une place dans la civilisation du monde, à influer sur le monde et à participer au développement de la civilisation, ont toujours été hautement proclamés. Si la parenté de race compte vraiment pour quelque chose, s'il existe de grandes associations qui doivent servir de bases à l'avenir, ces associations existent entre nous et les Arabes. Je crois à la logique de ces faits. Dans le principe de la nationalité réside la certitude de notre justice. Là aussi réside la certitude de notre fraternité avec les Arabes. C'est le cœur plein d'espérance que nous attendons ces jours heureux où ces nations créeront — en fait elles ont déjà créé dans la conscience de quelques-uns de leurs chefs — une *entente cordiale* dans ces pays d'Orient qui ont été négligés pendant si longtemps.

« Nous n'allons enlever à personne sa propriété, ni porter atteinte à ses droits. Nous allons trouver la terre qui est disponible, et nous établir partout où il y a de la place, et vivre dans les meilleurs termes avec nos voisins, — vivre et laisser les autres vivre. La Palestine n'est pas encore un pays peuplé, civilisé et prospère. Nous allons la rendre ainsi, en y consacrant nos richesses, notre énergie et notre intelligence.

« Je voudrais maintenant ajouter quelques mots au sujet de la question religieuse. J'ai eu l'honneur d'être reçu par le chef de l'Église catholique, le pape. (*Applaudissements.*)

Je lui ai fait une déclaration que je puis vous répéter ici. Nous autres Sionistes nous détestons le mot tolérance, et Sir Mark Sykes a vraiment donné la note juste, quand il a condamné le mot. Nous n'aimons pas la tolérance pure et simple de ceux qui ne sont pas Juifs, et nous ne voulons pas qu'ils soient *tolérés* à leur tour. Nous savons que la Palestine est pleine de sanctuaires et de lieux saints, de lieux sacrés au monde chrétien, sacrés au cœur de l'Islam, sacrés pour nous-mêmes. Ce serait être aveugle que de ne pas voir que la Palestine possède ces endroits de vénération et de dévotion. La Palestine est la terre même d'où doivent disparaître tous les conflits religieux. C'est là que nous devons nous rencontrer, en tant que frères, c'est là que nous devons apprendre à nous aimer les uns les autres, et non seulement à nous tolérer les uns les autres. (*Applaudissements.*) Voilà ce que j'ai déclaré au chef de l'Église chrétienne, et ce que je puis vous répéter ici. »

Ces exposés sincères, ces déclarations formelles de part et d'autre, ont revêtu manifestement le caractère d'un contrat. La France, en adhérant au programme du gouvernement britannique, a par là même fait siennes les réserves de Sir Mark Sykes, interprète autorisé de l'opinion officielle, et l'inspirateur éloquent de « la charte nationale juive ». Mais en même temps, au nom des populations syriennes, elle a pris acte des engagements solennellement proclamés par les chefs du mouvement sioniste. Dès lors, on peut dire que la conversation est engagée directement aujourd'hui, entre les principaux intéressés, Syriens et Juifs, pour rechercher les modalités d'un établissement juif en Palestine. Nous connaissons dans ses grandes lignes l'idéal sioniste, il n'est pas incompatible avec l'idéal syrien; discutons, débattons, cherchons le terrain d'entente; et tout d'abord, affirmons hautement qu'un régime qui placerait la moitié de la Syrie sous la tutelle française et l'autre moitié sous celle de l'Angleterre serait une faute grave, définitive, tant au point de vue juif qu'à celui des intérêts nationaux du pays. Dans un

discours prononcé à Jérusalem au printemps de 1918, le Dr Weizmann n'a-t-il pas lui-même déclaré :

« Le *Self Government*, dans les temps modernes, est une science compliquée que personne ne peut apprendre en un seul jour. Elle demande un long et dur apprentissage sous des maîtres expérimentés et dignes de confiance. Les sionistes déclarent qu'ils désirent qu'une des puissances démocratiques civilisées, qui sera désignée par la Ligue des Nations, soit investie de l'autorité politique suprême en Palestine. Je désire que cette puissance administre la Palestine jusqu'à ce que la population devienne capable de se gouverner elle-même. Ce n'est pas à moi de dire, dans la phase actuelle, quelle nation devrait remplir cette fonction, mais dans un avenir prochain, le judaïsme se décidera de toute façon là-dessus : et lorsque le jour béni de la paix poindra à l'horizon, il lèvera la voix et fera connaître son opinion sur ce point vital.

« Je veux faire remarquer en même temps que les sionistes ne croient pas que l'internationalisation de la Palestine, ou quelque partage, ou une forme quelconque de dualisme, ou bien un contrôle politique multiple bénéficiera au pays ou en sera toléré. La Palestine, dans son intégrité, ne doit avoir qu'un seul gardien juste, impartial et responsable, et rien qu'un. »

Mais, nous le savons, une Palestine détachée de l'ensemble syrien est une première atteinte à la nationalité syrienne, une violence inadmissible et impardonnable, qui creuserait entre la race indigène et le Juif immigré un fossé de méfiance et de haine. Il est temps d'y songer. L'autonomie juive dans une plus vaste confédération, voilà la seule formule qui permettra le libre développement des idéals de tous les peuples de la Syrie. Et cette « Ligue des Idéals », suivant l'heureuse expression du colonel Sykes, ne sera réellement praticable qu'en dehors de tout impérialisme intérieur ou extérieur, et sous l'égide temporaire de la seule Puissance qui n'a pas cessé depuis des siècles d'apporter à la Syrie le concours d'une amitié loyale et désintéressée : la France.

CHAPITRE XVI

LA SYRIE PENDANT LA GUERRE[1]

La guerre mondiale a été l'occasion pour les Jeunes Turcs au pouvoir de mettre en pratique les maximes fanatiques du pantouranisme. Nous avons eu l'occasion d'indiquer déjà que cette doctrine s'était rapidement substituée au sein du Comité Union et Progrès à l'idée primitive des révolutionnaires de 1908, qui était de refaire l'Empire par l'accession de toutes les nationalités à l'égalité politique. Le pantouranisme, loin d'admettre l'égalité des races, proclame la supériorité fondamentale de l'élément turc et l'assujettissement des populations non ottomanes. Cette conception brutale, déjà en germe dans la politique d'Abdul Hamid, bientôt reprise par les Jeunes Turcs, avait trouvé pourtant des limites dans le contrôle moral exercé par les puissances occidentales sur le gouvernement de Constantinople. En libérant la Turquie de toute contrainte, il était évident que la guerre allait lui permettre

---

(1) Lire : Henry Richard, *La Syrie et la guerre*, Paris, 1916. *** *Le fanatisme panturc* (*Asie française*, avril-juin 1917). *** *S. A. l'Emir Saïd*, Aix-en-Provence, 1919. Dr Joseph Ziadé, *Le Liban martyr* (*Revue hebdomadaire*, 4 octobre 1919). Dr Alfred Coury, *Le Martyre du Liban* (Congrès français de Syrie, fasc. III). *** *La participation française à la victoire de l'armée Allenby* (*Bulletin de l'Asie française*, octobre 1918, janvier 1919). J. de la Remonlière, *L'œuvre du ravitaillement civil de Beyrouth* (*Revue Phénicienne*, juillet 1919).

de produire ses effets mortels. N'était-ce pas au nom d'une doctrine pareille que les grands alliés des Turcs avaient sans hésitation déchaîné sur l'humanité les catastrophes et les massacres? Le pantouranisme ressemble en effet au pangermanisme comme un frère : des races maîtresses se doivent d'imposer par tous les moyens de violence et de sang, à la plèbe des nationalités inférieures, une domination altière et méprisante, et l'humanité tout entière ne peut que gagner à être organisée et dirigée par les volontés d'élite que produisent seuls ces peuples-chefs.

Pour la Turquie comme pour l'Allemagne, cette croyance à des destins exceptionnels, exaspérée jusqu'à revêtir les caractères d'un messianisme fanatique, a été le ressort d'une longue lutte de quatre années, poursuivie avec un orgueil sombre et capable des crimes les plus barbares en vue du triomphe final.

Le pantouranisme est une extension du panturquisme, au même titre que le pangermanisme a élargi l'idée purement prussienne ; trois peuples en Europe revendiquent l'honneur de descendre des anciens Huns de l'Asie centrale : ce sont les Turcs, les Hongrois et les Bulgares ; le Hongrois Vamberg n'affirmait-il pas un sentiment de solidarité nationale avec les Turcs et les Turcomans de la haute Asie? Berlin ne pouvait mieux faire que de convaincre les gens de Stamboul que les temps étaient venus de faire revivre les grands ancêtres. On a synthétisé l'œuvre de destruction accomplie par les Jeunes Turcs pendant la guerre sur les populations non ottomanes en cette formule brève et juste : *Méthodes allemandes, travail turc* (1).

Pour développer dans le peuple ottoman tout entier un état d'esprit favorable à tous les crimes, dès l'entrée de la Turquie en guerre à côté des empires centaux, les Unionistes fondaient une grande association nommée *Turk*

(1) C'est le titre d'un ouvrage de M. René Pinon sur « la suppression des Arméniens ».

Oujagui (la famille turque) dont les nombreuses ramifications devaient atteindre à la fois le Turc cultivé et riche, comme le travailleur et le prolétaire. Cette société avait son quartier général à Stamboul, et tirait ses ressources des Ouakoufs et du Machiékat-oul-Islam. Quatre organisations subalternes, opérant sous son inspiration, mais chacune dans un domaine particulier, recevaient pour mission de prendre le contact, par des moyens différents, avec tous les habitants turcs des villes et des plus petits villages de l'Anatolie, du Caucase, du Turkestan, de la Thrace, de la Macédoine, pays où l'élément ottoman est nombreux, mais aussi de la Syrie et de l'Arabie, là où son importance numérique est presque nulle. Le principe fondamental posé par la société *Turk Oujagui* est que l'Islam, en tant que religion, doit être subordonné à l'idée de la solidarité de la race turque; les Turcs ne sont pas les frères des autres musulmans, ils s'élèvent au-dessus d'eux par la noblesse de leur sang et sont faits pour les diriger sans admettre aucune résistance. Quant aux chrétiens, ils doivent subir la loi commune et obéir (1).

---

(1) Les filiales de la *Turk Oujagui* étaient les suivantes d'après un correspondant du *Near East* (30 mars 1917) :

« La première, *Turk Yourdou* (Le Royaume Turc), avait pour mission de développer la littérature nationale par différents moyens : 1° en purgeant la langue des mots d'origine arabe de manière à lui rendre un caractère purement mongolique ; 2° en écrivant des livres nationaux dans cette langue expurgée ; 3° en enseignant celle ci dans les écoles et en la répandant dans toutes les provinces turques ; 4° en usant de lettres détachées comme dans les langues européennes et en contradiction avec l'écriture arabe, de manière à faire disparaître toute ressemblance entre les langues turque et arabe. Le devoir des membres de cette organisation était de nuire à tout écrivain turc ou non turc qui ne partageait pas leurs vues et ne professait pas leur foi ; de répandre les livres nationaux, les poèmes épiques et les chansons héroïques parmi les Turcs ; d'enseigner aux Turcs la vieille histoire touranienne et de les pénétrer de l'idée qu'ils sont la plus grande nation du monde et que le destin les a désignés comme la race maîtresse. Des Turcs de sens rassis comme Ali Kémal bey, le Dr Riza Nour, Loutfi Fékri bey et d'autres ont été positivement menacés de mort, accusés par des membres de cette organisation de traîtrise envers la cause turque, et qualifiés de bâtards, de Grecs impurs.

« La seconde organisation est appelée *Turk Dernéki* (Le Vrai Turc), elle

L'extrait suivant d'une allocution adressée par le direc-

était chargée de prêcher l'idée nationale parmi les Ottomans turcs et non turcs et cela par des procédés violents sans précédent dans l'histoire des nations. Les membres de cette organisation sont des Unionistes extrêmes qui exècrent tous les autres éléments et sont imbus du désir violent de les turquifier et de détruire en eux tout vestige d'une autre idée nationale. Ils sont animés d'une énergie extraordinaire, mais leurs illusions ont complètement oblitéré leur esprit et leur ont inspiré des actes qui sont en grande partie cause des désastres qui ont affligé l'Empire. Comme un exemple de cet état d'esprit, on peut citer le fait que, pendant la guerre des Balkans, alors que l'ennemi était à Tchataldja, menaçant la capitale même de l'Empire, un de leurs chefs, Ahmed Aghaef, publiait dans le *Tasouir Efkar* des articles dans lesquels on pouvait lire des phrases comme celle-ci : « La Turquie doit « considérer l'Iran avec la plus grande attention, car l'Iran est la porte de « l'Inde et de la Chine. »

« La troisième organisation, *Turk Belkichi* (Le Drapeau Turc), a été chargée de la traduction de livres scientifiques en turc et de la diffusion de ces livres en même temps que de l'idée nationale turque dans le Turkestan et au Caucase, dans le but de créer un lien aussi étroit que possible entre la population musulmane de ces pays et le Gouvernement unioniste de Turquie.

« La quatrième organisation, *Turk Kourdj* (La Force Turque), consacre son activité au développement physique des Turcs en popularisant les sports et les jeux.

« Parmi les conditions d'admission dans la Société centrale ou dans les différentes organisations qu'elle a créées, il faut citer celles-ci : 1° tout membre doit être Turc et promettre de consacrer sa vie, ses énergies et sa fortune à l'élévation du prestige des Turcs et à leur domination sur les autres peuples ; 2° tout membre doit changer son nom et le remplacer par un vocable purement touranien : c'est ainsi que Enver peut être remplacé par Ichildak, Mohammed par Timour, Sélim par Genghiz, Hussein par Oulagou, Saïd par Oghouz, etc.

« Tous les officiers unionistes, aussi bien que les membres du présent gouvernement, qui sont parmi les personnages marquants de cette société, sont connus par leurs amis turcs sous leur nom touranien qui diffère de celui par lequel ils sont connus des non Turcs. Cette société et ses branches ont fondé un grand nombre de clubs dans les villes et villages turcs pour enseigner la vieille histoire turque et spécialement celle de Oulagou, de Oghouz et de Genghiz, exalter par là l'idéal national de manière à créer le sentiment de la supériorité des Turcs sur toutes les autres nations. Trois jours par semaine ont été fixés pour répandre la même prédication parmi les femmes turques et pour leur faire subir une instruction ayant pour but la bonne éducation des enfants dans un esprit purement turc. Le ministère des Ouakoufs a récemment accordé un crédit de 50 000 livres turques à cette société pour les frais de la publication d'ouvrages historiques sur Oulagou, Genghiz et Tamerlan.

« Les non Turcs sont exclus de la société. Avant d'y entrer tout membre

eur de l'École militaire de Constantinople aux officiers de réserve partant pour la guerre révèle dans toute sa férocité l'esprit de cette propagande :

« Nous sommes, Messieurs, avant tout des Turcs. Je me demande pourquoi on nous appelle des Ottomans, car qu'est-ce qu'Othman ? C'est un Turc de l'Altaï qui a conquis ce pays avec son armée turque. Il est plus honorable pour nous d'être appelés du nom du peuple auquel il appartint que du sien propre. Amis, vous serez bientôt à l'armée, et les chefs de nos héroïques soldats : enseignez-leur qu'ils sont des Turcs et que, s'ils combattent l'ennemi pour la Turquie et pour le drapeau turc, ils remporteront la victoire. Soyez certains que la nationalité turque est meilleure pour nous que l'Islam et que l'orgueil de race est une des plus grandes vertus sociales. »

---

doit produire une carte portant son nom, sa photographie et la date de sa naissance.

« Parmi les derniers efforts de cette société il faut mentionner la traduction en vieux turc du Coran, des sermons du vendredi, aussi bien que d'autres textes religieux dont la loi musulmane exige cependant la lecture en arabe ; en même temps elle fait enlever les grandes inscriptions arabes des mosquées de crainte que la présence de ces inscriptions dans des lieux où de grandes foules se réunissent constamment affaiblisse le sentiment national dans les esprits turcs. La rupture avec tout ce qui est arabe doit être complète.

« Toutes les écoles publiques ottomanes, primaires ou secondaires, militaires ou civiles, ne sont que des branches de cette société. Il en est de même du Comité Union et Progrès et de toutes les autres sociétés turques, politiques, scientifiques, religieuses et littéraires qui ont été fondées à Constantinople et dans l'Asie Mineure un peu avant la guerre et depuis. Qui plus est, le gouvernement a introduit dans le programme de ses écoles supérieures et spécialement dans celui de l'Ecole militaire et de l'enseignement de l'Etat-major général de Constantinople un cours spécial d'histoire des Touraniens, de leur science militaire, de leur littérature et de leurs lois : Ahmed Agaef bey, Emin bey, Khaleb Zia bey et Abdoullah bey ont été nommés professeurs de ces matières dans les écoles militaires, les écoles de droit, de médecine et de génie civil. Cette propagande de race a été si persistante et si fanatique qu'elle a fini par enflammer l'imagination des étudiants turcs qui ont mis de côté les mots modernes et ne lisent plus guère que des livres consacrés à des sujets purement turcs, tels que *Le Royaume Turc, le Sabre Turc, l'Histoire du Touran, Tamerlan, Oulagou, Genghiz.* »

Puis, s'adressant spécialement aux officiers arabes qui murmuraient et protestaient, le professeur ajoutait :

« Sachez que les faits sont à part des sentiments et que la réalité ne doit pas être confondue avec une vaine impression du cœur : Quoique vous soyez Arabes, vous et votre race êtes sujets de la Turquie. Les Turcs n'ont-ils pas conquis votre pays par l'épée ? L'État ottoman pour lequel vous plaidez et où vous voulez voir des nationalités égales en droit, est une tricherie politique dont vous vous servez pour prendre votre revanche. Quant à la religion, elle n'a rien à faire avec la politique. Vous et votre nation, vous devez comprendre que vous êtes sous la domination turque et qu'il n'y a rien qui ressemble à une nationalité arabe ni à une patrie arabe quand reluit au jour le sabre turc (1). »

Pendant que, par le réveil d'un fanatisme qui espéra faire reculer de plusieurs milliers d'années la civilisation, les Jeunes Turcs préludaient aux massacres des musulmans non ottomans et des chrétiens, et à la politique de la famine systématique, la Syrie, inconsciente de son sort, hélas ! trop prochain, était toute à l'exaltation patriotique et aux espoirs qu'avait éveillés l'annonce des grands événements européens de juillet 1914.

M. Georges Vayssié, directeur du *Journal du Caire,* qui se trouvait en Syrie à ce moment, a dépeint avec chaleur l'émotion et les manifestations qui agitèrent alors le pays (2) :

« Et voici qu'un soir le guetteur patient tourné le visage à la mer tressaillit de tout son corps : un bruit qu'il reconnaissait bien venant du large et se cognant aux rocs de la Montagne libre allait d'écho en écho réveiller les tombes antiques..., le canon !

---

(1) *Le fanatisme panturc* (*Asie française,* avril-juin 1917). L'auteur de ce même article signale que les officiers arabes qui avaient protesté furent expédiés aux points les plus exposés.

(2) Conférence à la *Société de géographie de Marseille,* 1916.

« Alors, il y eut dans la vaste Syrie, une folle espérance. Heure admirable, je peux vous l'assurer, Mesdames et Messieurs, car j'y étais. Et je ne crois pas que dans aucune de nos plus fidèles colonies plus magnifique élan ait entraîné les âmes. La France criait aux armes : les hommes de la Montagne répondirent « présents ». Sans doute, au sein des villes trop souvent amollies de bien-être et de prudence, certains, dont on aurait voulu l'exemple, estimèrent que le vent ne soufflait pas de direction assez précise pour lui livrer leurs voiles.

« Aux jours calmes de la paix, c'étaient eux, pourtant, dont le zèle exubérant emplissait les antichambres et les bureaux de nos consulats ; c'étaient eux qu'on trouvait le plus minutieusement préoccupés de faire rendre à notre « protection » tout ce qu'elle pouvait rendre. Pas de fêtes solennelles où ils fissent défaut, pas de débarquement de Français notoire sans la présence de leur felouque aux rameurs bien adornés. Quand éclata la bourrasque, ils estimèrent que la France était loin et les Turcs singulièrement près ; leurs cœurs, j'en demeure néanmoins convaincu, nous accompagnèrent sur les champs de bataille ; mais leurs pas prirent la direction des Konaks turco-allemands. Choses d'Orient et de pays où il est fréquent de trouver dans une même famille un père protégé français, un fils protégé anglais, un second protégé italien ou allemand. La déclaration de guerre ne surprit-elle pas en plein exercice de drogmanat deux frères, dont l'un était à la dévotion des Alliés et l'autre à celle des Allemands ! Ils habitaient, d'ailleurs, sous un toit commun et pouvaient librement échanger leurs impressions..., comme aussi leurs renseignements politiques. Soyons, au reste, assurés qu'au lendemain de la victoire tous ces anges éclectiques ne nous en voudront en rien de les forcer à plus de précision. Craignons seulement de les voir plus français que nous-mêmes.

« Mais, si j'ai tracé ces ombres légères, c'est qu'elles servent toujours à accuser le relief admirable du paysage

moral que nous offrit le peuple de la Montagne. Comme en 1870, il vint à nous, suppliant de lui donner des armes et des bateaux pour rejoindre nos soldats. Des scènes étonnantes se produisirent. En vain nos représentants s'efforçaient de démontrer à tous ces braves gens qu'en ces heures tragiques leur devoir était de rester au foyer natal, lui-même menacé. Pour affectueux et reconnaissant qu'on le fît, un refus passait presque pour une injure ; jamais la brigue et l'intrigue ne se donnèrent plus effrénée carrière ; chacun s'autorisait de quelque puissance terrestre ; c'était la ruée à l'embuscade, mais la vraie, la sublime, celle qui, derrière le créneau d'une tranchée, tend l'homme tout entier vers l'ennemi et prépare des âmes de héros. Un père écrivait à notre Consul général à Beyrouth, M. Georges Picot : « Vous m'avez dit plusieurs fois qu'il vous serait fort agréable de saisir la première occasion de me prouver votre sympathie et votre reconnaissance pour les petits services, cependant bien modestes, que j'ai pu vous rendre. L'occasion est venue. J'ai un fils unique, grand et fort. Je vous supplie de me prouver votre amitié en acceptant son engagement dans l'armée française. » A un jeune Libanais en guenilles on objectait : « Tu n'as pas le sou et tù veux aller si loin. Comment pourras-tu revenir ? » — « Ce n'est pas pour revenir que je demande à être soldat, » répondit-il. Une mère arriva avec ses trois enfants. Aucun ne parlait le français, mais ils brandissaient une vieille gravure arrachée de quelque album du second empire et, montrant du doigt le voltigeur qu'elle représentait, la femme criait : « Soldat, soldat ! » Des grands, la vague d'enthousiasme monta jusqu'au cerveau des tout petits. En des écoles de villages, si pauvres que le mendiant s'en détourne, des gamins réunirent centime à centime, des centaines de francs pour nos Croix-Rouges. Et un matin, notre Consul général lut, les yeux mouillés d'émotion, la lettre suivante : « Je suis bien pauvre, Monsieur le Consul, et j'ai en vain cherché quelque chose à vous envoyer. Heureusement on

m'a dit qu'en votre pays, les cheveux se vendent très cher. Je vous envoie les miens. » D'une boîte en carton ayant contenu du chocolat, M. Georges Picot retira une magnifique chevelure de fillette.

« Puis, quand tomba le lourd silence de l'isolement ; quand la Syrie, laissée seule en face des Turco-Allemands, se replia sur elle-même dans l'attente de l'irrémédiable catastrophe ; quand les gibets se dressèrent au coin de chaque carrefour et que penser fut un crime, une voix encore osa crier vers le ciel l'indéfectible espoir de la race opprimée. Suspect d'avoir reçu une lettre de son fils, soldat en Algérie, un vieux prêtre maronite fut entraîné sur la grande place de Damas et là, devant la foule consternée, le bourreau, lui ayant placé sous les pieds un tabouret, glissa sa tête dans le nœud coulant de la potence. Civiles et militaires, les autorités de la ville avaient cru devoir présider à la cérémonie. C'est qu'en réalité il s'agissait bien moins de pendre un misérable que de lui faire acheter la vie au prix d'une apostasie : « Crie : vive la Turquie, vive l'Allemagne ! » lui dit un officier. Mais, tandis que le peuple suant d'angoisse redoutait, comme eût dit le Dante, « la vilta grande », le vieillard à pleine voix lança : «Vive la France », puis, repoussant du pied l'escabeau qui le soutenait, le très humble et très grand prêtre entra dans l'éternité.

« De pareils actes de foi, une aussi belle religion d'espérance, ont droit à une place d'élection dans le paradis de notre reconnaissance [1]. »

L'histoire de la Syrie pendant la guerre est le récit d'un long martyre, et il y faudrait tout un livre. Nous nous bornerons ici à énumérer quelques faits, à reproduire quelques textes, documents officiels ou officieux, lettres, informations de la presse, etc. Ils donneront une idée de ce que fut cette époque tragique.

---

(1) Georges Vayssié, *La Syrie martyre, Bulletin de géographie et d'études coloniales de Marseille,* tome XXXIX, 1919.

Un correspondant du Caire adressait au *Near East*, en 1917, les renseignements suivants apportés par un Syrien qui avait réussi à quitter son pays et gagner l'Égypte.

« Les privilèges du Liban ont été abolis. Le Conseil administratif, constitué en vertu de la loi organique élaborée par les représentants des six puissances protectrices, a été dissous et on a institué à sa place une assemblée générale dont chaque membre est supposé représenter 10 000 électeurs. Il est inutile de dire que l'élection des candidats n'a été qu'une mauvaise plaisanterie et on pourrait plus exactement affirmer que les membres de cette assemblée sont des gens choisis par les Jeunes Turcs.

« La conscription n'a pas encore été appliquée au Liban. Beaucoup de Druses en âge de combattre ont passé dans le Hauran où leurs braves coreligionnaires ont su tenir les Turcs à distance, tandis que, dans la partie septentrionale du Liban, les rudes montagnards ont jusqu'à présent défié l'autorité turque, et, bien armés, ont toutes les chances de la défier jusqu'au bout. Quant au reste de la population, on en est venu à bout par la famine (1). »

Voilà les maigres nouvelles qui filtraient alors de la Syrie violentée. En fait, dès le début des hostilités, le gouvernement ottoman adoptait, à l'égard des Syriens et plus particulièrement des Libanais, une tactique froidement meurtrière. Prenant prétexte du blocus exercé par les Alliés, non seulement il n'assurait pas le ravitaillement de la population, mais il fit main basse sur toutes les ressources du pays. La famine atteignit les proportions d'un fléau tel que n'en put rêver l'imagination d'un Edgar Poe. « L'antiquité avait pu concevoir ce genre de supplice pour des criminels... Mais du mariage de l'âme turque et de l'esprit allemand devait naître l'idée de l'imposer à tout un peuple. Cette conception délirante, colossale, ils l'appliquèrent dans toute sa férocité... Je ne vous

(1) *Bulletin du Comité de l'Asie française*, octobre-décembre 1917

dépeindrai ni les souffrances inouïes de ce peuple mourant de faim, ni le spectacle des faméliques tombant le long des chemins... Pendant plus d'un an le nombre des décès fut tel dans certaines régions que les inhumations devinrent impossibles (1). »

« Au Liban, rapportait le *Journal du Caire* en 1916, chaque habitant n'a droit qu'à 4 kilogrammes de farine d'orge et de vesce noire tous les 25 jours. Le nombre des malheureux morts d'inanition sur les routes et dans les forêts, où ils accouraient pour chercher un peu d'herbe laissé par les sauterelles, augmente tous les jours.

« Quelques notables ayant fait des démarches en faveur de leurs malheureux compatriotes, auprès du Gouverneur turc, celui-ci leur répondit que la question regardait le Gouvernement et non les particuliers. « On ne pourra « pourtant pas dire, ajoutait-il cyniquement, qu'il y a la « famine au Liban tant qu'il ne sera pas constaté que les « Libanais se sont mangés « entre eux ».

« De nombreux notables furent arrêtés et relégués dans l'intérieur du pays. On réquisitionna les bêtes de somme et les bestiaux qui n'étaient pas morts de faim, de sorte que les terrains ne purent être ni labourés ni cultivés ; la chasse du gibier à poil et à plume, y compris les corbeaux, fut prohibée.

« Par suite du grand nombre de décès, on dut faire les inhumations hors des cimetières ; certains villages ont perdu en quelques mois plus du tiers de leur population.

« On évaluait, dans les premiers jours de mai, à 130 000 le nombre des personnes mortes de faim, rien que pour le Liban.

« Quant à l'argent envoyé à leurs parents par les émigrés syriens, résidant en Amérique ou ailleurs, le gouvernement turc obligea les missionnaires américains protestants qui s'en étaient chargés à le déposer à la banque ottomane de

(1) Dr Alfred Coury, *op, cit*

Beyrouth. Celle-ci avait ordre de ne les payer que par acomptes hebdomadaires et après un délai d'une année; c'est ainsi que les envois d'août 1915 ne pourront être délivrés à leurs destinataires qu'en août 1916, à raison de 80 piastres par livre sterling au lieu dé 136 piastres taux réel du change. De plus, le paiement devra être effectué en papier-monnaie déprécié. »

Nous extrayons d'une lettre particulière émanant d'un officier de marine français le passage suivant (juillet 1917) :

« ... Et que vous raconter de notre pauvre Syrie. La misère sévit partout, la plaine d'El-Baka' est devenue un camp de concentration des troupes turques. La vie est hors de prix. A Beyrouth, le bidon de pétrole se paie 24 livres turques ; le rotol de fèves, 4 livres turques ; l'once de beurre, 80 piastres or; une simple purge de sel anglais ou un cachet de quinine, 25 piastres or. Le pays est déboisé, pas de charbon, les trains entre Beyrouth et Damas ont lieu une fois par semaine, on coupe les arbres fruitiers pour faire marcher les locomotives, le blé est rare, il est réquisitionné pour l'Allemagne.

« A Beyrouth, on ramasse journellement 40 à 50 personnes victimes de la faim. Ce sont généralement des pauvres gens de l'intérieur qui espéraient trouver de quoi manger dans la ville et à qui la charité n'a pu venir en aide (1). »

A la même date à peu près : A Beyrouth, tout poisson pesant une once ne peut être vendu qu'aux militaires qui ne le payent que 3 piastres le kilogramme. Au Liban, tout pêcheur doit remettre aux militaires les 2/3 de sa pêche.

A Jérusalem également, on manque de farine et de pain. Dans toute la Syrie, il en est de même, et tous, sauf les soldats, sont réduits à une nourriture sommaire. Mais c'est au Liban que la situation est de beaucoup la plus tragique.

M. Chesborough, consul des États-Unis à Beyrouth,

---

(1) Lettre de M. André Rodriguez, commissaire de 3e classe de la Marine à l'État-major de la division de Syrie, 1er juillet 1917.

ayant quitté la ville le 7 mai 1917, précisait la grave situation du pays : la population mourait de faim, d'un bout à l'autre de la Syrie, mais surtout à Beyrouth et dans le Liban ; seules les personnes jouissant de ressources importantes pouvaient se procurer des objets de première nécessité.

En outre le typhus frappait les populations affaiblies. A Damas, les décès s'élevaient à environ 500 par jour. A Beyrouth, d'après un rapport du médecin de la Municipalité, la ville comptait alors plus de 7000 typhiques avec une moyenne de 40 décès par jour. L'absence de produits pharmaceutiques désarmait complètement les habitants contre le fléau. Le nombre des habitants morts de faim, de maladie depuis le début de la guerre pouvait être évalué à 600000 victimes environ (1).

« Pendant ce temps, observe un témoin oculaire, le Dr Joseph Ziadé, chez le gouverneur, chez les commandeurs et les fonctionnaires, et dans certaines maisons de riches, on festoyait ! Pendant ce temps, tous les soirs, à l'éclat de mille bougies, on jouait, on chantait, on dansait ! Comment pouviez-vous aller à vos festins quand à votre porte des vieillards, des mères avec leurs enfants, depuis des jours se mouraient ? Avec quelle joie pouviez-vous chanter pendant que les misérables râlaient sous vos balcons ?...

« Batroun, ville de la côte, possédait 5000 habitants ; à la fin de 1916 il n'en restait plus que 2000. Là, j'arrêtai un jour un chariot plein de cadavres : parmi eux un enfant de douze ans remuait encore : « Je ne pouvais repasser demain », m'explique le charretier... Marnéma, qui comptait 200 ha-

(1) Dans son numéro de janvier-mars 1917, le *Bulletin du Comité de l'Asie française* observait que le « gouvernement Jeune Turc, sous les auspices des Allemands, cherche à faire disparaître l'élément chrétien de Syrie et même la partie de l'élément arabe musulman qu'il juge capable de faire de l'opposition aux gens de Constantinople. C'est ainsi que l'on eut soin d'envoyer dans les villages juifs et chrétiens de Palestine, des individus frappés par le typhus pour infecter la population ».

bitants, n'en compte plus que 6 ; Abdelli, autrefois de 2000, n'en a plus que 150 ; à Rucha, sur 160 habitants, il en reste 30 ; Abrine, de 3000 en compte encore 1500 ; Douk, de 300 en conserve seulement 7... les habitants de Nahr-el-Deheb ont disparu après avoir vendu jusqu'à la cloche de leur église. Les habitations désertes finissent par crouler. Je ne crois pas que les villages brûlés et bombardés puissent étaler un aspect de ruines plus désolant... Le procédé de destruction change, mais le résultat est le même [1]. »

La France envahie, luttant pour son existence, fit tout ce qu'elle put pour venir en aide aux malheureux Syriens. La marine française établie dans l'île de Rouad était là toujours présente, quoique pussent faire Turcs et Allemands. Et c'était pour ceux qui souffraient un espoir quand même, le réconfort moral. « Grâce à des émissaires intelligents et dévoués les populations syriennes qu'on essayait d'intoxiquer de la victoire allemande, apprenaient que l'heure de la victoire française, et par elle de la délivrance, allait sonner pour tous [2]. »

En outre le gouvernement de la République ne cessait d'attirer l'attention des pays neutres sur la façon inhumaine dont la Syrie était traitée, et c'est grâce à son action décisive auprès de l'opinion américaine en particulier, que fut organisé le *Syrian Relief Fund*, chargé de ravitailler les populations éprouvées. Hélas ! trop souvent les denrées destinées à prolonger la vie des malheureux affamés étaient détournées par leurs bourreaux [3].

---

(1) Dr Joseph Ziadé, *op. cit.*

(2) Coury, *op. cit.*

(3) Les détails suivants, empruntés au *Bulletin du Comité de Secours aux Arméniens et aux Syriens*, donnent une idée de l'effort américain pour secourir une population si cruellement éprouvée :

Bateau de Noël. — Pour la direction de cette expédition, le comité a consulté, au préalable, les missionnaires syriens et autres qui sont bien au courant des conditions locales du pays auquel elle est destinée et des

Les déportations, les violences venaient s'ajouter aux

---

besoins en vivres. Des contrats ont été passés pour les articles suivants qu'il se propose de faire parvenir aux intéressés :

1 000	caisses	de lait condensé pour enfants.
600 000	livres	de riz
200 000	livres	de haricots de Lima.
400 000	livres	de froment broyé.
2 100 000	livres	de blé
10 000	barils	de farine
50 000	gallons	de pétrole.
25 000	gallons	d'huile de graines de coton.
500 000	livres	de sucre

En outre des dons de vivres en nature, des vêtements sont sollicités.

Les vêtements dont on a besoin sont les suivants : sous-vêtements chauds pour hommes, femmes et enfants, lainages pour hommes, femmes et enfants, bas et chaussettes pour hommes, femmes et enfants, chaussures (légères) pour hommes, femmes et enfants, chaussettes de coton et en laine pour hommes, couvertures de laine et châles, étoffe de laine et de coton en pièces, mousseline écrue, coton en écheveaux, aiguilles et épingles

Mesures à prendre pour les besoins immédiats — En regrettant le retard imposé au départ du navire, et craignant qu'un grand nombre de vies ne soient sacrifiées par le manque de vivres, avant l'arrivée du navire, le comité fait tous ses efforts pour pourvoir aux besoins présents les plus urgents A cet effet, 208 000 dollars ont été envoyés par ordre télégraphique aux divers centres de distribution, où les vivres pourront être achetés en quantité limitée, quoique à des prix de famine.

Réponse à la proclamation du président — La réponse faite, dans les journées des 21 et 22 octobre, à la proclamation du président Wilson, a été très satisfaisante. Il est prématuré de faire dès à présent une évaluation de tous les dons.

Beaucoup de villes n'ont pas eu le temps de centraliser les collectes et d'en faire la remise Les journées des 21 et 22 octobre sont regardées, d'une façon générale, comme l'ouverture d'une véritable campagne.

Importance de la tâche — Si grand qu'ait été l'empressement le 21 et le 22 octobre, le total des sommes recueillies pendant ces deux jours ne pourra probablement apaiser la faim des populations d'Arménie et de Syrie que pendant trois ou quatre semaines (! !)

Offrandes de la journée arménienne pour le bateau de Noel — Le bateau de Noel partira le 1er décembre Plus d'un quart de million de dollars sera nécessaire pour payer sa cargaison de vivres, sans compter celle des vêtements D'autres chargements et offrandes d'argent doivent suivre.

Les élections étant finies, il est probable que les journaux pourront accorder plus d'espace pour la publicité des besoins de secours.

Programme des communes. — Beaucoup de communes et de villes s'occupent avec grande activité de cette question de secours. Les maires ont lancé

autres maux. Une cour martiale fut établie à Aley, dans le Liban occupé par les troupes turques ; on y traînait hommes, femmes, enfants, vieillards, sous l'inculpation habituelle de nourrir des sentiments hostiles aux Turcs. « Les frères Khazen, qu'une longue tradition attachait à la France et dont le seul crime fut une foi ardente dans les destinées de leur pays, sont ignominieusement pendus. Hani, les frères Mehmesani, au milieu de scènes d'horreur comme la guerre en vit peu, expient sur la potence, avec leur amour de la liberté, leurs sentiments francophiles. D'autres qui ont pu fuir en Égypte, sont condamnés par contumace [1]. » « Le curé de Seun el-Fil (l'abbé Hayek), la corde au cou sur une place publique, repoussant lui-même du pied l'escabeau qui le rattachait encore à la vie, s'écria avec son dernier souffle : vive le Liban ! vive la France ! [2] ». L'archevêque Chebli, grande figure d'apôtre, est condamné à mort, et c'est sur l'intervention du pape que sa peine est commuée à la détention perpétuelle. Un avocat, dont le seul crime est d'avoir été étudiant à Paris, Tewfiek el Nasour, est jeté au bagne.

Nous serions injustes envers la mémoire des magnifiques

---

des proclamations faisant suite à celle du Président. Des appels individuels contenant une copie de « The Cry of Millions » sont adressés à des propriétaires, aux églises, aux loges et aux clubs. Dans une ville, quarante femmes appartenant à des cercles féminins, et portant un placard, ont transporté de porte en porte des troncs scellés et ont recueilli ainsi plusieurs centaines de dollars, considérablement augmentées par des chèques reçus par la poste.

Contribution des théâtres. — Les églises ont répondu généreusement le 22 octobre, elles le font toujours, et on a toujours recours à elles pour les œuvres philanthropiques. Malheureusement beaucoup de personnes ne se trouvaient pas dans les églises quand on a fait ces appels.

Les comités locaux ne pourraient-ils pas demander également aux théâtres et aux lieux de plaisir de répondre à l'appel de l'humanité souffrante ? »

Hélas ! l'effort américain ne peut avoir tous les effets qu'on en attendait. Le seul acte vraiment capable de porter des fruits eût été l'entrée de l'Amérique dans la guerre deux ans plus tôt.

(1) Coury, *op. cit.*
(2) Ziadé, *op. cit.*

Syriens, qui avaient illustré par leurs talents et leurs vertus, le mouvement nationaliste, de ne pas rappeler ici qu'ils acceptèrent la mort sereinement, persuadés que le sang des martys féconde le sol de la patrie. Voici le nom des plus célèbres; d'autres sont morts dans l'anonymat, mais leur sacrifice n'est pas perdu :

Chefick Bey El Mou aïad, député de Damas, un des principaux notables de la ville.

Chekri Bey El Açaly, député de Damas, un des réformistes les plus en vue.

Rouchdy Bey El Cham'a, député de Damas, fils de Ahmed pacha El Cham'a, membre influent de la renaissance arabe, a visité Paris et Londres en 1909.

Abd El Hani El Araicy, directeur du journal « Al-Mufid » (L'Utile) à Beyrouth, un des meilleurs écrivains de la Syrie, membre influent du comité de réforme, secrétaire de la Conférence arabe qui se tint à Paris ; a fait ses études à Paris.

El Scheikh Ahmed Ibn Hasan Tabbara, directeur du journal « Al-Ittihad el Osmani » (Union ottomane), célèbre publiciste musulman de Syrie, très libéral, membre de la conférence arabe à Paris.

Sa'id Ibn Fadl 'Akl, jeune Libanais de Damour, puissant écrivain, réformiste judicieux, a collaboré à plusieurs journaux arabes, notamment le journal « All-Ittihad » avec El Scheikh Admed Tabbara.

Petro Paoli, directeur du journal « Al-Wattan » (La Patrie), jeune et courageux écrivain.

Rafick Ibn Mouça Rizq Salloum, avocat à Constantinople, poète arabe délicat et patriote ardent.

Seif Eddin El Khatib, avocat à Constantinople, très libéral, un des premiers fondateurs du club arabe dans cette capitale, juge au tribunal de Jaffa.

Abdoul Wahhab El Inghlizi, jeune homme très instruit, ardent partisan des réformes.

Salim-Bey El-Djaza'iri, colonel dans l'armée ottomane,

réformiste convaincu, ci-devant chef d'état-major du général Barto pacha à Smyrne.

Djelal El Boukhari, fils du scheikh El-Boukhari, exécuté précédemment, avocat au barreau de Constantinople, partisan des réformes et de l'indépendance de la Syrie.

L'Émir Omar El Djazaïri, petit-fils de l'émir Abd el-Kader, un des notables algériens partisans de la France.

Omar Ibn Mustapha El-Hahat.

Mohamed Ibn Hassan El-Chanti.

Tewfick Ibn Ahmed El-Baget.

Georgi Ibn Mouça El-Maddal.

Ali Ibn Mouça Omar.

Amin Loutfi Ibn Mohamed Hafiz.

A la vérité, les pendaisons, les condamnations á la prison, à l'amende, ont surtout visé les familles notoires, les citoyens qui marquaient dans leur province, dans leur ville ou village. C'était là, pour le gouvernement turc, un travail utile, nécessaire, indispensable même ; il fallait frapper à la tête. Mais le moyen employé sur une plus vaste échelle, pour concourir aux efforts trop lents, semblait-il, de la famine et de la maladie, ce furent les déportations. On estime rien que pour la Syrie à environ 450 000 le nombre de familles, tant musulmanes que chrétiennes, qui furent arrachées au sol natal, et jetées à des tortures abominables dans des régions lointaines dont elles ne sont plus revenues. Invoquons ici le témoignagne de deux étrangers, professeurs dans une école d'Alep, un Suisse, le Dr Grater, et un Allemand, le Dr Niepage. Ce qu'ils ont vu, ils l'ont écrit sous le coup de l'indignation ; sans doute, le Dr Niepage ignorait-il qu'il s'agissait là de haute politique allemande au premier chef. Leur lettre est adressée au ministère des Affaires étrangères de Berlin[1].

---

[1] Cette lettre, publiée par la presse suisse, est citée par le Dr Shibil Schemeil dans une brochure parue au Caire en 1916, *La Syrie martyre et la guerre*, et vendue au bénéfice des victimes syriennes.

MM. Niepage et Grater écrivent qu'il manque à leur œuvre scolaire la base nécessaire pour la réussite : le respect des indigènes, respect qu'on ne pourra obtenir si le gouvernement allemand ne met pas fin à la brutalité avec laquelle sont traitées les femmes et les filles des déportés.

« Devant les scènes d'horreur, écrivent-ils, qui se déroulent quotidiennement sous nos yeux, notre œuvre de professeurs se trouve dépourvue de tout fondement humain. Nous nous demandons comment nous pouvons enseigner, tandis qu'à proximité de l'école la mort fait rage parmi les parents des écoliers. Des enfants, des femmes, des jeunes filles, presque nues, gisent sur le sol au milieu des cadavres. Sur 2000 ou 3000 femmes de paysans traînées à Alep, 40 ou 50 seulement survivent, réduites à l'état de squelettes ; les belles sont décimées par l'assouvissement de la soif bestiale des gardiens, les laides sont victimes du bâton, de la faim, de la soif et, au bord de l'eau, on les empêche de boire. On refuse de distribuer le pain aux hommes. Plus de cent morts de faim sont transportés chaque jour hors d'Alep. Et tout cela se produit ouvertement sous les yeux des fonctionnaires.

« Quarante ou cinquante personnes réduites à l'état de squelettes sont parquées dans une cour près de l'école et sont comme des fous ; elles ne savent plus manger ; elles gémissent lamentablement et attendent la mort ! « Enseignement des Allemands ! » disent les indigènes. Ceux qui sont plus cultivés ne croient pas que les Allemands veuillent de pareilles horreurs ou qu'ils en aient connaissance. Peut-être le gouvernement allemand a-t-il les mains liées dans les questions de compétence ? Dans des cas pareils, chaque homme civilisé est compétent et a le droit sacré d'intervenir. Le prestige allemand est en jeu. Turcs et Arabes hochent la tête lorsqu'ils voient, dans des moments de transport brutal, les soldats frapper à coups de bâton les femmes enceintes qui ne peuvent plus marcher. D'autres hécatombes se font, comme le montre un décret de Djemal

pacha. Il est interdit aux ingénieurs de la ligne du chemin de fer de Bagdad de prendre des photographies de déportés ; *c'est là une preuve que la lumière perce dans les cercles gouvernementaux ; mais l'on ne veut pas laisser faire le grand jour.* »

Dans l'ensemble, note un correspondant du *Times*, M. Candeler, les histoires des massacres sont toujours les mêmes. Si les émigrants ne sont pas tués en route, on les parque dans des dépôts où on les conserve quelques jours. Bientôt l'ordre vient de Constantinople disant que les réfugiés de tel ou tel district recevront des terres à cultiver et on leur signifie qu'ils doivent se remettre en route pour y arriver. Ils partent et pendant la première demi-journée ils sont à peu près en sûreté, car le meurtre sur une grande échelle n'est pas désiré près des villes. C'est ainsi qu'on n'a vu personne être tué à Trébizonde, mais quelques jours plus tard les cadavres redescendaient vers la mer, flottant sur les rivières. Le désert, mauvais conducteur des nouvelles et de ce qui s'y est produit, ne donne lieu qu'à de vagues rumeurs.

« Les femmes laides étaient tuées, les autres prises pour les harems turcs. Un voyageur, qui se trouve maintenant à Bagdad, fut chargé par un fonctionnaire de Ras-el-Aïn d'une lettre qu'il devait remettre à un gendarme ayant la surveillance d'une partie de la route et qui était ainsi conçue : « Choisissez-m'en une jolie et laissez-la dans le village qui est juste aux portes de la ville. »

« A Alep et à Ras-el-Aïn les officiers allemands coudoyaient ces spectres de la famine et du meurtre et ils ne levaient pas un doigt ni ne disaient un seul mot pour les secourir. Le mot d'ordre des Allemands était : « Il est impoli d'intervenir. »

En Palestine, les Juifs, un moment protégés par l'action de leurs coreligionnaires allemands, devaient connaître à leur tour les violences de Djemal pacha, auquel pourtant le grand rabbin de Constantinople, par diplomatie certaine-

ment, n'avait pas mesuré à plusieurs reprises les éloges.

Sous le prétexte usuel des nécessités militaires, au début de 1917, l'évacuation de Jaffa était ordonnée.

Le 1er avril, tous les Juifs, — c'étaient les seuls habitants qui restaient encore dans cette ville, — furent sommés de quitter la ville dans les 48 heures. Ils n'avaient aucun moyen de transport. Le tarif des voitures atteignait des prix fabuleux, de 100 à 200 francs la course de Jaffa à Petah-Tikweh (environ 9 milles), au lieu du tarif normal de 15 à 25 francs. Les cochers indigènes n'acceptaient que de l'or, ou le papier turc de 100 piastres pour 17 piastres et demie.

De cette façon, 8 000 Juifs furent expulsés de leurs maisons sans qu'il leur fût permis d'emporter leurs biens ou des provisions. Leurs maisons furent pillées, même avant leur départ. Une nuée de femmes Bédouines, de nomades amenant des ânes, des chameaux, etc., s'abattit comme un vol d'oiseaux de proie, et procéda au déménagement des objets de valeur et du mobilier. La banlieue juive fut mise en pillage réglé, sous l'œil paternel des autorités.

Pour couper court aux réclamations, à titre d'exemple, on pendit deux Juifs du Yémen à l'entrée du faubourg juif de Tel Aviv; c'était le sort promis à ceux qui s'opposeraient aux pillards.

Les routes menant aux colonies juives au nord de Jaffa, étaient bordées de milliers de réfugiés affamés. Les scènes les plus révoltantes de cruauté et de vol eurent lieu. Des Juifs riches, qui emportaient des sommes d'argent, furent assassinés dans les dunes de sable autour de Tel Aviv. Afin de repousser les bandes de voleurs qui attaquaient les réfugiés sur les routes, les jeunes gens des villages juifs voulurent organiser un corps de gardes pour veiller tour à tour sur les routes. Ces gardes furent arrêtés et maltraités par les autorités (1).

---

(1) Voir *Correspondance d'Orient* du 25 juillet 1917.

Les exactions du gouvernement turc avaient rencontré toutefois de vives résistances chez les populations de montagnards habitués à faire respecter leurs libertés. Au nord-est de Mossoul, les Chaldéens, qui avaient été un moment soutenus par les Russes, furent livrés à eux-mêmes dès 1916; mais, bien que luttant avec la plus grande énergie, ils virent détruire leurs villages et leurs églises. Réfugiés sur des hauteurs presque inaccessibles, ils se voyaient condamnés à la famine quand leur patriarche les décida à passer en Perse. Les Chaldéens, au nombre de 125 000, descendirent alors sur le territoire d'Ourmiah, où sans maisons, sans abris, sans vivres, par les froids rigoureux de ce plateau, beaucoup d'entre eux succombèrent. Luttant à la fois contre les Turcs et les pillards Kurdes, ils réussirent pourtant à empêcher leurs ennemis de déboucher, et tinrent jusqu'au bout le château de Tchal, à moins de 80 kilomètres de Mossoul (1).

Quant aux Druses du Hauran, nous avons vu qu'ils avaient également résisté les armes à la main, offrant même asile à de nombreux fugitifs, et menaçant constamment le chemin de fer du Hedjâz et les communications de l'armée turque d'Arabie. Des engagements fréquents eurent lieu entre troupes ottomanes et montagnards druses, sans que Djemal pacha pût arriver à briser la résistance du Hauran.

Les montagnards du nord du Liban surent également se protéger. Maîtres de la situation par la possibilité où ils sont de couper l'eau qui alimente Tripoli, ils opposèrent à toutes les tentatives du gouvernement pour les amener à composition un refus énergique, s'emparèrent de dépôts de blé et organisèrent la défense de leur montagne sans que jamais les troupes turques se risquassent à les attaquer.

Les Ansariés interdirent de même l'accès de leur montagne aux Turcs.

(1) *Bulletin de l'Asie française*, mai-septembre 1918.

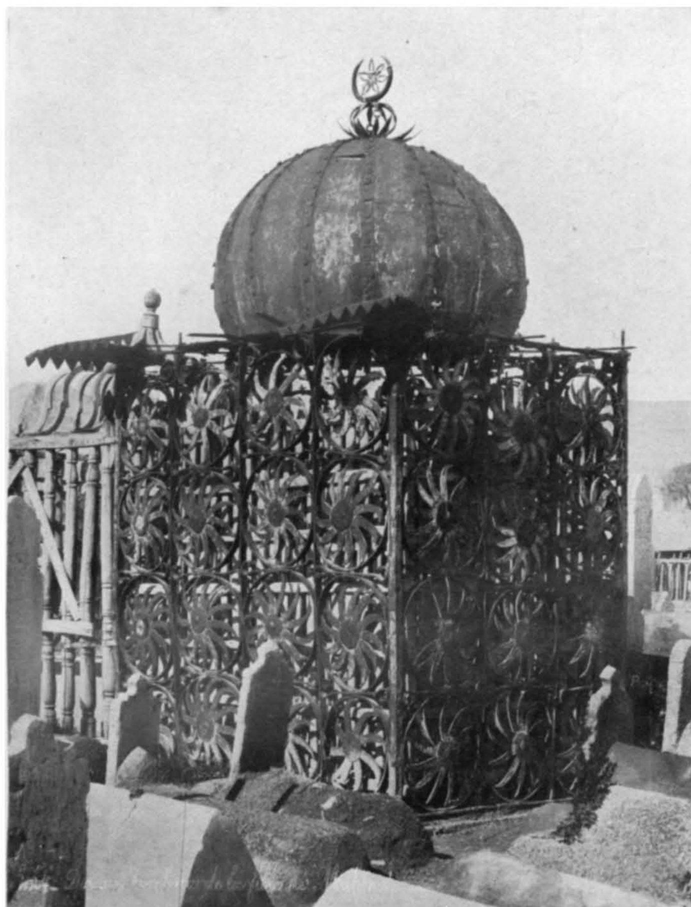


Photo A.-C. Champagne.

DAMAS

Tombeau de la fille de Mahomet.

Voici quelques détails sur ces divers mouvements de résistance tels que les recevait alors un journal du Caire, *El Kaoukab* (1):

« Les Turcs ayant voulu étendre le système des réquisitions à la montagne des Ansariés et saisir la nouvelle moisson, ont provoqué une révolte ; deux bataillons de leur armée ont été mis en fuite par les montagnards avec une perte de 200 tués et blessés. Les survivants sont retournés à Hama pour attendre des renforts et regagner ensuite la montagne avec une batterie pour infliger un châtiment exemplaire aux rebelles. Mais l'attitude des Druses du Hauran semble avoir fait renoncer les Turcs à lancer pour l'instant une expédition dans la montagne des Ansariés. Ne pouvant pas grand'chose contre le Hauran, le gouvernement s'est mis à persécuter plus cruellement les Druses du Liban qui, comme on le sait, habitent cette montagne à côté des Maronites. »

Dans leur politique de violence, les Turcs ne faisaient aucune distinction, cela va sans dire, entre Syriens. Tous, quelle que fût leur race ou leur religion, étaient égaux devant la barbarie germano-turque.

Une enquête d'un journal danois, le *Havedstaten*, apportait à cet égard des précisions suggestives (2) :

« En Palestine, les vexations à l'égard des Arabes et des Juifs furent portées à la connaissance de la presse par des communiqués contradictoires. Le commandant en chef de la 4e armée turque, Djemal pacha, a déclaré solennellement que nombre d'Arabes et de Juifs furent pendus *pour délits* divers. Mais ce sont là des cas isolés. On a nié qu'il y eût une extermination systématique de la population. On a souligné, dans des notes officielles ou semi-officielles au sujet de l'évacuation par la population juive de la ville de Jaffa et

(1) Cité par le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, avril-juin 1917.
(2) Cité par le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, octobre-décembre 1917.

de ses environs, qu'il ne s'agissait point là de l'extermination organisée d'un peuple, mais d'une nécessité stratégique.

« Et voilà que, sans que l'on s'y fût attendu, on publie, d'une source autorisée, toute la vérité à ce sujet. Dans le journal berlinois *Deutsche Politik* a paru une interview de Djemal pacha sous le titre « La Nouvelle Palestine ». On peut à juste raison appeler cette déclaration un document politique qui donne un tableau net et définitif du programme de la Turquie en Palestine.

« Pour juger si l'interview revêt un caractère officiel, il suffit de savoir que les rédacteurs dudit journal, le Dr Ernest Yeck et le Dr P. Roraech, sont tous deux spécialistes de la politique coloniale allemande, surtout le Dr Yeck. Ce n'est un secret pour personne que le Dr Yeck est effectivement le meneur de la politique coloniale de son pays. Ami personnel de Guillaume II, il est l'un des fondateurs de la *Ligue Berlin-Bagdad* et aussi le fondateur de la *Maison amicale de Constantinople* ; son but politique, c'est l'amitié germano-turque.

« Mais laissons la parole à M. Yeck. Après que Djemal pacha lui eut déclaré qu'il avait fermé les écoles russes, françaises et anglaises et que, même après la guerre, on ne les rouvrirait plus, l'innocent interviewer posa au dictateur de la Syrie la question suivante : « Par quels moyens croyez-vous combattre le mieux la sympathie de certaines classes du peuple syrien à l'égard de la Russie, de la France et de l'Angleterre ? » Voici la réponse de Djemal pacha : « Il n'y a qu'un seul moyen, c'est d'écarter les éléments favorables à nos ennemis ; *nous les avons à jamais écartés...* »

« C'est court, mais c'est clair...

« Pour la première fois dans l'histoire des peuples, le fait est clairement exprimé ; c'est la première fois qu'une gazette européenne publie un tel programme comme moyen politique d'un gouvernement et ce moyen est appelé *politique intelligente et juste !* Oui, c'est le Dr Yeck qui qualifie

ce moyen « d'écarter » la population, une politique intelligente et équitable.

« Maintenant, que ceux qui ont des oreilles entendent !

« La partie de l'interview où il est question du Sionisme et des colonies juives de la Palestine est particulièrement intéressante. Nous connaissons les derniers éléments germano-turcs au sujet de l'oppression juive en Palestine ; ils ont catégoriquement nié toutes les accusations de vexations systématiques contre la population juive *si loyale et supérieurement cultivée.* Ils ont organisé tout un état-major de journalistes, d'officiers et de professeurs, mobilisés pour confirmer les dires du pacha, c'est-à-dire annoncer partout que l'évacuation et le bannissement des Juifs ne sont point dus à des vexations, mais bien aux *nécessités de la guerre*...

« La *Deutsche Politik* donne, elle aussi, une explication précise à ce sujet. Djemal pacha a déclaré à l'interviewer curieux ce qui suit : « *Je pense que la colonisation juive est nuisible au gouvernement turc. Je suis un adversaire du Sionisme et de l'immigration juive en Palestine. Par tous les moyens en mon pouvoir, je lutte et je lutterai contre ce mouvement.* »

« Or, comme on pourra en juger par ce qui précède, les procédés rigoureux contre les Juifs ne sont pas un simple incident : il n'y avait point là une nécessité stratégique de chasser en masse un peuple. Il s'agissait plutôt de la lutte des autorités turques contre les Juifs de Terre Sainte. Cette interview l'explique assez clairement. Au moment où l'indépendance nationale est devenue un axiome politique et doit rester toujours la base de la paix future des peuples, nous recueillons une déclaration germano-turque sur la nécessité de combattre les petites nations, pis encore, de les éliminer à la turque : l'anéantissement, l'extermination sont considérés comme la seule politique « intelligente et équitable ! »

Cette doctrine de sang, exaltée jusqu'à l'inconscience,

n'avait pas ses coryphées qu'à Berlin. L'émir Chakib Arslan, l'écrivain druse noté pour sa dévotion à la politique jeune-turque (1), écrivait dans le *Neue Orient* du 5 octobre 1917 sous le titre « Ce que la Syrie attend de la guerre », un panégyrique de la politique unioniste où l'inquiétude de l'avenir perçait sous l'admiration de commande. Son article mérite d'être conservé aux archives d'une époque sanglante.

« De tout ce que l'on dit de la Syrie, écrit l'émir Chakib, il ressort nettement qu'elle veut rester ottomane. Il existe depuis longtemps, il est vrai, un tout petit parti séparatiste qui a sensiblement augmenté il y a déjà quelque temps. Mais la majorité de la population n'adhère absolument pas aux principes séparatistes. Elle se sent, au contraire, intimement liée à l'empire ottoman. Mais il ne s'agit pas de dire par là que ces partisans de l'empire du sultan soient partisans du *statu quo* actuel et qu'ils ne désirent aucun changement dans l'administration. Tous veulent un régime leur assurant la tranquillité, la prospérité et le développement moral et matériel du pays. On n'est pas encore d'accord sur la modalité de ce régime ; les uns désirent l'autonomie politique, les autres seulement l'indépendance administrative intérieure, d'autres encore se contenteraient déjà d'un régime plus libéral et réformateur que le régime actuel, avec un élargissement des compétences des provinces. Il est, d'ailleurs, reconnu que le gouvernement ottoman lui-même s'est souvent exprimé favorablement à ce sujet. Moi qui suis certainement de ceux qui connaissent le mieux la situation du pays sous tous les rapports, je puis dire franchement, qu'en tout cas chacun désire un changement. Il y a encore un point sur lequel tous les Syriens se trouvent

---

(1) Chakib Arslan est devenu député du Hauran au moment où la plupart des parlementaires syriens furent pendus haut et court par Djemal pacha. A l'exception de l'Émir Chakib, la grande famille des émirs Arslan est demeurée, en dépit de toutes les vicissitudes, fidèle aux nobles traditions d'indépendance qui est le fond du caractère des Druses.

d'accord, c'est le rétablissement de la langue arabe et de l'arabisme. Ce serait tromper nos chers frères, les Turcs, que de laisser subsister le moindre doute à cet égard. On est tout à fait d'accord sur ce point, même dans les milieux turcophiles les plus zélés. Mais grande est la différence entre les partisans ardents de cette revendication et les séparatistes. Ces derniers prêchent la haine des Turcs et la scission complète ; ils prétendent que, pour relever la culture arabe et pour rétablir la prospérité de la Syrie, il n'y a pas de meilleur moyen que de séparer radicalement ce pays de l'empire ottoman.

« Une telle séparation ne comporterait peut-être pas, en fait, un si grand préjudice au progrès matériel du pays, mais l'Islam y perdrait certainement sa situation prépondérante. Ce sentiment religieux, d'une part, et le sentiment patriotique, de l'autre, sont les armes qui combattent en Syrie et dans le monde arabe entier en faveur de l'empire ottoman. Certes, l'Arabe possède une grande activité intellectuelle, ayant des inclinations fortement libérales et étant fort accessible au progrès et à la civilisation, mais il n'oublie en aucun cas qu'il est avant tout mahométan et croit fermement qu'il a la mission de défendre les préceptes de Mahomet.

« L'Islam, dont le dogme principal est l'égalité, enseigne à ses adeptes que tous les croyants sont frères, que l'homme le plus distingué est le juste et que l'Arabe et le non-Arabe sont sur le même pied. *La dynastie ottomane, par suite de son grand attachement à la religion et des qualités extraordinaires dont elle fait preuve, a indiscutablement mérité le califat. Aussi les sultans de Constantinople sont-ils aussi populaires en Arabie qu'en Turquie. Tous les historiens arabes sont d'accord sur leurs qualités ; on les préfère comme orthodoxes aux califes omeyades, abbassides et fatimites. Ce sont là autant de raisons pour les Syriens de demeurer unis à la Turquie qui a toujours défendu le prestige de l'Islam.* Les puissances de l'Entente, qui se sont mises à quatre pour

semer la haine des Turcs parmi les Arabes et provoquer la scission de ces deux peuples, n'ont, sans le vouloir, servi que la Turquie : leurs ambitions, leurs mesures de violence et leur rupture de traités ont par trop éveillé la suspicion des deux côtés. »

Après cette profession de foi, l'émir paraît vouloir s'élever jusqu'à l'impartialité :

« Il y a deux groupes qui se font une guerre acharnée, mais qui, involontairement, se rendent des services réciproques. L'un est le parti chauviniste turc à Constantinople qui parle, jour et nuit, de la race mongole, qui se glorifie des actes de Djingis Khan, Houlagou et Tamerlan, se qualifie plutôt de touranien que de turc, voudrait faire revivre la mythologie turque préislamique et s'efforce de purifier la langue turque des mots arabes, etc. Pour ce parti, les Arabes ne sont pas autre chose que les habitants d'une colonie ; sans le vouloir, il procure à l'Angleterre beaucoup d'amis parmi ces derniers en combattant, par son agitation dans la question des races, le principe du panislanisme qui est pour l'Entente, ce que le manteau rouge du toréador est pour le taureau. Rien ne pourrait rendre de plus grand service à l'ennemi qu'un plein succès des efforts du parti nationaliste turc.

« Quelques Arabes dévoués à la cause anglaise essayent de représenter aux Syriens les bienfaits d'une domination britannique, prétendue libérale. Cependant l'ambition illimitée de la Grande-Bretagne, sa perfidie coutumière, la façon dont elle s'approprie contre tout droit l'Égypte, la triste histoire de la conquête de l'Inde, les efforts extraordinaires qu'elle fait pour désarmer les tribus arabes en Égypte, au Soudan et dans la presqu'île Arabique même, afin de faciliter la réalisation de ses visées, constituent des raisons plus que suffisantes pour soulever les Arabes syriens contre cette puissance. On dit : « Nous le regretterions bientôt et il faudrait ensuite aller chercher les Turcs avec une lanterne. » On dit aussi : « Nous avons assez d'exemples

devant nous ; nous ne pouvons pourtant pas envier le sort de nos frères qui gémissent maintenant sous le joug britannique. »

« La majorité des mahométans syriens qui, avec les autres sectes mahométanes comme les Druses, les Nossaïriés, les Ismaïlites, etc... forment à peu près les 4/5 de la population, veulent rester ottomans, avec certaines modifications de régime. Ils voient là le seul moyen de concilier la possibilité d'une vie heureuse et prospère avec l'autorité de l'Islam. Ils attendent cela de l'issue de la guerre. A quelques rares exceptions près, ils frissonnent à la pensée de voir l'armée anglaise victorieuse devant Gaza. Si les Syriens avaient d'autres sentiments, ceux-ci se seraient manifestés à l'approche de l'ennemi qui était en marche avec une grande puissance. Mais les Arabes ont combattu les Anglais devant Gaza avec autant d'acharnement que les Turcs. Tous les théologiens de la Syrie ont exhorté la population à la lutte contre l'ennemi et publié un fetva condamnant le chérif Hussein qui s'est révolté contre le calife.

« Il est connu que l'Angleterre en Orient fait concurrence à la France ; elle s'est entendue avec certains chefs des Druses dans le Liban pour faire contre-poids à l'influence française. Longtemps les Druses ont passé pour être les clients des Anglais en Syrie. Mais, lorsque la guerre éclata, ils offrirent leur service sur le front. Moi-même, j'ai conduit une section de volontaires druses au combat contre le canal de Suez. Une section de cavaliers volontaires fut organisée avec les Druses du Hauran et attachée à la personne du commandant en chef. Une autre section de Druses du Mont Hermon était chargée de la surveillance côtière. Dernièrement l'émir Fayçal, fils du chérif Hussein, a écrit au chef des Druses du Hauran pour exhorter ceux-ci à embrasser les soi-disant intérêts arabes. Tous ont répondu par un refus catégorique et quatre cents cheikhs de toutes les tribus se sont rendus à Damas afin d'exprimer à l'empire ottoman l'assurance de leur attachement.

« Voici à grands traits quelle est l'opinion en Syrie [1]. »

Cet article, dans ses grandes lignes, exprime l'esprit des officines berlinoises, tel que l'avaient pu mûrir les épreuves de deux années de guerre. On remarquera l'allusion à la politique unioniste, jugée intempestive par ses résultats ; sans doute, nous le savons, elle répond bien au vœu de l'Allemagne, mais devant le débordement des colères, on juge sur les bords de la Sprée qu'il serait pour l'instant plus habile de revenir à l'idée d'un Islam fraternel, dans lequel Turcs et Arabes se donneront la main contre l'ambition des nations de proie, la France et l'Angleterre [2]. Que coûtent

---

(1) Par les indications que nous avons données au sujet de l'attitude des Druses à l'égard des autorités turques, on peut sentir ce qu'il y a de tendancieux dans les déclarations de l'émir Chakib Arslan. Sans doute y eut-il parmi cette brave population druse quelques turcophiles, mais la majorité resta fidèle à ses traditions d'indépendante fierté.

(2) Dans un rapport fait au nom de la commission du budget en 1917, M. Louis MARIN, député, signalait la vigueur, la cohésion de l'effort allemand en vue d'amener tous les musulmans du monde à faire de la cause turque leur propre cause. Des publications, des tracts de propagande rédigés par tous les *Herr professor* de la Sprée, attablés devant leurs chopes de bière, proclamaient la nécessité de l'union pour le triomphe de l'Islam et pour l'extirpation des mécréants. Les Arabes, renseignés, n'ignoraient pas que c'était là comédie pure, et que, pour arriver à leurs fins, Allemands et Turcs affectaient une foi islamique qu'il ne pouvaient avoir.

« C'est, dit M. Louis Marin, par Barcelone, Cadix, Almeria, grâce aux agents du *Deutscher Flottenverein*, du *Norddeutscher Lloyd*, des expéditeurs allemands d'Espagne et de leurs sous-ordres espagnols, qu'étaient embarqués avec mille ruses sur des navires neutres — hollandais et espagnols de préférence — des tracts en arabe, turc, persan, hindoustani, bengali, pândjabi, malais, chinois, annamite, siamois, imprimés presque tous à Berlin, quelques-uns en Suisse ou même en Espagne, pour prêcher aux indigènes la révolte contre leurs oppresseurs anglais, français, russes et même néerlandais, et pour leur vanter l'invincible Allemagne, protectrice des musulmans du globe.

« Ces dangereux ballots étaient, pour l'Extrême-Orient, débarqués, partie au Siam, dont la commode neutralité permet d'en acheminer par la Birmanie et par le Laos sur les Indes, l'Indochine, la Chine, le Turkestan ; partie aux Philippines, point terminus de la navigation espagnole, pour être concentrés avec d'autres tracts de même esprit venus de San-Francisco. De Manille, les uns et les autres devaient être disséminés dans tout l'Extrême-Orient.

« Pour troubler l'Inde anglaise, des émissaires, partis de Turquie, allèrent à travers la Perse et l'Afghanistan dénoncer aux musulmans indiens, au nom

en effet les promesses ? rien que la peine de les formuler.

---

du sultan de Stamboul, les crimes de l'Angleterre contre l'Islam. Ils les incitaient à se soulever contre elle, à lui refuser leur appui contre le sultan et son fidèle allié « Hadji Guilloume », dont ils pouvaient se rappeler le retentissant pèlerinage à Jérusalem et qui, descendant d'une sœur de Mahomet, feignait d'être chrétien pour conserver son pouvoir sur son vaillant peuple, mais avec le désir et la certitude de l'amener bientôt à la foi du Prophète. En attendant ce jour glorieux, les musulmans indiens devaient s'unir aux hindouistes pour profiter de l'extraordinaire occasion qu'ils avaient de libérer l'Inde du joug anglais. A ces bourdes pieusement semées dans la foule ignorante, les Allemands ajoutaient, pour l'élite hindoue, de curieuses brochures en hindoustani, en pendjabi, en bengali, habilement rédigées, fort bien présentées au point de vue typographique, toutes flétrissaient les injustices, les crimes de l'Angleterre, montrant sa défaite inévitable sous les coups de l'invincible, de la généreuse, puissante, pieuse Allemagne. Des brochures analogues, en malais, engageaient encore les Malais musulmans des Straits Settlements et des Etats fédérés Malais à se révolter pour renverser la domination infidèle et obéir au khalife de Constantinople.

« En Perse, il s'agissait de rendre odieux à la fois Anglais et Russes, mais c'est en attestant Mahomet bien plus que le khalife de Stamboul auprès de musulmans chiites. Des tracts, en persan très pur, stigmatisèrent les convoitises anglaises et russes et les bénéfices que pourrait retirer le Chah, pour l'intégrité de son empire, d'une étroite amitié avec l'incomparable Allemagne, protectrice de l'Islam, n'ayant jamais cherché malgré ses victoires et sa prospérité à asservir des terres islamiques.

« Des brochures en turc oriental et en turc azéri, à l'usage des musulmans russes, leur dévoilèrent les soi-disant crimes commis par leurs maîtres en Prusse orientale et leur devoir de se révolter contre l'empire des Tsars pour faire cause commune avec les Turco-Germains.

« Il n'est pas jusqu'aux Malais et Tiams islamisés de notre Indochine, aux musulmans chinois même que l'Allemagne n'ait cherché à gagner à sa cause contre nous.

« Bien plus, on retrouve sa main et ses agissements dans les derniers soulèvements, à caractère islamique fort net, des indigènes malais et javanais aux Indes néerlandaises.

« L'Afrique septentrionale, grenier d'abondance et pépinière de soldats pour les Alliés, a, comme il fallait s'y attendre, attiré tout spécialement l'attention des Allemands. Faute de pouvoir l'aborder par le Nord et la mer, ils en ont tenté la pénétration par le Sud. A travers l'Abyssinie ils ont envoyé de l'argent, des munitions, quelques officiers turcs — sans parler de présents considérables aux Senoussis — pour soulever le Soudan à défaut de l'Egypte et alimenter la résistance aux Italiens en Tripolitaine.

« Il en a été de même en Tunisie où la masse de la population, à l'imitation de ces princes, est restée d'un parfait loyalisme malgré les excitations sourdes de quelques fanatiques.

« En Algérie, au Maroc, Arabes et Berbères se sont enrôlés en foule sous nos

L'émir Chakib Arslan, sur le conseil de ses amis berlinois, affecte de prendre parti pour les revendications arabes. C'est la nouvelle politique que la Wilhelmstrasse sent bien l'urgente nécessité de poursuivre. Mais déjà il n'est plus temps et le mouvement d'agitation anti-turque avait atteint une intensité telle que le gouvernement de Constantinople, même en escomptant la victoire finale des empires centraux, ne devait plus se faire beaucoup d'illusions sur la possibilité de conserver son autorité sur l'Arabie et la Syrie

Dès l'entrée de la Turquie dans la guerre, Djemal pacha, membre considérable du parti Union et Progrès, avait été envoyé en Syrie avec pleins pouvoirs.

« Arrivé à Damas, Djemal paraît quelque temps hésitant sur l'attitude à tenir. Longtemps il feint une apparente amabilité, pleine d'hypocrisie ; en sous-main il partira avec

---

drapeaux et l'on sait leurs héroïques exploits La propagande pour ces deux pays avait été cependant soignée presque à l'excès par les Allemands , c'est d'Espagne et du Maroc espagnol qu'ils ont essayé de les contaminer De Madrid, de Séville, de Malaga, partirent avec une activité inlassable, pendant toute l'année 1915 et bonne part de l'année 1916, des tracts en arabe, dont plusieurs en caractères maghrébins, d'autres en berbère, tous rédigés avec un art perfide et une impudence rare, pour inciter les Algériens et surtout les Marocains à nous jeter à la mer. Grâce à nos escadres, grâce à une surveillance minutieuse de nos frontières instituée par le général Lyautey, peu de ces factums « aux nobles habitants de la Chaouia » sur les « infamies françaises » sont arrivés à destination

« Ces réservoirs à gaz asphyxiants intellectuels *Made in Germany* dont un de nos islamologues les plus distingués, M Cabaton, professeur à l'Ecole des langues orientales, a recueilli inlassablement et traduit avec soin dans leurs plus petites variantes une collection considérable, visent un double but exciter la haine et le mépris des musulmans contre les puissances de l'Entente dont on expose les crimes contre leurs sujets islamiques et les constantes défaites dans la grande guerre européenne ; exciter l'admiration des mêmes en faveur de l'Allemagne protectrice et amie de l'Islam, riche et victorieuse entre toutes.

« Conclusion inévitable tous les musulmans du globe, asservis par les Alliés ou indépendants, doivent, sous peine de manquer à tous leurs devoirs religieux, adhérer à la *djihâd*, à la guerre sainte proclamée par le sultan de Constantinople, khalife et commandeur de tous les croyants. Ils sont assurés du succès final, grâce à l'appui de l'invincible Allemagne »

les éléments les moins dignes, les moins scrupuleux, dont il a besoin pour bientôt entreprendre des actes sanguinaires, entreprise qui n'a pas il est vrai de secrets pour lui. Enfin il prend son parti : il dépouille et rançonne le peuple... L'émir Saïd Abd el-Kader, qui sait l'histoire de l'Islam, et qui a observé la vie, qui a fréquenté par ses lectures tant de personnages du passé et connu tant de contemporains, peut affirmer, sur le nom de l'humanité, qu'il n'a jamais rencontré dans ses lectures et dans son expérience un homme plus bas de caractère, plus immoral, plus abject que l'affreux Djemal (1). »

Les persécutions subies par les populations syriennes et arabes ont emprunté leurs traits épouvantables à la volonté sanglante de Djemal. Il règne sans frein ; à Constantinople, Talaat le couvre en toutes circonstances. La « brute sanguinaire » ne connaît de bornes à son pouvoir que son bon plaisir.

C'est à lui qu'on a adressé les longs convois d'Arméniens chassés de leur pays ; Djemal se charge de leur donner des soins appropriés. Des Allemands, des Turcs même, se sont apitoyés ; Djemal, lui, c'est l'insensibilité du bourreau. Un voyageur américain a vu à Deir-el-Zor, 30000 déportés, parqués en plein désert, décharnés, mourant de faim ; quelques-uns n'avaient pas mangé depuis sept jours : encore le mutessarif de Zor, nommé Ali-Sonad bey, s'il ne leur donnait pas à manger, les laissait-il tranquilles. Ce n'était pas ce que voulait Djemal, il fait envoyer à Zor un nouveau mutessarif, Ziki bey, qui applique aux transportés prison, bastonnade, pendaisons ; les jeunes filles sont livrées aux bédouins du voisinage, les enfants noyés ; finalement le reste est poussé dans le désert où il succombe à la faim (2). *Al Kibla*, de la Mecque, a raconté l'interven-

(1) ***, *L'Emir Saïd, op. cit.*

(2) Document publié par le *Comité américain de secours* (*Correspondance d'Orient*, 25 février 1917).

tion de Djemal dans le massacre de la famille Awâli de Médine. Le gouverneur de Médine avait cru devoir apporter des tempéraments à certains ordres qu'il avait reçus concernant cette ancienne et illustre famille ; Djemal, qui, d'habitude, était compris à demi-mot, dut cette fois réitérer et préciser sa volonté. Les Awâli furent assiégés dans leur maison et entièrement exterminés. Au gouverneur, qui lui rendait compte de cet exploit, le proconsul répondait : « J'en suis fort aise. Un iradé impérial vous décerne la médaille de guerre en or : toutes mes félicitations (1). »

De même la famine qui sévit dans toute la Syrie fut voulue par Djemal et organisée scientifiquement par le soin des autorités allemandes. Il s'agissait à la fois d'exterminer une race haïe et de briser toute velléité de résistance. La réponse de Djemal à une délégation d'affamés est encore dans le souvenir de tous ; il osait dire à ces pauvres gens qui venaient demander du pain pour leurs enfants : « Il est faux que la Syrie manque de vivres ; la famine n'existera pas réellement tant qu'il vous restera la chair de vos enfants. » Volupté de destruction ! pouvait dire alors un journal anglais (2). Ce sadisme spécial par lequel revivait en Djemal l'atroce instinct des descendants de Tamerlan et de Gengis-Khan, n'est pas une honte seulement pour le peuple turc, hélas ! C'est toute l'humanité qui en était salie. Et à Berlin, dans les conseils où militaires et savants formulaient en doctrine politique ces monstruosités, Djemal était prôné, glorifié comme un grand homme !

Marquons ici l'ineptie profonde du terrorisme ; la force sanguinaire croit vaincre l'idée, et toujours l'idée à la fin triomphe. Tandis que Djemal s'abandonnait au plus affreux despotisme, il n'en soupçonnait pas les réactions nécessaires, fatales. Un simple fait d'ordre économique pouvait être à des yeux plus clairvoyants un avertissement salutaire. En

(1) Cf. *Correspondance d'Orient*, 10 février 1917.
(2) *The Near East*, 29 décembre 1916.

quelques mois, en effet, la valeur du billet de banque turc était tombée à rien en Syrie. Dans sa présomption, le dictateur prétendit y remédier par les mêmes procédés qu'il employait pour convaincre les habitants de la grandeur de la cause turque. Voici l'ordre qu'il publia à cet effet, monument d'absurdité impuissante :

Avis du commandant de la 4e armée concernant la circulation fiduciaire.

La valeur du papier-monnaie dans la zone de la 4e armée impériale est en baisse plus que partout ailleurs dans les autres parties de l'empire. Cette zone constituant un grand centre d'échange, la dépréciation du papier produit un véritable désastre économique pour la Syrie comme pour l'armée elle-même, désastre dont la répercussion se fait sentir jusqu'en Mésopotamie et en Anatolie. Tandis que la circulation fiduciaire est l'objet d'une confiance étonnante en Allemagne, en Suisse, voire en France, pendant que nos armes et celles de nos alliés conservent partout leur supériorité, cette crise ne saurait être que l'effet de la spéculation. En conséquence, je veux et j'ordonne que cette spéculation finisse et que la valeur du papier-monnaie soit exactement celle de l'or.

J'avais jusqu'ici espéré que le cours normal des choses pouvait se rétablir de lui-même et je n'avais pas sévi. Mais une expérience de deux ans m'a convaincu que la sévérité est une loi sacrée. Si j'ai donc recours par devoir à des mesures de coercition, dans l'intérêt bien entendu de la population, avant d'en arriver là je publie le dernier avis suivant :

1° Tout vali ou mutessarif autonome tiendra, dans sa circonscription, une réunion de toutes les personnalités qui influent sur la vie économique, c'est-à-dire directeurs de banques, y compris ceux de la Banque ottomane et de la Banque allemande, riches propriétaires, notables commerçants et industriels. Il leur recommandera, au nom de la solidarité patriotique, de penser sérieusement au moyen pratique de rendre au papier-monnaie une valeur égale à celle de l'or et de le mettre aussitôt à exécution ;

2° Nous espérons que ces personnes qui représentent l'élite de la nation trouveront dans leur patriotisme la possibilité de porter remède à la situation, et je suis convaincu que cette possibilité est en leur pouvoir;

3° Si mon attente, toutefois, ne se réalisait pas, si d'ici au

15 mars la valeur du papier n'était pas adéquate à celle de l'or, j'ordonnerai la déportation, en Anatolie et en Roumélie, de dix personnes parmi les notables ci-dessus mentionnés et qui seront désignées par voie de tirage au sort. Les noms des directeurs de la Banque ottomane et de la Banque allemande seront également jetés dans l'urne;

4° Les vilayets auront en conséquence à me livrer, en double expédition, la liste desdits notables classés par ordre alphabétique;

5° Six semaines après l'exil de la première catégorie, la deuxième prendra le même chemin, et ainsi de suite, avec une régularité mathématique jusqu'à ce que la circulation fiduciaire ait retrouvé son cours normal;

6° Le désastre de la Syrie, par suite de cette perturbation économique, a atteint des proportions qu'aucun autre désastre ne saurait égaler en horreur. Pour l'arrêter, la sévérité que j'emploie est un véritable bienfait pour les pauvres et tout le pays.

Le commandant de la 4e armée impériale
et ministre de la Marine,

AHMED DJEMAL [1].

Sous le camouflage humanitaire de la fin, on sent chez Djemal l'inquiétude et le souci. A vrai dire, dès ce moment la Syrie lui échappait. Vers le début de 1918, le personnage était appelé à Berlin, comblé d'honneurs ; mais on lui fit comprendre qu'il n'avait pas réussi.

La révolution du Hedjâz, la proclamation comme roi du grand chérif de la Mecque, Hussein, événements sensationnels, qui dès la fin de 1916, portèrent un coup terrible à la politique du gouvernement ottoman, avaient eu pour corollaires la progression d'une armée anglo-indienne vers Bagdad et la Mésopotamie, et d'autre part la marche d'une armée alliée partant du canal de Suez et remontant la côte syrienne vers Gaza. En même temps des forces russes, s'avançant à travers la Perse, tentaient d'opérer leur jonction avec les troupes britanniques. La situation militaire était d'autant plus sérieuse que les raids arabes sur le chemin de fer du Hedjâz rendaient le trafic de cette ligne incertain. Les

---

(1) *Correspondance d'Orient*, 25 octobre 1917.

Germano-Turcs firent un grand effort pour soutenir les coups des alliés ; au nord on poussa activement les travaux du chemin de fer de Bagdad entre Ras-el-Aïn et Diarbékir ; au sud la voie ferrée fut prolongée jusqu'à Gaza. Combien de malheureux Arméniens et Syriens payèrent de leur vie ces ouvrages ; les prisonniers anglais et français y étaient également occupés, et on les nourrissait d'une mauvaise soupe par jour ; la plupart périrent.

Mais les progrès de plus en plus décisifs de l'insurrection du Sud, l'avance lente mais sûre des alliés furent pour tous les Syriens, dans ces heures fiévreuses de 1917 et de 1918, un encouragement et un espoir. En même temps, devant l'insuccès de la politique de violence de Djemal, on était revenu à plus de ménagements pour la population : pour la Syrie la période des grandes épreuves était passée.

Nous devons placer ici quelques incidents de la vie intérieure syrienne dont les conséquences ne sont pas encore éteintes et qu'il est indispensable d'indiquer, au moins brièvement, si l'on veut saisir le sens et la portée de certains dessous de la situation politique actuelle des puissances alliées en Syrie.

A Damas, dès le début de son gouvernement, Djemal avait trouvé en face de lui une de ces vieilles et glorieuses familles en qui revivent ces traditions de chevalerie, d'idéal, de générosité, qu'aux époques des luttes les plus vives, la chrétienté admirait et honorait chez ses adversaires musulmans. Les Abd el-Kader, venus en Syrie, avec l'Émir, leur grand ancêtre, n'avaient cessé de s'efforcer, depuis plus d'un demi-siècle, par l'enseignement de la justice et de la bonté, par l'exemple d'une vie droite et d'un courage au service du faible, d'éloigner leurs coreligionnaires des voies d'un fanatisme aveugle pour les amener à la pratique des paroles du Prophète : *Le musulman doit venir en aide au chrétien, et celui qui nuit à un chrétien agit mal envers moi.* Déjà en 1860, Abd el-Kader lui-même s'était interposé lors des massacres, et son influence bienfaisante l'avait finalement

emporté, dans l'esprit des Druses, sur les excitations des agents turcs. Depuis cette époque, ces montagnards avaient renoué avec les Maronites l'amitié séculaire qui était le gage de leur commune indépendance ; en même temps qu'ils comprenaient la grandeur des crimes où on les avait entraînés, ils accordaient au héros des guerres de l'Algérie une confiance qu'ils ont depuis sa mort reportée sur ses descendants.

Djemal avait d'abord offert aux Abd el-Kader de collaborer à son œuvre. C'était peu les connaître. Loin d'approuver ni de conseiller le vice-roi de la Syrie, les membres de cette famille s'opposèrent dans la mesure du possible à ses forfaits ; les persécutés étaient envoyés en sûreté dans le Hauran chez les Druses ; en outre, des représentations énergiques rappelaient chaque jour le tyran au sentiment de la religion et de l'humanité. Djemal, après avoir consulté ses amis de Stamboul, ne crut possible de vaincre cette opposition que par l'extirpation radicale des Abd el-Kader. En l'absence du chef de cette famille, l'Émir Saïd, en voyage à Constantinople, Djemal ordonnait la destruction du tombeau du grand Algérien, objet de la vénération de toute la population damasquine. Cinq de ses fils et petits-fils étaient en outre pendus ou assassinés, parmi lesquels l'émir Omar. Quant à Saïd, chef de cette famille, il reçut l'ordre de se rendre à Brousse, en attendant d'être déféré, avec son jeune frère Abd el-Kader, à la cour martiale d'Aley. Ceci se passait vers le milieu de 1917, c'est-à-dire à cet instant même où les graves événements d'Arabie allaient avoir pour effet un relâchement notable dans l'attitude jusque-là si violente des Turcs. L'effervescence de la population damasquine à la suite du massacre des Abd el-Kader et de la destruction du tombeau de leur aïeul, parurent au gouvernement jeune-turc un avertissement si grave qu'il donna l'ordre de ménager l'Émir Saïd. Quelques mois après, ce prince fut autorisé à rentrer à Damas ; à cette nouvelle, on raconte que Djemal pleura. C'étaient ses premières larmes; c'était

aussi la fin de sa politique. Dès ce moment Saïd a été le vrai chef de la grande cité ; au moment de la retraite turco-allemande, c'est lui qui assure l'ordre, protège les chrétiens et les juifs, fait éteindre les incendies ; enfin il proclame l'indépendance de la Syrie. C'est le 1er octobre 1918 que le premier détachement anglais pénétrait à Damas ; quelques jours après l'Émir Saïd était arrêté et conduit sous bonne escorte à Caïffa ; au même moment, son jeune frère Abd el-Kader tombait sous les balles des partisans hedjaziens. Il faut bien le dire, les Anglais, en arrivant à Damas, ont pu juger par eux-mêmes de l'énorme influence dont l'Émir Saïd y jouissait; Saïd, à leurs yeux, incarnait la cause française, et les chefs de l'armée anglo-indienne avaient résolu d'instaurer à Damas un royaume pour leur protégé Fayçal ; il fallait faire place nette.

Entre Fayçal et Saïd des divergences de vues s'étaient, à vrai dire, manifestées dès longtemps ; au début de la grande guerre, Fayçal s'était rendu auprès de Djemal pacha et, tandis que Saïd s'élevait contre les actes du dictateur, le jeune Émir du Hedjâz avait assisté en personne, et dans une impassibilité remarquée, à l'exécution d'un grand nombre de jeunes arabes éminents. Espérait-il avoir la couronne de Damas, des mains de Djemal ? Pour la population musulmane de Syrie, le fils de Hussein n'était qu'un des nombreux séides du comité Union et Progrès. Djemal pourtant avait son idée ; il n'en agissait avec bienveillance à l'égard du jeune prince que pour le faire disparaître plus sûrement. Instruit par l'Émir Saïd, Fayçal prit enfin le parti de la fuite, et, dès son retour à la Mecque, la révolte arabe éclatait. C'est sur ces entrefaites que Djemal avait commencé ses sévices à l'égard de la famille de Saïd. Le jeune Abd el-Kader, frère de l'Émir, quittant Brousse où il résidait alors par ordre, put gagner l'Arabie, à travers mille périls, et alla jurer devant la *Kaaba,* de venger sa famille et de défendre la justice et l'humanité. L'Émir de la Mecque, Hussein, remit en grande cérémonie au jeune chevalier un drapeau de

l'Islam, comme le gage de la confiance que les Arabes accordaient à la famille des Abd el-Kader pour la défense des musulmans syriens. Hussein ignorait-il alors les ambitions de son fils Fayçal? La chose ne doit pas être présumée, il faut croire plutôt qu'il sentit la nécessité d'assurer par un sacrifice le triomphe de la cause commune.

Quoi qu'il en soit, dès ce moment, l'Émir Fayçal a vu dans les Abd el-Kader un obstacle à ses prétentions sur le futur royaume de Damas, et il n'est pas douteux qu'il parvint à faire partager ses craintes aux Anglais. Après la mort de son frère, l'Émir Saïd, interné à Caïffa, avait obtenu d'être envoyé à Beyrouth; le 15 août 1919, en l'absence du haut commissaire français, il était à nouveau arrêté et, cette fois, expulsé de Syrie et dirigé sur l'Égypte. Une pétition de 20000 habitants de Beyrouth réclama sa mise en liberté. On sait que, sur l'intervention de la France, l'Émir Saïd a été relâché après un mois de détention et autorisé à venir défendre sa cause en Europe.

La France aurait dû opposer aux gens de la Mecque le fils d'Abd el-Kader; elle aurait gagné en amitié dans le cœur des musulmans de l'Afrique du Nord et fortifié sa situation en Syrie. A Londres on chuchota que l'Émir Saïd a été en correspondance avec Djemal pacha. Qui n'a pas échangé des lettres avec les autorités jeunes turques? Qui peut se flatter de les avoir ignorées? Ce n'est certes pas Fayçal.

Nous n'avons pas cru devoir négliger d'apporter ces brèves indications sur le rôle joué par l'Émir Saïd et sur les raisons profondes de l'attitude des autorités britanniques à son égard. Elles suffiront à éclairer un côté de la situation politique actuelle en Syrie, en même temps qu'elles suggèrent à l'esprit que, pendant la guerre, le régime jeune turc a trouvé ses adversaires les plus adroits, les plus résistants, les plus tenaces, dans l'élément musulman même, et que, pour la constitution future du pays, cette considération ne doit jamais être oubliée.

Il nous reste à parler maintenant de la participation fran-

çaise à la victoire qui a dégagé la Syrie. Chacun sait que le gros effort de la France s'est porté sur le front d'Occident et, en deuxième ligne, sur le front de Macédoine. L'ennemi principal était bien certainement l'Allemand, et c'est lui qu'il fallait vaincre d'abord. Toutefois, la République a voulu que son drapeau fût représenté dans l'action dirigée par les Anglais contre la puissance ottomane en Syrie ; elle a fait de cette participation une question de sentiment plus que de politique. Il était juste en effet que les trois couleurs tant désirées par le peuple syrien eussent leur part de la victoire et de l'honneur.

Dès le moment où le grand chérif de La Mecque proclamait son indépendance, en juin 1916, la France lui assurait un concours militaire, moral et efficace. A la fin d'août 1916 partaient le pèlerinage algérien et la mission politique dirigés par Si Kaddour ben Ghabrit, ainsi qu'un important détachement militaire. Cette force était constituée par des cadres pour deux bataillons et deux escadrons (tirailleurs et spahis), huit sections de mitrailleuses, une batterie de 80 de montagne et une batterie de 80 de campagne, une compagnie mixte du génie avec un détachement de chemin de fer pour faire sauter la voie ferrée du Hedjâz. D'abondants approvisionnements en munitions accompagnaient les armes nécessaires à l'équipement des forces dont la France fournissait l'encadrement.

La mission militaire française, sous la direction générale du colonel Brémond, prit une part décisive à l'opération qui donna aux chérifiens le temps de s'organiser : le débarquement à Rabegh, à peu près à mi-chemin entre Djeddah et Yambo, obligea, sous la menace d'une attaque de flanc, les Turcs à renoncer à marcher de Médine sur La Mecque. Cependant les déserteurs arabes de l'armée turque apportaient peu à peu au chérif les moyens de constituer un noyau d'armée régulière. Le Malik la répartit entre ses quatre fils, Abdallah, Ali, Fayçal et Zeïd, qui reçurent chacun un petit groupe de la mission française, commandée respectivement

par le capitaine Raho, le lieutenant-colonel Cadi et le capitaine Pisani. Le centre de la mission était à Djeddah sous les ordres du colonel Brémond.

Les émirs Abdallah, Ali et Zeid s'acharnèrent à investir, souvent d'une manière un peu relâchée, la garnison turque de Médine. Leurs effectifs gardaient en effet le caractère de groupements bédouins, sans discipline ni cohésion suffisantes. Ils ne purent guère qu'enlever des colonnes de ravitaillement et détruire sur de nombreux points le chemin de fer du Hedjâz. Le détachement français rendit les plus grands services dans chacune de ces opérations. Jusqu'à la fin, les émirs Abdallah et Ali ne tentèrent rien de plus important. Ali, de santé peu robuste, n'est pas ambitieux, quant à Abdallah, il n'ambitionne que la succession de son père au Hedjâz, avec annexion de l'Acyr et de l'Yémen. Par contre Fayçal, entraînant Zeid plus jeune et qui a moins de personnalité, cherchait à marcher sur le Nord et à s'emparer de la Syrie.

Ses plans furent favorisés par les succès de la campagne anglaise de la fin de 1917 qui chassa les Turcs de toute la Palestine méridionale. Après ces succès, les opérations des Arabes contre le chemin du fer du Hedjâz purent s'étendre plus au Nord. Cependant la colonne de l'émir Fayçal dut s'arrêter en présence des échecs des Anglais dans la région d'Essalt et d'Ammen et surtout à la nouvelle des événements graves du front occidental au printemps de 1918.

Les détachements français étaient chaque jour comblés d'éloges par les émirs. Dans une lettre de juillet 1918, Abdallah écrivait au chef de la mission française : « Je vous transmets avec mes remerciements l'expression des sentiments d'admiration que j'ai pour le détachement français qui a participé aux opérations contre la voie ferrée. Je considère le capitaine Si Raho comme le meilleur de mes collaborateurs. » Quant au capitaine Pisani, adjoint à Fayçal, il suscite la vive sympathie militaire de cet émir ainsi que des colonels anglais Lawrence et Dawnay. Son détachement et

en particulier ses artilleurs prennent une part prépondérante aux opérations du printemps près de Maan. Le capitaine Pisani a rendu non seulement service en matière militaire, mais encore il parvint à se mettre en relations avec les chefs druses du Hauran qu'il contribua à rendre favorables à l'entreprise chérifienne [1].

D'autre part, un important détachement français venait rejoindre au début de 1918 l'armée Allenby opérant en Palestine. Cette troupe comprenait : un régiment de marche de tirailleurs algériens, le régiment de la Légion d'Orient (Syriens et Arméniens), un régiment mixte de chasseurs d'Afrique et de spahis, deux batteries d'artillerie, enfin quatre compagnies de territoriaux pour le service des étapes.

Le plan Allenby consistait à enfoncer à l'ouest l'armée turco-allemande de Liman von Sanders et à se rabattre à l'est pour capturer les éléments de cette armée en position dans les montagnes de Judée.

Le détachement français de Palestine-Syrie, sous le commandement du colonel de Piépape, constituait le pivot de cette manœuvre ; il devait accrocher et fixer un certain nombre de bataillons allemands qui formaient le noyau le plus solide de l'armée ennemie. La Légion d'Orient se distingua brillamment au cours de cette opération ; le 19 septembre l'attaque était engagée partout, mais la résistance allemande très dure ne céda que devant l'acharnement et l'élan des cadres français et des volontaires arméniens et syriens ; le détachement avait conquis tous ses objectifs et fait 212 prisonniers dont 16 officiers ; en outre, il avait fallu à gauche appuyer énergiquement des bataillons anglais arrêtés par le tir de l'artillerie ennemie. A la suite de cette affaire, l'agence diplomatique de France au Caire publiait le communiqué suivant :

20 septembre 1918. — Les troupes françaises placées sous le

(1) Cf. *Bulletin de l'Asie française* (oct. 1918-janv. 1919).

haut commandement du général Allenby ont fait preuve, lors de l'offensive de Palestine, d'une grande endurance et d'un courage au-dessus de tout éloge auxquels le commandant en chef a bien voulu rendre un hommage particulier.

Le régiment de tirailleurs enlevant les positions de « Three Bushes » et de « Sourry Hill », en moins d'une heure, capturait 13 officiers turcs, dont un commandant, 200 prisonniers et un grand nombre de mitrailleuses.

La Légion d'Orient a, d'autre part, montré la plus grande intrépidité en gardant ses positions, malgré le feu redoutable des batteries turques établies sur l'Arara ; la compagnie syrienne a, de son côté, fait preuve de sérieuses qualités en supportant a Rafat un bombardement meurtrier

L'Agence diplomatique de France en Égypte est fière de pouvoir rendre un hommage d'admiration aux Arméniens et aux Syriens qui viennent de donner, dans les rangs de l'armée française, la mesure de leur patriotisme et de leur valeur militaire.

Rappelons ici les belles paroles que le lieutenant-colonel Romieu, commandant le régiment de marche de la Légion d'Orient, prononçait aux funérailles des gradés et des soldats tombés au champ d'honneur.

Au nom de tous les chefs, gradés et soldats du sous-secteur de droite, je salue nos morts du combat d'hier

Ils sont tous tombés sur cette position où nous venons de faire un poignant pèlerinage, où nous avons évoqué aussi, devant l'horizon libéré à perte de vue, le prodigieux résultat de la victoire

Le bataillon a abordé cette position d'un bel élan inopiné, il s'y est maintenu sous les rafales de l'Arara, dont les Allemands avaient fait le pivot puissant de la résistance turque dans le secteur où elle vient d'être brisée.

La belle contenance du bataillon pendant plus de douze heures, malgré les pertes, a permis de réaliser la mission qui était de fixer l'ennemi

Jamais la ténacité de votre race — qui a fait votre survivance à travers des siècles d'épreuves — n'a eu plus bel emploi.

Sur ce terrain où hier le moindre geste appelait la mort, nous avons la fière consolation d'ensevelir les héros arméniens et syriens, tous tombés au premier rang, face à l'ennemi, en donnant l'exemple.

Tous méritent la Croix de guerre, tous sont les patrons, les saints de la Légion d'Orient.

Dormez dans votre gloire; vous avez ouvert la route à la justice et au droit chassés de ces régions depuis des siècles. Nous saurons être dignes de vous, pour que cette réparation soit complète et durable.

J'en fais le serment sur votre tombe, devant ce cimetière dont nous ferons un monument de gloire et que nous appellerons le cimetière de l'Arara, pour réunir dans ce nom le souvenir de nos morts, de leur sacrifice, de leur victoire, et de l'horizon qu'elle ouvre aux aspirations nationales de leurs compatriotes.

Le commandant du bataillon des volontaires s'exprimait ensuite en ces termes :

Légionnaires du bataillon, je salue en vous les premiers tués de la Légion d'Orient.

J'exprime au nom du bataillon l'émotion sincère et profonde que j'éprouve devant vos dépouilles.

Ce matin, dès l'aube, en visitant le champ du combat où vous êtes tombés, j'ai eu une fière satisfaction de constater que tous vous avez été frappés dans l'attitude du héros qui se bat, le fusil à la main, face à l'ennemi exécré.

Votre bravoure est écrite sur ce terrain où vous allez maintenant reposer ; elle est là dans ces abris que vous avez construits sous un marmitage effrayant, sous la pluie des balles que lançaient sur vous les mitrailleurs experts des bataillons allemands de l'Arara, sur un terrain criblé de trous d'obus, votre matériel de guerre disposé avec méthode à côté de vos créneaux de sacs à terre dressés avec sang-froid.

Votre conduite d'hier démontre définitivement la vaillance de votre race.

Vous avez manqué de chance et vous n'avez pas eu la joie du triomphe ; mais l'immense succès des troupes alliées qui ont atteint Nazareth vous a largement vengés et cette victoire nous approche de la restauration de vos pays. Votre sacrifice n'a donc pas été inutile et votre mémoire sera sacrée dans le souvenir de vos frères d'armes.

J'envoie à vos pauvres parents, que la nouvelle de votre mort va jeter dans la douleur, l'expression de mes condoléances.

Légionnaires du bataillon, vous avez parachevé le beau sacrifice que vous avez fait de vous engager volontairement à la légion

en trouvant la plus belle mort dans les rangs des défenseurs du droit et de l'humanité. Adieu!

Quant aux tirailleurs algériens, ils recevaient l'éloquent témoignage que voici du lieutenant-colonel commandant le bataillon du Suffolk auquel ils avaient porté secours à un moment critique.

Le lieutenant-colonel W. W. Campbell, du Suffolk régiment, au capitaine commandant le 1er bataillon du 2e tirailleurs.

Je vous écris, désirant vous exprimer notre gratitude et nos remerciements pour la généreuse assistance que vous avez donnée à mon flanc droit, pendant l'attaque menée hier à la cote 617. Votre brillante avance a fait l'admiration de tous les hommes de mon bataillon, et j'espère que nous aurons encore le plaisir de combattre à vos côtés.

Sincèrement à vous.

Signé : W. W. Campbell.

Plus tard, alors qu'il ne s'agissait plus que d'occuper le pays, la conduite des troupes du détachement français en Palestine-Syrie leur a encore valu des éloges comme celui-ci :

Le général commandant le XXIe corps a remarqué avec plaisir l'attitude et la conduite, souvent dans des circonstances difficiles et embarrassantes, des troupes du D. F. P. S. en Cilicie et dans le territoire occupé par l'O. E. T. A. Nord.

Ceci s'applique spécialement au détachement français à Antioche.

Le général commandant le XXIe corps désire que le général Hamelin transmette à ses officiers, sous-officiers et hommes de troupes, son appréciation de leur conduite pleine de tact dans des circonstances qui ont quelquefois éprouvé sévèrement leur discipline et leur patience.

Signé : Général Simpson Baikie.

Ainsi, dans les opérations de la guerre comme dans l'œuvre de police et de pacification qui suivit, le petit

contingent qui figura sous le drapeau français en Palestine-Syrie, avait mérité tous les éloges.

Après l'enfoncement du front turco-allemand, le régiment de cavalerie française poussa de l'avant pour couper le chemin de fer d'El-Afouleh à Naplouse, puis celui de Déraa à Caïffa. Le 20, cette petite force prenait 17 canons, 1800 prisonniers, et beaucoup de matériel ; le 21, elle coupait le chemin de fer de Naplouse à Agga au Nord de Samarie, enlevait Naplouse en prenant deux canons, des mitrailleuses et 800 prisonniers ; le 22, elle poussait par Samarie jusqu'à Djenin.

A la suite de l'affaire de Naplouse, le ministre des Affaires étrangères recevait du Haut Commissaire de France en Palestine-Syrie le télégramme suivant :

Le régiment français de cavalerie a pris une part glorieuse à la dernière bataille, enlevant au sabre la ville de Naplouse, faisant 2 500 prisonniers et capturant 18 canons et un grand nombre de mitrailleuses.

Les officiers généraux sous les ordres desquels ils ont combattu m'en ont fait l'éloge le plus flatteur.

Signé : Coulondre.

Poursuivant sa route vers le Nord, le 25, le régiment campait à Nazareth, et le 27, au soir, il passait le Jourdain. Le 30, il atteignait la route encaissée de Damas à Beyrouth et ses mitrailleuses y faisaient grosse besogne. Toute l'armée turque de l'Est qui remontait de la région d'Amman vers le Nord était capturée. Le 2 octobre, un escadron français entrait dans Damas.

D'autre part les éléments français coopérant avec les Arabes, avaient été réunis dès le début d'août dans la région de Maan pour appuyer en Transjordanie l'offensive de Palestine. Le colonne mobile comprenait 400 soldats du Chérif de La Mecque, pour la plupart provenant de Palestine et du Hauran, sous les ordres d'un Arabe de Bagdad, une soixantaine d'Indo-Égyptiens avec autos-

mitrailleuses. Le détachement français, sous les ordres du capitaine Pisani, comprenait 2 sections de 65 à tir rapide, un peloton de mitrailleurs, une équipe de fusils mitrailleurs et une équipe du génie ; cette petite force française était le centre et l'armature d'une plus importante colonne chérifienne qui allait être envoyée pour couper le chemin de fer du Hedjâz dans la région de Déraa, sous les ordres du colonel chérifien Nouzi Bey qu'accompagnaient les lieutenants-colonels anglais Lawrence et Joyce.

La marche commença le 31 août pour aboutir à un point de concentration dans le désert, à 80 kilomètres à l'est de la gare d'Amman, sur le chemin de fer du Hedjâz, au nord-est de la mer Morte. Le 12 septembre le détachement français, éclairé par un avion anglais, arrivait au point de concentration après une marche de 300 kilomètres dans le désert.

A ce moment les Britanniques attaquaient dans la région d'Es-Salt pour occuper les Turcs pendant que se préparait la grande offensive qui devait se produire le 17 septembre dans la plaine maritime. Pour collaborer à cette diversion, le petit corps franco-chérifien va couper le chemin de fer au nord d'Amman, et le 14 il se met en route pour s'attaquer au chemin de fer beaucoup plus au Nord, vers Déraa, c'est-à-dire au point où la voie ferrée dessert non seulement les troupes turques de Transjordanie, mais encore celles de Palestine. En passant, elle constate que les Turcs ont enlevé, pour en user ailleurs, les rails de l'embranchement de Déraa au Hauran, qui ne pouvait avoir aucun intérêt pour leurs opérations militaires. La colonne se grossit en route d'un certain nombre de cavaliers des tribus druses, venus à l'appel de Pisani. Le 16, elle passait un peu à l'est de Déraa, se dirigeant vers le Nord-Ouest pour couper la voie ferrée entre ce point et Damas. Le 17, elle atteignait la voie à Tel-Arar, à 8 kilomètres environ au nord de Déraa. Le poste turc bombardé par la section française de 65 de montagne se rendit promptement. Pendant la destruction

de la voie, l'artillerie française obligeait à garder de la hauteur les avions turcs qui ne cessaient de venir de Déraa arroser la colonne de leurs bombes.

Aussitôt l'opération faite, la colonne se met en route pour couper, en faisant sauter un grand pont au delà de Mzerib, le chemin de fer de Déraa à Caïffa, principale artère de ravitaillement du gros de l'armée turco-allemande. En passant à Mzérib, elle voit que les rails du chemin de fer français de Damas à Mzérib ont été enlevés. La colonne attaque ensuite la nouvelle gare de Mzérib, sur la ligne de Caïffa, et, après un court bombardement par les canons français, les Allemands de la garnison s'enfuient vers Déraa tandis que les Turcs se rendent.

Pendant toute la matinée du 18, la destruction de la voie aux alentours de Mzérib — on a dû renoncer à faire sauter un peu plus à l'Ouest le grand pont de Tel-ech Chab gardé par d'importants renforts — se poursuit, surtout par les soins du détachement français. Puis on décide d'aller repasser, au sud de Déraa, le chemin de fer du Hedjâz en détruisant la voie à la station de Nasib où l'on fait sauter un pont. Les contingents allemands et autrichiens assez nombreux à Déraa ne font rien pour entraver ces opérations.

Le 19 septembre, la colonne qui se remet en marche est bombardée par quelques canons amenés pendant la nuit et par des avions. Il se produit un certain émoi parmi les soldats chérifiens. La destruction des voies ferrées au nord, à l'ouest et au sud de Déraa ayant été opérée, la colonne va camper un peu dans le Sud-Est, mais pendant la nuit elle envoie encore un petit détachement, comprenant une équipe française du génie, pour opérer une nouvelle destruction de la voie ferrée. Accueillis par la fusillade d'un poste turc, les Chérifiens se replient, mais un lieutenant anglais et le sergent français Mathieu réussissent cependant, sous un feu très nourri, à faire sauter la voie.

Le 23 septembre la colonne qui, entre temps, a reçu le secours d'avions anglais qui éloignent les avions turcs très

gênants, décide de faire une nouvelle destruction. Les canons de 65 français, en bombardant un fortin turc, rendent possible l'opération à laquelle participe dans des conditions très dangereuses le sergent Mathieu, puis leur tir met le feu à une rame de wagons chargés de munitions.

Le 24 septembre, la force franco-chérifienne apprend que l'offensive de Palestine a réussi et que les forces turques de l'ouest du Jourdain ont été détruites, tandis que celles qui occupaient la région de Es-Salt et Amman se replient vers le Nord. Leur nombre les rend très redoutables pour la petite colonne qui se trouve sur le chemin de leur retraite. Le commandement décide néanmoins de revenir sur la voie ferrée pour contrarier cette retraite. La colonne va, le 26, opérer dans le nord-ouest de Mzérib. Les Bédouins lui amènent des centaines de prisonniers, parmi lesquels des Autrichiens et des Allemands. Mais le lendemain, la petite force se trouva tout à coup en face de 8000 Turcs, dont trois régiments de cavalerie, remontant en bon ordre vers le Nord. Le danger d'être submergé par cette masse était grand. Les sections de 65 ouvrent le feu, dispersent les fantassins, font rebrousser chemin aux camions automobiles qui les accompagnent et obligent à s'égailler la cavalerie qui a esquissé un mouvement tournant. L'alerte a été vive. Mais l'isolement de la petite force qui opérait à l'est du Jourdain finit le lendemain, 28 septembre, jour où elle opère sa jonction avec la cavalerie britannique qui arrive à Déraa en même temps qu'elle.

Sa mission était terminée. Elle avait coupé les voies ferrées autour de Déraa, contrarié l'organisation sur ce point d'un centre de résistance qui aurait étayé la retraite des Turco-Allemands, et empêché l'évacuation du matériel de l'ennemi vers le Nord. La colonne avait capturé de nombreux prisonniers, une cinquantaine de mitrailleuses et de canons. Son succès a été dû en grande partie au petit détachement français, et particulièrement à son artillerie qui a permis de prendre les postes gardant le chemin de

fer, obligé les avions ennemis à garder de la hauteur et sauvé la situation lors de la chaude alerte du 27. Il faut ajouter que le service des renseignements de l'ennemi l'a trompé en estimant à plus de 15000 hommes une colonne qui n'en a jamais compté plus de 1000, dont à peine 600 réguliers.

Le 1er octobre au matin, le petit détachement français qui avait si efficacement collaboré à la victoire commune, prenait part à l'entrée triomphale à Damas.

Ainsi, à l'est comme à l'ouest du Jourdain, la France avait été représentée d'une manière peu nombreuse mais brillante dans les forces alliées, alors qu'elle avait à défendre et à libérer son propre territoire où elle eut jusqu'au bout en ligne une armée beaucoup plus nombreuse par rapport à sa population que n'étaient les effectifs d'aucune autre des puissances de l'Entente (1).

Mais à côté de son effort militaire en Syrie, modeste sans doute, parce que chacun sentait que la victoire qui devait libérer les peuples ne pouvait se réaliser que sur les nouveaux champs catalauniques d'Occident, il faut ajouter l'effort social de la France pour soulager les misères, relever le cœur des populations endolories par la maladie et la famine. Dès l'arrivée des contingents français en Palestine, commence cette œuvre attentive de réfection morale. Refaire une Syrie vivante, en attendant de lui rendre la liberté, tel fut le but. Ce que la France a dès lors réalisé d'un bout à l'autre du pays, il faudrait des volumes pour le dire. Nous nous contenterons d'indiquer ici, à titre d'exemple, l'organisation du service sanitaire en Palestine, et celle du ravitaillement de Beyrouth.

Dès janvier 1918, voici comment fonctionnait l'assistance médicale aux indigènes en Palestine d'après un rapport officiel (2) :

---

(1) Cf. *Bulletin de l'Asie française* (octobre 1910-janvier 1914).
(2) Cf. Rapport de M. le médecin-major de 1re classe CHATIGNIÈRES.

A. *Infirmerie indigène de Deir-Sineid.* — Dès l'installation de l'ambulance à Deir-Sineid, une tente de consultation a été ouverte aux indigènes de la région. En même temps, les médecins de l'ambulance et des bataillons se rendaient dans des villages voisins avec une petite voiture portant des médicaments, traitaient à domicile les indigènes et faisaient connaître l'existence du centre médical français de l'ambulance.

Les consultants bientôt affluèrent; ils venaient non seulement des régions voisines, de Medjel, de Barier, mais aussi de fort loin, de Suafir, de Faloudge, de Beit-Jibrin, attirés par la bonne renommée française, fidèlement cultivée depuis des siècles. Bientôt, il fallut élever une tente pour l'hospitalisation des malades indigènes à côté de la tente des consultations ; cinq et six malades furent hospitalisés à la fois, plusieurs femmes et enfants. Les accidents de guerre, produits par des éclatements de grenades turques abandonnées, ont nécessité les premières interventions chirurgicales, suivies constamment de succès.

Le nombre des consultations s'est élevé à un millier ; douze interventions chirurgicales ont été faites. Les principaux cas traités sont des affections oculaires, nombreuses ophtalmies, cataractes, stérigons, paludisme, tuberculose, syphilis secondaires, teigne, affections gynécologiques, péritonite, mal de Bright, ulcère de l'estomac, ascite, entérite, un cas de tétanos, nombreuses maladies d'enfants, syphilis héréditaire. Une douzaine de ces malades ont été hospitalisés.

B. *Dispensaire de Jérusalem.* — Dès l'installation de la garnison française à Jérusalem, un modeste dispensaire, tenu jadis par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, a été rouvert. L'hôpital français était occupé par le service médical anglais, qui le réservait pour ses blessés éventuels; il ne devait être mis que plus tard à notre disposition.

Le dispensaire français eut immédiatement de nombreux clients désireux de s'en remettre aux soins d'un médecin français. Le médecin aide-major Leuret, qui a ouvert le dispensaire, a été remplacé par le médecin aide-major Rigaud ; celui-ci a reçu l'aide du jeune D[r] Waked, de la Faculté de Beyrouth.

Le nombre des consultants, pendant le mois de janvier, est de 1 200 ; à certains jours, le chiffre dépasse 100. Cette clientèle, encore flottante, ce qui s'explique par suite de la curiosité naturelle aux indigènes, tend à se fixer, et nous commençons à suivre un grand nombre de malades. Ceux-ci appartiennent à peu près dans la même proportion aux éléments chrétien, juif et musul-

man, avec une légère prédominance pour cette dernière catégorie.

Le paludisme est de beaucoup l'affection la plus fréquente Il sévit, à l'heure actuelle, avec intensité, trouvant une proie facile chez une population oublieuse de toute règle d'hygiène et anémiée par trois ans de privations alimentaires, sans traitement antipaludique Comme dans tout l'Orient, les affections oculaires et cutanées sont très fréquentes Les conjonctivites granuleuses et leurs multiples complications, la gale et la phtiriase sont monnaie courante. La plupart des malades examinés sont d'une saleté repoussante.

Pendant les trois dernières années, la population civile et les troupes turques ont été très sévèrement touchées par des épidémies de typhus exanthématique. A l'heure actuelle, existent en ville des cas sporadiques de fièvre typhoïde, de méningite cérébro-spinale, de dysenteries de typhus exanthématique et de variole.

C. *Dispensaire de Bethléem.* — Un dispensaire a été amorcé également par le médecin aide-major Leuret, qui s'y rendait de Jérusalem, deux fois par semaine, pour les consultations et pour visiter les nombreux malades qui le réclamaient à domicile Il a pu compléter cette organisation dès l'arrivée à Jérusalem du médecin aide-major Rigaud. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul se sont mises à notre disposition comme infirmières.

L'état sanitaire à Bethléem est meilleur qu'à Jérusalem, les conditions hygiéniques plus favorables, mais, à la suite du passage des Turcs, subsistaient quelques cas de typhus, et la famine tuait impitoyablement de nombreux enfants.

L'hôpital français était occupé par une ambulance anglaise, au début du mois, mais les locaux nous ont été cédés récemment. L'hôpital français, entièrement pillé par les Turcs, est rouvert modestement avec les secours de l'ambulance, au moyen d'envois improvisés. Des achats sont faits actuellement pour l'installer à nouveau.

D. *Dispensaire de Jaffa.* — Dans le bâtiment même servant d'infirmerie-ambulance pour la garnison française de Jaffa, un dispensaire a été ouvert par le médecin aide-major Henri Châtinière. Il comprend salle d'attente, salle de consultation, pharmacie, salle d'examen, salle d'opération. Les malades ont accouru aussitôt très nombreux et assiègent le médecin pour réclamer des visites à domicile. De petites interventions chirurgicales ont

été pratiquées fréquemment. L'état sanitaire est assez bon, mais la population se ressent surtout de la difficulté du ravitaillement.

Il y a une extrême diffusion de paludisme dans la contrée depuis la guerre et spécialement depuis un an ; les porteurs de germes sont légion. Des cas assez nombreux, même à forme sévère, ont atteint les troupes anglaises. L'assainissement des divers quartiers de la ville est poursuivi avec activité.

L'état d'esprit de la population, dans toutes les classes de la société, est sympathique aux Français ; l'assistance indigène est accueillie avec enthousiasme, l'influence française bénéficiera dans de très grosses proportions du geste accompli par l'envoi à Jaffa d'un médecin chargé de donner des soins et des secours à la population civile qui a beaucoup souffert.

Ainsi l'ambulance, tout en continuant à assurer le traitement, l'hospitalisation des malades du détachement français de Palestine, dans la portion centrale et dans chacune des portions détachées, a pu improviser rapidement, dans toutes les villes reconquises de la Palestine, des secours médicaux à la population indigène ; des dispensaires ont été partout ouverts, et les hôpitaux français fonctionneront bientôt à nouveau. La situation de la France dans ce pays, la situation qu'elle y occupait avant la guerre et qu'elle doit maintenir, nous font un devoir de rétablir immédiatement nos œuvres médicales, sans attendre l'arrivée des organisations définitives.

D'autre part, dès que l'occupation de la Syrie fut un fait accompli, il fallait à tout prix d'abord organiser le ravitaillement de la population affamée. Ce fut la France qui s'en chargea.

Les premiers administrateurs français étaient à Beyrouth le 15 octobre 1918 ; le 20, le commandant Doizelet, gouverneur militaire, créait, avec le lieutenant de Brun, l'organisation nécessaire qui devait sauver la population.

« C'est ainsi, dit le *Journal de Beyrouth* (n° 1285, 17 mars 1918), que le 22 octobre commença, pour se développer au fur et à mesure, une immense administration, comportant un personnel de 125 employés et non moins de 100 manutentionnaires, sous l'active et intelligente direction de M. Charles Corm.



Cl. Bérard.

BEYROUTH
La rue Allenby.



DJEBEIL (Syrie)
Type de femme syrienne.

« Nous avons rendu visite à la direction, aux dépôts, aux comptoirs et aux magasins du Ravitaillement de Beyrouth et c'est plaisir de voir l'entrain et le labeur mis au service de l'humanité. » Voici dans les grandes lignes, les principaux rouages de cette organisation dont dépendaient trois espèces de ravitaillement.

1. — *Le ravitaillement gratuit* a fourni les denrées nécessaires aux asiles, hôpitaux, hospices, ouvroirs, écoles populaires, abris de réfugiés, etc., grâce auxquels on vit disparaître les innombrables affamés désormais soignés, logés, nourris par les soins de l'autorité française.

2. — *Le ravitaillement semi-gratuit,* qui par le dépôt central de la Société de Saint-Vincent et les treize comptoirs de distribution installés aux quatre coins de la ville, a pu nourrir

65 000	porteurs de	carte	en Novembre
45 000	—	—	en Décembre
25 000	—	—	en Janvier
20 000	—	—	en Février
20 000	—	—	en Mars
15 000	—	—	en Avril
15 000	—	—	en Mai
15 000	—	—	en Juin

Les porteurs de cartes composaient la classe indigente de la ville ; les listes en avaient été dressées par un comité spécial dit : Commission du Ravitaillement, formée par le Gouverneur militaire, et composée de notables choisis dans toutes les communautés de Beyrouth.

Les cartes étaient délivrées aux indigents par les chefs religieux des diverses communautés. On peut se rendre compte des bienfaits de ce ravitaillement en constatant les chiffres décroissants de cette classe de la population.

3. — *Le ravitaillement payant* dépendait encore de la même administration. Ses vastes et multiples dépôts, dits

magasins généraux A, B, C, Cb Beyrouth Gare, Usine des Trams, sans compter les annexes, fournissaient le sucre, le café, le riz, la farine et le blé à 55 boutiques spécialement montées à cet effet et qui le revendaient à la population aisée à prix réduits (1).

(1) Voici le bilan général de cette remarquable organisation :

Ravitaillement payant de Beyrouth.

PRODUITS	ENTRÉES	SORTIES
Farine	606 805	606 805
Riz	104 915	104 915
Sucre	298 429	138 753
Café	101 926	62 000
Blé	1 405	1 405
Pommes de terre	74 724	10 477
Orge	2 380	2 380
Millet	20 223	13 585

Ravitaillement gratuit de Beyrouth.

PRODUITS	ENTRÉES	SORTIES
Farine	411 951	410 577
Riz	355 195	350 783
Sucre	24 788	24 788
Café	83	83
Blé	738 142	220 639
Pommes de terre	33 134	11 216
Orge	28 322	27 267
Maïs	16 296	16 296

Ravitaillement semi-gratuit de Beyrouth.

PRODUITS	ENTRÉES	SORTIES
Farine	702 084	702 084
Riz	238 547	238 547
Blé	506 629	506 629
Pommes de terre	101 139	101 139

Les dépôts du ravitaillement de Beyrouth recevaient à la fois et en même temps les déchargements des paquebots français, les livraisons des Anglais au port, les arrivages de Damas à la grande gare, les expéditions de Lataquiyé et des côtes par voiliers et les achats faits sur place, en même temps qu'ils devaient délivrer à toutes les sections du ravitaillement gratuit, à toutes les boutiques du ravitaillement payant, et à tous les comptoirs des distributions semi-gratuites.

Grâce à cette formidable organisation, qui s'étendit à tout le vilayet de Beyrouth et du Liban, dans toute la zone administrée par la France, en quelques mois la vie sociale reprenait partout. On a pu dire que, dès ce moment, personne en Syrie ne pouvait plus mourir de faim[1].

Ravitaillement « Section semences »

PRODUITS	ENTRÉES	SORTIES
Blé	186 789	186 789
Orge .	123 052	123 050

(1) Cf J. de la Remouliere, *L'œuvre du ravitaillement civil de Beyrouth* (*Revue Phénicienne*, juillet 1919)



CHAPITRE XVII

L'EFFORT SYRIEN PENDANT LA GUERRE

Au moment même où l'on envisage le statut politique de la Syrie, il convient de dire comment les habitants travaillent eux-mêmes à leur propre libération.

La Syrie n'a jamais été hostile à l'empire Ottoman, dans lequel elle était cependant englobée et retenue par la violence. Elle souhaitait seulement la paix et la liberté et aurait volontiers accepté la tutelle de Constantinople si celle-ci n'avait pas été odieusement brutale et persécutrice. Nous en avons trouvé la preuve dans l'explosion d'enthousiasme que provoqua, en Syrie, la révolution jeune turque de 1908 (1). L'avènement d'un régime qui devait être libéral suffisait à satisfaire les aspirations syriennes. Du Taurus au canal de Suez, la Jeune Turquie fut chaleureusement acclamée et aucune autre province ottomane ne se montra plus sincèrement constitutionnelle, tandis que les colonies syriennes disséminées dans le monde entier s'associaient à la joie de leur patrie par le vote de motions de sympathie.

Le réveil devait être particulièrement cruel, car les opprimés ne tardèrent pas à s'apercevoir que l'étiquette jeune turque n'avait rien changé aux mœurs politiques, que leurs maîtres n'étaient pas moins durs et cruels que la veille,

---

(1) Voir chapitre La Syrie de 1908 à 1914.

bref que la liberté ottomane était une odieuse duperie. Seule une intervention extérieure, entraînant une rupture complète et définitive entre les bourreaux et les victimes, pouvait donner au peuple syrien la liberté et la vie.

Avant même que Constantinople eût démasqué son jeu et avoué sa servilité vis-à-vis de l'Allemagne, la Syrie eut l'intuition que la guerre européenne allait devenir une guerre mondiale et qu'elle aurait pour effet la libération des nationalités. Dès le mois d'août 1914, des Syriens arrivèrent en France par centaines, venant de tous les pays alliés ou neutres pour s'enrôler sous ses drapeaux. Cet élan aurait été beaucoup plus considérable si le gouvernement français l'avait encouragé. Mais tout le monde sait que les étrangers ne peuvent servir que dans la Légion étrangère ; or, les Syriens ont toujours éprouvé une certaine répugnance pour ce corps. Ils ont demandé à contracter des engagements dans l'armée régulière, où ils auraient afflué par milliers. L'administration de la guerre leur a objecté que la loi ne le permettait pas, et le gouvernement n'a pas jugé à propos, à cette époque, de leur offrir de former une légion spéciale, comme il l'a fait pour les Polonais et les Garibaldiens.

Malgré tout, les engagements furent très nombreux, et les Syriens se sont admirablement comportés au feu, comme le prouvent les médailles militaires, les croix de guerre, les citations qui leur ont été accordées, comme le prouve encore le nombre considérable d'entre eux qui ont trouvé sur le champ de bataille une mort glorieuse. Bornons-nous à dire que plus des deux tiers des engagés volontaires syriens avaient cessé, à l'armistice, de figurer sur les contrôles de l'armée.

Trois mois après l'ouverture des hostilités, la Turquie abandonnait sa neutralité et se rangeait aux côtés de l'Allemagne, commettant ainsi une faute politique qui dépasse certainement les plus grandes erreurs de son histoire.

Les Syriens résidant à l'étranger se trouvèrent alors dans une position extrêmement délicate. Officiellement, juridiquement, ils restaient sujets ottomans, c'est-à-dire qu'ils devenaient les ennemis de la France dont ils avaient épousé la cause avec tant d'ardeur généreuse. Ils devenaient les ennemis du peuple dont ils attendaient la libération. Ils devenaient les ennemis de la Grande-Bretagne sur le sol de laquelle ils avaient toujours rencontré la plus large hospitalité.

D'autre part, une trop longue et trop douloureuse expérience leur avait appris à connaître les mœurs féroces de la Porte, et ils n'ignoraient point que la Jeune Turquie était restée strictement fidèle à la politique barbare de l'ancien régime. Ils eurent donc immédiatement la claire vision de ce qui ne manquerait pas de se produire s'ils prenaient ouvertement parti pour les alliés : Constantinople n'hésiterait pas à exercer d'horribles représailles, à saisir ce prétexte pour massacrer leur parents, leurs amis, leurs compatriotes demeurés en Syrie.

D'une extrémité à l'autre de l'univers, spontanément et sans avoir besoin de se concerter, les Syriens furent unanimes à adopter une attitude strictement réservée et en quelque sorte rigoureusement neutre. Ils souhaitaient discrètement la victoire des alliés, dont ils attendaient le salut; mais, encore sujets de la Porte, ils s'abstinrent scrupuleusement de toute attitude provocante à son égard.

Cette sagesse soudaine, on le sent, leur était dictée par les craintes que les émigrés éprouvaient pour le sol natal, pour la famille laissée là-bas, pour les femmes et les enfants sans défense. Chacun songeait aux périls de ceux dont il allait rester si longtemps séparé. Qui ne comprendra ces sentiments, qui ne les excusera ? Il y a des heures, on le voit, où la neutralité peut n'être qu'un devoir de résignation inquiète. Mais dans le cœur des Syriens, éloignés de la patrie, cette neutralité cachait des sentiments plus ardents, plus fiévreux. Un poète, M. Emin Michrik, a dit alors, en

des vers pleins de feu, la peine profonde de ses compatriotes [1].

O Syrie bien-aimée ! nos jours d'amour reviendront-ils ? Oui, en vérité, Dieu n'est pas insensible aux douleurs des cœurs purs. Je reviendrai bientôt te défendre avec mon bras droit, ô mon opprimée bien-aimée. J'apporterai la vengeance sur les oppresseurs des filles des princes. Ta robe déchirée est à jamais devant mes yeux. Tes pieds tachés de sang sont comme des aiguilles dans ma poitrine, et ton sourire douloureux comme une flèche dans mon cœur. Je viendrai écraser les fils de chiens qui ont déshonoré la fille des Puissants. Dans mon sein grandit la haine. Dans mes veines la vengeance bouillonne éternellement. Je suis un volcan de haine. Je suis un enfer de représailles et tes ennemis seront jetés dans ses vagues de flammes. Bientôt nous nous retrouverons, bien-aimée ; nous nous rencontrerons, ô mon désir, ô terre de mes rêves et centre de mes pensées, ô mon espoir, ô mon repos, ô mon bonheur, ô ma vie, ô ma bien-aimée Syrie !

On évalue à plus d'un million le nombre de Syriens, de toute religion, fixés en Europe, en Afrique et en Amérique.

Il y a près d'un demi-million de Syriens dans l'Amérique du Sud, surtout au Brésil, et on en trouve un grand nombre au Mexique et à Cuba. Les États-Unis comptent environ 300000 Syriens et Arabes, vivant, pour la plupart, dans les États de New-York, New-Jersey, Massachusetts et Minnesota. L'industrie des kimonos est entièrement dans leurs mains ; or elle n'occupe pas moins de 35 usines à New-York et dans sa banlieue. Les Syriens chrétiens travaillent aussi dans les tissages, tandis que les musulmans s'emploient plutôt dans les boulangeries. De nombreux colporteurs syriens vendent dans tout le pays des tapis et des couvertures ; beaucoup font un commerce considérable de tabac et de cigarettes. Un certain nombre se sont enrichis dans le commerce d'importation et d'exportation avec l'Orient.

Aux États-Unis, les Syriens, chrétiens pour la plupart,

---

(1) Ce poème arabe a été publié par Meraat al Gharb de New-York (Voir *Correspondance d'Orient* du 25 janvier 1917).

ont atteint un développement intellectuel très avancé. A New-York, sont publiés de nombreux journaux arabes, parmi lesquels le *Meraat ul Gharb* (le Miroir de l'Occident) est le plus important; ensuite viennent: *Al Hoda* (le Guide), *As Sayeh* (le Touriste), *Al Bayan* (le Manifeste), qui paraissent deux ou trois fois par semaine. La revue mensuelle, *Les Arts*, de M. N. Arida, et l'organe religieux, *Le Monde,* de l'archidiacre Emmanuel Abo-Hatab, ne sont pas inférieurs aux revues similaires en langues occidentales. Boston, Fall-River, Minneapolis ont aussi des organes arabes.

Les émigrants syriens s'assimilent rapidement la civilisation occidentale. « The Book of Khalid », histoire d'un émigrant syrien, publiée par M. Amin Rihani, venu du Mont Liban en Amérique, à l'âge de dix ans, est devenu populaire aux États-Unis. Cependant, ils n'oublient jamais leur pays et continuent à s'intéresser à ses destinées, sur lesquelles leur nouvelle fortune et leur évolution intellectuelle leur permettent d'exercer une réelle influence[1].

Un sens très vulgaire des nécessités politiques eût inspiré au gouvernement de Constantinople le souci de ménager un pareil élément, fort capable, il l'a montré, d'exercer une vive action sur l'opinion publique, aussi bien en Amérique qu'en Europe. Les Syriens gardaient leurs sentiments, mais ils se déclaraient neutres. Que fallait-il de plus à la Turquie? C'est ainsi que cessèrent brusquement, au mois de novembre 1914, les engagements des Syriens dans la Légion étrangère.

Mais le gouvernement turc, animé des sentiments de haine aveugle qui l'ont toujours caractérisé, ne tint aucun compte de cette scrupuleuse discrétion. Encouragé par l'Allemagne qui conduisait la guerre à la façon des barbares d'il y a douze siècles, il n'hésita pas à suivre les traditions des plus féroces sultans et à inaugurer son entrée dans le con-

(1) *American Review of reviews* (décembre 1916).

flit par une offensive contre ses propres sujets. Les Turcs d'autrefois ne partaient en guerre qu'après avoir déshonoré leurs armes, par d'abominables assassinats ; la barbarie héréditaire reparut en 1914 chez ces Jeunes Turcs qui s'étaient cependant emparés du pouvoir avec des paroles libérales, démocratiques et humanitaires. Arméniens et Syriens furent leurs premières victimes. Leur seule victoire devait consister à réduire, par la famine et les massacres, des hommes sans défense, des femmes et des enfants.

On sait quelle horrible entreprise d'extermination fut dirigée contre les malheureux Arméniens que la Russie tzariste secourut trop tard et que la Russie révolutionnaire livra aux mains de leurs bourreaux. On sait aussi que, pour être moins violente en apparence, la campagne de destruction systématique menée contre le peuple syrien, ne fut ni moins cruelle, ni moins honteuse pour les Turcs et pour leurs alliés.

La nouvelle des massacres, des pillages, des exactions, des crimes de toute sorte dont leurs compatriotes étaient victimes, plongea les Syriens de l'étranger dans une douloureuse stupeur.

L'hypocrisie et la sauvagerie de ces Jeunes Turcs qu'ils croyaient cependant bien connaître, dépassaient encore leurs prévisions. L'indignation fut vite à son comble dans toutes les colonies syriennes dispersées dans le monde entier et, de même qu'une attitude loyale avait été spontanément adoptée, quelques semaines auparavant, de même un unanime cri de vengeance, une explosion de colère patriotique s'éleva en Europe occidentale, en Afrique et dans les deux Amériques et fit écho aux cris de douleur des victimes.

L'idée de recourir aux armes pour participer, à côté des alliés, à la délivrance de la patrie et pour libérer les survivants des massacres et de la famine, jaillit spontanément et presque simultanément dans la plupart des milieux syriens. Elle fut formulée pour la première fois par les

colonies syriennes des États-Unis et accueillie partout avec le plus grand enthousiasme, car elle répondait au vœu unanime de la conscience syrienne.

Au début de juin 1917 un groupement s'organisait à Paris, sous le titre de *Comité central syrien*, pour coordonner l'effort syrien ; il publiait aussitôt ce manifeste.

Il est indispensable de préciser avec la plus entière franchise le but poursuivi par le Comité central syrien Il importe tout d'abord, dans l'intérêt de notre entreprise, d'éviter avec le plus grand soin tout malentendu sur notre objectif, toute interprétation inexacte ou tout désaccord susceptible de frapper de stérilité notre initiative

La loyauté et la netteté sont d'autant plus nécessaires que notre groupement n'est pas un comité académique poursuivant des études simplement théoriques ou une propagande d'opinion. Nous créons un organe d'action qui rendra, nous en sommes certains, les plus grands services à la Syrie, et dont les actes exerceront une influence considérable sur l avenir même de ce pays.

Notre but consiste, pour tout dire en un mot, à réaliser l'affranchissement de la Syrie sous l'égide de la France

Pour atteindre ce but, nous accueillerons et nous provoquerons toutes les initiatives désintéressées des patriotes syriens, nous examinerons tous les projets et nous collaborerons activement à leur réalisation, nous prendrons toutes les décisions nécessaires, même les plus hardies, sans craindre d'engager notre responsabilité, nous convertirons en action et en fait toutes les conceptions réalisables, enfin, nous solliciterons l'honneur de faire valoir auprès du Gouvernement de la République, dont l'amitié nous est acquise, le point de vue syrien relatif au futur statut de la Syrie

Pratiquement, nous nous attacherons à quatre objectifs bien définis :

1° Poursuivre et activer le recrutement de la Légion syrienne : aucune tâche n'est plus urgente,

2° Constituer une caisse de secours pour pourvoir aux premiers besoins du pays, dès le lendemain de sa libération,

3° Centraliser toutes actions tendant à l'affranchissement de la Syrie ;

4° Etudier la formule du futur régime de la Syrie, d'accord avec le gouvernement français.

Le Comité agit ainsi toujours en étroite collaboration avec les autorités diplomatiques et militaires françaises et servira d'intermédiaire entre les Syriens et le Gouvernement de la République dont ils attendent leur libération.

L'union loyale de tous les Syriens est la plus indispensable condition de succès. Nous comptons la réaliser en centralisant à Paris l'action commune, en sollicitant l'adhésion des Comités déjà existants et en provoquant la constitution d'autres groupements adhérant à notre Comité, afin d'obtenir une étroite coordination de tous les efforts.

Nous déléguerons, à cet effet, auprès de ces différents comités, des missions chargées d'assurer l'entente et l'unité de la collaboration. En même temps, et en sens inverse, les Comités pourront, dans la mesure où ils le jugeront nécessaire, déléguer un ou plusieurs de leurs membres pour les représenter officiellement auprès de nous et participer à nos travaux.

Il nous est permis de déclarer d'abord que la libération du joug turc s'impose ; en second lieu, que la Syrie a besoin du concours d'une grande puissance amie ; enfin nous désirons que cette puissance soit la France,

Au lendemain du bouleversement gigantesque qui marquera la fin de la guerre, il faut *être* si l'on ne veut point totalement disparaître. Nous serons avec les peuples libres au rendez-vous qui fixera, par le respect du Droit, les destinées de l'humanité.

Nous convions tous les Syriens à entreprendre cette tâche avec la confiance, la sincérité et la volonté ferme, grâce auxquelles nous pourrons obtenir, pour la Syrie, les destinées qui sont dues à ses longues et cruelles épreuves.

Vers la même date se constituait, à New-York, une ligue pour la *Libération de la Syrie et du Liban,* avec pour programme :

I. S'efforcer, par l'intermédiaire de la France et de ses alliés, d'obtenir la libération de la Syrie et du Liban, du joug turc et de toute autorité effective ou nominale de la Turquie.

II. Inviter les Syriens et les Libanais à s'engager dans la « Légion d'Orient » sous le drapeau français.

Le comité de la Ligue réunissait les individualités les

plus marquantes de la colonie syrienne aux États-Unis (1); son premier acte fut de convoquer à une assemblée générale tous les Syriens :

La ligue, était-il dit dans cet appel, ayant pour objet la coordination des tendances générales concernant les affaires syriennes, invite tous les émigrants à constituer, aux lieux de leur résidence, des sections spéciales chargées de prendre part à l'Assemblée générale, de préconiser parmi les Syriens le sentiment de la responsabilité individuelle et de faire naître en eux l'idée de l'indépendance personnelle et nationale.

Dans ce but, la Ligue pour l'indépendance de la Syrie et du Liban se déclare prête à servir dans la mesure de ses moyens tous les émigrants désireux de constituer des sections pour le triomphe et la diffusion de ces idées et de grouper ces ligues particulières sous le programme de la Ligue centrale.

On peut dire que, presque dans le même moment, sans se donner le mot, obéissant à une pensée commune, dans toutes les contrées où vivaient des Syriens, ceux-ci se groupèrent en comités dans chaque province, souvent dans chaque ville, en communion étroite avec l'organisation centrale de Paris. Et tous affirmèrent dès l'abord la volonté de voir renaître une Syrie indépendante, intégrale.

Leur énumération serait fastidieuse : rappelons cependant que l'Angleterre eut ses comités, le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Mexique, la République Argentine, le Chili, les leurs ; et autour de ces noyaux se multiplièrent les groupes et les sous-groupes, animés du même esprit : faire savoir au monde qu'il existait une patrie syrienne et un peuple syrien désireux de vivre et de prendre place parmi les nationalités qui attendaient de la victoire certaine des alliés la délivrance et la liberté.

(1) Citons le Dr E.-G. Tabet, président ; Ameen Rihani, vice-président ; N.-T. Tadross, trésorier ; G.-K. Gibrau, secrétaire de la correspondance en anglais ; M.-J. Naimy, secrétaire de la correspondance en arabe ; J.-M. Khoury, rédacteur en chef d'*Ash-Shab* ; S.-H. Baccash, rédacteur en chef d'*Al-Fatat* ; A.-A. Haddad, rédacteur en chef d'*As-Sayeh* ; N.-A. Arida, rédacteur en chef d'*Al-Fonoun.*

Pour toutes ces organisations, le Comité central syrien de Paris fut le fédérateur ; dès l'origine, il incarne les milliers d'émigrants syriens répartis dans le vaste monde et il traite directement en leur nom avec les pouvoirs publics. Il était naturel en effet que la représentation de la nation syrienne eût ses assises dans la capitale même de cette France aux généreuses traditions de laquelle on s'adressait d'un commun élan.

Les efforts des Comités étaient partout couronnés de succès, grâce à l'union sur le terrain national, grâce à l'activité passionnée de tous, grâce aussi à l'aide que le gouvernement français ne leur a pas marchandée. Il a suffi de peu de semaines pour grouper les premiers volontaires auxquels de nouveaux contingents n'ont jamais cessé de venir se joindre. L'éducation militaire de la jeune Légion fut rapide et, dès la fin de 1917, elle représentait les aspirations syriennes dans l'armée alliée devant Jérusalem.

Le rôle militaire de cette légion a été esquissé plus haut. Nous en avons dit assez pour montrer que le zèle des combattant a été à la hauteur de leur idéal.

Le Comité central syrien ne s'est pas contenté d'organiser en France le rassemblement des volontaires et de travailler au recrutement par des publications, par des démarches personnelles, par des sollicitations adressées à tous. Il a organisé une mission qui s'est rendue en Amérique du Sud, pour entrer en relations avec les groupements affiliés et leur apporter l'aide et les encouragements fraternels.

Cette mission se composait de deux délégués : le Dr Lakah et Mardam bey, qui débarquèrent à Rio-de-Janeiro, le 17 juin 1918. Et dès la semaine suivante, ils accompagnaient au paquebot un premier détachement de volontaires en route pour la France et pour les champs de bataille de l'Orient.

Au Brésil, la mission établit l'accord entre les différents comités, créa un comité directeur commun et organisa de

nombreuses filiales. Pour donner une idée de l'enthousiasme soulevé par leur propagande, il suffira de rappeler qu'en quelques jours, une souscription ouverte pour couvrir les frais de recrutement produisit plus de cent mille francs.

En septembre, le Dr Lakah et Mardam bey parcoururent l'Uruguay, puis arrivèrent en Argentine où une presse germanophile particulièrement active devait rendre leur tâche plus difficile en semant sous leurs pas de perfides embûches.

Les délégués visitèrent ensuite le Chili et revinrent en France au mois de février 1918. Les résultats de leur tournée étaient appréciables au point de vue matériel, très considérables au point de vue moral.

La mission organisée par le Comité central avait puissamment contribué à resserrer l'union patriotique de tous les Syriens répandus en Amérique.

Il importait en effet d'éviter la dispersion des efforts et la dissémination des énergies, les divergences de vues et d'action, même dans les questions de détail. En se vouant à cette tâche, le Comité central syrien a rendu fécondes les bonnes volontés des petits groupements répandus à travers le monde.

Mais, pour obtenir des résultats tangibles, pratiques, le Comité avait également compris la nécessité de travailler en étroite harmonie avec les gouvernements alliés, spécialement avec la France. Sans le concours actif de l'autorité militaire française, l'organisation de la Légion syrienne eût été impossible. Le Comité central obtint ce concours qui permettait aux Syriens émigrés de combattre pour la libération de la patrie.

A côté de l'action militaire, l'action politique n'était pas moins importante.

Le Comité central syrien, fort des adhésions et des chaleureux engagements qui lui venaient de toutes les colonies nationales de l'ancien et du nouveau monde, a poursuivi dès lors infatigablement son ardente campagne en faveur

de l'unité de la Syrie et de son indépendance sous l'égide de la France.

L'accord sur le principe de l'unité syrienne était à vrai dire réalisé partout dès le début. Syriens de toute religion acceptaient l'idée d'un régime unique fondé en dehors des influences confessionnelles. L'organe du Comité central, la *Correspondance d'Orient,* pouvait justement résumer en ces termes la pensée syrienne :

« Malgré les différences de croyances qui les divisent, les Syriens forment une nation. Leur pays possède son unité géographique indiquée par la nature. Leur avenir est dans la réalisation politique de cette unité.

« Pour faire de la Syrie un pays uni, il lui faut un régime assez fort pour maintenir toutes les petites communautés dans le sentiment d'une patrie syrienne confédérale. mais assez libéral pour respecter les usages et les croyances de chaque groupement, et soucieux même d'assurer le développement des libertés locales. Il faut enfin, pour assurer la stabilité de ce gouvernement national, pour faire son édu cation politique et pour lui donner les conseils techniques indispensables, l'appui d'une grande puissance amie.

« L'histoire, le sentiment populaire, les principes politiques sont d'accord pour désigner la France comme étant la plus apte à accomplir cette tâche de conseiller et de guide de la Syrie régénérée. Une nation démocratique telle que la France peut seule entreprendre et mener à bien la formation politique d'un pays, comme la Syrie, qui ne peut attendre sa prospérité que de la démocratie.

« Trente sectes sont en contact, du Taurus à l'isthme de Suez. Toutes les religions, toutes les croyances se heurtent et rivalisent sur cette terre où un gouvernement de parti provoquerait fatalement le désordre et peut-être même la guerre intestine. Seul un État laïque peut entreprendre de faire l'union sans laquelle la Syrie courrait vite à sa perte

« Les États à base confessionnelle ne peuvent subsister que si leurs habitants sont unanimes dans leur foi. Dès

qu'apparaît une autre croyance ou simplement un élément de pensée libre, la guerre est allumée et les pires excès ne tardent pas à disloquer le pays et à préparer sa ruine. L'histoire de tous les peuples et de toutes les époques n'est qu'une longue preuve de la vérité d'évidence. Il est donc certain que la Syrie serait bientôt en proie à la plus complète anarchie, si les passions religieuses venaient à guider les partis politiques et si le gouvernement n'était pas au-dessus et en dehors de toutes les confessions.

« La prospérité du pays ne peut avoir d'autre base que l'organisation d'une vie civile groupant toutes les religions sur le terrain national, apaisant tous les fanatismes, rapprochant les différentes croyances dans l'amour de la patrie, créant enfin une sorte d'union sacrée grâce à laquelle la Syrie deviendra un peuple libre, digne de son passé et capable de jouer un rôle dans le monde (1) ».

On comprendra que, fondée sur des données aussi nettes, la politique du Comité central syrien devait présenter un caractère de force et d'invariabilité saisissantes.

Trois documents nous feront connaître mieux que tout commentaire le rôle assumé par le Comité central syrien en étroite collaboration avec le Comité français de l'Orient.

Le premier de ces documents est une note du Comité de l'Orient remise à M. Ribot, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le 23 mai 1917, au cours d'une audience accordée à diverses organisations qui avaient mis la question syrienne au premier plan de leurs préoccupations :

« Monsieur le Président, permettez-nous d'appuyer de la manière la plus pressante le vœu qui vient d'être formulé en faveur de l'intégrité de la Syrie par les représentants des grandes associations que vous avez bien voulu accueillir.

« Avant la guerre, la Syrie était une province ottomane et subissait le même joug sauvage que la malheureuse Arménie. Depuis 1914, elle guette, à l'horizon de la Méditerranée, la flotte

---

(1) *L'unité syrienne*, sous la signature du Dr George-Samné (*Correspondance d'Orient*, 25 septembre 1917).

française qui lui apportera la liberté et la vie. Car la Turquie s'acharne avec férocité contre les Syriens dont elle poursuit l'extermination, et la Syrie paie sa liberté future de flots de sang répandus, hélas ! sans utilité et sans gloire.

« Au mois de décembre dernier, les Alliés ont rompu le silence qui pesait sur les peuples opprimés. Répondant au vœu du Président Wilson, ils ont proclamé à la face du monde leur volonté ferme de libérer les nationalités asservies. La Syrie a retenu cet engagement. Elle sait aujourd'hui qu'elle est virtuellement libérée de la tyrannie touranienne et ses souffrances en sont allégées. Elle se préoccupe de son sort comme pays libre.

« La Syrie nourrit un égal respect pour toutes les nations alliées dont elle attend la délivrance. Mais toutes ses sympathies, toutes ses préférences vont vers la France dont elle sait la langue, dont elle a appris, depuis des siècles, à apprécier la générosité et le désintéressement. C'est donc votre concours qu'elle attend, qu'elle sollicite pour la guider dans la voie de la liberté et du progrès économique et social.

« Car les Syriens savent parfaitement que des siècles d'oppression les ont mal préparés à l'autonomie. Quoique leur race se distingue par son intelligence et sa culture intellectuelle, ils ont le sentiment de leur inexpérience politique et sentent le besoin d'un protecteur, d'un tuteur, d'un guide. A ce peuple qui est l'héritier direct des plus antiques civilisations, il faut l'aide d'une main à la fois puissante et légère ; il faut un ami, et non un maître. La France aura là un haute mission à accomplir. Elle ne peut pas s'y dérober.

« Permettez-nous, Monsieur le Président, d'insister sur le caractère de l'œuvre que la Syrie réclame de vous. Il ne s'agit pas d'annexer une province ottomane ; il s'agit d'assurer l'exécution des engagements pris par les Alliés vis-à-vis de nationalités opprimées ; il s'agit de répondre à l'appel d'amis fidèles qui ont besoin de vous pour vivre réellement libres.

« Est-ce d'ailleurs un grand sacrifice que vous demande la Syrie en sollicitant la tutelle française ? Son tact et sa générosité lui interdiraient pareille démarche si elle savait que la France ne peut supporter allègrement cette charge, et bien plus si elle ne savait que les intérêts français et syriens sont convergents et que les nécessités politiques et économiques les plus pressantes vous appellent en Méditerranée orientale.

« La prépondérance française en Syrie, c'est l'affirmation de votre influence morale et commerciale dans le Levant : c'est une escale naturelle sur la route de l'Indo-Chine et de Madagascar ;

c'est un point d'appui pour votre marine marchande ; c'est le voisinage du nouveau royaume hedjazien, et c'est l'affirmation de votre puissance à Damas, centre islamique très important, double condition essentielle pour maintenir votre situation dans l'Islam, pour asseoir définitivement votre prestige sur les musulmans de l'Afrique du Nord. C'est enfin, pour le rayonnement économique et moral de la France, le concours précieux d'un million de Syriens, établis à l'étranger.

« Faut-il dire que les Syriens repoussent les combinaisons ridicules qui sont colportées de bouche en bouche. Tel ce projet de l'Italie d'occuper Alexandrette et celui de notre grande amie l'Angleterre de s'installer à Caïffa, et ce projet non moins bizarre qui attribue le royaume de Jérusalem à l'Espagne.

« Loin de nous la pensée de gêner un seul instant le trafic mondial de la Grande-Bretagne, mais les Syriens qui possèdent parfaitement la géographie de leur pays vous diront qu'on peut aussi bien aller de Port-Saïd à Bagdad sans passer par Caïffa, qu'Alexandrette est la principale porte de la Syrie, et qu'enfin, il est aisé de doter les Lieux Saints d'une administration municipale privilégiée sans besoin aucun d'y planter le drapeau espagnol ou tout autre. Jérusalem, Bethléem et Nazareth appartiennent à l'univers entier et à toutes les civilisations ; là aussi, ont pris naissance les principales formes de la pensée humaine au point de vue social et philosophique.

« La Syrie est un pays qui possède à la fois unité de langue, unité de mœurs, et unité d'opinions sur les moyens à employer pour assurer son avenir, en même temps que son unité géographique naturellement bien déterminée. Si l'on brise arbitrairement cette unité pour répondre à des combinaisons de politique européenne, en séparant par exemple la région de Damas et de Beyrouth de la Palestine, l'Europe risquerait de créer un dangereux irrédentisme. Et si cette politique devait se réaliser ce serait une grave atteinte portée au principe de morale publique dont cette guerre doit assurer le triomphe ».

Voici un second document qui est une motion votée à l'unanimité le 28 juillet 1917 par le Conseil du Comité central syrien et transmise à M. Ribot afin de solliciter une déclaration officielle du gouvernement français sur la question de la Syrie :

« Le Conseil du Comité central syrien, certain des bonnes intentions du gouvernement de la République à l'égard de la

malheureuse Syrie et de la vive sympathie que ses malheurs lui valent dans l'opinion, ainsi que dans les milieux parlementaires et gouvernementaux, s'autorise d'un long passé d'attachement à la France du côté syrien et des traditions de protection et de bienveillance du côté français, et se basant sur les déclarations de 1912 faites du haut de la tribune par M. le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et notamment sur le passage de la note des Alliés répondant à M. le Président Wilson concernant la libération des petits pays opprimés où la Syrie est nommée, — ayant sur ces bases constitué des groupements et envoyé des missions pour le recrutement des volontaires syriens, sous le drapeau de la France, acte de rébellion dont elle n'ignore pas l'importance, mais dont elle attend aussi la juste compensation ;

« Constatant le trouble qui agite les esprits dans les milieux syriens, surtout dans ceux dont l'éloignement explique et excuse l'inquiétude, devant le silence observé par les hommes d'État alliés et par celui surtout du chef du Gouvernement de la République, dont les dispositions à l'égard de leur pays les intéressent au premier chef ;

« Croit devoir, se faisant l'interprète du sentiment général, prier Son Excellence, Monsieur le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, de bien vouloir, par des paroles, d'ailleurs conciliables avec l'orientation de la politique générale, assurer les Syriens dispersés dans le monde, des sentiments qui animent la France à leur égard et les comprendre dans les promesses de libération faites par M. Lloyd George, à des pays voisins, dont l'un même fait partie du territoire syrien.

« Assure de nouveau la France de l'inaltérable attachement des Syriens et présente au chef éminent de son gouvernement ses hommages respectueux de reconnaissance et de dévouement. »

Enfin, une nouvelle note, remise à M. Ribot le 24 août 1917, insiste à nouveau sur l'opportunité de faire connaître officiellement les directives de la politique de la France en Orient :

« Le Comité de l'Orient a l'honneur d'appeler votre haute attention sur des faits qui lui paraissent de nature à exercer une importante action sur la politique et les intérêts français en Turquie d'Asie.

« Les ministres de l'Entente ont fait allusion, dans de récents discours, au sort de différents pays d'Orient ; ils ont notamment déclaré que l'Arménie et la Mésopotamie seraient libérées du joug ottoman. Ils n'ont rien dit de la Syrie et une angoissante incertitude plane sur l'avenir de ce pays.

« Le Gouvernement français n'ignore pas, en second lieu, quelles sont les ambitions du nouveau royaume arabe. Certains personnages de l'entourage du Chérif, sinon le Chérif lui-même, font en Europe et aux États-Unis, une sourde propagande, dans les milieux orientaux, en faveur de l'annexion de la Syrie à l'Arabie, conception monstrueuse que répudient les Syriens de toute opinion, car elle perpétuerait la suprématie d'une religion, et soumettrait une province riche et civilisée à un royaume pauvre, inorganisé et peuplé de tribus nomades.

« En troisième lieu, le récent Congrès du parti travailliste anglais a demandé la constitution en Palestine d'un État juif indépendant, ressuscitant ainsi la vieille chimère sioniste dont le temps a fait justice, et dont les Israélites eux-mêmes ne veulent plus entendre parler. Cette solution offrirait le triple inconvénient de porter atteinte à l'unité de la Syrie, de soumettre la Palestine à une minorité étrangère et de réveiller l'antisémitisme en Europe.

« Un quatrième fait éveille notre inquiétude : l'attitude d'une grande partie de la presse italienne dont les combinaisons concernant l'Orient sont parfois en complète contradiction avec l'intérêt français.

« Enfin, vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, que, tandis que le gouvernement de Londres remplit loyalement tous ses devoirs vis-à-vis de nous, il existe, à travers le monde, certains fonctionnaires anglo-indiens dont les sentiments n'ont pas varié depuis les vieilles rivalités pour la prédominance dans la mer des Indes, à Madagascar, en Égypte et ailleurs, qui nous considèrent toujours comme des adversaires, et dont l'action en Orient n'est pas sans danger pour les intérêts et la sécurité de l'Entente.

« Tout cela a provoqué en Syrie une émotion justifiée, jetant dans les esprits un désarroi dont les conséquences peuvent être graves aussi bien pour nous-mêmes que pour nos amis d'Orient.

« Ceux-ci ont conquis, par leur fidélité aux Alliés et spécialement à la France, le droit de disposer d'eux-mêmes. Ils veulent sauvegarder l'unité de leur pays et jouir de la liberté sous l'égide de la France. Or, aucune voix autorisée ne s'élève pour leur dire que ces vœux légitimes seront exaucés.

C'est pourquoi le Comité de l'Orient se permet de demander très respectueusement au Gouvernement de la République de saisir la première occasion de faire connaître nettement son attitude à l'égard de la Syrie. »

Ces sollicitations ne restèrent pas sans écho, et le 23 décembre 1917, — date historique pour la Syrie, — le Comité central syrien tenait, à Paris, une réunion au cours de laquelle des paroles claires furent prononcées par des personnalités autorisées : M. Jean Gout, ministre plénipotentiaire représentant le gouvernement français, et sir Mark Sykes, porte-parole du gouvernement anglais.

Ces discours officiels ont une importance trop grande, constituent des pièces trop essentielles des archives nationales de la Syrie, pour ne pas être reproduits ici textuellement :

Discours de Sir Mark Sykes.

Messieurs,

Je n'ai pas l'intention de vous retenir par un long discours ; mais, si vous le permettez, j'exposerai devant vous certaines questions qui, vous le reconnaîtrez, je pense, vous touchent de très près.

Tout d'abord, le point le plus important me semble que nous devons débarrasser nos esprits des choses du passé et les concentrer sur les choses du présent, dans l'espoir de réaliser un avenir acceptable. Le monde d'avant la guerre est mort, mais le monde d'après la guerre n'est pas encore né ; si nous nous trompons aujourd'hui, nos petits-enfants supporteront le châtiment de nos fautes ; si nous agissons bien aujourd'hui nous mettrons ceux qui viennent après nous en situation de faire de grandes choses. Tout ceci n'est qu'un préambule, et maintenant, si vous le permettez, j'essaierai de vous exposer le bien et le mal de la situation.

Je dirai d'abord le bien : si j'étais venu pour vous faire un discours dans les formes, j'aurais commencé par le mauvais, en me basant sur le principe médical de donner la confiture après la drogue. Mais je ne suis pas ici pour parler d'abondance, je

suis ici simplement pour vous parler d'affaires et je voudrais vous donner l'impression du sérieux de la situation.

Voici donc le bon côté de la chose :

1° La Grande-Bretagne et la France sont complètement unies dans leur politique en ce qui concerne les parties non turques de l'Empire ottoman :

2° Il n'y a point de divergence ou de contestation entre les deux pays ;

3° Jérusalem, Bagdad, Bassorah sont délivrées des Turcs et, à moins que les Turcs ne puissent reconquérir ces places par la force, ils ne pourront plus les obtenir par des traités ;

4° Les Arabes ont mené à bonne fin l'indépendance du Hedjâz et ils sont en mesure tout au moins de maintenir leurs positions.

Tout cela forme pour les Syriens quatre avantages fondamentaux. Le point 1 et le point 2 mettent fin à toute idée que des partis anglophiles ou francophiles soient en opposition l'un avec l'autre. Le point 3 est une matière d'importance vitale parce que, s'il y a des garanties pour un gouvernement solide et progressif en Palestine et en Mésopotamie, c'est un jalon sérieux posé pour un meilleur état de choses en Syrie ; je ne puis imaginer Damas, Alep et Beyrouth restant en arrière de Jérusalem et de Bagdad. Le point 4, l'indépendance du Hedjâz, est aussi de très réelle importance ; le fait accompli de l'indépendance rend à peu près impossible que l'on refuse à la Syrie une autonomie effective et réelle.

Prise ainsi dans son ensemble, la présente situation des affaires est avantageuse aux aspirations syriennes qui, je n'hésite pas à le dire, sont en termes généraux de posséder, en Syrie, le régime qui permette au peuple de développer le pays en paix et d'établir une civilisation propre, sans devenir la proie des tyrans au point de vue économique et militaire.

J'en viens maintenant au mauvais côté de la situation :

1° Les Turcs sont encore maîtres de la Syrie ;

2° Les Syriens ne sont pas unis entre eux.

Ne faites pas d'erreurs ; l'Europe ne continuera pas la guerre uniquement pour rendre la Syrie indépendante. Et, par là, j'entends dire que, si la guerre se terminait, les Turcs étant encore à Damas et à Beyrouth et vous, Syriens, étant divisés en un tas de partis, suivant vos anciennes races et religions, je désespérerais d'obtenir pour vous davantage que des réformes sur le papier, autour d'une table verte. M. Gout, M. Picot et moi, nous plaiderions pour vous et nous ferions tout ce qu'on peut faire ;

mais vous savez aussi bien que moi, que tout cela n'aurait pas grand effet. Nous obtiendrions des réformes et vous et moi nous savons ce que ces réformes valent. Les réformes du Liban n'ont pas empêché les Turcs de faire à leur guise quand l'occasion s'est présentée ; les réformes arméniennes ont été le gage de mort de centaines de mille Arméniens. L'histoire de la Turquie pendant le siècle dernier a été une histoire de réformes écrites en lettres de sang. Supposons, au contraire, que les Turcs soient rejetés de Syrie ; supposons que les Alliés aient sauvé la Syrie, mais que le peuple ne soit pas uni (j'entends par là les conducteurs intellectuels du peuple), alors qu'arrivera-t-il ? Si vous n'êtes pas unis, un régime quelconque devra être imposé, et un régime qui est imposé n'a jamais la durée ni la stabilité d'un régime qui est souhaité ; et je vois la Syrie, partant dans la vie avec un gouvernement tout à son désavantage, avec l'agitation et l'intrigue à la racine de tout. Ainsi donc, c'est une grande nécessité qu'il y ait une ferme volonté et une politique pour l'unité parmi les Syriens. Vous êtes dispersés, les uns à Paris, les antres à Marseille, d'autres à Londres, d'autres à Manchester, un grand nombre dans les villes d'Amérique ; vous avez un colonie nombreuse en Égypte. Rassemblez-vous, unissez-vous, et vous deviendrez une force politique puissante et, si vous désirez un programme, je ne saurais vous le dicter, ce sont les circonstances qui l'écrivent :

1° Il faut tout d'abord faire place nette du régime négatif de la Turquie ; ce qui, de l'avis unanime, est intolérable en Arménie, est également intolérable en Syrie.

2° Vous devez désirer que la France vous donne son assistance indispensable, dont un peuple longtemps opprimé a besoin avant de pouvoir marcher par lui-même ; vous devez demander les garanties des puissances civilisées du monde, que vous ne serez pas de nouveau soumis à la sujétion turque qui vous a réduits à la pauvreté et aux discordes.

Je pense que toutes les confessions et toutes les races en Syrie peuvent s'unir sur un semblable terrain commun. Et vous, Syriens du dehors qui êtes actuellement libres, vous avez une immense responsabilité vis-à-vis de vos compatriotes musulmans, chrétiens, druses qui sont actuellement en Syrie ; ils sont obligés au silence, ils ne peuvent s'organiser. Dans les circonstances présentes, c'est à vous de faire tout ce que vous pouvez ; si tous les Syriens du Caire, de Paris, de Londres, de Chicago parlent d'une même voix, les choses seront faciles, et vos amis seront en mesure de vous aider ; si vous restez désunis, inorganisés, sans cohésion, alors l'avenir

restera sombre. Nous vivons dans un temps troublé et dangereux, et ce n'est pas le moment de dire des gentillesses. Que les morts enterrent les morts, et vous, regardez vers l'avenir qui s'ouvre devant vous. Quand vos champs seront cultivés, quand les canaux de Mésopotamie auront été reconstruits, quand le pétrole de l'Irak fournira une grande partie du combustible du monde, quand les éléments intellectuels syriens et arabes joueront à nouveau leur part dans les affaires de l'humanité, il n'y aura aucune limite aux possibilités du futur, si vous agissez avec réflexion, avec fermeté, dès maintenant.

Déclaration de M. Jean Gout.

Messieurs,

Après les excellents conseils que vous venez d'entendre de la bouche du représentant de la nation alliée, l'honorable Sir Mark Sykes, et que j'approuve entièrement, il m'est agréable, avec l'autorisation du ministre des Affaires étrangères de la République, de vous confirmer que l'entente est complète entre la France et la Grande-Bretagne pour assurer aux populations non turques d'Asie Mineure, quelle que soit leur religion, quelle que soit leur origine ethnique, la libération du joug ottoman, et la préparation d'un avenir meilleur.

Repoussant toute idée de domination coloniale, les deux Alliées sont résolues, chacune dans sa sphère d'action, à guider les populations de langue arabe et celles de toute autre langue qui habitent les régions qui s'étendent des monts anatoliens à la mer des Indes, vers un régime d'autonomie et de développement civilisé, dans le mutuel respect des croyances et des nationalités. Guide vers un meilleur avenir, arbitre entre les groupes religieux et ethniques, conseiller amical de civilisation, tel est le rôle que la France et la Grande-Bretagne sont prêtes à assumer, l'une dans le Nord, l'autre dans le Sud.

Nous serions désireux que cet exemple d'entente loyale, qui vous est donné par deux grandes nations libérales, soit connu de tous vos compatriotes et apprécié par eux. Ce n'est que par la concorde, par la fin des divisions engendrées par le régime turc, que tous ceux qui habitent la Syrie pourront réaliser les avenirs glorieux auxquels leurs souffrances passées, leur obstinée confiance dans les destinées de leur patrie, leur donnent tant de droits.

Je vous invite donc à saluer l'aurore de cet avenir pour la

Syrie et les pays de langue arabe, en unissant dans un commun vivat la Grande-Bretagne, la France et la Syrie[1].

Ainsi, abstraction faite de l'incertitude qui planait et plane encore sur la question des frontières de la Syrie, le Comité central syrien, représentant l'opinion de plus d'un million de Syriens répartis dans les pays alliés ou neutres, avait obtenu ce résultat immense d'engager les deux gouvernements les plus puissants de l'Europe à des déclarations catégoriques sur le sort réservé au peuple syrien, à des promesses solennelles.

Peu de jours après, le gouvernement français confirmait, à la tribune de la Chambre des députés, les déclarations de MM. Mark Sykes et Jean Gout, et libérait définitivement l'opinion syrienne du trouble dans lequel la jetaient les projets ridicules et les bruits de toute sorte basés sur des propos mal compris ou volontairement déformés. Par son discours du 27 décembre 1917, M. Stephen Pichon a montré que la franchise, la netteté et la loyauté étaient, quoi qu'on en dise, les qualités essentielles du diplomate et de l'homme d'État. Son exposé des buts alliés, fruit d'une longue expérience et d'un esprit particulièrement fin et ouvert, restera comme un document des plus importants. M. Stephen Pichon a condensé en ces quelques mots toute la politique des Alliés et en même temps toute la question d'Orient :

« *Cette politique du droit des nationalités est l'honneur de nos traditions et de notre histoire ; elle s'applique, dans notre pensée, aux populations arméniennes, syriennes, libanaises, comme aux peuples qui subissent contre leur volonté le joug de l'oppresseur quel qu'il soit ; tous doivent avoir la possibilité de fixer eux-mêmes leur propre sort.* »

Ayant ainsi déterminé les bases de son action, le ministre des Affaires étrangères entrait dans le détail du programme

---

(1) *Correspondance d'Orient*, 25 février 1918.

des Alliés et voici en quels termes il traitait les problèmes orientaux :

« *Dans l'ordre d'idées qui commande nos résolutions, qui nous dicte notre conduite, nous avons salué comme une délivrance l'entrée des Alliés à Jérusalem. Ce sera l'un des faits mémorables de l'Histoire. Ce n'est pas une victoire anglaise ou française, c'est une victoire pour l'univers civilisé. Elle signifie que les populations de cette antique partie de l'Asie, à quelque origine qu'elles remontent, à quelque culte qu'elles se rattachent, seront soustraites au joug qui les opprimait.*

« *Ce n'est pas le régime spécial de la France ou de l'Angleterre qui sera substitué à celui qu'elles avaient à subir, ce sera un régime international fait de justice et de liberté.*

« *La France, dont on connaît les droits traditionnels et le rôle libérateur en Syrie, est qualifiée, en raison même de la situation spéciale que des traités qui n'ont rien de secret lui reconnaissent, pour se réjouir plus qu'aucun autre pays de la résurrection d'un peuple qui compte sur elle et qui est lié à elle par quelques-unes des traditions les plus glorieuses de son passé.* »

Le sort de la Syrie et de la Palestine était ainsi officiellement et ouvertement décidé aux applaudissements unanimes et répétés de la Chambre.

Enfin, la solution préconisée dans le discours de l'éminent ministre des Affaires étrangères était confirmée dans les buts de paix de la Grande-Bretagne, magistralement exposés, le 5 janvier suivant, par M. Lloyd George devant les délégués des Trade-Unions.

« *Sans doute, nous ne contestons pas le maintien de l'empire ottoman dans les pays habités par la race turque, ni le maintien de sa capitale à Constantinople, les Détroits unissant la Méditerranée à la mer Noire étant internationalisés.*

« *L'Arabie, l'Arménie, la Mésopotamie, la Syrie, et la Palestine suivant nous, ont le droit de faire reconnaître leur existence nationale séparée. Nous n'allons pas discuter ici la forme que pourra prendre dans chaque cas particulier la reconnaissance de cette existence. Bornons-nous à dire qu'il serait impossible de rendre ces pays à leurs anciens maîtres.*

« *On a beaucoup parlé des accords que nous avons conclus avec nos Alliés sur ces questions et sur d'autres. Tout ce que je puis dire, c'est*

que les nouvelles circonstances, telles que l'écroulement de la Russie, les conditions sous lesquelles ces accords ont été conclus, nous sommes et nous avons toujours été prêts à les discuter avec nos Alliés. »

De ces déclarations officielles, il résultait nettement que les revendications nationales syriennes recevaient l'adhésion formelle de la France et de l'Angleterre et que les Syriens pouvaient être assurés de leur indépendance avec l'assistance de la France, condition essentielle et indispensable à leur régénération et à leur libre développement [1].

---

(1) L'opinion syrienne tout entière avait parfaitement saisi la portée de ces diverses déclarations Entre plusieurs autres, voici un télégramme adressé à ce moment à M Georges Clemenceau, président du Conseil ·

« La Société Syro-Libanaise de Mérida (Yucatan, Mexique), en une Assemblée générale qui a eu lieu le 22 mars 1918, a décidé à l'unanimité de faire parvenir à S. Ex M Georges Clemenceau, président du Conseil et ministre de la Guerre, une motion d'adhésion exprimant son amour profond, sa grande admiration et sa reconnaissance infinie envers la France sublime, pour sa protection de la Syrie et du Liban dans le passé et pour avoir bien voulu respecter les pactes historiques par lesquels elle nous a comblés de bienfaits incalculables, bienfaits dont la dette de gratitude que nous ressentons n'est pas seulement enregistrée dans nos annales, mais gravée dans nos cœurs

« La Société a l'honneur d'adresser au Gouvernement français ses remerciements les plus vifs pour la décision qu'il a bien voulu prendre, en ce qui concerne les peuples non turcs de l'Empire ottoman, surtout notre peuple syrien qui, depuis les Croisades, se rattache aux plus glorieuses traditions françaises en Orient

« La Société se permet enfin d'exprimer à S Ex. le Premier Ministre, sa plus grande joie pour la déclaration de M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, à la séance du 27 décembre 1917 de la Chambre des députés, déclaration par laquelle le Gouvernement français affirme qu'il ne cherche pas à annexer des pays ni à absorber des peuples, mais à aider ces peuples à obtenir leur liberté et à se gouverner eux-mêmes.

« Ce qui, également, fait déborder de joie nos cœurs en confirmant nos aspirations patriotiques, c'est la réunion qui a eu lieu à Paris le 23 décembre 1917, au cours de laquelle M Jean Gout, représentant du Gouvernement français, et Sir Mark Sykes, représentant du Gouvernement anglais, ont déclaré tous les deux que la France et la Grande-Bretagne sont bien d'accord en ce qui concerne les peuples non turcs de l'Empire ottoman et que la Syrie aura son indépendance sous l'égide de la France

« Ces déclarations du grand Ministre français et des deux représentants de la France et de l'Angleterre font renaître en nous un grand encourage-

Mais en même temps que les droits de la nation syrienne étaient ainsi affirmés, en même temps qu'ils prenaient place officiellement dans les buts de guerre des Alliés, par une anomalie singulière, l'Angleterre, par la voix de son premier ministre, admettait également pour la Palestine une vie politique spéciale. M. Lloyd George, assez peu soucieux de la géographie, paraissait oublier que la Palestine est partie intégrante de la Syrie ; les Syriens avaient-ils réclamé cette division de leur patrimoine national? existait-il des Comités spéciaux en Palestine luttant pour la liberté de cette contrée? Non! Palestiniens et Syriens étaient groupés dans les mêmes organisations et poursuivaient le même but : la reconstitution d'un peuple syrien dans les limites naturelles de la patrie. Cette mention spéciale toutefois que M. Lloyd George faisait du nom de la Palestine, n'était pas une simple superfétation, elle annonçait *urbi et orbi* que le gouvernement britannique se déclarait prêt à soutenir en Palestine les prétentions du sionisme. Ce qu'on ne voyait pas, c'est que la Syrie ainsi découpée n'était plus viable.

La Syrie morcelée entre l'influence britannique au sud et l'influence française au nord, devenait un corps sans âme; on lui promettait l'indépendance, mais y a-t-il indépendance pour un corps déchiré, impuissant? C'est ce point de vue que dès lors le Comité central syrien s'attachait à faire prévaloir auprès de l'opinion publique des pays alliés. Les Juifs ne devaient pas être écartés de la Pales-

---

ment qui nous excite à travailler encore plus ardemment pour la libération de notre patrie du joug turc qui pèse sur nos épaules depuis des siècles.

« A la glorieuse France, donc, et au peuple français, notre plus grand respect, notre profond amour et nos vœux sincères pour la victoire complète et décisive de la France et de ses Alliés. Nous prions Dieu pour que l'Entente franco-anglaise, que cette guerre a consacrée, soit éternelle et qu'elle s'affirme pour la sécurité des peuples et la paix du monde entier. »

LA SOCIÉTÉ SYRO-LIBANAISE

Le Président, Salomon Rihani.

Le Secrétaire, Jacobo Simon.

tine, sans doute; qu'ils eussent leur autonomie, leurs prêtres, leurs lois, leur budget, certes; mais aussi qu'ils acceptassent de prendre place en égaux, non pas en maîtres dans la cité syrienne, et que comme le reste des Syriens ils fissent confiance à la France pour les conduire à un haut degré de liberté et de développement national : voilà quel fut, dès l'abord, le sentiment du Comité central de Paris, interprétant la pensée du monde syrien tout entier.

Dans une de ces conférences éloquentes dont il a le secret, M. Chekri Ganem, qui a été l'âme du mouvement syrien, proclamait à Bordeaux, le 3 juin 1918, la profonde affection de la Syrie tout entière pour la France; le gouvernement de Paris se devait de ne rien abandonner de cet héritage sentimental; son influence de grande nation était en jeu. Tout Syrien, assurait-il, confond la Syrie et la France dans un même amour; tout Syrien répète en songeant à ces deux patries qui ont l'une et l'autre participé à sa formation humaine :

« *Les deux amours, les deux tendresses*
Déchirent mon cœur jusqu'au sang. »

Je ne peux, continuait M. Chekri Ganem, me préoccuper plus de l'une que de l'autre, sans m'exposer à des tentatives de reproches intérieurs. Et si j'en reçois parfois, ils ne me viennent pas des miens martyrs, — ceux-ci me comprennent et m'approuvent, — mais du fond obscur de mon moi intime. Je les repousse. Ma conviction que tout est dans la France est telle que je ne peux me figurer qu'un bien quelconque puisse venir d'une autre que d'elle. C'est ainsi que j'ai pu écrire, à l'heure de la prise de Jérusalem, que les chevaux et les canons non français sur la terre syrienne, bien que la délivrance de celle-ci en dût être l'issue sinon le but, je les sentais passer sur mon cœur et sur ma chair. Je n'ai pu — et je m'en excuse — me défendre de ce sentiment qui eût été sacrilège, s'il n'avait correspondu à celui dans lequel sont morts les miens et meurent vos amis syriens.

L'effort est-il donc si considérable de faire en sorte que la France, à qui on déclare qu'elle a sauvé le monde, sauve l'intégralité de ses droits? Cet effort tout diplomatique ne peut-il être fait avec une plus complète compréhension de l'intérêt supérieur

qui s'y attache ? Et la modestie dans l'héroïsme guerrier, qui va en France jusqu'à la pudeur, doit-elle gagner aussi ceux qui sont chargés de la moisson ?

Le prestige de la France en Orient doit être intangible. C'est un héritage sacré. Amoindri seulement, il risquerait de renverser, avec les espoirs syriens, le séculaire échafaudage de la politique française orientale et compromettrait sa situation de grande puissance arabe. Cette politique ne peut être tributaire d'aucune autre. Tant que la Turquie subsistait, cette subordination était nominale et toute d'apparence.

Mais cela n'allait néanmoins pas toujours (à cause des compétitions européennes) sans quelques sacrifices qui, parfois, atteignaient jusqu'à l'immolation de certains de vos droits sur l'autel de la conciliation. Et c'était la Turquie corrompue et besogneuse qui vous devait, en même temps qu'à la mésentente des Alliés d'aujourd'hui, son existence précaire. Mais quand, à sa place, un autre état de choses sera établi ; quand, à la faveur de cette guerre qui accapare toutes les forces de la France et toute l'attention de son gouvernement, un régime nouveau sera instauré avec l'indispensable prédominance d'une puissance européenne, que deviendrait votre politique musulmane, si cette puissance n'était pas la France, et quelle influence garderiez-vous sur l'Islam, si, s'étant substitué au vôtre, un autre prestige devait incliner vers lui l'esprit arabe ?

Il ne faut pas perdre de vue, Mesdames et Messieurs, que la Syrie est non seulement la porte de l'Asie, mais qu'elle en est aussi le centre intellectuel, et que sa terre nourrit de son suc le plus essentiel l'arbre de l'Islam dont la France n'a que les rameaux. Indépendamment donc de l'importance de sa situation géographique, commerciale et économique, elle en a une qui, pour n'être que morale et politique, n'en est pas moins capitale pour vous, que vous ne pouvez, — sans vous exposer à un désagréable réveil, — laisser à la merci, ou sous l'influence, ou à la garde d'un État quel qu'il soit, nouveau ou ancien, intérieur soi-disant ou extérieur.

Mon appel vers vous ne vient donc pas d'un parti pris ou d'un égoïsme qui, dans ma situation et dans les circonstances actuelles, serait un impardonnable crime. Il vient de ce que je viens d'esquisser rapidement, légèrement, prudemment devant vous, et de ma crainte du danger que courait la cause d'un petit peuple confiant en vous, à laquelle se trouve liée la cause de la France éternelle.

... J'en renouvelle ici, solennellement, l'affirmation au nom de

tous les Comités syriens et libanais de France, d'Angleterre, d'Afrique et d'Amérique, représentés par le Comité central syrien que j'ai l'honneur de présider : Oui, nous avons vécu Français de cœur, d'esprit, nous mourrons Français. C'est à la France de ne pas rendre cette déclaration vaine et difficile à réaliser, par une attitude trop réservée et dont l'extrême délicatesse prêterait à une interprétation qu'elle ne serait plus la maîtresse de redresser plus tard.

... La Syrie veut être la Syrie dans son intégralité, et ses populations dont tant d'épreuves ont trempé l'âme aspirent à s'en faire une patrie digne de la protectrice qu'elles se sont choisie.

Mais si, à nos malheurs supportés avec fierté parce que cet espoir-là nous soutenait, devait succéder la déception, si nous devions retomber sous le joug turc, ou, — le Turc chassé, — être morcelés, détaillés pour servir d'objets d'échange et de compensation, si la France victorieuse devait laisser faire et accepter de voir ses fidèles, à nouveau victimes des tiraillements passés entre les États qui se créent dans le voisinage et d'autres qui s'y implantent, vraiment la vie ne vaudrait plus d'être vécue, comme disent tous ceux à qui cette guerre, malgré ou à cause de ses horreurs, fait entrevoir le salut.

Hier encore sans cohésion, poussière éparpillée par le vent de l'infortune, sans chef, sans argent, sans le moindre embryon d'organisation, coupés du pays d'origine, nous que les Turcs massacrent autant que les Bulgares, les Serbes et plus que les Allemands, les Belges, nous avons pu, néanmoins, par la simple attention que nous a accordée la France, nous unir, élaborer un programme et commencer sa réalisation. Nous avons, partout, des Comités qui travaillent. Nous procédons, en union avec nos frères voisins, à la constitution d'une Légion dans le but de coopérer à notre libération.

Il y a deux ans, je croyais la chose impossible. Il y a un an, j'avais peur que les volontaires attendus d'Amérique ne fissent, à leur débarquement en France, figure de parents pauvres. Mais le succès est aujourd'hui venu. Des soldats syriens montent la garde, sous le drapeau de la France, devant les Lieux Saints de Jérusalem.

Ce n'était pas l'opinion française seulement qui était touchée par la propagande du Comité central ; la présence des armées alliées en France était l'occasion pour lui d'exposer devant tous ces croisés du droit le vœu profond

des populations syriennes. C'est ainsi que, à Rochefort, le jour de la fête de l'Indépendance américaine, devant le vaste auditoire des fils de Washington, le secrétaire général du Comité faisait appel à cette passion de justice qui, 140 ans plus tôt, avait fondé la liberté des colonies d'Amérique (1) :

Comme vous, nous triompherons, car nous sommes plus résolus que jamais, à ne nous laisser abattre par rien, et parce que notre cause est sacrée.

Français, Britanniques, Belges, Italiens luttent pour conserver leur propre liberté. Les Syriens luttent pour la conquérir. Ceux-là voient leur indépendance menacée ; ceux-ci l'ont perdue depuis de longues générations, mais leur désir de refaire leur unité nationale n'en est pas moins ardent. Tous sont résolus à vivre libres ou à mourir.

C'est grâce au concours généreux du gouvernement français qu'une Légion syrienne a été créée, dont le projet fut précisément élaboré par les colonies syriennes des États-Unis.

Le Comité central syrien, constitué pour organiser ce mouvement national, pour coordonner ces activités et ces volontés, s'est trouvé parfois devant une tâche difficile ; le patriotisme et la générosité des Syriens lui ont permis de surmonter tous les obstacles.

D'autre part, de nombreux Syriens de l'Amérique du Nord ont déjà trouvé, dans l'armée fédérale, le cadre et l'ambiance qu'il leur fallait pour réaliser leurs désirs belliqueux. Incorporés en masse sous le drapeau étoilé de l'Union, mêlés à ces magnifiques soldats qu'anime le plus haut idéal, les voici à même de donner leur mesure.

Les Syriens qui portent aujourd'hui votre uniforme, Messieurs, et qui se hâtent avec vous vers les champs de bataille, sont une dizaine de milliers. Vous n'aurez pas, je vous l'assure, de compagnons plus braves, plus zélés et plus enthousiastes.

La Syrie n'est grande, Messieurs, que par son passé et par ses forces morales, par son courage et par les persécutions qui l'ont accablée durant des siècles. Il lui manque, comme à la Belgique, comme à la Serbie, comme à l'Arménie, comme à toutes ces nationalités auxquelles nos ennemis refusent le droit de vivre, — il lui manque encore la puissance matérielle, qui ne peut venir que de la liberté.

---

(1) Discours du Dr George SAMNÉ, à Rochefort-sur-Mer (*Correspondance d'Orient*, 19 juillet 1918).



Photo A.-C. Champagne.

TOMBEAU DE DAVID SUR LE MONT DE SION
(Palestine)



TRIPOLI
Château de Raymond de Toulouse.

Cette puissance matérielle, la grande Ligue des nations civilisées la lui apporte. Vous l'avez, par votre généreux concours, Messieurs les Américains, puissamment accrue et renforcée. Vous donnez aux Alliés la certitude de la Victoire ; vous apportez aux peuples martyrs la certitude de la délivrance. Cela, la Syrie ne l'oubliera pas, car elle a le culte du souvenir et se rappelle éternellement les services rendus.

La France l'a maintes fois aidée dans des circonstances critiques, elle lui en garde une vive reconnaissance et une profonde amitié ; c'est sur la France qu'elle compte pour guider, demain, ses premiers pas dans la voie de la liberté reconquise.

Ainsi la doctrine du Comité central syrien ne s'est jamais démentie : indépendance et unité de la Syrie. Il faut toutefois noter ici qu'une campagne systématique, d'une inspiration trop facile à deviner, s'attachait à démontrer dans les journaux anglais et américains, que le Comité de Paris ne représentait pas l'opinion syrienne. Ce Comité, écrivait-on à Londres, au Caire, à Chicago, est une création du parti colonial français. Son objet réel n'est pas l'indépendance de la Syrie, mais la main-mise de la France sur ce pays. Sous le masque d'un patriotisme de commande, il s'attache surtout à faire échec à la renaissance arabe et au sionisme.

Mais en essayant de jeter la suspicion sur des hommes ardemment attachés à l'idée de la liberté syrienne, et sur le seul organe d'action féconde capable de grouper les espérances et de diriger les efforts disséminés des patriotes, en semant la méfiance à l'égard de la France, que voulait-on exactement ? On espérait tuer dans l'œuf les revendications syriennes pour faire place nette à des visées qu'une Syrie unie et indépendante doit forcément contrarier. Les Syriens apprirent avec stupéfaction qu'un certain Iskander bey Ammoun, Libanais, dans un manifeste répandu à profusion, déclarait que le Liban n'avait d'autre idéal que d'être rattaché au royaume du Hedjâz(1). De même quelques Syriens

(1) Iskander Ammoun fut par la suite nommé fonctionnaire chérifien.

du Caire, adroitement travaillés par les fonctionnaires anglo-indiens, publiaient dans la presse locale un désaveu de la politique suivie par le Comité central de Paris.

Ces manifestations tendancieuses et d'ailleurs isolées n'ont servi qu'à démontrer au monde l'accord confiant et loyal de l'immense majorité des Syriens pour persévérer dans la voie où le Comité de Paris n'avait fait que les précéder. D'Europe et d'Amérique des télégrammes chaleureux vinrent apporter à ceux qui étaient sur la brèche depuis trois ans l'encouragement et les vœux de la nation syrienne : ce fut un vrai plébiscite [1]. Citons ici le message de l'orga-

---

[1] *La Correspondance d'Orient* du 25 avril 1918 a publié une sorte de questionnaire adressé au Comité central par un comité brésilien (*Renaissance libanaise de Sao-Paulo*), à la suite des dissidences que nous avons signalées, et autour desquelles la presse anti-syrienne s'était empressée de faire un bruit énorme. M. Chekri GANEM, président du Comité central, y faisait les réponses nécessaires :

J'en arrive, messieurs, au *Questionnaire* et, comme un simple accusé, j'y réponds, mais pas avant toutefois de vous dire que vous avez grand tort, — vous permettrez à un homme à barbe blanche de vous parler en toute franchise, — de prêter l'oreille aussi bien à ceux d'ici qui vous écrivent qu'à ceux qui prétendent m'avoir vu à Paris et avoir été témoins d'un tas de choses inexistantes. Or, ces choses et ces suggestions et insinuations d'individus de mauvaise foi, — ou vraiment trop innocents, — vous ont seules inspiré les idées de votre questionnaire, dans lequel je vois, en effet, une simple reproduction des articles parus dans *Al-Ittihad al Lobnani* que vous me signalez et que j'avais lus en haussant les épaules.

QUESTION I. — *Pourquoi avez-vous remplacé le « Comité libanais » par le « Comité central syrien » ? Le Gouvernement français est-il pour quelque chose dans ce changement ?*

RÉPONSE. — Le « Comité libanais » a été implicitement dissous en décembre 1914, par suite de l'attitude de quelques-uns de ses membres. Et c'est en juin 1917 qu'a été fondé, avec l'agrément du Gouvernement français, le « Comité central syrien » dont le programme est plus étendu, comprenant, outre les revendications du Mont Liban, celles de toutes les autres régions de la Syrie.

QUESTION II. — *Quel est le but véritable pour lequel le Gouvernement français a créé la Légion d'Orient ? On dit qu'il a concentré à Chypre, près de 50 000 Arméniens, 10 000 Juifs et 10 000 Syriens. Si la nouvelle est exacte pourquoi ne fait-il pas l'expédition attendue ?*

RÉPONSE. — Dans le but de donner aux Syriens une nouvelle preuve de son amitié traditionnelle, de leur créer des titres et des droits à un statut

nisation la plus importante d'Amérique, le Comité central de New-York :

---

politique d'autonomie très étendue, et de répondre en même temps aux désirs exprimés par certaines colonies syriennes de l'étranger, — notamment celle du Brésil, — le Gouvernement de la République française a décidé, en 1916, à la suite de nos démarches réitérées, — de créer une Légion d'Orient permettant aux Syriens, aux Arméniens et aux Arabes de travailler à la libération de leurs pays du joug turc, par une collaboration effective avec les troupes alliées. Les résultats du recrutement ont été malheureusement peu importants : jusqu'à présent le nombre des volontaires syriens ne dépasse pas 550 en tout. Bien loin d'atteindre le chiffre dont vous parlez, le contingent Arménien est néanmoins huit fois supérieur à celui des Syriens et des Arabes.

Quant à l'expédition militaire en territoire ottoman, elle dépend principalement du haut commandement allié. Il est évident pourtant que si les contingents arménien et syrien avaient atteint le chiffre que vous indiquez, les Alliés se seraient déjà vus amenés à entreprendre l'expédition projetée.

Question III. — *Quelles sont les intentions de la France en ce qui concerne le Liban ? Veut-elle véritablement accorder l'indépendance à la Syrie ? Quelle sera la portée de cette indépendance ? Veut-elle annexer le Liban à la Syrie ou bien donner à la Montagne une indépendance intégrale, après lui avoir restitué ses anciennes limites ?*

Réponse. — L'avenir de la Syrie est subordonné, en grande partie, aux résultats de la guerre mondiale actuelle. En ce qui concerne les intentions de la France, on peut, d'ores et déjà, les considérer comme étant inspirées d'un esprit de libéralisme très marqué. La France envisagerait la constitution d'une Syrie intégrale, organisée suivant un régime fédératif permettant à chaque province d'avoir une autonomie particulière, où les populations se développeraient selon leurs us et coutumes et dans la plus grande liberté possible. C'est pour la France la seule formule permettant de donner au Liban et aux autres provinces syriennes les moyens de s'édifier sur des bases rationnelles, et d'assurer à la renaissance syrienne, durée, force et prospérité.

Réduits à leurs propres ressources, ni le Liban, ni les autres régions syriennes ne pourraient se développer normalement. C'est là un fait péremptoire. Aussi la France, à qui incombe le devoir d'aider la Syrie intégrale, estime que celle-ci, morcelée en petits États, serait en peu de temps réduite à la misère et en proie à l'anarchie, n'offrant plus, par conséquent, une vitalité suffisante pouvant justifier des possibilités d'avenir.

Question IV. — *Dans l'accord secret conclu entre les Alliés, au début de la guerre, — accord publié dernièrement par les maximalistes russes, — il est spécifié que le littoral syrien sera le lot de la France. Ce littoral comprenant naturellement le Liban et une partie de la Syrie, il s'ensuit que le Liban sera annexé, non indépendant. Est-ce que le Gouvernement français a dénoncé officiellement cet accord ?*

Réponse. — Aux termes des accords intervenus entre les Alliés, au sujet

New-York, 18 avril.

Protestons contre les prétentions de l'alliance libanaise du Caire, peu patriotiques et presque déloyales. Les Syriens d'Amérique ont accueilli avec enthousiasme les déclarations de MM. Gout et Sykes. Vive la France, notre amie traditionnelle, vivent les Alliés !

TABET, président.

D'autre part M. Chekri Ganem était amené à s'expliquer publiquement sur ces dissidences regrettables, au cours d'un banquet donné à l'occasion du retour à Paris de la mission envoyée dans l'Amérique du Sud pour le recrutement des volontaires (1) :

Vous voici, revenus sains et saufs, et nous en sommes très heureux. Quant au résultat de votre voyage, il a été ce qu'il devait être. Il eût pu être meilleur et de taille à donner à nos désirs une plus entière satisfaction, s'il avait dépendu de vous et de nous. Il y eut des facteurs contraires qui ont fait cheminer des nouvelles fausses ou vraies, en tout cas exagérées et tendancieuses, surtout inopportunes et opposées à l'intérêt général, lesquelles nouvelles ont porté quelque perturbation dans les esprits de nos lointains compatriotes. Le recrutement s'en est trouvé touché, l'idée qui y présidait affaiblie, et un réel préjudice en est résulté pour la cause de notre malheureux pays.

---

de l'avenir des pays d'Orient habités par des populations non turques, il a été convenu que la France devra assister de tout son crédit la région syrienne, y compris le Liban.

Quant au régime spécial applicable à la Montagne, nous venons d'y répondre (voir Question III).

QUESTION V. — *Quelle est l'opinion de la nation française en ce qui concerne le projet des engagements volontaires et la question syro-libanaise? Il nous est revenu qu'il existe en France un parti colonial qui ne veut point notre indépendance et que ce parti a des accointances avec votre Comité? Qu'avez-vous à nous dire à ce sujet?*

RÉPONSE. — Notre Comité n'est en rapport avec aucun parti soi-disant colonial. Quant à celui existant en France et à qui l'on donne ce nom, si on l'écoutait, et si nous y étions inféodés, la question syrienne n'aurait pas été soulevée dans le sens désiré par nous : ce parti est opposé à toute action effective en Asie.

Chekri GANEM,
Président du Comité central syrien.

(1) *Correspondance d'Orient*, 25 mars 1918.

J'en laisse la lourde responsabilité à ceux qui n'ont pas craint de mener une campagne calomnieuse, non seulement contre le Comité mais contre la France dont ils ont dénaturé les nobles et généreuses intentions, et d'abaisser une question d'intérêt général au niveau de leurs petites et mesquines personnes.

Nous ne devons pas, pour cela, nous laisser aller à l'amertume ni même à la colère et moins encore au découragement. Mais il faut que ceux dont dépend notre avenir, entendent la voix de la majorité saine, réfléchie des Syriens, fidèle à ses traditions et attachée avant tout à la réalisation de notre désir le plus pressant : la délivrance de notre pays.

Mes chers compatriotes, l'heure n'est pas au rêve, aux illusions, aux chimères, aux mots enflés et ronflants. Le plus grand empire du monde en a souffert jusqu'à en mourir. Et notre petit pays n'est pas assez fort, ni assez riche pour se payer le luxe des divisions.

Notre crédit non plus n'est pas si considérable et si solide que nous puissions nous amuser à l'écorner sans d'irréparables dommages.

Qu'est-ce qui a constitué jusqu'ici notre fortune et l'ouverture de ce crédit en notre faveur par les Alliés ? C'est notre loyauté, c'est notre fidélité à nos traditions et l'intérêt évident que nous avons à les conserver intactes et à les défendre. La traite tirée sur nous a été acceptée. L'acceptation est écrite du sang des nôtres restés dans le pays. Et elle porte l'aval de notre tutrice, celle que nos vieux appelaient « notre mère la France » et auprès de qui, en 1912, nos frères musulmans étaient venus, comme nous-mêmes, chercher appui et protection.

Notre honneur, cette seule fortune des petits peuples, consiste à ce que cette traite ne soit pas protestée pour que celle que nous avons tirée sur la France soit également respectée.

C'est à quoi je m'applique et c'est à quoi s'emploie votre comité.

... Soyons libres de nos opinions, soit ; mais que cette liberté ne nuise pas à notre renom de fidélité, de loyauté et aussi de perspicacité. Et si la France ne peut en souffrir dans son intérêt qui passe par-dessus nos têtes et plane trop haut dans le domaine de l'idée, notre pays pourrait en pâtir, à tous les points de vue, irrémédiablement. Je ne sais pas même si son intérêt d'avenir n'en a pas déjà un peu souffert et si la Syrie n'en sera pas diminuée moralement et peut-être géographiquement, le jour du règlement, — par la crainte de mésentente de ses populations entre elles, que l'attitude des uns et le sot orgueil

des autres font entrevoir aux futurs plénipotentiaires de la Paix.

Il serait temps de nous reprendre. Et, faute d'homogénéité intégrale, montrons une unité morale que notre langue, que nos mœurs, que notre sol commun nous rendent facile et dont notre intelligence, tant vantée, devrait nous montrer tous les avantages.

Qu'il n'y ait, pour le moment et plus tard aussi, que des Syriens, quitte après, tout en faisant la Grande Syrie, à ce que chaque groupe s'administre soi-même avec l'appui et l'indispensable lien d'une grande autorité commune à tous. C'est le meilleur moyen de salut pour nous, le seul, en tout cas, qui donne à notre cause le volume et le poids nécessaires et qui la rende susceptible d'occuper une place digne d'elle sur le plateau de la balance internationale.

C'est ainsi que nous pourrions faire porter l'intérêt sur nous et que notre séculaire amie en serait, elle-même, fortifiée dans la défense qu'elle a entreprise de notre avenir.

Pour l'y aider donc et éviter tout préjudice moral qui, je le répète, pourrait entraîner pour notre pays, dans son ensemble et dans ses parties, les plus graves conséquences, je tiens à déclarer — et mes compatriotes diront si je suis leur interprète — que nos populations, fidèles à la France jusqu'à la mort, nous font un devoir impérieux de l'être à notre tour, au moins autant qu'elles, nous qui vivons dans la quiétude matérielle, grâce à la plus généreuse des hospitalités et grâce à ceux qui, ici, nous l'assurent au prix de leur sang. Ce n'est plus une image de dire que nous vivons à l'ombre tutélaire de la France. Le battement des ailes de ses intrépides aviateurs et la poitrine de ses fils en font une réalité.

... Allons-nous, oublieux du passé et de l'intérêt présent et à venir, comme les dirigeants de l' « Alliance libanaise du Caire », — allons-nous y mêler d'autres noms, nous, ses enfants de toujours, qui lui devons d'être ce que nous sommes et qui vivons loin de l'ambiance qui a pu, si malencontreusement, entraîner nos quelques compatriotes d'Egypte ?

Je sais, — et c'est ma fierté et c'est la vôtre, — que je prêche des convertis. Mais cela ne suffit pas. Tant qu'il y aura, ou aussitôt que s'élèvera une voix discordante, fût-elle unique, il faut qu'une clameur spontanée la couvre. Notre dignité — et ici cette dignité est à sa vraie place — nous la commande. Notre intérêt nous l'impose.

Ces paroles du président du Comité central syrien jettent

une vive lumière sur la nature et la portée de l'effort syrien. Il a tenu à présenter au monde la question syrienne dans toute son ampleur ; il a subordonné les aspirations divergentes de province ou de religion à la conception d'une nationalité cohésive, il s'est attaché à limiter les rêves d'individualités sans mandat par la considération des réalités Et la réalité fondamentale, c'est que, sans l'appui de la France, tout effort eût été stérile Ni l'Angleterre, préoccupée de son empire indo-égyptien, ni l'Amérique, toute à ses vues de suprématie économique, n'eussent accordé à la cause syrienne le crédit qu'elle méritait. D'avance la Syrie était sacrifiée à des impérialismes diviseurs. La Palestine était attribuée sans appel au sionisme ; l'empire hedjazien aurait englobé le Liban, et Beyrouth même eût peut-être fait l'objet d'une expérience de mandat américain : ces prétentions ne sont pas supposées, elles ont existé, elles existent encore. Le Comité central syrien a été l'obstacle parce qu'il a, à tout moment, éclairé, prévenu l'opinion française et provoqué les interventions du gouvernement de la République. On a voulu lui faire un crime de son loyalisme à l'égard de la France, alors que cette attitude était la seule honnête, certes, mais aussi la seule profitable pour la communauté syrienne tout entière



ANNEXE

L'organisation de la Légion d'Orient.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
État-major de l'armée
Section d'Afrique
et d'Orient
—
N° 122 9/11

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 4 janvier 1917.

INSTRUCTION SUR LES CONDITIONS DE RÉCEPTION EN FRANCE DES VOLONTAIRES D'ORIGINE OTTOMANE DESTINÉS A LA « LÉGION D'ORIENT »

I. — Principe.

A la date du 15 novembre 1916, le ministre de la Guerre a décidé la création d'une « *Légion d'Orient* », destinée à recevoir des hommes de troupe auxiliaire d'origine ottomane (Arméniens, Syriens ou Arabes) recrutés exclusivement par la voie d'engagement volontaire et désireux de servir contre la Turquie.

Cette Légion, constituée à Chypre, est placée sous le commandement français, composée d'unités pourvues de cadres français; elle est à la solde du gouvernement français.

L'Instruction n° 7 966 9/11 du 26 novembre 1916 a arrêté les conditions générales de l'organisation de la Légion d'Orient.

II. — Réception des volontaires.

Les volontaires résidant à l'étranger seront acheminés sur la France par les soins des délégués recruteurs envoyés dans les deux Amériques par les divers comités orientaux. A leur arrivée en France ils se présenteront au Bureau de la Place du port de débarquement (Le Havre, Bordeaux ou Marseille) porteurs de leurs pièces d'identité et en particulier d'une attestation du Con-

sul de France du pays où ils résidaient en dernier lieu, justifiant de leur honorabilité, ou à défaut d'une pièce analogue émanant du Président de l'un des comités arméniens ou syriens accrédités auprès du Gouvernement français.

Les volontaires seront immédiatement pris en subsistance par l'un des corps de la garnison du port de débarquement.

Les volontaires résidant en France pourront se présenter, soit au Bureau de la Place de l'un des ports désignés ci-dessus, soit à celui de la Place de Paris, qui assurera leur subsistance dans un corps de la garnison.

Les engagements seront contractés à la diligence des corps nourriciers.

III. — Conditions d'engagement.

a) Les engagements seront contractés pour la durée de la guerre et pour servir contre la Turquie, suivant la formule spéciale annexée à l'Instruction n° 7-966 9/11 du 26 novembre 1916.

b) Les volontaires devront souscrire leur engagement, dès leur prise en subsistance.

Ils seront conduits, à cet effet, au Bureau de recrutement du port d'arrivée ou au Bureau central de recrutement de la Seine, porteurs de leurs pièces d'identité et du certificat d'honorabilité prévu ci-dessus. S'ils sont reconnus aptes au service armé, ils contracteront leur engagement devant le sous-intendant militaire de la Place.

Le Bureau de recrutement établira le livret matricule des engagés. Il ne sera pas délivré de livret individuel. Il sera recommandé aux volontaires de conserver soigneusement le livret matricule qu'ils remettront au Commandant de la Légion d'Orient dès leur arrivée à Chypre.

IV. — Solde et entretien des volontaires pendant leur séjour en France.

Les volontaires pour la Légion d'Orient percevront, pendant toute la durée de leur séjour en France et à dater du jour où ils seront présentés à l'autorité militaire de l'une des places ci-dessus spécifiées, les même allocations que les troupes françaises. Toutefois ils ne recevront leurs effets militaires qu'à leur arrivée à Port-Saïd ou Chypre. Seul le linge et éventuellement les vêtements indispensables, pourront leur être délivrés par les soins des corps qui assurent leur subsistance.

V. — Mise en route des volontaires sur Port-Saïd et Chypre.

Les volontaires ayant contracté leur engagement à Paris, au Havre ou à Bordeaux, seront mis en route sur Marseille dans le plus bref délai et par les soins des corps qui les auront pris en subsistance.

Ceux-ci leur assureront, avant leur départ, le payement des prestations en deniers auxquelles ils ont droit jusqu'au jour de leur mise en route inclusivement.

L'ordre de transport qui leur sera délivré devra mentionner qu'ils appartiennent à la Légion d'Orient et que leur destination définitive est Chypre, par Marseille et Port-Saïd.

Le général commandant la 15ᵉ région devra être avisé télégraphiquement par le général gouverneur militaire de Paris ou les généraux commandant les 3ᵉ et 18ᵉ régions de tout départ de volontaires de Paris, le Havre et Bordeaux pour Marseille.

A Marseille, les légionnaires seront pris en subsistance par le dépôt des isolés qui sera chargé de les diriger, le plus tôt possible, sur Port-Saïd.

Avant leur départ, le commandant du dépôt des isolés devra assurer le règlement de leurs prestations en deniers jusqu'au jour de leur embarquement inclus. Il leur délivrera un certificat de cessation de paiement qui pourra être rédigé sous une forme collective.

Le général commandant la 15ᵉ région devra donner, par télégramme, avis au Consul de France à Port-Saïd de tout départ de volontaires de Marseille pour Port-Saïd.

VI. — Compte rendu au Ministre.

Le gouverneur général militaire de Paris, les généraux commandant les 3ᵉ, 15ᵉ et 18ᵉ régions, rendront compte au ministre de la Guerre le 1ᵉʳ de chaque mois, et sous le présent timbre, du nombre de volontaires qui auront été mis en route soit de Paris, le Havre et Bordeaux sur Marseille, soit de Marseille sur Port-Saïd et Chypre.

Un état néant sera fourni s'il y a lieu.

Pour le Ministre et par son ordre :
Le Général
Chef d'Etat-Major Général
Signé : DUPORT.



CHAPITRE XVIII

LES NATIONALITÉS ORIENTALES ET LES LEÇONS DE LA GRANDE GUERRE

INTERROGEZ un Syrien, qu'il soit druse, musulman, maronite, juif, orthodoxe, catholique, qu'il soit de Beyrouth, d'Alep, de Damas, de Jérusalem ; demandez-lui ce qu'il veut pour son pays, il vous répondra : indépendance et unité de la Syrie, organisation fédérative sur des bases démocratiques et laïques. Dans toutes les bouches, même réponse ; dans tous les cœurs, souhaits identiques. Au-dessus des distinctions de culte, des aspirations vers des libertés provinciales et locales, des différences ethniques, le fait d'un sentiment national, d'une croyance invincible, d'une foi irréductible dans la patrie syrienne se présente aux yeux avec force. Voilà l'élément fondamental dont toute politique avisée doit tenir compte. S'agit-il d'une conception de pure chimère ? la Syrie en tant que peuple, en tant qu'unité distincte, serait-elle, comme certains l'ont dit, comme certains le pensent, une création idéologique sans fondement dans la réalité ? A première vue, ceux qui l'affirment sembleraient avoir raison. Mosaïque de peuples, inextricable écheveau de religions, la Syrie n'apparaît pas avec les caractères constants qui, en France par exemple, imposent l'impression de l'identité et de l'unité.

Qu'un Européen puisse s'y tromper d'abord avec l'idée

souvent trop simple qu'il se fait de la nationalité ; qu'il soit quelque temps impuissant à dégager, sous la variété et la multiplicité des formes, les ressemblances profondes, il ne faut pas s'en étonner. Mais il aperçoit bientôt chez l'indigène les traits communs qui ne lui étaient d'abord pas apparus, et à ce moment il lui reste un effort à faire : il lui reste à comprendre que ces indigènes sont des hommes, qu'ils peuvent avoir aussi le sentiment de la patrie, et tout ce que cet amour commande de renoncement et de sacrifice. Sous le burnous du nomade, sous l'habit du juif, sous la robe élégante du citadin de Damas, et le veston démocratique du Beyrouthin, vous trouverez ce goût de l'idéal, cette ardeur intellectuelle qui ont fait de la Syrie, la terre classique, la mère des religions et des philosophies.

A travers les siècles, le peuple syrien est demeuré étonnamment sensible aux spéculations de l'esprit ; toutes les idées engendrées par le cerveau humain ont été accueillies sur son étroit territoire ; elles s'y sont cristallisées ou développées, et toujours avec une puissance allant jusqu'au fanatisme.

Nous avons dit l'enthousiasme de la Syrie aux nouvelles de la Révolution ottomane de 1908. La Syrie s'est donnée à la Révolution, mais elle ne s'y est donnée que dans la mesure où la Révolution semblait favoriser l'essor d'une nationalité syrienne. L'enthousiasme révolutionnaire n'était au fond pour le pays qu'une affirmation nationale.

Évidemment, la conception d'un empire constitutionnel unitaire à la mode d'Occident excluait la donnée d'une nationalité syrienne. A Constantinople, on a cru qu'avec du doigté, puis de la brutalité, on viendrait à bout d'une conception antagoniste. On a fait appel à la vieille politique qui conseille de diviser pour régner. Finalement on a rendu les Syriens plus obstinés à poursuivre leur rêve, plus conscients de leur homogénéité d'âme. La Syrie a réellement été la pierre d'achoppement de la réforme ottomane. L'Arménie pouvait être décimée, l'Arabie pouvait

être vaincue ; la souplesse syrienne ne donne pas prise, elle se courbe sous les circonstances, et se redresse aussitôt. Cette menace, d'autant plus irritante qu'elle était imprécise, insaisissable, ce danger d'un nationalisme syrien impossible à réduire ou à circonvenir, ont pesé sur la décision prise par les Jeunes Turcs de lier leur cause à celle des empires centraux.

Ce fut réellement là une des causes de l'entrée de la Turquie dans la guerre ; une sensation de malaise vague inclina Stamboul aux conseils de violence. Le vieux sang turc se montra, il eut besoin de trouver en face un ennemi à sabrer ; il voulut croire que la France et l'Angleterre étaient derrière ce nationalisme. Mieux fait aux subtilités de l'esprit, il aurait plutôt compris que ces grandes nations, elles aussi, étaient inquiètes, et ne se prêtaient qu'avec une certaine réticence à l'éveil des nationalités indigènes.

D'abord la France. Elle règne sur trois des plus belles provinces de l'Islam ; à ce titre l'hypothèse d'un nationalisme tunisien, algérien, marocain, la choque dans son idéal même ; elle croit que son œuvre coloniale a pour fin, la soudure intime des races indigènes avec son propre peuple, leur accession à la cité française, l'égalité des droits entre le Français de vieille souche et ce Français nouveau. Ces vues généreuses d'une assimilation progressive qui fera profiter des millions d'êtres des trésors accumulés pendant vingt siècles par l'effort des générations, sont le développement normal, naturel, des principes posés par la Déclaration des droits de l'homme.

La France ne pouvait donc « inventer » le nationalisme syrien ; les Turcs eussent dû se rendre compte qu'elle ne voulait à aucun prix du morcellement ottoman. Amie de la Syrie, elle ne songeait qu'à lui continuer son aide morale, à lui apporter sa culture, ses idées, ses capitaux ; elle ne voulait rien de plus.

Quant à l'Angleterre, elle avait déjà trop à faire avec deux nationalismes passablement agressifs, l'indien et

l'égyptien, pour prêter la main à fomenter de toutes pièces sur ses frontières un nationalisme syro-arabe. Elle n'avait pas d'autre politique possible que de le nier s'il existait, quitte à s'en servir au besoin, ce qu'elle fit dès le début de la guerre ; mais jusque-là son rôle en Syrie demeura assez effacé.

On peut donc dire que les Alliés naturels de la puissance ottomane étaient bien la France et l'Angleterre ; la France apportant une sourdine aux aspirations nationalistes, l'Angleterre les méconnaissant radicalement. Ces deux peuples étaient les colonnes du temple ; en les étreignant pour les jeter bas, le Turc s'est écrasé lui-même.

A la lumière de l'histoire, on peut concevoir avec une certaine approximation ce que, sans la guerre, la Syrie serait devenue dans le cadre d'un empire ottoman conseillé par la France et l'Angleterre. La France, malgré ses préventions certaines, eût fini par sentir qu'au fond la cause nationaliste se confondait avec celle de son influence, et, par son action toujours mesurée, elle eût dégagé les solutions capables de rendre l'Empire turc habitable pour la Syrie. Le pays aurait connu des progrès plus lents mais sans secousses ; toutes les réformes étaient concevables, tous les espoirs permis.

Depuis la guerre le problème s'est posé différemment. Le droit des nationalités à disposer d'elles-mêmes a été l'évangile des Alliés ; la politique des nationalités a été le drapeau des armées victorieuses. Les gouvernements de l'Entente ont reconnu l'existence d'un peuple syrien, et ce peuple lui-même s'est affirmé dans sa résistance à l'oppresseur turco-allemand ; il a fait entendre sa voix, on l'a écouté, on l'a plaint, on l'a aidé. Ce nationalisme syrien qui était dans les cœurs, mais que chacun pouvait contester cependant, dans la mesure de ses ambitions ou de ses intérêts, le voilà maintenant tangible ; il serait puéril, il serait dangereux même de vouloir désormais le traiter par prétérition.

Quand on parle du nationalisme égyptien, du nationalisme indien, on veut bien nous montrer un état-major d'ambitieux sans frein tentant d'entraîner par des appels de fanatisme la grande masse inerte ; voilà l'opinion que les journaux d'Europe professent, d'après le *Times* ou le *Daily Mail.* Ici l'aveuglement des Anglais tient à ce simple petit fait que leur propre impérialisme est en question, par contre, quand il s'agit de ce qui se passe chez les autres, ils ont une vision fort juste. On pourrait à la rigueur se faire une idée de ce que représente réellement le nationalisme syrien, en lisant dans les journaux de Londres les chroniques de Damas et de Beyrouth, à condition cependant de faire foi aux journaux de Paris quand ils publient des lettres de Jérusalem ou de Caïffa. Alors, on conclut qu'il n'existe personne en Syrie pour admettre une administration européenne directe ou dérivée.

En fait, ce qu'il faut dégager nettement pour comprendre le patriotisme syrien, c'est que les modalités du sentiment national ne sont pas forcément les mêmes en Europe et en Orient Que peut penser, se dit-on, un pauvre gardien de moutons dans les dunes de sa Galilée ? Pense-t-il même ? Eh bien, il fait plus que penser, il vit pour une idée. Cette méditation solitaire et presque solennelle, c'est celle de ces hommes simples dont s'entoura Jésus, qui pullulèrent sur les pas de tous les initiateurs en Orient. Oui, il a suffi de dire ce mot « nationalisme », de lui attacher un sens de beauté, de noblesse, d'idéal, pour qu'il devînt pour tous, comme un appel aux profondes aspirations religieuses de la terre Que l'Inde, que l'Égypte aient leurs nationalistes intellectuels, suivis de la masse chaque jour grossie des prosélytes ignorants mais convaincus, empêchera-t-on que cette forme de nationalisme soit ce qu'elle est, c'est-à-dire une vague irrésistible ? Si l'idéalisme national prend conscience dans quelques têtes, il n'en vit pas moins dans le tréfonds de la masse. Les Turcs crurent que quelques pendaisons, quelques têtes coupées suffiraient pour

détruire, pour dissiper cette unité instinctive de tout un peuple. Illusion grossière !

Nous le disons ici avec toute la force que peut donner une connaissance expérimentale de la psychologie de l'Orient. Le nationalisme pour l'oriental est peut-être une formule de vie, une doctrine politique, un plan de réalisation pratique ou sentimentale ; mais il est avant tout une foi. Voyez quels sont les chefs du mouvement : des professeurs, des prêtres, des écrivains. En Occident, vous aurez des soldats comme Garibaldi, des entraîneurs politiques comme Gambetta, des financiers comme Helfferich, des hommes d'action toujours qui proclament la force du droit ou le droit de la force.

L'Europe ne comprend pas l'Orient.

La France est sans doute le peuple qui, dans ses relations avec l'Orient, a offert les réactions les plus vives, et chose digne de remarque, sa civilisation, son âme, sa littérature, sont rapidement sensibles à l'Oriental. C'est là la raison même de l'influence dont elle jouit traditionnellement dans le Levant ; c'est pourquoi aussi elle n'a pas trouvé en face d'elle, dans ses provinces islamiques, de nationalisme vraiment militant. C'est avec la France que l'on sent pouvoir causer en toute franchise avec l'espoir et même la certitude d'être finalement compris.

La situation actuelle des pays méditerranéens est entièrement dominée par la formation des nationalismes égyptien, turc, arménien, syrien et persan.

La nationalité turque est un fait de premier ordre, affirmé par la révolution de 1908 et par la participation de la Turquie à la récente guerre. La Turquie, même vaincue, est une réalité aussi puissante au moins que la Bulgarie ou que la Grèce. Ce peuple a été injuste, oppresseur, criminel, il n'en existe pas moins. Son impérialisme est vaincu, sa cohésion demeure. Ce serait l'erreur la plus folle que de le considérer comme quantité désormais négligeable. Il faut prendre des garanties, mais il faut le laisser vivre. Il



BETHLÉEM (Palestine)
Femmes de Bethléem.

vivrait d'ailleurs pour la violence et l'anarchie, en dépit des démembrements et des morcellements. Si l'on entend fonder une paix sincère, il faut laisser Constantinople aux Turcs. L'Angleterre est assez puissante pour n'avoir pas besoin encore de Constantinople. Prendre Constantinople à la Turquie, c'est la désespérer jusqu'à la folie, c'est préparer des conflits atroces et sanglants dans le Levant.

On a dit que l'Europe avait été balkanisée par les résultats des dernières luttes ; si les causes de guerre se sont ainsi multipliées au cœur même du continent, pourquoi y ajouter les inexorables ressentiments de l'Asie ? A l'instabilité nouvelle de l'Europe, on peut opposer au contraire le contrepoids d'une stabilité plus grande en Orient. La Turquie, réduite à Constantinople et à l'Anatolie, mais les possédant sans conteste, peut devenir un élément de paix et d'équilibre. Les Suisses belliqueux, toujours au service des causes qui s'affrontaient en Occident, ne sont-ils pas aujourd'hui le peuple le plus pacifique de la terre ? La constitution d'un État suisse, groupant des Italiens, des Français, des Allemands, a posé des bornes aux ambitions de ces trois peuples toujours plus ou moins rivaux ; de toutes manières elle a équilibré avec bonheur des frontières incertaines et disputées. A la Turquie de demain peut être dévolu le même rôle ; sa situation sur le Bosphore n'est pas sans analogie avec celle de la Suisse sur les Alpes. Qu'on lui laisse une maison solide, au carrefour des impérialismes russe, britannique, allemand, etc., et aussi de l'impérialisme panasiatique s'il doit apparaître quelque jour. Ce serait une grande faute pour l'Europe, de détruire de ses propres mains un État qui peut, qui doit jouer le rôle du mur mitoyen ; ce serait une spéculation hasardée que d'y ouvrir des brèches. Ce qu'il faut, bien au contraire, c'est déclarer la neutralité de la Turquie, c'est donner au peuple turc le sentiment qu'il reste libre et souverain. Et surtout pas d'intervention internationale, pas de mandat collectif ! S'il est question d'un mandat, il doit être strictement

limité à la réorganisation financière et à la protection des minorités.

L'indépendance de l'Arménie a pour elle tout le monde ; les alliés ont affirmé à maintes reprises qu'ils y feraient droit. La seule difficulté gît dans l'attribution du mandat ; les États-Unis l'avaient réclamé ; aujourd'hui la politique de Washington ne permet plus de penser à la combinaison américaine ; on reste dans l'expectative. La seule puissance qui ait des titres réels à remplir une mission d'organisation en Arménie, c'était la Russie ; le bolchevisme a rendu cette solution impossible. Angleterre ou Italie, le congrès de la paix reste devant ce choix.

Quant à l'Égypte, l'Angleterre pose en principe que la question est au premier chef d'ordre intérieur britannique. Mais voilà un pays où toutes les conditions semblent réunies pour former une nation libre et apte à se gouverner elle-même : une population considérable, offrant une homogénéité presque absolue de race et de religion et animée de cet esprit de solidarité quasi mystique que nous avons décrit, tout intérieur, couvant comme le feu sous la cendre, si bien qu'on peut douter de son existence jusqu'au jour où il devient incendie ; une classe instruite à l'européenne, très apte à gérer les affaires du pays, ressentant l'injure d'être traitée en humanité de deuxième classe, mais patiente parce qu'elle connaît les virtualités de son peuple et qu'elle est certaine de son heure.

La spontanéité et l'étendue du mouvement insurrectionnel de 1918 s'expliquent par la netteté avec laquelle l'Angleterre a manifesté qu'elle considérait le régime du protectorat comme le statut définitif du pays. Ce mouvement s'explique encore par les froissements qu'avaient accumulés, durant toute la guerre, les excès de la censure, les abus de la surveillance policière, les tracasseries administratives, par exemple l'impossibilité pour de nombreux Égyptiens résidant à l'étranger de rentrer dans leur pays, parce qu'on leur refusait des passeports sans motif plausible.

Enfin, il est une autre cause d'agitation que le gouvernement de Londres aurait tort de méconnaître, car elle a certainement joué un grand rôle dans les événements d'Égypte. Nous voulons parler de la propagande systématiquement organisée et poursuivie par les fonctionnaires britanniques en Orient, en faveur de l'autonomie d'autres peuples beaucoup moins avancés en civilisation que le peuple égyptien. Celui-ci devait être fatalement amené à faire des comparaisons entre la liberté promise à des tribus pauvres et inorganisées, et le protectorat qu'on lui infligeait à lui-même d'une manière définitive. Une réaction violente contre cette inégalité de traitement était fatale. La diplomatie britannique a commis une première faute en ne prévoyant pas cette réaction ; elle en commettrait une seconde, autrement lourde et autrement dangereuse, si elle ne modifiait pas sa politique orientale en conséquence.

Enfin la question persane ne laisse pas d'ajouter encore une ombre au tableau. Divisé en zones d'influence par le néfaste traité de 1907, l'Iran semble être tombé récemment sous l'emprise unique et direct de l'empire anglo-indien. Si les Puissances alliées et associées acceptaient bénévolement le fait acquis, si elles devaient demeurer passives devant la perte de l'indépendance d'un vieux pays qui, après tout, pendant des siècles n'a eu besoin de personne pour se tirer d'affaire, non seulement elles renieraient le fameux principe du droit des peuples à vivre libres, mais, en outre, elles rendraient plus difficile l'instauration d'un ordre asiatique résistant.

Combien différente, comparée aux peuples que nous venons d'énumérer, est la position psychologique de la Syrie ! En droit, le peuple syrien a été, depuis la révolution de 1908, l'égal de ses conquérants ottomans, il a élu des députés à l'Assemblée de Constantinople, il a participé à la puissance souveraine dans l'élaboration des lois ; des ministres syriens ont, dans les différents cabinets, occupé des fonctions de premier plan, bref, constitutionnellement, il est libre. En

dépit de ces avantages, la Syrie s'est opposée à la politique jeune turque, et elle l'a fait par l'unique souci de défendre son caractère propre, sa nationalité. Ce que la Turquie lui donnait, soyons juste, c'était mieux que le régime que la France accorde aux Algériens, et c'était l'idéal comparativement au système britannique en Égypte. Que demandaient de plus les Syriens ? simplement d'être les maîtres chez eux, et de pouvoir s'organiser en nation indépendante, avec ses lois, son administration propre, ses finances, sa langue, sa civilisation traditionnelle. Tant qu'ils espérèrent y atteindre par les voies du droit et dans le cadre de l'empire ottoman, ils voyaient cet empire, comme une future fédération d'États libres et égaux : la Turquie, l'Arménie, la Syrie et l'Arabie. Aujourd'hui que, pour la Syrie, la question a changé de face, qu'il ne s'agit plus pour elle que de liberté entière, d'indépendance complète, on pourrait, semble-t-il, se demander comment elle a appelé de ses vœux un mandat français.

La Syrie a sollicité, il est vrai, et sans trêve, depuis que la Turquie s'en est montrée indigne, la collaboration d'une grande puissance pour l'aider à réaliser ses vœux ; par là elle a reconnu son impuissance *actuelle* à résoudre la plupart des questions que la proclamation de son droit à la liberté l'obligeait à envisager sans délai. Dans l'opposition à la Turquie, chacun se sentait les coudes ; hors du péril, dans la liberté reconquise, les différences de culte, de lieu, de religion, allaient jouer à nouveau. Quel Syrien n'appréhendait pour son pays livré à lui-même une période de luttes et de divisions, l'assaut du pouvoir par la ruse et la force ? C'est en pensant à ces lendemains possibles de la liberté que *tous les Syriens,* bien avant l'installation de Fayçal à Damas, demandèrent qu'une des grandes puissances européennes fût chargée de jouer en Syrie le rôle de fédérateur. Le Congrès de la Paix a étendu à d'autres pays cette institution du mandat ; nous ne croyons pas que cette idée syrienne, née d'une situation spéciale à la Syrie, puisse s'appliquer

de plano à d'autres peuples. Mais, en ce qui concerne la région qui s'étend du Taurus au Sinaï, il n'était pas possible d'entrevoir une autre solution. Divisions intérieures, prétentions sionistes et autres, seul un pouvoir fort, mais extérieur en quelque sorte, semblait pouvoir en affronter et en réduire les dangers.

En réclamant l'attribution de ce mandat à la France, l'opinion syrienne a donc recherché les intérêts de la patrie d'abord, puis la satisfaction d'un sentiment traditionnel.

Personne ne pouvait songer à se confier en Syrie aux méthodes anglo-saxonnes ; d'ailleurs l'Angleterre, trop voisine par ses immenses possessions, aurait tendu à la conquête, en dépit de ses déclarations de désintéressement et de loyauté ; tout le corps d'administrateurs anglo-indiens débarqué à Beyrouth et à Jaffa, eût eu beau jeu pour mettre en pratique, dans un pays avide d'union mais morcelé en 29 religions et sectes diverses, le *divide ut imperes* de la politique indienne ; enfin, le cabinet de Londres était engagé par des promesses, tant à l'égard des juifs que du grand chérif de La Mecque. Quant à l'Amérique, l'idée seule d'un concours comme celui qu'elle a donné à Cuba, à Porto-Rico, à Panama, aux Philippines, et qu'elle étend encore à Haïti, était bien faite pour effrayer le patriote le moins perspicace.

La France, elle, offrait à la fois des sécurités morales et matérielles. Il y a, entre les Français et les Syriens, nous l'avons dit, des affinités qui s'affirment au bout d'une courte fréquentation ; le Syrien qui voyage, qui s'expatrie, ne se sent pas un étranger en France : il l'est partout ailleurs, malgré ses efforts. Voilà déjà une raison d'ordre moral très puissante. D'autre part, les Français fixés en Syrie ont toujours joui d'une réputation méritée de courtoisie, d'affabilité, de cordialité. Les Syriens, qu'ils aillent en France ou qu'ils restent dans leur pays, se sont toujours fait l'image la plus agréable de la nation française. Profondément sympathique, le Français devait cette vertu sociale à ses institutions d'égalité démocratique ; dès lors le Syrien ne pouvait

appréhender, dans une collaboration désirée avec la France, d'être traité en *minus habens*.

En second lieu, le gouvernement de la France se réclamait des principes de laïcité. Or un régime laïque, tenant la balance entre les confessions rivales, n'était-il pas le seul capable de brider les tendances centrifuges et parfois les aspirations d'hégémonie des communautés religieuses ? Démocratie, laïcité, tels sont en effet les seuls fondements possibles d'une constitution syrienne ; et la République française, par sa politique, était seule capable de les assurer.

Cette nation, d'ailleurs, par une tendance inhérente à son esprit, a le goût, l'instinct de l'unité ; elle façonne à son image tout ce qu'elle touche ; partout où elle a passé, partout où son influence s'est exercée, elle a été le prototype, le modèle de l'union nationale : l'Italie, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, la plupart des Républiques sud-américaines ont reçu d'elle leurs méthodes d'organisation ; ses vieilles colonies sont son image réduite, ses nouvelles possessions tendent déjà à ressembler à la mère patrie. Ce sens de l'assimilation qui à travers les siècles a fait la France, et qui est la marque de sa politique mondiale, la Syrie y voyait le gage le plus sûr de ses propres destinées ; les paroles et les engagements en effet peuvent n'avoir que la durée des circonstances qui les font naître ; mais la France ne pouvait manquer de faire la politique qui est historiquement et psychologiquement la sienne. Ainsi le mandat français signifiait bien dans ses résultats prévus l'indépendance et l'organisation de l'unité de la Syrie (1).

---

(1) M. Étienne Flandin, sénateur, exprimait brillamment ce point de vue devant le Comité central syrien, le 16 mars 1918 : « L'union, si difficile à maintenir dans tous les pays, est particulièrement complexe à établir dans un pays comme le vôtre, mosaïque de peuples et mosaïque de religions. Pour assembler en un indissoluble faisceau ces éléments épars, il faut un lien moral. Et c'est alors que la France apparaît.

« Oh ! laissez dire ceux qui ont meurtri votre cœur en vous accusant d'être « vendus au parti colonial français ». L'impérialisme que l'on dénonce, il est aussi loin des intentions de la France que des vôtres. La France ne viendra,

Enfin, avec ces garanties morales si fortes, la France offrait des garanties non moindres d'ordre matériel. Par le rôle éminent qu'elle assumait dans la grande guerre, elle apparaissait comme devant occuper, après la victoire, une situation décisive et prépondérante en Europe et dans la Méditerranée : elle obtiendrait alors aisément de l'Angleterre de renoncer à ses velléités palestiniennes ; elle ferait par un simple *Quos ego* réintégrer le Hedjâz aux Bédouins du grand chérif ; enfin elle apporterait à la Syrie unie toutes les facilités de progrès économique dont est naturellement prodigue un peuple enrichi par la victoire.

---

ni en conquérante, ni en protectrice altière ; elle viendra en mère attentive et tendre, se penchant sur le berceau de la jeune nationalité qu'elle a nourrie du meilleur de son lait éducateur et elle cherchera à guider ses premiers pas encore chancelants.

« Et, comment au lendemain d'une longue et cruelle oppression le passé et le présent ne désigneraient-ils pas la France pour cette mission libératrice ?

« C'est toute son histoire qui répond. »





CHAPITRE XIX

LA QUESTION FAYÇAL ET LES MENÉES ANGLO-INDIENNES

Le peuple syrien avait donc beaucoup compté sur la France. Ce n'est pas la France qui est venue avec ses armées, c'est l'Angleterre. Et comme l'a dit M. Chekri Ganem, « les canons qui n'étaient pas français semblaient rouler sur notre cœur ». Soit! le peuple français avait d'autres devoirs, plus urgents, plus impérieux, plus hauts.

Mais, dès la guerre finie, la France ne devait-elle pas venir immédiatement prendre sa place, la première, dans un pays qui l'attendait, et où elle ne figurait, à l'étonnement des Syriens, que dans une situation subalterne? Ici se placent des intrigues dont nous avons souffert. Fayçal était à Damas, installé et appuyé par les Anglais, sans l'avis de la France, contre le sentiment de la France et de toute la Syrie. On a dit aux Damasquins, qui constituent une élite dans la nation syrienne, et qui méprisent fort les Bédouins qui campent au milieu d'eux : Ne parlez plus de la France, renoncez à réclamer le mandat français. La France est impuissante à assurer l'indépendance et l'unité de votre nation; elle ne viendra pas ici quoi qu'elle fasse. Y viendrait-elle, elle n'y aurait que le rang amoindri où vous la voyez. Et surtout n'espérez pas de l'Angleterre, si vous persistez à réclamer le mandat français, qu'elle renonce pour sa part à organiser

la Palestine d'après ses propres vues. Si vous voulez réellement l'unité de la Syrie, il faut réclamer l'indépendance complète; alors l'Angleterre cédera sur la question palestinienne, alors Palestine et Syrie vivront sous une même loi. Bien mieux nous reconstituerons pour vous l'empire des Omeyyades; la Syrie, la Mésopotamie, l'Arabie feront un grand corps majestueux dont Damas sera la tête.

Ces promesses avaient quelque chose d'entraînant. En outre elles s'appuyaient sur des réalités tangibles: la puissance de l'armée britannique et l'installation effective de Fayçal à Damas.

L'émir Fayçal était là avec le prestige de la force anglaise, de l'amitié anglaise. A Damas, c'est tout ce qu'on a vu. Au sortir de la domination ottomane, on se trouvait en présence d'un gouvernement de fait, sans la possibilité d'émettre un avis, un choix. Et ce gouvernement, en somme, s'affirmait en mesure de réaliser les espoirs d'unité et d'indépendance de la Syrie. On l'accepta donc, quitte à l'éprouver à l'usage.

Pouvait-on se douter, là-bas, que le prince victorieux n'était qu'un fantoche entre les mains des agents anglo-indiens? Son père le chérif Hussein, dont l'indépendance avait été reconnue par tous les alliés, allait être représenté dans le Conseil des États souverains chargé d'élaborer la charte de la paix. On voyait Fayçal, lui-même, sans attendre les décisions de la Conférence de Paris, s'installer, organiser son gouvernement, nommer ses ministres, agir en un mot dans une sécurité complète du lendemain.

En réalité Fayçal ne se hâtait que pour mettre la France et la Syrie en face du fait accompli.

Le Comité central syrien a tout fait pour appeler l'attention publique en France sur les événements qui se déroulaient en Syrie; parallèlement il s'est efforcé d'ouvrir les yeux des membres de la Conférence réunis à Paris pour discuter les conditions de la paix et la revision de la carte du monde. Voici en quels termes son rapport annuel, trans-

mis au Congrès et à la presse, envisageait le caractère de l'intrusion hedjazienne en Syrie :

« Au lendemain de la libération de la Syrie par les armées alliées, deux princes ont surgi, hier encore complètement ignorés de l'Europe et guère mieux connus des pays limitrophes du leur : le chérif de la Mecque, Hussein, élevé à la dignité de roi du Hedjâz par l'Entente, et son fils le prince Fayçal. Ces nouveaux venus avaient collaboré à la victoire, le premier en rompant avec la Porte, le second en commandant un détachement sous les ordres du général Allenby. L'indépendance de leur pays avait été le prix de leur modeste concours. Ils apparurent sur la scène diplomatique pour demander davantage. Ils réclamèrent la constitution en empire des pays de langue arabe ; ils prétendirent ressusciter de vieux empires irrévocablement disparus et dont le souvenir s'est vaguement perpétué chez eux comme une sorte de légende.

« Naturellement, le prince Fayçal prétend gouverner cet État, *et l'Angleterre est favorable à cette prétention.* Quand les Syriens s'élèvent contre ces agissements, l'Émir répond que leurs protestations sont inexistantes, car lui seul est mandaté pour parler en leur nom. Or les prétendus mandats dont il se pare ont été arrachés à quelques Syriens par la violence, comme le démontre la récente exécution capitale, dans la Bekaa, de huit jeunes gens coupables seulement d'avoir résisté à sa politique.

« *Il est de notoriété publique que le Hedjâz, pays particulièrement pauvre, est incapable de fournir au prince les sommes énormes qu'il répand sans compter. Il est de notoriété publique que ces sommes sont fournies par la puissance qui a imposé le prince Fayçal à la conférence de la Paix et qui l'impose aujourd'hui à la Syrie. Pourquoi ?*

« C'est bien imposé, qu'il faut dire, car que demande l'opinion syrienne ? Sa condamnation de la politique hedjazienne est très nette. Elle réclame l'indépendance d'une Syrie intégrale, gouvernée et administrée par ses nationaux sous la

garantie d'une grande puissance européenne choisie parmi les Alliés Elle demande que cette puissance soit la France qui est unie à la Syrie par une amitié traditionnelle étroite, et qui a été désignée pour ce rôle par des accords internationaux Les Syriens n'ont exercé aucune influence sur ces accords, ils étaient certains que la puissance mandatée par les Alliés, quelle qu'elle soit, leur apporterait la liberté et le progrès auxquels ils aspirent, ils ont applaudi au nom de la France parce que c'est à elle que vont leurs plus ardentes sympathies

« Mais, avant tout, la Syrie est nettement et profondément hostile à la domination hedjazienne, elle est hostile à l'indépendance totale sans aucun concours, car une pareille indépendance aboutirait nécessairement à l'anarchie; elle est hostile au morcellement du pays en zones d'influence qui détruiraient l'unité nationale; elle est hostile à la doctrine qui prétend confondre en une seule nationalité toutes les nationalités différentes faisant usage de la langue arabe, de même qu'elle est encore hostile à cette autre doctrine qui cherche la preuve de la nationalité dans la religion.

« Les Syriens sont des hommes cultivés et de vieille civilisation, leur pays est riche et appelé à une très grande prospérité Comment accepteraient-ils la domination plus ou moins déguisée du Hedjâz, peuplé de tribus nomades qui n'ont accompli aucun progrès depuis l'époque de Mahomet? Comment pourraient-ils se plier au joug de ces primitifs? Et s'ils tiennent à avoir à leur tête un chef ayant un prestige religieux, seront-ils embarrassés pour le désigner parmi les descendants du prophète de nationalité syrienne?

« La Syrie a le droit de déclarer à la puissance protectrice du prince Fayçal que ses intérêts élémentaires, que son avenir, que ses sentiments lui interdisent de consentir à un système politique qui serait plus qu'une erreur une atteinte à la civilisation La domination des Bédouins sur la Syrie créerait dans ce pays acquis aux idées modernes un pouvoir théocratique néfaste, elle donnerait un démenti à tous les

principes au nom desquels a été poursuivie la guerre et remportée la victoire [1]. »

Le 6 février 1919, le Comité des Dix, comme on appelait la réunion des délégués des cinq grandes puissances, entendait de la bouche de l'émir Fayçal lui-même, l'exposé des revendications hedjaziennes. Le prince était assisté d'un Anglais, le major Lawrence, qui a joué dans la politique arabe un rôle de premier plan.

Le programme du prince Fayçal est large et ne vise rien moins qu'à la résurrection de l'ancien empire des Abbassides et des Omeyyades. Il consiste en effet à former un seul bloc de tous les pays dans lesquels domine la langue arabe. Cet empire serait déclaré indépendant et jouirait de la garantie de la Société des Nations.

Il est sous-entendu, dans l'exposé du prince, que la Société des Nations n'aurait rien à voir dans les questions intéressant le Hedjâz et la Mecque. Jouerait-elle ailleurs un rôle plus effectif? La suite du plan hedjazien permet d'en douter. En effet, selon Fayçal, le royaume arabe se chargerait de régler lui-même, en tête à tête avec les populations intéressées, la « *confirmation des États existants, la délimitation de leurs frontières, la formation éventuelle de nouveaux États.* »

Si nous nous en tenons aux termes de son exposé, l'Émir paraît avoir parlé en qualité de délégué de son père, lequel revendiquerait le gouvernement des pays arabes autres que le Hedjâz. Et c'est ainsi qu'il faut l'entendre si nous nous en rapportons, en outre, aux termes d'un important document dont le *Temps* publiait au même moment une analyse très complète.

Ce document est un mémorandum signé par le prince à la date du 1er janvier 1919, et destiné à la Conférence de la

(1) Dr Georges SAMNÉ. *La Question syrienne et les Syriens*, mémoire pour les plénipotentiaires du Congrès de la Paix (*Extrait du rapport annuel du Comité Central syrien*, Paris, juin 1919).

Paix. Dans ce mémorandum est successivement envisagé l'avenir de six pays : la Syrie, pour laquelle il demande pleine liberté intérieure et le concours de techniciens étrangers, mais dans des termes tels que Syrie et Hedjâz sont présentés comme un seul et même État au point de vue international ; l'Irak et le Djezireh, c'est-à-dire la Mésopotamie, pour laquelle on réclame un gouvernement arabe, tempéré il est vrai par le concours d'une grande puissance étrangère ; le Hedjâz, dont l'indépendance ne peut être mise en discussion ; enfin le Yémen et le Nedjd qui régleront leurs affaires par un tête-à-tête direct avec le Hedjâz. Reste la Palestine où le mémorandum accepte, comme en Mésopotamie, le concours d'une grande puissance, — la même sans doute. Enfin, le mémorandum conclut qu'aucune divergence d'idées ou d'intérêts ne s'oppose à l'union du monde arabe.

Le *Temps* publiait également, à la suite des extraits du mémorandum, une lettre signée du Secrétaire de la délégation hedjazienne. Que dit cette lettre? Que jamais le Chérif n'a « pensé à faire de la Mecque la capitale de tous les pays arabes », que « le Hedjâz ne pourra s'immiscer dans les affaires politiques de ces pays », lesquels seront libres de décider de leur sort.

Il existait, on le voit, entre le mémorandum du prince et la lettre de son secrétaire une troublante contradiction.

Mais que déclarait le prince devant le Comité des Dix, puisque c'est là, au fond, ce qui importe le plus?

Il déclarait que tous les pays situés au sud d'une ligne Alexandrette-Diarbékir étaient peuplés d'Arabes, parlant couramment la langue arabe, et par conséquent que l'organisation d'une confédération arabe était, pour ces pays, le régime rêvé. Il admettait cependant qu'une grande puissance fût appelée à jouer, en Mésopotamie, un rôle prépondérant, qu'un régime spécial fût nécessaire à la Palestine à cause de la complexité des intérêts religieux, que le Liban réclamât son autonomie avec le concours de la France.

Mais, à part ces divergences, il concluait que le pays tout entier se réclamait de la race arabe et qu'une confédération indépendante répondrait au vœu général.

Les questions posées au prince, à l'issue de son exposé, par quelques-uns des auditeurs, vont-elles nous éclairer sur l'interprétation donnée par ceux-ci à sa pensée ?

Un délégué britannique lui demandait quelle avait été l'importance de l'effort arabe dans la guerre ? C'est donc que ce délégué considérait le prince comme un collaborateur réclamant la récompense de sa participation. Le fils du Chérif répondit que l'Arabie avait fourni 100000 hommes. (D'après les documents officiels, il serait entré à Damas à la tête de 1800 hommes.)

Le président Wilson, à son tour, interrogeait le prince, lui demandant si le mandat à conférer par la Société des Nations devait être, en ce qui concerne les pays arabes, un mandat unitaire ou collectif ? Il ressort de cette question que, comme le délégué anglais, le chef d'État américain considérait l'Émir comme chargé exclusivement des intérêts du Hedjâz et des populations arabes. A l'un comme à l'autre il échappait que l'Émir dès ce moment entendait apparaître, devant le Conseil des Dix, moins comme un mandataire du Chérif Hussein que comme le représentant officiel de la pensée syrienne.

La lettre précitée au *Temps* n'avait pas d'autre sens, tandis que le mémorandum rédigé antérieurement par le major Lawrence répondait aux grandes lignes du plan britannique, c'est-à-dire d'un impérialisme anglo-hedjazien.

Fayçal, fin politique, avait en effet, nous l'avons vu, pour s'impatroniser à Damas, tenté la conquête morale de la Syrie, en promettant au peuple la réalisation de ses vœux. Arrivé en Syrie avec le programme autoritaire mûri à Calcutta, il avait rapidement compris que jamais les populations plus avancées de la Syrie n'admettraient le contrôle de la Mecque. D'où son revirement, que la politique britannique semble avoir eu peine à suivre d'un pas égal : Damas et la

Syrie indépendante seraient la tête de la confédération arabe. Mais pour tout Syrien qui voulait réfléchir, Fayçal restant à Damas, le péril hedjazien n'était pas conjuré. Malgré les efforts du prince pour se montrer *d'abord Syrien,* il n'en était pas moins à Damas par le droit de la conquête, et cela suffisait à faire craindre pour la liberté future du pays.

C'est ce que le *Comité central syrien,* admis également devant les plénipotentiaires du Congrès, s'attacha à démontrer. L'exposé des revendications syriennes fut fait par M. Chekri Ganem, président du Comité central syrien, qu'assistaient les membres du bureau de ce Comité. Voici les grandes lignes de cette déclaration :

I. — *A cette première question : la Syrie peut-elle former un État?* Le Comité central syrien n'hésite pas à répondre par l'affirmative, donnant à l'appui de son affirmation des raisons historiques dont certaines datent à peine d'hier, et l'appréciation de tous les orientalistes compétents.

Toujours le peuple syrien a été autochtone. Loin de se laisser assimiler par aucune autre race, c'est lui qui, de tout temps, a absorbé ses envahisseurs, depuis les Perses et les Romains jusqu'aux Croisés eux-mêmes. Contrairement à une opinion trop répandue, il n'a pas été conquis par les nomades ignorants qui furent les premiers disciples de la religion de Mahomet.

C'est lui qui a conquis l'Islam et qui l'a propagé en le passant, pour ainsi dire, au filtre de sa culture supérieure et en l'élevant à la portée d'hommes plus avancés en civilisation que les premiers musulmans.

La Syrie a encore prouvé depuis cinq ans qu'elle formait une véritable nation par sa magnifique unité morale. A la veille de la guerre, le congrès qui élabora le plan des revendications syriennes contre l'oppression turque représentait bien l'unanimité du pays. Puis la guerre fournit bientôt aux Syriens l'occasion de manifester d'une manière éclatante qu'ils possédaient un idéal commun ; — et n'est-ce pas à

cela que l'on reconnaît l'existence des nationalités? Ceux qui étaient loin de leur patrie ont affirmé cet idéal en s'engageant volontairement dans les armées des Alliés, tandis que pas un seul ne servait l'Allemagne ou ses amis; ceux qui étaient en Syrie ont agi de même, en opposant aux Germano-Turcs une résistance obstinée, quoique cette attitude attirât sur eux les plus horribles persécutions.

Voilà pour les arguments d'ordre historique.

Voici maintenant un témoignage :

Dans son livre *Modern Egypt*, Lord Cromer écrivait: « On ne peut pas dire du Syrien qu'il est apte à la civilisation, car c'est un parfait civilisé. Il est incorruptible, d'une intelligence vive, d'une culture élevée. Le Syrien de haute classe ne peut pas être distingué de l'Européen de situation sociale correspondante. »

Cette constatation, faite par une haute personnalité qui connaissait mieux que personne les hommes et les choses de l'Orient, résume admirablement l'opinion unanime de tous ceux qui ont étudié la race syrienne.

Donc la Syrie est parfaitement apte à former un État. Quel sera le sort de cet État?

II. — *Va-t-on soustraire la Syrie à l'autorité de la Porte pour la placer sous l'autorité arabe conformément au programme hedjazien?* Une semblable question ne devrait pas même se poser: il devrait suffire, pour que la cause soit entendue, de mettre l'un après l'autre, par la pensée, ce « parfait civilisé » qu'est le Syrien, au dire de Lord Cromer, et l'habitant du Hedjâz, bédouin nomade, éloigné de toute civilisation, et qui, au lieu de jouer le rôle de protecteur qu'il ambitionne, aurait besoin d'être lui-même protégé.

De tout temps, il est arrivé que la violence — qu'on s'accorde aujourd'hui à vouloir bannir — a placé des peuples civilisés sous l'autorité d'autres peuples encore plus ou moins barbares. Chaque fois, il en est résulté soit une éclipse de la civilisation comme celle qui marqua l'effondre-



Photo A.-C. Champagne.

DAMAS
Intérieur de maison.

ment de l'empire romain, soit d'affreuses souffrances pour le peuple opprimé, comme celles que subissait hier encore la malheureuse Syrie.

Le Hedjâz, avec toute la présomption de la jeunesse, ne demande pas seulement à voler de ses propres ailes, comme ce serait après tout légitime ; il hausse ses prétentions jusqu'à vouloir devenir suzerain. La Syrie, plus modeste parce que plus instruite des difficultés d'organisation d'un État moderne, ne cherche à dominer personne. Bien mieux, elle connaît parfaitement ses causes de faiblesse qui sont les rivalités religieuses et l'absence d'éducation politique et administrative. Elle demande donc le concours d'une grande puissance ayant pour tâche de guider son inexpérience, de faire son éducation politique, de servir d'arbitre entre les factions dont les violences seraient désastreuses pour l'avenir du pays.

III. — *Nulle difficulté, nul désaccord sur le choix d'une puissance mandataire.* Ce ne peut être que la France qui a imprégné les Syriens de sa culture, qui a fait prédominer sa langue, qui a rendu de multiples services à la Syrie et entretient avec elle des liens de séculaire sympathie.

Sous la garantie de l'État mandataire, la Syrie demande encore que son intégrité territoriale soit respectée. Il existe entre toutes ses parties une complète solidarité de vie sociale et économique, une communauté de langue, de race, d'aspirations et de besoins. Les plans de dépècement qui ont été élaborés ne répondent qu'à des combinaisons en quelque sorte extra-syriennes, que la Syrie veut ignorer, car elles n'ont jamais été inspirées par le désir de satisfaire aux vœux des populations intéressées. Ces vœux ne doivent-ils pas l'emporter sur les étranges calculs de quelques diplomates ?

Tels étaient les arguments que faisaient valoir les représentants autorisés de l'idée syrienne dans le monde.

Qu'allait-il sortir de cette consultation contradictoire ?

Dr George Samné.

Tandis que l'émir Fayçal, tiraillé entre les projets britanniques et les aspirations des Damasquins, n'avait apporté en somme que des conclusions dilatoires, par contre le *Comité central syrien* faisait entendre la voix de la raison, de la sagesse et du vrai patriotisme.

Le moment parut favorable au gouvernement de M. Clemenceau pour prendre position. En effet, l'opinion française s'éveillait et commençait à suivre avec un intérêt chaque jour accru la question de Syrie. Les révélations de la *Pravda* de Petrograd apportaient la teneur des accords anglo-français de 1916, jusque-là réservée à quelques initiés. Les journaux s'étonnaient de voir que les Anglais, sans attendre les décisions du Congrès, n'avaient pas hésité à introniser un prince arabe à Damas. On se rendait compte, que, sur le seul terrain des conventions de 1916, la position du gouvernement français restait encore très forte, et on invitait M. Clemenceau à réclamer de la diplomatie britannique une politique de *fair play*.

Quant à Fayçal, après son audition à la conférence, loin de rentrer en Syrie, il voyageait de Paris à Londres, et s'efforçait de tirer parti de la situation.

Le prince était dès ce moment sollicité en vue de l'attribution du mandat syrien à l'Amérique. La politique de M. Wilson avait entrevu le moyen de départager la France et l'Angleterre en prenant leur place. Évidemment les États-Unis n'étaient pas engagés à respecter des accords entre États européens qui préjugeaient des décisions finales du Congrès de la paix.

Dans ces conditions, il fut convenu qu'une commission internationale serait chargée d'étudier en Syrie les desiderata de la population. En même temps, M. Clemenceau acceptait de considérer jusqu'à nouvel ordre l'émir Fayçal comme le seul pouvoir de fait existant en Syrie.

La fameuse commission internationale d'enquête se réduisit en fin de compte, par l'abstention de l'Angleterre qui entraîna celle de la France, à n'être plus qu'une com-

mission purement américaine, et on put constater aussitôt, dans tous les groupements prétendus syriens qui, la veille encore, sous l'inspiration de l'Angleterre, jetaient feu et flamme pour l'indépendance de la Syrie sans l'intervention d'aucun mandat, un accord touchant pour solliciter le mandat américain (1).

---

(1) Il y eut cependant quelques vrais patriotes Syriens qui adhérèrent également au mandat américain. Nous devons citer les raisons qu'ils invoquèrent. Voici des extraits d'articles publiés à ce moment :

La thèse des « américanistes » se divise en deux points : l'un capital et le deuxième secondaire.

1° *Intégrité politique et territoriale de la Syrie.*

2° *Tutelle des États-Unis d'Amérique jusqu'à ce que les Syriems aient atteint le degré qui leur permettra de se gouverner eux-mêmes.*

Deux heures durant, le Dr Nimr fit ressortir que le morcellement de la Syrie équivalait à une condamnation à mort. Les applaudissements qui entrecoupèrent cette partie de son discours, prouvent assez que l'unanimité est faite sur ce point — le seul capital de la question.

Or, ce point de vue, nous l'avons toujours défendu. Dès le premier jour, dès que fut connue la nouvelle de l'accord de 1916, nous fûmes les premiers à protester par tous les moyens en notre pouvoir. Nous avons réclamé l'intégrité politique et territoriale de la Syrie et si, dès lors, le Dr Nimr et ceux qui se sont groupés autour de lui s'étaient joints à nos efforts, notre voix aurait peut-être eu plus de poids, et ils auraient d'autre part beaucoup mieux servi leur pays. Voilà pourquoi nous avons dit que le Dr Nimr n'avait rien apporté de nouveau à la discussion du problème syrien.

La seule nouveauté qu'il nous apporte est celle de confier la tutelle de la Syrie aux États-Unis d'Amérique. Les contradicteurs du Dr Nimr, tant MM. Riskallah Arcache bey, que M. Alphonse Zénié, ont fait ressortir l'erreur de l'orateur de croire qu'il suffit de dire que l'Amérique acceptera le mandat pour que, sous l'effet d'une baguette magique, cela suffise à rallier l'unanimité des Syriens (*Journal du Caire*, 5 mars 1919).

L'idée de l'intervention américaine en Syrie a été lancée, il y a quelques semaines déjà, par les Syriens d'Égypte et quelques-uns ont déployé beaucoup d'activité pour lui recueillir des adhérents. Mais ce n'est que depuis peu de temps seulement que le mouvement a pris tout d'un coup une certaine extension en ce pays, par suite de l'appui puissant que lui apportait le directeur du *Mokattam*. Des réunions ont été tenues au Caire et à Alexandrie. M. le Dr Nimr a consacré à cette propagande tout son temps et tout son zèle d'apôtre.....

Les points principaux habituellement traités par l'orateur sont : 1° l'intégrité politique et territoriale de la Syrie ; 2° le danger du sionisme ; 3° l'accord anglo-franco-russe concernant la liquidation de l'Empire ottoman, auquel succédèrent différents accords anglo-français touchant plus particulièrement

Quoi qu'il en soit, Fayçal quittait la France en mai 1919, ne précédant que de quelques jours la commission américaine. Le retour fut pour lui une apothéose. Mais laissons parler un de ces hommes à l'esprit lucide dont le Comité central syrien avait su s'entourer pour lutter en pleine *efficiency* comme disent les Anglais, — son délégué général en Égypte :

Les événements qui se succèdent rapidement modifient de jour en jour la situation et, avec elle, les idées. Depuis la nomination de la fameuse Commission d'enquête en Syrie, les Syriens d'Égypte s'emploient à débrouiller l'écheveau d'intrigues nou-

---

les pays arabes et notamment la Syrie ; 4° la nécessité d'une séparation très nette du futur État syrien d'avec le Hedjâz ; 5° enfin les raisons pour lesquelles les Syriens devraient demander de préférence que les États-Unis soient les mandataires de la Ligue des Nations en Syrie.

Il a notamment insisté avec beaucoup d'énergie sur la nécessité absolue du maintien de l'unité politique économique et territoriale de la Syrie, de toute la Syrie, depuis le Taurus jusqu'au Sinaï, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Euphrate et au Tigre, cette unité étant la condition essentielle de la préservation nationale de la Syrie. « C'est là, dit-il, pour notre patrie une question de vie ou de mort ! » Les applaudissements répétés qui accueillirent partout ses paroles *sur ce point* prouvèrent qu'elles répondaient bien au sentiment général.

Au moment où les nobles sacrifices des Alliés réparent le crime des trois empereurs en Pologne, il ne faudrait pas que l'histoire de ce malheureux pays fût recommencée en Syrie.

Mais pour que cela n'eût pas lieu, il faudrait, pense le Dr Nimr, que la Puissance déléguée ne fût pas liée par de précédents accords. La Grande-Bretagne, loyale envers son alliée et amie la France, déclare s'être désintéressée complètement de la Syrie ; mais l'avenir ne paraît pas devoir confirmer ces déclarations. La France, de son côté, a certains engagements envers l'Angleterre concernant l'internationalisation de la Palestine.

« Personne autant que moi, dit-il, n'admire les nobles qualités et le clair génie du peuple français. *Donnez-moi seulement une preuve officielle que la France ne permettra pas la séparation, sous n'importe quelle forme, de la Palestine d'avec le reste de la Syrie, et je serai le premier à demander sa tutelle pour notre chère Patrie !* »

Mais la France voudra-t-elle renier ses engagements envers la Grande-Bretagne ? M. le Dr Nimr en doute. Dans ces conditions, conclut-il, il n'y aurait pas d'autre moyen pour les Syriens de préserver l'intégrité de leur pays et leur unité nationale qu'en demandant la tutelle des États-Unis... (*Journal du Caire,* 6 mars).

velles qui se forment autour du sort de notre malheureux pays. Après le voyage précipité du général Allenby à Paris, qui est allé arrêter la relève imminente, nous avons assisté au départ de tous les agents de l'indépendance, soit libanaise, soit syrienne, vers Beyrouth, Damas, Alep et autres lieux.

Puis est venu de Paris Noury Bey, envoyé par S. A. R. (!!) Fayçal qui s'est mis à prêcher la doctrine pro-américaine, représentant la France comme épuisée, appauvrie au point que ses officiers mendient dans les rues de Paris !...

Il repart pour Damas en aéroplane. Il est suivi de Saïd Pacha Chokair, qui va conseiller le Conseiller financier français !! Puis, c'est le tour de Iskander Ammoun, qui voit récompenser son opposition au Comité central syrien par le poste de ministre de la Justice.

Nous comprenions bien que tout cela avait pour but de préparer le referendum. Mais, d'après nos amis français, nous nous trompions : la Commission ne viendra pas ; la question syrienne est réglée ; M. Clemenceau s'est mis d'accord avec Fayçal. Cependant, les journaux annoncent la prochaine arrivée de la Commission.

Deux membres de notre Comité d'Alexandrie se rendent à Beyrouth et nous envoient des dépêches rassurantes : « La situation est bonne, rassurez nos amis. » C'est bien. Mais la Commission ?

Je reste sceptique, malgré que M. Pontalis, ministre de France, m'ait assuré que les Anglais ont coupé les vivres à Fayçal. N'est-ce pas seulement la route des vivres qui est changée ? La Mecque au lieu de Damas ?

Fayçal arrive en Syrie ; il est reçu à Beyrouth avec des honneurs royaux, courtisé à l'envi par les autorités militaires anglaises et françaises. Cela lui donne un énorme prestige, car on sait quelle impression les honneurs produisent sur l'esprit de nos populations.

Les nouvelles rassurantes auxquelles j'ai fait allusion, et provenant soit de nos amis de Beyrouth, soit de M. le consul général Bonzon, qui en revenait, étaient postérieures à l'arrivée de Fayçal.

Nos craintes s'étaient un moment assoupies. Mais, en parcourant les journaux de Syrie, rendant compte des faits et gestes de l'Émir, et particulièrement ceux de Damas qui sont plus explicites, nous y lisons un manifeste, ou plutôt un rescrit royal, adressé par Fayçal à ses sujets syriens, dans lequel il cherche à les préparer à répondre à la Commission interalliée dans le

sens qui lui est cher : en demandant l'indépendance absolue sans réserve ni condition, l'aide étrangère devant être payée. Ils doivent prouver « qu'ils ne sont pas des moutons qu'on marchande ».

Nous y lisons des allocutions prononcées à Beyrouth et à Damas, où l'Emir est plus explicite encore. Il y dit notamment : « Ceux qui demandent l'Amérique, l'Angleterre, la France ou l'Italie ne sont pas des nôtres. Nous avons besoin de réformes, mais nous paierons les conseillers, les techniciens, comme nos employés. »

Est-ce sur cette base que M. Clemenceau s'est arrangé avec Fayçal ? Se serait-il borné à obtenir quelques bonnes places pour ses compatriotes dans l'administration hedjazienne de la Syrie ?

Un jeune avocat syrien du Caire s'étant rendu, il y a un mois, à Beyrouth, écrit à un de ses amis pour lui rendre compte de la situation. Il la trouve bonne. C'est l'impression de tous ceux qui vont à Beyrouth. Mais il ajoute que la France cherche à assurer son influence sur toute la Syrie, par l'intermédiaire d'un homme influent (lisez Fayçal), aussi les Libanais, les habitants de Beyrouth veulent se séparer de la Syrie.

Cela témoigne de la confiance accordée par la France à Fayçal, en même temps que des appréhensions des habitants qu'une trop longue expérience de leurs voisins du sud rend méfiants à juste titre.

Je garde la conviction que la France fait fausse route en s'attelant au char de Fayçal. C'est bien à cette situation que voulaient la réduire ses rivaux en Syrie. Fayçal, ancien député du Hedjâz à Constantinople, est reconnu maître de la Syrie par la France et l'Angleterre ; les populations musulmanes l'accueillent comme le restaurateur de la puissance musulmane arabe ; les chrétiens attachés à la France sont invités à s'incliner. Tout le pays lui obéit et il est soutenu par ses parents et ses coreligionnaires du Hedjâz, qui sont prêts à accourir à son aide, si jamais il a besoin d'user de la force pour se maintenir.

Il y a quelque temps, un membre influent du Comité musulman du Caire, gagné à la politique anglo-indienne, m'affirmait avec énergie que la France ne pourrait pas mettre les pieds en Syrie. Il voulait dire que la population se révolterait. Il y a huit jours, un Syrien, employé du gouvernement et inféodé à la même politique, venant de Palestine, m'a dit que, si la France voulait aller à Damas et à Alep, il lui faudrait guerroyer pendant dix ans. Un autre, qui voulait me gagner au parti du mandat améri-

cain, m'a assuré avec véhémence que la France n'irait jamais en Syrie.

Aujourd'hui, un agent syrien, de l'état-major anglais, nous a affirmé que les Arabes étaient munis en abondance de canons, de fusils, de mitrailleuses, de munitions et qu'ils sont décidés à combattre toute puissance qui viendrait occuper la Syrie. Cette concordance de propos donne à réfléchir. Il prétend même que le roi du Hedjâz a averti les Alliés qu'il s'opposerait par les armes à toute occupation étrangère !!

Une lettre de Damas m'affirme, entre autres, que le gouvernement arabe s'occupe de former une armée de 25 000 hommes, pour remplacer les troupes anglaises qui doivent être relevées. L'auteur de la lettre croit que le gouvernement n'y réussira pas.

Mais cela décèle les intentions des Anglais de remettre la Syrie à Fayçal et non à la France, et concorde avec la campagne de ce dernier en faveur de l'indépendance absolue sans tutelle.

Tout cela n'arrêtera pas la France? Je le crois. Mais cela révèle l'état d'esprit qui règne à son égard et montre qu'il faut se méfier.

Vous savez quel rôle a joué en Syrie le colonel Lawrence et cependant les journaux anglais ont annoncé sa démission du service du gouvernement. Le *Morning Post* dit que « le colonel Lawrence, l'ami intime des Arabes, a décidé de se démettre prochainement du service militaire ; dès maintenant, il a quitté l'uniforme et il a l'intention de revenir à ses recherches historiques, à l'une des Universités d'Oxford ». Et le journal ajoute cette phrase significative, qui mérite d'être méditée : *Sa résolution de se démettre peut être considérée, par ceux qui comprennent l'importance des services qu'il a rendus aux intérêts anglais en Orient, comme une preuve du succès final du principe pour lequel il a lutté.*

Il est très probable que les recherches historiques auxquelles le brave colonel va se livrer le porteront tout naturellement dans le pays qu'elles concernent ; et nous retrouverons ainsi chez nous l'émule d'un autre savant, allemand celui-là, chercheur aussi de monuments historiques en Orient, le baron Oppenheim, de funeste mémoire.

J'ai sous les yeux les extraits d'une circulaire venant de New-York, dont la lecture m'a révélé le mystère de la brusque volte-face de nos compatriotes anglophiles du Caire en faveur de l'Amérique.

Il y est dit ce qui suit, en date du 29 mars 1919 :

« Le délégué officiel à Paris de la société « la Nouvelle Syrie » a déclaré que l'émir Fayçal consent à ce que les États-Unis d'Amérique soient mandatés pour la tutelle de la Syrie. *Les hauts fonctionnaires anglais à Paris n'hésitent pas à déclarer que la Grande-Bretagne est prête à évacuer la Syrie, la Palestine, et la Mésopotamie, si l'Amérique se charge de la tutelle de ces pays.*

« ... Les Américains et les Syriens sont certains que *le gouvernement anglais a demandé au gouvernement des États-Unis d'accepter un mandat pour la Syrie et autres pays du proche Orient. M. Lodge, sénateur, a répété cela dans un discours prononcé à Boston.* »

Le jeu paraît donc très clair maintenant : on refuse de faire la relève en Syrie pour y introduire les Français, mais on la propose aux Américains. Lorsqu'il s'agit de la France, on oppose le désir des Syriens pour l'indépendance absolue; mais, lorsque M. Wilson insiste pour une tutelle, celle-ci, ne pouvant être attribuée à l'Angleterre, est proposée à l'Amérique.

Il est à craindre que les agissements de Fayçal n'aient pas été exactement signalés au gouvernement français par ses représentants en Orient, d'abord parce que, à Beyrouth, Fayçal a eu l'habileté d'émailler ses discours de louanges à l'adresse de M. Clemenceau, ce qui a pu tromper ses auditeurs français; ensuite, parce que l'enthousiasme ambiant était tel que nous lisons dans le compte rendu du passage de Fayçal à Alep une allocution du gouverneur militaire français du Liban, déclarant qu'il était plus heureux d'entendre acclamer la Syrie que d'entendre acclamer la France. Cet officier a été gagné par l'enthousiasme débordant qui l'entourait. C'est un exemple sur le vif de cette « naïveté militaire », qu'on ne rencontre à vrai dire que chez nos amis français.

Notre principal souci, pendant ce temps, consiste à démasquer ces intrigues et à y faire face avec rapidité (1)...

Ainsi la grande guerre de libération, avec ce qu'elle avait signifié d'épreuves de toutes sortes pour les Syriens, massacres, déportations, famine, typhus, mortalité effrayante, appauvrissement formidable du pays, la guerre faite au nom du principe des nationalités qui, en fin de compte, avait apporté pourtant avec la victoire l'espérance de la liberté

---

(1) *La Question syrienne et les Syriens, op. cit.*

pour tous et d'un grand développement pacifique, aboutissait au total à établir sur la Syrie un régime plus redoutable encore dans ses effets inéluctables que celui dont elle venait d'être débarrassée. Passant des Turcs aux Bédouins de Fayçal, elle tombait exactement de Charybde en Scylla.

L'émir Fayçal, *deus ex machina* surgissant de la boîte aux féeries anglo-indiennes, était officiellement attitré par les puissances elles-mêmes qui avaient garanti la liberté de la Syrie, comme le gérant légal du pays. Situation d'autant plus paradoxale que l'Angleterre, en imaginant, pour nuire à la France, un panarabisme militant, se nuisait d'abord à elle-même. Si le panislamisme, en effet, est rendu possible demain, il ne le sera que parce que l'Angleterre aura elle-même assisté ses premiers pas. Déjà n'aperçoit-on pas les conséquences inévitables des habiletés britanniques ? L'agitation de l'Inde, la révolte de la Mésopotamie, le caractère plus violent des aspirations égyptiennes, la renaissance du pantouranisme, l'accord menaçant de l'Islam et du bolchevisme envahisseur ?

Si le panislamisme, fondé sur une conception religieuse, est une utopie, organisé politiquement il reste possible, comme toute création de l'esprit impérialiste. L'Angleterre a rendu le plus mauvais service au monde, à la Syrie, à la France et à elle-même, en préparant le développement ultérieur d'un Islam nationaliste. Elle a mis toute sa force, toute sa diplomatie, toute sa puissance d'intrigue, à créer un danger immense pour la civilisation et pour son empire.

A la mosquée de Beyrouth où l'émir Fayçal fit sa prière à son retour d'Occident, il prononça devant les fidèles réunis ces paroles où vibraient l'orgueil des résultat obtenus, le joie entrevue des possibilités désormais sans bornes :

Voici le fils du Prophète et le détenteur du pouvoir. S'il ordonne vous devez lui obéir, conformément aux prescriptions de son aïeul : Celui qui obéit à mon prince m'obéit. Celui qui lui résiste me résiste.

Et ces paroles trouvaient le commentaire suivant dans le journal *Al Kaoukib,* dirigé par l'état-major britannique au Caire :

Voilà bien des paroles de prince ! L'espoir de cette nation dans son délégué à la Conférence de la Paix n'a pas été déçu. Il lui suffit, à cette nation, que l'Émir lui donne le moyen de manifester son opinion devant des témoins dignes de foi (la Commission) afin que le monde sache qu'elle est unanime dans sa revendication de l'indépendance et qu'aucun compte ne doit être tenu du bruit qu'ont fait certains chercheurs de vogue et d'argent, en prétendant que les Syriens sont incapables de marcher sans béquilles, ou des mineurs ayant besoin d'une main pour les conduire dans le chemin de la vie.

Si l'Émir n'est parvenu à obtenir que ce seul résultat (le moyen d'exprimer leur opinion devant la Commission), dans un congrès au sein duquel ont retenti tant de voix et se sont heurtés tant d'intérêts, il aura toujours obtenu un grand succès et une éclatante victoire. Il faut donc espérer que la masse de la nation répondra à son appel, qu'elle suivra son conseil.

Mais il est essentiel, pour marquer comment Fayçal sait jouer de l'idéalisme syrien, de donner le texte même de ses principales allocutions et proclamations qu'il adressait au peuple à son retour en Syrie :

Discours de l'Émir à Beyrouth, devant la foule.

L'indépendance ne se donne pas, elle se prend. Le monde nous a donné l'indépendance, mais il nous reste à la prendre et à demander une indépendance complète, absolue, exempte de tout défaut.

... Toutes les puissances alliées se sont accordées pour nous donner l'indépendance. Nous n'avons qu'à tenir à cet accord et à montrer à la Commission interalliée qui arrivera prochainement, que nous sommes une nation vivante digne de l'indépendance qui nous est indispensable pour vivre.

Discours à Beyrouth, devant les notables convoqués.

Nous devons être unanimes à demander l'indépendance. Les peuples d'Occident ne savaient rien de la nation arabe avant mon voyage en Europe ; ils avaient des Arabes une opinion que je ne

peux pas vous expliquer (textuellement : ils regardaient les Arabes d'un regard que je ne peux pas vous définir).

... La Commission interalliée arrivera bientôt en Syrie pour se rendre compte des vœux du peuple ; son rapport sera le guide de la Conférence. Agissons unis pour nous assurer l'indépendance absolue. Je ne nie pas que nous ayons besoin d'une aide matérielle, économique et scientifique ; mais cette aide nous devons nous la procurer en la payant, après avoir obtenu l'indépendance absolue. Nous serons ainsi des maîtres et non des esclaves dans notre pays.

Si, à Dieu ne plaise, vous ne demandez pas l'indépendance absolue qui vous préparera la voie du bonheur et de la prospérité après la servitude et la misère, je la demanderai moi-même, certain que si nous demandons l'aide avant de nous être assuré l'indépendance, cela nous entraînera à l'asservissement que nous n'accepterons jamais.

Discours prononcé à Damas, le 7 mai 1919.

... Il faut que la Syrie soit indépendante, de même que l'Irâq. Il ne faut pas que son indépendance soit troquée contre l'aide dont elle aura besoin au début de sa constitution. La nation syrienne veut être indépendante. Elle veut aussi payer le prix de l'aide qu'elle voudra demander (à l'étranger)...

... Bien que les personnes ici présentes ne représentent pas leur pays d'une manière légale, leur situation et leur rang social font qu'elles représentent moralement leur pays. Aussi veux-je leur demander : Est-ce bien ce que nous avons fait, oui ou non ? (*Bien. Bien.*)

Est-ce que la nation me permet dorénavant de diriger le mouvement politique intérieur et extérieur, oui ou non ?... (*Oui. Oui. Vive notre émir Fayçal !*)

Est-ce que la nation approuve toutes mes paroles et tous mes actes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, et m'aidera-t-elle à obtenir tout ce que je demande, sans aucune condition, sans aucun lien, oui ou non ?... (*Oui, à toi d'ordonner... !*)

Nouri pacha Ech Chaalâne, grand cheik de la tribu de Roulas : « Nous les Arabes et nos familles et nos tentes sommes à ta discrétion et plus soumis à toi que tes propres mains. Celui qui n'agit pas de même est en dehors de la religion de l'Islam... »

Manifeste de l'émir Fayçal aux Syriens.

Me voici de retour dans la patrie après l'avoir quittée cinq

mois. J'ai communiqué au monde occidental civilisé vos revendications que vous m'aviez chargé de lui communiquer. L'indépendance de votre pays a été décidée en principe, et il a été décidé aussi d'envoyer une commission interalliée chargée de s'enquérir sur vos desiderata que j'ai transmis aux Occidentaux; cette commission arrivera au courant des deux semaines prochaines.

Ainsi s'est terminée la partie la plus importante de notre tâche extérieure, grâce aux bonnes intentions des quatre grandes puissances, à leur loyauté et aux principes élevés dont elles ont fait leur règle, conformément aux souhaits de la nation.

Reste la tâche intérieure qui incombe à cette nation entière; c'est elle seule qui en est responsable, et le succès de cette tâche dépend d'elle. Le peuple doit exécuter ce qui sera décidé par le Congrès syrien général qui se réunira prochainement.

Les puissances vous souhaitent le succès ; et moi, je vous demande de prouver à ladite commission, qui donnera un témoignage impartial, favorable ou défavorable, que vous méritez l'indépendance, que vous êtes capables d'administrer vous-mêmes vos affaires et que vous n'êtes pas, comme d'aucuns le prétendent, des moutons qu'on marchande. Affirmez (et la patrie sera fière de vous) devant le monde et l'histoire que vous êtes une nation qui sacrifie tout ce qui lui est cher pour atteindre le but le plus honorable : l'indépendance, et je vous y aiderai, moi qui suis des vôtres.

Je ne doute pas que vous êtes unis, dans la revendication de votre droit évident et dans les efforts nécessaires, avec toute la force dont vous êtes capables pour l'obtenir ; que vous travaillez pour un but unique et avec sincérité et énergie, par amour pour votre patrie, tout en gardant votre calme et votre prudence.

J'espère que vous prouverez au monde que vous êtes les petits-fils de ces ancêtres qui étaient les champions de la liberté et les apôtres de la justice; l'histoire en fait foi. Les succès des colonies syriennes répandues dans tous les pays du monde remplissent de joie tous ceux qui aiment ce pays ; elles ont proclamé dans le monde que le bonheur, tout le bonheur, réside dans l'indépendance absolue sans réserve ni condition. Si, malgré leur dispersion, vos compatriotes émigrés n'admettent que ce régime, vous qui êtes réunis, serez encore plus attachés aux droits de votre patrie. Vous serez indépendants dans votre pays comme vous

l'êtes dans votre foyer (maison). Chaque région réglera ses propres affaires elle-même en respectant ses traditions et ses coutumes. Quant à l'aide dont nous aurons besoin, nous l'achèterons au prix qu'elle vaudra.

Voilà, ô mes compatriotes(?), ce que j'aimerais vous voir tenir présent dans votre esprit et que vous soyez un exemple vivant et un modèle pour vos fils et vos petits-fils.

La tactique de Fayçal est un enseignement précieux. Il fait appel aux forces morales qui résident dans le nationalisme syrien. Officiellement il a tout à fait abandonné l'idée d'une Syrie plus ou moins hedjazienne. Bien mieux, de retour à Damas, il obtient de son père Hussein que celui-ci adresse à la Conférence un télégramme pour déclarer que le Hedjâz ne fait aucune objection de principe à être *rattaché* politiquement à la Syrie.

Fayçal sait en effet, et le Grand Chérif de La Mecque ne l'ignore pas, qu'il n'y a pas encore à proprement parler un nationalisme arabe, que ce n'est là qu'une possibilité de l'avenir à laquelle on pourra travailler, tandis que le nationalisme syrien est un fait actuel, et c'est cette force que les Hedjaziens entendent capter. Les succès de sa politique ne sont possibles qu'en exploitant les ambitions naturelles à une nationalité jeune et ardente. D'une part, aux yeux de la population de Damas, il apparaît comme le mandataire des Puissances, seul appelé à la grande mission de forger une Syrie puissante et glorieuse ; et d'autre part, pour le Congrès de la paix, il représente un syro-arabisme, uni dans une volonté intransigeante de vivre libre ou de mourir. Tous ses actes tendent successivement à persuader Syriens et Occidentaux de ce double rôle. Le télégramme du chérif Hussein n'était pas plutôt reçu à Paris que l'Émir, à son tour, rendait compte directement au Congrès qu'il avait trouvé la Syrie en complet accord avec lui-même sur tous les points.

Ces agissements retentissants attiraient pourtant la protestation suivante du *Comité central syrien* :

Le Président du Comité central syrien à M. Georges Clemenceau, Président de la Conférence de la Paix.

Monsieur le Président,

Devant les récentes déclarations publiques de l'émir Fayçal, notamment son dernier télégramme à la Conférence,

J'ai l'honneur, au nom du Comité Central et des comités syriens et libanais à l'étranger, de protester avec la plus grande énergie :

1° Contre les affirmations donnant à croire aux Syriens de Syrie, tenus dans l'ignorance des événements, que ces colonies demandent l'indépendance complète de la Syrie sans restrictions ni conditions ;

2° Contre les termes de son télégramme où il déclare « qu'il est autorisé par les délégations de toutes les parties de la Syrie à veiller aux intérêts de leurs mandants et à faire connaître les opinions de ceux-ci aux grandes puissances » — opinions qui tendent, d'après ses manifestes de Beyrouth et de Damas, « à le charger de la représentation à l'extérieur et de l'organisation intérieure de la Syrie avec — si le besoin s'en imposait — une aide étrangère « qu'il achèterait et paierait ».

Et subsidiairement, contre le télégramme que lui envoie le roi son père, télégramme dont la tendance est trop visible et où le roi Hussein menace de se retirer si la Conférence décide de placer le pays (lequel ?) sous un protectorat ou un mandat, acceptant toutefois « que le Hedjâz, son royaume, soit dépendant de la Syrie ou de la Mésopotamie, voire même du Nedjed ».

A l'appui de cette protestation, je me permets d'exposer à la Conférence de la Paix :

Que d'une part, le vœu des colonies syriennes et libanaises est, contrairement à ce que déclare l'Émir et comme il appert des documents présentés à la Conférence le 13 février dernier et des déclarations de la délégation officielle libanaise : l'indépendance de la Syrie dans ses frontières intégrales et son organisation en provinces fédératives avec un gouvernement démocratique, sous l'égide de la France, condition à laquelle le Liban subordonnait sa participation à l'union syrienne ;

Que d'autre part, les mandats des délégations dont son télégramme dit qu'elles viennent de toutes les parties de la Syrie pour le prier de veiller aux intérêts de leurs mandants, sont entachés de nullité par les moyens employés pour les obtenir

dans un pays où il lui est laissé scandaleusement toute latitude et toutes facilités matérielles et morales d'exercer une pression, rappelant les plus mauvais jours du régime turc, sur des populations à qui il est parvenu à faire croire qu'il agissait en parfait accord avec les États alliés.

Les exemples de cette pression abondent : outre sa propagande dont on dirait les ressources matérielles inépuisables, outre le faste dépassant les moyens du budget hedjazien, par quoi il frappe l'imagination d'un peuple sorti à peine de la famine et de cinq ans d'un indescriptible martyre et qui croit être abandonné par la France, outre les fonctions dispensées aux uns et promises aux autres, il y a la pression brutale de la force que ses agents ne craignent pas d'employer et qui, écrit-on de Syrie, de source digne de confiance, aurait notamment à Ferzoul, dans la Bekaa, coûté la vie à huit jeunes gens pour avoir refusé de signer en sa faveur.

Et la Syrie, anxieuse, se demande :

1° D'où viennent à cet Émir et cette puissance et cette impunité et cette inépuisable source en argent dont il use si largement ?

2° Et de qui tient-il ce droit singulier, lui, étranger, de se poser en champion des libertés syriennes et de se comporter dans le pays en souverain omnipotent, nommant et révoquant les fonctionnaires locaux et procédant par recrutement à la constitution d'une armée dans le but de s'opposer, à un moment donné, à toute réorganisation contraire à ses ambitions ?

Il ne saurait évidemment puiser ce droit dans sa qualité de belligérant dont lui et son pays ont été largement récompensés, ni même dans sa descendance sainte, la Syrie musulmane comptant des « Sayeds » égaux en titre, et qui sont de plus de nationalité syrienne consacrée par des siècles de séjour en Syrie.

J'ai le devoir d'ajouter, au nom de mes mandants, que cette protestation ne vise que des faits dont le scandale éclate à tous les yeux et dont les conséquences pourraient être très graves pour tous, qu'aucun sentiment contre la personne de l'émir Fayçal ni contre quiconque de nos frères musulmans syriens, ne la dicte, qu'elle est inspirée uniquement de l'intérêt commun des populations sans distinction, et que dans les milieux musulmans éclairés — si on y était libre d'exprimer une opinion — celle-ci serait conforme à la nôtre, à savoir :

La crainte d'un pouvoir théocratique d'essence et à base religieuse qui — si les buts de l'émir Fayçal ou ceux du roi son

père étaient atteints — ne serait tempéré par aucune autorité supérieure ni contrôle opérant ;

Et la volonté d'obtenir de la justice élémentaire des Alliés une Syrie intégrale, gouvernée et administrée par ses nationaux et guidés et conseillés par une grande puissance européenne alliée.

Veuillez, etc.

(14 juin 1919.)

Cependant la Commission américaine avait commencé ses travaux. Ils furent menés, comme on pouvait le craindre, avec une partialité vigoureuse. La pression exercée par les autorités anglaises d'occupation et par les chérifiens de Damas ne put cependant étouffer complètement la voix des populations.

Au Liban, on s'était montré très ému de la reconnaissance de Fayçal comme gérant légal de la Syrie, et on avait tenu à prendre position immédiatement. Mieux valait demeurer le Liban autonome que d'être placé sous le joug des Bédouins. Ce fut l'objet de la décision suivante, prise par le Conseil administratif de la Province, et publiée au *Journal officiel* libanais du 25 mai 1919 :

Considérant que le Mont Liban fut de tout temps indépendant, avec ses limites historiques et géographiques et que les parties qui en ont été détachées l'ont été par la force et l'usurpation ;

Considérant que le pouvoir de la puissance usurpatrice sur ces régions a disparu ;

Considérant que le Liban ne peut vivre et évoluer que si les parties qui en ont été détachées lui sont rendues ;

Considérant que les puissances de l'Entente ont proclamé qu'elles aideraient à la libération des peuples opprimés et à la restitution des territoires arrachés par la force et que les parties détachées du Liban sont considérées comme en faisant partie intégrante et que leurs habitants sont en majorité d'origine libanaise ;

En conséquence et en conformité des vœux et des désirs des Libanais exprimés sans cesse dans tout le Liban, le Conseil

administratif, en tant que représentant le peuple libanais, s'est réuni et a pris la décision suivante :

1° Proclamer l'indépendance politique et administrative du Liban dans ses limites historiques et géographiques, en considérant les territoires qui lui ont été usurpés comme territoires libanais, tels qu'ils étaient avant leur usurpation ;

2° Constituer un gouvernement libanais démocratique, basé sur la liberté, la fraternité et l'égalité, en garantissant les droits des minorités et la liberté des cultes ;

3° Le gouvernement libanais et le gouvernement français, qui l'aide, décideront des relations économiques du Liban avec les gouvernements voisins ;

4° Étudier et organiser suivant les voies légales la Constitution du Liban ;

5° Présenter cette décision à la Conférence de la Paix ;

6° Publier cette décision dans le *Journal Officiel* et dans les autres journaux nationaux, afin de calmer l'esprit des Libanais et de proclamer la garantie de leurs droits.

D'autre part, une délégation libanaise composée de Mgr Hoyek, patriarche maronite, de Mgr Moghabghab, archevêque grec-catholique de Zahlé, de Mgr Khoury, archevêque maronite de Tyr, de Mgr Moubaraq, archevêque maronite de Beyrouth, et de Mgr Féghali, archevêque de Hamah, s'embarquait pour la France, mandatée par les Libanais de toutes confessions et par le Conseil administratif du Liban pour demander à la Conférence l'indépendance du Liban restauré dans ses frontières naturelles avec l'aide et le concours de la France, à l'exclusion de toute autre puissance.

Nous allons maintenant passer en revue les principales réponses obtenues par la Commission d'enquête américaine :

A Damas, les oulémas, qui représentent l'élément le plus favorable au régime de l'émir Fayçal, exprimaient les vœux suivants : pas de gouvernement sioniste en Palestine ; pas d'internationalisation de la Palestine ; indépendance complète et intégrale de la Syrie ; pas d'union au Hedjâz ; l'émir Fayçal pour roi ; institution d'un gouvernement démocratique, civil, constitutionnel, sur la base de la décen-

tralisation, pour que les droits des minorités soient sauvegardés.

Les oulémas reconnaissaient néanmoins la nécessité d'une aide étrangère, mais ils disaient ne la solliciter qu'à la condition d'avoir le droit de la rétribuer et après que leur indépendance complète et intégrale aurait été reconnue. *Ils demanderont cette aide à une puissance riche, non endettée, non suspecte de visées colonisatrices.* Ainsi qu'il fallait s'y attendre, leur préférence allait à l'Amérique, ou à son défaut à l'Angleterre, et ils ajoutaient qu'*ils refusaient formellement l'aide de n'importe quelle autre puissance.*

A Beyrouth, le conseil municipal demandait l'intégrité syrienne, l'indépendance sous la présidence de l'émir Fayçal, le mandat américain ou à son défaut le mandat britannique. Mais il est bon d'ajouter que ce conseil, nommé et non pas élu, est celui-là même qui fonctionnait du temps des Turcs et qui, par conséquent, ne représente à aucun degré la population. C'est d'ailleurs ce que l'un de ses membres, M. Antoine Arab, fit observer à la Commission américaine, qui fut obligée de reconnaître le bien-fondé de ses objections.

Dans cette même ville, l'Union des Communautés chrétiennes remettait à la Commission un programme portant plusieurs dizaines de milliers de signatures.

Après avoir exposé et plaidé la cause du rétablissement du Liban dans ses limites naturelles et historiques, c'est-à-dire étendu à Beyrouth et à la Békaa, le programme parlait de l'aide d'une puissance étrangère dans ces termes :

« Le peuple libanais sent la nécessité de cette aide. Et comme il est lié à la France par les liens d'une amitié très ancienne, il demande que la France soit la puissance mandataire et refuse l'aide de toute autre puissance.

« Le peuple libanais a ses raisons dans ce choix. Ces raisons sont basées sur l'histoire, sur les traditions et sur la ressemblance des mœurs, des sentiments, de la culture et de la situation géographique. Le Liban s'est imprégné

de cette idée si bien qu'il croit profondément que son indépendance serait perdue si une autre puissance que la France était choisie pour l'aider. »

Le programme portait les conclusions suivantes :

1° L'indépendance complète du Grand Liban ;

2° Le rétablissement des frontières naturelles, géographiques et historiques suivant la décision du Conseil administratif du Liban, avec Beyrouth pour capitale ;

3° L'aide de la France à l'exclusion de toute autre puissance ;

4° L'aide de la France à toutes les autres parties de la Syrie ;

5° L'accord entre le gouvernement du Grand Liban et le gouvernement de la puissance mandataire au sujet des nouvelles lois du pays et des conditions du mandat.

La Commission américaine recevait ensuite la délégation grecque catholique. Mgr Kyrollos Moghabghab, évêque de Zahlé et de la Bekaa, et vicaire patriarcal à Beyrouth, qui avait mandat de toutes les régions de son diocèse, plaidait la cause du Grand Liban, s'appuyant sur la volonté de la population des régions que le Liban réclame et invoquant les quatorze articles du président Wilson. Me Choukri Arcache, avocat, déclarait : « Nous soutiendrons de toutes nos forces l'indépendance du Grand Liban, avec l'aide de la France. Soyez, d'ailleurs, persuadés que si les puissances nous obligeaient, d'une façon quelconque, à nous incorporer avec une Syrie hedjazienne, nous quitterions ce pays sans aucun regret pour nos biens, nos propriétés et tout ce qui nous est cher. »

Au nom de la délégation maronite, Mgr Ignace Moubarak, archevêque de Beyrouth, remettait à la Commission américaine un programme couvert de signatures, développant la thèse de la réorganisation du Grand Liban avec l'aide de la France, à l'exclusion de toute autre puissance.

Il y eut, à Beyrouth, deux délégations musulmanes :

La première, composée du Moufti, du Cadi, de Selim

effendi Sallam, d'Ahmed Moukhtar bey Beyhom et d'autres notables, demandait l'unité et l'intégrité de la Syrie et l'aide des États-Unis.

La seconde, composée de Nakib El Achraf et des oulémas, demandait l'unité et l'indépendance de la Syrie avec l'aide de la France à l'exclusion de toute autre puissance.

La délégation grecque orthodoxe présentait enfin à la Commission américaine une déclaration écrite dont voici la teneur :

« Nous, soussignés, délégués grecs-orthodoxes à l'Union des Communautés chrétiennes, déclarons que la Communauté orthodoxe de Beyrouth, évaluée, suivant le dernier recensement, à 26000 âmes, nous a donné mandat officiel signé par chacun de ses membres, pour la représenter. Seule, une petite fraction, évaluée à une cinquantaine de personnes, a fait exception. Nous nous sommes acquittés de notre mission et avons présenté nos demandes à la Commission américaine avec les délégués des communautés chrétiennes.

« Ces demandes sont : l'indépendance du Grand Liban dans ses limites naturelles et historiques et l'aide de la France à l'exclusion de toute autre puissance. Voilà ce dont nous ont chargés nos mandants et qui est conforme à leurs vœux et à leurs désirs.

« Si une autre personne de la communauté grecque-orthodoxe a présenté d'autres demandes à la Commission américaine, nous déclarons qu'elle n'a parlé qu'en son nom propre, parce que notre mandat nous donne à nous seuls le droit de parler au nom de la Communauté. »

Cette protestation était motivée par une démarche faite par quelques éléments grecs-orthodoxes auprès de la Commission américaine pour demander l'aide des États-Unis.

Les délégués libanais, MM. Boutros bey El Zaher (maronite), Amine bey Hamada (druse), Cesar bey Maalouf (grec-catholique), et Ibrahim bey El Assouad (grec-orthodoxe), apportaient à la Commission américaine un programme signé

de plus de 90 pour 100 des populations libanaises habitant dans les régions comprises entre le fleuve El Assi, la Palestine et la Montagne blanche, programme qui se résume dans le rétablissement du Liban dans ses limites naturelles avec l'aide de la France.

Les délégués protestants demandaient l'intégrité de la Syrie, la constitution d'un gouvernement d'États Confédérés dont ferait partie le Grand Liban, avec l'aide des États-Unis ou, à défaut, celle de l'Angleterre.

La Commission américaine reçut ensuite les délégués arméniens, syriaques, latins. Tous présentèrent les mêmes demandes que celles formulées par l'Union des Communautés chrétiennes.

Mgr Giannini, délégué apostolique à Beyrouth, déposa spontanément devant la Commission américaine d'enquête. Sa déposition fut complètement favorable aux droits de la France en ce qui concerne le régime futur de la Syrie.

Les délégués israélites parlèrent exclusivement de la question sioniste.

La Commission américaine eut ensuite une entrevue avec l'émir Saïd El Guazairi, petit-fils d'Abd el-Kader, qui appuya les demandes des Libanais.

Les délégués des syndicats des avocats, des médecins, des journalistes, des pharmaciens, des ouvriers, des loges maçonniques, ne furent pas reçus par la Commission américaine sous prétexte qu'elle n'en avait pas le temps, ce qui donna lieu à d'énergiques protestations de ces délégués qui se prononçaient en faveur du Grand Liban sous la protection de la France.

La presse syrienne, en particulier, réclamait l'indépendance et le rétablissement du Liban dans ses limites naturelles avec l'aide de la France ; un seul journal demanda 'aide de l'Amérique,

Puis les délégués des banques et maisons de banque de Beyrouth, juifs, orthodoxes et catholiques, vinrent demander l'indépendance du Liban avec l'aide de la France et

insister sur la nécessité que le mandat sur le Liban et le reste de la Syrie fût confié à une seule puissance.

Quant aux chrétiens de Damas ils avaient été purement et simplement réduits au silence. Le gouvernement local avait interdit aux journaux de cette ville, de mentionner les déclarations des chefs des délégations chrétiennes qui demandaient l'aide de la France à l'exclusion de toute autre puissance.

Le gouvernement local alla même plus loin. Il mit des hommes à la porte du local où siégeait la Commission américaine, demandant à chaque délégation, après sa sortie, quels avaient été les vœux exprimés. Résultat : beaucoup n'osèrent répondre catégoriquement aux questions posées à l'enquête et se contentèrent de réponses vagues, par crainte de représailles.

Cette pression ne se limita pas d'ailleurs aux communautés chrétiennes ; elle fut même exercée sur les grandes familles musulmanes, telles les familles El-Abed, El-Kilani, El-Moayad. Toutefois la plupart des familles d'origine algérienne demandèrent l'aide de la France à l'exclusion de toute autre.

De puissantes influences obtinrent du patriarche grec-orthodoxe qu'il se prononçât pour la politique hedjazienne, avec le concours de l'Angleterre ou des États-Unis à l'exclusion de la France ; mais une grande partie de la communauté orthodoxe de Damas, de Hauran et de Karan vint protester énergiquement contre ces suggestions, qui n'étaient point conformes à leurs vœux, ni à ceux de l'ensemble des communautés chrétiennes.

Comme couronnement de cette méthode de pression et d'arbitraire, le gouvernement de Damas fit suspendre certains journaux pendant le séjour à Damas de la Commission américaine.

Cependant les délégations grecque-catholique, maronite, syriaque et chaldéenne de Damas réclamèrent l'indépendance complète de la Syrie, dans ses limites les plus larges, y compris la Palestine, tout en laissant à la Conférence le soin de

désigner la puissance mandataire, mais en donnant à la France leur préférence.

La délégation syriaque demanda, en outre, le rattachement à la Syrie d'Orfa et de Diarbékir, étant donné que les deux populations sont de même origine, et elle insista pour l'aide de la France, éducatrice et civilisatrice de la Syrie et sa protectrice depuis des siècles.

Dans le district de Baalbek, la majorité, appartenant à toutes les communautés religieuses, demanda l'annexion du district au Grand Liban et l'aide de la France à l'exclusion de toute autre puissance; 80 pour 100 de la population de ce district votèrent dans ce sens.

Une délégation — qui fit profonde impression sur la Commission américaine — fut une délégation des femmes musulmanes de Baalbek qui demandèrent à l'unanimité l'annexion du Grand Liban et l'aide de la France.

Les communautés catholiques de la région, présidées par le patriarche grec-catholique et un évêque maronite, se prononcèrent également pour le rattachement au Grand Liban avec l'aide de la France, et protestèrent contre des déclarations contraires présentées par les membres de la Municipalité et du Conseil administratif du district.

Un prêtre, délégué par le patriarche grec-orthodoxe, vint soutenir la thèse de l'unité de la Syrie, sous l'émir Fayçal avec l'aide de la Grande-Bretagne ou des États-Unis.

Mais la délégation des notables de la communauté orthodoxe, régulièrement mandatée par tous les villages et localités du district, s'éleva énergiquement contre les vues trop inspirées du patriarche orthodoxe de Damas et demanda le rattachement au Grand Liban et l'aide de la France.

A peine la Commission américaine avait-elle quitté Baalbek, que le gouverneur arabe de la ville donnait l'ordre d'arrêter un certain nombre de musulmans, dont Mohamed Chamdine Dandache et les membres de sa famille, sous prétexte qu'ils détenaient des armes, en réalité parce qu'ils avaient voté pour la France. Le couvent maronite de la

ville fut assailli par des bandes hedjaziennes qui insultèrent grossièrement le supérieur et tentèrent de le conduire en prison. Tous les cheiks des villages qui avaient voté pour la France furent mis en état d'arrestation.

A Zahlé, la Commission américaine n'entendit personne, mais assista à de grandes manifestations en faveur de la France.

A Ainab, la Commission américaine reçut les délégués druses. Amin bey Hamada présenta au président une lettre officielle du Cheik Akl des Druses, dans laquelle il demandait l'indépendance du Grand Liban et l'aide de la France.

A Saïda, à Tripoli, à Alexandrette, les notables se prononcèrent en faveur d'une Syrie s'étendant du Taurus au Sinaï et soumise à un mandat français.

A Jérusalem, la Commission d'enquête américaine ayant demandé aux notables quelle était la puissance dont ils désireraient la collaboration, ceux-ci déclarèrent :

« Nous voulons l'indépendance absolue et nous désirons, de plus, que la Palestine ne soit pas détachée de la Syrie. S'il est absolument indispensable d'avoir une puissance mandataire, nous désirons que cette puissance soit les États-Unis d'Amérique. »

Il ajoutaient qu'au cas où les États-Unis n'accepteraient pas le mandat, l'Angleterre devrait les remplacer, se déclarant décidés à s'opposer formellement au mandat de toute autre puissance.

Faut-il ajouter que ces notables avaient été l'objet d'une inqualifiable pression et même de violences exercées sur diverses personnalités.

Fayçal, appelé par les Anglais, se trouvait dans cette ville le 12 juillet, en même temps que la Commission américaine.

Le *Temps* du 4 août 1919 a reproduit un article de la *Réforme* d'Alexandrie, en date du 19 juillet, dénonçant en termes profondément indignés les actes révoltants accom-

plis par les autorités hedjaziennes pour empêcher les populations chrétiennes de réclamer la tutelle de la France.

Dans l'ensemble, l'enquête américaine se présentait comme un fiasco complet pour la politique anglo-fayçalienne du mandat américain. En dépit de la pression, malgré les menaces, pour tout esprit de bonne foi, il en était sorti la répudiation radicale de la politique anti-française. Le désappointement et la colère des agents anglo-indiens fut extrême.

A ces rancunes, il fallait un bouc émissaire. La Commission américaine avait quitté la Syrie à la fin de juillet, et le Haut Commissaire français avait également quitté Beyrouth pour se rendre en France. Le 15 août 1919, en l'absence de toute autorité française, vers onze heures du matin, le général commandant les forces anglaises dans le district de Beyrouth arriva dans cette ville venant de Sofar, sur l'ordre exprès du général Allenby. Il était accompagné d'une force de police militaire anglaise et de trois autocamions porteurs de mitrailleuses.

Tandis que les auto-mitrailleuses cernaient la maison de de l'émir Saïd, petit-fils d'Abd el-Kader et le plus zélé des partisans de la France parmi les musulmans de Syrie, les policiers anglais faisaient irruption chez lui et l'emmenaient sur l'heure en automobile vers le port où il fut embarqué sur un navire anglais en partance.

Ce ne fut que vers 11 heures 30, alors que tout était accompli, que le commandant français de Beyrouth fut prévenu du fait.

« Les musulmans francophiles sont terrorisés, nous écrivait alors un de nos correspondants ; ils se demandent s'ils ne subiront pas le même sort demain et ne peuvent comprendre que la France laisse ainsi, sans protester, persécuter et emprisonner ses amis qui n'ont commis d'autre crime que de lui être fidèles. »

Ce nouvel attentat à son prestige devait déclencher en France un mouvement d'opinion très vif. Il s'agissait en

somme de savoir si l'Anglèterre à Beyrouth regardait la France comme une amie[1].

---

(1) L'opinion britannique s'émut également. Dès ce moment la presse européenne est réellement saisie de la question syrienne ; voici quelques communications des journaux de Londres :

Lord Lamington, ancien gouverneur de Bombay, dans une lettre au *Times,* dit qu'il a passé récemment quatre mois en Syrie et que pendant cette période, au cours de discussions innombrables relativement au problème difficile de l'avenir de la Syrie, il n'a trouvé que deux de ses compatriotes qui exprimèrent le désir que la Grande-Bretagne ajoutât à ses responsabilités son immixtion dans les affaires de Syrie. Comme conclusion, lord Lamington dit être convaincu que les suppositions faites dans la presse française sont infondées et le but de sa lettre est le désir d'écarter les causes d'un malentendu.

D'autre part, le *Times,* dans un éditorial, écrivait :

Nous nous refusons absolument à nous émouvoir des plaintes de nombreux publicistes et orateurs français contre l'attitude britannique en Syrie. Il est pour nous absolument incroyable que les hommes d'État ou les peuples des deux pays permettent à une controverse quelconque concernant l'attribution des mandats de porter atteinte à l'amitié cordiale dont l'avenir du monde et la paix dépendent entièrement. Cependant, ces plaintes se font entendre, et dans quelques milieux, avec beaucoup d'âpreté. Elles devraient stimuler les gouvernements à aborder et à résoudre sans nouveau retard une question trop longtemps différée. Le problème présente indubitablement des difficultés, mais, étudié par les deux parties avec le bon vouloir et la sincérité qui, depuis longtemps, caractérisent les relations entre nos alliée et nous-mêmes, il est impossible qu'il soit insoluble.

Nous sommes liés par un engagement d'honneur de préparer la voie pour l'occupation de la Syrie par la France comme puissance mandataire, et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter la tâche de ses garnisons et de ses administrateurs lorsqu'ils assumeront le contrôle.

Quelques Français nous accusent de pousser les Arabes à adopter une attitude hostile envers la France, de persécuter ses amis indigènes et d'encourager ses ennemis indigènes. Nous sommes certains que, lorsque tous les faits seront connus, ces accusations tomberont d'elles-mêmes. Le général Allenby sera à Londres d'ici quelques jours, et nous croyons qu'il pourra facilement convaincre les Français non prévenus que, bien loin de chercher à contrecarrer ou à embarrasser l'action française future en Syrie, il a fait tout ce qui est en son pouvoir pour qu'elle fût couronnée de succès, et qu'il a recommandé de façon précise à ses officiers de travailler franchement dans ce but avec leurs collègues français.

Le correspondant du *Temps* à Londres télégraphiait, à propos de cet article, le 8 septembre :

Le *Times* vient de publier une correspondance de Syrie et un article qui reflètent le plus loyal désir de mettre fin aux malentendus franco-britanniques en Syrie.

Son correspondant dans le Levant, répondant à l'article de M. Robert de

Interrogé par M. Ward Price, correspondant parisien du *Daily Mail*, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, parlant de la Syrie, déclarait :

« Je ne crois pas que le public anglais se rende bien compte de la profondeur des sentiments qui nous rattachent à la Syrie. Nous avons là-bas une tradition et des intérêts qu'aucun gouvernement ne saurait négliger, sous peine de se voir immédiatement renverser. Pour ma part, je regarde ces incidents de Syrie comme n'ayant au fond qu'une importance locale, et j'estime qu'il serait absolument inexact et injuste de les regarder comme la preuve d'un changement

---

Caix, que le *Temps* avait reproduit il y a plus d'un mois, reconnaît avec une évidente sincérité que certaines difficultés sont dues à l'attitude de quelques-uns des agents britanniques en Syrie, dont le patriotisme est un peu étroit. Il reconnaît encore que la situation ne se fût probablement pas envenimée si la Syrie eût été dès l'armistice occupée par des troupes françaises au lieu d'être gardée par les Britanniques. Cela posé, il affirme avec énergie que M. de Caix se trompe quand il croit à une campagne systématique dirigée contre la France dans le Levant par les autorités britanniques. Bien des griefs imaginaires sont, d'après lui, dus à la nervosité de certains agents français, dont beaucoup paraissent très jeunes et mal préparés à leur tâche. Il cite entre autres ce fait qu'à Alep, un vote en faveur de la France fut dû à la présence d'officiers britanniques qui votèrent tous pour la France dans l'espoir que leur propre départ de Syrie en serait hâté.

Le même correspondant ne se dissimule pas les difficultés dues à la diplomatie secrète de la période antérieure à l'armistice et aux fautes commises depuis lors. A l'heure actuelle, les musulmans de Syrie seraient en majorité écrasante hostiles à la France, qui apparaît dans le Levant comme la protectrice exclusive des chrétiens. L'émir Fayçal, qui était rentré de Paris dans des sentiments meilleurs, subissant l'influence de son entourage, serait redevenu anti-français. Si la France veut s'imposer par la force, elle y arrivera, d'après lui, mais à condition d'y employer cent mille hommes. Une autre difficulté paraît tenir à la volonté que la Palestine semble avoir de ne pas être séparée de la Syrie.

Le correspondant conclut qu'il faut à tout prix que la Grande-Bretagne désarme la méfiance de certains Français en s'employant de son mieux à rapprocher Fayçal des Français et à faire donner à la France le mandat syrien. Dans son éditorial, le *Times* s'associe pleinement à cette conclusion. Il va jusqu'à envisager l'hypothèse d'un mandat français pour la Palestine comme pour la Syrie. Il fait observer néanmoins à ce sujet que le gouvernement français ne paraît pas avoir saisi l'importance de la question sioniste et que tant qu'il en sera ainsi, il rencontrera, en Syrie même, aussi bien qu'en Palestine, des difficultés inattendues.

de politique de l'Angleterre dans cette contrée. Elle n'a, j'en suis sûr, jamais eu l'intention de s'implanter en Syrie. Mais de toutes manières, il serait bon qu'après entente, les Anglais consentissent à retirer peu à peu leurs troupes de Syrie... »

A Londres, on se rendit compte enfin qu'on était allé trop loin. Les autorités britanniques parurent tout à la conciliation. C'est ainsi que le maréchal Allenby, commandant en chef des troupes alliées en Syrie et en Palestine, haut-commissaire en Égypte, arrivé le 8 septembre à Marseille, faisait les déclarations suivantes :

« Je profiterai de mon passage à Paris pour mettre au point le malentendu syrien, léger malentendu qui doit être déjà dissipé à l'heure actuelle.

« En ma qualité de commandant en chef des forces alliées en Syrie, je suis chargé de faire respecter les règlements et les lois que nous avons élaborés pour l'administration de ce pays. C'est la loi martiale qui est appliquée là-bas. L'émir Saïd menait une active propagande parmi les Arabes contre nos règlements ; il essayait de troubler l'ordre : je ne pouvais admettre qu'on fît obstacle à mes ordonnances et je le fis arrêter.

« C'est alors que se produisit la protestation de M. Lafourcade, qui remplaçait le haut-commissaire français. Il nous présenta l'émir Saïd comme un ami de la France. Je fis alors remarquer à votre représentant que je voulais bien remettre l'émir Saïd en liberté, mais à la condition qu'il fût expulsé du territoire syrien.

« Le mandat de la France sur la Syrie, ajoutait le maréchal, est reconnu par nous, Anglais. Nous ne sommes là-bas qu'au point de vue militaire, et purement militaire. Au point de vue politique, nous nous effaçons devant la France. Nous sommes donc entièrement d'accord les uns et les autres, et je confirmerai ces déclarations au ministère des Affaires étrangères à Paris, et au Foreign-Office à Londres.

« L'Angleterre facilitera la tâche de la France là-bas, vous pouvez en être certain. »

D'autre part la presse anglaise enregistrait une déclaration faite au cours d'une conversation privée par lord Curzon, qui gérait par intérim le Foreign-Office, au sujet de la Syrie. Lord Curzon niait que l'Angleterre élevât aucune prétention sur la Syrie. « *Bien loin de faire obstacle aux revendications de la France,* ajoutait-il, *le gouvernement britannique les a toujours soutenues à la Conférence de la paix, dans l'esprit le plus amical et sans aucune arrière-pensée.* »

C'était donc bien le moment pour la France, d'insister sur la relève des troupes britanniques en Syrie. Quelques jours après ces incidents, M. Clemenceau obtenait en effet des garanties formelles : l'évacuation de la zone française par les Anglais était fixée au mois de novembre.

Ainsi la France allait se trouver effectivement en présence de Fayçal ; elle allait avoir à envisager la question épineuse posée par l'existence à Damas d'un foyer de troubles et d'agitation. Comment dans ces conditions allait-il lui être possible de remplir ce simple rôle d'occupant provisoire que l'Angleterre s'était décidée enfin à lui reconnaître ?

M. Clemenceau désigna, comme haut-commissaire de la France en Syrie, un glorieux soldat, le général Gouraud, et il adressait à la population syrienne la proclamation suivante :

Le général Gouraud s'embarquera demain pour Beyrouth où il arrivera vers le 18 novembre. Le gouvernement français en confiant à ce grand chef militaire la mission d'exécuter la décision de la Conférence de la paix relative à la relève des troupes anglaises par les troupes françaises dans les régions déterminées de la Syrie et de la Cilicie, tient à éclairer les populations indigènes sur ses intentions, pour éviter tout malentendu et ne laisser aucun prétexte aux agitateurs. Le gouvernement de la République n'a jamais cessé d'être désireux d'assurer à la Syrie, comme à la Mésopotamie et aux pays d'Orient, délivrés par la victoire des alliés, le régime de liberté, d'ordre et de progrès conforme aux principes libéraux de sa politique, en plein accord avec les doctrines de la Conférence de la paix, qui s'inspirera des désirs, des vœux et des intérêts des populations.

La décision de la Conférence ne prête à aucune équivoque : elle ne

représente à aucun degré le partage de la Syrie et n'a que le caractère d'un arrangement militaire provisoire, qui laisse intactes les questions de mandat et de frontière, dont la solution reste réservée aux décisions de la Conférence de la paix, qui a estimé qu'elles ne pouvaient être détachées du règlement général de la question d'Orient. En envoyant dans le Levant un des plus grands soldats de la Victoire, le gouvernement français a voulu montrer aux Syriens l'intérêt tout particulier qu'il leur porte. Nul n'est plus qualifié que lui pour assurer aux populations ce qu'elles doivent attendre de l'occupation : l'ordre, l'administration et la justice. Le général Gouraud est chargé directement de ce devoir dans les régions occupées. Là où ce serait nécessaire, il offrira son concours aux autorités arabes pour le maintien indispensable de l'ordre et de la liberté sur tous les territoires confiés à leur garde.

Par la haute impartialité qu'il a partout montrée à tous les groupements religieux et nationaux et par sa grande expérience, le général Gouraud était désigné pour renseigner le gouvernement sur les vœux et les besoins des populations, pour maintenir la confiance établie entre les Arabes et leurs alliés pendant la guerre de libération poursuivie en commun (1).

CLEMENCEAU.

La satisfaction des Syriens patriotes à l'annonce de la relève des troupes britanniques était pourtant mitigée par les termes mêmes de ce document, si généreux et éloquent qu'ils fussent. En effet, d'une part il était dit que l'occupation française ne préjugeait rien pour l'avenir, le mandat français restant subordonné aux décisions de la Conférence ; mais surtout, on voyait la France abonder dans le sens du morcellement du pays, par la reconnaissance d'une prétendue nationalité arabe, création de l'émir Fayçal et des agents anglo-indiens. Cette humiliation, certes, ils ne la méritaient pas, ces hommes qui étaient prêts à tout sacrifier, même leurs propres intérêts confessionnels, à la formule d'une Syrie où tous auraient leur place, dans l'égalité enfin réalisée et la volonté d'un progrès commun.

Un mémoire adressé par le Comité central syrien aux plénipotentiaires de Paris, chargés en fin de compte de

(1) 10 novembre 1919.

fixer le sort de la Syrie, exposait avec netteté les conditions du problème.

Après l'apparition de l'Islam, les Arabes vinrent en Syrie en conquérants. La domination arabe étant très intolérante, une grande partie des populations syriennes, juive ou chrétienne, durent embrasser l'islamisme, et à la longue perdre l'usage de leurs langues propres (araméen, syriaque, hébreu, chaldéen, grec, etc.) et adopter l'arabe, langue du Coran, obligatoire pour tout musulman. La grande parenté des langues sémitiques avec l'arabe a d'ailleurs largement facilité cette adoption.

Le mémoire insistait, une fois de plus, sur le fait indiscutable que les Syriens ne sont pas des Arabes.

« Les habitants de la Syrie, quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent aujourd'hui, sont en grande majorité les descendants des anciens autochtones du pays : Araméens, Chananéens, Chaldéens, Phéniciens, Assyriens, etc., etc. De chacune de ces races, il y a aujourd'hui des juifs, des chrétiens, des musulmans, des Noçairis, etc., car les conversions et les dissidences religieuses ont joué un grand rôle dans ce pays. Les historiens sont unanimes à constater que ce n'est pas avec les Arabes venus en Syrie que les Omeyyades firent la grande prospérité de l'Empire qu'ils avaient créé, mais avec les Syriens eux-mêmes dont ils avaient adopté la nationalité. Il faut ajouter qu'outre la séparation et la diversité des territoires d'Arabie et de Syrie, ainsi que la différence ethnique des populations de ces deux pays, une autre différence très importante, au point de vue qui nous intéresse ici, sépare diamétralement ces deux peuples et s'oppose à admettre la moindre intrusion des Arabes dans les affaires syriennes : l'Arabie a toujours été et est encore irréductiblement fermée à toute civilisation moderne, cependant que la Syrie, sans remonter à ses origines qui la rattachent aux premières civilisations de l'histoire et à la civilisation gréco-romaine, est depuis longtemps ouverte à la civilisation occidentale dans la voie

de laquelle elle a déjà fait plus d'un pas. Dans ces conditions, il serait contraire à toute équité d'imposer aux Syriens, au moyen d'expédients factices, le contrôle ou l'intrusion dans leurs affaires, de voisins dont la mentalité, la culture, les mœurs, les aspirations et les besoins sont si différents des leurs (1). »

Ce point de vue, constamment rappelé par toutes les publications du Comité central syrien, n'a cessé d'être celui de tous les éléments les plus avancés, les plus modernes de la population syrienne.

A Damas, cependant, les événements suivaient leur marche.

Les Damasquins, pendant les travaux de la commission d'enquête, avaient été amenés peu à peu, par la diplomatie de Fayçal, conseillé par les Anglo-Indiens, à admettre la solution d'un mandat américain. En effet, l'Émir, si fier qu'il fût apparu à son retour d'Europe, commençait à s'inquiéter des résistances de la France. Il devenait en outre évident qu'après la relève des troupes britanniques, il allait à son tour se trouver en face d'un fait accompli. Dans ces conditions, presque aussitôt son retour, il avait tout tenté pour faire surgir l'événement qui eût empêché le destin de s'accomplir. Tandis que les comités bibliques et sionistes, fraternellement unis par les mêmes ambitions, se livraient dans ce but à un travail ardent et souterrain, à Londres comme à Washington, Fayçal s'était efforcé de convaincre les populations sur lesquelles s'exerçait son pouvoir, que le mandat américain aurait pour effet de sauvegarder l'intégralité de la Syrie menacée.

La maladie du président Wilson, l'attitude du Sénat américain dans la question de la ratification du traité de Versailles, firent échouer ces manœuvres. Les troupes de la France débarquèrent en Syrie au milieu d'octobre.

(1) *La Question syrienne exposée par les Syriens* (exposé de la Fédération des Comités syriens d'Égypte).

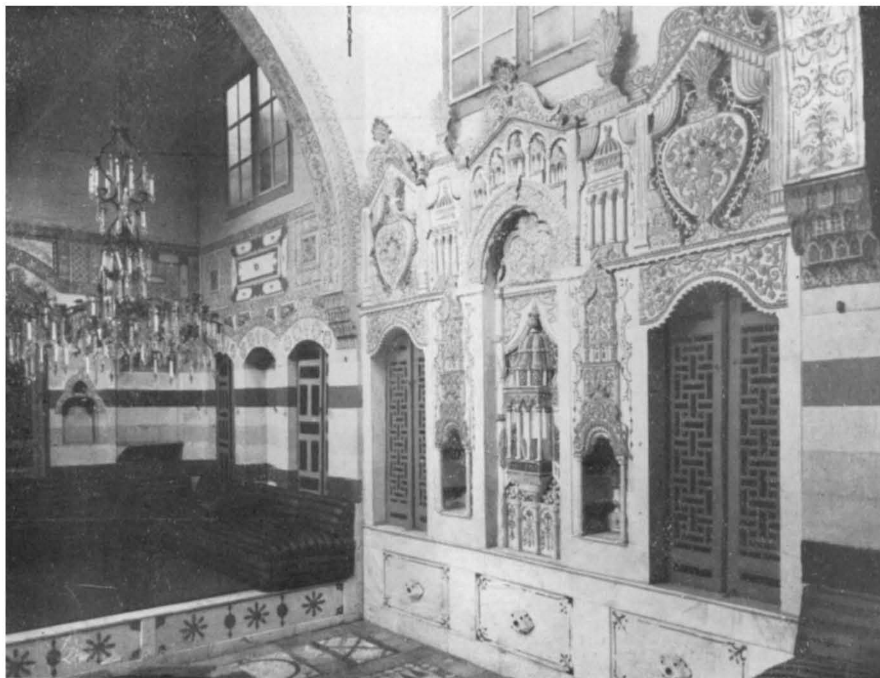


Photo A.-C. Champagne.

DAMAS
Intérieur de maison.

Dès ce moment les Damasquins se sont sentis bernés. On leur a promis un vaste empire indépendant, puis ce même empire avec le mandat américain, et maintenant ils n'ont même plus la Syrie de leurs rêves, la Syrie intégrale, puisque les Français sont au Liban et les Anglais en Palestine. Ils ont accepté les Bédouins comme des alliés, peu recommandables certes, mais qu'on devait savoir supporter pour l'intérêt d'une grande cause ; et les Bédouins règnent en maîtres à Damas, sans que la cause ait triomphé. Le principal résultat des vigoureuses aspirations syriennes n'aurait donc eu pour résultat que d'asseoir un étranger sur le trône au prix de la ruine de la Syrie !

L'émir Fayçal s'est très bien rendu compte de cet état d'esprit, dès qu'il commença à se propager. Il ne pouvait s'empêcher d'en entrevoir les conséquences ; aussi, pour conserver son prestige, il fit montre d'un fanatisme exalté. Le prince appelle des volontaires sous les armes ; il fait dire par les journaux anglais que les troupes françaises n'avanceront en Syrie que pour y trouver leur tombeau ; en même temps il organise dans toute la Syrie des raids de Bédouins, qui, tout en pillant les habitants, affirment par leur présence la puissance hedjazienne. Ces raids évidemment devaient prendre le contact un jour ou l'autre avec les avant-postes français, et quelques coups de feu de part et d'autre seraient répercutés sur toutes les lignes telégraphiques anglaises du monde comme de prestigieuses victoires du grand Émir.

Mais, croit-on que cette comédie aura pu suffire à convaincre la population intelligente et patriote des grandes villes syriennes de l'Est ; ce serait les mettre au niveau intellectuel des nomades. Sans égards pour les finesses de Fayçal, on l'invita à se rendre en France, avec l'escorte de quelques solides « témoins », pour obtenir la reconnaissance de l'indépendance complète d'un royaume de Syrie, comprenant Damas, Alep et les grandes villes de la Békaa. Il faut rapprocher cette démarche d'individualisme de celle du

Liban ; elle s'inspire d'une pensée analogue. L'idée de ces patriotes syriens est facile à saisir ; aux uns comme aux autres, on a persuadé que la France n'a aucune intention de rétablir l'indépendance et l'unité de la Syrie ; ils estiment donc de leur devoir de s'en charger eux-mêmes. En sauvegardant dès à présent la liberté d'une partie de la Syrie, ils espèrent avec le temps arriver à la reconstitution complète de la patrie. Les gens du littoral et ceux de Damas auront la même pensée.

Après plusieurs semaines passées surtout à Paris, mais pendant lesquelles il n'eut garde cependant d'oublier d'en référer de temps en temps à ses amis de Londres, et tandis que pour appuyer ses prétentions, chaque jour il n'était question dans les journaux britanniques que d'émeutes à Damas et de combats sanglants entre les troupes françaises et les prétendus volontaires syriens, le prince dut finalement consentir à l'extension de l'occupation française et à l'installation de conseillers français à Damas. Par contre, il obtenait une délimitation libérale de la région soumise à son autorité. Mais l'opposition violente de Damas quand a été connu l'accord conclu par l'Émir avec le gouvernement français, devait montrer que les Syriens de l'intérieur entendaient se passer du fils du roi du Hedjâz, s'il ne s'agissait plus que de discuter avec la France les modalités de son mandat.

Au mois d'octobre 1919, le gouvernement britannique se rendit compte qu'il avait été trop loin dans l'appui et les subsides de toute sorte accordés à l'émir Fayçal. Ce revirement provenait uniquement de ce que le fils du Chérif devenait gênant pour l'action de l'Angleterre en Mésopotamie, car, à l'encontre de la France, cette puissance s'est toujours inspirée de ses intérêts et non des droits des nationalités. Si elle n'est point en faveur en Orient, elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même.

Quoi qu'il en soit, le Foreign Office invita l'Émir à s'entendre avec la France et celui-ci se rendit au quai d'Orsay

où fut conclu un accord verbal : Fayçal acceptait le mandat français sur toute la Syrie et promettait de s'employer immédiatement à faciliter la réalisation de ce mandat.

Comme précisément le général Gouraud arrivait en Syrie à cette époque pour procéder à la relève des troupes britanniques par des troupes françaises, il fut entendu que la France n'occuperait pas la région qualifiée de zone bleue par les accords de 1916, sauf s'il s'y produisait des incidents graves. En outre un espace neutre, en quelque sorte, fut réservé entre la zone d'occupation française et l'arrière-pays. Mais d'ailleurs, il ne devait pas tarder à se commettre des meurtres dans cet espace neutre, et le général Gouraud fut amené à l'occuper précisément à l'époque du retour de Fayçal en Syrie.

Dans les discours qu'il prononça en débarquant à Beyrouth, l'Émir se montra extrêmement conciliant et pleinement favorable à la France. Mais sitôt arrivé à Damas, il changea d'attitude du tout au tout, soit que sa bonne volonté n'ait jamais été que pure fourberie, soit qu'il ait été ménacé d'être tenu pour traître par ses partisans. En effet, ceux-ci lui avaient confié la mission d'obtenir de la Conférence de la Paix l'indépendance totale de la Syrie à l'exclusion de tout mandat européen ; il aurait été difficile de leur faire admettre l'acceptation, consentie pourtant à Paris par Fayçal, du mandat français.

L'Émir prit donc texte de l'avance des troupes du général Gouraud pour protester contre la soi-disant violation des accords conclus au quai d'Orsay et pour demander, par télégraphe, le retrait de ces troupes.

Le gouvernement français, toujours désireux d'éviter le moindre prétexte de conflit, décida aussitôt ce retrait. Un tel acte ne pouvait manquer d'être tenu pour un aveu de faiblesse, et c'est ce qui arriva effectivement. Il encouragea Fayçal dans ses prétentions, surexcita son entourage et accentua une effervescence dont la procla-

mation de l'Émir comme roi par un pseudo-congrès syrien, fut l'aboutissement logique.

Dès avant de s'être attribué une couronne, Fayçal levait des troupes, percevait des impôts, contestait aux agents de la Dette publique leur droit de percevoir la dîme, réclamait sa part dans les recettes douanières de Beyrouth, etc., — singulières exigences de la part du simple chef d'un contingent des troupes alliées !

Bref, il ne manquait plus depuis longtemps à Fayçal que le titre de roi. Il se l'est attribué, réalisant un rêve merveilleux qu'il n'aurait pas osé faire à l'époque toute récente où il était simplement le fils du chef de quelques tribus attardées, vivant aux limites du désert dans le pays le plus éloigné de toute civilisation. Comment, d'ailleurs, ce jeune homme aurait-il pu échapper à la folie des grandeurs, quand il vit les chefs des plus grands États du monde le recevoir avec déférence, les diplomates chargés de remanier les frontières l'admettre dans leurs conseils ?

Ces contacts flatteurs, s'ils ont tourné la tête de Fayçal, n'ont pas suffi à faire de lui un civilisé. La cour de ce nouveau souverain vit à Damas comme on y vivait à l'époque des premiers khalifes arabes. Installés chez les habitants de la ville, les dignitaires fayçaliens s'entourent d'esclaves et pressurent la population, tandis que les bandes de Bédouins qui constituent le seul appui du jeune trône, pillent et razzient aux alentours, comme ils avaient coutume de le faire sur les routes de caravanes du Hedjâz.

Nous avons toujours émis l'opinion, maintenant confirmée par les faits, que l'émir Fayçal et son père avaient comme unique objectif politique la reconstitution de l'antique empire arabe. Ils n'ont jamais été les amis ni de l'Angleterre, ni de la France, ni des États-Unis et ne le seront jamais. Ce sont uniquement des musulmans fanatiques et des Bédouins rebelles aux mœurs des pays civilisés, qui ont utilisé les fautes de l'Europe pour réaliser leurs ambitions. Inventés par les uns pour gêner les autres, suivant la très

juste expression de M. de Maizière, ils se moquent des uns et des autres. Ils n'ont jamais fait et ne feront jamais que cela.

Cette aventure apporte une cruelle désillusion à l'Angleterre qui peut mesurer l'étendue de la faute qu'elle a commise en soutenant Fayçal, quand elle voit aujourd'hui la main de son protégé dans les troubles de Mésopotamie, quand elle constate son entente avec Moustapha Kémal, quand elle voit celui dont elle voulait faire un docile instrument s'efforcer de la supplanter et s'arroger le titre majestueux de roi de Syrie, de Mésopotamie et de Palestine, et peut-être encore d'autres lieux.





CHAPITRE XX

LE RÉGIME DE L'OCCUPATION ET LE MANDAT FRANÇAIS

L'EMPIRE ottoman, écrivait au début de 1919, un journaliste de grand talent, M. Robert de Caix, va être démembré par l'Entente victorieuse. Et comme les Syriens, les gens de Mésopotamie, les Arméniens, les Turcs eux-mêmes qui doivent se le partager sont trop divisés, trop entremêlés, trop inexpérimentés pour franchir seuls les étapes qui les mèneront à la vie pleinement autonome, la Conférence des Alliés, embryon de la Ligue des nations, devra donner pour mentor à chacun de ces peuples quelqu'une des nations de l'Entente. C'est ce qu'on a appelé le *système des mandats*.

« Et celui que nous devons avant tout revendiquer, c'est la mission d'achever, d'éduquer et d'émanciper la Syrie.

« Il ne s'agit pas d'exporter en Syrie des hommes que nous n'avons pas, puisque la Syrie en exporte elle-même. Elle a déjà près de 4 millions d'habitants qui, descendant en partie des anciens Phéniciens, essaiment comme eux par tout le monde. Si leur pays trouve enfin l'ordre et la sécurité, cette immigration fera place à une colonisation à l'intérieur qui enrichira la terre syrienne. Nous aurons seulement à fournir le petit état-major de conseillers, de contrôleurs d'administration, de juges, d'officiers de gendarmerie et de techniciens nécessaires pour encadrer et former une popu-

lation très intelligente et prompte à apprendre. Cet effort d'organisation trouvera déjà sur place d'appréciables ressources matérielles : la Syrie paralysée par la domination turque, payait quelque 80 millions d'impôts, sur lesquels 40 seulement étaient dépensés dans le pays, disproportion qui donne la mesure des bienfaits de ce régime. Aucune résistance à craindre d'un peuple qui en attendrait un autre des mains de la France. Les Syriens savent qu'ils ont, avant tout, besoin d'un arbitre étranger : si les races qui se sont superposées sur leur terre s'y sont fondues en un tout, leurs divisions religieuses sont presque un prodige. On pourrait irrévérencieusement comparer la Syrie à une sorte de jardin zoologique des religions. On y adore Dieu sous une douzaine de formes différentes ; quelques-uns y adorent même le Diable. Il faudrait beaucoup plus de doigts que n'en ont nos deux mains pour compter toutes les sectes musulmanes, chrétiennes et mixtes. Plusieurs, occupant toute une région, forment comme des cellules qu'il faudra respecter, travailler à organiser mieux, puis à acheminer vers la collaboration fédérale qui doit comprendre la Syrie entière. »

Voilà la thèse française, identique au point de vue syrien. M. de Caix l'expose avec une clarté qui ne laisse rien à l'équivoque. Malheureusement le régime de l'occupation française semble s'être un peu écarté de ces principes. Et d'abord l'idée d'une collaboration entre l'occupant et l'élément syrien n'a encore pris aucune forme pratique, c'est-à-dire que dans l'instant même où Fayçal, antagoniste de la France, tire tout le parti possible du nationalisme syrien, la politique de la République paraît négliger l'utilisation des forces morales, sans lesquelles pourtant rien de stable, rien d'assuré ne peut être fait en Syrie.

En dépit d'eux-mêmes, les Syriens comparent les méthodes anglaises qu'ils appréhendaient, et la politique française telle qu'ils la voient. L'intransigeance apparente de Damas est née de cette observation. La grande ville a les

yeux fixés sur Beyrouth et Jérusalem. En Palestine, les Anglais ont organisé un régime de collaboration ; nous savons bien qu'il ne faut pas trop s'y fier, mais enfin les résultats sont là. La collaboration de la puissance protectrice et de la population indigène est déjà dans la pratique quotidienne ; rien ne se fait dans le pays sans l'accord préalable des deux éléments ; les habitants en reçoivent le sentiment d'être traités en véritables citoyens. Quant aux sionistes, ils voient pour eux toutes les portes ouvertes, tous les fonctionnaires complaisants ; ils peuvent dès à présent tenter l'application de leurs programmes. En outre, le gouvernement britannique a donné une impulsion énergique à l'organisation économique ; chemins de fer, postes et télégraphes, transports maritimes, tout marche à souhait.

Il y a dans la politique de l'occupation française un élément d'erreur qu'il importe de signaler : elle se croit réaliste et elle ne l'est pas, elle ne peut pas l'être par son oubli de l'âme ; elle agit sur les corps, non sur l'esprit, elle ne tient pas assez compte des impondérables. De même que la France, l'Angleterre apparaît en armes, et Fayçal également, toutefois ils s'appuient d'abord sur les forces morales ; ils en jouent avec une adresse qui marque une compréhension singulièrement vive des réalités substantielles qui les affrontent. La France par contre semble tâtonner, et cette incertitude n'a pas d'autre cause qu'une certaine impuissance à saisir quelques traits essentiels. Elle n'a pas les données certaines qui font la force de ses adversaires. Une politique qui peut avoir de bons effets au Maroc ou ailleurs doit échouer en Syrie. « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation », disait Gambetta. Dans le même ordre d'idées, la Syrie demande autre chose que le système marocain.

Dans la zone d'occupation française, tout est en suspens. Pas de bateaux pour assurer les transactions ; à Marseille, plus de 2 000 Syriens, venant de toutes les parties du

monde après la guerre et regagnant leur pays, ont attendu pendant des mois des paquebots qui ne partaient pas ; souvent, au moment de s'embarquer, ils apprenaient que les places étaient réquisitionnées par des fonctionnaires. Dans le pays même, déplorable insuffisance des communications par voie ferrée. Enfin, des télégrammes de Beyrouth, souvent d'une urgence capitale, ont mis un mois à atteindre Paris. D'où une première impression défavorable.

D'autre part, on annonce l'organisation d'un grand nombre de sociétés françaises pour la mise en valeur de la Syrie. Ces sociétés tiennent les Syriens à l'écart.

Mais, chose plus grave, l'élément syrien est également mis de côté par l'administration du Haut-Commissariat, sous prétexte d'incompétence. A cette affirmation gratuite, il est facile d'opposer la compétence reconnue aux Syriens par les Anglais dans la réorganisation de l'administration égyptienne.

Le mandat français est-il, oui ou non, un mandat de collaboration ? La France, en l'acceptant, s'est-elle engagée à faire l'éducation politique du peuple syrien ? Toute la question est là.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, avait bien voulu, dans une lettre adressée au Comité central syrien, le 3 avril 1919, préciser dans ces termes ce qu'il entendait par la collaboration franco-syrienne :

Lettre du ministre des Affaires étrangères au président du Comité central syrien, Paris.

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 21 mars, vous avez bien voulu m'entretenir de la question de la collaboration à assurer dans les œuvres françaises en Syrie à l'élément syrien. Je suis heureux d'être amené à renouveler l'approbation que j'ai donnée aux vœux émis par le dernier congrès syrien de Marseille et relatifs à cette question.

Dans l'œuvre de réorganisation de la Syrie que, fidèle à sa généreuse politique traditionnelle, il est appelé à y poursuivre, pour y établir un régime d'ordre, de justice et de liberté, le gou-

vernement de la République est résolu à utiliser le concours des Syriens que leur savoir, leur intelligence et leurs capacités désigneraient à son attention pour la mise en valeur des ressources morales et matérielles de la Syrie, dans l'ordre économique, administratif, financier et scolaire.

Toutes les bonnes volontés doivent être acquises au relèvement du pays, et ses populations locales savent que le gouvernement français n'épargnera aucun effort pour réaliser l'œuvre sociale à y accomplir. Il attend des Syriens la collaboration la plus large et la plus dévouée pour lui faciliter sa mission.

La démarche du Comité central syrien laisse l'espoir que, de part et d'autre, l'accord est fait sur le principe de cette collaboration mutuelle.

Agréez, etc.

Signé : S. Pichon.

Si la France veut ramener Damas à des sentiments de féconde entente, il est indispensable que son occupation se fonde sur les deux grands principes dont on était en droit d'attendre d'elle l'application immédiate en Syrie : démocratie et laïcité.

L'Islam est une démocratie, tout le monde l'a dit et répété ; les musulmans syriens ont vu, à tort certainement, dans la courte expérience de l'occupation française, le prélude d'un système d'inégalités, de divisions, et de domination autoritaire. Qu'à Damas, on soit prêt à tout pour échapper à une collaboration qui paraît vouloir traiter la Syrie en pays conquis, comment ne pas le comprendre ? Des fautes ont été commises, il est temps de les effacer. Quelques mesures clairvoyantes suffiraient encore à faire de toute la Syrie un bloc homogène, à le débarrasser de pernicieuses influences étrangères.

Et d'abord, il importe que la puissance mandataire sorte de sa réserve à l'égard des destinées futures du pays ; le Syrien veut entendre dire qu'il est un peuple libre, il veut entendre proclamer nettement que ses aspirations vers l'unité, seront soutenues, encouragées, jusqu'au jour de leur réalisation.

Mais en paraissant se résigner à un rôle qui n'est pas sans analogie avec celui de l'Espagne dans les *presidios* marocains, le gouvernement français, *nolens volens,* accepte d'apparaître aux habitants dans une situation subalterne, qui exclut dès à présent les développements possibles de sa mission, et qui laisse le Syrien dans la plus profonde incertitude sur les moyens dont il pourra disposer demain pour réaliser la Syrie, une et indépendante.

Lorsque le *Comité central syrien,* entendu par le Congrès de la paix, protestait de sa foi et de son espoir en la France, il mettait hors de doute que la grande nation, une fois à pied d'œuvre, aurait aussitôt entrepris de réaliser les profondes aspirations de la Syrie.

Lorsqu'un million d'émigrés syriens, répandus dans le monde entier, se réunissaient chaque jour en clubs, en meetings ou comités, pour protester contre l'idée de l'attribution du mandat syrien à un autre pays que la France, pas un seul n'a cru que le régime français pourrait débuter par des atermoiements ; pour tous il représentait la force victorieuse, la justice libératrice et la majesté du droit.

Enfin, lorsque pendant quatre années de guerre, quatre millions de Syriens ne vivaient plus dans leur pays que comme dans une prison, ils s'étaient tournés avec une foi sans bornes vers la lumière, c'est-à-dire vers la France de la Marne et de Verdun, la France de Joffre, de Foch et de Gouraud.

Pouvait-on un moment supposer possibles les faiblesses, les incertitudes, les diplomaties compliquées que nous avons vues ! Mais la France, dira-t-on, est obligée par des traités, par des conventions avec l'Angleterre. Soit : mais cela l'empêche-t-elle de déclarer haut et clair qu'elle entend réaliser l'unité et l'indépendance de la Syrie, qu'elle s'en porte garante vis-à-vis des populations, et qu'elle ne demande qu'un peu de patience encore pour dégager la Palestine de l'hypothèque britannique.

Avec cette promesse qui serait une parole de force, sûre d'elle-même, les patriotes ne craindraient plus de voir leur pays morcelé au gré des fantaisies anglo-indiennes ; la perspective d'un État musulman avec Fayçal à Damas, d'un État juif avec l'Angleterre à Jérusalem, d'un État chrétien avec la France à Beyrouth, celle de l'installation des Turcs à Adana et du maintien des Anglo-Égyptiens au Sinaï, seraient écartées par une phrase lucide et vigoureuse, exprimée solennellement.

Dès ce moment toute la Syrie est sans arrière-pensée aux côtés de la France. On représente aux Syriens une France endettée, appauvrie, incapable d'assurer les conditions nécessaires aux transactions et au développement du pays. S'il faut subir pour un temps des difficultés économiques, la Syrie saura prendre patience, quand elle aura la parole de la France ; tandis qu'il est impossible de demander le sacrifice de leurs intérêts matériels à des hommes dont on aurait négligé l'idéal.

En somme, si Damas supporte Fayçal, ses Bédouins, et les volontaires que l'appât du pillage a attirés dans les rangs de l'armée chérifienne (1), c'est uniquement dans la pensée

---

(1) « Les braves Bédouins, écrit-on de là-bas, sont tout ébaubis et enchantés de la vie qu'ils mènent depuis qu'ils ont quitté leurs déserts. Dans le Hedjâz, ils n'avaient qu'une fois par an l'occasion d'exercer leurs talents ; c'était à l'époque du pèlerinage : on attendait les *hadjis* au carrefour des chemins ensoleillés, et pour leur grand bien spirituel, on les soulageait de leur pauvre défroque matérielle. Mais enfin l'aubaine n'était possible que dans la saison du pieux voyage. Maintenant, c'est tous les jours qu'ils trouvent des *hadjis*. Tapis dans les sentiers, dans les bois que traversent les routes, dans les montagnes, les acolytes de Fayçal n'attendent généralement pas fort longtemps pour voir surgir un bon marchand sur sa mule ou quelque paysan poussant son âne chargé de provisions ; ils le dépouillent en un tour de main. Ces exploits de plus en plus fréquents sont mis au compte de prétendus volontaires syriens. Heureuses les victimes quand elles repartent les poches nettes, mais la vie sauve. Qu'y faire ? on soupire, et on attend le jour, prochain espérons-le, où la France voudra prendre en main nos intérêts et en décharger Fayçal, qui, il faut lui rendre cette justice, a été le seul jusqu'ici à nous parler de liberté et d'avenir. »

que la ruine de la patrie serait un mal pire. En proclamant ses intentions à l'égard de la nation syrienne, en apportant les claires déclarations que nous sollicitons, la France récupérerait du même coup sa traditionnelle influence à Damas ; une action militaire résolue et énergique ne trouverait dès lors en face d'elle qu'une résistance matérielle qui serait facilement vaincue. Il faut renvoyer l'Émir et ses Bédouins au Hedjâz si l'on veut assurer définitivement la sécurité de la région, si on veut que les soldats de France qui viennent faire leur congé en Syrie ne soient pas chaque jour menacés de tomber sous le poignard des assassins.

Mais toute action militaire serait néfaste, dangereuse, aurait des répercussions d'une ampleur imprévue si elle n'était pas précédée d'une action politique qui appuierait par des œuvres tangibles l'affirmation de la volonté de la France de faire de la Syrie une nation libre et unie.

Cette action politique peut, il est vrai, être commencée immédiatement et menée à bien à bref délai ; il faut construire la maison où l'on demandera à Damas d'entrer, il faut jeter les fondements de l'État syrien.

La Syrie ne veut pas de constitution toute faite ; elle désire travailler à l'établissement de son statut. L'appel de la population à une collaboration dans ce sens avec la puissance protectrice peut se faire par la convocation d'une Assemblée nationale. Pourtant cette convocation ne s'impose pas absolument, la situation actuelle de la Syrie, partagée entre les occupants français, anglais et chérifiens, la rendrait même impraticable.

Nous avons préconisé, au cours de ce livre, et d'après les sentiments de la population syrienne bien connus de nous, l'organisation de provinces jouissant chacune d'un statut d'autonomie très étendue, et groupées par la suite dans un ensemble confédéral. Les divisions administratives actuelles ne concordent pas avec les intérêts réels des populations, il serait donc du rôle de la puissance protectrice, et par conséquent de son Haut-Commissaire, de procéder

d'abord à une redistribution des différents éléments dans des cadres nouveaux. Cette redistribution serait un acte de l'autorité française, dont l'intervention ici, *proprio motu,* est indispensable pour écarter les heurts, les divisions, et les débats interminables.

Les provinces syriennes existent en puissance, dessinées, nous l'avons dit, par la nature elle-même. Pour la Judée avec Jérusalem, la Galilée avec Caïffa, le pays de Damas, le Hauran, le Maan, pas de difficultés ; de même au Nord Adana, le plateau d'Alep, Aïntab, Diarbékir, Ourfa, Mossoul, ne laissent aucune possibilité à la discussion quant à leurs limites naturelles. Là où il faudra peut-être trancher dans le vif, c'est dans la région centrale ; le pays d'Antioche avec un port, Alexandrette, doit pouvoir être organisé ; les districts d'Homs et Hamah forment aussi une unité territoriale qui sera pourtant contestée ; et ces districts eux-mêmes ne verront pas avec indifférence l'attribution des ports de Lattaquiyeh et de Tripoli à un grand Liban. Beyrouth aussi préfererait rester dans son « splendide isolement ».

C'est dans le cadre de ces divisions administratives, telles qu'il les aura décidées, que le Haut-Commissaire, devant l'impossibilité éventuelle de la convocation d'une Assemblée nationale, ferait appel au concours des populations. Dans chaque chef-lieu, une réunion de notables, représentant les différents éléments religieux ou ethniques, établirait un projet de constitution locale ; ces projets, forcément différents de province à province, une fois adoptés par l'assemblée et approuvés par le Haut-Commissaire, passeraient immédiatement en application. Dès lors, l'administration française aurait à ses côtés des organes syriens prêts à la seconder, et qui seront les premières fondations de l'État syrien.

Cet État lui-même prendrait naissance, aussitôt après, dès que les assemblées locales seront en mesure de désigner des députés chargés d'élaborer le statut de la future confédération. Ces délégués, comprenant en nombre égal musul-

mans et chrétiens, se réuniraient à Beyrouth ou toute autre ville, à leur choix, et inviteraient les dissidents de Damas et même de Jérusalem à venir prendre part à l'établissemen de la constitution syrienne. L'opposition probable de Fayçal à Damas déclencherait l'opération militaire devenue indispensable, et qui aurait alors le caractère d'une opération de police réclamée par une Assemblée représentant légalement la majorité du peuple syrien. Elle s'effectuerait comme une simple promenade, avec l'appui moral et matériel de la population de Damas, rassurée désormais sur l'avenir de la patrie.

Pour ce qui est de la Palestine, un régime anglo-indien-sioniste y devient dans ces conditions une utopie ; les éléments foncièrement syriens du pays tourneront les yeux vers le Nord, vers la Syrie unie et libre, vers la France bienfaisante. Il est fort à présumer que les sionistes eux-mêmes sentiront à ce moment la nécessité vitale pour eux de s'incorporer à la Syrie qui les garantira contre l'hostilité des populations non-juives tout en leur laissant leur autonomie, leur organisation, dans le cadre confédéral.

Ainsi se trouvera réalisé le vœu cher à tous les cœurs syriens d'une patrie libre et unie, où l'on pourra vivre et travailler dans la concorde, où cette admirable terre, toujours plus féconde, portera des générations plus nombreuses groupées dans un effort de paix, d'ordre et de progrès.

L'Intérêt syrien.

L'intérêt syrien réclame un tuteur et un tuteur unique.

Depuis longtemps, c'est une escadre battant pavillon tricolore dont les Syriens ont guetté inlassablement la venue à l'horizon de la mer. Tous leurs vœux vont vers la France dont ils savent la langue et l'histoire, dont ils apprécient la culture et les généreuses traditions.

Les motifs pour lesquels la Syrie a eu recours spontané-

ment et en quelque sorte instinctivement à la France, sont d'ordre historique et politique, réaliste et sentimental. La Syrie a pour l'Angleterre une bonne amitié; mais le Syrien est un peu méfiant, et il voit le formidable croissant que décrira demain la puissance britannique, du Cap de Bonne-Espérance à la Chine, en passant par les grands lacs africains, les zones d'influence de Perse et d'Afghanistan. Sans attacher ses regards aux extrémités de ce magnifique empire, il imagine le sort d'une modeste Syrie, resserrée entre la Mésopotamie et l'Égypte, simple anneau d'une chaîne trop vaste, et il croit cette Syrie-là fatalement destinée à être confondue et absorbée dans une confédération où elle serait trop petite pour pouvoir jouer un rôle digne de sa civilisation et en rapport avec ses légitimes ambitions.

La Syrie a pour le chérif de la Mecque le respect dû à son autorité morale dans l'Islam; mais avec la souveraineté d'un prince arabe, elle redoute d'être libérée de l'oppression turque pour tomber sous l'autorité d'un maître qui puise ses forces essentielles au sein d'un peuple non encore évolué. Pour cette raison, la Syrie écarte la souveraineté chérifienne directe ou indirectement représentée par l'émir Fayçal.

Sous l'égide française, de tels périls ne sont pas à redouter; la Syrie est assurée de conserver sa personnalité, à laquelle elle tient par-dessus tout. La France ne possède aucune colonie, aucun protectorat dans le voisinage. Elle n'a pas la moindre raison de porter atteinte au caractère du pays et la Syrie a une confiance sans limites dans sa parole.

Tous les Syriens sont d'accord pour reconnaître que le bonheur et la prospérité de leur pays seront le résultat d'une évolution qu'un peuple longtemps opprimé ne saurait accomplir sans assistance. Cette assistance ne peut lui venir que d'une grande nation et une seule nation, la France, lui offre les garanties nécessaires.

« La question à résoudre se résume en ceci, dit excellem-

ment M. Tawill[1], l'association rationnelle du puissant avec le faible, sans que ce dernier soit sacrifié, est-elle possible ? autrement dit, nos intérêts sont-ils compatibles avec ceux de la France ?

« On peut répondre nettement par l'affirmative. Les intérêts de la France en Syrie sont différents des nôtres, mais parallèles, sans empiétement possible, et la mise à exécution des uns favorise les autres.

« Prenez-les un à un, analysez-les, et vous constaterez qu'aucun ne va à l'encontre de nos intérêts. Maintien du territoire, défense contre les incursions étrangères, direction du mouvement islamique, création d'une base navale, établissement de débouchés et lignes de chemin de fer, réorganisation du système administratif, mise en valeur rationnelle et scientifique des richesses naturelles, voilà les intérêts français ; voilà, pourrions-nous tout aussi bien dire, les intérêts syriens. »

Pour faire de la Syrie un pays uni et prospère, il lui faut un régime constitutionnel assez largement libéral pour grouper toutes les petites communautés religieuses ou ethniques dans une patrie syrienne. Il faut une constitution confédérale respectant les usages et les croyances de chaque groupement, et, avant tout, les libertés locales. Il faut enfin, pour assurer la stabilité de ce gouvernement national, pour faire son éducation politique et pour lui donner les conseils techniques indispensables à son inexpérience, un fédérateur à la fois puissant et désintéressé. La France seule remplit ces conditions.

L'Intérêt français

Les arguments tirés de l'intérêt économique qu'une col-

(1) Edgard P Tawill, *Syrie* (Alexandrie, 1918).

laboration à la mise en valeur de la Syrie pourrait présenter pour la France, ne sont pas négligeables, encore qu'ils soulèvent une vive objection : la France ne trouvera que des charges à organiser cette sorte de protectorat provisoire.

Cette crainte n'est pas fondée, et la Syrie a moins besoin d'argent que d'une bonne administration. Malgré les exactions des Turcs, son budget se solde, bon an mal an, par un excédent d'une cinquantaine de millions. Il suffirait d'un peu d'ordre et d'une sévère compression des dépenses pour trouver aisément dans ce budget les quelques millions nécessaires à la réalisation progressive des travaux publics urgents. L'exemple de l'Algérie, qui est arrivée à pourvoir d'une manière satisfaisante aux besoins des services de la colonisation et des transports, sans imposer de trop lourdes charges aux contribuables et sans contracter une dette importante, est convaincant à cet égard. La sage utilisation des excédents budgétaires, dans un pays fécond et en progrès, permet de compléter l'outillage économique sans exiger un large appel au crédit.

La situation est la même pour les particuliers. La population n'a besoin du concours européen ni pour des entreprises économiques, ni pour le détail de la vie administrative. Il lui faut seulement la sécurité, et en petit nombre, des conseillers et des guides. De toutes façons, la France récupérerait rapidement par le développement des affaires françaises en Syrie les avances qu'elle pourrait consentir.

Parallèlement à des avantages matériels directs, il n'est pas inopportun de tenir compte aussi du concours précieux que représenterait, pour son rayonnement économique et moral, la population d'origine syrienne vivant à l'étranger.

Mais laissons de côté les intérêts économiques et les profits matériels. Des intérêts politiques extrêmement puissants font à la France une obligation de jouer ce premier rôle en Syrie.

On ne peut étudier une carte du bassin de la Méditerra-

née et des routes de l'Extrême-Orient sans être frappé de la différence qui existe entre les deux puissances européennes ayant les plus grands établissements coloniaux au delà de Suez. Le drapeau britannique flotte sur une magnifique ligne d'étapes jalonnant la route des Indes, depuis Gibraltar jusqu'à Aden. Il faut admirer la persévérance avec laquelle Londres a poursuivi l'organisation des avancées de son empire asiatique en Afghanistan, en Perse, en Mésopotamie. Ce réseau d'escales, sagement conçu et calqué exactement sur les conditions géographiques, constitue, depuis plus d'un siècle, une des pensées directrices de la politique britannique ; la réalisation progressive de cette conception a procuré à la Grande-Bretagne un des plus sérieux éléments de sa puissance.

Quels sont les jalons posés par la France sur la route de l'Indochine et de Madagascar ? Djibouti, et c'est tout. De Marseille au Cap Saint-Jacques, de Bizerte à Majunga, les petits établissements de la côte française des Somalis constituent l'unique point où flotte le drapeau tricolore.

Avec la Syrie, d'abord protégée, puis alliée fidèle, la France acquiert la sécurité de son empire lointain ; un point d'appui sur la côte syrienne, au voisinage du canal de Suez lui assure des ménagements et des égards que la République n'obtiendrait peut-être pas autrement.

D'autre part, la France est devenue une puissance musulmane le jour où elle a débarqué à Alger, et, depuis près de quatre-vingt-dix ans, son rôle dans le monde islamique n'a pas cessé de grandir. En étendant peu à peu son autorité sur toute l'Algérie, en s'établissant en Tunisie, en pénétrant au Soudan, en complétant enfin son domaine africain par la conquête du Maroc, elle est arrivée à être intéressée, au même titre que l'Angleterre, à tous les mouvements d'idées ou de sentiments qui agitent l'Islam.

Quels sont les centres religieux et moraux vers lesquels le monde musulman a sans cesse les yeux tournés, dont il attend les directions, où vivent les personnages puissants

qui peuvent souffler, au gré de leurs passions ou de leurs intérêts, le dévouement ou la révolte, la collaboration pacifique ou la haine ?

En dehors de la Mecque et de Médine, centres trop hauts pour qu'une puissance européenne puisse songer à y établir sa prédominance, voici Fez, Kairouan, Koufra, Le Caire, en Afrique ; Constantinople, en Europe ; Brousse, Damas, Jérusalem, Bagdad, en Asie Mineure ; Ispahan, Chiraz, Samarcande, Kaboul, Lahore, Delhi, Bénarès, Calcutta, en Asie centrale et méridionale.

Sur ces dix-sept points où rayonne la vie intellectuelle et morale, la France en détient seulement deux, Kairouan et Fez, — ce qui est en disproportion évidente avec l'importance de son empire musulman. L'Angleterre en possède six : Le Caire, Bagdad, Lahore, Delhi, Bénarès, Calcutta ; elle exerce une influence prépondérante sur un septième, Kaboul ; un huitième et un neuvième, Chiraz et Ispahan, sont situés dans la zone d'influence qu'elle s'est réservée en Perse. La Russie avait Samarcande, dont le sort est devenu incertain. Constantinople restera turque mais l'influence britannique y sera prépondérante. Koufra fait partie du domaine colonial de l'Italie.

La France est donc loin de posséder la part d'influence islamique qui lui est nécessaire. Une saine compréhension de ses intérêts ne lui fait-elle pas un devoir de revendiquer Damas et Jérusalem ? La stricte équité n'impose-t-elle pas à ses alliés de satisfaire à cette légitime revendication ?

Deux qualités sont indispensables pour exercer un utile prestige sur les Musulmans ; il faut être fort et juste. Il faut respecter les mœurs et les coutumes, récompenser les services rendus, réprimer avec énergie et promptitude toute velléité d'insubordination. Ce sont là des questions de tact et de doigté qu'une longue pratique de la politique indigène a permis à l'administration française d'acquérir.

Mais, en politique, la persuasion a une incontestable supériorité sur la répression ; mieux vaut convaincre ses protégés

de sa puissance et de son équité que d'avoir l'occasion d'en faire la démonstration par les faits.

Or, la meilleure façon, pour un peuple européen, d'acquérir un grand prestige sur les Musulmans, réside dans une collaboration loyale et profitable aux lieux mêmes réquentés par les pèlerins ou possédant des mosquées fameuses et des universités célèbres. Une fois ce prestige établi, il appartient à une diplomatie avisée et à une administration expérimentée de s'attacher la confiance et le dévouement de l'élite intellectuelle, dont les conseils ou les avis font autorité auprès de ses coreligionnaires.

Pour nous résumer, la Syrie, à peine hors du joug ottoman, est déjà le théâtre de compétitions qui menaçent à la fois son unité et sa liberté. Or, cette liberté et cette unité ne peuvent être assurées dans la paix, dans l'ordre social et le développement économique, que si la France entre résolument et vigoureusement dans la voie d'une collaboration efficace avec les populations.

Quand nous demandons au régime de l'occupation de voir objectivement, s'agit-il de sacrifier les intérêts de la France ? Loin de là ! C'est l'intérêt de la France d'éviter par une attitude à la fois claire et ferme les complications d'une situation internationale pleine de dangers. Une Syrie tranquille, toute à son effort de croissance, sera, faut-il le redire, un champ merveilleux pour les capitaux, pour le commerce, pour l'influence d'un grand pays. C'est jusqu'au centre de l'Asie que l'esprit français rayonnera par Damas, Mossoul, Diarbékir, en même temps que la puissance maritime de la République trouvera dans les mers du Levant la prééminence que lui assure Bizerte dans le bassin occidental de la Méditerranée. A Beyrouth, Caïffa, Jaffa, elle est plus proche du canal de Suez, plus proche aussi de ses colonies de la côte orientale d'Afrique et de l'Extrême-Orient ; en un mot elle est à pied d'œuvre pour jouer un rôle de premier plan dans le vaste océan Pacifique, vers lequel

chaque jour se tournent davantage les regards du monde.

En éliminant l'impérialisme hedjazien, la puissance mandataire aura rendu au monde, à elle-même, à tous les Syriens, et à ceux de Damas en particulier, un insigne service. Au contraire, tant que les Hedjaziens, impatronisés à Damas par la politique anglaise, continueront à y jouir d'une autorité officielle, l'unité de la Syrie et la sécurité de la France ne seront qu'un vain mot ; tant que l'émir Fayçal pourra escompter à Londres, sur les ressources futures de la Syrie, des emprunts de guerre destinés à fournir ses Bédouins de canons et de munitions, la population musulmane de l'Est subira l'ascendant d'une puissance étrangère, l'inquiétude internationale persistera.

Que doit faire la France au point de vue politique pour assurer la paix mondiale, ramener le calme dans les esprits en Orient comme en Occident, et répondre aux vœux de la Syrie ?

Il faut, et c'est là le but même et le programme du *Comité central syrien* :

1° Déclarer solennellement que la République entend poursuivre la réalisation de l'unité et de l'indépendance syriennes et que son mandat n'a qu'un caractère temporaire.

2° Convoquer les notables de toutes les provinces syriennes pour élaborer, avec le concours du Haut-Commissariat, les statuts politiques de chacune des régions, ainsi que la charte réglant leurs relations communes, de manière à réaliser le gouvernement de la Syrie par les Syriens. C'est seulement dans ces conditions que la France peut faire œuvre utile, assurer l'avenir, et mériter une reconnaissance éternelle.





CHAPITRE XXI

ESSAI D'UNE CONSTITUTION SYRIENNE

Une Constitution syrienne ne saurait être réalisée que par une série de développements successifs dont le point de départ, nous l'avons marqué, doit être, dans l'état actuel de la Syrie, une consultation provinciale. Pour l'établissement d'un satut national syrien, la collaboration de la puissance mandataire s'impose au premier chef.

« Déclarant à nouveau que si nous déclinons l'honneur d'être Français, ou Anglais, ou Hedjaziens, pour être modestement et simplement Syriens, nous réclamons cependant à la France l'aide qui nous est nécessaire pour organiser notre vie future sous un régime démocratique fédératif. Nous lui demandons la collaboration puissante et généreuse de son génie, qui la porte si haut dans tous les domaines de la pensée et de l'action et de sa vaillance légendaire qui vient de se révéler une fois de plus dans la guerre des peuples, en assurant la victoire de la liberté et du droit (1). »

Cette phrase résume les aspirations du pays. Les Syriens font confiance à la France comme guide. Les mots d' « aide », de « collaboration », si souvent rappelés dans les vœux des patriotes syriens, comme dans les déclarations du gouver-

(1) Ordre du jour voté par le Conseil du Comité ceutral syrien, le 8 octobre 1918, sur la proposition de M. Chekri Ganem, président.

nement français, écartent toute idée d'une Syrie administrée unilatéralement par la puissance mandataire. Le rôle de cette puissance ne saurait impliquer ni une telle ampleur, ni une telle responsabilité. Si, à la rigueur, il serait possible de le concevoir, pour les toutes premières années de l'occupation, comme celui d'un État protecteur à l'égard d'un État protégé, encore faut-il que l'État protégé soit une réalité; or, en Syrie, exception faite de l'enclave hedjazienne, on n'aperçoit rien de tel. La liquidation de l'Empire ottoman a laissé les provinces syriennes sans lien administratif, membres dispersés d'un grand corps détruit.

Quant au principe de l'établissement d'un État démocratique, comment ne serait-il en dehors de toute discussion? La victoire des Alliés ne peut signifier l'établissement de fiefs pour tous les principicules en mal d'un trône, et l'installation de Fayçal à Damas est un de ces non-sens qu'on ne pourrait même comprendre, si d'étranges manœuvres n'en éclairaient la portée.

Aussi, fidèlement attachés aux idées qui ont assuré la force et la victoire finale des Alliés, les Syriens attendent de la France le régime démocratique qui leur a été promis.

Dans l'hypothèse d'une collaboration réelle et efficace, la constitution d'une Syrie républicaine ne sera pas une création spontanée; elle subira à la fois les suggestions de la Puissance mandataire, mais en même temps les inspirations du sentiment national. Cependant il faut poser essentiellement que tous les pouvoirs auront leur source dans le suffrage universel et tireront leur légitimité de la volonté populaire.

Nous ne pouvons tenter ici que l'esquisse des institutions qui permettraient à la Syrie de faire le plus promptement possible son éducation politique, de réaliser son unité et de devenir une nation fortement organisée, riche et prospère.

Pendant la période de collaboration qui prendra fin le jour où l'éducation politique des Syriens, leur tolérance, leur compréhension des questions sociales les rendront

égaux aux démocraties plus anciennes, — pendant cette période transitoire les impulsions de l'électeur devront évidemment être tempérées, ses passions modérées par des freins appropriés. Le suffrage universel aura d'abord à exercer sa souveraineté dans l'ordre des questions locales ; entre ses premiers mandataires et le gouvernement responsable de l'administration générale du pays, on peut concevoir un certain nombre de degrés, destinés à disparaître par la suite, mais indispensables dans la période organisatrice.

Pour la même raison, c'est-à-dire pour éviter les luttes violentes, pour refréner les ambitions personnelles trop ardentes, pour épargner l'instabilité à un pays qui aura d'abord besoin d'ordre et de calme, il conviendra d'écarter le système du régime parlementaire tel que nous le voyons fonctionner en France et en Angleterre. Mais l'exemple des États-Unis nous prouve que le régime parlementaire n'est pas la conséquence nécessaire de la démocratie et la condition des libertés publiques.

Enfin, comme nous l'avons montré précédemment, *le futur État syrien sera un État fédéral ou il ne sera pas*. L'esprit particulariste syrien, si vite sur la défensive, est porté à ne rien abandonner des libertés confessionnelles ou locales, chèrement payées, tant qu'il ne sera pas assuré d'un régime meilleur. Refuser de tenir compte de ce sentiment serait appeler le désordre et faire obstacle au développement du pays. Et, ce sentiment étant trop intense et trop invétéré pour que de simples mesures de décentralisation suffisent à le satisfaire, il paraît indispensable de pousser les libertés locales jusqu'au fédéralisme. On évitera ainsi de laisser aux majorités la latitude d'opprimer les minorités, car on peut réaliser presque aisément et dans la plupart des cas, une répartition administrative réservant à chaque race et à chaque religion, une entière sécurité. Telle région pourra être musulmane ou chrétienne, telle commune pourra être israélite. Plus l'autonomie sera grande, plus les risques de conflits et d'abus de pouvoirs seront restreints.

La Commune.

La commune est la base, la cellule-mère de toute l'organisation politique et administrative. Il conviendra d'avoir pour préoccupation essentielle, dans sa délimitation, l'unité ethnique et religieuse de ses habitants. Dans les petites agglomérations rurales, ce sera généralement facile, car il existe, dans la plupart des modestes bourgades, une majorité évidente, sinon une unanimité. Dans les villes, il ne faudra pas hésiter à faire du quartier juif, du quartier musulman, etc., des communes distinctes, chaque fois que cela sera nécessaire.

La commune sera administrée par un Conseil municipal élu au suffrage universel direct et avec application de la représentation proportionnelle. Cette dernière condition est essentielle. Plus un pays est divisé, plus la population est morcelée en groupements concurrents et jaloux de leurs droits, plus il est nécessaire de donner à chacun sa part d'action et de responsabilité dans l'exercice du pouvoir. Il est indispensable de faire sentir à chaque citoyen qu'il jouit du maximum de liberté, mais que cette liberté est limitée, dans l'intérêt de la paix sociale, par celle de son voisin.

Seront électeurs municipaux tous les citoyens de nationalité syrienne âgés de plus de 21 ans, n'ayant encouru aucune condamnation pénale, sachant lire et écrire et ayant leur domicile dans la commune.

Seront éligibles tous les électeurs âgés de plus de 25 ans.

Le terme de quatre ans adopté en France pour la durée du mandat municipal, pourra convenir également à la Syrie.

Les attributions des Conseils municipaux sont aisées à déterminer. Elles comprendront toutes les affaires d'intérêt local : budget, état civil, police, voirie municipale, hygiène, assistance, enseignement primaire, etc.

Le président du Conseil municipal et son organe d'exécution seront le maire élu. Cette latitude laissée à l'assemblée locale de choisir le magistrat communal, lui permettra de faire appel à la compétence particulière ou à l'autorité d'une personnalité n'appartenant pas au Conseil, mais jouissant de la considération de tous.

Une tutelle est cependant nécessaire, ne fût-ce que pour empêcher la municipalité de s'endetter au delà de ses forces ou pour résoudre les conflits qui peuvent surgir soit au sein de l'assemblée communale, soit entre cette assemblée et le maire, et qui seraient susceptibles de paralyser l'administration de la commune. Mais il conviendra que les cas dans lesquels l'autorité supérieure pourra s'immiscer dans les questions locales, soient strictement délimités

Cette tutelle sera normalement confiée à l'autorité exécutive supérieure, c'est-à-dire au Gouverneur de la région, qui pourra dissoudre le Conseil municipal ou révoquer le maire, — étant bien entendu que le Conseil municipal ou le maire pourra interjeter appel de la décision du Gouverneur auprès du chef de l'État.

La Province.

Passons à la province qui doit être le pivot de toute la vie politique et administrative du pays, afin d'assurer le respect de toutes les autonomies et de toutes les indépendances.

La division des provinces devra être calquée sur la répartition des races et des religions de manière que, dans chacune, il puisse se former une majorité stable et un gouvernement appuyé sur des éléments solides. Ainsi la majorité sera chrétienne, musulmane, druse, kurde, israélite, arménienne, etc...

Il pourra être nécessaire de ne pas tenir spécialement compte d'une relation d'importance territoriale entre les régions ; on admettra donc des provinces qui pourraient ne comprendre que le territoire d'un district actuel, afin que certains éléments de la population, numériquement très réduits, ne puissent se croire sacrifiés. Il est essentiel que personne ne puisse dire, en Syrie, que la liberté est un vain mot.

La province sera administrée par un Conseil provincial élu par les délégués des municipalités avec application de la représentation proportionnelle.

Le Conseil provincial se trouvera donc élu, mais au suffrage restreint. Il sera assez près de l'électeur pour connaître et respecter sa volonté ; il en sera assez éloigné pour rester indépendant et impartial.

Le Conseil provincial votera le budget et fixera la nature et l'assiette des impôts directs régionaux comme le font chacun des États américains et chacun des cantons suisses ; il élaborera la législation ouvrière locale, s'occupera de l'enseignement secondaire, de la répression des crimes et délits, des prisons, des hospices, des asiles d'aliénés, des routes, de la gendarmerie ; bref, il aura le pouvoir de faire des lois sur toutes les matières non réservées au Conseil fédéral par la Constitution.

L'autorité exécutive appartiendra à un Gouverneur nommé par les autorités fédérales et pris, soit au sein du Conseil provincial, soit en dehors de lui, sur une liste de candidats présentée par le Conseil. Ce haut fonctionnaire, nommé pour une courte durée, partagera avec les conseillers l'initiative des lois. Il appliquera le budget, promulguera les lois, nommera les fonctionnaires, exercera la tutelle des communes, etc.

Ainsi se trouvera réalisée l'autonomie locale qui doit assurer l'ordre, le progrès et la paix sociale.

A titre transitoire, auprès du Gouverneur, sera placé un agent de liaison français.

Le Conseil fédéral.

Les libertés provinciales assurées, il reste à mettre sur pied l'organe fédéral capable de constituer un lien puissant entre les diverses provinces et d'assurer le cas échéant le jeu normal des institutions locales. L'organe fédéral aura le droit et le devoir d'intervenir, soit pour dissoudre le Conseil provincial, soit pour opposer un veto suspensif à ses décisions, soit pour révoquer le Gouverneur. Mais naturellement, ces interventions ne devront être possibles que dans des cas très graves, peu nombreux et formellement prévus.

A la tête de la Fédération syrienne, le pouvoir législatif sera confié à un Conseil fédéral, élu par les Conseils provinciaux suivant les règles de la représentation proportionnelle. Seront éligibles tous les citoyens syriens âgés de 30 ans, jouissant de leurs droits civils et ayant une instruction au moins secondaire. Il y aura incompatibilité absolue entre le mandat de conseiller fédéral et tout emploi administratif, tout commandement militaire.

Les attributions du Conseil fédéral sont, après ce qu'on vient de voir, aisées à déterminer. Ce Conseil légiférera sur toutes les questions d'intérêt général : budget fédéral qui sera alimenté par les douanes, les chemins de fer et par des contributions indirectes et monopoles, et sur lequel pourront être prélevées des subventions en faveur des budgets régionaux ; affaires étrangères, armée, marine, justice, universités, sauvegarde des libertés publiques (liberté de la presse, liberté de réunion, liberté des cultes, liberté d'association), et du droit de propriété (expropriation), statut civil et personnel, chemins de fer, ports, postes et télégraphes, brevets d'invention, propriété artistique et industrielle, police des étrangers, écoles, hôpitaux et direction générale de la Santé, etc.

Le Président de la République.

Enfin le Conseil fédéral élira le Président de la République et un Vice-Président ayant pour seule mission de prendre automatiquement la charge de la présidence au cas où cette haute fonction deviendrait vacante, ainsi que cela est prévu par la constitution des États-Unis. Si le Président et le Vice-Président appartenaient au Conseil fédéral, ou à toute autre assemblée, lors de leur élection, ils seront automatiquement considérés comme démissionnaires. Ils devont appartenir à des religions différentes, le Vice-Président étant obligatoirement un chrétien ou un juif, si le Président est un musulman, et réciproquement.

Le Président de la République sera assisté de ministres choisis par lui et responsables devant lui seul. Il représentera la Syrie vis-à-vis de la puissance tutrice, partagera l'initiative des lois avec les conseillers fédéraux, pourra demander une seconde délibération au Conseil fédéral et aux Conseils régionaux ou opposer son veto à leurs décisions, promulguera les lois, disposera de la force publique, nommera les magistrats et les hauts fonctionnaires sur la proposition des ministres, exercera le droit de grâce. Il pourra révoquer les gouverneurs de régions ou dissoudre les Conseils provinciaux avec l'autorisation du Conseil fédéral. Tous ses actes seront contresignés par un ministre. Il ne sera responsable que dans le cas de haute trahison ou de concussion, et sera alors déféré à la Cour de cassation faisant fonctions de Haute Cour de justice, sur l'initiative des trois quarts des membres du Conseil fédéral.

Tant que durera le régime du mandat français, le chef de l'État syrien exercera l'ensemble de ces prérogatives avec le concours du Haut-Commissaire de la Puissance mandataire.

La Revision de la Constitution

Pour compléter cette esquisse des institutions politiques syriennes, il nous reste à prévoir la revision de la Constitution.

Nous estimons que cette revision devra être considérée comme un acte d'une gravité exceptionnelle et auquel il ne faudra se résoudre qu'en cas de nécessité absolue. En effet, si la Constitution dont nous cherchons à définir les principes n'est pas destinée à être éternelle, puisqu'elle est combinée de manière à répondre aux besoins d'une époque transitoire pendant laquelle le peuple syrien se groupera en nation et fera son éducation politique, elle ne devra pas, pour la même raison, être détruite ou mutilée trop précipitamment, c'est-à-dire avant que son but éducatif ne soit atteint.

Il faut craindre que des agitateurs ne demandent l'élection des assemblées au suffrage universel direct avant que les électeurs ne soient en mesure de baser leur choix sur une opinion réfléchie, avant que la masse n'ait acquis le sentiment de l'intérêt général. Il faut craindre que des fanatiques ne réclament telle ou telle réforme dans l'intérêt d'une secte religieuse avant que le public ne soit suffisamment pénétré des idées de tolérance et n'ait compris l'importance du principe de la liberté de conscience et de la liberté des cultes. Il faut craindre encore que les Syriens ne se souviennent de l'exemple des Jeunes Turcs qui ont maintes fois amendé, depuis 1908, la constitution ottomane, et ne considèrent par conséquent la réforme constitutionnelle comme une opération normale et en quelque sorte courante.

Différentes combinaisons peuvent être imaginées pour garantir la stabilité nécessaire des institutions syriennes La plus pratique consisterait sans doute à interdire toute

modification constitutionnelle pendant une première période d'une dizaine d'années, puis à exiger, pour cette modification, des conditions très rigoureuses pour la période suivante, moins rigoureuses pour une troisième période et ainsi de suite. Ainsi après une décade d'intangibilité, on pourrait exiger l'initiative du Président de la République, l'avis unanime du Conseil fédéral et l'avis pris à la majorité des deux tiers ou des trois quarts dans chacun des Conseils régionaux pour décider le principe de la revision. Le nouveau texte constitutionnel serait alors élaboré par un Congrès réunissant tous les conseillers fédéraux et régionaux et dans lequel une majorité des deux tiers ou des trois quarts serait encore nécessaire. Après la vingtième année, les majorités exigées seraient plus restreintes, etc.

L'État laique.

En dehors des principes réglant l'organisation et le rôle des pouvoirs publics, on peut considérer comme absolument indispensable d'insérer, dans la Constitution, deux règles essentielles ayant pour objet d'établir une solide ligne de démarcation entre l'autorité civile et les religions. Elles consisteront : l'une dans l'organisation d'un état-civil purement laïque, l'autre dans l'affirmation de la neutralité rigoureuse de l'État entre les différentes croyances et les différents cultes.

Il n'est plus admissible, dans les sociétés modernes, que les actes de naissance, de mariage et de décès, bases de la personnalité des individus et de la législation civile tout entière, échappent au contrôle de l'État. Le fait d'inscrire en termes identiques et sur les mêmes registres tous les citoyens sans exception, donne une sécurité plus large à la vie sociale.

Les Églises seraient mal venues à se plaindre de cette réforme. L'état-civil est pour elles une charge plutôt qu'un

privilège, une fonction dont le transfert à l'autorité laïque ne les diminuera en rien, car ni les dogmes ni les rites n'y sont intéressés.

Le principe de la neutralité religieuse sera peut-être plus difficile à faire accepter par tous. Il n'est pourtant pas moins nécessaire.

L'État syrien pourra-t-il subventionner les différentes Églises ? Peut-être dans la première période ; mais nous penchons à résoudre la question par la négative, afin de ne point transformer en fonctionnaires les ministres des divers cultes et d'éviter l'immixtion des religions dans la politique et dans les administrations publiques.

Les Églises libres dans l'État libre : cette formule, qui a triomphé dans les pays les plus avancés en civilisation, est aujourd'hui le corollaire des institutions démocratiques. En l'adoptant, les rédacteurs de la Constitution syrienne prouveront à la fois leur largeur d'esprit, leur attachement aux idées de liberté et d'indépendance, leur volonté de guider la Syrie dans les voies fécondes que suivent les plus grandes démocraties du monde.

L'Organisation judiciaire.

Esquissons maintenant à grands traits une organisation du pouvoir judiciaire.

Des juges de paix à compétence étendue, des tribunaux de première instance, un tribunal d'appel pour chaque province, une Cour de cassation pour l'ensemble du pays, répondront à tous les besoins. Les magistrats seront nommés par le Président de la République et jouiront du bénéfice de l'inamovibilité. Il ne paraît pas indispensable de prévoir l'institution de tribunaux de commerce ni de conseils de prud'hommes, les tribunaux ordinaires pouvant, au moins provisoirement, remplir les fonctions dévolues à ces juridictions.

Dr George-Samné.

Le choix des magistrats constituera, à la naissance de l'État syrien, une grave difficulté, car il sera sans doute malaisé de recruter des hommes instruits et indépendants en nombre suffisant pour pourvoir immédiatement à tous les emplois. Il s'agira, en effet, de créer une jurisprudence, tâche délicate exigeant des juristes rompus à l'interprétation des textes, des caractères fermes et intègres, des intelligences lucides et prudentes.

C'est encore là que l'intervention, le concours de la puissance chargée de l'éducation nationale syrienne, c'est-à-dire la France, seront impérieusement nécessaires. On évitera bien des dangers en appelant un juge français à siéger en première instance, en composant les cours d'appel et la Cour de cassation d'un nombre égal de conseillers syriens et français.

L'Aide de la France.

Ceci nous amène à préciser la manière dont la France exercera son rôle de guide de la démocratie syrienne durant la période d'organisation économique et administrative et d'éducation politique.

Un Haut-Commissaire français auprès de la République syrienne résidera dans la capitale et sera, en principe, le Conseiller-né du Président de la République. Il n'exercera de pouvoir propre que dans le seul cas de violation de la Constitution et devra, dans cette hypothèse, disposer de toute l'autorité et de tous les moyens d'action nécessaires pour imposer le respect de celle-ci. Il aura en second lieu un droit de contrôle sur tout ce qui concerne les relations extérieures, la guerre et la marine, l'emploi des fonds provenant d'emprunts fédéraux et le service de ces emprunts, toute décision en ces matières ne devant être exécutoire qu'après avoir reçu son visa. Corrélativement, il conviendra de lui accorder un droit de veto pour certaines matières déter-

minées, telles que les tarifs douaniers, les emprunts extérieurs et les services d'ordre public. En tout autre cas, c'est-à-dire pour tout ce qui concerne les problèmes d'ordre intérieur et administratif, le Haut-Commissaire se bornera à des suggestions.

Des conseillers techniques seront attachés à chaque ministère et grande administration ; dans chaque province les commissaires français auront droit de regard et de conseil.

L'Armée et la Marine.

L'armée syrienne devra être fondée sur le service obligatoire à court terme. Elle aura pour objet l'éducation physique et morale de la jeunesse, la sauvegarde de la Constitution et la défense du territoire contre l'étranger. Les institutions militaires suisses pourront être copiées presque sans aucune modification. Quant à la marine de l'État, elle sera également très peu développée et ne comprendra sans doute que quelques torpilleurs et canonnières chargés de la police des côtes.

Une mission militaire et navale française organisera cette armée et cette flotte avec le concours, pour les grades subalternes, d'instructeurs recrutés parmi les vétérans de la Légion syrienne. La gendarmerie sera également disciplinée par des cadres français et son commandement pourrait être analogue à ce qu'était naguère celui de la gendarmerie macédonienne, alors qu'elle avait à sa tête des chefs étrangers, non pas dans l'intérêt de ces chefs ou de leurs gouvernements, mais dans celui de l'ordre et de la sécurité du pays.

Les titres honorifiques rappelant le gouvernement néfaste des Turcs seront abolis sur tout le territoire de la République syrienne. Un ordre national sera créé pour récompenser le mérite.

Les Finances.

L'administration des finances doit être organisée de telle manière que la Puissance mandataire puisse voir rapidement le terme de ses sacrifices. Nous estimons que les frais d'occupation doivent être considérés comme des avances à recouvrer ultérieurement sur le budget syrien. La situation financière de la Syrie, même sous le régime ottoman, était bonne ; son budget se soldait bon an mal an par un excédent d'une cinquantaine de millions.

Dans la liquidation du régime ottoman, la Syrie est débitrice pour une part proportionnelle des dettes d'avant-guerre de l'État turc, mais en même temps elle est créancière de la dette ottomane pour les destructions occasionnées par la guerre sur le territoire syrien. La balance présentera vraisemblablement au profit du budget national un solde créditeur (1) qui sera la base de l'opération de trésorerie destinée à payer les indemnités réclamées par les particuliers et ensuite à financer un programme de grands travaux pour accélérer la reconstitution du pays et le développement de la matière imposable.

L'enquête menée sur place par M. l'inspecteur des finances Duchâtel, délégué par le Comité central syrien, a permis de dégager les vues suivantes sur les questions relatives aux douanes, domaines, chemins de fer, monopoles et monnaies dont les revenus doivent assurer le fonctionnement normal du budget syrien :

Douanes. — Les hommes d'affaires intéressés dans la question (négociants, industriels, propriétaires agricoles, etc.) ont paru, en général, obéir à deux tendances différentes, tout en étant d'accord sur le fond, c'est-à-dire sur la reprise, par la Syrie, de sa liberté douanière. D'une part, le droit

(1) Voir en annexe la note de M. l'inspecteur des finances Duchâtel, chargé de mission en Syrie par le Comité central syrien.

fixe actuel de 11 pour 100 sur les entrées ne satisfait ni les importateurs français qui peuvent, semble-t-il, prétendre justement à un tarif de faveur, ni les industriels syriens (ou franco-syriens), qui reproduisent leurs justes réclamations d'avant-guerre sur le défaut de protection qui en résulte pour certains articles de fabrication syrienne.

D'autre part, il est clair que ces provinces, habituées à vivre de la même vie économique que les autres territoires turcs, ont contracté, avec leurs voisines du Nord et de l'Est, des relations qu'on ne peut songer à rompre du jour au lendemain.

Nous inclinons à conclure, dans le cadre de l'autonomie douanière de la Syrie, à l'établissement d'un tarif de faveur dont bénéficieraient notamment les produits français, à une protection suffisante pour certaines productions indigènes, en particulier l'article de Damas ; enfin nous croyons nécessaire d'organiser, comme nous l'avions déjà indiqué en 1918, des conférences économiques périodiques avec les représentants des États limitrophes, de manière à fixer les contingents des marchandises qui continueraient à circuler en franchise, dans l'intérêt général de tous les anciens pays ottomans.

Domaines. — Il y a deux catégories de domaines de l'État ottoman : le domaine public proprement dit et celui de la liste civile du souverain ou de sa famille.

La première partie passe naturellement aux mains des représentants du nouvel État syrien, dès qu'il aura reçu sa forme officielle.

Restent les domaines de la liste civile. Ils sont, en grande partie, composés des biens que l'ancien sultan Abd ul-Hamid a laissés au Trésor, ou que le Trésor s'est appropriés. Pendant son long règne, le sultan détrôné avait considérablement enrichi sa liste civile, en procédant surtout par voie de confiscations, et cela dans les régions les plus fertiles et les mieux situées.

On ne doit donc pas s'étonner que les évaluations de

l'étendue des domaines de la liste civile s'élève entre un million et deux millions d'hectares, les limites étant fort indécises, surtout dans la zone qui se rapproche du désert de Syrie, et dont les terres sont cependant des terres à blé, attendant seulement la main-d'œuvre et la sécurité indispensables à leur mise en valeur.

M. Duchâtel a visité, au cours de sa mission, et malgré l'été, trois des régions où se trouvent les domaines en question, savoir : Hamah, Tibériade et Jéricho. Dans ces trois régions, il y a des fleuves (l'Oronte et le Jourdain), dont les eaux pourraient sans doute contribuer à fertiliser les terres.

Sans pouvoir toutefois préciser la valeur moyenne à l'hectare de terres aussi nombreuses et aussi diverses, il ne croit pas exagérer la valeur possible de la totalité des domaines de la liste civile, en Syrie et Cilicie, en la fixant à une centaine de millions.

Aussi, s'explique-t-on que les hommes de loi de Constantinople aient déjà cherché à revendiquer pour les héritiers d'Abd ul-Hamid toute une catégorie des domaines de la liste civile (1).

---

(1) Voici, en effet, ce que le *Stamboul* a publié le 21 juillet 1919 :

Les biens d'Abdul-Hamid. — « On annonce que la commission siégeant au ministère de la Justice et chargée de s'occuper des réclamations formulées par les héritiers directs de feu le sultan Abdul-Hamid, doit prendre aujourd'hui une décision définitive.

« Les biens immeubles ayant fait retour au Malié, sont divisés en trois catégories : 1° les immeubles appartenant directement à la Liste civile ; 2° les biens immeubles donnés de son plein gré au Malié par feu le sultan Hamid et 3° les propriétés appartenant à Abdul-Hamid et données au Malié par feu le sultan Mehmed V, sans le consentement du sultan Abdul-Hamid.

« Le *Sabah* croit savoir que les membres de la commission sont déjà tombés d'accord sur le mode de solution de cette question.

« Les propriétés comprises dans les première et deuxième catégories seraient retournées à la Liste civile et une commission serait chargée de désigner ceux des immeubles qui doivent faire retour à l'État. Quant aux biens immeubles compris dans la troisième catégorie ils seraient livrés aux héritiers. »

A notre arrivée à Constantinople, c'est-à-dire, quelques semaines après

Comme il est probable que ces domaines en Syrie seront grevés de droits divers, il serait prudent, pour la liquidation de ces droits, de constituer ces domaines en une administration distincte, qui pourrait être une régie co-intéressée, à l'imitation de ce qui a été fait en Égypte, pour les biens khédiviaux de la Daïra. Actuellement les revenus des domaines sont simplement rattachés aux recettes des différentes zones, et ils ne figurent aux différents budgets que pour des sommes relativement infimes (1).

Une administration des Domaines tirerait sans nul doute des profits considérables d'une exploitation rationnelle. Mais il importe tout d'abord de faire décider une mesure analogue à celle dont a bénéficié la France pour les biens domaniaux en Alsace-Lorraine :

Tous les biens et propriétés de l'Empire, des États et des ex-souverains allemands sont francs et quittes de toutes charges et sans payement d'aucune indemnité. (Discours de M. Klotz à la Chambre des députés, séance du 5 septembre 1919.)

---

cet article du *Stamboul*, des autorités dignes de foi nous ont affirmé, au contraire, que la commission du ministère de la Justice avait pour but de faire restituer à la Liste civile les biens dilapidés par l'administration précédente dite « des Jeunes Turcs ». (Note de M. Duchâtel.)

(1) En Cilicie, par exemple, un immense domaine admirablement placé, et d'ailleurs concédé à une société française qui n'en a pas encore pris possession, serait envahi par tous les voisins, cultivé en très petites parties et menacé de déficit, selon les chiffres recueillis à Adana ou obtenus sur place par M. Pillet, membre de notre mission, et qui a parcouru ce domaine (dit de Tchoucour-Ova).

Déjà avant la guerre, il avait été question de confier l'exploitation des domaines dits « Djéftélik » à une société intéressée. En effet, ce serait le meilleur moyen d'attirer dans le pays des concours financiers et techniques qui permettraient d'introduire les méthodes modernes des grandes cultures, tout en assurant la participation de l'État-propriétaire aux bénéfices de l'exploitation. Peut-être même, des entreprises spéciales à tel ou tel domaine particulièrement important pourront-elles se constituer.

Par exemple, le Directeur de la Banque de Syrie à Beyrouth, qui a visité jadis le domaine de Gor-Bissan, prés Tibériade (évalué à trente-cinq mille quatre cent cinquante-sept hectares), estime que, s'il y avait une administration des domaines de l'ancien Empire ottoman en Syrie, une société pourrait être constituée, en sous-ordre, pour exploiter Gor-Bissan. (Note de M. Duchâtel.)

Chemins de fer. — En dehors des concessions françaises, il existe deux groupements importants de voies ferrées dont le futur traité turc doit, selon nous, attribuer la propriété au futur État syrien.

Ce sont :

1° La ligne du Hedjâz, sur environ 150 kilomètres, construite par l'État ottoman, avec des dons religieux recueillis dans tous les pays musulmans : voie étroite qu'on peut évaluer à 100 000 francs le kilomètre.

2° La partie du chemin de fer de Bagdad comprise entre Mersine, Alep et Nisibine, sur environ 824 kilomètres en y comprenant les embranchements de Mardin et d'Alexandrette : voie large qu'on peut évaluer de 250 à 300 000 francs le kilomètre.

Les 150 kilomètres de la ligne du Hedjâz n'appartiendraient à la Syrie que si elle était véritablement « intégrale ». Mais, à cette condition, comme cette ligne est la propriété de l'Empire ottoman, il serait conforme à tous les précédents de l'attribuer au futur État syrien, jusqu'aux frontières de cet État. En outre, puisque l'État ottoman n'a pas réellement déboursé les frais de construction de la ligne, il semble qu'il y ait une raison de plus pour que l'attribution à la Syrie des 150 kilomètres ait lieu sans compensation pécuniaire (1).

---

(1) Pour les lignes allemandes de la région Nord, la situation est différente, en ce sens que le Traité de Versailles en permet la reprise, dès que ce Traité sera mis en application. En effet, d'après les propres paroles de M. Klotz, ministre des Finances, à la Chambre des députés (séance du 5 septembre 1919), la France reçoit :

« Le droit de se faire transférer une part indéterminée sur les droits et intérêts allemands dans les entreprises d'utilité publique et les concessions en Russie, en Chine, en Autriche, en Hongrie, en Bulgarie et *en Turquie* ; sur toutes les créances de l'Allemagne vis-à-vis de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bulgarie et de *la Turquie* » (page 4191 du *Journal Officiel*).

La part des Allemands dans le chemin de fer de Bagdad devait être en principe de 40 pour 100. Il est possible qu'elle ait augmenté, mais on voit que le Traité permet d'obliger l'Allemagne à rétrocéder cette part, soit à

L'évaluation que l'on a donnée de la valeur des deux réseaux à reprendre est une évaluation d'avant-guerre. Il semble que la valeur actuelle puisse être doublée, en sorte que les chemins de fer allemands (où il y a d'ailleurs des intérêts français) représenteraient, en territoire syrien, environ 4 à 5 millions, et la partie considérée de la ligne du Hedjâz de 50 à 100 millions.

Monopoles. — Les monopoles ottomans des tabacs et du sel existent en Syrie, en vertu d'un droit régalien qui paraît devoir suivre le sort de la Syrie elle-même, c'est-à-dire, être transféré au nouvel État.

La régie ottomane des tabacs possède en Syrie des magasins de dépôt et des ateliers ; elle trouve d'ailleurs à Lattaquiyeh des tabacs de qualité moyenne, utiles pour les mélanges, et appréciés à ce titre, même en Europe. Il y a donc, en Syrie même, les éléments d'exploitation d'un monopole spécial au pays, à la condition de régler avec la Régie actuelle la question de la reprise, et de conclure avec elle un arrangement pour les sortes de tabac que la Syrie ne produit pas, notamment les qualités fines de Samsoun ou de la Thrace occidentale.

Pour le tombac, la culture syrienne fournit des quantités appréciables d'une qualité courante, à laquelle certains fumeurs sont attachés; mais l'importation du tombac de Perse n'en est pas moins considérée comme nécessaire, parce que ce tombac possède des qualités propres, une finesse et un arome supérieurs, en sorte qu'il faut prévoir un monopole d'importation lequel a fonctionné avant

l'État français, soit à l'État syrien, soit à une compagnie concessionnaire qui serait chargée de l'exploitation de la ligne.

Il en est de même, toujours d'après la même parole autorisée, pour les créances allemandes sur la Turquie, qui peuvent résulter, par exemple, de fournitures de matériel aux chemins de fer en question, de frais de transport, ou de déficit d'exploitation.

Bref, le futur traité turc pourrait se borner à s'appuyer sur le Traité de Versailles pour en tirer l'effet utile, et dégager entièrement la Syrie de toute hypothèque allemande du fait des chemins de fer.

la guerre, et dont le concessionnaire, un banquier très considéré à Damas, avait intérêt à rechercher et à faire poursuivre la contrebande.

Pour le monopole du sel, il est dans les attributions des agents de la dette publique ottomane, qui gèrent en Syrie, non seulement la vente, mais aussi la production du sel, grâce aux salines de la région de Membidj, près d'Alep. Ces dernières années, les importations de sel étant naturellement suspendues, et les salines en question n'étant pas suffisantes, on a développé la production du sel marin des côtes de Cilicie, où le futur monopole syrien pourra trouver une source importante d'approvisionnements.

Pour les tabacs, comme pour le sel, le futur traité turc dans ses annexes financières, pourra poser la base de la rétrocession à la Syrie de ces monopoles, en renvoyant à une Commission d'experts le soin de régler, s'il y a lieu, les droits respectifs des parties.

Monnaies. — Il paraît hors de doute que la nouvelle organisation politique syrienne doit posséder sa monnaie propre, et rendre à la Turquie les monnaies ayant eu cours sous l'ancien régime ottoman [1].

---

(1) On peut même dire que l'Administration syrienne a déjà commencé à poser la base de la monnaie nouvelle, dans les accords provisoires conclus à Paris avec la Banque de Syrie, pour l'émission de billets syriens sur la base du franc, et d'une livre syrienne correspondant à notre ancien napoléon.

Il n'en sera que plus urgent de régler dans les annexes financières du futur traité turc le sort des monnaies de l'ancien régime.

D'après les constatations faites, sur place, au cours de la mission de Syrie, voici quelle est la situation actuelle :

Les livres turques *or* n'apparaissent pas dans la circulation, mais, on croit, généralement, qu'il en reste un bon nombre de cachées dans l'équivalent de ce que l'on appellerait en France le bas de laine du paysan. En tout cas la prime sur l'or permettra toujours facilement aux détenteurs de se défaire de ces pièces le jour où elles seront démonétisées.

Daus les zones Ouest-Sud, et la partie méridionale de la zone Est (c'est-à-dire la région de Damas), les monnaies d'argent sont déjà, en fait, retirées de la circulation et remplacées par nne monnaie fiduciaire qui n'est plus la livre turque, mais la livre égyptienne, pour laquelle il se posera un autre problème, mais dont le traité turc n'a pas à se préoccuper.

Une banque d'émission est non seulement un puissant levier pour la Trésorerie d'un État, mais en outre elle constitue une appréciable source de profit, l'émission étant un privilège que l'État ne concède généralement que contre certains avantages pécuniaires très sensibles, et qu'il va jusqu'à mettre en adjudication dans certains pays de création récente.

Nous le voyons donc, les ressources ne manqueront pas au budget futur de la Syrie. En dehors des revenus indirects dont nous venons de faire l'examen, il y a l'impôt direct qui a été l'objet de nombreux abus sous le régime ottoman, mais qu'une administration compétente et intègre saura perfectionner.

La France est bien placée, par l'expérience universellement reconnue de son personnel des finances, pour donner au budget syrien ses directions et pour le fonder définitivement sur l'ordre et la clarté. Mais il est indispensable que les fonctionnaires français à qui ce rôle sera dévolu, s'emploient à former rapidement des collaborateurs techniques de nationalité syrienne destinés à continuer leur œuvre à l'expiration du mandat français.

Après des siècles d'une domination brutale qui a tout mis en œuvre pour diviser la Syrie, pour l'affaiblir, pour la rendre inerte et passive, pour lui enlever toute initiative, tout esprit politique, ce pays se trouve manifestement impuissant à organiser seul son administration, ses finances, sa vie économique et sociale. L'histoire nous a maintes fois démontré qu'un peuple échappant à une longue tyrannie tombe fatalement dans la division intestine, dans l'instabilité, quelquefois dans une anarchie plus ou moins longue et plus ou moins ruineuse. Il ne faut pas négliger cet ensei-

---

Restent la partie Nord de la zone Est, comprenant la ville d'Alep et celles de Homs, Hamah, Baalbek, etc., où la circulation normale est celle du medjidieh argent, et la zone Nord, c'est-à-dire la Cilicie, où la seule monnaie en usage est la livre turque *papier*. C'est ici que se pose la question de la rétrocession des monnaies ottomanes.

gnement. L'intervention française, telle qu'elle vient d'être définie, aura pour unique objet d'éviter à la Syrie la crise qu'ont connue tant d'autres pays à l'aube de leur libération.

*
* *

L'esquisse rapide d'une constitution syrienne était indispensable pour compléter ce qui a été dit, dans les précédents chapitres, de l'organisation politique de la Syrie de demain, et pour bien préciser le système qui nous semble le plus favorable à la restauration du pays au double point de vue matériel et moral.

Nous devons ajouter toutefois, que cet essai de constitution a été conçu à un moment où nous avions le ferme espoir que l'intégrité de la Syrie serait scrupuleusement respectée par les puissances. Chaque jour cet espoir est diminué par les tractations diplomatiques, et le système idéal que nous avions conçu perd peu à peu ses chances de réalisation.

Dans ces circonstances, et si décidément la Syrie doit être morcelée avec Fayçal à Damas et l'Angleterre en Palestine, notre ébauche constitutionnelle cesse d'être valable en grande partie, car, dans cette situation nouvelle, le système fédératif deviendrait préjudiciable aux minorités. A une fédération provinciale présentant des analogies avec le régime politique de la Suisse, il conviendrait alors de substituer une confédération d'États se rapprochant de la combinaison qui a été longtemps en vigueur en Allemagne. La puissance mandataire assurerait la liaison nécessaire entre ces États. Naturellement cette confédération ne pourrait dépasser le cadre des pays placés sous le mandat français et la Palestine *britannisée,* si l'on peut dire, s'en trouverait exclue.

Le moment n'est pas encore venu, d'ailleurs, de donner des précisions sur ce point qui appellera de nouvelles études le jour où le sort de la Syrie sera définitivement réglé.

ANNEXES

I

La Dette syrienne [1].

La France est la principale créancière de la *Dette publique ottomane*.

Pour la répartition de cette Dette, on admet que les accords diplomatiques n'ont visé que la portion de cette Dette qui est antérieure à la guerre, soit environ 3 milliards de francs. La Syrie représentant environ un dixième de l'Empire ottoman, le nouvel État, d'après les estimations du Contrôle financier de Constantinople, aurait, dès les premières années de son existence, à faire face aux charges d'une dette d'environ 300 millions de francs.

Pour ces estimations, on a tenu compte, non seulement de la population de la Syrie dite « intégrale », mais encore de la richesse du pays, légèrement supérieure à la moyenne, offerte par le reste de l'Empire.

Toutefois, le district autonome du Mont-Liban, ainsi qu'il résulte d'une déclaration du président du Conseil administratif, Son Excellence Habib Pacha Es-Saad, serait disposé à protester contre toute répartition de la Dette publique ottomane qui ne tiendrait pas compte de l'immunité fiscale de la province autonome et, dans ce cas, il faudrait réduire d'environ un demi-million d'habitants le total de la population syrienne devant servir de base aux calculs.

D'autre part, la direction générale de Constantinople de la Dette publique ottomane a bien voulu nous communiquer les chiffres des revenus qui lui étaient concédés dans les provinces constituant la Syrie dite « intégrale ». L'exercice 1330 de l'hégire, c'est-à-dire le dernier exercice budgétaire ottoman d'avant

---

[1] Extrait d'un rapport de M. Duchatel, chargé de mission en Syrie par le Comité central syrien et le Comité de l'Orient.

guerre, n'accuse qu'un total de 659 468 livres turques, soit sur le pied de 23 francs la livre turque · 15 167 764 francs Il faut observer que ce chiffre doit être augmenté d'environ 6 pour 100 pour l'intérêt et l'amortissement, ce qui porterait à 18 ou 20 millions les charges annuelles au lieu des 15 millions (en chiffres ronds) accusés par Constantinople Cette remarque nous a valu une réponse de Constantinople, datée du 27 août 1919, et dont il nous sera, croyons-nous, permis d'extraire le passage suivant .

« *Les observations que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer sont probablement celles auxquelles me conduira l'étude de la question des revenus de la Dette dans la Syrie intégrale* »

Toutefois l'éminent directeur général ajoutait .

« Ainsi que je vous l'exposais récemment, le problème ne nous a pas encore été posé et je suppose que, si nous sommes invités un jour à formuler des réclamations, elles seront basées, non sur les recettes d'un exercice, mais sur une moyenne quinquennale d'avant-guerre, suivant le principe adopté par la Commission financière de Paris après la guerre balkanique. »

Il est clair, en effet, qu'une moyenne quinquennale paraît plus juste que la base d'un seul exercice Mais encore faut-il pour cela que la moyenne quinquennale ne comprenne pas précisément des années de guerre (en l'espèce, la guerre balkanique), sinon le chiffre pris pour base se trouvera faussé, tandis que l'exercice 1913 est intercalé entre les deux guerres et le plus rapproché, par conséquent, d'un exercice normal.

De toute manière, les réclamations du conseil administratif du Mont-Liban, de même que les chiffres recueillis à Constantinople, nous conduisent au même résultat, savoir une réduction d'environ un sixième, sur les premières évaluations données plus haut, de la part de la Dette publique ottomane, à mettre à la charge de la Syrie, en sorte que cette part serait ramenée aux environs de 250 millions, au lieu des 300 millions

Tout cela, bien entendu, s'il s'agit bien de la Syrie intégrale, comprenant notamment le vilayet d'Adana et les mutessarifats de Zor et de Jérusalem.

II

Indemnités de guerre au profit de la Syrie.

En Syrie comme ailleurs, les dommages de guerre donnent ouverture à deux sortes d'indemnités : individuelles et collec-

tives, les unes et les autres devant obligatoirement passer par l'intermédiaire de l'État, pour la réception et le contrôle des demandes, ainsi que pour le recouvrement des sommes qui seront mises à la charge de la Turquie par le Traité en préparation.

On a constitué à Beyrouth le fonctionnement d'un bureau spécial qui centralise les demandes d'indemnités individuelles de la zone Ouest. Pour la zone Sud, M. le Commissaire français de Jérusalem sert d'intermédiaire avec le ministère des Affaires étrangères. Enfin nous croyons savoir que certaines grandes entreprises françaises se sont adressées directement à Constantinople et à Paris pour les règlements qui les concernent. Dans ces conditions, étant donné le retard causé par l'éloignement de Syrie de nombreux intéressés, il est bien difficile de se faire une idée exacte du montant total des indemnités individuelles, mais il est certainement très important, les établissements d'instruction et les maisons religieuses ayant déjà des dommages considérables à se faire rembourser.

Restent les indemnités collectives.

Pendant une guerre conduite contrairement à toutes les règles du droit des gens, les Germano-Turcs ont décimé les populations de certains districts par une organisation systématique de la famine ; ils ont dévasté les forêts, ruiné les voies de communication, allumé l'incendie. Il ne serait ni juste ni moral de mettre les réparations de tous ces désastres à la charge du budget naissant de la Syrie nouvelle.

Nous estimons donc que l'administration syrienne peut et doit réunir, d'ores et déjà, tous les éléments susceptibles de documenter les négociateurs français du traité turc au point de vue de la valeur des indemnités collectives pour en ajouter le total à celui des indemnités individuelles.

Si nous n'avons pas de chiffres précis pour la Syrie proprement dite, en dehors du Mont-Liban, nous possédons du moins une note que Son Excellence Habib-Pacha-Es-Saad nous a fait l'honneur de nous remettre le 1er juin 1919, et qui peut servir d'élément d'information pour l'indemnité collective du district autonome :

Indemnités proprement dites :

580 000 livres turques, soit, sur le pied de 23 francs la livre, 13 340 000 francs ;

Pour la perte de 150 000 âmes (hommes et femmes), un prix de rançon a été calculé, en outre, d'après la loi Cherii, savoir 330 livres par tête d'homme et 165 livres par tête de femme, ce qui fait 37 125 000 livres, ou, à 23 francs la livre, 853 875 000 francs.

Enfin le Liban réclame à la Turquie une dette de 1860, évaluée à 150 000 livres turques, soit, à 23 francs la livre, 3 450 000 francs.

Tout en signalant le haut intérêt de cette note, on doit faire remarquer que le total de l'indemnité collective du Mont-Liban descendrait à 330 695 000 francs, si l'on évaluait la livre turque au cours de 9 francs (au lieu de 23 francs). En outre les 150 000 livres turques dues depuis 1860 se rapportent à un compte spécial, qui n'est pas à proprement parler celui des indemnités *de guerre*. Enfin, quoique le principe admis du *prix du sang* calculé selon la loi musulmane, paraisse justifié en pays d'Orient, le nombre des victimes peut donner lieu à certaines contestations, en sorte qu'il serait prudent de n'escompter qu'environ 250 millions pour cette indemnité spéciale au Mont-Liban.

Le district autonome a été assurément le plus touché, mais le Liban ne forme qu'un sixième de la population totale de la Syrie intégrale, et il se trouve, à l'extrémité de la zone Nord, des populations (principalement de religion arménienne), qui ont également beaucoup souffert.

Dans ces conditions, si l'on admettait, comme simple base de calcul, 250 millions de francs pour le Mont-Liban, il serait difficile de conclure, pour le reste de la Syrie, à moins de trois fois ce chiffre, soit 750 millions.

En définitive, il résulterait de la balance à établir entre la part de la Syrie dans la Dette publique ottomane et les indemnités collectives à réclamer, tant pour le Mont-Liban que pour la Syrie proprement dite, une soulte de 750 millions de francs en capital au profit des territoires placés sous le mandat de la France, soulte qu'il faudrait à la vérité réduire de la valeur des revenus encaissés dans ces mêmes territoires et qui doivent revenir à la Dette, depuis le départ des autorités turques.

Même si l'indemnité réclamée à la Turquie ne pouvait être payée par elle que sous la forme déjà admise pour d'autres États appartenant à la Quadruple Alliance, c'est-à-dire sous forme d'annuités comprenant l'intérêt et l'amortissement du capital, il serait très important, au point de vue du développement économique de la nouvelle Syrie, de monnayer cette annuité, en empruntant sur les marchés de France (et au besoin les marchés alliés), le capital représentatif, afin de le consacrer, pour la plus grande part, aux grands travaux publics dont dépend, avec l'avenir du pays, sa prospérité budgétaire et la réparation générale de tous les dommages de guerre.

MER NOIRE
RUSSIE
ANATOLIE
ARMÉNIE
PERSE
Trébizonde
Erzeroum
Sivas
Kaïsarieh
Kharpout
Mamouret ul-Aziz
DIARBEKIR
Van
Bitlis
Konia
ADANA
Zeïtoun
Marasch
Sis
Diarbekir
Adana
Aïntab
Ourfa
Mardin
Revandouz
Icht-Il
Mersina
Djebel Bereket
Biredjik
Alexandrette
Mésopotamie
Tigre
Erbil
Mossoul
Antioche
ANTIOCHE
Alep
Euphrate
CHYPRE
Lataquiyeh
Ansaries
Deïr-el-Zor
Touzkourmatli
Hamah
Homs
Tripoli
Anah
MÉDITERRANÉE
Baalbek
LIBAN
Beyrouth
Rachaya
Damas
Bagdad
Hasbaya
St Jean d'Acre
Caïffa
Dj. Druses
Jaffa
Jérusalem
M. MORTE
Gaza
ÉGYPTE
G. d'Akabah

— Légende —

Limites de la Syrie

Zone d'influence française en Asie Mineure, d'après les accords anglo-franco-russe de 1915-16.

Limites, entre les territoires d'influence française directe, et d'influence arabe.

Limites des provinces dans la zone d'influence française directe.

Echelle
0 50 100 200 Km.

A. Deschryvere

Carte des accords de 1916



CHAPITRE XXII

LA POLITIQUE DES ACCORDS ET LA QUESTION SYRIENNE

L'importance de la Syrie au point de vue français a été affirmée de la manière la plus catégorique, par un président du Conseil, M. Raymond Poincaré, à la tribune de la Chambre des députés, en 1912 (1).

Voici cette déclaration qui constitue à la fois un acte solennel de la part du gouvernement français, en même temps qu'elle apporte l'assurance publique que l'Angleterre laisse à la France les mains libres en Syrie :

« En Syrie et au Liban nous avons des intérêts traditionnels *que nous entendons faire respecter*. Le gouvernement anglais *nous a formellement déclaré* qu'il n'avait dans ces régions *ni intentions ni desseins, ni aspirations politiques d'aucune sorte.* »

Quelques jours après, sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, confirmait à la Chambre des communes que le gouvernement britannique avait en effet admis les intérêts spéciaux de la France en Syrie.

Cette situation particulière, officiellement reconnue à la France par l'Angleterre elle-même, après une lutte d'in-

(1) Voir chapitre IV : *La Révolution de 1908.*

fluence séculaire, semblait devoir être désormais la charte intangible des parties.

En effet, il faut bien supposer que cette reconnaissance de ses droits en Syrie avait dû impliquer, de la part de la France, des concessions ou des renonciations ailleurs. Il s'agissait évidemment d'un marché où les deux contractants donnaient et recevaient. L'opinion publique ne s'y est pas trompée, bien qu'elle soit restée dans l'ignorance de l'autre élément du troc. Elle y a vu la suite naturelle de la politique des accords que la France et l'Angleterre avaient inaugurée en 1903 pour la limitation réciproque de leurs aspirations et l'élimination des points de friction entre les deux pays. Quoi qu'il en soit, la parole de l'Angleterre était engagée.

Par ailleurs, le gouvernement de Paris ne paraissait pas songer le moins du monde à un morcellement éventuel de l'empire ottoman ; la déclaration de M. Poincaré n'avait rien qui pût être interprété comme constituant un premier pas vers une politique de guerre et de conquête analogue à celle de l'Italie en Tripolitaine.

Au contraire, d'après les termes dont s'est servi le président du Conseil français, il paraissait plutôt avoir en vue d'écarter la possibilité même lointaine d'une intervention britannique. Dans l'état incertain et précaire où se trouvait alors la Turquie, on pouvait aisément prévoir en 1912 que l'agitation des provinces non turques, loin de s'apaiser, ne ferait que s'accroître ; et l'Angleterre, voisine de l'empire turc en Égypte, en Arabie et dans le golfe Persique, n'aurait-elle pas eu quelques tentations d'assurer directement l'ordre auprès de ses frontières ? L'accord franco-anglais ne laissait pas place à une éventualité que l'activité des agents britanniques en Arabie, en Perse, et dans la Mésopotamie rendait presque probable. En cas de troubles graves et persistants, c'était donc la France qui restait seule chargée d'apprécier l'opportunité d'une action pacificatrice.

Mais surtout, en faisant admettre par le gouvernement de Londres sa situation privilégiée en Syrie, la France avait

obtenu d'avoir les mains libres pour l'œuvre de développement économique de ce pays, où la proximité de l'Égypte pouvait rendre singulièrement redoutable une concurrence britannique ; en fait, au prix de sacrifices que nous ignorons, elle avait assuré un domaine incomparable à son influence, à sa langue, et à sa civilisation.

La place considérable que n'a presque jamais cessé d'occuper la nation française dans le Levant, depuis l'institution du régime des capitulations, a tenu historiquement à deux faits essentiels : son protectorat catholique et une activité financière de premier plan [1]. Mais la révolution ottomane,

---

[1] Cette prépondérance de la France résulte, en premier lieu, de l'importance — absolue et relative — des capitaux investis par l'épargne française dans les titres ottomans, sous leurs appellations multiples et leurs formes diverses : *fonds d'État* et *valeurs de Sociétés privées.*

Cette importance et cette supériorité apparaissent dans les deux tableaux suivants qui représentent en capital et en pourcentage la répartition approximative, à la veille de la guerre, des capitaux étrangers engagés en Turquie :

EN CAPITAL

	FRANCE	ANGLETERRE	ALLEMAGNE
	(En milliers de francs).		
Dette publique.. . .	2 454 417 377	577 499 821	867 583 506
Sociétés privées. . .	902 893 000	230 458 675	552 653 000
Total. . . .	3 357 310 377	807 958 496	1 420 236 506

EN POURCENTAGE

	FRANCE	ANGLETERRE	ALLEMAGNE
	%	%	%
Dette publique . . .	60,31	14,36	21,31
Sociétés privées. . .	53,55	13,66	32,77
Total. . . .	60,08	14,46	25,42

La prépondérance financière de la France provient, en second lieu, de la continuité avec laquelle s'est réalisé l'investissement des capitaux français. Ces apports incessants ont eu pour effet de mêler intimement la France à toute la vie économique de la Turquie au cours de son histoire, et, d'autre part, d'étendre un réseau d'intérêts français sur toute l'étendue de l'empire

si elle avait abouti, devait porter un coup fatal à ces deux

---

ottoman, à tel point qu'on a pu dire de ces intérêts qu'il serait plus difficile de trouver où ils ne sont pas que de chercher où ils sont.

Cette action de nos capitaux a toujours été, avant la guerre, le meilleur soutien de l'influence politique de la France auprès du gouvernement ottoman.

La France détient des titres de Dette extérieure pour une somme de 2 milliards 268 681 797 francs. En outre, des institutions financières contrôlées par des capitaux français ont consenti au gouvernement ottoman des avances rentrant dans sa dette intérieure, pour un montant d'à peu près 185 734 580 francs. C'est donc de près de *2 milliards et demi* que l'épargne française est créancière de l'État turc.

La part respective des autres puissances principalement intéressées aux valeurs publiques ottomanes s'établit à des chiffres de beaucoup inférieurs, ainsi qu'il ressort du tableau suivant, indiquant le répartition approximative de la Dette turque avant la guerre actuelle :

	EN CAPITAL		
	FRANCE — Francs.	ANGLETERRE — Francs.	ALLEMAGNE — Francs.
Dette extérieure. . .	2 668 681 797	554 874 586	848 955 760
Dette intérieure. . .	185 735 580	22 609 235	16 627 746
Total. . . .	2 454 417 377	577 483 821	867 583 506

	EN POURCENTAGE		
	FRANCE — °/o	ANGLETERRE — °/o	ALLEMAGNE — °/o
Dette extérieure. . .	59,01	14,45	22,10
Dette intérieure. . .	81,83	9,07	8,20
Total. . . .	60,31	14,19	21,31

L'importance des capitaux français engagés dans la Dette ottomane et l'emprise qui en est résultée pour les porteurs français sur des gages nombreux, ont eu pour effet naturel de donner à la France une influence prépondérante dans l'organisation et le fonctionnement de l'Administration de la Dette Publique Ottomane. Or, au point de vue financier, cette Administration exerce dans tout l'empire ottoman un rôle de tout premier plan, à raison de l'importance des revenus gérés par elle à des titres divers.

Elle assume, en effet, un double rôle : l'un, qui lui a été attribué par le décret de Mouharrem et qui a pour objet l'administration des *Revenus concédés* en garantie du service de la *Dette Unifiée* et des *Lots Turcs* ; le second, attribué par des actes postérieurs au décret et ayant pour objet la perception

formes si caractéristiques de l'effort français. Les Jeunes Turcs paraissaient bien décidés à réclamer des Puissances l'abandon du régime des capitulations, et de la France la limitation de son protectorat aux seuls catholiques français. D'autre part, les sympathies jeunes turques allaient à l'Allemagne et on comptait sur elle pour battre en brèche partout les entreprises financières de la France. Ces perspectives avaient été envisagées par l'opinion et dans les cabinets ministériels à Paris comme à Londres ; et la France, tout en s'apprêtant à résister énergiquement, à défendre pied à pied ses droits, ne se faisait peut-être pas beaucoup d'illusions sur le résultat final de la lutte. La déclaration de

---

des *Revenus gérés* qui ont été affectés comme garanties par l'État ottoman aux créanciers porteurs de titres d'emprunt ou en vertu de contrats de garanties kilométriques dues à des compagnies de chemins de fer.

Du décret de Mouharrem, d'abord, le conseil de la Dette tient l'administration des revenus du sel, du timbre, des spiritueux, des pêcheries et de la soie. Tous ces nombreux gages sont dispersés dans tout l'empire ottoman. Il en résulte pour les porteurs, c'est-à-dire surtout pour l'épargne française, des hypothèques portant sur la plupart des recettes de l'empire, recettes perçues sur tous les points de son territoire et par une administration principalement soumise à l'influence française.

La France ne s'est pas bornée, en Turquie, au rôle de simple prêteur ou placeur d'argent, de souscripteur d'emprunts publics. Elle y a créé, elle administre et contrôle de très nombreuses affaires privées ; elle y gère même des services publics par l'organe de sociétés dissimulant, sous le masque juridique de la nationalité ottomane imposé par la loi turque, le caractère français des fonds qui les alimentent et des directions auxquelles elles obéissent. Le réseau de ces entreprises enveloppe toute la vie économique de l'empire ottoman ; elles inscrivent au crédit de la France une hypothèque qui porte un peu sur toutes les parties de l'empire et qui ne peut ni être levée, ni diminuer de valeur.

La supériorité des capitaux engagés par la France ressort de la statistique suivante, qui fait apparaître le volume de ces capitaux et leur proportion par rapport à ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne. Ce sont là, en effet, les deux seules puissances qui aient, jusqu'à présent, investi en Turquie des intérêts importants :

	CAPITAL	POURCENTAGE
	—	—
France.	902 893 000	53,55
Angleterre.	230 458 675	13,66
Allemagne.	552 653 000	32,77

M. Poincaré montre assez que le gouvernement de la République avait désormais compris la nécessité de porter le principal poids de son effort en Syrie, où il possédait déjà des attaches traditionnelles et des intérêts moraux d'une singulière solidité.

Mais, si la France avait tenu à faire adhérer officiellement l'Angleterre à sa politique syrienne, c'est qu'elle songeait au précédent égyptien. La prépondérance financière et morale de la France en Égypte avait été combattue par la politique britannique dans le deuxième tiers du XIXe siècle, et avait dû finalement céder la place. Jusque dans le domaine de l'instruction, où le goût prononcé des peuples orientaux pour la culture française donne à la France tant de facilités pour propager sa langue et ses idées, on avait pu voir en Égypte le régime de l'occupation britannique tendre vigoureusement à exclure le français des écoles et par là même du commerce, des tribunaux, en un mot de la vie publique. Le *Near East* pouvait noter récemment : « Pour ce qui est de faire de l'anglais la langue officielle, tous les efforts sont tendus dans cette direction... Dans les écoles elles-mêmes, l'anglais et l'arabe sont maintenant les seules langues de l'enseignement et, parmi les écoles supérieures, l'école de droit est la seule où des cours soient faits dans une autre langue que l'anglais ; des arrangements ont été pris pour que ces cours disparaissent l'année prochaine. Presque tous les fonctionnaires de cette génération parlent anglais... La correspondance officielle est de plus en plus faite en anglais et en arabe et c'est seulement une question de temps pour que l'anglais devienne la langue européenne officielle sans aucune intervention arbitraire (1). »

En somme la France visait à assurer, dans l'Orient nouveau qui semblait se préparer, une voie d'accès pour son influence économique et intellectuelle. En présence des prétentions singulièrement actives des Allemands en Anatolie et des

---

1) Cité par l'*Asie Française,* mai-septembre 1918.

Anglais en Arabie et dans l'Irak, elle ne pouvait choisir pour sa propre part un domaine plus magnifique que la Syrie, déjà moralement gagné, situé à proximité de ses plus grands ports de guerre et de commerce, un pays enfin où elle pouvait attendre à pied d'œuvre les développements futurs de la haute Asie, et par lequel elle devait tendre la main un jour ou l'autre à ses alliés russes descendant par les défilés arméniens et les plateaux de l'Iran.

Toute idée de domination politique mise à part, l'importance de sa clientèle syrienne était pour la France une garantie puissante contre les agissements du gouvernement de Constantinople. Ni la suppression éventuelle du régime des capitulations ni celle de son protectorat catholique ne pouvaient venir à bout en Syrie de l'influence que la France exerçait par ses nombreux établissements d'enseignement ; non plus qu'une extension de l'activité germanique en Syrie n'aurait pu la chasser des positions économiques qu'elle y occupait par une sorte de conspiration tacite de tout le pays. Quant aux Anglais, ils avaient, il est vrai, commencé, eux aussi, à marquer une intention de se faire une place en Syrie. On sait les relations déjà anciennes qu'ils avaient avec les Druses ; mais s'ils s'en étaient servi pour combattre l'extension d'une hégémonie française, spécialement à l'époque des guerres de la Turquie et de l'Égypte, leur action, pendant longtemps, n'avait eu à vrai dire qu'un caractère tout politique et d'ailleurs sans continuité véritable ; maîtres de l'Égypte, ils s'étaient tout à fait désintéressés de la Syrie. Ce n'est que dans les dernières années du XIX[e] siècle que l'influence britannique chercha à s'implanter en Syrie par les seuls truchements véritables d'une action à longue échéance, l'école et le commerce. De nombreux missionnaires protestants s'étaient répandus dans le pays, organisant des établissements d'instruction où l'on enseignait l'anglais et où l'on faisait des adeptes au protestantisme. Ces œuvres, soutenues par les capitaux des sociétés bibliques de Londres, n'étaient plus, en 1912, absolument négligeables. Enfin le

commerce britannique était arrivé à tenir presque partout le premier rang ; une grande partie des transactions syriennes avaient adopté peu à peu le commode office des banques anglaises, qui ont des succursales et des représentants dans tous les pays du monde.

Quelle était la part de la France dans le mouvement commercial de la Syrie en 1912 ? La première aux exportations, la troisième aux importations après l'Angleterre et l'Autriche ; la seconde dans le classement d'ensemble. Les négociants français négligeaient l'effort qui leur eût facilement assuré, sur le marché syrien, une écrasante prépondérance aussi bien à l'entrée qu'à la sortie : ils se bornaient à vendre des produits de luxe et n'exportaient pas, comme leurs concurrents, les stocks de produits à bon marché qui grossissent vite les statistiques.

Mais, par le nombre de ses entreprises, la France occupait bien dans l'ordre matériel la première place en Syrie, comme elle y restait la première dans l'ordre intellectuel et moral.

La déclaration de M. Poincaré en 1912 ne faisait donc qu'affirmer officiellement à la face du monde une situation de fait, et l'accord franco-anglais n'avait en vue que d'éliminer toute contestation éventuelle de cette prééminence par l'Angleterre.

Les événements allaient donner un singulier démenti aux espérances, aux certitudes françaises.

La guerre éclate et les Détroits sont fermés. Les préoccupations militaires auraient dû faire taire les arrière-pensées politiques ou les survivances des anciennes rivalités ; loin de là, elles les réveillent, et il semble que tout soit mis en question.

Il se peut que les Dardanelles auraient pu être forcées avant que les Turcs aient eu le temps d'en organiser sérieusement la défense. Mais il aurait fallu une largeur de vues qui a malheureusement fait défaut. Tandis que les Russes n'ont rien voulu entendre aussi longtemps qu'on ne

leur aurait pas garanti Constantinople, l'Angleterre n'a consenti à endosser le testament de Pierre le Grand que sous la menace de la guerre sous-marine.

La politique russe était logique en saisissant l'occasion unique de s'assurer un débouché sur la mer libre et de renforcer sa situation en Transcaucasie.

Non moins rationnel était le jeu de l'Angleterre en accumulant des troupes en Égypte, en organisant l'expédition de Gallipoli malgré les appréhensions de la Russie peu désireuse de voir la puissance britannique s'orienter dans cette direction, enfin en travaillant à mettre à son service la force arabe.

Anglais et Russes parurent poursuivre des vues exclusivement personnelles. Il fallut donc négocier avant d'agir.

C'est à la suite de tous ces accords, de toutes ces tractations, de toutes ces combinaisons encore incomplètement connues, que s'est trouvée posée d'une manière formelle la question d'un remaniement de l'Orient. Les ambitions russe et britannique venaient de déclencher une série d'actes diplomatiques qui auraient gagné à être élaborés au grand jour de la paix et de la victoire, plutôt que dans une heure d'incertitude et de trouble qui a pu laisser la France moins libre de défendre comme il le fallait ses droits menacés en Orient, quand sa vie même était en jeu.

Voici le résumé de l'accord de 1915, en ce qui concerne Constantinople et les Détroits, donné par l'organe soviétiste *Pravda*, en janvier 1918.

Le 19 février-4 mars 1915, le ministre des Affaires étrangères du Tsar transmit aux ambassadeurs de France et d'Angleterre un mémorandum où était exposé le désir que, comme résultat de cette guerre, les territoires suivants soient réunis à la Russie : la ville de Constantinople, la rive ouest du Bosphore, la mer de Marmara, les Dardanelles, la Thrace du Sud, jusqu'à ligne Enos-Midia, les rives de l'Asie Mineure entre le Bosphore et le fleuve Sakaria et certains points du golfe d'Ismid, les îles de la mer de Marmara et les îles Imbros et Ténédos. Les droits spéciaux de la France et de l'Angleterre dans les territoires indiqués restaient inviolés.

Les gouvernements français et anglais donnèrent leur consentement à nos demandes, à condition que la guerre fût finie rapidement et avec succès et que satisfaction fût donnée à toute une série de revendications de la France et de l'Angleterre, aussi bien dans l'Empire ottoman que dans d'autres endroits.

Ces revendications autant qu'elles concernent la Russie aboutissent à ce qui suit :

Reconnaître Constantinople port libre pour le transit des marchandises ne sortant pas de Russie et n'y entrant pas, et le libre passage des détroits pour les navires de commerce.

Reconnaître, dans la Turquie asiatique, les droits de l'Angleterre et de la France qui demandent d'être exactement déterminés par une entente spéciale entre la France, l'Angleterre et la Russie.

Conserver les Lieux Saints musulmans et l'Arabie sous une domination musulmane indépendante.

Inclure, conformément à l'accord anglo-russe de 1907, la zone neutre de Perse dans la sphère d'influence anglaise.

Reconnaître ces revendications comme devant être satisfaites.

Le gouvernement russe fit cependant quelques réserves :

Vu notre désir, concernant les Lieux Saints musulmans, il est nécessaire de décider immédiatement si ces Lieux resteront sous le pouvoir de la Turquie, le sultan gardant le nom de calife, ou se propose-t-on de créer un nouvel État indépendant ? A notre avis il serait désirable que le califat soit séparé de la Turquie. En tout cas, la liberté des pèlerinages doit être assurée.

Tout en consentant à ce que la zone neutre de Perse soit soumise à l'influence anglaise, le gouvernement russe considère cependant juste de demander que les villes d'Ispahan et Lezd soient laissées à la Russie et aussi que la partie de la zone neutre formant coin entre les frontières de Russie et d'Afghanistan, et passant à la frontière même de la Russie à Zoulfagar, soit incluse dans la sphère d'influence russe.

Le gouvernement russe considère en même temps comme désirable de régler la question de la contiguïté de l'Afghanistan avec la Russie conformément aux désirs exposés dans les pourparlers de 1914.

A l'entrée en guerre de l'Italie, nos revendications furent communiquées au gouvernement italien, et ce dernier y donna son consentement à condition d'une fin victorieuse à la guerre donnant satisfaction aux désirs de l'Italie en général et à l'Est en particulier, et lui accordant les mêmes droits que la France et l'Angleterre dans les territoires à nous concédés.

Cet accord posait-il des principes nouveaux qui modifiaient

dans son essence le caractère des tractations franco-britanniques de 1912 ?

La Russie déclare ses prétentions dans la liquidation éventuelle de l'Empire ottoman et les fait admettre par ses alliés. En ce qui concerne les revendications de la France et de l'Angleterre, l'accord dit qu'elles feront l'objet ultérieurement d'une entente spéciale, dans laquelle la Russie interviendra en tiers. Il faut donc conclure que l'entente anglo-française de 1912 relative à la Syrie demeure encore hors de question ; la convention relative aux Détroits n'est qu'une déclaration des droits spéciaux de la Russie dans cette zone de l'Empire ottoman, comme le discours de M. Poincaré avait été la déclaration des droits de la France dans une autre partie de l'Empire. Les négociations à intervenir entre la France, la Grande-Bretagne et la Russie devaient donc viser, non plus Constantinople et la Syrie dont la situation semblait réglée, mais les autres parties de la Turquie, pour l'éventualité d'une dissolution de cet Empire.

Toutefois la Russie, très au fait de la politique britannique en Arabie, avait tenu à mentionner que « l'Arabie et les Lieux Saints musulmans constitueraient une domination musulmane indépendante ». Étant donné l'esprit même de l'accord de mars 1915, et aussi bien le caractère que Jérusalem a toujours eu pour les Russes, il est impossible de croire que le gouvernement de Pétrograd a considéré un seul instant que cette ville pourrait être placée sous une domination arabe quelconque. Pour les négociateurs russes, il est évident que les engagements franco-anglais de 1912 subsistent en entier dans leur esprit comme dans leur lettre, et que la Syrie tout entière, c'est-à-dire avec la Palestine et Jérusalem, a été irrévocablement placée dans la zone d'influence française.

Or la politique britannique a constamment tendu à revenir sur les promesses de 1912. En 1915, il s'agissait de déterminer les Arabes à se déclarer ouvertement contre la Tur-

quie et à prendre part aux opérations qui allaient se developper en Mésopotamie et en Syrie.

En octobre 1915, le gouvernement anglais promet au chérif de la Mecque de reconnaître l'indépendance des Arabes résidant au sud de la latitude 37° (sud d'Alep et de Mossoul) à l'exception des provinces de Bagdad et de Bassora (1), à condition que les Arabes se révoltent contre le gouvernement turc.

A la rigueur, on peut comprendre que les alliés aient dû payer d'une manière ou d'une autre le concours du chérif Hussein. Mais ce qui est singulier, c'est que la France ne paraît pas avoir été avisée qu'on disposait ainsi généreusement de son bien. Et ce qui mérite encore d'être retenu, c'est que l'Angleterre a bien soin d'exclure la Mésopotamie de la tractation. Pourtant, à ce moment, il n'est pas encore question de faire de Damas et de Jérusalem un État arabe avec un gouvernement particulier, ou dépendant du futur royaume du Hedjâz. Le chérif Hussein se contente de l'affirmation que les Arabes de ces régions ne seront pas soumis à une domination étrangère et il lève l'étendard de la révolte.

Il fallait maintenant amener la France à accepter un système qui allait bouleverser profondément les bases du règlement de 1912. A la vérité, si le gouvernement de Paris était consentant, il lui suffisait d'homologuer la promesse britannique, de la faire sienne. Seule qualifiée par le pacte de 1912 à s'occuper des affaires syriennes, si un traité devait intervenir, il ne pouvait être discuté que par la France et le roi Hussein, et l'Angleterre n'eût dû paraître à la négociation que comme garant. Est-ce cela qui allait se produire?

Au début de 1916, un accord nouveau était signé entre la France, l'Angleterre et la Russie, celui-là même qui était prévu pour le règlement des questions non virtuellement

(1) Document publié par le colonel Lawrence, *Times*, 12 septembre 1919.

tranchées par les précédentes tractations. On y voyait la France abandonner sa position diplomatique très sûre et laisser remettre en question sa prééminence en Syrie qu'elle tenait à la fois de ses efforts traditionnels, de la reconnaissance explicite du gouvernement britannique en 1912, et de la confirmation tacite qu'on pourrait trouver dans la convention franco-anglo-russe du 19 février 1916. Voici le résumé de cet instrument diplomatique (1).

En résultat des pourparlers qui ont eu lieu au printemps de 1916 à Londres et à Pétrograd, les gouvernements alliés de Grande-Bretagne, de France et de Russie sont arrivés à un accord relativement à la future répartition des zones d'influence et des acquisitions territoriales en Turquie d'Asie et relativement à la formation, dans les limites de l'Arabie, d'un État indépendant ou d'une confédération des États arabes.

Dans ces lignes principales l'accord se résume comme suit :

La Russie acquiert les provinces d'Erzeroum, de Trébizonde, de Van et de Bitlis, ainsi que les territoires du Kurdistan du Sud suivant la ligne Moucha Sert-Ihn-Omar-Amalia frontière persane. Le point terminus des acquisitions territoriales russes sur les rives de la mer Noire serait un point à déterminer ultérieurement à l'Ouest de Trébizonde.

La France reçoit la bande littorale de la Syrie, le vilayet d'Adana et un territoire délimité au Sud par la ligne Aintab-Kharpout jusqu'à la frontière russe et au Nord par la ligne Ala-Dagh-Kessaria-Ak-Ladgo-Vildiz-Dagh-Zara-Oguine-Karpout.

La Grande-Bretagne acquiert la partie méridionale de la Mésopotamie avec Bagdad et se réserve en Syrie les ports de Caïffa et d'Acre.

Ainsi la France était dépouillée, au moment même où la guerre entrait pour elle dans une phase encore plus cruelle. On peut concevoir qu'elle abandonne quelques-uns de ses droits en Syrie pour s'assurer le concours des Arabes ; comme a essayé de l'expliquer le colonel Lawrence, les promesses faites au Chérif Hussein l'ont été « sous la pression de l'urgence militaire, afin d'induire les Arabes à se ranger à notre côté (2). » Mais dans les nouvelles négociations, pourquoi a-t-il fallu que la France ait été dans la nécessité

(1) D'après la *Pravda*.
(2) Lettre au *Times*, 12 septembre 1919.

d'admettre, non seulement le fonctionnement d'États arabes indépendants dans la zone syrienne, mais l'attribution de Caïffa et Saint-Jean-d'Acre à l'Angleterre ?

En vertu de la nouvelle convention, l'Angleterre et la France devaient s'entendre directement pour régler le sort de la Syrie. Elles le firent par le laborieux accord dit Sykes-Picot, dont la négociation dura plus de six mois, et qui fut confirmé par un échange de lettres de M. Paul Cambon et de Sir Edward Grey en date du 9 mai 1916.

La lettre de M. Cambon consignait les points acquis :

1. *La France et la Grande-Bretagne sont disposées à reconnaître et à protéger un État arabe indépendant ou une Confédération d'États arabes dans les zones* (A) *et* (B) *indiquées sur la carte ci-jointe, sous la suzeraineté d'un chef arabe. Dans la zone* (A) *la France et dans la zone* (B) *la Grande-Bretagne auront un droit de priorité sur les entreprises et les emprunts locaux. Dans la zone* (A) *la France et dans la zone* (B) *la Grande-Bretagne seront seules à fournir des conseillers ou des fonctionnaires étrangers à la demande de l'État arabe ou de la Confédération d'États arabes.*

2. *Dans la zone bleue, la France, et dans la zone rouge la Grande-Bretagne, seront autorisées à établir telle administration directe ou indirecte ou tel contrôle qu'elles désirent et qu'elles jugeront convevable d'établir après entente avec l'État ou la Confédération d'États arabes.*

3. *Dans la zone brune sera établie une administration internationale dont la forme devra être décidée après consultation avec la Russie, et ensuite d'accord avec les autres alliés et les représentants du chérif de la Mecque.*

4. *Il sera accordé à la Grande-Bretagne :*

1° *Les ports de Caïffa et d'Acre ;* 2° *la garantie d'une quantité définie d'eau du Tigre et de l'Euphrate dans la zone* (A) *pour la zone* (B). *Le gouvernement de Sa Majesté, de son côté, s'engage à n'entreprendre à aucun moment des négociations en vue de la cession de Chypre à une tierce puissance sans le consentement préalable du gouvernement français.*

5. *Alexandrette sera un port franc en ce qui concerne le commerce de l'empire britannique et il ne sera pas établi de différence de traitement dans les droits de port, ni d'avantages particuliers refusés à la marine ou aux marchandises anglaises ; il y aura libre transit pour les marchandises anglaises par Alexandrette et par chemins de fer à tra-*

vers la zone bleue, que ces marchandises soient destinées à la zone rouge, la zone (B), la zone (A) ou en proviennent; et aucune différence de traitement ne sera établie (directement ou indirectement) aux dépens des marchandises anglaises sur quelque chemin de fer que ce soit, comme aux dépens de marchandises ou de navires anglais dans tout port desservant les zones mentionnées.

Caïffa sera un port franc en ce qui concerne le commerce de la France, de ses colonies et de ses protectorats et il n'y aura ni différence de traitement ni avantage dans les droits de port qui puisse être refusé à la marine et aux marchandises françaises. Il y aura libre transit pour les marchandises françaises par Caïffa et par le chemin de fer anglais à travers la zone brune, que ces marchandises soient en provenance ou à destination de la zone bleue, de la zone (A) ou de la zone (B), et il n'y aura aucune différence de traitement directe ou indirecte aux dépens des marchandises françaises sur quelque chemin de fer que ce soit, comme aux dépens des marchandises ou des navires français dans quelque port que ce soit desservant les zones mentionnées.

6 *Dans la zone (A), le chemin de fer de Bagdad ne sera pas prolongé vers le Sud au delà de Mossoul et dans la zone (B) vers le Nord au delà de Samara, jusqu'à ce qu'un chemin de fer reliant Bagdad à Alep par la vallée de l'Euphrate ait été terminé et cela seulement avec le concours des deux gouvernements*

7 *La Grande-Bretagne aura le droit de construire, d'administrer et d'être seule propriétaire d'un chemin de fer reliant Caïffa avec la zone (B) Elle aura, en outre, un droit perpétuel de transporter des troupes, en tout temps, le long de cette ligne Il doit être entendu par les deux gouvernements que ce chemin de fer doit faciliter la jonction de Bagdad et de Caïffa, et il est, de plus, entendu que si les difficultés techniques et les dépenses encourues pour l'entretien de cette ligne de jonction dans la zone brune en rendent l'exécution impraticable, le gouvernement français sera disposé à envisager que ladite ligne puisse traverser le polygone Barries-Keis-Maril-Silbrad-Tel-Hotsda-Mesuire avant d'atteindre la zone (B)*

8 *Pour une période de vingt ans, les tarifs douaniers turcs resteront en vigueur dans toute l'étendue des zones bleue et rouge aussi bien que dans les zones (A) et (B) et aucune augmentation dans les taux des droits ou changement des droits* ad valorem *en droits spécifiques ne pourra être faite si ce n'est avec le consentement des deux puissances.*

Il n'y aura pas de douanes intérieures entre aucune des zones ci-dessus mentionnées Les droits de douanes prélevables sur les marchandises destinées à l'intérieur seront exigés aux ports d'entrée et transmis à l'administration de la zone destinataire

9. *Il sera entendu que le gouvernement français n'entreprendra, à aucun moment, aucune négociation pour la cession de ses droits et ne cédera les droits qu'il possédera dans la zone bleue à aucune autre tierce puissance si ce n'est l'État ou la Confédération d'États arabes, sans l'agrément préalable du gouvernement de Sa Majesté qui, de son côté, donnera une assurance semblable au gouvernement français en ce qui concerne la zone rouge.*

10. *Les gouvernements anglais et français, en tant que protecteurs de l'État arabe, se mettront d'accord pour ne pas acquérir, et ne consentiront pas à ce qu'une tierce puissance acquière de possessions territoriales dans la péninsule arabique, ou construise une base navale dans les îles sur la côte Est de la mer Rouge. Ceci, toutefois, n'empêchera pas telle rectification de la frontière d'Aden qui pourra être jugée nécessaire par suite de la récente aggression des Turcs.*

11. *Les négociations avec les Arabes pour les frontières de l'État ou de la Confédération d'États arabes continueront par les mêmes voies que précédemment au nom des deux puissances.*

12. *Il est entendu, en outre, que des mesures de contrôle pour l'importation des armes sur le territoire arabe seront envisagées par les deux gouvernements.*

A cette lettre, sir Edward Grey répondait, le 15 mai, en demandant une garantie particulière, que M. Paul Cambon lui donnait le même jour, au nom de son gouvernement, dans la lettre suivante :

Par sa communication de ce jour, Votre Excellence m'a exprimé le désir, avant de répondre à ma lettre, en date du 9 de ce mois, relative à la création d'un État arabe, de recevoir l'assurance que, dans les régions qui deviendraient françaises ou dans celles où les intérêts français seraient prédominants, les concessions et droits de navigation ainsi que les droits et privilèges de tous les établissements religieux scolaires et médicaux britanniques seraient maintenus. Il serait entendu, par contre, que les mêmes droits seraient reconnus à la France par le gouvernement du roi dans la sphère dévolue à l'Angleterre.

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le gouvernement français est prêt à sanctionner les diverses concessions britanniques ayant date certaine antérieure à la guerre dans les régions qui lui seraient attribuées ou qui relèveraient de son action. Quant aux établissements religieux, scolaires et médicaux, ils continueraient à fonctionner comme par le passé, étant entendu toutefois qu'une telle



JÉRUSALEM
Vue générale.

réserve ne comporte pas le maintien des droits de juridiction et des capitulations dans ces territoires(1).

Ces diverses stipulations ne furent connues du grand public que bien après leur signature. Toutefois, elles n'échappèrent pas aux principaux intéressés, à savoir les Syriens.

On remarquera qu'il n'est fait à aucun moment mention d'un État *syrien ;* ce n'est que plus tard, à la fin de 1917 et au commencement de 1918, dans les déclarations concordantes de MM. Pichon et Lloyd George, que la question d'une nationalité syrienne, appelée à vivre d'une vie propre, commencera à s'affirmer officiellement. Mais en 1916, c'est l'Angleterre, on le sent bien, qui dirige seule la politique orientale, et elle s'attache uniquement à l'idée d'une pluralité d'États arabes indépendants.

Que l'on parle d'États arabes en Arabie, rien de plus juste, mais que venaient faire en l'espèce, dans l'accord Sykes-Picot, les éventuels États arabes de la zone A ? Ni Damas, ni Alep ne sont arabes. Du fait que la plus grande partie de la population de ces vilayets est musulmane, que la langue arabe y est seule parlée, peut-il s'ensuivre *a priori* que les Aleppins et les Damasquins soient de race arabe ? Faut-il annexer l'Amérique à l'Angleterre parce qu'elle parle anglais ; ou la moitié de la Belgique et le tiers de la Suisse, et le quart du Canada à la France ? Et encore dans ces exemples, si l'on tient compte de la race, la réponse pourrait être douteuse. Mais en Syrie, à Damas comme à Alep, comme à Beyrouth et à Jérusalem, le Syrien, qu'il soit musulman ou chrétien ou même juif, ne saurait être considéré comme un Arabe pour le seul fait qu'il parle arabe. C'est là un point sur lequel nous avons constamment insisté au cours de cet ouvrage (2).

---

(1) A la lettre de M. Paul Cambon, sir Edward Grey répondait, le 16 mai 1916, en acceptant, au nom du gouvernement britannique, le texte de l'accord consigné dans la première lettre de M. Paul Cambon.

(2) Voici un excellent aperçu sur la population syrienne qu'un correspon-

A vrai dire, l'accord franco-anglais n'exclut pas expressément l'idée d'une nationalité syrienne. Le mot « arabe » employé par les négociateurs pouvait encore être interprété, et on ne pouvait logiquement l'interpréter dans le sens d'une domination extérieure à organiser à Damas, Alep, etc., puisqu'il s'agit d'assurer la liberté de ces pays. Les États autonomes dont il est parlé doivent évidemment, dans la pensée de MM. Sykes et Picot, s'élever spontanément du

dant des *Débats* (15 janvier 1920) place dans la bouche d'un interlocuteur syrien de Jérusalem :

« Aidez-nous, Monsieur, — puisque vous connaissez notre pays et que vous avez mission d'éclairer l'opinion dans le vôtre, — aidez-nous à dissiper une équivoque dont nous avons été trop longtemps victimes. De ce que nous parlons la langue arabe, on conclut que nous appartenons à la race arabe. Il n'est rien de plus faux. La Syrie, la Palestine et le nord de la Mésopotamie sont habités par une population de race *syrienne*, anciennement race syro-assyrienne. Musulmans ou chrétiens, nous sommes tous des Araméens. Jusqu'à la conquête islamique, la langue parlée dans notre pays était l'araméen ou le syrien. Dans nos églises, les prières et les textes sacrés, récités en grec, étaient ensuite répétés en syrien, dans la langue des fidèles.

« Que sont les musulmans de Syrie ? pour une part infime, exceptionnelle, des descendants de conquérants, des soldats ou des fonctionnaires demeurés dans le pays ; pour la grande majorité, des descendants de chrétiens convertis à l'Islam au septième siècle et aux siècles suivants. Les musulmans de Syrie ne sont donc pas plus Arabes que les chrétiens de Syrie.

« Cette vérité historique incontestable une fois reconnue, comment les gouvernements de l'Entente peuvent-ils songer un seul instant à attribuer aux Arabes tout ou partie de la Syrie ? Ne parlons pas ici d'intérêts : il serait aisé de montrer que la France et même l'Angleterre ont beaucoup plus à perdre qu'à gagner à la fondation d'un État chérifien en Turquie d'Asie. Mais parlons justice. Les grandes puissances — celles du moins qui représentent la civilisation et le droit — ont entrepris de restituer et de garantir aux petites nations l'indépendance que d'injustes conquêtes leur avaient ravie. La nation syrienne a survécu à treize siècles de servitude, de persécution et de mauvais traitements. Que lui offre-t-on ? Un nouvel esclavage, pire que tous ceux qu'elle a subis, le morcellement de son territoire, et le joug des Arabes.

« Qu'on veuille donc bien considérer en Occident : 1° que les Arabes n'ont rien à faire en Syrie, et que des villes comme Beyrouth, Damas, Hamah, Homs, Alep, sont habitées exclusivement par des Syriens, qui ne sont point des Arabes ; 2° que les Syriens, tant chrétiens que musulmans, n'ont ni dynastie, ni famille royale, et que toutes leurs préférences vont à un gouvernement démocratique ; 3° qu'aucun différend grave ne divise en Syrie musulmans et chrétiens ».

sein même des populations locales. En ce qui concerne la Palestine seulement (zone brune), il était envisagé un régime spécial à étudier en complet accord de la France, de l'Angleterre et de la Russie.

Mais, à ce moment, le fait le plus clair, c'est que l'Angleterre a pris pied en Syrie où elle a obtenu deux ports palestiniens, et où elle reçoit une zone d'influence, contrairement à l'esprit de la déclaration de 1912. Cependant on peut dire que, si déplorable que soit ce partage d'influence pour les Syriens et quelles que pussent être les rivalités dont ils ne devaient pas manquer de souffrir par la suite, l'hypothèse d'un État syrien ou d'une confédération d'États syriens demeure intacte sous le régime du condominium anglo-français tel qu'il a été organisé par l'accord de 1916.

Ce sont les développements « pratiques » de l'accord, poursuivis avec une vigueur exceptionnelle par l'Angleterre, qui devaient peu à peu modifier l'esprit même de cette convention.

Nous savons par la lettre du colonel Lawrence au *Times*, que, lorsque la Grande-Bretagne stipulait avec le chérif Hussein, en 1915, l'indépendance des régions « arabes » au sud du 37e parallèle, le roi du Hedjâz ne demanda pas dans ces régions « une position personnelle ».

Mais ce que l'Angleterre n'a pas promis (1), elle s'attache

---

(1) La vérité, écrit *El Ahram* (septembre 1919), est que l'accord conclu était un engagement formel pris, au village d'Om El Kora, par le chérif de La Mecque et le représentant de la Grande-Bretagne en Égypte, et qui fut appelé l'accord de 1915.

Voici maintenant le résumé des clauses de cet accord d'après le même journal.

Dans l'accord, les limites ne furent pas fixées, mais les dispositions étaient :

Que la Grande-Bretagne, au nom des Alliés, reconnaît l'indépendance des Arabes en Syrie, dans l'Irak et dans toutes les régions de Ghézireh (Mésopotamie) et soutiendra cette indépendance ;

Que cet accord n'annule pas les accords signés entre la Grande-Bretagne et certains émirs arabes des côtes de la mer Rouge ;

Que, pour la Syrie, l'accord n'englobe pas la reconnaissance de l'indé-

tout de suite à le donner. C'est la politique qui va tendre à installer à Damas, à Alep, et dans toute la Syrie si faire se peut, un fils du roi du Hedjâz, l'émir Fayçal. En fomentant la fameuse doctrine du panarabisme, la Grande-Bretagne n'a cessé de donner à l'accord de 1916 un caractère et des extensions qu'il ne pouvait avoir.

Mais nous n'avons pas encore épuisé la liste des tractations conclues pendant la guerre. Il nous faut signaler, pour ne rien omettre, la déclaration dite des Sept Syriens, faite au Caire, le 11 janvier 1917, à une délégation de musulmans de Syrie et dont il est fait une brève mention dans le *Times* du 8 septembre 1919. M. Mark Sykes, qui parle encore au nom de l'Angleterre, a donné à ces sept Syriens l'assurance que les États arabes existant avant la guerre, et ceux à fonder à la suite de la guerre, jouiraient d'une *indépendance complète*.

Le colonel Lawrence, commentant cette déclaration, observe qu'elle est difficilement conciliable avec l'accord du 16 mars 1916 et, de plus, qu'elle va au delà de l'entente conclue avec le roi Hussein. Il ajoute que cette discordance a fait l'objet d'un arrangement entre le général Allenby et l'émir Fayçal, arrangement qui limite l'action des troupes chérifiennes aux territoires attribués aux Arabes par l'accord Sykes-Picot.

Ce commentaire n'est pas moins intéressant que le texte de la déclaration des Sept Syriens, car il démontre l'existence d'accords secrets entre l'Angleterre et Fayçal, et cette entente a certainement été très précise, puisqu'elle a per-

---

pendance complète dans les ports du nord de la Syrie dont certains prétendent qu'ils ne sont pas d'origine arabe ;

Que, pour l'Irak, la Grande-Bretagne devra avoir plus de privilèges que les autres puissances dans le vilayet de Bassorah, étant donnés ses intérêts économiques dans le golfe Persique et dans le Chatt El Arab.

Tel est le résumé de l'accord. Le roi Hussein insista sur la reconnaissance de l'indépendance de toute la Syrie, niant la prétention de ceux qui prétendent ne pas être d'origine arabe. Puis l'affaire fut tranchée par le silence et en attendant l'expression de la volonté des populations...

mis au fils du Chérif de s'installer en maître à Damas sans qu'aucune des conventions connues ne légitime cette installation.

Et quand l'opinion française a protesté, le même colonel Lawrence, qui a été pendant la guerre le chef d'état-major des armées hedjaziennes et le principal conseiller de Fayçal, de s'écrier avec une naïveté plaisante :

« Puis-je demander pourquoi ce bruit fait entre les Anglais, les Français et les Arabes ? *C'est peut-être à cause de l'accord de 1916,* qui est absolument peu pratique et n'est plus conforme aux intérêts de la France ni de l'Angleterre. Cet accord étant une sorte de charte pour les Arabes, qui leur donne Damas, Homs, Hamah, Alep et Mossoul, toute revision de cet accord est nécessairement une question délicate qui ne peut être faite d'une manière satisfaisante par l'Angleterre et la France, sans tenir compte de l'opinion du troisième intéressé, c'est-à-dire les Arabes (1). »

Tout le jeu a consisté à amener la France à confondre sous le nom générique d'Arabes, les Syriens qui veulent vivre libres, sous un régime d'autonomie, et les Bédouins qui veulent les exploiter et les régenter à leur guise ; à faire apparaître Fayçal comme le représentant, le mandataire attitré de la Syrie, le seul qualifié par conséquent, suivant les règles posées en 1916, pour parler au nom de l'État arabe (syrien).

Ainsi la France, ayant abandonné deux ports syriens à l'Angleterre, ayant admis encore un régime international pour la Palestine, ne va plus se trouver, comme elle avait pu le supposer, en face de petits États syriens autonomes, dans les vilayets de Damas, d'Alep et de Mossoul, mais en présence d'un prince arrivé dans les bagages de l'armée britannique.

C'est cette situation paradoxale qui dictait aux Syriens

---

(1) Lettre au *Times* (12 septembre 1919).

attachés à leur protectrice traditionnelle la protestation suivante :

Aujourd'hui, l'opinion publique, chez tous les belligérants, est uniquement tournée vers les opérations militaires ; elle n'entend que la voix du canon et ne s'arrête à tout autre problème et à tout autre événement que dans la mesure où ils peuvent influer directement sur la bataille de demain, sur la date de la dernière et décisive victoire. Cette préoccupation exclusive laisse aux diplomaties une liberté d'action inaccoutumée et rend possibles toutes les tractations. Mais il faudra qu'un jour ces tractations soient sanctionnées par la voix populaire.

Avant même qu'ait explosé le dernier obus de la grande guerre, quand le Boche aura évacué la France et la Belgique et que les Alliés franchiront la frontière, quand chacun d'eux sera libéré du poids qui l'obsède depuis plus de quatre ans, il étendra plus loin ses regards et établira le bilan de sa situation dans le monde.

Qu'alors les Français, se tournant vers cet Orient qui leur tient si fort au cœur, s'aperçoivent que leurs gouvernants ont mal servi l'intérêt national, que leurs alliées ont rogné leur légitime part d'influence, quelles rancœurs n'en résultera-t-il pas ? L'opinion française déclarera qu'elle a été trompée, elle s'écriera avec colère : « Après l'Égypte, la Syrie ! (1) »

Notons, pour n'omettre aucun détail, que l'Italie a adhéré au traité anglo-français à la suite des négociations de Saint-Jean-de-Maurienne. Un échange de notes a eu lieu le 21 août 1917. Les Italiens obtenaient eux aussi une zone verte de libre disposition et une zone d'influence. Leur champ d'action, très important par sa richesse et son étendue, comprenait la région d'Adalia et le vilayet de Smyrne. Cette attribution devait être la source de graves conflits, puisque les ambitions italiennes s'opposaient aux revendications nationales de l'hellénisme. Il est vrai que cet accord n'était conclu que sous réserve de la ratification russe et que, peu de semaines plus tard, le bolchevisme triomphant annulait bien des calculs. Cette circonstance n'a

(1) Comité de l'Orient, *La Question syrienne,* brochure de propagande.

guère diminué la valeur des engagements pris par la France et l'Angleterre à l'égard de l'Italie ; mais elle a accentué le caractère précaire de prévisions qui devaient si promptement subir les atteintes du temps.

Au point de vue strictement français, sans doute l'instrument de 1916 a comporté dans une certaine mesure la renonciation à une influence spéciale, prépondérante en Palestine ; mais il ne s'agissait aucunement d'investir un prince hedjazien sur le reste de la Syrie. Jamais, à aucun moment, la France n'avait pris cet engagement. Quand le colonel Lawrence parle d'une revision de l'acte de 1916, qu'il réclame l'intervention des Arabes à ce nouveau pacte, la France peut répondre : « De quels Arabes s'agit-il ? S'il n'est question que des Syriens, je m'arrangerai seule avec eux comme c'est mon droit. » C'est d'ailleurs l'attitude qu'a adoptée M. Clemenceau dès son arrivée au pouvoir.

Bref, comme le disait M. Franklin-Bouillon à la Chambre le 27 décembre 1918 :

« Nous sommes en présence d'un traité... ceux qui l'ont signé ont pu, avec quelque raison, invoquer les circonstances dans lesquelles il a été conclu : *elles étaient, de toute évidence, singulièrement différentes des circonstances actuelles*. Ils ont pu également arguer de l'attitude de certains de nos alliés : on comprendra que je ne m'engage pas sur ce terrain. Mais, quelle que soit sa valeur intrinsèque, le traité est là. *Il engage également la France et l'Angleterre.* Il s'agit de savoir quel usage nous en ferons.

« *Or, ce qui frappe d'abord, c'est qu'il n'a pas été appliqué ou qu'il a été mal appliqué.* »

Les difficultés d'application de traités cependant signés au cours de la guerre, furent telles, en effet, que la France a pu considérer comme une victoire la convention du 15 septembre 1919 par laquelle l'Angleterre consentait à retirer ses troupes de la zone attribuée à la France.

Encore fallut-il, pour réaliser cette substitution qui n'aurait pas dû avoir besoin d'être stipulée, que le Gou-

vernement prît acte des engagements intervenus entre le chérif Hussein et les agents anglais.

Voici les lignes générales de cet accord de 1919 :

MM. Clemenceau et Lloyd George se sont mis d'accord sur les changements qu'il convient d'apporter au mode d'occupation militaire des territoires du Levant par les troupes françaises et britanniques.

En vertu de l'accord signé le 15 septembre 1919, les troupes britanniques doivent, à la date du 1er novembre prochain, évacuer tous les territoires situés au nord de la frontière entre la Syrie et la Palestine, étant entendu que cette frontière n'a qu'un caractère provisoire et que son tracé pourra être remanié quand la Conférence de la paix statuera définitivement sur l'organisation politique du Levant.

Il ne semble pas que le district de Mossoul soit compris dans les régions où la Grande-Bretagne entend cesser d'être responsable du maintien de l'ordre.

D'autre part, il est convenu que le départ des troupes britanniques n'aura pas pour conséquence l'occupation par les troupes françaises des quatre villes de Damas, Hamah, Homs et Alep, lesquelles se trouvent dans la « zone A », où l'accord franco-britannique de 1916 prévoit la constitution d'un État arabe ou d'une confédération d'États arabes. Néanmoins, c'est au gouvernement français, et non au gouvernement britannique, que ce pouvoir arabe devra désormais demander un appui et des conseils.

Parmi les territoires où la relève des troupes britanniques devra être opérée par les troupes françaises elles-mêmes, figure la Cilicie, où se trouvent déjà des unités françaises ainsi qu'une mission française dirigée par le colonel Brémont.

Cette répartition actuelle des responsabilités et des forces d'occupation ne préjuge d'ailleurs en rien les communications ultérieures qui pourront être échangées entre les deux gouvernements, à propos des questions politiques qui se posent en Syrie, ni les solutions définitives qui ne pourront être arrêtées que par la Conférence de la paix.

La question des quatre villes.

Dans l'accord conclu au sujet de la relève des troupes britanniques dans le Levant, il a été décidé de laisser dès maintenant les quatre villes de Damas, Homs, Hamah et Alep hors de la zone d'occupation militaire directe.

A ce sujet, le gouvernement britannique a mis sous les yeux du gouvernement français des documents d'où il ressort :

1° Que dès le 23 novembre 1915, sir Arthur Nicholson, alors sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, fit connaître au délégué du gouvernement français, M. Picot, les négociations engagées par le gouvernement britannique avec le chérif de la Mecque et la demande présentée par le chérif au sujet des quatre villes en question ;

2° Que dans une nouvelle réunion tenue le 21 décembre 1915 au Foreign Office, M. Picot fit connaître à sir Arthur Nicholson que le gouvernement français acceptait que les quatre villes fussent administrées par les Arabes eux-mêmes sous l'influence française ;

3° Qu'enfin dans la lettre du 16 mai 1916 où sir Edward Grey donnait sa signature à l'accord franco-britannique qui concerne le Levant, il est spécifié que les Arabes doivent « obtenir les villes de Homs, Hamah, Damas et Alep ».

Les documents présentés par le gouvernement britannique semblent donc établir qu'il n'y avait pas de contradiction entre les promesses faites par le gouvernement britannique au chérif de la Mecque et l'accord franco-britannique de 1916. Le texte même de cet accord, dans son article premier, où il parle de la « zone A », et dans son article 2, où il fait allusion aux négociations qui devaient être continuées avec les Arabes, tient manifestement compte des engagements pris envers ceux-ci (1).

---

(1) *Les négociations anglo-hedjaziennes.* — Le *Temps* (19 septembre 1919) apportait les précisions suivantes sur les pourparlers qui avaient eu lieu pendant la guerre entre les autorités britanniques et le roi du Hedjâz, père de l'émir Fayçal, dont l'influence s'exerce actuellement en Syrie.

Les échanges de vues entre le gouvernement britannique et Hussein, chérif de la Mecque puis roi du Hedjâz, au sujet des conditions territoriales de la paix dans le Levant, se ramènent à huit lettres échangées entre juillet 1915 et janvier 1916 :

1° En juillet 1915, le chérif proposa sa coopération militaire au gouvernement britannique et demanda en échange l'indépendance des Arabes limitée dans un territoire comprenant au nord Mersine et Adana, et limitée ensuite par le 37e degré de latitude jusqu'à la frontière persane ; la limite Est devait être la frontière persane jusqu'au golfe de Bassorah ; au Sud, le territoire devait border l'océan Indien tout en laissant de côté Aden ; à l'Ouest enfin il devait avoir pour limites la mer Rouge et la Méditerranée jusqu'à Mersine.

2° Le 30 août 1915, sir Henry Mac Mahon, résident britannique au Caire, répondait évasivement, en faisant observer que la discussion des frontières futures était prématurée.

En somme la France échangeait une situation franche-

3° Dans une lettre du 9 septembre, transmise au Foreign Office, le 18 octobre, par sir Henry Mac Mahon, le chérif insistait pour qu'on discutât immédiatement la question des frontières. En transmettant cette lettre, sir Henry Mac Mahon rapportait une déclaration faite à lui par le représentant du chérif en Égypte et ainsi conçue :

« L'occupation par la France des districts purement arabes d'Alep, Hamah, Homs et Damas se heurterait de la part des Arabes à une résistance par les armes, mais, ces districts exceptés, ils accepteraient quelques modifications des frontières nord-ouest proposées par le chérif de la Mecque. »

4° Le 24 octobre 1915, sir Henry Mac Mahon, sur l'ordre de son gouvernement, adressait au chérif une lettre contenant la note suivante :

« Les districts de Mersine et d'Alexandrette, et les parties de la Syrie situées à l'ouest des districts de Damas, Homs, Hamah et Alep ne peuvent être considérés comme purement arabes et doivent être exclus des limites et frontières envisagées. Avec les modifications ci-dessus et sans préjudice de nos traités actuels avec les chefs arabes, nous acceptons ces limites et frontières ; et en ce qui concerne, à l'intérieur de ces limites, les parties de territoires où la Grande-Bretagne est libre d'agir sans porter atteinte aux intérêts de son alliée, la France, je suis autorisé par le gouvernement britannique à vous donner les assurances suivantes et à faire la réponse suivante à votre lettre :

« Sous réserve des modifications ci-dessus, la Grande-Bretagne est disposée à reconnaître et à soutenir l'indépendance des Arabes à l'intérieur des territoires compris dans les limites et frontières proposées par le chérif de la Mecque. »

5° Le 5 novembre 1915, le chérif répondait qu'il consent à l'exclusion de Mersine et d'Adana, mais il continuait à réclamer les autres territoires et notamment Beyrouth.

6° Le 13 décembre, sir Henry Mac Mahon prenait acte de la renonciation du chérif à Mersine et Adana.

7° Le 1er janvier 1916, le chérif faisait connaître qu'il renonçait, pour ne pas troubler l'alliance franco-britannique, à insister pendant la guerre sur ses revendications concernant le Liban ; mais il annonçait que, la guerre terminée, il les ferait valoir à nouveau.

8° Le 30 janvier 1916, sir Henry Mac Mahon prenait acte du désir du chérif d'éviter tout ce qui pourrait nuire à l'alliance entre la France et la Grande-Breragne, et l'avertissait que cette amitié entre la Grande-Bretagne et la France sera maintenue après la guerre.

Depuis cette époque, la question des conditions territoriales de la paix n'a plus fait l'objet entre le chérif et la Grande-Bretagne, ni d'aucune correspondance nouvelle, ni d'aucun traité.

Il résulte de ces documents :

1° Que dans la lettre du 24 octobre 1915, qui formule le seul engagement pris par la Grande-Bretagne à l'égard du chérif, le gouvernement britan-

ment mauvaise, mais nette, contre une situation qui n'était pas meilleure et qui présentait tous les inconvénients de l'équivoque. Ce n'était pas un progrès.

Certes l'état de choses auquel on jugeait indispensable de remédier justifiait les plus sévères critiques. Un accord de base, l'accord de 1916, était mauvais dans ses dispositions mêmes et vicié, en outre, par les arrangements secrets passés entre le gouvernement britannique et le chérif Hussein. Une convention additionnelle passée le 30 septembre 1918 pour régler un régime provisoire d'occupation donnait pratiquement carte blanche aux Anglais. La prolongation injustifiable de ce régime provisoire favorisait une campagne d'intrigues anti-française avec menace d'éviction pure et simple pour la France.

Dans un sens, par conséquent, il fallait que la France prît coûte que coûte sa place en Orient Mais elle déclarait ne la prendre que *provisoirement* en attendant que le Congrès de la paix eût réglé définitivement la question du mandat syrien.

Ainsi, pendant des mois, la Grande-Bretagne ferme l'oreille à toutes les objurgations. En vain la France demande-t-elle l'exécution du traité de 1916 En vain le comité de guerre est-il chargé d'étudier une nouvelle répartition des effectifs. Jusqu'au mois d'août, la situation reste stationnaire. L'opinion publique se désintéresse de l'affaire Un premier changement se manifeste par suite de la lassitude d'un effort prolongé. Les Anglais supportent mal le fardeau exclusif d'une occupation qui réclame des

---

nique n'a contracté aucune obligation qui puisse être opposée au traité franco-britannique de mai 1916,

2° Qu'aucun engagement nouveau n'a été contracté par la Grande-Bretagne à l'égard du chérif, après l'ouverture des pourparlers que M Georges Picot a été chargé de conduire à Londres pour préparer le traité de 1916 La première entrevue des négociateurs eut lieu en effet le 23 novembre 1915, et les deux dernières lettres échangées en janvier 1916 n'ajoutent rien aux engagements pris envers le roi Hussein dans la lettre du 24 octobre précédent

dizaines de milliers de soldats. Puis les incidents qui marquent la préparation de la paix autrichienne, les épisodes de la crise hongroise projettent la lumière sur les dessous de la diplomatie ; la révélation de l'accord anglo-persan produit un effet décisif. Il ne restait plus pour achever d'éclairer l'opinion, qu'une maladresse des autorités anglaises : l'arrestation de l'émir Saïd.

C'était le moment de jouer franc jeu, de liquider les malentendus. Si l'accord nouveau s'était inspiré de cette tendance, nous pourrions passer sur son caractère provisoire et le considérer comme un point de départ. Le moins que l'on pût exiger, semble-t-il, était le maintien strict et une exécution loyale des accords déjà très insuffisants de 1916. Est-ce cela que nous enregistrons ? Nullement. Nous voyons consacrer les deux résultats de la politique poursuivie obstinément par les agents britanniques. Ces résultats sont :

1° La réduction de la zone territoriale française ;

2° La liberté d'action assurée aux intrigues qui cherchent à soulever contre la France les éléments musulmans syriens.

Ainsi, au lieu de profiter de la circonstance pour revenir à l'esprit d'entente, on a cherché uniquement à demander à la France des sacrifices trop réels pour une concession apparente.

Qu'y a-t-il en effet dans ce fameux accord, dont on s'est gardé de donner non seulement le texte, mais même un résumé précis ? La France est autorisée à occuper militairement et administrativement les territoires qui lui avaient été reconnus par les accords de 1916 comme zone d'action directe, c'est-à-dire la côte de Syrie au nord de Caïffa, le Liban, la Cilicie et la petite Arménie, la fameuse carte bleue. Elle ne peut ni envoyer des troupes, ni intervenir administrativement dans la zone définie en 1916, comme zone A d'influence française, c'est-à-dire dans l'Hinterland de la Syrie avec les grands centres de Damas, Alep, Homs

et Hamah et dans la partie du Kurdistan qui entoure Mossoul.

Ainsi, non seulement la France n'obtient pas l'application intégrale de l'accord de 1916, mais elle accepte des modifications défavorables de cet accord. Par ce fait même elle supprime la seule valeur pratique qu'il possédait, celle d'un engagement indélébile.

Première capitulation. La France n'exige pas le traitement de réciprocité. Promettant de ne pas intervenir dans la zone d'influence A qui lui est réservée, elle n'obtient aucune promesse analogue des Anglais dans la sphère parallèle B qui leur est octroyée. Cette zone B comprend notamment la Palestine qui doit être internationalisée et où les Britanniques se sont installés en maîtres. Ainsi l'Angleterre conserve le moyen d'exercer une action dominante sur le monde arabe, tandis qu'elle met la France dans l'impossibilité d'y exercer aucune action.

Seconde capitulation. Les Anglais retiennent une partie de la zone d'influence française. Ce n'est rien moins que la région de Mossoul qui compte parmi les régions pétrolifères les plus riches du monde. Le régime de transition auquel le gouvernement français consentait ne trompera personne : c'est un abandon.

Troisième capitulation. En renonçant à intervenir dans l'intérieur de la Syrie, la France se lie les mains et se condamne à l'impuissance en face du réseau tendu par les agents anglais et l'émir Fayçal. Elle abandonne les Syriens musulmans qui étaient venus à la Conférence réclamer la protection de la France.

Pourquoi l'Angleterre n'admet-elle pas au moins l'exécution de l'accord de 1916 ? La vérité est que la manœuvre arabe est destinée à couvrir le flanc de la grande route de terre du Cap au Caire et à Calcutta. La guerre a révélé aux Anglais les périls invisibles de la mer.

Toute action vigoureuse en Syrie serait taxée de menace sur la route de l'Inde. Voilà ce qui attend la France si elle compte

dépasser les limites très modestes qui lui sont tracées.

On ne lui ménage pas les avertissements. Les Anglais ne négligent rien pour souligner l'intimité des liens qui les unissent au chérif Hussein et à sa famille. L'annonce du nouvel accord a été accompagnée de la divulgation d'une série de documents extraits des archives du Foreign Office. Il s'agit de prouver que la France a eu connaissance, avant de signer le traité de 1916, de la politique arabe de l'Angleterre, donc qu'elle l'approuve implicitement et qu'elle s'interdit de la contrecarrer. La démonstration ne tient pas. M. Picot qui a signé pour la France les accords de 1916 a bien eu connaissance d'une combinaison anglo-arabe, mais il s'agissait uniquement d'efforts faits pour provoquer un soulèvement contre la Turquie. De même l'indépendance des tribus ou d'une fédération arabe mentionnée par la rédaction — très mauvaise, nous ne le contestons pas — de l'accord de 1916 vise uniquement les rapports entre le monde arabe et le joug ottoman. Jamais il n'a pu venir à la pensée d'un négociateur ni d'un gouvernement français de donner son adhésion aux projets envisagés dans la correspondance échangée de juillet 1915 à janvier 1916 entre sir Henry Mac Mahon et le chérif Hussein. De cette correspondance, il ressort : que le futur roi du Hedjâz a revendiqué un empire arabe s'étendant jusqu'au Taurus, comprenant toute la Syrie et le Liban ; que, malgré les réserves britanniques, Hussein a déclaré formellement son intention de réclamer le Liban après la guerre ; qu'en dépit de ces projets, les Anglais ont traité avec lui, se bornant à rappeler leur intention de conserver des relations d'amitié avec la France dans la paix future. Est-il admissible que ces documents aient été connus des négociateurs français de 1916 ? Alors que penser des gens qui se sont liés à la France sans lui révéler les engagements pris contre les intérêts essentiels de la France ? Que penser de l'obstination mise à lui interdire l'accès de sa zone pour laisser le champ libre à l'émir Fayçal, fils du roi Hussein ?

Mais revenons à la relève des troupes. Si l'Angleterre l'accepte enfin, elle tient à spécifier que les Arabes ne verront pas les Français à Damas, Alep, Homs et Hamah. Il est vrai que le nom de Fayçal n'est pas prononcé. M. Clemenceau sans doute n'a pas voulu se lier définitivement. Bien que Fayçal soit déjà officiellement reconnu à ce moment par le commissariat civil français à Beyrouth, bien qu'à Paris on traite avec lui, l'acte que nous venons de lire sauvegarde quand même la possibilité d'une éviction de Fayçal le jour où la France ne voudra plus en face d'elle en Syrie, que de véritables Syriens, Arabes ou non, au lieu d'un Bédouin importé.

C'est en demeurant ainsi dans l'équivoque, que l'affaire syrienne pourra prendre dans l'avenir des développements inattendus et devenir très grave, très angoissante.

L'affaire de Mossoul, à laquelle il vient d'être fait allusion, est un de ces développements subits et troublants, tel qu'il en faudrait peu pour compromettre sérieusement l'œuvre de reconstitution de l'Orient.

Les détails de cette affaire ne sont connus que depuis peu de temps, lorsqu'elle a mis aux prises, à la Chambre française, au mois de mai 1920, les amis de M. Clemenceau et ses adversaires. Le fait patent et incontesté, c'est que M. Clemenceau a cédé, dans un simple entretien verbal avec M. Lloyd George, une part notable des avantages concédés à la France par les accords de 1916, lesquels prévoyaient l'internationalisation de la Palestine et l'incorporation de Mossoul dans la zone française. Il est également incontestable et incontesté que M. Clemenceau n'a obtenu aucun avantage en échange de ce double abandon.

Des rivalités personnelles ont envenimé cet incident qui n'avait plus d'ailleurs qu'un intérêt historique, et l'ont rendu peu intelligible pour l'opinion publique. Il est cependant aisé de résumer rapidement le débat et de le dégager de toute complication.

Au fait brutal de l'abandon de Mossoul, les amis de

M. Clemenceau objectent que l'ancien président du Conseil n'a point cédé cette ville sans compensation. En effet, disent-ils, il a obtenu pour la France l'attribution de 25 pour 100 des pétroles de Mésopotamie, tandis que les accords de 1916 attribuaient bien Mossoul à la France, mais ne lui donnaient point de pétrole. Or, dans la situation actuelle de l'économie mondiale, la possession d'une matière première aussi précieuse, aussi rare et aussi recherchée que le pétrole, a une valeur supérieure à celle d'un territoire en somme fort exigu ; c'était donc une opération avantageuse que de troquer Mossoul contre du pétrole.

A cela, M. Briand, auteur des accords de 1916, oppose que la France, en obtenant Mossoul, avait fatalement le pétrole par surcroît, puisque l'occupant d'un territoire exerce par la force des choses un contrôle effectif sur les productions de ce territoire. Dès lors que le territoire pétrolifère a été abandonné, la participation de 25 pour 100 considérée par M. Clemenceau comme un objet d'échange avantageux, devient illusoire.

Toute la question est de savoir ce que représenteront, en quantité, le pétrole de Mossoul et le quart de la production des pétroles de Mésopotamie. Comme ces deux termes ne sont pas connus, la controverse reste ouverte et peut se poursuivre indéfiniment. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est que même si le 25 pour 100 en question venait à dépasser en quantité la production pétrolifère de Mossoul, M. Clemenceau aurait encore conclu un marché désavantageux, car mieux vaut tenir que courir, ainsi que l'affirme la sagesse des nations, et il est beaucoup plus sûr de détenir un terrain pétrolifère que d'avoir, sur les pétroles de pays étrangers, des droits qui peuvent toujours se trouver contestés un jour ou l'autre.

Déjà, une singulière déclaration de M. Lloyd George à la Chambre des Communes nous montre avec quelle facilité les 25 pour 100 du pétrole mésopotamien pourraient devenir illusoires. Le premier ministre britannique n'a-t-il pas

expliqué que le pétrole appartiendrait non pas à l'Angleterre, mais à l'Etat arabe ? Dès lors l'Angleterre pourrait toujours opposer à la France que le quart de zéro étant zéro, elle ne peut lui livrer de pétrole n'en ayant pas elle-même. Quant à l'Etat arabe, n'ayant pris aucun engagement, il ne sera redevable de rien du tout à l'égard de la France.

Quelle confiance peuvent avoir les peuples dans les engagements et dans les traités les plus solennels, si les gouvernants usent de pareils subterfuges et de pareils détours pour éluder leurs promesses ?

M. Clemenceau s'est mis, dans cette affaire de Mossoul, à la discrétion du bon vouloir britannique. Puisse la France ne pas avoir à déplorer cruellement les conséquences de sa confiance !

Mais voici un autre fait typique qui montre à quels procédés peut recourir une diplomatie chicanière, habile à jouer sur les mots et pour laquelle la fin justifie les moyens.

A la commission chargée d'étudier les problèmes financiers posés par la liquidation de l'empire ottoman, les délégués britanniques ont posé en principe que les nouveaux Etats créés ou à créer devraient avoir le droit, d'accord avec leur mandataire, de procéder au rachat des concessions appartenant à des étrangers ressortissant à une puissance autre que la puissance mandataire. Il paraît résulter de là que si Mossoul avait été attribué à la France, celle-ci aurait pu procéder au rachat des concessions pétrolifères et aurait eu par conséquent la sécurité absolue que ne lui donneront jamais les 25 pour 100 de M. Lloyd George. Mais ce n'est pas tout. Après avoir ainsi défini les droits du mandataire relatifs au rachat des concessions, les délégués britanniques proposent de limiter l'application de ce principe à la Mésopotamie et à la Palestine, c'est à dire précisément aux pays où s'exercera le mandat anglais. La Grande-Bretagne, sous le couvert des Etats Mésopotamien et Palestinien, pourra donc racheter les concessions françaises dans ces deux pays.

Mais pour le reste de l'Asie Mineure, c'est-à-dire pour les zones attribuées soit au mandat français, soit éventuellement au mandat d'une autre puissance quelconque, l'Angleterre réclame la fusion de toutes les entreprises concédées entre les mains d'un consortium international. Donc la France serait évincée de tous les pays sur lesquels elle n'aura pas de mandat, tandis qu'en Syrie, elle ne conserverait qu'une fraction d'intérêt dans toutes les grandes entreprises et ne pourrait éliminer personne. Déjà maîtresse absolue et sans contrôle dans sa zone, la Grande-Bretagne se trouverait avoir partout une suprématie économique absolue.

Tout cela est lamentable, non seulement au point de vue des intérêts français qui se trouvent sacrifiés, mais aussi au point de vue des Syriens qui voient leur pays dépecé et ses richesses naturelles perdues pour eux. Quel que soit le sort des concessions, il semble bien que le pétrole de Mossoul est avant tout syrien. Eh bien, ce pétrole passera aux mains d'un Etat arabe et de l'Angleterre ; nila Syrie ni la France n'en tireront profit.

La France pouvait sans doute se montrer moins accommodante et défendre avec plus d'énergie les intérêts de ses amis syriens et les siens propres. Pouvait-elle aller plus loin et faire quelque coup d'éclat? Il est difficile, quand on se souvient du passé, de répondre affirmativement à cette question.

Pendant toute l'époque moderne et jusqu'à la veille de la grande guerre, la rivalité franco-britannique a été une véritable plaie pour l'Europe. Plusieurs fois, elle a failli provoquer d'irréparables conflits ; toujours, elle a servi les desseins des peuples de proie de l'Europe centrale qui ont édifié leur fortune sur ses dissensions.

Édouard VII comprit le premier que l'entente franco-britannique était indispensable à l'équilibre et à la sécurité du monde. Les événements ont très largement prouvé l'exactitude de ses vues. La plus impérieuse des tâches paraît

donc, dans la période d'après-guerre, celle qui consiste à maintenir et à développer l'alliance des deux plus grandes puissances de l'Europe occidentale, à fortifier leur amitié, à resserrer toujours davantage leur confiante collaboration.

Pour cela, toute politique de froissement, de concurrence jalouse, d'arrière-pensée, ce qu'on a justement qualifié de politique de coups d'épingle, doit être rigoureusement et à jamais exclue.

L'affaire d'Égypte, de sinistre mémoire, était un bien mince incident à côté des formidables problèmes qu'il faut aujourd'hui résoudre et qui n'embrassent pas moins de la moitié de l'univers. Et pourtant, il a fallu une trentaine d'années pour effacer les ressentiments que ce regrettable heurt avait provoqués.

L'évocation du passé est féconde en enseignements, en leçons, en règles de conduite. Elle montre combien l'effacement de la France en Orient pèserait sur la plus précieuse des alliances.

Nous prétendons d'ailleurs que l'Angleterre est la première intéressée à ne pas mesurer trop chichement le domaine de l'influence française en Orient. L'Empire britannique, malgré sa formidable puissance, ne peut pas négliger la collaboration française ; les deux puissances musulmanes ne peuvent se passer l'une de l'autre. Pour parler nettement, sans périphrase ni réticences, nous avons la profonde conviction que l'Angleterre a intérêt à ce que la France soit la voisine de l'Égypte, intérêt à ne pas étendre démesurément son domaine musulman, intérêt à collaborer étroitement avec la France pour tout ce qui concerne les questions islamiques, intérêt enfin à n'être pas seule en contact avec le royaume du Chérif.

En effet, comment le gouvernement de Londres parviendrait-il à maintenir l'unité et le loyalisme dans une confédération s'étendant de la frontière de Tripolitaine au fond de la Birmanie et jetant ses ramifications à travers l'Afrique

et l'Asie ? Cet empire démesuré et privé de contrepoids, ayant vis-à-vis de lui une France hostile, serait pour la puissance britannique une cause permanente de faiblesse et de préoccupations.

De même que le peuple français a jeté les yeux vers l'Orient dès que son territoire a été libéré, de même le peuple britannique peut contempler la carte de son empire maintenant qu'il n'est plus absorbé par le souci des combats. Lui aussi ne peut ratifier les désastreuses combinaisons des agents anglo-indiens ; il comprendra mieux tout le prix du maintien de l'alliance française dès qu'il sentira le danger d'une opposition française.

Quand il s'agit de peuples aussi instruits, aussi fins, aussi conscients des réalités que le sont ceux de France et d'Angleterre, il faut s'en fier à leur instinct. C'est dans l'opinion sûre de ces peuples et non ailleurs que les diplomaties doivent chercher leurs inspirations et leur règle de conduite.





CONCLUSION

Pendant les quatre années qu'a duré la guerre et surtout après l'entrée en scène du Président Wilson, les gouvernants de l'alliance n'ont cessé de répéter à qui mieux mieux, dans les déclarations les plus solennelles, que la paix aurait pour fondements le respect des nationalités, la disparition de tout risque de conflit, l'établissement d'une ère de concorde entre les peuples.

Nous avions déjà d'excellentes raisons de penser qu'aucun de ces trois points n'était réalisé en Orient. La formule adoptée pour la paix turque mettra fin aux dernières illusions, si par hasard quelqu'un en nourrissait encore après l'instauration de l'Emir Fayçal comme roi.

Les droits des nationalités, la fameuse liberté pour les peuples de disposer d'eux-mêmes et de se gouverner à leur guise, ont reçu une première et rude atteinte le jour de l'installation du protectorat britannique sur l'Egypte. Même violence faite au droit des peuples en Perse. En s'installant au Caucase, à Mossoul, en Palestine, en occupant Constantinople pour n'en plus sortir, l'Angleterre s'est mise d'un bout à l'autre de l'Orient en contradiction flagrante avec les principes des Alliés qui étaient aussi les siens.

La paix turque, telle qu'elle est sortie de la conférence tenue à San Remo au mois d'avril 1920, confirme et aggrave ces empiétements quand elle attribue à la Grèce la Thrace et l'arrière-pays de Smyrne, régions foncièrement turques ;

quand, en sens inverse, elle laisse au sultan une grande partie de l'Arménie, comprime ce dernier pays dans des frontières trop étroites et lui refuse l'accès de la mer; quand elle porte la limite méridionale de la nouvelle Turquie au delà du Taurus, c'est-à-dire dans une contrée dont la population est syrienne et non turque, etc.

Les risques de guerre sont-ils écartés au moins de cet Orient morcelé, découpé, fractionné comme à plaisir, sans la moindre méthode, sans la moindre idée directrice, comme aurait pu le faire n'importe quel ignorant traçant à sa fantaisie des lignes quelconques sur une carte? Poser cette question, c'est la résoudre. On crée d'un bout à l'autre de l'ancien empire ottoman les plus dangereux foyers d'incendie, en plaçant des Turcs authentiques sous la domination grecque, en maintenant des Arméniens sous le joug musulman, en soumettant des Syriens à l'absolutisme d'un chef bédouin, en organisant un protectorat britannique sur la Palestine, etc... Singulière façon de préparer la paix perpétuelle que de n'accorder à personne les frontières naturelles dictées par l'histoire, par la géographie, par la répartition des races et des religions.

Quant à la concorde et à l'harmonie entre les peuples, il est superflu d'en parler, car il ne saurait exister aucune entente cordiale dans cet Orient où des minorités feront presque partout la loi aux majorités.

On pourrait croire, en jetant les yeux sur la carte préparée à San-Remo, que les diplomates alliés ont considéré comme impossible l'instauration d'une harmonie sincère entre les populations de l'ancien empire du Sultan, et qu'ils ont désespéré d'établir une véritable paix en Orient. Ce découragement, si tant est qu'il existe à l'origine du traité turc, était absolument injustifié. Mais les chefs des gouvernements alliés ont-ils au moins cherché à parer à tout risque de conflit, à toute rancune, à tout froissement entre eux? Pas même.

Qui satisfera le traité turc? La Grèce peut-être, bien que

Constantinople lui échappe : l'Angleterre sans doute puisqu'elle est au fond l'auteur principal de ce traité et son premier bénéficiaire. L'Italie qui ne possédait d'ailleurs aucun titre sérieux pour prendre pied en Asie-Mineure, restera ulcérée de voir sa part limitée à Adalia et ses environs. Quant à la France, elle est à peu près expulsée de cet Orient où ses intérêts étaient cependant prépondérants et où, seule de ses co-partageants, elle était réellement désirée par toute une nation comme éducatrice et comme guide.

Déjà les accords de 1916 dont il a été longuement parlé plus haut violaient l'indépendance et l'unité syriennes et réduisaient la France à la portion congrue au double point de vue de l'influence morale et de l'expansion commerciale. Et cependant, cette part française était large si on la compare avec la minuscule Syrie issue des délibérations de San-Remo.

Cette Syrie confiée au mandat français se confond presque avec le Liban. Elle n'est plus qu'une mince bande de littoral s'étendant de Tyr au fleuve Djihoun, tandis que ses frontières naturelles vont du Taurus à l'isthme de Suez. La différence est notable. En profondeur, la Syrie de San-Remo est amputée de ses grandes villes de l'intérieur, quand elle s'étend en réalité jusqu'aux rives de l'Euphrate et même au delà.

Tout le monde a *mordu* sur la Syrie : au Nord les Turcs, au Sud, les Anglais, à l'Est, le royaume théocratique issu de la faiblesse ou des complaisances de certains Alliés et du cynisme d'un Fayçal. Le Liban lui-même, au sujet duquel aucune difficulté n'aurait dû s'élever, ne sort pas intact de l'opération chirurgicale de San-Remo, puisqu'on lui conteste les frontières définies par l'Etat-major français en 1860, puisqu'on le prive des plaines fertiles de la Békaa sans lesquelles il ne pourra pas assurer sa propre subsistance. Déjà, une vingtaine de milliers de Libanais, découragés et désillusionnés, ont quitté leur pays, probablement

sans esprit de retour. D'autres suivront, et la France n'exercera le mandat qu'elle tient de l'inexistante Société des Nations de M. Wilson, que sur les rochers déserts de la montagne libanaise.

Un jour viendra fatalement où Fayçal, étouffant derrière la Palestine et le Liban, réclamera un accès à la mer. La condescendance britannique dont il est l'heureux bénéficiaire ne lui refusera peut-être pas cette satisfaction, et ce jour-là, le général Gouraud montera à Beyrouth une garde inutile sur les quais d'un port où n'aborderont plus de navires.

Si nous abandonnons, en effet, l'examen des résultats moraux du traité turc, pour envisager ses répercussions économiques, nous voyons l'Angleterre nantie des terres à blé et à coton de la Mésopotamie, des gisements de pétrole de Perse et peut-être de ceux du Caucase, des terres de colonisation palestiniennes, de ports sur la Méditerranée, sur le golfe Persique, sur la Caspienne, et mieux encore maîtresse du Bosphore. La France, au contraire, consent à la disparition de son antique prépondérance commerciale et financière ; elle va perdre le contrôle que lui assurait l'administration de la Dette ottomane ; elle ne trouvera nulle part ni le coton, ni le pétrole qui sont les deux matières premières dont elle a le plus impérieux besoin ; elle n'aura plus, en Orient, qu'une « sphère d'influence » en Cilicie, — une de ces fameuses sphères d'influence contraires au principe de l'indépendance des peuples et qu'on avait solennellement juré de faire disparaître de la carte du monde.

*
* *

La question d'Orient comportait deux solutions qui eussent été également logiques et défendables ; une solution dogmatique en quelque sorte, et une solution opportuniste.

Dans le premier cas, il suffisait à l'Europe de se souvenir que chacun des Etats qui la composent est aujourd'hui fondé

sur le double principe de la laïcité et du libéralisme démocratique. Appliquant ces principes à l'Orient, elle aurait refait la carte de l'ancien empire ottoman sans tenir compte d'aucune préoccupation d'ordre confessionnel. Délimitant chaque région d'après les données de l'histoire, de la géographie et de l'ethnographie, elle aurait ainsi rationnellement constitué une Syrie, une Arabie, une Mésopotamie, une Turquie, une Arménie.

La solution opportuniste consistait à parer au plus pressé et à résoudre le problème sans s'encombrer d'aucune théorie de philosophie politique. On aurait visé un seul but : sauver les minorités de l'oppression des majorités, — oppression qui va souvent, comme on sait, jusqu'aux massacres en masse. Pour atteindre ce but, on aurait essayé de grouper les populations suivant leurs religions, malgré les difficultés résultant de l'enchevêtrement des cultes.

Dans le premier cas, les puissances auraient assumé une tâche de longue haleine, car il aurait fallu entreprendre l'éducation politique et sociale de peuples entiers, les amener à considérer la religion comme une chose privée, leur apprendre la tolérance et l'égalité. Dans le second cas, on aurait répondu à des besoins immédiats, et la solution était alors très simple et d'une application facile. Pour nous en tenir à la Syrie, il suffisait de créer un Etat syrien s'étendant d'Akaba au Taurus et se prolongeant au Nord-Ouest par la Cilicie, au Nord-Est par la région de Mossoul ; on évitait de donner des faveurs spéciales aux musulmans en éliminant Fayçal et son royaume arabe. Grâce aux garanties résultant du mandat tel que le concevait à l'origine le Conseil suprême des Alliés, la Syrie devenait fatalement un centre chrétien duquel les fanatiques de l'Islam se seraient détournés, tandis que les non-musulmans des provinces avoisinantes s'y seraient ralliés comme en un lieu de refuge.

Il était facile de constituer une Arménie suivant les mêmes directives, — une véritable Arménie et non la caricature que nous offre le traité turc. Là se constituait spontanément

et peut-être plus aisément encore qu'en Syrie, un second foyer pour les minorités chrétiennes.

Les chrétiens d'Anatolie et de Mésopotamie auraient vite afflué soit vers le foyer syrien, soit vers le foyer arménien, tandis qu'un mouvement inverse se serait produit parmi les minorités musulmanes.

Nous ne voulons certes pas dire que ce tri de populations, si désiré et jamais réalisé dans les Balkans, aurait été complet et absolu. Mais il est permis de penser que son ampleur eût été suffisante pour éviter tout heurt. Une minorité très faible est moins exposée à l'oppression qu'une minorité importante, parce qu'elle est discrète, parce qu'elle ne se livre à aucune manifestation cultuelle extérieure, parce qu'elle ne cherche pas à faire prévaloir des droits qu'on ne songe d'ailleurs point à lui refuser, enfin parce qu'elle se trouve fatalement en contact avec une masse de gens professant d'autres croyances, et que ce contact est la plus efficace des leçons de tolérance. Ainsi jamais les musulmans n'ont été regardés d'un mauvais œil en Europe occidentale parce qu'ils y sont infiniment peu nombreux, et ces musulmans ont une largeur d'esprit que n'ont certes pas leurs coreligionnaires des pays d'Islam. Eh bien, nous estimons que l'élément musulman aurait pu devenir promptement assez rare en Syrie et en Arménie pour n'avoir aucune défaveur à redouter et pour acquérir lui-même la hauteur de vues et l'absence d'exclusivisme confessionnel qu'on remarque déjà chez celui de la côte syrienne.

Qu'on le veuille ou non, et si anormal que cela paraisse aux Occidentaux du xxe siècle, un fait domine impérieusement tout l'Orient : c'est que les populations de cette partie du monde, comme celles de l'Inde, sont réparties en religions. On ne s'y enquiert point si tel individu est Syrien ou Arabe, sémite ou touranien, mais s'il est musulman, chrétien ou juif, si sa loi est celle de Mahomet, du Christ ou de Moïse.

S'il n'y avait que des musulmans, il n'existerait pas de

question d'Orient. Il y a une question d'Orient parce qu'à côté de ces musulmans vivent quelques millions de chrétiens.

Une tradition invétérée règne dans ces pays : un des éléments religieux massacre l'autre. Une seule solution est susceptible d'empêcher ces massacres : séparer les deux éléments afin de sauver la vie au plus faible d'entre eux.

Abdul Hamid avait une autre conception du rétablissement de l'ordre ; il prétendait résoudre la question d'Orient par la suppression des chrétiens, et les massacres les plus fameux ont été accomplis sur son ordre.

Mais les attentats quotidiens et incessants ne sont pas commis par ordre et n'ont point d'instigateur ; ils sont dans les mœurs. De ce que les autorités ne les empêchent point, on conclut qu'elles en sont complices. C'est une erreur. Il n'est pas de fonctionnaire ni de gendarmerie assez puissants pour faire obstacle aux instincts d'une majorité accoutumée depuis des siècles à vivre aux dépens de la minorité.

Un exemple très simple suffit à mettre en lumière cette prépondérance des questions religieuses. Supposons que trois habitants de Damas, nés dans cette ville et s'y voyant quotidiennement depuis leur enfance, l'un chrétien, le second juif, le troisième musulman, — supposons que ces trois hommes soient amenés par une circonstance quelconque, à quitter Damas pour aller s'installer à 2 000 kilomètres de là, en Anatolie ou aux confins de la Perse. Ils ne manqueront pas d'entretenir, pendant tout le voyage, des relations fort courtoises, mais cérémonieuses. A destination, le chrétien recherchera le quartier chrétien, le juif le quartier juif, le musulman le quartier musulman, et chacun ira s'installer avec les siens, qui à l'ombre de l'église, qui à celle de la synagogue, qui à celle de la mosquée ; chacun se créera des relations avec ses co-religionnaires et sera immédiatement beaucoup plus intime avec eux qu'avec ses deux compagnons de voyage qu'il connaît cependant depuis leur naissance, et qu'il ne cherchera jamais à revoir. Il suffit de se demander ce que feraient, en pareille circonstance,

trois compatriotes de n'importe quelle ville d'occident, même de religions et d'opinions différentes, pour avoir un aperçu de l'état d'esprit régnant de Constantinople au golfe Persique.

Cet état d'esprit, les gouvernants et les diplomates des pays Alliés l'ignorent, ou ils ont toujours agi comme s'ils l'ignoraient. D'où les fautes et les erreurs accumulées par eux ; d'où le traité turc qui est la somme de ces fautes et de ces erreurs. Combien cette ignorance réelle ou voulue, combien ce dédain des réalités coûteront-ils à l'Orient et à l'Europe elle-même ? L'avenir ne tardera pas à nous l'apprendre.

L'Angleterre ne tardera pas à recevoir des événements une utile leçon de modération et de désintéressement, la France, au contraire, une leçon de vigilance et de virilité. Quant aux peuples orientaux, ils continueront à souffrir. N'est-ce pas leur lot depuis tant de siècles ?

L'adversité, d'ailleurs, n'abattra pas davantage les Syriens qu'elle n'a abattu tant d'autres peuples libres, si longtemps tenus en esclavage et auxquels une justice immanente a fini par apporter un jour la libération. Les Syriens se souviendront ainsi de l'admirable exemple de fermeté patriotique et de constance que la Pologne a donné au monde pendant un siècle et demi. Partagée entre trois grands empires, sa déchéance paraissait définitive et sa servitude s'annonçait comme devant être d'une durée illimitée. Et pourtant, les Polonais n'ont jamais cessé de lutter avec une extraordinaire opiniâtreté. La raison leur disait que leur cause était définitivement perdue, mais leur cœur leur interdisait d'abdiquer. Ainsi, de génération en génération, ils ont souffert et lutté pour l'honneur. Puis, les trois grands Empires qu'ils avaient miné de leur mieux, ont fini par s'effondrer, et la patrie polonaise intégrale, grandie et ennoblie par la douleur, a surgi de leurs ruines, et c'est à elle qu'échoit aujourd'hui l'honneur de porter le flambeau de la civilisation dans l'Est de l'Europe.

La Syrie, elle aussi, ressuscitera de ses ruines, car la patrie syrienne est immortelle dans le cœur des Syriens.



ADDENDA

I

LA FIN DE L'AVENTURE FAYÇALIENNE

Ce volume allait être mis sous presse quand sont survenus, en Syrie, d'importants et heureux événements. Il nous faut les mentionner rapidement, non point pour la simple satisfaction de montrer que les thèses soutenues plus haut au sujet de Fayçal étaient justes, puisqu'elles ont fini par s'imposer au gouvernement français, mais parce que ces événements inaugurent pour la Syrie une ère nouvelle. Un sérieux progrès se trouve accompli dans le sens de l'unité et de la paix qui font l'objet des aspirations de tous les Syriens. Une ère d'ordre et de liberté apparaît enfin à l'horizon, pour ce peuple qui a tant souffert. Voici la France en mesure de remplir utilement la tâche organisatrice et pacificatrice qu'elle a assumée en Orient et qu'elle mènera à bonne fin, nous en avons maintenant l'assurance.

Mais voici l'historique rapide de ce qui s'est passé en Syrie pendant la seconde quinzaine de juillet 1920.

Les actes d'hostilité particulièrement nets commis envers la France par Fayçal et ses agents ne pouvaient rester éternellement sans sanction. Ces actes hostiles ont été ainsi résumés dans une note d'allure officieuse conçue en ces termes :

A la suite des conversations qui ont eu lieu en décembre 1919 entre le gouvernement français et l'émir Fayçal, une politique de

collaboration aurait pu s'établir et la France en souhaitait vivement le développement. Mais l'émir Fayçal et les agents chérifiens ont suivi une politique toute différente

Marques officielles d'hostilité. — Au mois de janvier, Djaffar pacha, gouverneur d'Alep, qui s'était signalé par sa modération, est brusquement remplacé par le général Ruchdi bey, commandant la 3e division chérifienne, ancien officier turc. Celui-ci marque la prise de possession de son poste par la fermeture de la voie ferrée qui nous est indispensable pour transporter vers le nord les renforts militaires.

L'émir Fayçal nomme cheihk Saleh, très hostile à la France, émir de la montagne Ensarié (on a vu plus haut la participation du cheikh Saleh aux attaques contre les villes syriennes).

Au mois de mars, le grand mufti de l'armée chérifienne vient officiellement à Idlib et y prononce un violent discours contre la France.

Le commandant de la division chérifienne d'Alep, au cours d'une inspection, déclare devant un auditoire nombreux : « Puisque nous ne pouvons déclarer officiellement la guerre aux Français, inondons le pays de bandes qui le détruisent en détail. »

Coopération avec les nationalistes turcs. — Dès le mois de janvier dernier, les agents chérifiens Noury Chaloum, Mohamed bey et l'émir Mahmoud Faour travaillent de concert avec les nationalistes turcs. Le colonel turc Selfi bey fait à plusieurs reprises le voyage d'Anatolie à Damas et retour pour porter des instructions.

Au début de février, Moustapha Kemal envoie à la population d'Aintab un appel, où on lit : « Le gouvernement arabe s'appuie ou s'appuiera sur nous. »

Les autorités chérifiennes font des difficultés incessantes pour empêcher les Français d'envoyer, par le chemin de fer, des renforts ou des vivres en Cilicie.

Agressions et attentats. — En janvier, le poste de El Hammam, près d'Alep, est enlevé à nos soldats. Réoccupé par ceux-ci, il est de nouveau attaqué le 25 janvier par une bande commandée par des officiers chérifiens, dont Souraya bey.

A la même époque, dans la nuit du 25 au 26 janvier, un capitaine chérifien tente, avec 90 hommes, de faire sauter un pont sur le Litani.

Au mois de février un dépôt de matériel de l'armée du Levant

est attaqué près de Tartous. Le cheikh Saleh et des agitateurs sèment le désordre dans la région de Lattakieh. Des bandes font des incursions perpétuelles sur la route de Tyr à Saint-Jean-d'Acre. Des rassemblements chérifiens organisés par Mahmoud El Faour venant de Damas sont signalés dans la région de Banias.

Au mois de mars, Harim et Antioche sont attaqués par des bandes arabes. La route d'Alexandrette à Katma est continuellement razziée. Le viaduc de Radjoun est détruit. Le poste de Djedeide est attaqué. Kadmus à l'est de Banias est occupé par des chérifiens qui arborent leur drapeau ainsi que de nombreux points de la Békaa d'où s'enfuient les populations chrétiennes qui refluent dans la zone ouest.

Au mois d'avril, des attaques sont dirigées sur les postes de Babanna, Harim et Antioche. Au sud de Lattakieh, les bandes du cheikh Saleh pénètrent dans Banias.

Au mois de mai, différents incidents de même genre sont signalés. Une incursion importante de bandes se produit dans la région de Tyr où plusieurs villages sont pillés et 80 habitants massacrés.

Préparatifs de guerre. — L'émir Fayçal et son gouvernement ont pris un certain nombre de mesures qui ne peuvent constituer, manifestement, que des préparatifs d'agression contre la France.

Dès le 21 décembre, l'émir Fayçal institue la conscription. Il décide que le service militaire sera obligatoire pour tous les hommes de 20 à 40 ans.

Les effectifs de l'armée chérifienne s'accroissent continuellement. L'armement augmente aussi sans cesse, sans qu'aucun danger extérieur menace le gouvernement chérifien.

On incorpore dans l'armée chérifienne des populations qui refusaient d'y servir comme celle du Hauran. L'émir Fayçal prétend même incorporer les sujets français venus de l'Afrique du nord.

Rompant d'avance les relations économiques et financières avec la zone française du littoral, l'émir Fayçal interdit d'employer dans aucune transaction la nouvelle monnaie syrienne dont l'émission sera prochainement organisée par les autorités françaises. Il prohibe, d'une manière absolue, l'exportation des produits alimentaires vers la zone française du littoral, ce qui risque d'aggraver considérablement les difficultés du ravitaillement en Syrie.

Si l'on rapproche ces mesures des marques d'hostilité qui ont

été énumérées plus haut et des insultes qui ont été relatées en leur temps (par exemple l'arrestation de l'émir Moukhtar, protégé français et interprète d'un officier français), on constate sans peine que l'émir Fayçal traite les Français en ennemis et se prépare méthodiquement à leur faire la guerre.

En présence de cette situation, le général Gouraud adressa à Fayçal un ultimatum posant les conditions suivante :

Reconnaissance du mandat de la France sur la Syrie ; liberté d'utiliser la voie ferrée Rayak-Alep ; occupation d'Alep et des gares entre Alep et Rayak ; abolition immédiate du recrutement forcé ; retour de l'armée chérifienne à ses effectifs du 1er décembre 1919 ; libre circulation de la monnaie syrienne ; châtiment des auteurs des attentats contre des soldats français.

En même temps, le général Gouraud, dans une proclamation destinée à bien préciser sa pensée et à éviter tout malentendu, et adressée aux populations d'Alep, d'Homs, d'Hama, et de Damas, invitait tous les éléments de paix et d'ordre à se joindre aux Français afin de mettre à la raison les extrémistes dont les violences et l'arbitraire ont empêché trop longtemps le développement de la prospérité du pays.

Le général ajoutait qu'il était résolu, conformément aux traditions de la France, à faire preuve d'une absolue modération, mais qu'il ne tolérerait aucun attentat contre les Français ou les chrétiens et sévirait alors avec la dernière énergie.

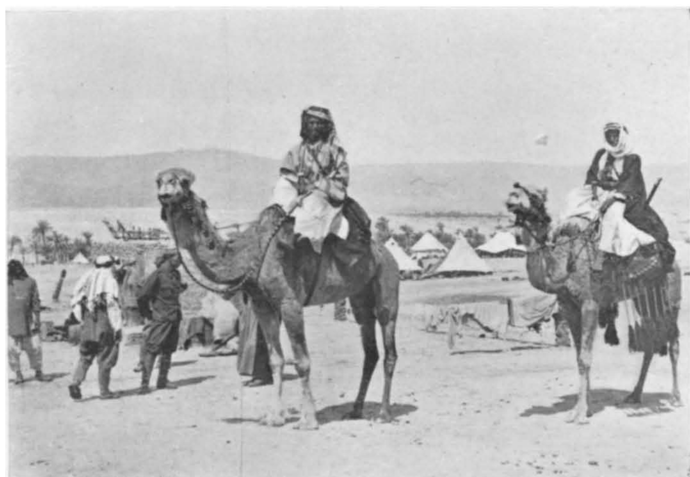
Les populations accueillirent avec satisfaction ces nouvelles, car depuis longtemps elles désiraient que ces mesures fussent prises.

L'ultimatum était accompagné d'une démonstration militaire que la France espérait bien n'avoir pas à mener jusqu'au bout, car elle fit l'impossible, on n'en peut douter, pour éviter l'occupation de Damas.

Cependant Fayçal acceptait l'ultimatum, mais il entourait cette acceptation de mille réserves et réticences, et en même



JÉRUSALEM
Le mur des lamentations.



AKABA (frontière arabe)
Bédouins montés à chameau.

temps il appelait le maréchal Allenby à son secours, adoptant une fois de plus la politique oblique qui ne lui avait que trop souvent réussi, cherchant encore à mettre en opposition la France et l'Angleterre pour sauvegarder ses intérêts personnels.

Cette fois, la tactique de duplicité ne réussit pas. L'Angleterre enfin éclairée sur les dangers que faisait courir à tout l'Orient l'ambition de son ancien protégé, refusa d'intervenir en faveur de Fayçal et approuva loyalement l'attitude de la France. Un télégramme du roi du Hedjaz lui-même à M. Lloyd George restait sans effet.

Cependant, une grande confusion régnait dans le carnavalesque gouvernement de Damas, et l'entourage de Fayçal donnait des marques évidentes d'affolement, tandis que les populations de Hasbaya et de Rachaya révoltées contre la tyrannie chérifienne, arboraient le drapeau français.

Cette situation ne pouvait s'éterniser ; les hésitations de Fayçal à accepter franchement les conditions posées par la France, sa duplicité persistante, l'attitude de l'opinion publique syrienne et des Damasquins eux-mêmes impatients de secouer le joug bédouin, tout exigeait une action prompte et énergique, une solution définitive.

Le général Gouraud donna l'ordre de marcher en avant aux quatre-vingts bataillons qu'il avait massés face à la zone chérifienne.

Le 23 juillet, une colonne entrait à Alep après un bref engagement contre une bande de Bédouins au nord de Muslimie. Les autorités de la ville affirmaient leur ferme volonté de collaborer avec la France, et le général Lamotte s'installait à Alep le 24. En même temps, une reconnaissance de cavalerie s'avançait jusqu'au pont de Homs où elle était courtoisement accueillie par des officiers chérifiens.

Après avoir défait, en un combat assez vif, le 24 juillet, les dernières bandes fayçaliennes, les troupes françaises faisaient, le 25, leur entrée à Damas sans rencontrer aucune résistance. Elles avaient trouvé sur leur route un

nombreux matériel abandonné prouvant la fuite désordonnée de l'ennemi. Quoi qu'elles aient fourni une étape de 27 kilomètres, qui succédait à une journée de durs combats, ces troupes défilèrent à Damas dans le plus bel ordre au milieu d'une foule nombreuse et respectueuse. Elles s'installèrent sous les murs de la ville et occupèrent sans incident la gare et les édifices publics.

Dès le lendemain, le chemin de fer de Rayak à Damas était rétabli, et un gouvernement nouveau, spontanément constitué aussitôt après la déconfiture définitive du régime chérifien, se présentait au général Goybet, commandant les troupes françaises. Celui-ci, au nom du général Gouraud, faisait à ce gouvernement une brève déclaration dont voici la substance :

L'émir Fayçal qui a conduit son pays à deux doigts de sa perte a cessé de régner ; contribution de guerre de 10 millions destinés à réparer les dommages causés par la guerre de bandes à la zone Ouest ; le désarmement général commencera immédiatement : il sera procédé à la réduction de l'armée, transformée en force de police ; tout le matériel de guerre sera remis entre les mains des autorités françaises ; les principaux coupables seront traduits devant les tribunaux militaires.

Les Damasquins ne firent aucune difficulté à accepter les conditions qui leur étaient posées et affirmèrent leur sincère désir de collaborer loyalement avec la France.

L'aventure chérifienne était terminée, et il ne restait plus qu'à s'étonner de ce qu'un aventurier venu d'Arabie avec une horde de brigands ait réussi à berner l'Europe pendant près de deux ans, à se moquer de la Conférence de la Paix, à se tailler un royaume à sa fantaisie, à s'imposer dans un pays qui ne voulait pas de lui et qui s'est laissé rançonner outrageusement jusqu'à ce que la France lui apporte la délivrance.

Abandonné de tous, Fayçal a disparu. Il va, dit-on, se fixer en Suisse où il pourrait passer ses loisirs à méditer mélancoliquement sur le voisinage du Capitole et de la

Roche Tarpéienne, s'il savait ce qu'étaient ces lieux illustres.

Une ère de paix et de liberté s'ouvre enfin pour la Syrie dont la joie serait sans mélange sans la malencontreuse amputation palestinienne !

Le Comité Central Syrien s'est fait l'écho des sentiments qui animent tous les Syriens en votant l'adresse suivante :

« Apprenant la brillante victoire remportée par les troupes du général Gouraud et leur entrée à Damas ;

« Considérant que cet événement libère la Syrie de l'oppression hedjazienne et prépare l'instauration d'un gouvernement national avec le mandat de la France ;

« Adresse à M. Millerand, ministre des affaires étrangères, l'éminent chef du gouvernement français, l'expression de sa profonde reconnaissance pour l'énergie avec laquelle il a défendu les droits de la nation syrienne ;

« Remercie le général Gouraud et ses troupes de leur héroïque action pour la justice et la civilisation, et souhaite que cette victoire, qui témoigne de la bienveillance de la France vis-à-vis de la Syrie, resserre les liens d'amitié qui unissent traditionnellement les deux peuples. »



M. Millerand a informé le Comité Central Syrien que les vœux des Libanais sont aujourd'hui en voie de réalisation. Ces vœux tendaient à la reconnaissance de l'indépendance du Liban à l'égard des États voisins, sous le mandat de la France, à l'extension de son territoire ainsi qu'à l'amélioration de son statut.

Conformément aux instructions du Gouvernement de la République, le Haut-Commissaire a récemment prononcé l'incorporation au Liban de la Békaa et du pays qui s'étend jusqu'aux crêtes de l'Anti-Liban et de l'Hermon. Il est également dans l'intention du Gouvernement français de comprendre dans le Liban agrandi au nord le Djebel Akkar et au sud les territoires confinant à la Palestine et de lui associer les villes de Tripoli et de Beyrouth sous la seule réserve

d'une large autonomie municipale tenant compte de la différence économique existant entre les villes et la montagne.

L'indépendance du Liban déjà déclarée par M. Clemenceau et par M. Millerand n'a plus à être confirmée. Les rapports qui doivent exister entre le Liban et la Syrie confiés l'un et l'autre au mandat français ne sauraient être définis avant que l'expérience et une étude approfondie aient montré si une association entre eux peut être féconde.

L'accommodation aux conditions nouvelles du statut de 1860 sous lequel le Liban a vécu jusqu'à ce jour est également dans les vues du Gouvernement de la République.

Il la réalisera d'accord avec les représentants du Liban.





II

EXTRAITS DU TRAITÉ TURC DU 10 AOUT 1920

L'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, puissances désignées dans le présent Traité comme les Principales Puissances alliées, l'Arménie, la Belgique, la Grèce, le Hedjaz, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, l'État serbe-croate-slovène et la Tchéco-Slovaquie, constituant avec les Principales Puissances ci-dessus les Puissances alliées, d'une part;

Et la Turquie d'autre part;

Considérant qu'à la demande du Gouvernement Impérial Ottoman, un armistice a été accordé à la Turquie le 30 octobre 1918 par les Principales Puissances alliées afin qu'un Traité de Paix puisse être conclu,

Considérant que les Puissances alliées sont également désireuses que la guerre, dans laquelle certaines d'entre elles ont été successivement entraînées, directement ou indirectement contre la Turquie et qui a son origine dans la déclaration de guerre adressée le 28 juillet 1914 par l'ancien Gouvernement Impérial et Royal d'Autriche-Hongrie à la Serbie et dans les hostilités ouvertes par la Turquie contre les Puissances alliées le 29 octobre 1914 et conduites par l'Allemagne, alliée de la Turquie, fasse place à une paix solide et durable,

A cet effet, les Hautes Parties contractantes ont désigné leurs plénipotentiaires,

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont convenu des dispositions suivantes :

A dater de la mise en vigueur du présent Traité, l'état de guerre prendra fin.

Dès ce moment, et sous réserve des dispositions du présent Traité, il y aura relations officielles des Puissances alliées avec la Turquie.

PARTIE II. — FRONTIÈRES DE LA TURQUIE

Art. 27. — I. En Europe, les frontières de la Turquie seront fixées comme il suit :

1° *La mer Noire* : De l'entrée du Bosphore jusqu'au point ci-après défini ;

2° *Avec la Grèce* : D'un point à choisir sur la mer Noire à l'embouchure du Biyuk Dere, située à environ 7 kilomètres au Nord-Ouest de Podima, vers le Sud-Ouest et jusqu'au point le plus Nord-Ouest des limites du bassin de l'Istranja Dere (point situé à environ 8 kilomètres au Nord-Ouest d'Istranja) : une ligne à déterminer sur le terrain passant par le Kapilja Dagh et l'Uchbunar Tepe ; de là, vers le Sud-Sud-Est et jusqu'à un point à choisir sur la voie ferrée de Chorlu à Chatalja, à environ 1 kilomètre à l'Ouest de la gare de Sinekli : une ligne suivant autant que possible la limite occidentale du bassin de l'Istranja Dere ; de là, vers le Sud-Est et jusqu'à un point à choisir entre Fener et Kurfali sur la ligne de partage des eaux entre les bassins des rivières qui coulent vers le Biyuk Chekmeje Geul, au Nord-Est, et le bassin des rivières qui se jettent directement dans la Mer de Marmara au Sud-Ouest : une ligne à déterminer sur le terrain passant au Sud de Sinekli ; de là, vers le Sud-Est et jusqu'à un point à choisir sur la mer de Marmara à 1 kilomètre environ au Sud-Ouest de Kalikortia, une ligne suivant autant que possible la ligne de partage des eaux ci-dessus définie.

3° *La mer de Marmara* : Du point ci-dessus défini jusqu'à l'entrée du Bosphore.

II. En Asie, les frontières de la Turquie seront fixées comme il suit :

1° *A l'Ouest et au Sud :* De l'entrée du Bosphore sur la mer de Marmara et jusqu'à un point ci-après défini situé en Méditerranée orientale aux abords du golfe d'Alexandrette près du Karatash Burun : la mer de Marmara, le détroit des Dardanelles, et la Méditerranée orientale ; les îles de la mer de Marmara et les îles situées dans les 3 milles de la côte restant ottomanes, sous réserve des dispositions de la Section IV et des articles 84 et 122, Partie III (Clauses politiques).

2° *Avec la Syrie* : D un point à choisir sur la rive orientale de la passe du Hassan Dede, à environ 3 kilomètres au Nord-Ouest

du Karatash Burun vers le Nord-Est et jusqu'à un point à choisir sur le Djaihun Irmak à 1 kilomètre environ au Nord de Babeli: une ligne à déterminer sur le terrain passant au Nord de Karatash; de là, et jusqu'à Kesik Kale · le cours du Djaihun Irmak vers l'amont, de la, vers le Nord-Est et jusqu'a un point a choisir sur le Djaihun Irmak à environ 15 kilomètres a l'Est-Sud-Est de Karsbazar. une ligne à déterminer sur le terrain passant au Nord du Kara Tepe, de là, et jusqu'au coude du Djaihun Irmak, situé à l'Ouest du Duldul Dagh le cours du Djaihun Irmak vers l'amont, de la, dans une direction générale Sud-Est et jusqu'à un point à choisir sur l'Émir Musi Dagh à environ 15 kilomètres au Sud-Sud-Ouest du Giaour Geul une ligne à déterminer sur le terrain passant à environ 18 kilomètres de la voie ferrée, et laissant a la Syrie le Duldul Dagh, de la, vers l'Est et jusqu'à environ 5 kilomètres au Nord d'Urfa une ligne sensiblement droite à déterminer sur le terrain d'une direction générale Ouest-Est passant au Nord des routes joignant les villes de Baghche, Aintab, Biridjik et Urfa, et laissant ces trois dernières villes a la Syrie, de là, vers l'Est et jusqu'à l'extrémité Sud-Ouest du coude que fait le Tigre à environ 6 kilomètres au Nord de Azekh (27 kilomètres à l'Ouest de Djezire-Ibn-Omar) une ligne sensiblement droite à déterminer sur le terrain de direction générale Ouest-Est et laissant a la Syrie la ville de Mardin, de la, et jusqu'à un point à choisir sur le Tigre entre le point du confluent du Khabur Su et du Tigre, et le coude du Tigre situé à 10 kilomètres environ au Nord de ce point le cours du Tigre vers l'aval, laissant à la Syrie l'île où est située la ville de Djezire-Ibn-Omar

3° *Avec la Mésopotamie* De là, dans une direction générale Ouest-Est jusqu'à un point à choisir sur la limite Nord du vilayet de Mossoul (Mosul) une ligne à déterminer sur le terrain, de là, vers l'Est jusqu'au point où elle rencontre la frontière entre la Turquie et la Perse la limite septentrionale du vilayet de Mossoul, toutefois modifiée de façon à passer au Sud d'Amadia

4° *A l'Est et au Nord-Est* Du point ci-dessus défini et jusqu'à la mer Noire, la frontiere actuelle entre la Turquie et la Perse et les anciennes frontières entre la Turquie et la Russie, sous réserve des dispositions de l'article 89.

5° *La mer Noire*

Art 29 — Des Commissions de délimitation, dont la composition est fixée par le présent Traité ou sera fixée par des traités ou conventions complémentaires, auront à tracer ces frontières sur le terrain.

Elles auront tout pouvoir, non seulement pour la détermina-

tion des fractions définies sous le nom de « ligne à déterminer sur le terrain », mais encore, si elles le jugent nécessaire, pour la revision, dans le détail, des fractions définies par des limites administratives ou autrement. Elles s'efforceront, dans tous les cas, de suivre au plus près les définitions données dans les Traités, en tenant compte autant que possible des limites administratives et des intérêts économiques locaux.

Les décisions des Commissions seront prises à la majorité des voix et seront obligatoires pour les parties intéressées.

Les dépenses des Commissions de délimitation seront supportées également par les Parties intéressées.

Art. 30. — En ce qui concerne les frontières définies par un cours d'eau, les termes « cours » ou « chenal » employés dans les descriptions du présent Traité signifient : d'une part, pour les fleuves non navigables, la ligne médiane du cours d'eau ou de son bras principal, et d'autre part, pour les fleuves navigables, la ligne médiane du chenal de navigation principal. Toutefois, il appartiendra aux Commissions de délimitation, prévues par le présent Traité de spécifier si la ligne frontière suivra, dans ses déplacements éventuels, le cours ou le chenal ainsi défini, ou si elle sera déterminée d'une manière définitive par la position du cours ou du chenal, au moment de la mise en vigueur du présent Traité.

A moins de stipulations contraires du présent Traité, les frontières maritimes comprennent les îles et îlots situés à moins de trois milles de la côte.

Art. 31. — Les divers États intéressés s'engagent à fournir aux Commissions tous documents nécessaires à leurs travaux, notamment des copies authentiques des procès-verbaux de délimitation des frontières actuelles ou anciennes, toutes les cartes à grande échelle existantes, les données géodésiques, les levés exécutés et non publiés, les renseignements sur les divagations des cours d'eau frontières. Les cartes, données géodésiques et levés même non publiés, se trouvant en la possession des autorités ottomanes, devront être remis à Constantinople, dans les trente jours qui suivront la mise en vigueur du présent Traité, à tel représentant des Commissions intéressées, que désigneront les Principales Puissances alliées.

Les États intéressés s'engagent, en outre, à prescrire aux autorités locales de communiquer aux Commissions tous documents, notamment les plans, cadastres et livres fonciers, et de leur fournir sur leur demande tous renseignements sur la propriété, les courants économiques et autres informations nécessaires.

Art. 35. — Les procès-verbaux définitifs de délimitation, les cartes et documents annexés seront établis en triple original, dont deux seront transmis aux Gouvernements des États limitrophes et le troisième sera transmis au Gouvernement de la République française, qui en délivrera des expéditions authentiques aux Puissances signataires du présent Traité.

PARTIE III. — CLAUSES POLITIQUES

SECTION I. — CONSTANTINOPLE

Art. 36. — Sous réserve des dispositions du présent Traité, les Hautes Parties contractantes sont d'accord pour qu'il ne soit pas porté atteinte aux droits et titres du Gouvernement ottoman sur Constantinople, et pour que ce Gouvernement ainsi que Sa Majesté le Sultan aient la liberté d'y résider et d'y maintenir la capitale de l'État ottoman.

Toutefois, au cas où la Turquie viendrait à manquer à la loyale observation des dispositions du présent Traité ou des traités ou conventions complémentaires, notamment en ce qui concerne le respect des droits des minorités ethniques, religieuses ou de langue, les Puissances alliées se réservent expressément le droit de modifier la stipulation qui précède et la Turquie s'engage dès à présent à agréer toutes dispositions qui seraient prises à cet égard.

SECTION II. — DÉTROITS

Art. 37. — La navigation dans les Détroits comprenant les Dardanelles, la Mer de Marmara et le Bosphore sera à l'avenir ouverte, en temps de paix et en temps de guerre, à tous les bâtiments de commerce ou de guerre et aux aéronefs militaires et commerciaux, sans distinction de pavillon.

Ces eaux ne sont pas sujettes au blocus, aucun droit de guerre ne pourra y être exercé et aucun acte d'hostilité y être commis, sauf dans le cas de l'exécution d'une décision du Conseil de la Société des Nations.

Art. 38. — Le Gouvernement ottoman reconnaît qu'il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures en vue d'assurer la liberté de navigation prévue à l'article 37 et, en ce qui le concerne, délègue en conséquence à une Commission, qui prendra le titre de « Commission des Détroits » et est désignée ci-après par les mots la « Commission », le contrôle des eaux spécifiées à l'article 39.

Le Gouvernement hellénique, en ce qui le concerne, délègue

à la Commission les mêmes pouvoirs et s'engage à lui accorder à tous égards les mêmes facilités.

Le contrôle sera exercé au nom des Gouvernements ottoman et hellénique respectivement et de la manière stipulée dans la présente Section.

Art. 39. — L'autorité de la Commission s'étendra à toutes les eaux comprises entre l'entrée des Dardanelles du côté de la Méditerranée et l'entrée du Bosphore du côté de la mer Noire, jusqu'à une distance de trois milles au large de chacune de ces entrées.

Cette autorité pourra être exercée sur le rivage, en tant qu'il sera nécessaire à l'accomplissement des dispositions de la présente Section.

Art. 40. — La Commission sera composée de délégués respectivement nommés par les États-Unis d'Amérique, dans le cas et à dater du jour où ils voudraient y participer, l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon, la Russie, si elle devient et du jour où elle deviendra Membre de la Société des Nations, la Grèce, la Roumanie ainsi que la Bulgarie et la Turquie, si ces deux dernières deviennent et du jour où elles deviendront Membres de la Société des Nations. Chaque Puissance désignera un Représentant. Les Représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie, du Japon et de la Russie auront chacun deux voix. Les Représentants de la Grèce, de la Roumanie ainsi que de la Bulgarie et de la Turquie auront chacun une voix. Aucun des Commissaires ne pourra être relevé de ses fonctions que par le Gouvernement qui l'a nommé.

Art. 42. — La Commission exercera, en toute indépendance de l'autorité locale, les pouvoirs qui lui sont conférés par le présent Traité. Elle aura un pavillon particulier, un budget particulier et une organisation qui lui sera propre.

Art. 43. — Dans les limites de sa juridiction telles qu'elles sont fixées à l'article 39, la Commission sera chargée des fonctions suivantes :

a) l'exécution de tous les travaux jugés nécessaires à l'amélioration des passes ou de l'accès des ports ;

b) l'éclairage et le balisage des passes ;

c) la police du pilotage et du remorquage ;

d) la police des mouillages ;

e) le contrôle nécessaire pour assurer, dans les ports de Constantinople et de Haïdar-Pacha, l'application du régime prévu aux articles 335 à 344, Partie XI (Ports, voies d'eau et voies ferrées) du présent Traité ;

f) le contrôle de tout ce qui a trait aux épaves et au sauvetage des navires et des marchandises;

g) la police des allèges.

Art. 44. — Au cas où la Commission estimerait que la liberté de passage des Détroits est entravée, elle en informera les Représentants à Constantinople des Puissances alliées, fournissant les forces d'occupation prévues à l'article 178. Ces représentants s'entendront alors avec les Commandants navals et militaires desdites forces sur les mesures qui paraîtront nécessaires pour préserver la liberté des Détroits. Lesdits Représentants procéderont de même dans le cas où une action extérieure menacerait la liberté de passage des Détroits.

Art. 45. — La Commission aura le droit de contracter les emprunts qu'elle jugera necessaires pour l'acquisition des biens ou l'exécution des travaux permanents dont le besoin pourra se faire sentir. Ces emprunts seront gagés, autant que possible, sur les taxes à prélever sur les navires qui feront usage des Détroits, ainsi qu'il est stipulé à l'article 53.

Art. 46. — Les fonctions antérieurement exercées par le Conseil supérieur de santé de Constantinople et par l'Administration sanitaire ottomane dirigée par ledit Conseil, ainsi que les fonctions exercées par le Service national des bateaux de sauvetage du Bosphore, seront exercées, dans les limites fixées à l'article 39, sous le Contrôle de la Commission et de la manière que celle-ci pourra prescrire.

La Commission collaborera à la réalisation de toute politique commune adoptée par la Société des Nations à l'effet de prévenir et de combattre les maladies.

Art. 47. — Sous réserve des pouvoirs généraux de contrôle attribués à la Commission, les droits des personnes ou sociétés actuellement titulaires de concessions en matière de phares, de docks, de quais ou entreprises semblables, seront maintenus. Toutefois, la Commission, si elle le juge nécessaire aux intérêts généraux, aura la faculté de racheter ou de modifier lesdits droits, en se conformant aux conditions stipulées dans l'article 311, Partie IX (Clauses économiques) du présent Traité, ou de se charger elle-même d'une concession nouvelle.

Art. 48. — En vue de faciliter l'exécution des tâches qui lui sont confiées par la présente Section, la Commission aura pouvoir d'organiser tel corps de police spéciale, qui sera nécessaire. Ce corps de police sera recruté, autant que possible, parmi la population indigène de la zone des Détroits et des Iles, prévue à l'article 178, Partie V (Clauses militaires, navales et aériennes)

à l'exclusion des îles de Lemnos, Imbros, Samothrace, Ténédos et Mitylène. Ledit corps de police sera placé sous le commandement d'officiers de police étrangers nommés par la Commission.

Art. 49. — Dans la partie de la zone des Détroits y compris les îles de la Mer de Marmara, restant ottomane et en attendant la mise en vigueur de la réforme de l'organisation judiciaire ottomane, prévue à l'article 136, les infractions commises par des ressortissants des Puissances capitulaires aux règlements et dispositions particulières établis par la Commission, seront déférés aux tribunaux consulaires desdites Puissances. Les Puissances alliées sont d'accord pour donner à leurs tribunaux ou autorités consulaires compétence à cet égard. Les infractions commises par des ressortissants ottomans ou ressortissants de Puissances non capitulaires, seront déférées aux autorités judiciaires ottomanes compétentes.

Dans la partie de ladite zone, placée sous la souveraineté hellénique, lesdites infractions seront déférées aux autorités judiciaires helléniques compétentes.

Art. 50. — Les officiers ou les membres de l'équipage de tout navire de commerce se trouvant dans les limites de la juridiction de la Commission, qui seraient arrêtés à terre, pour tout crime, délit ou contravention commis à terre ou en mer dans les limites de ladite juridiction, seront, par les soins de la police de la Commission, déférés à l'autorité judiciaire compétente. Si l'inculpé a été arrêté autrement que par la police de la Commission, il sera remis à celle-ci sans délai.

Art. 51. — La Commission nommera tous officiers ou fonctionnaires subalternes, dont le concours sera jugé indispensable pour l'assister dans l'exécution des fonctions dont elle est chargée.

Art. 52 — En toutes matières concernant la navigation dans les limites de la juridiction de la Commission, tous les navires visés à l'article 37, seront traités sur un pied de parfaite égalité.

Art. 53. — Sous réserve des stipulations de l'article 47, les droits actuellement existants, en vertu desquels soit le Gouvernement ottoman directement, soit des organismes internationaux ou des sociétés privées, peuvent percevoir, dans des buts divers, des taxes ou autres charges sur les navires ou les cargaisons dans les limites de la juridiction de la Commission, seront transférés à la Commission. La Commission fixera ces taxes et charges d'après le tarif qui sera raisonnablement nécessaire pour faire

face aux frais faits pour les travaux exécutés et les services rendus à la navigation, y compris les dépenses et frais d'administration de la Commission ainsi que les traitements et soldes prévus au paragraphe 3 de l'Annexe jointe à la présente Section.

A ces seules fins, et avec le consentement préalable du Conseil de la Société des Nations, la Commission pourra également établir des taxes et charges autres que celles actuellement existantes et en fixer le montant.

ART. 54. — Toutes les charges et taxes imposées par la Commission seront perçues sans aucune discrimination et sur un pied de parfaite égalité entre tous les navires, quels que soient leur port d'origine, de destination ou de départ, leur pavillon ou la qualité de leur propriétaire, ou la nationalité ou la qualité du propriétaire de leurs cargaisons.

Cette disposition ne porte pas atteinte au droit de la Commission d'établir, d'après le tonnage, les taxes prévues par la présente Section.

ART. 55. — Le Gouvernement ottoman et le Gouvernement hellénique, chacun en ce qui le concerne, s'engagent à faciliter l'acquisition, par la Commission, de tous terrains et bâtiments que celle-ci jugerait nécessaire d'acquérir en vue d'accomplir utilement les fonctions qui lui sont confiées.

ART. 57. — I. Les bâtiments de guerre des belligérants ne pourront se ravitailler ou s'approvisionner que dans les limites strictement nécessaires pour terminer la traversée des Détroits et pour atteindre le port le plus proche où ils peuvent toucher; ils ne pourront compléter ou accroître leurs approvisionnements ou matériel de guerre, ou leur armement, ou compléter leurs équipages dans les eaux soumises au contrôle de la Commission. Seules seront effectuées les réparations strictement indispensables pour les mettre à même de tenir la mer et elles ne devront en aucune manière accroître leur puissance de combat. La Commission décidera quelles sont les réparations nécessaires et celles-ci devront être exécutées dans un délai aussi bref que possible.

II. Le transit des bâtiments de guerre des belligérants par les eaux soumises au contrôle de la Commission, devra s'effectuer dans le plus bref délai possible et sans autre arrêt que celui qui résulterait des nécessités du service.

III. Le séjour desdits bâtiments de guerre dans les ports soumis au contrôle de la Commission ne pourra pas dépasser 24 heures, sauf le cas de détresse. En pareil cas, ils seront tenus de partir le plus tôt possible. Un intervalle de vingt-quatre heures,

au minimum, devra toujours s'écouler entre la sortie d'un navire belligérant des eaux soumises au contrôle de la Commission et le départ d'un navire appartenant à un belligérant adverse.

IV. Toute réglementation ultérieure relative en temps de guerre aux eaux soumises au contrôle de la Commission et concernant notamment le passage de matériel de guerre et de contrebande destinés aux ennemis de la Turquie, ou le ravitaillement, ou l'approvisionnement, ou les réparations dans lesdites eaux, sera fixée par la Société des Nations.

Art. 58. — Les prises des belligérants seront soumises à tous les égards aux mêmes conditions que les bâtiments de guerre belligérants.

Art. 59. — Aucun belligérant ne pourra embarquer ni débarquer des troupes, des munitions ou du matériel de guerre dans les eaux soumises au contrôle de la Commission, sauf dans le cas d'un empêchement accidentel s'opposant au passage et, dans ce cas, le transit devra être repris avec toute la célérité possible.

Art. 60. — Rien dans les dispositions des articles 57, 58 et 59 ne pourra être interprété comme limitant les pouvoirs d'un ou de plusieurs belligérants agissant en exécution d'une décision prise par le Conseil de la Société des Nations.

Art. 61. — Toutes contestations qui viendraient à s'élever entre les Puissances, relativement à l'interprétation ou à l'application des dispositions de la présente Section et, en ce qui concerne Constantinople et Haïdar-Pacha, des dispositions des articles 335 à 344, Partie XI (Ports, voies d'eau et voies ferrées), seront déférées à la Commission. Dans le cas où la décision de la Commission ne serait pas acceptée par une Puissance, la question sera, à la demande de toute Puissance intéressée, réglée comme il sera prévu par la Société des Nations, et jusque-là la décision de la Commission recevra son application.

SECTION III. — KURDISTAN

Art. 62. — Une Commission siègeant à Constantinople; et composée de trois membres respectivement nommés par les Gouvernements britannique, français et italien, préparera, dans les six mois à dater de la mise en vigueur du présent Traité, l'autonomie locale pour les régions, où domine l'élément kurde, situées à l'Est de l'Euphrate, au Sud de la frontière méridionale de l'Arménie, telle qu'elle pourra être déterminée ultérieurement, et au Nord de la frontière de la Turquie avec la Syrie et la Mésopotamie, conformément à la description donnée à l'article 27, II-

2° et 3°. A défaut d'accord unanime sur quelque question, celle-ci sera référée par les membres de la Commission à leurs Gouvernements respectifs. Ce plan devra comporter des garanties complètes pour la protection des Assyro-Chaldéens et autres minorités ethniques ou religieuses dans l'intérieur de ces régions et, dans ce but, une commission comprenant des représentants britannique, français, italien, persan et kurde visitera les lieux pour examiner et décider quelles rectifications, s'il y a lieu, devraient être faites à la frontière de la Turquie là où, en vertu des dispositions du présent Traité, cette frontière coïncide avec celle de la Perse.

Art. 63. — Le Gouvernement ottoman s'engage, dès à présent, à accepter et à exécuter les décisions de l'une et de l'autre ommissions prévues à l'article 62, dans les trois mois de la notification qui lui en sera faite.

Art. 64. — Si, dans le délai d'un an à dater de la mise en vigueur du présent Traité, la population kurde, dans les régions visées à l'article 62, s'adresse au Conseil de la Société des Nations en démontrant qu'une majorité de la population dans ces régions désire être indépendante de la Turquie et si le Conseil estime alors que cette population est capable de cette indépendance et s'il recommande de la lui accorder, la Turquie s'engage, dès à présent, à se conformer à cette recommandation et à renoncer à tous droits et titres sur ces régions.

Les détails de cette renonciation seront l'objet d'une convention spéciale entre les Principales Puissances alliées et la Turquie.

Si ladite renonciation a lieu et lorsqu'elle aura lieu, aucune objection ne sera élevée par les Principales Puissances alliées à l'encontre de l'adhésion volontaire à cet État kurde indépendant, des Kurdes habitant la partie du Kurdistan comprise jusqu'à présent dans le Vilayet de Mossoul.

SECTION IV. — SMYRNE

Art. 65. — La ville de Smyrne et le territoire adjacent décrit à l'article 66 seront, jusqu'à l'établissement de leur statut définitif conformément à l'article 83, soumis aux dispositions de la présente Section.

Art. 66. — Les limites géographiques du territoire adjacent à la ville de Smyrne seront déterminées comme il suit: de l'embouchure de la rivière qui se jette dans la mer Egée à environ 5 kilomètres au Nord de Skalanova, et vers l'Est: le cours de

cette rivière vers l'amont; puis vers le Sud-Est: le cours du bras Sud de cette rivière ; de là, vers le Sud-Est et jusqu'à l'extrémité occidentale de la crête du Gumush Dagh: une ligne à déterminer sur le terrain passant à l'Ouest de Chinar K. et à l'Est de Akche Ova; de là, vers le Nord-Est : une ligne suivant autant que possible la ligne de crête; puis, vers le Nord et jusqu'à un point à choisir sur la voie ferrée de Ayasoluk à Deirmendik à environ 1 kilomètre à l'Ouest de la gare de Balachik : une ligne à déterminer sur le terrain de façon à laisser en territoire turc la route et la voie ferrée de Sokia à la gare de Balachik; de là, vers le Nord et jusqu'à un point à choisir sur la frontière Sud du Sandjak de Smyrne: une ligne à déterminer sur le terrain; de là, et jusqu'à un point à choisir dans le voisinage de Bos Dagh situé à environ 15 kilomètres Nord-Est de Odemish : la frontière Sud et Est du Sandjak de Smyrne; de là, vers le Nord et jusqu'à un point à choisir sur la voie ferrée de Manisa à Alashehr à environ 8 kilomètres à l'Est de Salihli: une ligne à déterminer sur le terrain; de là, vers le Nord et jusqu'à Geurenez Dagh : une ligne à déterminer sur le terrain passant à l'Est de Mermer Geul et à l'Ouest de Kemer, traversant le Kum Chai approximativement au Sud de Akshalan, et de là suivant la ligne de partage des eaux à l'Ouest de Kavakalan; de là, vers le Nord-Ouest et jusqu'à un point à choisir sur la frontière entre les Cazas de Kirkagach et de Ak Kissar à environ 16 kilomètres à l'Est de Kirkagach et 20 kilomètres au Nord de Ak Hissar: une ligne à déterminer sur le terrain ; de là, vers l'Ouest et jusqu'à sa jonction avec la limite du Caza de Soma: la limite Sud du Caza de Kirkagach; de là, vers l'Ouest et jusqu'à sa rencontre avec la limite du Sandjak de Smyrne: la limite Sud du Caza de Soma; de là, vers le Nord et jusqu'à sa rencontre avec la limite du Vilayet de Smyrne: la limite Nord-Est du Sandjak de Smyrne ; de là, vers l'Ouest jusqu'à un point à choisir dans le voisinage du Charpajik (Tepe): la limite Nord du Vilayet de Smyrne; de là, vers le Nord jusqu'à un point à choisir sur le terrain à environ 3 kilomètres au Sud-Ouest de Keuiluje : une ligne à déterminer sur le terrain ; de là, vers l'Ouest et jusqu'à un point à déterminer sur le terrain entre Cope Dahlina et Kemer Iskele : une ligne à déterminer sur le terrain passant au Sud de Kemer et de Kemer Iskele et de la route joignant ces deux localités.

Art. 67. — Une Commission sera constituée dans les quinze jours qui suivront la mise en vigueur du présent Traité, pour fixer sur le terrain les limites du territoire décrit à l'article 66. Cette commission sera composée de trois membres respective-

ment nommés par les Gouvernements britannique, français et italien, d'un membre nommé par le Gouvernement hellénique et d'un membre nommé par le Gouvernement ottoman.

Art. 68. — Sous réserve des dispositions de la présente Section, la ville de Smyrne et le territoire décrit à l'article 66, seront, pour l'application du présent Traité, assimilés aux territoires détachés de la Turquie.

Art. 69. — La ville de Smyrne et les territoires décrits à l'article 66 restent sous la souveraineté ottomane. Toutefois, la Turquie transfère au Gouvernement hellénique l'exercice de ses droits de souveraineté sur la ville de Smyrne et lesdits territoires. En témoignage de cette souveraineté, le pavillon ottoman sera hissé d'une manière permanente sur un fort extérieur de la ville. Ce fort sera désigné par les Principales Puissances alliées.

Art. 70. — Le Gouvernement hellénique sera responsable de l'administration de la ville de Smyrne et du territoire décrit à l'article 66 et exercera cette administration au moyen d'un corps de fonctionnaires qu'il nommera spécialement à cette effet.

Art. 71. — Le Gouvernement hellénique aura le droit de conserver dans la ville de Smyrne et le territoire décrit à l'article 66 les forces militaires nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

Art. 72. — Il sera institué un Parlement local avec un système électoral propre à assurer la représentation proportionnelle de toutes les fractions de la population, y compris les minorités ethniques, de langue ou de religion. Dans un délai de six mois à dater de la mise en vigueur du présent Traité, le Gouvernement hellénique devra soumettre au Conseil de la Société des Nations un projet de système électoral satisfaisant aux conditions prévues ci-dessus; ce système ne pourra entrer en vigueur qu'après avoir été approuvé par ledit Conseil statuant à la majorité des voix.

Le Gouvernement hellénique pourra retarder les élections pendant la période nécessaire au retour des habitants qui auraient été expulsés ou déportés du fait des autorités ottomanes, sans toutefois que ce délai puisse excéder un an à dater de la mise en vigueur du présent Traité.

Art. 73. — Les relations entre l'Administration hellénique et le Parlement local seront réglées par ladite Administration en conformité avec les principes de la constitution hellénique.

Art. 74. — Jusqu'à l'établissement du Statut définitif prévu à l'article 83, aucun service militaire obligatoire ne sera appliqué dans la ville de Smyrne et dans le territoire décrit à l'article 66.

Art. 75. — Les dispositions prévues par le Traité particulier visé à l'article 86, et concernant la protection des minorités ethniques, de langue et de religion, ainsi que la liberté de commerce et de transit, seront applicables à la ville de Smyrne et au territoire décrit à l'article 66.

Art. 76. — Le Gouvernement hellénique pourra installer une ligne de douane sur la frontière décrite à l'article 66 et incorporer la ville de Smyrne et le territoire décrit audit article dans le système douanier hellénique.

Art. 77. — Le Gouvernement hellénique s'engage à ne prendre aucune mesure, dont l'effet serait de déprécier la valeur de la monnaie turque existante. Cette monnaie conservera son caractère de monnaie légale jusqu'à l'établissement du Statut définitif prévu à l'article 83.

Art. 78. — Les dispositions de la Partie XI (Ports, voies d'eau et voies ferrées), concernant le régime des ports d'intérêt international et des ports francs ainsi que le transit, seront applicables à la ville de Smyrne et au territoire décrit à l'article 66.

Art. 79. — Au point de vue la nationalité, les habitants de la ville de Smyrne et du territoire décrit à l'article 66, qui sont de nationalité ottomane et qui ne peuvent, en vertu des dispositions du présent Traité, se prévaloir d'aucune autre nationalité, seront assimilés à tous égards aux ressortissants helléniques. Leur protection diplomatique et consulaire à l'étranger sera assurée par la Grèce.

Art. 80. — Les dispositions de l'article 241, Partie VIII (Clauses financières) s'appliquent en ce qui concerne la ville de Smyrne et le territoire décrit à l'article 66.

Les dispositions de l'article 293, Partie IX (Clauses économiques) ne sont pas applicables en ce qui concerne ladite ville de Smyrne et ledit territoire.

Art. 81. — Jusqu'à l'établissement du statut définitif prévu à l'article 83, les droits d'exploitation des salines de Phocée appartenant à l'administration de la dette publique ottomane, y compris tous outillage, machines et moyens de transport par terre et par mer, ne seront l'objet d'aucune modification ou intervention. Pendant cette période, aucune taxe ni redevance ne seront imposées sur la fabrication, l'exportation ou le transport du sel produit par lesdites salines. L'administration hellénique aura le droit de réglementer et de taxer la consommation du sel à Smyrne et dans le territoire décrit à l'article 66.

Si, à l'expiration de la période prévue à l'alinéa qui précède, la Grèce jugeait opportun de modifier les stipulations ci-dessus,

les salines de Phocée seraient assimilées à des concessions et les garanties prévues par l'article 312 Partie IX (Clauses économiques), leur seront applicables, sans préjudice, toutefois, des stipulations de l'article 246, Partie VIII (Clauses financières) du présent Traité.

Art. 83. — Lorsqu'une période de cinq années se sera écoulée depuis la mise en vigueur du présent Traité, le Parlement local prévu à l'article 72 pourra, par un vote émis à la majorité des voix, demander au Conseil de la Société des Nations, l'incorporation définitive dans le Royaume de Grèce de la ville de Smyrne et du territoire décrit à l'article 66. Le Conseil pourra requérir un plébiscite préalable dans les conditions qu'il indiquera.

Au cas où ladite incorporation résulterait de l'application de l'alinéa précédent, le droit de souveraineté de la Turquie, visé à l'article 69, prendrait fin. La Turquie déclare dès à présent renoncer, en ce cas, en faveur de la Grèce, à tous ses droits et titres sur la ville de Smyrne et sur le territoire décrit à l'article 66.

SECTION V. — GRÈCE

Art. 84. — Sous réserves des frontières attribuées à la Bulgarie par le Traité de paix signé à Neuilly-sur-Seine le 27 novembre 1919, la Turquie renonce en faveur de la Grèce à tous droits et titres sur les territoires de l'ancien Empire ottoman situés en Europe au delà des frontières de la Turquie fixées par le présent Traité.

Les îles de la mer de Marmara ne sont pas comprises dans le transfert de souveraineté stipulé à l'alinéa qui précède.

La Turquie renonce, en outre, en faveur de la Grèce à tous ses droits et titres sur les îles de Imbros et Tenedos. La décision prise par la Conférence des Ambassadeurs à Londres, en exécution des articles 5 du Traité de Londres du 17/30 mai 1913 et 15 du Traité d'Athènes du 1/14 novembre 1913, et notifiée au Gouvernement hellénique le 13 février 1914, concernant la souveraineté de la Grèce sur les autres îles de la Méditerranée orientale, notamment Lemnos, Samothrace, Mitylène, Chios, Samos et Nikaria, est confirmée sans préjudice des stipulations du présent Traité, concernant les îles placées sous la souveraineté de l'Italie et visées à l'article 122, ainsi que les îles situées à moins de trois milles de la côte asiatique.

Toutefois, dans la partie de la zone des Détroits et les Iles, prévues à l'article 178, placées en vertu du présent Traité sous

la souveraineté hellénique, la Grèce accepte et s'engage à observer, à moins de stipulations contraires du présent Traité, toutes les obligations qu'en vue d'assurer la liberté des Détroits le présent Traité impose à la Turquie dans la partie de ladite zone, y compris les îles de la Mer de Marmara, restant sous la souveraineté ottomane.

Art. 85. — Une Commission sera constituée dans les quinze iours qui suivront la mise en vigueur de présent Traité, pour fixer sur place la ligne frontière décrite à l'article 27, I-2°. Cette Commission sera composée de quatre membres nommés par les Principales Puissances alliées, d'un membre nommé par la Grèce et d'un membre nommé par la Turquie.

Art. 86. — La Grèce accepte, en en agréant l'insertion dans un Traité particulier, les dispositions qui seront jugées nécessaires, notamment en ce qui concerne Andrinople, pour protéger en Grèce, les intérêts des habitants qui diffèrent de la majorité de la population par la race, la langue ou la religion.

La Grèce agrée également l'insertion dans un Traité particulier des dispositions qui seront jugées nécessaires pour protéger la liberté du transit et un régime équitable pour le commerce des autres nations.

Art. 87. — La proportion et la nature des charges financières de la Turquie que l'État grec aura à supporter en raison des territoires placés sous sa souveraineté, seront fixées conformément aux articles 241 à 244, Partie VIII (Clauses financières) du présent Traité.

Des conventions ultérieures régleront toutes questions qui ne seraient pas réglées par le présent Traité et que pourrait faire naître le transfert desdits territoires.

SECTION VI. — ARMÉNIE

Art. 88. — La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les Puissances alliées, l'Arménie comme un État libre et indépendant.

Art. 89. — La Turquie et l'Arménie ainsi que les autres Hautes Parties contractantes conviennent de soumettre à l'arbitrage du Président des États-Unis d'Amérique la détermination de la frontière entre la Turquie et l'Arménie dans les vilayets d'Erzeroum, Trébizonde, Van et Bitlis et d'accepter sa décision ainsi que toutes dispositions qu'il pourra prescrire relativement à l'accès de l'Arménie à la mer et relativement à la démili-

tarisation de tout territoire ottoman adjacent à ladite frontière.

Art. 90. — Au cas où la fixation de la frontière, en vertu de l'article 89, impliquera le transfert à l'Arménie de tout ou partie du territoire desdits vilayets, la Turquie déclare dès à présent renoncer, à dater de la décision, à tous droits et titres sur le territoire transféré. Les dispositions du présent Traité, applicables aux territoires détachés de la Turquie, seront, dès ce moment, applicables à ce territoire.

La proportion et la nature des charges financières de la Turquie, que l'Arménie aura à supporter, ou des droits dont elle pourra se prévaloir, en raison du territoire placé sous sa souveraineté, seront fixées conformément aux articles 241 à 244, Partie VIII (Clauses financières), du présent Traité.

Des conventions ultérieures régleront, s'il est nécessaire, toutes questions, qui ne seraient pas réglées par le présent Traité et que pourrait faire naître le transfert dudit territoire.

Art. 91. — Si une portion du territoire visé à l'article 89 est transférée à l'Arménie, une Commission de délimitation, dont la composition sera ultérieurement fixée, sera constituée, dans les trois mois de la décision prévue audit article, en vue de tracer sur place la frontière entre l'Arménie et la Turquie telle qu'elle résultera de ladite décision.

Art. 92. — Les frontières de l'Arménie avec l'Azerbaijan et la Géorgie respectivement seront déterminées d'un commun accord par les États intéressés.

Si, dans l'un ou l'autre cas, les États intéressés n'ont pu parvenir, lorsque la décision prévue à l'article 89 sera rendue, à déterminer d'un commun accord leur frontière, celle-ci sera déterminée par les Principales Puissances alliées, auxquelles il appartiendra également de pourvoir à son tracé sur place.

Art. 93. — L'Arménie accepte, en en agréant l'insertion dans un Traité avec les Principales Puissances alliées, les dispositions que ces Puissances jugeront nécessaires pour protéger en Arménie les intérêts des habitants qui diffèrent de la majorité de la population par la race, la langue ou la religion.

L'Arménie agrée également l'insertion dans un Traité avec les Principales Puissances alliées des dispositions que ces Puissances jugeront nécessaires pour protéger la liberté du transit et un régime équitable pour le commerce des autres nations.

SECTION VII. — SYRIE, MÉSOPOTAMIE, PALESTINE

Art. 94. — Les Hautes Parties contractantes sont d'accord pour que la Syrie et la Mésopotamie soient, conformément au paragraphe 4 de l'article 22, Partie I (Pacte de la Société des Nations) provisoirement reconnues comme États indépendants, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules.

Une Commission sera constituée dans les quinze jours qui suivront la mise en vigueur du présent Traité, pour fixer sur le terrain la ligne frontière décrite à l'article 27, II 2° et 3°. Cette Commission sera composée de trois membres respectivement nommés par la France, la Grande-Bretagne et l'Italie et d'un membre nommé par la Turquie. Cette Commission sera assistée, selon les cas, d'un représentant de la Syrie, en ce qui concerne la frontière avec la Syrie, et d'un représentant de la Mésopotamie, en ce qui concerne la frontière avec la Mésopotamie.

Les autres frontières desdits États seront déterminées, comme le choix du mandataire, par les Principales Puissances alliées.

Art. 95. — Les Hautes Parties contractantes sont d'accord pour confier, par application des dispositions de l'article 22, l'administration de la Palestine, dans les frontières qui seront déterminées par les Principales Puissances alliées, à un mandataire qui sera choisi par lesdites Puissances. Le mandataire sera responsable de la mise à exécution de la déclaration originairement faite le 2 novembre 1917 par le Gouvernement britannique et adoptée par les autres Puissances alliées, en faveur de l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, étant bien entendu que rien ne sera fait qui pourrait porter préjudice aux droit civils et religieux des Communautés non juives en Palestine, non plus qu'aux droits et au statut politique profitant aux juifs dans tout autre pays.

La Puissance mandataire s'engage à nommer dans le plus bref délai une Commission spéciale pour étudier toute question et toute réclamation concernant les différentes communautés religieuses et en établir le règlement. Il sera tenu compte, dans la composition de cette Commission, des intérêts religieux en jeu. Le Président de la Commission sera nommé par le Conseil de la Société des Nations.

Art. 96. — Les termes des mandats, relativement aux territoires ci-dessus visés, seront formulés par les Principales Puissances alliées et soumis au Conseil de la Société des Nations pour approbation.

SECTION VIII. — HEDJAZ

Art. 99. — En raison du caractère sacré reconnu par les musulmans de tous pays aux villes et aux lieux saints de la Mecque et de Médine, Sa Majesté le Roi du Hedjaz s'engage à en assurer le libre et facile accès à tous les musulmans de tous pays désireux de s'y rendre en pèlerinage ou pour tout autre objet religieux, et à respecter et faire respecter les fondations pieuses qui y sont ou seraient établies par des musulmans de tous pays suivant les préceptes de la loi coranique.

Art. 100. — Sa Majesté le Roi du Hedjaz s'engage à ce qu'au point de vue commercial la plus complète égalité de traitement soit assurée sur le territoire du Hedjaz aux navires, marchandises et personnes ressortissants de l'une des Puissances alliées ou de l'un quelconque des États formés sur les territoires de l'ancien Empire ottoman, ainsi qu'aux navires, aux marchandises et aux personnes ressortissants des États, Membres de la Société des Nations.

SECTION IX. — ÉGYPTE, SOUDAN ET CHYPRE

1. — *Égypte.*

Art. 101. — La Turquie renonce à tous ses droits et titres en et sur l'Égypte. Cette renonciation prendra effet à dater du 5 novembre 1914. La Turquie déclare qu'en conformité avec l'action prise par les Puissances alliées, elle reconnaît le protectorat sur l'Égypte déclaré par la Grande-Bretagne le 18 décembre 1914.

Art. 102. — Les sujets ottomans, établis en Égypte au 18 décembre 1914, acquerront de plein droit la nationalité égyptienne et perdront la nationalité ottomane, sauf dans le cas où ils auraient été temporairement absents d'Égypte à cette date et n'y seraient pas retournés depuis cette date. Dans ce dernier cas, ils ne pourront acquérir la nationalité égyptienne qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Gouvernement égyptien.

Art. 103. — Les sujets ottomans qui se sont établis en Égypte après le 18 décembre 1914 et y sont établis à la date de la mise en vigueur du présent Traité, pourront, dans les conditions visées à l'article 105 pour le droit d'option, revendiquer la nationalité égyptienne. Toutefois, cette revendication pourra, dans des cas individuels, être refusée par les autorités compétentes égyptiennes.

Art. 104. — Pour toutes les questions ayant trait au présent Traité, l'Egypte et les ressortissants égyptiens, ainsi que leurs biens et leurs navires, seront, à partir du 1er août 1914, traités sur le même pied que les Puissances alliées et leurs ressortissants, ainsi que leurs biens et leurs navires, et les dispositions visant les territoires sous la souveraineté ottomane ou les territoires détachés de la Turquie par le présent Traité, ne s'appliquent pas à l'Égypte.

Art. 105. — Pendant une période d'un an après la mise en vigueur du présent Traité, les personnes âgées de plus de 18 ans acquérant la nationalité égyptienne en vertu des stipulations de l'article 102, auront le droit d'opter pour la nationalité ottomane. Au cas où lesdites personnes, ainsi que celles ayant, en vertu de l'article 103, le droit de réclamer la nationalité égyptienne, appartiendraient à une race différente de celle de la majorité de la population de l'Egypte, elles auront, pendant la même période, le droit d'opter pour la nationalité d'un des États en faveur desquels des territoires ottomans sont détachés, si la majorité de la population de cet Etat est de la même race que la personne exerçant le droit d'option.

L'option du mari entraînera celle de la femme et l'option des parents entraînera celle des enfants âgés de moins de 18 ans.

Les personnes ayant exercé le droit d'option ci-dessus prévu devront, dans les douze mois qui suivront et, à moins d'avoir été autorisées à continuer de résider en Égypte, transférer leur domicile dans l'Etat pour lequel elles auront opté. Elles auront le droit de conserver leurs propriétés immobilières en Égypte et d'emporter leurs propriétés immobilières quelles qu'elles soient. Il ne leur sera imposé, de ce chef, aucun droit ou taxe soit de sortie, soit d'entrée.

Art. 106. — Le Gouvernement égyptien aura une complète liberté d'action pour régler le statut des sujets ottomans en Egypte, ainsi que les conditions dans lesquelles ils pourront s'établir sur le territoire égyptien.

Art. 107. — Les ressortissants égyptiens auront droit, à l'étranger, à la protection diplomatique et consulaire britannique.

Art. 108. — Les marchandises égyptiennes entrant en Turquie jouiront du traitement accordé aux marchandises britanniques.

Art. 109. — La Turquie renonce en faveur de la Grande-Bretagne aux pouvoirs conférés à Sa Majesté impériale le Sultan par la Convention signée à Constantinople, le 29 octobre 1888, relativement à la libre navigation du canal de Suez.

Art. 110. — Tous les biens appartenant au Gouvernement ottoman en Égypte passeront au Gouvernement égyptien sans payement.

Art. 111. — Toute propriété mobilière ou immobilière appartenant en Égypte aux ressortissants ottomans, qui n'acquièrent pas la nationalité égyptienne, sera traitée conformément aux dispositions de la Partie IX (Clauses économiques) du présent Traité.

Art. 112. — La Turquie renonce à tout droit au tribut payé antérieurement par l'Égypte.

La Grande-Bretagne s'engage à décharger la Turquie de tout engagement à l'égard des emprunts turcs garantis sur le tribut d'Égypte.

Ces emprunts sont : l'emprunt garanti de 1855 ; l'emprunt de 1894 représentant les emprunts convertis de 1854 et 1871 ; l'emprunt de 1891 représentant l'emprunt converti de 1877.

Les sommes, que les Khédives d'Égypte se sont à diverses reprises engagés à payer aux maisons qui s'étaient chargées des émissions desdits emprunts, seront appliquées comme par le passé aux intérêts et à l'amortissement des emprunts de 1894 et 1891, jusqu'à l'extinction desdits emprunts. Le Gouvernement d'Égypte continuera également à consacrer les mêmes sommes que par le passé au payement des intérêts de l'emprunt garanti de 1855.

A l'extinction de ces emprunts de 1894, 1891 et 1855, tous engagements de la part du Gouvernement égyptien provenant du tribut autrefois payé par l'Égypte à la Turquie, prendront fin.

2. — *Soudan.*

Art. 113. — Les Hautes Parties contractantes déclarent avoir pris connaissance et donner acte de la Convention conclue entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement égyptien, définissant le statut et réglant l'administration du Soudan, signée le 19 janvier 1889 et modifiée par la Convention supplémentaire relative à la ville de Souakin, signée le 10 juillet 1899.

3. — *Chypre.*

Art. 115. — Les Hautes Parties contractantes déclarent reconnaître l'annexion de Chypre proclamée par le Gouvernement britannique le 5 novembre 1914.

Art. 116. — La Turquie renonce à tous ses droits et titres sur ou concernant Chypre, y compris le droit au tribut antérieurement payé au Sultan par cette île.

Art. 117. — Les ressortissants ottomans nés ou domiciliés dans l'île de Chypre acquerront, dans les conditions de la loi locale, la nationalité britannique, à l'exclusion de la nationalité ottomane.

SECTION X. — MAROC, TUNISIE

Art. 118. — La Turquie reconnaît le Protectorat de la France au Maroc et en accepte toutes les conséquences. Cette reconnaissance prendra date du 30 mars 1912.

Art. 119. — Les marchandises marocaines, à l'entrée en Turquie, seront soumises au même régime que les marchandises françaises.

Art. 120. — La Turquie reconnaît le Protectorat de la France sur la Tunisie, et en accepte toutes les conséquences. Cette reconnaissance prendra date du 12 mai 1881.

Les marchandises tunisiennes, à l'entrée en Turquie, seront soumises au même régime que les marchandises françaises.

SECTION XI. — LIBYE ET ILES DE LA MER ÉGÉE

Art. 121. — La Turquie renonce définitivement à tous droits et privilèges qui, en vertu du Traité de Lausanne du 12 octobre 1912, avaient été réservés au Sultan en Libye.

Art. 122. — La Turquie renonce, en faveur de l'Italie, à tous ses droits et titres sur les îles de la Mer Égée, savoir : Stampalia (Astropalia), Rhodes (Rhodos), Calki (Kharki), Scarpanto, Casos (Casso), Piscopis (Tilos), Misiros (Nisyros), Calimnos (Kalymnos), Leros, Patmos, Lipsos (Lipso), Simi (Symi) et Cos (Kos), actuellement occupées par l'Italie et les îlots qui en dépendent, ainsi que sur l'île de Castellorizzo.

SECTION XII. — NATIONALITÉ

Art. 123. — Les ressortissants ottomans établis sur les territoires qui, en vertu des dispositions du présent Traité, sont détachés de la Turquie, deviendront de plein droit et dans les conditions de la législation locale, ressortissants de l'État auquel le territoire est transféré.

Art. 124. — Les personnes âgées de plus de 18 ans, perdant leur nationalité ottomane et acquérant de plein droit une nouvelle nationalité en vertu de l'article 123, auront la faculté, pendant une période d'un an à dater de la mise en vigueur du présent Traité, d'opter pour la nationalité ottomane.

Art. 125. — Les personnes, âgées de plus de 18 ans, qui sont établies sur un territoire détaché de la Turquie, en conformité du présent Traité, et qui y diffèrent, par la race, de la majorité de la population dudit territoire pourront, dans le délai d'un an à dater de la mise en vigueur du présent Traité, opter pour l'Arménie, l'Azerbaijan, la Georgie, la Grèce, le Hedjaz, la Mésopotamie, la Syrie, la Bulgarie ou la Turquie, si la majorité de la population de l'État, en faveur duquel l'option est faite, est de la même race que la personne exerçant le droit d'option.

Art. 126. — Les personnes ayant exercé le droit d'option, conformément aux dispositions des articles 124 et 125, devront, dans les douze mois qui suivront, transporter leur domicile dans l'État en faveur duquel elles auront opté.

Elles seront libres de conserver les biens immobiliers qu'elles possèdent sur le territoire de l'autre État, où elles auraient eu leur domicile antérieurement à leur option.

Elles pourront emporter leurs biens meubles de toute nature. Il ne leur sera imposé de ce fait, aucun droit ou taxe, soit de sortie, soit d'entrée.

Art. 129. — Les Juifs de nationalité non ottomane établis à la date de la mise en vigueur du présent Traité, à l'intérieur des frontières de la Palestine, telles qu'elles seront déterminées conformément à l'article 95, deviendront de plein droit ressortissants de Palestine, à l'exclusion de toute autre nationalité.

SECTION XIII. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 132. — Hors de ses limites, telles qu'elles sont fixées par le présent Traité, la Turquie déclare renoncer en faveur des

Principales Puissances alliées à tous droits et titres, auxquels elle pourrait prétendre, à quelque égard que ce soit, sur ou concernant tout territoire situé hors d'Europe et n'étant l'objet d'aucune attribution en vertu du présent Traité.

La Turquie s'engage à reconnaître et à agréer les dispositions qui sont ou seront prises par les Principales Puissances alliées, d'accord, s'il y a lieu, avec les tierces Puissances, en vue de régler les conséquences de la disposition qui précède.

Art. 136 — Une Commission composée de quatre membres, respectivement nommés par l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, sera constituée dans les trois mois qui suivront la mise en vigueur du présent Traité, pour préparer, avec le concours d'experts techniques des autres Puissances capitulaires, alliées ou neutres qui seront invitées à désigner à cet effet chacune un expert, un projet de réforme judiciaire destiné à remplacer en Turquie le régime actuel des capitulations en matière judiciaire. Cette commission pourra recommander, après consultation du Gouvernement ottoman, l'adoption d'un régime judiciaire, soit mixte, soit unifié.

Le projet préparé par la Commission sera soumis aux Gouvernements des Puissances alliées ou neutres intéressées. Dès que les Principales Puissances alliées l'auront approuvé, celles-ci en feront la notification au Gouvernement ottoman qui, dès à présent, s'engage à accepter le nouveau régime.

Les Principales Puissances alliées se réservent de s'entendre entre elles et, s'il y a lieu, avec les autres Puissances alliées ou neutres intéressées, sur l'époque de l'entrée en vigueur du nouveau régime.

Art. 139. — La Turquie renonce expressément à tous droits de suzeraineté ou de juridiction, de quelque nature qu'ils soient, sur les Musulmans soumis à la souveraineté ou au protectorat de tout autre État.

Aucun pouvoir ne sera exercé directement ou indirectement, par aucune autorité ottomane quelconque dans les territoires détachés de la Turquie ou ayant actuellement, en vertu du présent Traité, un statut reconnu par la Turquie.

PARTIE IV. — PROTECTION DES MINORITÉS

Art. 140. — La Turquie s'engage à ce que les stipulations contenues dans les articles 141, 145 et 147 soient reconnues comme lois fondamentales, à ce qu'aucune loi ni aucun règle-

ment, civils ou militaires, aucun iradé impérial ni aucune action officielle ne soient en contradiction ou en opposition avec ces stipulations, et à ce qu'aucune loi, aucun règlement, aucun iradé impérial ou aucune action officielle ne prévalent contre elles.

ART. 141. — La Turquie s'engage à accorder à tous les habitants de la Turquie pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté sans distinction de naissance, de nationalité, de langage, de race ou de religion.

Tous les habitants de la Turquie auront droit au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance.

Les atteintes au libre exercice du droit prévu à l'article précédent, seront punies des mêmes peines, quel que soit le culte intéressé.

ART. 142. — Considérant qu'en raison du régime terroriste ayant existé en Turquie depuis le 1er novembre 1914, les conversions à l'islamisme n'ont pu avoir lieu normalement, aucune conversion ayant eu lieu depuis cette date n'est reconnue et toute personne, non musulmane avant le 1er novembre 1914, sera considérée comme restée telle, à moins qu'après avoir recouvré sa liberté, elle ne remplisse, de sa propre volonté, les formalités nécessaires pour embrasser l'islamisme.

Afin de réparer dans la plus large mesure les torts portés aux personnes au cours des massacres perpétués en Turquie pendant la durée de la guerre, le Gouvernement ottoman s'engage à donner tout son appui et celui des autorités ottomanes à la recherche et à la délivrance de toutes les personnes, de toute race et de toute religion, disparues, ravies, séquestrées ou réduites en captivité depuis le 1er novembre 1914.

Il s'engage à faciliter l'action des commissions mixtes qui seront nommées par le Conseil de la Société des Nations à l'effet de recevoir les plaintes des victimes elles-mêmes, de leurs familles et de leurs proches, de faire les enquêtes nécessaires et de prononcer souverainement la mise en liberté des personnes en question.

Le Gouvernement ottoman s'engage à faire respecter les décisions de ces commissions, et à assurer la sûreté et la liberté des personnes ainsi restituées dans la plénitude de leurs droits.

ART. 143. — La Turquie s'engage à reconnaître les dispositions que les Puissances alliées jugeront opportunes relativement à l'émigration réciproque et volontaire des individus appartenant aux minorités ethniques.

La Turquie s'engage à ne pas se prévaloir de l'article 16 de la Convention entre la Grèce et la Bulgarie relative à l'émigration

réciproque, signée à Neuilly-sur-Seine le 27 novembre 1919. Dans les six mois qui suivront la mise en vigueur du présent Traité, la Grèce et la Turquie établiront un accord spécial visant l'émigration réciproque et spontanée des populations de races turque et grecque des territoires transférés à la Grèce ou restant ottomans, respectivement.

Au cas où l'accord ne pourrait s'établir, la Grèce et la Turquie auront le droit de s'adresser au Conseil de la Société des Nations, qui fixera les conditions dudit accord.

Art. 144. — Le Gouvernement ottoman reconnaît l'injustice de la loi de 1915 sur les propriétés abandonnées (Emval-i-Metrouké) ainsi que de ses dispositions complémentaires, et les déclarent nulles et de nul effet dans le passé comme dans l'avenir.

Le Gouvernement ottoman s'engage solennellement à faciliter, dans toute la mesure du possible, aux ressortissants ottomans de race non-turque, chassés violemment de leurs foyers soit par la crainte de massacre, soit par tout autre moyen de contrainte depuis le 1er janvier 1914, le retour dans leurs foyers, ainsi que la reprise de leurs affaires. Il reconnaît que les biens immobiliers ou mobiliers, qui pourront être retrouvés, et qui sont la propriété desdits ressortissants ottomans ou des communautés, auxquelles appartiennent ces ressortissants, doivent être restitués le plus tôt possible, en quelques mains qu'ils soient retrouvés. Les biens seront restitués libres de toute charge ou servitude, dont ils auraient pu être grevés, et sans indemnité d'aucune sorte pour les propriétaires ou détenteurs actuels, sous réserve des actions que ceux-ci pourront intenter contre leurs auteurs.

Le Gouvernement ottoman accepte que des commissions arbitrales soient nommées par le Conseil de la Société des Nations partout où cela sera jugé nécessaire. Chacune de ces commissions sera composée d'un représentant du Gouvernement ottoman, d'un représentant de la communauté qui se prétendrait lésée ou dont un membre se prétendrait lésé et d'un président, nommé par le Conseil de la Société des Nations. Les Commissions arbitrales connaîtront de toutes réclamations visées par le présent article et les jugeront en suivant une procédure sommaire.

Lesdites commissions arbitrales auront le pouvoir d'ordonner :

1° la fourniture par le Gouvernement ottoman de la main-d'œuvre pour tous travaux de reconstruction ou de restauration qu'elles jugeront nécessaires. Cette main-d'œuvre sera recrutée parmi les individus appartenant aux races habitant le territoire sur lequel la Commission arbitrale jugera nécessaire l'accomplissememt desdits travaux ;

2° l'éloignement de toute personne qui, après enquête, sera reconnue avoir pris une part active à des massacres ou expulsions ou les avoir provoqués ; les mesures à prendre relativement aux biens de cette personne seront indiquées par la Commission ;

3° l'attribution de tous biens et propriétés ayant appartenu à des membres d'une communauté, décédés ou disparus depuis le 1er janvier 1914, sans laisser d'héritiers, ces biens et propriétés pouvant être attribués à la communauté aux lieu et place de l'État ;

4° l'annulation de tous actes de vente ou constitution de droits sur la propriété immobilière conclus après le 1er janvier 1914 ; l'indemnisation des détenteurs sera à la charge du Gouvernement ottoman sans pouvoir servir de prétexte pour retarder la restitution. La Commission arbitrale aura cependant le pouvoir d'imposer des arrangements équitables entre les intéressés, si quelque somme a été payée par le détenteur actuel de la propriété en question.

Le Gouvernement ottoman s'engage à faciliter, dans toute la mesure possible, le fonctionnement des commissions et à assurer l'exécution de leurs décisions, qui seront sans appel. Aucune décision des autorités ottomanes, judiciaires ou administratives, ne pourra leur être opposée.

Art. 145. — Tous les ressortissants ottomans seront égaux devant la loi et jouiront des mêmes droits civils et politiques sans distinction de race, de langage ou de religion.

La différence de religion, de croyance ou de confession ne devra nuire à aucun ressortissant ottoman en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, notamment pour l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries.

Le Gouvernement ottoman présentera aux Puissances alliées dans un délai de deux ans après la mise en vigueur du présent Traité, un projet d'organisation du système électoral, basé sur le principe de la représentation proportionnelle des minorités ethniques.

Il ne sera édicté aucune restriction contre le libre usage par tout ressortissant ottoman d'une langue quelconque soit dans les relations privées ou de commerce, soit en matière de religion, de presse, ou de publications de toute nature, soit dans les réunions publiques. Des facilités appropriées seront données aux ressortissants ottomans de langue autre que le turc pour l'usage de leur langue soit oralement, soit par écrit, devant les tribunaux.

Art. 147. — Les ressortissants ottomans appartenant à des

minorités ethniques, de religion ou de langue, jouiront du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les autres ressortissants ottomans. Ils auront notamment un droit égal à créer, diriger et contrôler à leurs frais, indépendamment et sans aucune ingérence des autorités ottomanes, toutes institutions charitables, religieuses ou sociales, toutes écoles primaires, secondaires, et d'instruction supérieure, et tous autres établissements scolaires, avec le droit d'y faire librement usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion.

Art. 148. — Dans les villes ou régions, où existe une proportion considérable de ressortissants ottomans appartenant à des minorités ethniques, de langue ou de religion, ces minorités se verront assurer une part équitable dans le bénéfice et l'affectation des sommes qui pourraient être attribuées sur les fonds publics par le budget de l'État, les budgets municipaux ou autres, dans un but d'éducation ou de bienfaisance.

Les fonds en question seront versés aux représentants qualifiés des communautés intéressées.

Art. 149. — Le Gouvernement ottoman s'engage à reconnaître et à respecter l'autonomie ecclésiastique et scolaire de toute minorité ethnique en Turquie. A cette fin et sous réserve des dispositions contraires du présent Traité, le Gouvernement ottoman confirme et soutiendra à l'avenir, dans toute leur étendue, les prérogatives et immunités d'ordre religieux, scolaire ou judiciaire, accordées par les Sultans aux races non musulmanes en vertu d'ordonnances spéciales ou de décrets impériaux (firmans, hattis, berats, etc.), ainsi que par des ordres ministériels ou ordres du Grand-Vizir.

Tous décrets, lois, règlements et circulaires émanant du Gouvernement ottoman, et comportant des abrogations, restrictions ou amendements desdites prérogatives et immunités, seront considérés à cet égard comme nuls et non avenus.

Toute modification du régime judiciaire ottoman introduite en conformité des dispositions du présent Traité, sera considérée comme l'emportant sur les stipulations du présent article, en tant que cette modification affectera les individus appartenant à des minorités ethniques.

Art. 150. — Dans les villes ou régions, où réside une proportion considérable de ressortissants ottomans de religion chrétienne ou juive le Gouvernement ottoman s'engage à ce que ces ressortissants ottomans ne soient pas astreints à accomplir un acte quelconque constituant une violation de leur foi ou de leurs pratique religieuses, ni frappés d'aucune incapacité s'ils refusent de compa-

raître devant les tribunaux ou d'accomplir quelque acte légal le jour de leur repos hebdomadaire. Toutefois cette disposition ne dispensera pas ces ressortissants ottomans, chrétiens ou juifs, des obligations imposées à tous autres ressortissants ottomans en vue du maintien de l'ordre public.

PARTIE V. — CLAUSES MILITAIRES, NAVALES ET AÉRIENNES

En vue de rendre possible la préparation d'une limitation générale des armements de toutes les Nations, la Turquie s'engage à observer strictement les clauses militaires, navales et aériennes ci-après stipulées.

SECTION I. — CLAUSES MILITAIRES

Chapitre i. — *Clauses générales.*

Art. 152. — La force armée, dont disposera la Turquie ne pourra comprendre que :

1° la garde personnelle du Sultan ;

2° des troupes de gendarmerie destinées à maintenir l'ordre et la sécurité à l'intérieur et à garantir la protection des minorités ;

3° des éléments spéciaux destinés à renforcer l'action des troupes de gendarmerie en cas de troubles graves, et, éventuellement, à assurer la surveillance des frontières.

Chapitre ii. — *Effectifs, organisation, encadrement de la force armée ottomane.*

Art. 154. — La garde personnelle du Sultan comportera un état-major et des unités d'infanterie et de cavalerie, dont l'effectif ne doit pas dépasser 700 officiers et soldats. Cet effectif n'est pas compris dans l'effectif total prévu à l'article 155.

Art. 155. — L'effectif total des forces énumérées aux alinéas 2° et 3° de l'article 152 ne devra pas dépasser 50 000 hommes, y compris les états-majors, les officiers, le personnel des écoles et les troupes des dépôts.

Art. 159. — Des officier fournis par les différentes Puissances alliées ou neutres concourront, sous la direction du Gouvernement ottoman, au commandement, à l'organisation et à l'instruction de la gendarmerie. Ces officiers ne compteront pas dans l'effectif des officiers de gendarmerie prévu à l'article 158, mais

leur nombre ne devra pas dépasser quinze pour cent de cet effectif. Des accords spéciaux à établir par la Commission interalliée visée à l'article 200, fixeront la proportion de ces officiers par nationalité, et régleront les conditions de leur participation aux différentes missions prévues pour eux par le présent article.

Art. 161. — Dans la zone des Détroits et des îles, prévue à l'article 178, et à l'exclusion des îles de Lemnos, Embros, Samothrace, Ténédos el Mitylène, les forces de gendarmerie helléniques et ottomanes seront subordonnées au commandement interallié d'occupation de cette zone.

Art. 162. — Toutes mesures de mobilisation, ou ayant trait à la mobilisation, ou tendant au renforcement des effectifs ou des moyens de transport des forces de toute nature visées dans le présent Chapitre, sont interdites.

Les différentes formations, états-majors et services, ne doivent en aucun cas, comprendre des cadres complémentaires.

Chapitre iii. — *Recrutement.*

Art. 165. — La force armée ottomane ne sera à l'avenir constituée et recrutée que par engagements volontaires.

Le recrutement sera ouvert également à tous les sujets de l'État ottoman, sans distinction de race ni de religion.

En ce qui concerne les légions, visées à l'article 156, leur recrutement sera en principe régional et réglé de telle sorte que les éléments musulmans et non musulmans de la population de chaque région soient, dans la mesure des possibilités, représentés dans l'effectif de la région correspondante.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux officiers comme aux hommes de troupe.

Chapitre iv. — *Écoles, établissements d'enseignement, sociétés et associations militaires.*

Art. 168. — A l'expiration du délai de trois mois à dater de la mise en vigueur du présent Traité, il ne subsistera en Turquie que le nombre d'écoles militaires strictement indispensables au recrutement des officiers et sous-officiers des unités autorisées, à savoir :

1 école pour les officiers ;

1 école par région territoriale pour les sous-officiers.

Le nombre des élèves admis à suivre les cours de ces écoles sera strictement proportionné aux vacances à pourvoir dans les cadres d'officiers et sous-officiers.

Chapitre v. — *Douaniers, police locale, urbaine et rurale, gardes forestiers.*

Art. 170. — Sans préjudice des dispositions de l'article 48, Partie III (Clauses politiques), le nombre des douaniers, agents de la police locale, urbaine ou rurale, gardes forestiers, ou autres fonctionnaires analogues ne devra pas excéder le nombre d'hommes qui exerçaient une profession semblable en 1913 dans les limites territoriales de la Turquie, telles qu'elles sont fixées par le présent Traité.

Chapitre vi. — *Armement, munitions, matériel.*

Art. 173. — Dans le délai de six mois qui suivra la mise en vigueur du présent Traité, les armes, les munitions des différentes catégories et le matériel de guerre existant en supplément des quantités autorisées, seront livrés à la Commission militaire interalliée de contrôle prévue à l'article 200, dans les lieux fixés par cette Commission.

Les Principales Puissances alliées décideront de la destination à donner à ce matériel.

Art. 174. — La fabrication d'armes, de munitions ainsi que de matériel de guerre, y compris les aéronefs et pièces d'aéronefs de toute nature n'aura lieu que dans les usines ou établissements autorisés par la Commission interalliée prévue à l'article 200.

Dans un délai de six mois à dater de la mise en vigueur du présent Traité, tous autres établissements ayant pour objet la fabrication, la préparation, l'emmagasinage ou l'étude des armes, munitions ou matériel de guerre quelconque, seront supprimés ou transformés pour un usage purement commercial.

Il en sera de même de tous arsenaux autres que ceux utilisés comme dépôts pour les stocks de munitions autorisés.

L'outillage des établissements ou arsenaux dépassant les besoins de la fabrication autorisée, devra être mis hors d'usage et transformé pour un usage purement commercial, conformément aux décisions de la Commission militaire interalliée de contrôle prévue à l'article 200.

Art. 175. — L'importation en Turquie d'armes, de munitions ainsi que de matériel de guerre, y compris les aéronefs et pièces d'aéronefs de toute nature, est strictement interdite, à moins d'autorisation spéciale de la Commission interalliée prévue à l'article 200.

Il en sera de même de la fabrication d'armes, de munitions et

de matériel de guerre de toutes sortes à destination de l'étranger et de leur exportation.

Art. 176. — L'emploi de lance-flammes et celui de gaz asphyxiants toxiques ou similaires, ainsi que de tous liquides, matières ou procédés analogues étant prohibé, la fabrication et l'importation en sont rigoureusement interdites en Turquie.

Il en est de même du matériel spécialement destiné à la fabrication, à la conservation ou à l'usage desdits produits ou procédés.

Sont également prohibées la fabrication et l'importation en Turquie des chars blindés, chars d'assaut (tanks) ou de tout autre engin similaire pouvant servir à des buts de guerre.

Chapitre VII. — *Fortifications.*

Art. 177. — Dans la zone des Détroits et des îles, prévue à l'article 178, les fortifications seront désarmées et démolies ainsi qu'il est prévu audit article.

En dehors de cette zone et sous réserve des dispositions de l'article 89, les ouvrages fortifiés existants pourront être conservés dans leur état actuel, mais seront désarmés dans le même délai de trois mois.

Chapitre VIII. — *Maintien de la liberté des Détroits.*

Art. 178. — En vue de garantir la liberté des Détroits, les Hautes Parties contractantes conviennent des dispositions suivantes :

1° Dans le délai de trois mois à partir de la mise en vigueur du présent Traité, il sera procédé au désarmement et à la démolition de tous ouvrages, fortifications ou batteries dans une zone délimitée comme il est dit ci-après à l'article 179, et comprenant le littoral et les îles de la mer de Marmara, et le littoral des Détroits, ainsi que dans les îles de Lemnos, Imbros, Samothrace, Ténédos et Mytilène.

Sont interdits dans ladite zone et dans ces îles, la reconstruction de ces ouvrages et la construction d'ouvrages semblables. La France, la Grande-Bretagne et l'Italie auront le droit, dans ladite zone ainsi que dans les îles de Lemnos, Imbros, Samothrace et Ténédos, de préparer la mise hors de service des routes et voies ferrées existantes et pouvant être utilisées pour amener rapidement des batteries mobiles, et dont l'établissement y reste interdit.

Dans les îles de Lemnos, Imbros, Samothrace et Ténédos, l'établissement de nouvelles routes ou voies ferrées ne pourra être entrepris qu'avec l'autorisation des trois Puissances ci-dessus mentionnées.

2° Les mesures prévues au § 1°, alinéa premier, seront exécutées, par les soins et aux frais de la Grèce et de la Turquie, en ce qui concerne leurs territoires respectifs, et sous le contrôle prévu à l'article 203.

3° Les territoires de la zone et les îles de Lemnos, Imbros, Samothrace, Ténédos et Mytilène, ne pourront être utilisés militairement que par les trois Puissances alliées ci-dessus visées, agissant conjointement. Cette disposition n'est pas exclusive de l'emploi, dans lesdites zone et îles, des forces de gendarmerie helléniques et ottomanes, qui seront subordonnées au commandement interallié des forces d'occupation conformément aux dispositions de l'article 161, non plus que du maintien d'une garnison hellénique dans l'île de Mytilène, ni de la présence de la garde personnelle du Sultan, prévue à l'article 152.

4° Lesdites Puissances agissant conjointement auront la faculté de maintenir dans lesdits territoires et îles telles forces militaires et aériennes qu'elles jugeront nécessaires pour empêcher qu'aucune action puisse être effectuée ou préparée, qui, directement ou indirectement, serait susceptible de porter atteinte à la liberté des Détroits.

Cette surveillance sera exercée, au point de vue naval, par un stationnaire de chacune desdites Puissances alliées.

Les forces d'occupation visées ci-dessus pourront, en cas de nécessité, exercer à terre le droit de réquisition, dans les mêmes conditions que celles prévues par le Règlement annexé à la Convention IV de La Haye 1907, ou toute autre convention qui viendrait à remplacer celle-ci et à laquelle chacune desdites Puissances serait partie. Toutefois, ces réquisitions ne pourront être effectuées que moyennant payement immédiat.

Art. 179. — La zone prévue à l'article 178 est limitée comme il suit :

1° *En Europe* : De Karachali sur le golfe de Xeros et vers le Nord-Est : une ligne orientée approximativement vers le Nord-Est ; puis, suivant la limite Sud du bassin du Beylik Dere jusqu'à la crête du Kuru Dagh ; de là, une ligne suivant cette ligne de crête ; puis une ligne droite passant au Nord de Emerli, et au Sud de Derelar, s'incurvant ensuite vers le Nord-Nord-Est et coupant la route de Rodosto à Malgara à 3 kilomètres à l'Ouest de Ainarjik et de là passant à 6 kilomètres au Sud-Est de Ortaja

Keui ; puis une ligne s'incurvant vers le Nord-Est et coupant la route de Rodosto à Hairobolu à 18 kilomètres Nord-Ouest de Rodosto ; de là, et jusqu'à un point de la route de Muradli à Rodosto à environ 1 kilomètre sud de Muradli : une ligne droite ; de là, vers l'Est-Nord-Est et jusqu'à Yeni Keui : une ligne droite, modifiée cependant de façon à passer à une distance minimum de 2 kilomètres au Nord de la voie ferrée de Chorlu à Chatalja ; de là, vers le Nord-Nord-Est, et jusqu'à un point situé sur la frontière de la Turquie définie à l'article 27, I-2°, à l'Ouest de Istranja : une ligne droite laissant le village de Yeni Keui dans la zone ; de là, et jusqu'à la mer Noire : la frontière de la Turquie d'Europe telle qu'elle est définie à l'article 27, I-2°.

2° *En Asie* : D'un point à déterminer par les Principales Puissances alliées entre le cap Dahlina et Kemer Iskele sur le golfe de Adramid et vers l'Est-Nord-Est : une ligne passant au Sud de Kemer-Iskele et de Kemer et de la route joignant ces deux localités ; puis et jusqu'à un point immédiatement au Sud du point où le chemin de fer Decauville de Osmanlar à Urchanlar coupe le Deirmen Dere : une ligne droite ; de là, vers le Nord-Est et jusqu'au Manias Geul : une ligne suivant la rive droite du Deirmen Dere et du Kara Dere Suyu ; de là, vers l'Est, la côte Sud de Manias Geul ; puis jusqu'au point où le cours du Kara Dere est coupé par la voie ferrée de Panderma à Susighirli : le cours de cette rivière vers l'aval ; de là, vers l'Est jusqu'à un point sur le Adranos Chai à environ 3 kilomètres de son embouchure vers Kara Oghlan : une ligne droite ; de là, vers le Nord-Est le cours de cette rivière vers l'aval ; puis la côte Sud de Abulliont Geul ; puis jusqu'au point où la voie ferrée de Mudania à Brusa coupe le Ulfer Chai à environ 5 kilomètres au Nord-Ouest de Brusa : une ligne droite ; de là, vers le Nord-Est et jusqu'au confluent des rivières à environ 6 kilomètres au Nord de Brusa : le cours du Ulfer Chai vers l'aval ; de là, vers l'Est-Nord-Est et jusqu'au point extrême Sud de Isnik Geul : une ligne droite ; de là, jusqu'à un point à 2 kilomètres au Nord de Isnik : les rives Sud et Est de ce lac ; de là, vers le Nord-Est jusqu'à l'extrémité la plus occidentale du Sabanja Geul : une ligne suivant la ligne de crête Chirchir Chesme, Sira Dagh, Elmali Dagh, Kalpak Dagh, Ayu Tepe, Hekim Tepe ; de là vers le Nord et jusqu'à un point de la route de Ismid à Armasha, à 8 kilomètres au Sud-Ouest de Armasha : une ligne suivant autant que possible la limite orientale du bassin de Chojali Dere ; de là et jusqu'à un point de la mer Noire à 2 kilomètres à l'Est de l'embouchure du Akabadr : une ligne droite.

SECTION II — CLAUSES NAVALES

Art 181 — A compter la mise en vigueur du présent Traité, tous les bâtiments de guerre, qui, selon l'armistice du 30 octobre 1918, sont internés dans les ports ottomans, sont déclarés définitivement livrés aux Principales Puissances alliées.

Toutefois, la Turquie aura le droit de conserver le long de ses côtes, pour le service des pêcheries et de la police, des bâtiments, dont le nombre ne devra pas dépasser 7 sloops, 6 torpilleurs.

SECTION III — CLAUSES CONCERNANT L'AÉRONAUTIQUE MILITAIRE ET NAVALE

Art 191 — Les forces militaires de la Turquie ne devront comporter aucune aviation militaire ou navale.

Aucun ballon dirigeable ne sera conservé.

Art. 195 — Dès la mise en vigueur du présent Traité, tout le matériel de l'aéronautique militaire et navale devra être livré par la Turquie, et à ses frais, aux Principales Puissances alliées

Cette livraison devra être achevée dans un délai de six mois et effectuée dans tels lieux que désignera la Commission aéronautique interalliée de contrôle Les Gouvernements des Principales Puissances alliées décideront de la destination à donner à ce matériel

Dans ce matériel sera compris, en particulier, le matériel qui est ou a été employé ou destiné à des buts de guerre, notamment . les avions et hydravions complets, ainsi que ceux en cours de fabrication, en réparation ou en montage , les ballons dirigeables en état de vol, en cours de fabrication, en réparation ou en montage , les appareils pour la fabrication de l'hydrogène , les hangars des ballons dirigeables et abris de toute sorte pour aéronefs , jusqu'à leur livraison, les ballons dirigeables seront, aux frais de la Turquie, maintenus gonflés d'hydrogène , les appareils pour la fabrication de l'hydrogène ainsi que les abris pour les ballons dirigeables pourront, à la discrétion desdites Puissances, être laissés à la Turquie jusqu'à la livraison des ballons dirigeables , les moteurs d'aéronefs, les cellules , l'armement (canons, mitrailleuses, fusils-mitrailleurs, lance-bombes, lance-torpilles, appareils de synchronisation, appareils de visée) ,

les munitions (cartouches, obus, bombes chargées, corps de bombes, stocks d'explosifs ou matières destinées à leur fabrication); les instruments de bord; les appareils de télégraphie sans fil et les appareils photographiques et cinématographiques utilisés par l'aéronautique; les pièces détachées se rapportant à chacune des catégories qui précèdent.

Tout le matériel aéronautique de quelque nature qu'il soit, existant en Turquie, sera présumé matériel de guerre et, à ce titre, ne pourra être ni exporté, ni aliéné, ni prêté, ni utilisé, ni détruit, mais devra être immobilisé jusqu'au moment où la Commission aéronautique interalliée de contrôle prévue par l'article 202 se sera prononcée sur sa nature; cette Commission aura seule qualité à cet égard.

SECTION IV. — COMMISSION INTERALLIÉE DE CONTROLE ET D'ORGANISATION

Art. 196. — Sauf dispositions spéciales de la présente partie, les clauses militaires, navales et aéronautiques, qui sont contenues dans le présent Traité, seront exécutées par la Turquie et à ses frais sous le contrôle de Commissions interalliées nommées à cet effet par les Principales Puissances alliées.

Les Commissions sus-mentionnées représenteront auprès du Gouvernement ottoman, les Principales Puissances alliées pour tout ce qui est relatif à l'exécution des clauses militaires, navales et aéronautiques. Elles feront connaître aux autorités de la Turquie les décisions que les Principales Puissances alliées se sont réservé de prendre ou que l'exécution desdites clauses pourrait nécessiter.

Art. 199. — L'entretien et les frais des Commissions interalliées de contrôle et d'organisation et les dépenses occasionnées par leur fonctionnement seront supportés par la Turquie.

Art. 200. — La Commission militaire interalliée de contrôle et d'organisation sera chargée : — d'une part, de veiller à l'exécution des clauses militaires relatives tant à la réduction des forces ottomanes dans les limites autorisées, qu'à la livraison des armes et du matériel de guerre prévue au Chapitre VI de la Section I et au désarmement des régions fortifiées prévu aux Chapitres VII et VIII de ladite Section ; — et d'autre part, de l'organisation et du contrôle de l'emploi de la nouvelle force armée ottomane.

1° Comme Commission militaire interalliée de contrôle, elle aura notamment pour mission :

a) de fixer le nombre des douaniers, agents de la police locale urbaine et rurale, gardes forestiers et autres fonctionnaires analogues, que la Turquie sera autorisée à conserver conformément à l'article 170 ;

b) de recevoir du Gouvernement ottoman les notifications relatives à l'emplacement des stocks et dépôts de munitions, à l'armement des ouvrages fortifiés, forteresses et places fortes, à l'emplacement des usines ou fabriques d'armes, de munitions et de matériel de guerre et à leur fonctionnement ;

c) de recevoir livraison des armes, munitions, matériel de guerre, outillage destiné aux fabrications de guerre, à fixer les lieux où cette livraison devra être effectuée, et à surveiller les mises hors d'usage ou transformations prévues par le présent Traité.

2° Comme Commission militaire interalliée d'organisation, elle aura notamment pour mission :

a) de procéder, en collaboration avec le Gouvernement ottoman : à l'organisation de la force armée ottomane sur les bases prévues aux Chapitres I à IV, Section I, de la présente Partie, ainsi qu'à la délimitation des régions territoriales prévues à l'article 156, et enfin à la répartition des troupes de gendarmerie et des éléments spéciaux de renforcement entre les différentes régions territoriales ;

b) de contrôler les conditions d'emploi de ces troupes de gendarmerie et de ces éléments, comme il est prévu aux articles 156 et 157, et de statuer sur les demandes du Gouvernement ottoman tendant à apporter des modifications provisoires à la répartition normale des forces, déterminée en conformité desdits articles ;

c) de fixer la proportion, par nationalités, des officiers des Puissances alliées ou neutres admis à servir dans la gendarmerie ottomane dans les conditions prévues par l'article 159, et à régler les conditions de leur participation aux différentes missions prévues pour eux par ledit article.

Art. 201. — La Commission navale interalliée de contrôle aura notamment pour mission de se rendre dans les chantiers de construction et de contrôler la destruction des navires, de prendre livraison des armes, munitions et matériel naval de guerre et d'en surveiller la destruction et la démolition.

Le Gouvernement ottoman devra fournir à la Commission navale interalliée de contrôle tous les renseignements et documents que la Commission jugera nécessaires pour assurer l'exécution complète des clauses navales, en particulier les plans des

bâtiments de guerre, la composition de leur armement, les détails et modèles de canons, munitions, torpilles, mines, explosifs, appareils de télégraphie sans fil et en général tout ce qui se rapporte au matériel naval de guerre, ainsi que les documents législatifs, administratifs ou réglementaires.

Art. 202. — La Commission aéronautique interalliée de contrôle aura notamment pour mission de recenser le matériel aéronautique qui se trouve actuellement entre les mains du Gouvernement ottoman, et d'inspecter les usines d'avions, de ballons et de moteurs d'aéronefs, les fabriques d'armes, munitions et explosifs pouvant être employés par les aéronefs, de visiter tous aérodromes, hangars, terrains d'atterrissage, parcs et dépôts se trouvant sur le territoire ottoman et d'effectuer, s'il y a lieu, le déplacement du matériel prévu et d'en prendre livraison.

Le Gouvernement ottoman devra fournir à la Commission aéronautique interalliée de contrôle tous les renseignements et documents législatifs, administratifs ou autres, qu'elle jugera nécessaires pour s'assurer de la complète exécution des clauses aéronautiques, notamment un état numérique du personnel appartenant à tous les services aéronautiques de la Turquie, ainsi que du matériel existant, en fabrication ou en commande, une liste complète de tous les établissements travaillant pour l'aéronautique, de leurs emplacements et de tous les hangars et terrains d'atterrissage.

SECTION V. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 207. — La Turquie s'engage, à partir de la mise en vigueur du présent Traité, à n'accréditer en aucun pays étranger, aucune mission militaire, navale ou aéronautique, et à n'en envoyer et laisser partir aucune ; elle s'engage, en outre, à prendre les mesures appropriées pour empêcher les ressortissants ottomans de quitter son territoire pour s'enrôler dans l'armée, la flotte ou le service aéronautique d'aucune puissance étrangère, ou pour lui être attaché en vue d'aider à son entraînement ou, en général, de donner un concours à l'instruction militaire, navale ou aéronautique dans un pays étranger.

Les Puissances alliées conviennent, en ce qui les concerne, qu'à partir de la mise en vigueur du présent Traité, elles ne devront pas enrôler dans leurs armées, leur flotte ou leurs forces aéronautiques, ni y attacher aucun ressortissant ottoman en vue d'aider à l'entraînement militaire, ou, en général, d'employer un

ressortissant ottoman comme instructeur militaire, naval ou aéronautique.

Toutefois, la présente disposition ne porte aucune atteinte au droit de la France de recruter la Légion étrangère conformément aux lois et règlements militaires français.

PARTIE VII. — SANCTIONS

Art. 226. — Le Gouvernement ottoman reconnaît aux Puissances alliées la liberté de traduire devant leurs Tribunaux militaires les personnes accusées d'avoir commis des actes contraires aux lois et coutumes de la guerre. Les peines prévues par les lois seront appliquées aux personnes reconnues coupables. Cette disposition s'appliquera nonobstant toutes procédures ou poursuites devant une juridiction de la Turquie ou de ses Alliés.

Le Gouvernement ottoman devra livrer aux Puissances alliées, ou à celle d'entre elles qui lui en adressera la requête, toutes personnes qui, étant accusées d'avoir commis un acte contraire aux lois et coutumes de la guerre, lui seraient désignées soit nominativement, soit par le grade, la fonction ou l'emploi, auxquels ces personnes auraient été affectées par les autorités ottomanes.

PARTIE VIII. — CLAUSES FINANCIÈRES

Art. 231. — La Turquie reconnaît qu'en s'associant à la guerre d'agression que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont engagée contre les Puissances alliées, elle a causé à ces dernières des pertes et des sacrifices de toutes sortes, dont elle devrait assurer la complète réparation.

D'autre part, les Puissances alliées reconnaissent que les ressources de la Turquie sont insuffisantes pour lui permettre d'effectuer cette complète réparation.

Dans ces conditions, et étant donné que la nouvelle répartition de territoires résultant du présent Traité ne laissera à la Turquie qu'une partie des revenus de l'ancien Empire ottoman, toutes les réclamations contre le Gouvernement ottoman pour réparations sont abandonnées par les Puissances alliées, sous réserve seulement des dispositions contenues dans la présente Partie ainsi que dans la Partie IX (Clauses économiques) du présent Traité.

Les Puissances alliées, désireuses d'apporter dans une certaine mesure aide et assistance à la Turquie, conviennent avec le Gouvernement ottoman qu'une Commission financière sera créée, composée d'un représentant de chacune des Puissances alliées spécialement intéressées, la France, l'Empire britannique et l'Italie, auxquelles sera adjoint un Commissaire ottoman avec voix consultative. Les pouvoirs et les attributions de cette Commission sont indiqués dans les articles suivants.

Art. 232. — La Commission financière prendra telles mesures qu'elle jugera le plus convenable pour maintenir et accroître les ressources de la Turquie.

Le budget, à présenter annuellement au Parlement ottoman par le ministre des Finances, devra être soumis, en premier lieu, à la Commission financière et présenté au Parlement dans la forme approuvée par ladite Commission. Aucune modification introduite par le Parlement n'aura d'effet sans l'approbation de la Commission financière.

La Commission financière surveillera l'exécution des budgets, lois et règlements financiers de la Turquie. Cette surveillance sera exercée par l'intermédiaire de l'Inspection ottomane des finances, qui sera sous les ordres directs de la Commission financière et dont les membres ne seront nommés qu'avec l'approbation de cette Commission.

Le Gouvernement ottoman s'engage à fournir à ces Inspecteurs toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement de leur tâche et à prendre vis-à-vis des fonctionnaires insuffisants des services financiers du Gouvernement telles mesures que la Commission financière pourra suggérer.

Art. 233. — La Commission financière sera en outre chargée, d'accord avec le Conseil de la Dette publique ottomane et la Banque impériale ottomane, de régler la circulation monétaire en Turquie et d'en poursuivre l'assainissement par tous les moyens qui seront reconnus opportuns et équitables.

Art. 234. — Le Gouvernement ottoman s'engage à ne faire aucun emprunt intérieur ou extérieur sans le consentement de la Commission financière.

Art. 235. — Le Gouvernement ottoman s'engage à réparer pécuniairement, conformément aux dispositions du présent Traité, toutes les pertes ou dommages subis par les ressortissant civils des Puissances alliées et prévus à l'article 236, dans leurs personnes ou leurs biens, par suite de tout acte ou négligence des autorités ottomanes pendant la guerre et jusqu'à la mise en vigueur du présent Traité.

Le Gouvernement ottoman sera tenu, vis-à-vis de la Commission européenne du Danube, à toutes restitutions, réparations et indemnités que la Commission financière déterminera à raison des dommages subis par ladite Commission européenne du Danube pendant la guerre.

Art. 236. — Toutes les ressources de la Turquie, exception faite des revenus concédés ou donnés en garantie du service de la Dette publique ottomane, seront mises à la disposition de la Commission financière, qui les emploiera, en tant que de besoin, de la manière suivante :

1° En premier rang, après le payement des traitements et des dépenses courantes de la Commission financière, ainsi que des dépenses normales des forces alliées d'occupation qui pourront être maintenues après la mise en vigueur du présent Traité dans les territoires restant ottomans, viendront les dépenses des forces alliées d'occupation depuis le 30 octobre 1918 dans les territoires restant ottomans et les dépenses des forces alliées d'occupation dans les territoires détachés de la Turquie au profit d'une Puissance autre que celle qui a supporté ces dépenses d'occupation.

Le montant de ces dépenses et celui des annuités par lesquelles elles seront payées, seront fixés par la Commission financière, qui réglera lesdites annuités de manière à permettre à la Turquie de combler toute insuffisance éventuelle dans la somme requise pour le payement de la portion des intérêts de la Dette publique ottomane restant à la charge de la Turquie, conformément à la présente Partie.

2° En second rang, viendra l'indemnité que le Gouvernement ottoman devra payer, conformément à l'article 235, à raison des réclamations des Puissances alliées, pour les pertes ou dommages subis par leurs ressortissants, non ressortissants ottomans au 1er août 1914 et tels qu'ils sont définis à l'article 317, Partie IX (Clauses économiques), soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens, par suite de tout acte ou négligence des autorités ottomanes pendant la guerre, tout en tenant compte de la situation financière de la Turquie et de la nécessité de pourvoir aux dépenses essentielles de son administration. La Commission financière fixera le montant et pourvoira au payement de toutes les réclamations pour dommage personnel. Les réclamations relatives aux biens seront examinées, fixées et payées conformément à l'article 287, Partie IX (Clauses économiques). La Commission financière fixera l'annuité à affecter au règlement des réclamations relatives tant aux personnes qu'aux biens, au cas où les sommes à la disposition des Puissances alliées, conformément audit article 287, seraient

insuffisantes pour assurer cette charge, et déterminera la monnaie dans laquelle cette annuité devra être payée.

Art. 237. — Les hypothèques prises sur les revenus de la Turquie, au cours de la guerre, en garantie d'obligations (y compris la Dette intérieure) contractées par le Gouvernement ottoman pendant la guerre, sont annulées.

Art. 239. — Aucune concession nouvelle ne devra être accordée par le Gouvernement ottoman soit à des ressortissants ottomans, soit à toute autre personne, sans le consentement de la Commission financière.

Art. 240. — Les États, en faveur desquels un territoire a été détaché de la Turquie, acquerront gratuitement tous biens et propriétés situés dans ce territoire et enregistrés au nom de l'Empire ottoman ou de la Liste civile.

Art. 241. — Les États, en faveur desquels un territoire a été détaché de la Turquie, soit à la suite des guerres balkaniques en 1913, soit en vertu du présent Traité, devront participer aux charges annuelles afférentes au service de la Dette publique ottomane telle qu'elle existait au 1er novembre 1914.

Les États de la péninsule balkanique et les États nouvellement créés en Asie, en faveur desquels des territoires sont ou ont été détachés de la Turquie, devront donner des gages suffisants pour le payement de la part qui leur incombe respectivement, dans les charges annuelles ci-dessus visées.

Art. 242. — Pour l'application de la présente Partie, la Dette publique ottomane sera considérée comme comprenant la Dette soumise jusqu'à présent au décret de Mouharem, ainsi que les autres emprunts énumérés à l'Annexe I de la présente Partie.

Les emprunts, conclus avant le 1er novembre 1914, devront être pris en considération pour la répartition de la Dette ottomane entre la Turquie, les États de la péninsule balkanique et les nouveaux États constitués en Asie.

Cette répartition aura lieu de la manière suivante :

1° Les annuités afférentes aux emprunts antérieurs au 17 octobre 1912 (guerres balkaniques) seront réparties entre la Turquie et les États balkaniques, y compris l'Albanie, recevant ou ayant reçu des territoires ottomans ;

2° Le solde des annuités restant à la charge de la Turquie après cette première répartition, augmenté des annuités afférentes aux emprunts contractés par la Turquie entre le 17 octobre 1912 et le 1er novembre 1914, sera réparti entre la Turquie et les États en faveur desquels des territoires sont détachés de la Turquie en vertu du présent Traité.

Art. 243. — Pour déterminer le montant de l'annuité à payer par chaque État, on se basera sur le principe général suivant :

Le montant imparti devra être, vis-à-vis de la somme totale exigée pour le service de la dette, dans la même proportion que le revenu moyen du territoire transféré vis-à-vis du revenu moyen total de la Turquie pendant les trois années financières 1909-1910, 1910-1911, 1911-1912, y compris dans chaque cas le produit des surtaxes douanières établies en 1907.

Art. 244. — La Commission financière devra, dans le plus bref délai possible, après la mise en vigueur du présent Traité, déterminer, conformément au principe posé dans l'article 243, le montant des annuités visé audit article et communiquer ses décisions à cet égard aux Hautes Parties contractantes.

La Commission financière remplira les fonctions qui sont prévues par l'article 134 du Traité de paix du 27 novembre 1919 avec la Bulgarie.

Art. 246. — Le Gouvernement ottoman transfère à la Commission financière tous les droits qu'il tient du décret de Mouharem et des décrets subséquents.

Le Conseil de la Dette publique ottomane sera composé des délégués britannique, français et italien et du représentant de la Banque impériale ottomane et continuera à fonctionner comme précédemment. Il devra percevoir et gérer tous les revenus qui lui sont concédés en vertu du décret de Mouharem et tous les autres revenus, dont la gestion lui a été confiée par tous autres contrats d'emprunts antérieurs au 1er novembre 1914.

Les Puissances alliées autorisent le Conseil à prêter son concours administratif au ministère ottoman des Finances, dans les conditions qui seront fixées par la Commission financière en vue de réaliser autant que possible le programme suivant :

Le système de perception directe de certains revenus par l'Administration actuelle de la Dette publique ottomane sera, dans des conditions qui seront arrêtées par la Commission financière, étendu aussi largement que possible et appliqué dans toutes les provinces qui resteront ottomanes. Chaque fois que de nouveaux revenus ou impôts indirects auront été créés avec l'approbation de la Commission financière, ladite Commission examinera la possibilité d'en confier la gestion au Conseil de la Dette, pour le compte du Gouvernement ottoman.

L'Administration des Douanes sera placée sous les ordres d'un Directeur général, nommé et révocable par la Commission financière et responsable vis-à-vis de celle-ci. Le tarif des droits

de douanes ne pourra être modifié qu'avec l'approbation de la Commission financière.

Les Gouvernements de France, de Grande-Bretagne et d'Italie décideront, à la majorité et après avoir consulté les porteurs, s'il y a lieu de maintenir le Conseil ou de le remplacer par la Commission financière à l'expiration de la période actuelle de fonctions du Conseil. La décision des Gouvernements devra intervenir six mois au moins avant la date correspondant à l'expiration de cette période.

Art. 250. — Le Gouvernement ottoman devra verser au Conseil de la Dette une somme équivalente aux produits des revenus affectés jusqu'à présent au service de la Dette publique ottomane et devant être versés mais non encore versés au Conseil de la Dette, dans les territoires restant ottomans, à moins que ces territoires n'aient été occupés par les forces alliées, et excepté, dans ce cas, la période d'occupation. Ce versement sera effectué dès que, au jugement de la Commission financière, la situation financière de la Turquie le permettra.

Art. 251. — Le Conseil de la Dette revisera toutes les opérations effectuées au cours de la guerre par le Conseil de la Dette. Tous débours faits par le Conseil de la Dette qui ne seraient pas en conformité avec ses pouvoirs et ses obligations définis, antérieurement à la guerre, par le décret de Mouharem ou autrement, seront remboursés au Conseil de la Dette par le Gouvernement ottoman, dès que ce payement sera jugé possible par la Commission financière. Le Conseil aura la faculté de reviser toutes mesures prises par le Conseil au cours de la guerre, et d'annuler toute obligation considérée par lui comme portant préjudice aux intérêts des porteurs et non conformes aux pouvoirs du Conseil de la Dette.

Art. 253. — Les sommes en or, qui doivent être transférées par l'Allemagne et l'Autriche, en exécution de l'article 259-1°, 2°, 4°, 7° du Traité de paix avec l'Allemagne, et de l'article 210-1°, du Traité de paix avec l'Autriche, seront mises à la disposition de la Commission financière.

Art. 254. — Les sommes qui doivent être transférées par l'Allemagne en application de l'article 259-3° du Traité de paix avec l'Allemagne, seront mises immédiatement à la disposition du Conseil de la Dette.

Art. 257. — Aussitôt que les revendications des Puissances alliées vis-à-vis du Gouvernement ottoman, telles qu'elles résultent de la présente Partie, auront reçu satisfaction, et dès que la Dette publique ottomane d'avant-guerre aura été liquidée,

la Commission financière cessera ses fonctions. Le Gouvernement ottoman examinera alors, avec le Conseil de la Société des Nations, si les Puissances, membres de la Société des Nations, doivent prêter de nouveau au Gouvernement ottoman leur aide et leur assistance administrative dans l'intérêt de la Turquie, et dans l'affirmative, la forme que pourront prendre cette aide et cette assistance.

Art. 258. — 1. La Turquie livrera, en bon état de navigabilité et dans tels ports des Puissances alliées que les Gouvernements desdites Puissances désigneront, tous les navires allemands transférés sous pavillon ottoman postérieurement au 1er août 1914; ces navires seront remis à la Commission des réparations prévue à l'article 233 du Traité de paix avec l'Allemagne, tout transfert sous un pavillon neutre au cours de la guerre étant, à cet égard, reconnu non avenu au regard des Puissances alliées.

2. Le Gouvernement ottoman remettra, en même temps que les navires prévus au paragraphe premier, toutes pièces et documents que la Commission des réparations visée audit paragraphe, jugera nécessaires à l'effet d'assurer le plein transfert de la propriété du navire, franche et quitte de tous privilèges, hypothèques, gages, charges ou droits quelconques, de quelque nature que ce soit.

Il appartiendra au Gouvernement ottoman d'effectuer tous rachats et de procéder à toutes indemnisations qui seraient nécessaires. Il fera son affaire de toute revendications, ou réclamations quelconques, et de quelque nature que ce soit, dont le navire à livrer pourrait être l'objet, le Gouvernement ottoman devant, dans tous les cas, garantir de ce chef la Commission des réparations visée au paragraphe premier, contre toute éviction ou action quelconque pour quelque cause que ce soit.

Art. 259. — Sans qu'il soit porté atteinte à l'article 277, Partie IX (Clauses économiques) du présent Traité, la Turquie renonce au bénéfice de toutes les stipulations insérées dans les Traités de Brest-Litowsk, de Bucarest et traités complémentaires.

Elle s'engage à transférer respectivement soit à la Roumanie, soit aux Principales Puissances alliées, tous instruments monétaires, espèces, valeurs et instruments négociables ou produits qu'elle a reçus en exécution des Traités susdits.

PARTIE IX. — CLAUSES ÉCONOMIQUES

SECTION I. — RÉLATIONS COMMERCIALES

Art. 261. — Le régime des capitulations résultant des traités, conventions et usages sera rétabli au profit des Puissances alliées qui en bénéficiaient directement ou indirectement avant le 1er août 1914, et le bénéfice en sera étendu aux Puissances alliées qui n'en jouissaient pas au 1er août 1914.

Art. 262. — Les Puissances alliées qui, avant le 1er août 1914, avaient des bureaux de poste dans l'ancien empire ottoman, auront la faculté de rétablir des bureaux de poste en Turquie.

Art. 263. — La Convention du 25 avril 1907, en tant qu'elle se réfère au tarif des droits d'importation en Turquie, sera remise en vigueur en faveur de toutes les Puissances alliées.

Toutefois la Commission financière établie conformément à l'article 231, Partie VIII (Clauses financières), du présent Traité pourra, à tout moment, autoriser une modification de ces droits d'importation ou l'imposition de droits de consommation, à condition que ces modifications ou ces impositions nouvelles soient applicables également aux marchandises quelle qu'en soit l'origine ou quel qu'en soit le propriétaire.

Aucune modification des droits actuels, ni imposition de droits nouveaux, autorisées par la Commission financière en vertu du présent article ne deviendront applicables qu'après un délai de six mois à dater de la notification, qui devra en être faite à toutes les Puissances alliées. Pendant ce délai, la Commission examinera les observations qui pourront être formulées à cet égard par l'une quelconque des Puissances alliées.

Art. 264. — Sous réserve des droits et exemptions résultant de contrats de concessions antérieurs au 1er août 1914, la Commission financière aura le droit d'autoriser la Turquie à appliquer, dans les conditions d'égalité visées à l'article 263, aux personnes ou aux biens des ressortissants des Puissances alliées toutes taxes et droits, qui seraient également imposés aux sujets ottomans dans l'intérêt de la stabilité économique et d'un bon gouvernement de la Turquie.

Dans le même but et dans les mêmes conditions, la Commission financière aura le droit d'autoriser toutes prohibitions d'importation ou d'exportation, opposables aux ressortissants des Puissances alliées.

Ces taxes, droits ou prohibitions ne deviendront applicables qu'après un délai de six mois à dater de la notification, qui devra en être faite à toutes les Puissances alliées. Pendant ce délai, la Commission examinera les observations, qui pourront être formulées à cet égard par l'une quelconque des Puissances alliées.

SECTION IV. — BIENS, DROITS ET INTÉRÊTS

Art. 287. — Les biens, droits et intérêts sur un territoire qui se trouvait placé sous la souveraineté ottomane à la date du 1er août 1914, appartenant à des ressortissants des Puissances alliées, lesquels n'étaient pas, pendant la guerre, ressortissants ottomans, ou à des sociétés contrôlées par eux, seront immédiatement restitués aux ayants droit, libres de toutes taxes levées par ou sous l'autorité du Gouvernement ottoman ou des autorités ottomanes, sauf celles qui auraient pu être appliquées conformément aux capitulations. Lorsque les biens auront été confisqués pendant la guerre ou séquestrés sans que leurs propriétaires aient pu en retirer aucun bénéfice, ces biens seront restitués libres de toutes taxes quelles qu'elles soient.

Le Gouvernement ottoman devra prendre toutes les mesures en son pouvoir pour remettre le propriétaire évincé en possession de son bien, libre de toutes charges ou servitudes dont il aurait été grevé sans l'autorisation dudit propriétaire. Ledit Gouvernement devra indemniser tous tiers lésés par la restitution.

Si la restitution visée au présent article ne peut être effectuée, ou si les biens, droits et intérêts, qu'ils aient été confisqués ou non, ont subi des dommages ou préjudices, le propriétaire aura droit à une indemnité. Les réclamations formulées à ce sujet par les ressortissants alliés ou par les sociétés contrôlées par eux seront examinées et le montant des indemnités sera fixé par une Commission arbitrale désignée par le Conseil de la Société des Nations. Cette indemnité sera à la charge du Gouvernement ottoman et pourra être prélevée sur les biens des ressortissants ottomans existant sur le territoire ou se trouvant sous le contrôle de l'Etat du réclamant. Dans la mesure où ladite indemnité ne sera pas prélevée sur ces ressources, il y sera pourvu par l'annuité prévue à l'article 236-2°, Partie VIII (Clauses financières) du présent Traité.

Les dispositions ci-dessus n'imposent pas au Gouvernement ottoman l'obligation de payer des indemnités pour les dommages causés aux biens, droits et intérêts depuis le 30 octobre 1918 en territoire soumis à l'occupation effective des Puissances alliées

et détaché de la Turquie par le présent Traité. Les indemnités pour les dommages directs causés à partir de ladite date, auxdits biens, droits et intérêts par les autorités de l'Etat occupant, seront à la charge des autorités alliées responsables.

Art. 294. — Le Gouvernement ottoman devra, à la demande des Principales Puissances alliées reprendre les entreprises, propriétés, droits et intérêts de toute société ottomane tenant une concession de chemin de fer sur le territoire ottoman tel qu'il résulte du présent Traité. Le Gouvernement ottoman transfèrera, conformément aux avis de la Commission financière, lesdites entreprises, propriétés, droits et intérêts, y compris tous intérêts qu'il pourrait lui-même posséder dans la ligne de chemin de fer ou les entreprises, ci-dessus visées ; ce transfert sera effectué à un prix qui sera fixé par un arbitre nommé par le Conseil de la Société des Nations. Le montant de ce prix sera versé à la Commission Financière, qui le distribuera, en même temps que toutes sommes reçues en vertu de l'article 293, entre les personnes directement ou indirectement intéressées dans la société ; la part pouvant revenir à des ressortissants allemands, autrichiens, hongrois ou bulgares sera versée à la Commission des réparations établie par les Traités de Paix respectivement conclus avec l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie. Toutefois, la part pouvant revenir au Gouvernement ottoman sera retenue par la Commission financière aux fins prévues dans l'Article 236, Partie VIII (Clauses financières) du présent Traité.

SECTION VI. — SOCIÉTÉS ET CONCESSIONS

Art. 310. — Par application des dispositions de l'article 287, les ressortissants alliés, ainsi que les sociétés contrôlées par des groupes ou ressortissants alliés bénéficiaires de concessions accordées avant le 29 octobre 1914 par le Gouvernement ottoman ou toutes autorités locales ottomanes, sur des territoires restant ottomans en vertu du présent Traité, ainsi que de concessions qui pourront leur être attribuées par la Commission financière en vertu de l'article 294, seront rétablis par ledit Gouvernement ou lesdites autorités, dans l'intégralité des droits résultant du contrat de concession primitif et de tous accords subséquents, antérieurs au 29 octobre 1914. Le Gouvernement ottoman s'engage à réadapter ces contrats et accords aux nouvelles conditions économiques et à en proroger en outre la durée d'une période égale au temps écoulé entre le 29 octobre 1914 et la date de la mise en vigueur du présent Traité. En cas de contestation avec

le Gouvernement ottoman, le litige sera soumis à la Commission arbitrale prévue à l'article 287.

Toutes dispositions législatives ou autres, toutes concessions et tous accords postérieurs au 29 octobre 1914 et préjudiciables aux droits visés à l'alinéa ci-dessus, seront déclarés par le Gouvernement ottoman nuls et non avenus.

Les concessionnaires visés au présent article pourront, sur l'avis favorable de la Commission financière, faire abandon de tout ou partie des indemnités à eux accordées par la Commission arbitrale dans les conditions fixées à l'article 287, pour dommages ou préjudices subis pendant la guerre, en échange de compensations contractuelles.

PARTIE XI. — PORTS, VOIES D'EAU ET VOIES FERRÉES

SECTION I. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ART. 328. — La Turquie s'engage à accorder la liberté du transit à travers son territoire sur les voies les plus appropriées au transit international, par chemin de fer, par cours d'eau navigable ou par canal, aux personnes, marchandises, navires, bateaux, voitures, wagons et services postaux en provenance ou à destination des territoires de l'une quelconque des Puissances alliées, limitrophes ou non ; à cet effet, la traversée des eaux territoriales sera permise. Les personnes, marchandises, navires, bateaux, voitures, wagons et services postaux ne seront soumis à aucun droit de transit, ni à aucun délai ou restriction inutiles, et ils auront droit, en Turquie, au traitement national, en tout ce qui concerne les taxes et les facilités, ainsi qu'à tous autres égards.

Les marchandises en transit seront exemptes de tous droits de douanes ou autres droits analogues.

Toutes taxes ou charges grevant le transport en transit, devront être raisonnables, eu égard aux conditions du trafic. Nulle redevance, facilité ou restriction ne devra dépendre, directement ou indirectement, de la qualité du propriétaire ou de la nationalité du navire ou autre moyen de transport qui aurait été ou qui devrait être employé sur une partie quelconque du parcours total.

ART. 329. — La Turquie s'engage à n'imposer ni maintenir un contrôle quelconque sur les entreprises de transport, en transit aller et retour, des émigrants à travers son territoire, en dehors

des mesures nécessaires pour constater que les voyageurs sont réellement en transit; elle ne permettra à aucune compagnie de navigation ni à aucune autre organisation, société ou personne privée intéressée au trafic, de participer d'une façon quelconque à un service administratif organisé dans ce but, ni d'exercer une influence directe ou indirecte à cet égard.

SECTION II. — NAVIGATION

Chapitre i. — *Liberté de navigation.*

Art. 334. — Les ressortissants des Puissances alliées, ains que leurs biens, navires et bateaux, jouiront, dans tous les ports et sur les voies de navigation intérieure de la Turquie, d'un traitement au moins égal à celui des ressortissants, des biens et des navires et bateaux ottomans.

En particulier, les navires et bateaux de l'une quelconque des Puissances alliées seront autorisées à transporter des marchandises de toute nature et les passagers à destination ou en provenance de tous ports ou localités situés sur le territoire de la Turquie auxquels les navires et bateaux ottomans peuvent avoir accès, à des conditions qui ne seront pas plus onéreuses que celles appliquées dans le cas de navires et bateaux nationaux; ils seront traités sur le pied d'égalité avec les navires et bateaux nationaux, en ce qui concerne les facilités et charges de port et de quai de toute sorte, y compris les facilités de stationnement, de chargement et de déchargement, les droits et charges de tonnage, de quai, de pilotage, de phare, de quarantaine et tous droits et charges analogues, de quelque nature qu'ils soient, perçus au nom et au profit du Gouvernement, de fonctionnaires publics, de particuliers, de corporations ou d'établissements de quelque espèce que ce soit.

Au cas où la Turquie accorderait à l'une quelconque des Puissances alliées, ou à toute autre Puissance étrangère, un traitement préférentiel, ce régime sera étendu sans délai et sans conditions à toutes les Puissances alliées.

Il ne sera apporté à la circulation des personnes et des navires et bateaux d'autres entraves que celles résultant des dispositions relatives aux douanes, à la police, aux prescriptions sanitaires, à l'émigration et à l'immigration, ainsi qu'à l'importation ou à l'exportation des marchandises prohibées. Ces dispositions raisonnables et uniformes ne devront pas entraver inutilement le trafic.

Chapitre II. — *Ports d'intérêt international.*

Art. 335. — Les ports d'Orient dont les noms suivent, sont déclarés d'intérêt international et soumis au régime prévu par les articles suivants de la présente Section : Constantinople, de San Stefano à Dolma Bagtche ; Haïdar-Pacha ; Smyrne ; Alexandrette ; Caïffa ; Bassorah ; Trébizonde (dans les conditions prévues à l'article 352); Batoum, sous réserve de stipulations ultérieures. Ces ports comprendront des zones franches.

Sauf stipulations contraires du présent Traité, le régime prévu pour les ports ci-dessus visés ne porte pas atteinte à la souveraineté territoriale.

Art. 336. — Dans les ports déclarés d'intérêt international, les ressortissants, les biens et les pavillons de tous les États, membres de la Société des Nations, jouiront de l'entière liberté d'utilisation du port. Ils seront, sous ce rapport et à tous égards, traités sur un pied de parfaite égalité, notamment en ce qui concerne toutes facilités et charges de port et de quai, y compris les facilités de stationnement, de chargement et de déchargement, les droits et charges de tonnage, de quai, de pilotage, de phare, de quarantaine et tous droits et charges analogues, de quelque nature qu'ils soient, perçus au nom et au profit du Gouvernement, de fonctionnaires publics, de particuliers, de corporations ou d'établissements de quelque espèce que ce soit, aucune distinction n'étant faite entre les ressortissants, les biens et les pavillons des divers États et ceux de l'État sous la souveraineté ou l'autorité duquel le port est placé.

Il ne sera apporté à la circulation des personnes et des navires d'autres entraves que celles résultant des dispositions relatives aux douanes, à la police, aux prescriptions sanitaires, à l'émigration ou à l'immigration, ainsi qu'à l'importation ou à l'exportation des marchandises prohibées. Ces dispositions, raisonnables et uniformes, ne devront pas entraver, sans motif valable, le trafic.

Chapitre III. — *Clauses relatives à la Maritsa et au Danube.*

Art. 346. — Sur requête adressée au Conseil de la Société des Nations par un des États riverains, la Maritsa sera déclarée fleuve international et sera soumise au régime des fleuves internationaux prévus par les articles 321 à 338 du Traité de Paix conclu avec l'Allemagne le 28 juin 1919.

SECTION III. — CHEMINS DE FER

Chapitre i. — *Clauses relatives aux transports internationaux.*

Art. 353. — Sous réserve des droits des sociétés concessionnaires, les marchandises en provenance des territoires des Puissances alliées et à destination de la Turquie, et *vice versa,* ainsi que les marchandises en transit par la Turquie et en provenance ou à destination des territoires des Puissances alliées, bénéficieront de plein droit sur les chemins de fer ottomans, au point de vue des taxes à percevoir (compte tenu de toutes ristournes et primes), des facilités et, à tous autres égards, du régime le plus favorable appliqué aux marchandises de même nature sur une quelconque des lignes ottomanes, soit en trafic intérieur, soit à l'exportation, à l'importation ou en transit, dans les conditions semblables de transport, notamment au point de vue de la longueur du parcours.

Des tarifs internationaux, établis d'après les taux prévus à l'alinéa précédent et comportant des lettres de voiture directes, devront être créés lorsqu'une des Puissances alliées le requerra de la Turquie.

Chapitre iii. — *Transfert de lignes de chemins de fer.*

Art. 359. — Sous réserve de stipulations particulières relatives au transfert des ports et voies ferrées, appartenant soit au Gouvernement ottoman, soit à des sociétés privées, et situés dans les territoires détachés de la Turquie en vertu du présent Traité, ainsi que les dispositions financières concernant les concessionnaires et le service des pensions de retraite du personnel, le transfert des voies ferrées aura lieu dans les conditions suivantes :

1° Les ouvrages et les installations de toutes les voies ferrées seront laissés au complet et en aussi bon état que possible.

2° Lorsqu'un réseau ayant un matériel roulant à lui propre sera situé en entier sur un territoire transféré, ce matériel sera laissé au complet, d'après le dernier inventaire au 30 octobre 1918, et en état normal d'entretien, la Turquie étant responsable de toutes pertes dues à des causes dont elle avait le contrôle.

3° Pour les lignes dont, en vertu du présent Traité, l'administration se trouvera répartie, la répartition du matériel roulant sera décidée par accord entre les administrations, auxquelles diverses sections sont attribuées. Cet accord devra prendre en

considération l'importance du matériel immatriculé sur ces lignes, d'après le dernier inventaire au 30 octobre 1918, la longueur des voies, y compris les voies de service, la nature et l'importance du trafic. En cas de désaccord, les différends seront réglés par un arbitre désigné par la Société des Nations ; cet arbitre désignera également, le cas échéant, les locomotives, voitures et wagons à laisser sur chaque section, fixera les conditions de leur réception et réglera les arrangements qu'il jugera nécessaires pour assurer pendant une période limitée, l'entretien du matériel transféré dans les ateliers existants.

4° Les approvisionnements, le mobilier et l'outillage seront laissés dans les mêmes conditions que le matériel roulant.

Art. 360. — Le Gouvernement ottoman déclare renoncer à tous droits qu'il pourrait avoir sur le chemin de fer du Hedjaz et accepter tous arrangements émanant des Gouvernements intéressés pour son exploitation, ainsi que pour la répartition des biens dépendant dudit chemin de fer et utilisés pour celui-ci. Dans ces arrangements, la position spéciale du chemin de fer au point de vue religieux, devra être pleinement reconnue et sauvegardée.





TABLE DES ILLUSTRATIONS



TABLE DES CARTES





TABLE DES MATIÈRES

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

ÉDITIONS BOSSARD

43, rue Madame, 43, Paris (VIe).

EXTRAIT DU CATALOGUE

COLLECTION ORIENTALISTE

" LES CLASSIQUES DE L'ORIENT "

*Publiée sous le patronage de l'*ASSOCIATION FRANÇAISE DES AMIS DE L'ORIENT *et la direction de* VICTOR GOLOUBEW.

Format in-8 carré, 14^cm,5 × 22^cm,5.

Avec le concours et sous les auspices d'éminents orientalistes, nous avons entrepris la publication d'une série de traductions des chefs-d'œuvre des littératures asiatiques.

Cette série, les Éditions Bossard la veulent variée et aussi complète que possible. Tous les pays de l'Orient asiatique, de l'Arabie à la Chine et au Japon y seront représentés. Nous comptons y accueillir les monuments littéraires de tout genre : livres de philosophie et de religion, drames, contes, romans et poèmes.

Des images sont toujours jointes au texte. Elles complètent l'œuvre du traducteur, dont l'érudition en matière d'iconographie a souvent inspiré et guidé l'artiste. Il y a peu d'années, nous aurions hésité à faire illustrer un livre hindou ou chinois. Aujourd'hui, grâce à l'initiative éducatrice de M. Victor GOLOUBEW, nous pouvons le tenter sans risquer un échec. L'étude de l'art oriental a fait en Europe des progrès rapides. Aidés par la compréhension du moyen âge, certains de nos jeunes artistes se sont assimilé l'enseignement esthétique qui nous est venu de l'Orient. Nous avons fait appel à leur collaboration dans la certitude que l'effort qu'ils fournissent n'aboutira ni au pastiche, ni au fantastique arbitraire.

Les « CLASSIQUES DE L'ORIENT » débutent par :

1. *La Légende de Nala et Damayanti,* traduite du sanscrit par Sylvain LÉVI, professeur du Collège de France, illustrée de bois (hors texte, bandeaux, culs-de-lampe) dessinés et gravés par Andrée KARPELÈS.

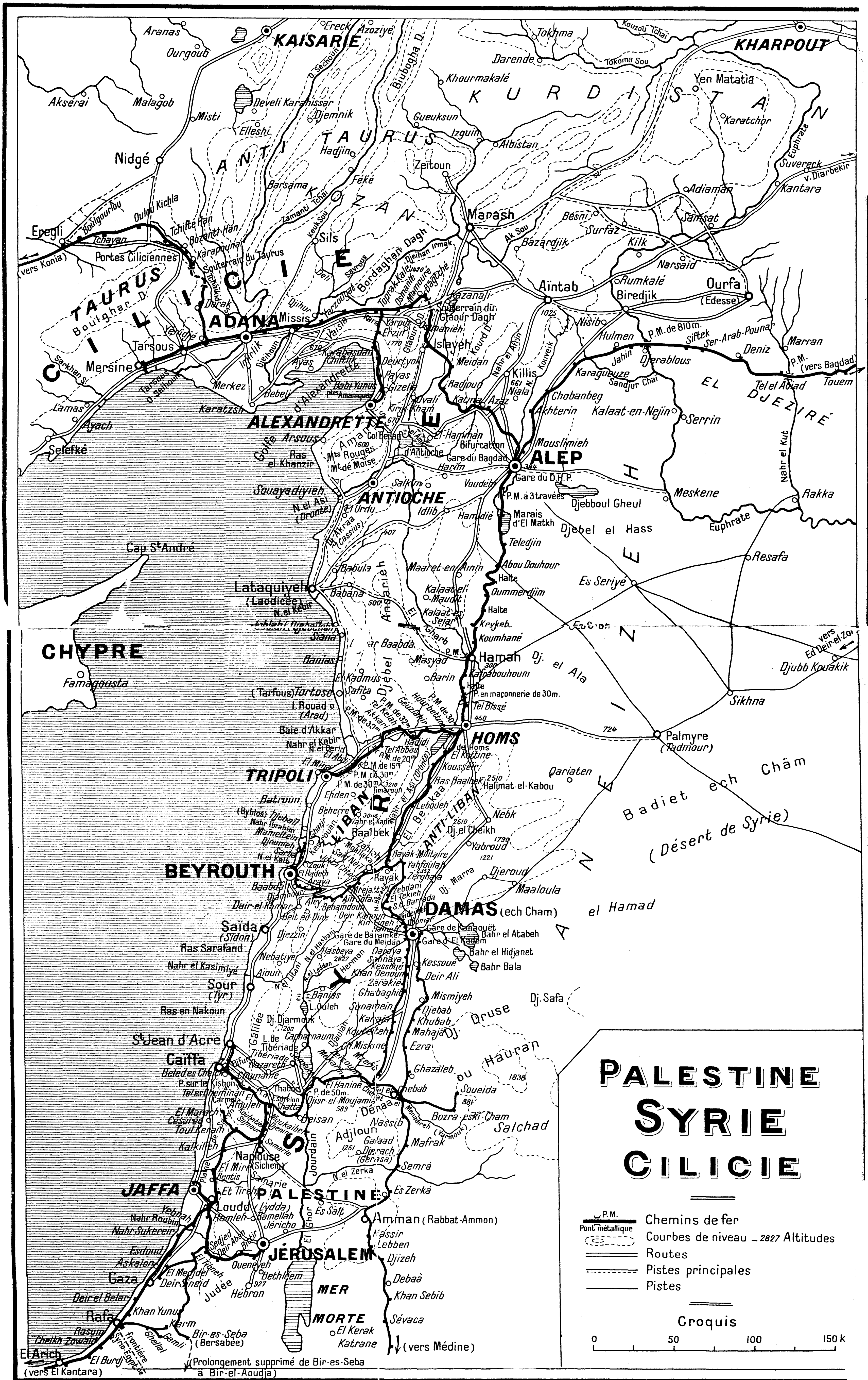
Un vol. in-8. Tirage limité à 1 500 exemplaires sur papier bouffant des Papeteries de Papault, numérotés de 156 à 1655. Prix. . . **18** fr. »

Tirage de luxe limité à 140 exemplaires sur vélin d'Arches à la forme imprimé en deux encres, numérotés de 16 à 155. Prix. . . **60** fr. »

Tirage de grand luxe limité à 15 exemplaire en vélin d'Arches à la forme imprimé en deux encres, avec suite des planches hors texte, sur japon de soie Tycoon. Prix. . . . . **100** fr. »

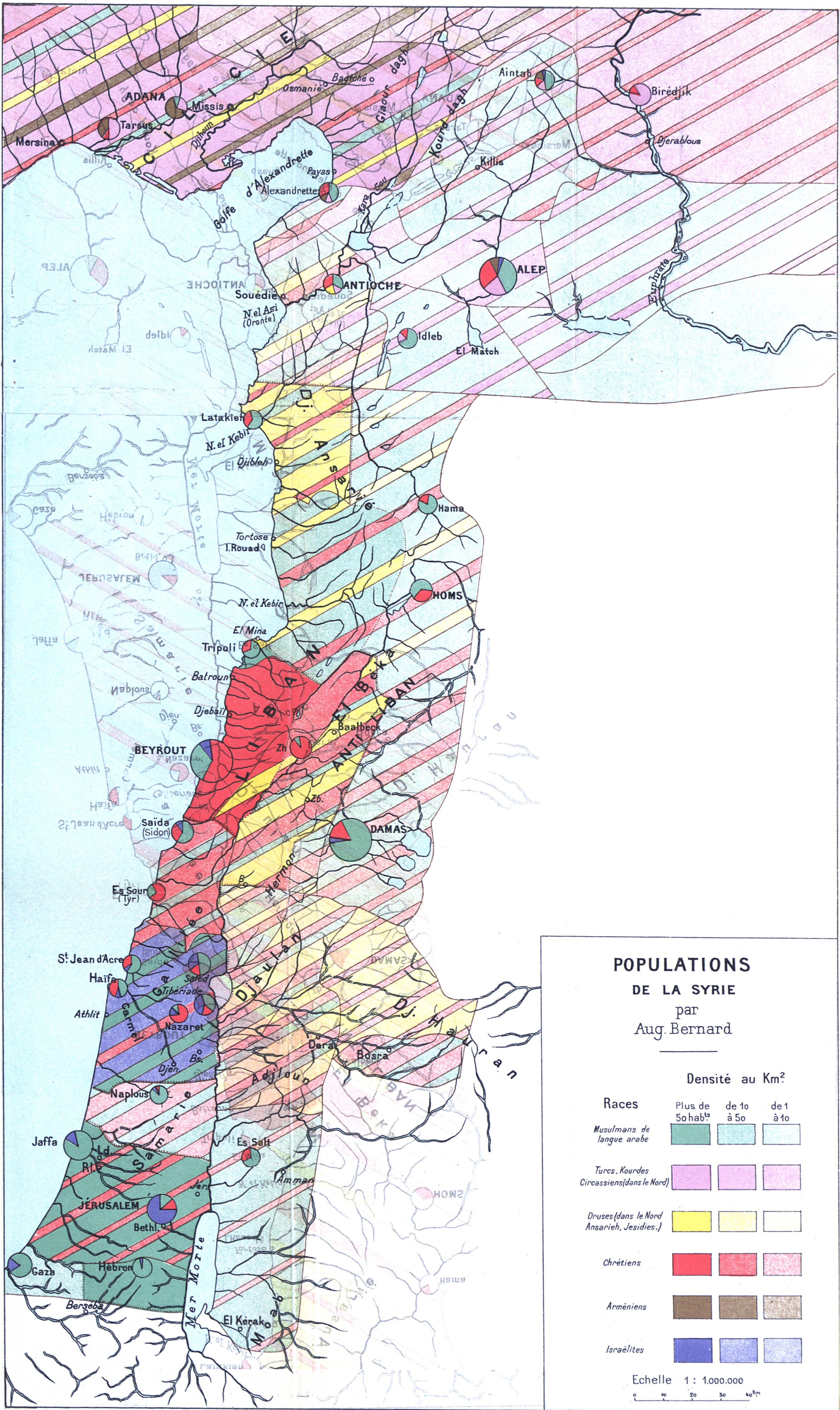
2. *La Marche à la Lumière* (Bodhicaryâvatâra), traduite du sanscrit par Louis FINOT, professeur au Collège de France, illustrée de bois (hors texte, bandeaux, culs-de-lampe) dessinés et gravés par H. TIRMAN.

Un vol. in-8. Tirage limité à 1 500 exemplaires sur papier bouffant des Papeteries de Papault, numérotés de 156 à 1655. Prix. . . **28** fr. »



Éditions Bossard

Carte exécutée avec l'aide de documents du Service Géographique de l'Armée.



Dessiné, héliogravé et imprimé au Service Géographique de l'Armée

Carte dressée par Mr le Professeur Augustin Bernard pour le Comité d'Etudes.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.